



UN AUTRE FUTUR POUR LE KURDISTAN ?

Pour tout contact :
ASSOCIATION DES ÉDITIONS
NOIR ET ROUGE

75, Avenue de Flandre
75019 Paris
edi.noiretrouge@gmail.com
<https://editionsnoiretrouge.com>

Révision : Richard Wilf
Mise en pages : Dominique Guillaumin
Couverture : Daniel Pinós

Photo de couverture :
Newroz 2016 – Nouvel An kurde au camp de réfugiés
de Makhmur en Irak. DR.
Photo des pages de garde intérieures :
Paysan kurde lisant. DR.

© Éditions Noir et Rouge, 2017
ISBN 979-10-93784-12-0

PIERRE BANCE

UN AUTRE FUTUR POUR LE KURDISTAN ?

**MUNICIPALISME LIBERTAIRE
ET CONFÉDÉRALISME DÉMOCRATIQUE**





Remerciements

Je remercie l'équipe des Éditions Noir et Rouge et plus particulièrement mon vieux compagnon Jean-Louis Phan-Van, son coordinateur, Dominique Guillaumin pour sa belle mise en pages ainsi que Richard Wilf pour sa révision vigilante.

Je remercie également Isabelle Vacarie pour sa relecture judicieuse et rigoureuse, Paul Bance pour ses observations, ses informations et ses traductions et Flora Bance pour cette idée qui taraude selon laquelle nous croyons être dans l'action et la revendication, alors que nous sommes dans la plainte. Idée qui oblige à rester constructif et mesuré dans la critique du mouvement kurde.

Avis au lecteur

Cet essai peut se lire d'un trait sans se reporter aux notes. Ces dernières, pour une étude plus approfondie, enrichissent le texte par les habituelles références, par des citations illustrant ou complétant un développement, par des apports d'informations, des points de vue ou des critiques, par des renvois permettant une circulation dans l'ouvrage.

Pour le confort du lecteur sont bannis les *préc.*, *op. cité*, etc., sans autre précision et remplacés par la mention du numéro de la note contenant les références exactes. Bannies également, dans les notes, les abréviations seraient-elles internationales (anglo-saxonnes) qui les rendent graphiquement inesthétiques et parfois incompréhensibles.

Deux index (thématique, noms de personnes) facilitent la recherche. Les sigles, nombreux, tant sont multiples les organisations et institutions, sont regroupés en Annexe XI, développés au début de chaque chapitre et autant que nécessaire dans le texte pour une bonne compréhension.

Chaque jour apporte de nouvelles informations du Kurdistan turc (Bakûr) ou syrien (Rojava). Dans l'optique de ce livre, l'auteur suivra les évolutions idéologiques et institutionnelles du mouvement kurde et en tiendra informés les lecteurs qui le souhaiteront en se faisant connaître à cette adresse électronique : pierre.bance@yahoo.fr.

P. B.



Prologue

La société sans État

Dans un Proche-Orient en feu, des Kurdes rêvent d'une confédération démocratique sans État, d'une société de communes autonomes fédérées⁽¹⁾. D'où leur vient cette fichue idée de vouloir se débarrasser de l'État? Ils répondent à l'appel d'un vieux révolutionnaire marxiste

1. Le Kurdistan est un territoire d'environ 500 000 km² où vit un peuple de quelque 35 millions de personnes. Les traités de la fin de la Première Guerre mondiale qui découpèrent l'Empire ottoman le laissèrent à cheval sur quatre pays. Parce que la révolution kurde y a son siège, ce livre concerne :

– le Kurdistan du Nord, ou Bakûr, en Turquie, qui regroupe de 13 à 15 millions d'habitants (de 16 à 19 % de la population turque, sur une surface d'environ 210 000 km² (27 % de la surface du pays) ;

– le Kurdistan de l'Ouest, ou Rojava, en Syrie, de 3 à 4 millions (de 13 à 18 %), sur 30 000 km² (16 %).

Les deux autres Kurdistans sont :

– le Kurdistan de l'Est, ou Rojhila, en Iran, de 6 à 9 millions (de 8 à 11 %), sur 195 000 km² (12 %) ;

– le Kurdistan du Sud, ou Başûr, en Irak, de 5 à 7 millions (de 14 à 19 %), sur 83 000 km² (19 %).

La diaspora kurde représente plus de 2 millions de personnes, dont 800 000 en Allemagne et 200 000 en France.

Tous ces chiffres sont estimés et susceptibles de fortes variations selon les sources, voire la même source comme *Wikipédia*. Il n'existe pas, en effet, de recensements précis de la population kurde, de même qu'une délimitation sûre de son territoire où habitent d'ailleurs nombre de minorités.

Pour diverses approches synthétiques de la question kurde lire *L'Histoire*, n° 429, « Dossier : Les Kurdes. Mille ans sans État », novembre 2016 ; *Moyen-Orient*, n° 26, « Dossier : Kurdistan(s), une nation des États », avril-juin 2015 ; *Politique étrangère*, n° 2,

emprisonné depuis dix-sept ans, Abdullah Öcalan, ouvert à l'idée libertaire par la lecture d'un philosophe anarchiste oublié, Murray Bookchin. Leur rêve est déjà réalité. Tant en Turquie qu'en Syrie, dans des conditions bien différentes mais également terribles – là une guerre civile, ici une guerre contre de multiples ennemis –, ils tentent de mettre en œuvre leur société sans État. Sans cet État qui toujours étouffe l'esprit libertaire, ce que liberté veut dire, par son cortège d'injustices, seraient-elles légales. Par ses logiques d'exploitation, seraient-elles régulées. Comment l'homme révolté, la femme révoltée du Kurdistan et leur « pensée solaire » surmontent-ils cette fatalité⁽²⁾ ?

Ils sont passés de l'indignation à l'organisation pour construire cette « étrange unité qui ne se dit que du multiple⁽³⁾ », la société sans classe et sans État. Une société de la mesure sans domination idéologique, politique, économique, sociale, culturelle, où chaque individu, chaque groupe de la

« Dossier : Kurdistan(s) », été 2014; *Qantarä*, n° 88, « Dossier : Les Kurdes un peuple sans État », juillet 2013.

Voir en Annexe XII la carte du peuplement kurde réparti sur quatre États. Des cartes sont également disponibles sur les sites suivants :

– Institut kurde de Paris, cartes diverses (http://www.institutkurde.org/kurdorama/carte_kurdistan.php);

– Amitiés kurdes de Bretagne, carte interactive (<http://www.akb.bzh/>);

– *Ajansa Rojnamevaniya Azad* (ARA News), carte de l'évolution des événements par villes (<http://aranews.net/>)

2. « Le jour, précisément, où la révolution césarienne a triomphé de l'esprit syndicaliste et libertaire, la pensée révolutionnaire a perdu, en elle-même, un contrepoids dont elle ne peut, sans déchoir, se priver. Ce contrepoids, cet esprit qui mesure la vie, est celui-là même qui anime la longue tradition de ce qu'on peut appeler la pensée solaire et où, depuis les Grecs, la nature a toujours été équilibrée au devenir. L'histoire de la première Internationale où le socialisme allemand lutte sans arrêt contre la pensée libertaire des Français, des Espagnols et des Italiens, est l'histoire des luttes entre l'idéologie allemande et l'esprit méditerranéen. La commune contre l'État, la société concrète contre la société absolutiste, la liberté réfléchie contre la tyrannie rationnelle, l'individualisme altruiste enfin contre la colonisation des masses, sont alors les antinomies qui traduisent, une fois de plus, la longue confrontation entre la mesure et la démesure qui anime l'histoire de l'Occident, depuis le monde antique » (Albert Camus, *L'Homme révolté* [1951], Paris, Gallimard, « Folio essais », n° 15, 1985, 384 pages, lire pages 371 et suivantes « La pensée de midi »).

3. Gilles Deleuze et Félix Guattari, *Mille plateaux. Capitalisme et schizophrénie*, Paris, Éditions de Minuit, « Critique », 1980, 646 pages, citation page 196.

constellation humaine conjugue sa part d'autonomie, son droit au désaccord avec son obligation naturelle de solidarité. Ils disent que l'utopie n'est pas de croire en un autre futur sans État, mais de croire que l'émancipation puisse venir du pouvoir. Et que ne pas prendre le pouvoir nécessite d'être encore plus réalistes et mieux organisés que pour le prendre.

Pour bien comprendre l'aventure de l'autonomie démocratique des Kurdes, il est indispensable de connaître le municipalisme libertaire de Bookchin, fondateur de l'écologie sociale, et le confédéralisme démocratique d'Öcalan, chef charismatique du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), lequel, au début des années 2000, renonça au marxisme-léninisme comme à la construction d'un État-nation kurde. Saisir cette évolution et le développement du projet kurde suppose, aussi et d'abord, de revenir sur l'idée d'État, ne serait-ce que pour se départir des quelques fausses vérités relatives à son caractère indépassable, du sophisme selon lequel la vie d'une société ordonnée est impensable sans État⁽⁴⁾. Ce sera l'objet des lignes qui suivent, tandis que les idées de Bookchin et Öcalan seront présentées dans le corps du livre.

Incrévable étatisme

Dans sa forme la plus primaire, l'État prend l'image du chef de horde et de son système de commandement, les Francs s'installent en Gaule. Dans sa forme la plus brutale, ce sera le Reich nazi. La plus cruelle, l'État islamique. Dans la plus élaborée, la république centralisatrice. Dans la plus habile, la démocratie parlementaire. Dans la plus moderne, la mon-

4. Olivier Chassaing : « *L'État s'imposant bel et bien comme "standard anthropologique" à toute société humaine devant être reconnue comme communauté à part entière* », « Le Droit contre l'État », à propos d'un livre d'Emmanuel Pasquier (*La Vie des idées.fr*, 7 octobre 2013, <http://www.laviedesidees.fr/Le-Droit-contre-l-Etat.html> ; Emmanuel Pasquier, *De Genève à Nuremberg, Carl Schmitt, Hans Kelsen et le droit international*, Paris, « Classiques Garnier », « Bibliothèque de la pensée juridique », numéro 2 », 2012, 789 pages).

Voir cependant le livre de Pierre Clastres, *La Société contre l'État*, dans lequel il montre « *l'impossibilité d'une genèse de l'État à partir de l'intérieur de la société primitive* » (Paris, Les Éditions de Minuit, « Critique », 1974, 200 pages, citation page 182).

dialisation interétatique. L'État se prétend garant de l'ordre, ennemi de l'anarchie... Fort ou faible, démocratique ou dictatorial, fief ou empire, il est toujours là. Le socialisme seul, à sa naissance, au cœur du XIX^e siècle, osera mettre en doute sa nécessité et dénoncera son parasitisme, sa violence. Mais, paradoxalement, les tentatives de mise en œuvre d'une société libérée de l'État jamais ne parvinrent à s'en délivrer; en Russie, en Chine, à Cuba ou ailleurs, au contraire, elles se muèrent en pesantes dictatures bureaucratiques. Faut-il être fou pour croire que tout irait mieux sans l'État ou faut-il plutôt reconsidérer les représentations qu'il charrie?

Si « *personne n'a jamais vu l'État* », disait le professeur de droit Georges Burdeau, « *qui pourrait nier cependant qu'il soit une réalité?*⁽⁵⁾ ». Toute la difficulté de définir l'État est là : comment parler d'une abstraction aliénante au quotidien? Pour le droit public international, l'État existe quand sont réunies trois conditions : un territoire où vit une population sur laquelle s'exerce un pouvoir souverain. On comprend l'intérêt diplomatique de cette définition : faciliter la reconnaissance d'un État par d'autres États, pairs, concurrents ou ennemis. Elle n'en est pas moins relative : les conditions seraient-elles objectivement réunies, l'État ainsi constitué ne peut juridiquement exister que si les autres États le reconnaissent⁽⁶⁾. En droit interne, elle souligne la domination du pouvoir sur la population⁽⁷⁾.

5. Georges Burdeau, *L'État* (1970), Paris, Éditions du Seuil, « Points essais », n° 244, Paris, 2009, 216 pages, citation page 9. Ce livre, enrichi par la préface de Philippe Braud, est une bonne introduction à la théorie de l'État pour, au-delà du concept juridique, en connaître les significations politiques et philosophiques.

6. Le Proche-Orient est riche de cas pratiques pour les étudiants en droit public international. Le Rojava en Syrie n'est pas un État en droit, mais en fait? Même question pour l'État islamique?

7. Les collectivités locales (commune, département, région) sont des délégations de l'État, de « l'infra État », conçues sur son modèle et auxquelles il confie certaines de ses prérogatives (aménagement du territoire, formation professionnelle, action sociale, etc.) tout en maintenant un contrôle administratif et financier. La décentralisation est plus ou moins poussée selon les pays pouvant aller jusqu'à la régionalisation (Espagne, Italie) ou la fédération d'États croupions aux pouvoirs régaliens limités (Allemagne, États-Unis), mais jamais ne remettant en cause l'État central, sauf à conduire à un nouvel État de droit (démembrement de la Yougoslavie) ou de fait (Somaliland). Un principe d'exclusivité veut qu'il n'y ait d'États dans l'État, d'où les prétentions indépendantistes d'unités administratives déjà fortement décentralisées telles la Catalogne ou

Pour les auteurs modernes, l'idée d'un État, « *incarnation du Pouvoir pur, pleinement souverain sur un territoire circonscrit* », n'est plus une vision réaliste ; la force contraignante du pouvoir étatique serait pondérée par les « *configurations d'acteurs associant étroitement des politiques et des experts, des agents de l'État et des représentants de la société civile syndicats, associations, groupes d'intérêts divers* »⁽⁸⁾. L'idée profonde n'est en rien nouvelle. C'est une constante de la science politique de vouloir associer le peuple à l'appareil qui au pis l'opprime, au mieux l'exploite. L'illustration la plus significative en est donnée par ces humanistes qui, après la Grande Guerre, pensèrent que l'autoritarisme de l'État, justifié par les dangers de l'impérialisme allemand, n'avait plus de raison d'être et que la soumission envers l'État devait être remplacée par la collaboration du peuple à ses tâches. Lucide, le professeur de droit Raymond Carré de Malberg avertissait : « *Il faut, pour éviter toute équivoque, reconnaître que la collaboration ne constitue qu'un moyen ; le but reste la puissance d'État* »⁽⁹⁾. » La leçon vaut pour aujourd'hui. Elle a été entendue par les promoteurs de la démocratie participative ou de la démocratie délibérative, leurs d'autonomie⁽¹⁰⁾. Aussi convient-il de se détacher de toute référence juridique, humaniste, métaphysique ou politicienne et admettre que le peuple n'est pas un élément de l'État, mais la chose sur laquelle cet État exerce, sans

l'Écosse. Le municipalisme libertaire et le confédéralisme démocratique ne s'inscrivent pas dans ces schémas, ils veulent unir des autonomies transfrontalières pour parvenir à une confédération sans État.

8. Citation tirées respectivement des pages XII et X de la préface de Philippe Braud au livre de Georges Burdeau, précité note (5).

Il ne faut pas non plus oublier le poids des institutions internationales sur les relations étatiques (Organisation des Nations unies, Union européenne, Fonds monétaire international, Banque mondiale, Cour pénale internationale, etc.).

9. Raymond Carré de Malberg, *Contribution à la théorie générale de l'État*, Tome premier, Paris, Librairie de la Société du Recueil Sirey, 1920, 874 pages, citation page XVIII ; « moyen » et « but » sont soulignés par Carré de Malberg.

10. Lire, par exemple, Pierre Rosanvallon, *La Contre-Démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Éditions du Seuil, 2006, 346 pages, notamment la conclusion, pages 295 et suivantes ou Dominique Rousseau, *Radicaliser la démocratie. Proposition pour une refondation*, Paris, Éditions du Seuil, 2015, 236 pages.

autre considération que sa sécurité⁽¹¹⁾, son pouvoir souverain, son monopole de la violence légitime⁽¹²⁾.

Inspirée par l'*Esprit des lois* de Montesquieu⁽¹³⁾, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, en son article 16, proclame « *que toute Société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée n'a point de Constitution*⁽¹⁴⁾ ». Dans les constitutions de l'État moderne, trois pouvoirs, théoriquement indépendants l'un de l'autre, se coordonnent :

- le pouvoir législatif, les chambres parlementaires qui votent les lois ;
- le pouvoir exécutif, un gouvernement et son administration, qui, pour diriger le pays, s'appuie sur les règlements qu'il édicte et les lois d'un parlement qu'il applique ;
- enfin, le pouvoir judiciaire (ou juridictionnel), les tribunaux qui font respecter la loi⁽¹⁵⁾.

Dans la philosophie humaniste, ce dernier pouvoir a un rôle important

11. Baruch Spinoza : « *Tandis que la liberté, force intérieure, constitue la valeur (virtus) d'un particulier, un État ne connaît d'autre valeur que sa sécurité* » (*Traité de l'autorité politique* [1677], préface de Robert Misrahi, traduction et note de Madeleine Francès, Paris, Gallimard, « Folio essais », n° 240, 1994, 272 pages, citation page 80).

« *Virtus* », ici traduit par « valeur », peut aussi l'être par « vertu ».

12. La « chose » ou « sujet réifié » signifie que l'individu n'a plus de subjectivité qu'il est réduit à l'état d'objet, l'ouvrier devient pièce de la machine, machine lui-même. La violence comprise comme concrétisation de la domination. Non seulement violence physique pure pour faire respecter l'ordre public, mais aussi violence morale des manifestations de l'aliénation étatique comprise comme toute manifestation de la domination qui laisse croire qu'elle récompense, instruit, informe, distrait, alors qu'elle dépose l'homme de son jugement.

13. Charles de Secondat Montesquieu, *De l'esprit des lois* (1748), Paris, Gallimard, « Folio essais », deux tomes, n° 275 et 276, 1995, 608 pages et 1056 pages.

14. Sur cet article voir Guy Carcassonne, *La Constitution introduite et commentée par Guy Carcassonne*, préface de Georges Vedel, Paris, Éditions du Seuil, « Point essais », n° 319, 10^e édition, 2011, 462 pages, « Article XVI », page 421, n° 560.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen visée par le Préambule de la Constitution de la V^e République a valeur constitutionnelle.

Pour un point sur la question de la séparation des pouvoirs, se reporter à la revue *Pouvoirs*, n° 143, « La séparation des pouvoirs », novembre 2012, 202 pages.

15. Au chapitre VI, on verra que la Charte du Rojava, en vigueur dans le Kurdistan syrien, adhère à cette répartition des pouvoirs alors que, dans la théorie du

de protection des droits et libertés, mais, dans la réalité politique, « *la justice est [...] un service public*⁽¹⁶⁾ ». Elle seconde, conforte et supplée le pouvoir répressif par lequel l'État se maintient. Police et armée dont les fonctions affichées, protéger l'honnête citoyen pour la première, défendre le pays pour la deuxième, sont vite réorientées en cas de crise pour protéger l'État de l'ennemi intérieur. Plutôt le coup d'État que la révolution !

L'État n'est pas une machine administrative qui fonctionnerait sans détermination avec des pouvoirs neutres. Le système économique induit une superstructure juridique et politique tout en conservant la maîtrise ; il y a donc une homogénéité entre système de production et superstructure étatique, quelle qu'elle soit (féodale, capitaliste, communiste d'État, etc.)⁽¹⁷⁾. À l'intérieur de la sphère étatique se joue un jeu

municipalisme libertaire, pouvoir législatif et exécutif ont tendance à se confondre. Dans son projet de constitution pour la Turquie, Öcalan n'aborde pas de front le sujet.

16. Renaud Denoix de Saint Marc dans *L'État*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je? », n° 616, 2^e édition mise à jour, 2012, 128 pages, citation page 71. Voir aussi, page 73 de la revue *Pouvoirs* précitée note (14), Isabelle Boucobza, « Un concept erroné, celui de l'existence d'un pouvoir judiciaire ».

17. Cette description des rouages de l'État est l'œuvre de Karl Marx et Friedrich Engels dans leur divers travaux. Elle est acceptée, à l'origine, par tous les courants socialistes. Lire notamment dans le *Dictionnaire critique du marxisme*, les articles « Base » (Georges Labica), « Économie » (Pierre Séverac), « Superstructure » (Philippe de Lara) (Georges Labica et Gérard Bensussan [sous la direction de], *Dictionnaire critique du marxisme*, Paris, Presses Universitaires de France, « Grands Dictionnaires », 1982, 942 pages. Disponible dans la collection « Quadrige » des Presses Universitaires de France, 3^e édition, 2001, 1264 pages.

Pierre Bourdieu dans ses cours sur l'État, comme les juristes et les historiens classiques, s'attache à l'État superstructure juridique et politique sans souligner son interdépendance avec la base économique : « *L'État est le lieu d'un pouvoir reconnu qui a, derrière lui, le consensus social, consensus accordé à une instance chargée de définir le bien public, c'est-à-dire ce qui est bien pour le public, en public, pour l'ensemble des gens qui définissent le public* » (*Sur l'État. Cours au Collège de France, 1989-1992*, Paris, Éditions Raisons d'agir et Éditions du Seuil, « Cours et travaux », 2012, 672 pages, citation page 139). Bourdieu s'explique de tout cela, dans les pages 15 et suivantes ; les analyses marxistes ou, plus largement, insistant sur la primauté des fonctions et finalités économiques de l'État, révéleraient « *une disposition anarchiste, une disposition de révolte socialement instituée contre les pouvoirs* », ce qui explique qu'« *elles rencontrent la révolte adolescente contre les contraintes, contre les disciplines et flattent une disposition première à l'égard des institutions ce que j'appelle une humeur anti-institutionnelle* » (page 17). Dénoncer le

complexe de luttes de pouvoir dont rend compte la théorie des champs de Pierre Bourdieu qui, au-delà de la fonction, analyse la structure. Ceux qui dominent un champ sont en position de le faire fonctionner à leur avantage tout en devant compter sur la contestation des dominés. Un champ peut contenir d'autres champs, totalement ou partiellement. Par exemple le champ de la fiscalité et le champ de l'économie s'interpénètrent. Dans chaque champ s'expriment des intérêts particuliers. L'État capitaliste est un métachamp où se confrontent la « noblesse d'État », la haute fonction publique, le pôle qui pense, prétend diriger pour le bien commun, et la bourgeoisie, le pôle qui gagne de l'argent au nom de la liberté de tous à faire de même. Ils vivent dans une sorte de paix armée et s'unissent quand il s'agit de défendre leurs privilèges de classe où se mêlent pouvoir et argent. L'aristocratie de pouvoir n'est pas sans biens et l'aristocratie économique sans mandats politiques ; ils sont du même monde minoritaire des puissants, donc pour l'ordre. Ces pôles constituent eux-mêmes des champs composites dans lesquels se jouent d'autres luttes de pouvoir, entre grande et moyenne bourgeoisie, entre écoles de

capitalisme comme cause de tous les malheurs relève du phantasme, du complot pour ne pas dire de l'infantilisme. Autant dire que, en 1995, beaucoup, y compris des anarchistes, furent victimes d'une hallucination en voyant dans le ralliement de Bourdieu au mouvement contre la réforme Juppé sur les retraites et la Sécurité sociale, une adhésion à la cause de la grève générale.

Quant à la société sans État, Bourdieu n'en conçoit pas d'autres que la tribu primitive, clanique, qui règle ses différents intérieurs avec des sages, des conciliateurs appliquant la coutume, et les conflits extérieurs par le dédommagement ou la vengeance privée (pages 56 et 316). Il n'en reste pas moins que la lecture de ce livre enrichit la réflexion sur la prédominance, selon Bourdieu, de la coercition symbolique, invisible, de l'État, sur sa violence physique, visible (lire à ce sujet Jean-Christophe Angaut, « Le mauvais esprit du sociologue. Bourdieu et l'État », *Réfractions*, n° 30, « De l'État », printemps 2013, page 145).

Pour Abdullah Öcalan aucun doute, l'État unitaire et la modernité capitaliste ont partie liée (*La Feuille de route vers les négociations. Carnets de prison* [rédaction terminée le 15 août 2009, première édition en anglais en 2012], préface d'Immanuel Wallerstein, Cologne, International Initiative Edition, 2013, 136 pages, spécialement page 99). Öcalan oppose son concept de modernité démocratique à la modernité capitaliste qui centralise et monopolise tous les pouvoirs (Abdullah Öcalan, *Confédéralisme démocratique*, Cologne, International Initiative Edition, 2011, 46 pages, voir pages 24 et 25 ; cette brochure est disponible sur Internet (<http://www.freedom-for-ocalan.com/francais/Abdullah-Ocalan-Confederalisme-democratique.pdf>).

formation, entre corps de fonctionnaires, entre secteurs d'activité capitalistes, etc.⁽¹⁸⁾. La gauche au pouvoir joue donc un jeu difficile puisqu'elle se rattache plutôt à la bourgeoisie intellectuelle qu'à la bourgeoisie de l'argent. Mais elle doit composer avec certains éléments en son sein comme ces « socialistes » plus motivés par le libéralisme économique et financier que par la Sociale. Avec, aussi, l'opposition de droite, car il faut maintenir l'État, leur bien commun, qui permet aux seuls clercs compétents autodésignés d'exercer, à tour de rôle, une domination politique et économique. Cette théorie des champs facilitera une compréhension critique des problématiques de pouvoir au sein du proto-État du Rojava et entre celui-ci et la société civile⁽¹⁹⁾.

Juristes, sociologues, politologues, philosophes interpréteront à l'infini la complexité de cet étrange objet appelé État. Sorti des livres savants, l'État reste une chose assez simple au quotidien de chacun : l'État permet à certains hommes de dominer d'autres hommes, d'exercer sur eux un pouvoir coercitif et décréter qu'il est normal que, dans certaines conditions, un homme exploite un autre homme. Tout cela au nom d'une illusion juridique, la propriété et d'une illusion sociale, la capacité. Le dominé, l'exploité devient objet et, pour peu qu'il lui reste quelques espaces de pensée, l'État se chargera de les contrôler. Ceux qui défendent la nécessité de l'État, au Kurdistan comme ailleurs, nient le bien-fondé de ce réquisitoire et évitent de faire tout lien entre l'État et le capital, pour n'en présenter que l'utilité naturelle et la légitimité universelle.

Ils le disent utile

L'État exerce d'abord des fonctions régaliennes, pouvoir qu'il ne peut déléguer à une organisation internationale, une collectivité territoriale nationale, encore moins à une personne privée. La toute première est de

18. Pierre Bourdieu, *Sur l'État. Cours au Collège de France, 1989-1992*, précité note (17), notamment pages 18, 318, 366.

19. Proto-État avec un gouvernement distinct dans chacun des trois cantons autonomes du Rojava.

dire le droit, à laquelle s'ajoutent l'administration de la justice, l'organisation du maintien de l'ordre⁽²⁰⁾ et la défense du territoire, l'émission de la monnaie et la levée de l'impôt, la représentation diplomatique. Il exerce aussi des missions de service public : santé, éducation, infrastructures, transports, énergie, poste et télécommunications, etc. À la différence des fonctions régaliennes qui ne peuvent se négocier, en principe⁽²¹⁾, les missions de service public sont susceptibles d'être déléguées (sous-traitées) en partie ou totalement, voire privatisées. Pour les citoyens, ces fonctions et missions donnent de la matérialité à l'État. Ainsi se forge la croyance en sa réelle utilité, en son indispensable nécessité. Bien mieux que les tirades des politiciens, la haute fonction publique pourvoit à la défense de l'État. Deux citations l'illustrent. La première, tirée d'un rapport du Conseil d'État, explique que l'utilité de l'État trouve sa source dans l'intérêt général, aussi appelé bien public ou bien commun :

« L'État [est] seul capable, non seulement de réaliser, lorsque c'est nécessaire, la synthèse entre les intérêts qui s'expriment au sein de la société civile, mais de contribuer à dépasser les égoïsmes catégoriels et à prendre en compte les intérêts des générations futures. Seul un intérêt général ainsi conçu est en effet susceptible d'apporter à la gestion de la chose publique la cohérence propre à maintenir, et si possible renforcer, le lien social⁽²²⁾. »

20. Maintien de l'ordre ne se comprend pas seulement comme remède au désordre de la rue, ou comme protection contre toute forme de délinquance, mais aussi comme maintien de l'ordre capitaliste contre un ordre révolutionnaire, de l'ordre du propriétaire et de la liberté d'entreprendre contre l'ordre de l'égalité et du partage.

21. Ce principe est relatif, il connaît des aménagements voire des dérogations en matière de sécurité publique (contrôle des bagages dans les aéroports par des sociétés de sécurité ; qualité d'agent de police judiciaire adjoint conférée aux contrôleurs de la SNCF) et de justice (arbitrage, conciliation, médiation par des personnes privées ; association de citoyens à l'exercice de la justice comme dans les conseils de prud'hommes). Lire de Guy Canivet, membre du Conseil constitutionnel, « La mutation des fonctions régaliennes, état des lieux », contribution au Cercle des économistes, 9 juillet 2011 (<http://www.lecercledeseconomistes.asso.fr/IMG/pdf/S13-Canivet-03.pdf>).

22. Conseil d'État, *Réflexions sur l'intérêt général*. Rapport public 1999 (<http://www.conseil-etat.fr/node.php?articleid=430>). Ce rapport édité par la Documentation française n'est plus disponible (« Études et documents », mars 1999).

La seconde citation, plus récente, mais dans la continuité, est le fait d'un grand commis de l'État, membre du Conseil constitutionnel, Renaud Denoix de Saint Marc, qui, s'il ne nie pas quelques évolutions d'ailleurs peu rassurantes, souligne que celles-ci n'annoncent pas un affaiblissement de l'État :

« Sans doute le rôle de l'État, dans sa branche exécutive, est-il en train d'évoluer. Le temps n'est plus à l'État producteur par l'intermédiaire d'entreprises publiques; le temps ne sera peut-être bientôt plus celui de l'État-providence accompagnant et assistant l'individu du berceau à la tombe. Mais rien n'indique assurément que le temps soit venu d'un "État minimal". Outre ses fonctions régaliennes, consubstantielles à la notion d'État, il appartient à celui-ci, grâce à ses instances légitimées par le suffrage universel, d'assurer la solidarité et la cohésion sociales, de fixer les objectifs de moyen et de long termes assignés à la Nation et de dégager l'intérêt général⁽²³⁾. »

Sans doute l'État est-il utile dans un système étatique. Pour autant, les services qu'il rend, tant ses fonctions régaliennes que ses missions de service public, peuvent l'être dans un système autogestionnaire. Et sûrement mieux car ce dernier fait disparaître la domination capitaliste à la racine de l'État, au profit de l'égalité. Contrairement à une idée reçue, d'intérêt général il n'y a point. Il n'y a que l'intérêt du plus fort décrété par lui « général ». Mais, fi d'utopie, l'État est vertueux, dit Renaud Denoix de Saint Marc, *« grâce à ses instances légitimées par le suffrage universel »*. Et un État vertueux ne peut avoir que des sujets vertueux comme le souligna Spinoza⁽²⁴⁾. Une grâce pour un suffrage universel qui pourrait n'être qu'un subterfuge aussi peu sûr que le bien public, l'intérêt général, la devise de la République ou les proclamations du Préambule de la Constitution.

23. Renaud Denoix de Saint Marc in *L'État*, précité note (16), page 122.

24. Baruch Spinoza : *« De même que les défauts, le laisser-aller et la rébellion généralisée des sujets sont imputables à la nation, la valeur [vertu] de leur conduite et leur constante fidélité aux lois doivent être rapportées surtout à la valeur [vertu] de cette nation [État] et à l'exercice absolu qu'elle sait faire de son droit »* (*Traité de l'autorité politique*, précité note 11, citation page 115).

Ils le disent légitime

Il ne suffit pas de s'autoproclamer indispensable pour gérer les hommes, il faut trouver à cette domination une légitimité. La légitimité prend sa source dans une désignation par Dieu, la providence, la capacité ou la nécessité, toujours pour la défense de l'intérêt général, le bien du peuple. L'intelligence de l'État démocratique sera de dire que le peuple lui donne une légitimité irréfragable par la Constitution, expression de sa souveraineté, texte paré de vertus quasi divines, et par le suffrage universel, pratique sanctificatrice de la démocratie. La déconstruction de l'État s'impose d'autant plus qu'elle concerne la démocratie parlementaire occidentale, l'État de droit, le modèle universel du pouvoir légitime⁽²⁵⁾.

Doutons que le peuple choisisse une constitution en connaissance de cause⁽²⁶⁾. Texte abstrait, rédigé en langue juridique, bien rares sont ceux qui après l'avoir approuvée, le plus souvent sans l'avoir lu, sauraient détailler ce qu'il contient d'autre qu'une idée (un régime présidentiel), la fin d'une situation (les désordres parlementaires de la IV^e République), un espoir de paix (l'arrêt de la guerre d'Algérie), un homme providentiel (le général de Gaulle), si l'on parle des origines de la V^e République. Toutes choses d'ailleurs non écrites dans le texte de la Constitution de 1958. On dira cependant que le peuple a approuvé par référendum cette Constitution, rédigée par le gouvernement et non par une assemblée constituante⁽²⁷⁾. On verra d'ailleurs dans la deuxième partie sur le confé-

25. Francis Fukuyama, *La Fin de l'histoire et le dernier homme* (1992), Paris, Flammarion, « Champs essais », n° 821, 2009, 452 pages. Le livre repose sur l'idée que, à la fin XX^e siècle, l'effondrement des dictatures, à droite, et du communisme, à gauche, démontre que la démocratie libérale est le seul modèle politique viable et que le « marché libre » est la seule issue économique.

26. Il y a des exceptions comme le rejet de la Constitution européenne par les Hollandais et les Français en 2005. Rejet vite trahit par les États avec le traité de Lisbonne de 2007. Sur cette question voir le dossier de la Documentation française (<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000112-le-projet-de-constitution-europeenne-en-2004/introduction>).

27. Pour une explication de la Constitution et des trois textes qu'elle intègre : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, le Préambule de la Consti-

déralisme démocratique qu'Öcalan, pour la Turquie, propose un modèle de constitution qui n'est pas étranger aux constitutions démocratiques libérales. Et que les Kurdes du Rojava en reprennent l'idée tant dans leur Charte que dans leur projet de constitution démocratique pour la Syrie⁽²⁸⁾. Sans que l'on sache si ces « constitutions » concernent une phase intermédiaire entre la dictature et la révolution ou si elles sont les prémices juridiques de la société sans État.

L'élection est le deuxième pilier de la légitimité de l'État. Les députés sont élus au suffrage universel comme le sont un maire, un conseiller départemental ou régional, un député européen et même un président de la République. Certes. Ce n'est pas l'élection en soi qui est contestable, mais ses modalités qui sont telles qu'elles dépossèdent l'électeur de ce qu'elle prétend lui donner : une souveraineté, un pouvoir de décision. Nous votons et puis après ? Nous retournons à nos affaires croyant avoir fait notre devoir comme nous le serine la morale républicaine depuis que nous sommes petits. Hélas ! Ainsi, les Gaulois critiquent à tout bout de champ ceux qu'ils ont élus pour ne rien faire d'autre que voter pour les mêmes, ou leurs semblables, à l'élection suivante, refusant d'imaginer qu'il pourrait en aller autrement sans que le ciel leur tombe sur la tête. Par la culpabilisation, le civisme électoral possède un fort pouvoir d'aliénation.

Quand un député est élu au suffrage universel dans sa circonscription, il ne s'est engagé sur rien, il a pu présenter un programme plus ou moins élaboré qui n'est souvent que la reproduction de la liste type fournie par son parti, mais il n'a certainement pas juré de l'appliquer. L'élu est un mandataire sans mandat qui ne peut être démis par ses électeurs. La seule légitimité dont il pourrait se prévaloir n'est pas celle du libre choix de ses électeurs, mais celle de leur renoncement à exercer eux-mêmes leurs responsabilités. L'électeur est un incapable majeur ou un crédule.

tution de 1946 et la Charte de l'environnement de 2004, voir Guy Carcassonne, *La Constitution introduite et commentée par Guy Carcassonne*, précité note (14).

28. Du point de vue de la démocratie parlementaire, la Charte du Rojava adoptée par des délégués à la désignation incertaine et à la représentativité non établie, manque de légitimité (voir l'introduction du chapitre VI « La Charte du Rojava »).

A-t-on déjà vu un gouvernement de gauche qui instaure un semblant de socialisme? « Agir au lieu d'élire » n'est pas seulement un slogan, mais le sens d'un engagement pour un mouvement qui, par l'éducation, la formation, des pratiques anti-autoritaires, une discipline collectivement voulue et respectée, prépare une société sans exploitation. L'erreur est de croire que la résistance à l'hégémonie néolibérale peut venir d'un bulletin de vote, car le capitalisme triomphant sera éternel si l'histoire se fossilise dans l'urne⁽²⁹⁾ ! Combien de temps faudra-t-il encore pour que les gens sortent l'État de leur tête?

Il existe des modes de désignation qui respectent mieux la volonté des mandants et qu'on appelle démocratie directe, gestion directe... avec mandat impératif, révocabilité, rotation des charges. Dans le municipalisme libertaire de Bookchin, l'élection d'un conseil municipal qui présente des caractères plus acceptables par le facteur de proximité, n'est pas écartée. Elle est même considérée, dans certaines conditions, comme un outil de subversion sociale, ce qui provoque quelques grincements de dents chez les anarchistes. Comme chez Bookchin, le confédéralisme démocratique d'Öcalan, dans sa phase préparatoire, inscrit la conquête de municipalités dans une stratégie de construction du réseau de l'autonomie démocratique. De leur côté, les Kurdes de Turquie et de Syrie cherchent, en plus, appui et protection dans une représentation parlementaire. Comment conjuguent-ils leur aspiration d'instaurer un régime d'auto-administration sans État avec l'élection de maires et députés? Pour l'heure, la contradiction est justifiée par des choix tactiques, mais le débat, éludé en raison de la guerre, surgira la paix revenue. C'est le nœud gordien constitué par l'embryon d'État des cantons du Rojava avec, chacun, son assemblée législative, son pouvoir exécutif et son conseil judiciaire. S'il n'est pas tranché, l'État survivra.

29. Pour un développement de cette idée, voir Pierre Bance, « L'abstentionnisme, un acte politique », *Libération*, 7 février 2007 (http://www.liberation.fr/tribune/2007/02/07/l-abstentionnisme-un-acte-politique_84124).

L'État dans la tête

Qui accorde encore quelque crédit aux politiciens? Partout dans le monde on se défie d'eux. Attention, cette défiance s'accompagne rarement d'une remise en cause de l'État et de ses soutiens, armée et police, elle peut même générer une demande de plus d'autorité⁽³⁰⁾. L'idée de se passer de l'État, comme de Dieu, n'est d'ailleurs pas imaginable pour une majorité des terriens⁽³¹⁾. Les politiciens et privilégiés les confortent dans cette croyance et diabolisent le révolutionnaire, le « terroriste » pour reprendre la qualification officielle du gouvernement turc. Il n'y aurait pas d'alternative. C'est cela ou l'anarchie.

30. En France, par exemple, 65 % des gens disent ne plus avoir confiance « *ni dans la droite ni dans la gauche pour gouverner le pays* » et 82 % ont un sentiment négatif de la politique. Seuls 12 % gardent leur confiance dans les partis politiques et 76 % pensent que les dirigeants politiques sont plutôt corrompus. Seulement 42 % se fient à leur député, 88 % estiment que les responsables politiques ne se préoccupent pas de ce que pensent les gens. Pourtant, une telle défiance à l'égard des politiciens ne favorise pas une abstention protestataire ou politique significative; bien que ce chiffre soit en baisse constante, 58 % pensent qu'ils peuvent avoir une influence sur les décisions politiques en votant. Ni ne se traduit pas par une remise en cause de l'État. Ni du capitalisme d'ailleurs. Si 46 % demandent qu'il soit réformé sur quelques points et 45 % en profondeur, le sondage ne permet pas de savoir sur quels points et l'étendue de la réforme, mais une autre réponse est éclairante : 60 % estiment que l'État devrait accorder plus de liberté aux entreprises (*Le Baromètre de la confiance politique* du Centre de recherche politique de Sciences Po [Cevipof]. Les chiffres donnés sont tirés de la 7^e vague, janvier 2016, <http://www.cevipof.com/fr/le-barometre-de-la-confiance-politique-du-cevipof/resultats-1/vague7/>).

On retrouve les mêmes résultats dans une enquête des 18 et 19 avril 2016 du *Monde*, Sciences Po et la Fondation Jean-Jaurès, avec cette précision que 88 % des personnes interrogées estiment qu'on a « *besoin d'un vrai chef en France pour remettre de l'ordre* » et 87 % que « *l'autorité est une valeur qui est souvent trop critiquée aujourd'hui* » (*Le Monde*, 28 avril 2016; enquête complète sur le site de la Fondation Jean-Jaurès, <http://www.jean-jaures.org/Publications/Enquetes/Fractures-francaises-edition-2016/%28language%29/fre-FR>).

31. Même en France, bien que 60 % des gens estiment que la démocratie ne fonctionne pas bien et que 67 % jugent que ce sont aux citoyens et non au gouvernement de décider ce qui leur semble « *le meilleur pour le pays* » (*Le Baromètre du Cevipof*, précité).

Justement, l'anarchiste et quelques autres, ni utopistes ni irresponsables, n'en démordent pas, l'État n'est pas source naturelle et garantie du droit. Il est au contraire raison et assurance de la domination d'humains sur d'autres humains. Ce n'est pas acceptable. L'acceptable – non l'idéal – serait de vivre dans une société où des êtres humains responsables d'eux-mêmes, respectueux des autres, œuvreraient sans intermédiaires, sans domination, pour un avenir commun, un avenir en recherche continue d'émancipation, de libération et de la moins naturelle des lois, l'égalité. Encore faut-il le vouloir et s'organiser, Bookchin et Öcalan œuvrent en ce sens. Le premier appellera municipalisme libertaire sa stratégie de substitution d'une société civile autogérée à l'État (chapitres I à III). Le deuxième, après l'avoir lu, comprit que la solution au problème kurde n'était pas un État-nation bâti dans la violence mais l'association de peuples et de cultures au sein de communes autonomes confédérées avec le même objectif de dissolution de l'État, ce qu'il appelle le confédéralisme démocratique (chapitre IV à VI). Et voilà qu'ils seraient entendus aux confins de l'Anatolie et de la Mésopotamie où se construit, non sans drames, l'autonomie démocratique, chemin vers la société sans État (chapitre VII à IX). Loin des récits épiques, exaltants mais peu instructifs, sous ces chapitres, il s'agit de s'attaquer à des sujets plus arides, les textes théoriques, les dispositions juridiques, les institutions civiles et publiques en relation avec le mouvement de l'autonomie et leur fonctionnement. Seule cette démarche peut cadrer l'examen du sens et de la portée de la construction d'une nouvelle société au Bakûr et au Rojava. Désigner les dangers qui la guettent.

Les Kurdes ne nous demandent pas de les aider mais de les accompagner. Considérer leurs idées et leurs réalisations dans un esprit d'ouverture et un soutien critique, c'est un moyen de sortir de la situation décourageante dans laquelle le mouvement social s'enlise, de régénérer la pensée révolutionnaire, de cesser de croire que nous sommes dans l'action et la revendication alors que nous sommes dans la plainte, d'aller chercher ailleurs, non pour projeter notre incapacité sur des mouvements fantasmés, mais pour construire ici. Ceux qui veulent changer le monde, dans toute leur diversité, saisiront-ils la richesse de l'expérience des

Kurdes ? Laisseront-ils passer leur appel comme ils laissèrent passer celui que lancèrent les zapatistes du Chiapas le 1^{er} janvier 1994 ?

Dans ce qui suit, je ne cherche pas à avoir raison. Je cherche à comprendre, à partager ce que je sais, puis apprendre ce que je ne sais pas.



Première partie

Le municipalisme libertaire





A bordez la question du municipalisme libertaire devant un anarchiste, dans les cinq secondes il vous opposera l'électoralisme. Sacrilège qui disqualifie, sans autre procès, la théorie de Murray Bookchin⁽³²⁾. Depuis des années, le discrédit se transmet, la condamnation se confirme. Une justice militante, un peu expéditive, un peu injuste récuse les explications de l'accusé. Néanmoins, les analyses sérieuses du municipalisme sont anciennes⁽³³⁾ au point que certains auteurs ne partagent plus,

32. Voir, en Annexe I, une brève biographie de Murray Bookchin (1921-2006) et, en Annexe VII, la bibliographie des livres qui lui ont été consacrés.

À signaler l'article de Benjamin Fernandez, « Murray Bookchin, écologie ou barbarie. Aux sources du communalisme kurde », *Le Monde diplomatique*, juillet 2016, page 3.

33. On distinguera cinq de ces critiques :

– Philippe Pelletier, « Municipalisme libertaire ou socialisme anarchiste? », *Informations rassemblées à Lyon (IRL)*, n° 68-69, été 1986 (http://www.ecologiesociale.ch/images/stories/articles/Pelletier_municipalisme_libertaire_ou_socialisme_libertaire.pdf) ; voir aussi, « Le spectre de Bookchin. Incrévable anarcho-syndicalisme », *Le Monde libertaire*, n° 976, 24-30 novembre 1994.

– Frank Mintz, « Contre le municipalisme libertaire » (2000) dans le dossier *Municipalisme libertaire*, La Gryphe, n° 16, décembre 2003 (<http://www.lagryffe.net/Contre-le-municipalisme-libertaire.html>).

– Marianne Enckell, « Agitation communale ou municipalisme libertaire? » dans *Le Quartier, la commune, la ville des espaces libertaires*, Paris, Les Éditions du Monde libertaire, 2001, pages 43 et suivantes (http://ecologiesociale.ch/images/stories/articles/agitation_communale_ou_municipalisme_libertaire.pdf).

– Denis, Organisation communiste libertaire Reims, *OCL*, janvier 2001 (http://oclbertaire.free.fr/upl/OCL_municipalisme.pdf).

aujourd'hui, tout le fonds de leurs critiques et moins encore la violence de leurs attaques. Les choses sont peut-être en train de changer. Quand nous étouffent la paresse théorique face au contemporain, le repli sur une histoire idéalisée, les fanfaronnades verbales ou les violences urbaines anecdotiques, quand ce ne sont pas les dérives islamo-gauchistes de certains⁽³⁴⁾, les propositions de Bookchin donnent de l'air.

Si l'on y regarde de plus près, la critique de Bookchin repose sur un malentendu. Oui, la participation aux élections municipales fait problème. Mais la question est-elle à l'ordre du jour⁽³⁵⁾? L'électoratisme n'est qu'un aspect de la stratégie du municipalisme qu'il faut examiner avec d'autres, comme l'interclassisme. Compris dans la théorie générale du municipalisme libertaire, l'un et l'autre n'empêchent pas celle-ci de sortir l'anarchisme de son cloisonnement. Cela ne sert à rien de dire vrai, d'avoir raison, si la bonne nouvelle ne se répand, si personne ne la comprend. Il y a quelque chose qui cloche dans la mise en œuvre de l'hypothèse anarchiste. Pourquoi ne parvient-elle pas à s'imposer? À faire le partage entre l'idéal philosophique et le pragmatisme militant? Il est temps d'être en mesure de présenter un projet ouvert pouvant intéres-

– Paul Boino, « Communalisme et municipalisme libertaires... En *pour*, en *contre*, le municipalisme libertaire ne laisse pas indifférent... », *Alternative libertaire*, n° 236, février 2001 (<http://libertaire.pagesperso-orange.fr/archive/2001/236-fev/municipal.htm>). Voir aussi les critiques de Daniel Colson, Marianne Enckell et Jacques Toublet à propos du texte de Murray Bookchin, « Le spectre de l'anarcho-syndicalisme » (1992) dans *Anarcho-syndicalisme & anarchisme*, Lyon, Atelier de création libertaire (ACL), 1994, 130 pages et le commentaire de Pierre Bance, « Bookchin et le spectre de l'anarcho-syndicalisme », *Autre futur.net*, 1^{er} mai 2015, reproduit en Annexe III.

Généralement, les commentateurs n'expliquent l'œuvre de Bookchin qu'au filtre de leur critique si bien que le projet global de l'écologie sociale porté par le municipalisme libertaire n'apparaît que sous ses aspects les plus discutables.

34. P.-V. [Jean-Louis Phan-Van], « Protestation devant les libertaires d'aujourd'hui sur les capitulations devant l'islamisme », *Autre futur.net*, 26 février 2015 (<http://www.autrefutur.net/Protestation-devant-les>).

35. Les élections municipales et régionales de mai 2015, en Espagne, auraient pu être le reflet d'une organisation municipaliste du mouvement des Indignés. Mais les coalitions politiciennes qui prétendent le représenter ne s'inscrivent pas dans une perspective assembléiste et fédéraliste, pas même franchement anticapitaliste. Quant à Podemos, il se montre tout aussi politicien que les partis traditionnels.

ser un nombre conséquent de citoyens, d'enclencher un réel mouvement d'émancipation. L'écologie sociale et le municipalisme aideraient cette ambition. Il ne s'agit pas de se trouver un nouveau prophète, la parole de Bookchin n'est pas d'or. Pour autant, quoi qu'on pense de ses idées foisonnantes parfois confuses, il nous transmet un héritage qu'on a tort de laisser en déshérence⁽³⁶⁾. Les ennemis de l'État et du capital devraient profiter de ses enseignements pour inscrire un dernier espoir du communisme dans le présent. L'actualité du Proche-Orient impose une révision sereine du procès bâclé du municipalisme libertaire que beaucoup croyaient classé; le même qui vous opposait l'électoratisme de Bookchin, s'enthousiasme, imprudemment, sur ce qui se passe aux confins de la Syrie et de la Turquie. Il faut tout revoir à l'aune de la critique anarchiste, sereinement⁽³⁷⁾. Cet essai souhaite y contribuer.

Bookchin n'a pas eu de prime abord la bonne idée, développée ensuite sous ses différents aspects. Sa pensée s'est construite sur toute une vie, le municipalisme libertaire en est l'aboutissement inachevé⁽³⁸⁾. Son but, sa stratégie ne peuvent donc être compris sans un rappel de la réflexion qui conduisit le philosophe du Vermont à cette construction politique globale. Tout commence par des préoccupations écologiques. Tout tourne autour des confusions entretenues par la société du spectacle au service du capital : la première, la confusion entre société et État, puis viennent la confusion entre politique et parlementarisme, entre municipalisme et nationalisation, entre développement de la cité et urbanisation⁽³⁹⁾.

Bookchin, qui fut un des premiers écologistes modernes, va mettre un peu d'ordre dans le capharnaüm des options écologiques. Lanceur

36. Pour sortir du bourbier politique, les écologistes, eux aussi, feraient bien de relire le précurseur de l'écologie politique, le fondateur de l'écologie sociale.

37. Pierre Bance, « Bookchin, les Kurdes et l'anarchisme », *Autre futur.net*, 15 décembre 2014 (<http://www.autrefutur.net/Bookchin-les-Kurdes-et-l>).

38. Chaque idée étant reprise, modifiée, complétée d'articles en livres et de livres en articles, la date de publication des travaux cités sera systématiquement rappelée dans les notes.

39. Murray Bookchin, *Pour un municipalisme libertaire* (1984), Lyon, Atelier de création libertaire, 2003, 40 pages, spécialement page 15.

d'alerte, aucun sujet ne lui échappe : destruction de la nature, pollution, déréglementation climatique, urbanisation tentaculaire, pillage des ressources, aliénation des humains par le travail industriel, société de consommation, énergie nucléaire... Visionnaire, il propose des remèdes : récupération, industrie et agriculture raisonnées, recours aux énergies naturelles, réorganisation du travail, décentralisation des mégapoles... et même la fin de l'obsolescence programmée ou la fabrication de voitures électriques. Ses mises en garde se sont souvent révélées pertinentes et la plupart de ses analyses conservent leur force⁽⁴⁰⁾. L'objet de ce texte n'est pas d'étudier l'écologie selon Bookchin, ses méandres philosophique⁽⁴¹⁾ et les polémiques qu'il entretiendra et attisera avec les autres courants écologiques, notamment l'écologie profonde⁽⁴²⁾. Toutefois, il ne faudra

40. Il a été reproché à Bookchin de centrer son analyse sur la société occidentale, américaine même, et d'ignorer le reste du monde (par exemple, Paul Boino à propos de la désindustrialisation et de la « technologisation » dans son article « Communalisme et municipalisme libertaires... », précité note 33, pages 14 et suivantes). L'objection est pertinente bien que Bookchin ne soit pas insensible à la question : « *Nous devons garder présente à l'esprit cette alternative rigoureuse entre l'écotopie et le désastre écologique et nous régler en toute occasion sur une théorie cohérente, sinon les solutions de rechange que nous proposerons seront tout aussi futiles que les perspectives de la société actuelle sont barbares. Il est par exemple impossible de recommander au tiers monde de ne pas s'industrialiser, alors qu'il est en butte au dénuement matériel et à la misère les plus sévères.* » (Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, cité ci-dessous note 43, « Pour une société écologique » [1974], page 185 ; « écotopie » peut s'entendre par « société écologiste ».) Nous verrons par la suite au chapitre III « La stratégie municipaliste libertaire » que Bookchin évoque la construction d'« *une internationale dynamique* ». (Entretien de Murray Bookchin avec Janet Biehl [1996] dans le livre de cette dernière *Le Municipalisme libertaire. La Politique de l'écologie sociale* [1998], préface d'Annick Stevens, préface à la première édition de Marcel Sévigny, traduit de l'anglais [États-Unis] par Nicole Daignault, Montréal, Les Éditions Écosociété, nouvelle édition révisée en 2013, 206 pages, citation page 162.)

41. Avec un goût sur et de philosophie marxiste scientifique, Bookchin crée des concepts tels le « *naturalisme dialectique* », l'« *éthique objective* », le « *ce qui pourrait être* » et le « *ce qui devrait être* » avec l'intention de conforter, *a posteriori*, ses théories « *plutôt que de les promouvoir pour leur seul bon sens.* » (Vincent Gerber, *Murray Bookchin et l'écologie sociale. Une biographie intellectuelle*, préface de Jean-François Filion, Montréal, Les Éditions Écosociété, 2013, 182 pages, annexe II « La philosophie de l'écologie sociale », pages 166 et suivantes, citation page 173.)

42. À titre d'illustration voir Murray Bookchin « Commentaires sur "l'écologie sociale profonde" de John Clark », *Democracy and Nature*, volume 3, n° 3, 1996, tra-

jamais perdre de vue qu'elle reste l'origine de sa réflexion politique ⁽⁴³⁾ et le moteur de sa proposition parce que face à l'échec de toutes les révolutions, au vide idéologique, « *la crise écologique actuelle est potentiellement capable de mobiliser le soutien et l'engagement du public par-delà les différences de classe et de façon plus large [tous les] problèmes affrontés jusqu'ici par l'humanité* ⁽⁴⁴⁾ ». Si Bookchin a fondé une nouvelle branche de l'écologisme, la plus politique, la plus radicale : l'écologie sociale, et théorisé une variante de l'anarchisme : le municipalisme libertaire ⁽⁴⁵⁾,

duit et annoté par Jean-Manuel Traimond pour *Réfractions*, n° 2, « Philosophie politique de l'anarchisme », été 1998, page 25 (<http://refractions.plusloin.org/spip.php?article267>) ; dans le même numéro, en écho, un texte de John Clark, « Une écologie sociale », non daté, traduit par Alain Thévenet, page 55 (<http://refractions.plusloin.org/spip.php?article269>).

43. Le lecteur intéressé se reportera au premier livre traduit en français de Murray Bookchin qui réunit des textes de 1965 à 1974, avec une préface de l'auteur de 1976 : *Pour une société écologique*, traduit de l'américain par Helen Arnold et Daniel Blanchard, Paris, Christian Bourgeois éditeur, 1976, 238 pages. Ces textes sont téléchargeables sur le site *Écologie sociale.ch* sauf l'avant-dernier : « La "crise de l'énergie", mythe et réalité » (1973) (<http://ecologiesociale.ch/index.php/textes/articlestelecharg>). Le livre est devenu rare, il est possible d'en trouver des exemplaires d'occasion sur Amazon à des prix élevés.

Trois articles de *Pour une société écologique*, « Écologie et pensée révolutionnaire » (1965), « Vers une technologie libératrice » (1965) et « Au-delà de la rareté », introduction de *Post-Scarcity Anarchism* (Ramparts Press, 1971), se retrouvent dans la récente traduction de ce dernier recueil paru sous le titre *Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance*, présentation de Vincent Gerber, Montréal, Les Éditions Écosociété, « Retrouvailles », 2016, 280 pages.

44. Murray Bookchin, *Une société à refaire. Vers une écologie de la liberté* (1990 pour la première édition en anglais), préface d'Antoine Robitaille, traduction de l'américain par Catherine Barret, Montréal, Les Éditions Écosociété, « Retrouvailles », 2^e édition en français, 2010, 302 pages, citation page 256.

S'il est vrai que cette potentialité ne s'est pas épanouie, il est aussi vrai que l'actualité de Bookchin n'a jamais été aussi évidente tant l'urgence écologique s'accroît.

45. Précisons d'emblée que pour Bookchin « municipalisme libertaire » ou « communalisme libertaire » sont synonymes bien qu'il préfère la première expression (Murray Bookchin, *Le Municipalisme libertaire. Une nouvelle politique communale ?* [1995], traduit par Jean Vogel, *Alternative libertaire* [Belgique], n° 230, été 2000, page 13 [extrait de *From Urbanization to Cities*, Londres, Cassell, 1995, 279 pages], document accessible sur le site *Écologie sociale.ch* (http://www.ecologiesociale.ch/images/stories/articles/Le_municipalisme_libertaire_une_nouvelle_politique_communale.pdf).

Bookchin établit une autre synonymie entre « municipalisme libertaire » et « munici-

c'est, d'abord, pour donner aux hommes les moyens de sauver la planète en vivant mieux ⁽⁴⁶⁾. Il n'est donc pas possible d'aborder la question du municipalisme libertaire en ignorant l'écologie sociale.

palisme confédéral». Il faut enfin savoir que « *les municipalistes libertaires sont aussi des communistes libertaires*. » (Murray Bookchin, « Commentaires sur "l'écologie sociale profonde" de John Clark », [1996], *Réfractions*, n° 2, été 1998, précité note 42, citations respectivement pages 25 et 41).

46. Si la préoccupation écologique n'a jamais quitté les anarchistes, ils n'en ont pas fait la principale raison d'être de leur choix politique. Aussi est-il intéressant de voir que des militants confirmés alertent aujourd'hui sur l'importance qu'elle doit prendre dans la réflexion libertaire. Significative à cet égard la « Lettre aux anarchistes » de Jean-Louis Phan-Van, qui se conclut ainsi : « *Aujourd'hui, le dilemme entre l'écologie sociale ou la barbarie n'a jamais été aussi crucial pour l'avenir de l'humanité comme civilisation viable.* » (*Le Monde libertaire*, n° 1775, 7-20 mai 2015.) Voir en complément, « Écologie et anarchie : sortir de la confusion » de P.P. (Philippe Pelletier), *Le Monde libertaire*, n° 1776, 21-27 mai 2015, dont voici la fin : « *C'est ce retour au communalisme [...] qui renoue avec le cœur de la problématique anarchiste à condition de ne pas oublier son organisation et son changement d'échelle : le fédéralisme libertaire. [...] Au-delà des luttes plus ou moins ponctuelles, c'est bien cette reconquête de la commune qui importe dans la perspective de fédérer toutes les initiatives économiques ou culturelles existant un peu partout [...]. Pour cela, il ne faut pas camper sur ses certitudes, ni se réfugier dans des démarches sectaires [...], mais se coller à la vie du quartier ou de la commune, tout en clarifiant les idées et les pratiques. Car cette clarification est fondamentale : tout en recherchant l'unité dans la lutte ou dans l'action locale (même réformatrice au départ), elle relance la perspective révolutionnaire globale, qui a disparue dans les poubelles écologistes, et elle permet de se réapproprier l'enjeu métapolitique dont l'ultra droite et l'extrême droite ont fait leur champ de bataille. D'une pierre deux coups. C'est là que le "municipalisme libertaire" de Bookchin [...] ou le "municipalisme de base" des anarchistes italiens peuvent offrir des perspectives intéressantes.* » Philippe Pelletier écrivait, en 1986, que le municipalisme libertaire « *n'a rien à voir avec l'anarchisme* » (« Municipalisme libertaire ou socialisme anarchiste? », précité note 33, page 59).

Voir les textes de Jean-Louis Phan-Van et Philippe Pelletier de 2015 respectivement en Annexes IV et V.

Chapitre I

L'écologie sociale pour un autre futur

Murray Bookchin qui, dès les années 1950, s'intéresse à l'écologie, se rend compte que les luttes écologistes menées par des groupes locaux sur une question locale, par des associations sur un thème ponctuel, peuvent se révéler utiles et efficaces mais leurs victoires sont provisoires. Le capitalisme finit toujours par reprendre le dessus parce qu'elles ne vont pas à la racine des bouleversements écologiques et « *créent souvent l'illusion que l'ordre social actuel est capable de corriger ses propres abus*⁽⁴⁷⁾ ». Ce que Bookchin appelle l'environnementalisme « *ne remet pas en cause le postulat fondamental de la société actuelle, à savoir que la nature doit être dominée par l'homme ; au contraire il s'efforce de rendre cette idée plus aisément praticable, en développant des moyens qui diminuent les risques encourus du fait de la destruction effrénée de l'environnement*⁽⁴⁸⁾ ». Cette écologie sans ambition révolutionnaire, qui collabore objectivement au maintien du capitalisme, le conduira dans les années 1960 à façonner l'idée d'écologie sociale. Plus tard, quand se constitueront des partis écologistes, il dénoncera l'impasse parlementaire et la compromission avec le pouvoir⁽⁴⁹⁾ ; les Verts allemands dont le parti, Die Grünen, fut fondé en

47. Murray Bookchin, *Une société à refaire* (1990), précité note (44), page 238.

48. Murray Bookchin, *Qu'est-ce que l'écologie sociale ?* (1982) avec une introduction de l'auteur de 1988, traduit de l'anglais par Bernard Weigel, préface d'Hervé Kempf, Lyon, Atelier de création libertaire, 4^e édition, 2012, 56 pages, citation page 21. Voir aussi pages 30 et suivantes d'*Une société à refaire* (1990), précité note (44).

Pour le professeur québécois Jean-François Filion, « *l'environnementalisme technocratique consiste en ce que l'on rencontre communément sous l'appellation de "développement durable"* » (Préface à Murray Bookchin et l'écologie sociale de Vincent Gerber, précité note 41, page 9).

49. Dès 1969, Bookchin espère « *que les groupes écologiques écarteront tout appel "au chef de l'État" ou aux institutions bureaucratiques nationales et internationales, c'est-à-dire à des criminels qui contribuent matériellement à la crise écologique actuelle. [...] c'est aux gens eux-mêmes qu'il faut faire appel, à leur capacité d'agir directement et de prendre ainsi*

1980, donnèrent une démonstration éclairante de l'inanité de l'écologie politicienne⁽⁵⁰⁾.

L'écologie doit être sociale

Nous sommes confrontés à un système mû par des intérêts égoïstes, condamné à une croissance irraisonnée motivée par la recherche du profit et l'accumulation du capital. Sans aucun respect pour la biosphère et les paysages, il conduit le monde à sa perte. Comment renverser cette tendance? Bookchin donne sa solution : la société écologiste, c'est-à-dire une société qui s'appuie sur la science écologique⁽⁵¹⁾. Dès 1965, il écrit que l'écologie ne peut se concevoir « *sans édifier une communauté humaine qui*

en main leur propre vie. Car c'est seulement ainsi que s'édifiera une société sans hiérarchie et sans domination, une société où chacun sera le maître de son propre destin » (Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note 43, « À propos du mouvement écologique, pouvoir de détruire, pouvoir de créer » [1969], page 203).

50. Bookchin considère que l'entrée dans les institutions conduit le mouvement à sa perte, ce qu'il ne faudra pas oublier quand on regardera la question de la participation aux conseils municipaux.

« La défense de l'environnement, lorsqu'elle reste un mouvement de réforme au coup par coup, se laisse souvent tenter par les sirènes de la politique, c'est-à-dire par les activités électorales, parlementaires et partisans. » Il s'appuie sur Bakounine pour dénoncer une volonté « *enchaînée par la nécessité du compromis et par le crétinisme parlementaire* » (Murray Bookchin, *Une société à refaire* [1990], précité note 44, citations respectivement pages 239 et 181). Et si Bookchin avait connu l'avidité ministérielle et l'inefficacité écologique des Verts français!

Sa critique n'est pas limitée aux Verts, il l'applique à la Nouvelle gauche américaine et au gauchisme européen, ainsi cet exemple allemand de l'Union des étudiants socialiste (SDS) : « *Lorsque Rudi Dutschke lança au SDS allemand son appel à une "longue marche à travers les institutions", ce qui consistait surtout à s'adapter aux institutions déjà existantes sans se donner la peine d'en créer de nouvelles, des milliers de militants furent perdus. Ils entrèrent dans les institutions... et n'en ressortirent jamais.* » (Murray Bookchin, *Une société à refaire* [1990], précité note 44, page 235.)

51. « *L'écologie naturelle n'aura aucun sens pour nous si nous ne dépassons par le cadre étiqué et aride de cette discipline scientifique pour fonder une écologie sociale qui soit pertinente par rapport à notre époque.* » (Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note 43, « Pour une société écologique » [1974], page 185.)

vive dans un équilibre durable avec son environnement naturel⁽⁵²⁾ ». Formule qu'il développe, en 1990, en y incluant les trois moteurs du changement :

« Il faut remplacer le capitalisme par une société écologique fondée sur des relations non hiérarchiques, des communautés décentralisées, des technologies écologiques comme l'énergie solaire et l'agriculture biologique, et des industries à l'échelle humaine – bref des formes démocratiques d'établissement, économiquement et structurellement adaptées à l'écosystème où elles se trouvent »⁽⁵³⁾. »

En finir avec toutes les dominations

Pour Murray Bookchin, *« l'obligation faite à l'homme de dominer la nature découle directement de la domination de l'homme sur l'homme »* et *« la mise en coupe réglée de la terre par le capital accompagne la mise en coupe réglée de l'esprit humain par le marché »⁽⁵⁴⁾*. Si l'action écologique se contente de contenir la domination de l'homme sur la nature, on risque

52. Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note (43), « Écologie et pensée révolutionnaire » (1965), page 143 ; *Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance*, précité note (43), page 72.

Voir aussi *Pour une société écologique*, précité note (43), « Pour une société écologique » (1974), page 184.

53. Murray Bookchin, *Une société à refaire* (1990), précité note (44), page 231.

54. Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note (43), « Écologie et pensée révolutionnaire » (1965), page 148 ; *Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance*, précité note (43), page 76.

Bookchin ne prétend pas être l'inventeur de cette idée mais l'avoir empruntée aux anarchistes et plus particulièrement à Pierre Kropotkine (Murray Bookchin, *Une société à refaire* [1990], précité note 44, page 230). Elle sera une poutre maîtresse dans la construction de sa pensée. En 1990, il écrit de manière limpide : *« Depuis bien des générations, la nécessité de domestiquer le monde naturel a été l'argument justifiant la domination des êtres humains eux-mêmes, en tant qu'esclaves, serfs ou travailleurs »* ; et l'idée de se débarrasser de ce postulat, dit-il, vient en contrepoint du marxisme et de Marx lui-même qui *« a justifié l'émergence de la société de classes et de l'État comme le marchepied à partir duquel la nature serait dominée et, selon lui, l'humanité libérée. »* (Murray Bookchin, *Une société à refaire* [1990], précité note 44, pages 56 et 57). Le marxisme n'est pas seul en cause : *« Le libéralisme, le marxisme et d'autres idéologies antérieures ont indissolublement lié la domination de la nature à la liberté humaine. Quelle ironie que la domination des humains entre eux, la montée de la hiérarchie, des classes et de l'État aient été considérées comme des conditions préalables à leur propre élimination future ! »* (page 230).

d'attendre longtemps une société écologique⁽⁵⁵⁾, une société rationnelle et éthique⁽⁵⁶⁾. Celle-ci, fondée sur des principes humanistes⁽⁵⁷⁾, ne peut avoir qu'une finalité de liberté et d'émancipation qui « *suppose la fin de la hiérarchie et de la domination sous toutes ses formes*⁽⁵⁸⁾ ». Qu'il s'agisse de l'exploitation de la classe ouvrière par la bourgeoisie ou de toutes les formes de domination par-delà les classes, domination patriarcale, masculine, raciale, sexuelle...⁽⁵⁹⁾. Bookchin s'oppose à la distinction que l'on

55. « *De telles actions de retardement ne constituent en rien la solution du conflit fondamental qui oppose l'ordre social actuel au monde naturel. Elles sont même incapables d'arrêter l'élan formidable qui pousse cette société sur la voie de la destruction.* » (Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note 43, « À propos du mouvement écologique, pouvoir de détruire, pouvoir de créer » [1969], page 200.)

56. C'est un caractère propre à la pensée anarchiste d'allier rationalité et éthique qui la différencie de la pensée – et de la pratique – marxiste où la rationalité tend à l'emporter.

57. L'écologie est porteuse d'« *un programme de reconstruction de la société sur des bases humanistes* » (Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note 43, « Écologie et pensée révolutionnaire » [1965], page 155, voir aussi page 165 ; *Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance*, précité note 43, page 84, voir aussi page 93.)

« *Ce n'est pas seulement dans la nature que l'homme a créé des déséquilibres, c'est aussi et plus fondamentalement dans sa relation avec son prochain et dans la structure même de la société.* » (« Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note 43, « Écologie et pensée révolutionnaire » [1965], page 147 ; *Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance*, précité note 43, page 75.)

58. Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note (43), « Préface » (1976), page 16. Voir aussi *Pour une société écologique*, précité note (43), « Spontanéité et organisation » (1972), page 72 ; *Une société à refaire* (1990), précité note (43), page 72. Ce rejet de la domination peut s'étendre jusqu'à la domination de la nature sur l'homme représentée par les mouvements inspirés par le biocentrisme (Murray Bookchin, « Commentaires sur "l'écologie sociale profonde" de John Clark » [1996], *Réfractions*, n° 2, été 1998, précité note 42, notamment page 14).

59. « *Nous devons éliminer non seulement la hiérarchie bourgeoise, mais la hiérarchie comme telle ; non seulement la famille patriarcale, mais tous les modes de domination sexuelle et parentale ; non seulement la classe bourgeoise et son système d'appropriation mais toutes les classes sociales et toutes les formes de propriété.* » (Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note 43, « À propos du mouvement écologique. Pouvoir de détruire, pouvoir de créer » [1969], page 198 ; « tous » et « toutes » sont soulignés par Bookchin.)

Ou encore ce complément qui vient peut-être des éco-féministes que côtoie Bookchin : « *L'idée que le destin de l'homme est de dominer la nature découle de la domination de*

retrouve aussi bien chez les libéraux que chez les marxistes : celle entre domination et hiérarchie. Alors que la domination signifierait arbitraire et violence, la hiérarchie relèverait de la compétence et de la nécessité. Pour lui, « *dire que la hiérarchie est inévitable, inhérente à la vie en société* » est faux et signifie seulement qu'elle constitue une infrastructure permettant l'organisation et la stabilité d'une société autoritaire⁽⁶⁰⁾. Pour mettre fin à l'autorité dominatrice comme à l'enclos hiérarchique, l'écologie doit se débarrasser du capitalisme et de l'État, son régulateur institutionnel, sa garantie de continuité par le monopole de la violence⁽⁶¹⁾. C'est pour cela que l'écologie doit être sociale⁽⁶²⁾. Pour et en cela, elle « *rejoint, en gros, la critique anarchiste* »⁽⁶³⁾. En résumé :

l'homme sur l'homme – et peut-être plus primitivement de la domination de l'homme sur la femme et du vieux sur le jeune. » (Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note 43, « Pour une société écologique » [1974], page 175.)

Voir aussi, Murray Bookchin, *Qu'est-ce que l'écologie sociale?* (Introduction, 1988), précité note 48, page 7 ; *Une société à refaire* (1990), précité note 44, page 101.

Cette domination sur la femme et les jeunes est une idée forte, un axe, du confédéralisme démocratique d'Abdullah Öcalan (Voir au chapitre IV « Le confédéralisme démocratique selon Öcalan », le point « La jineologi et la libération de la femme » du paragraphe « Critique de l'État et du capitalisme », page 111.)

60. Murray Bookchin, *Une société à refaire* (1990), précité note (44), page 73, voir aussi page 97.

On reviendra plus loin sur la question du mandat et de l'autorité de compétence.

61. *Ibidem*, page 104.

62. « *La mise en coupe réglée de la terre par le capital accompagne la mise en coupe réglée de l'esprit humain par le marché.* » (Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note 43, « Écologie et pensée révolutionnaire » [1965], page 148 ; *Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance*, précité note 43, page 77.)

Ce qui fait dire à Vincent Gerber que, « *pour Bookchin, le constat est clair : nous sommes passés d'une économie de marché à une société de marché* » (*Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance*, précité note 43, présentation page 12 ; les mots « économie » et « société » sont soulignés par Vincent Gerber).

63. Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note (43), « Écologie et pensée révolutionnaire » (1965), pages 141 et suivantes, citation page 143 ; *Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance*, précité note (43), page 70 et suivantes, citation page 72.

« *L'évolution historique a vidé de leur sens pratiquement toutes les objections aux idées anarchistes* » et, « *sous l'effet de l'évolution de la société, ces idées libertaires ont perdu leur caractère éthique et subjectif et appartiennent désormais au monde de l'objectivité et de la pratique.* » (Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note 43, « Écologie

« L'écologie sociale étend la question sociale bien au-delà du domaine limité de la justice, pour la situer dans le domaine illimité de la liberté; elle transforme les conceptions dominatrices de la rationalité, de la science et de la technique en conceptions libertaires, et les visions de réforme sociale en visions de reconstruction radicale de la société⁽⁶⁴⁾. »

Sociale et libertaire, pour remédier à la rupture entre l'humanité et la nature, l'écologie sociale enclenchera la décentralisation de la ville et le réaménagement de la campagne en s'appuyant sur la technologie. Profiter du progrès pour réorganiser la société à partir de la commune.

La technologie au service de l'homme

En 1965, Murray Bookchin prit le mouvement écologique naissant à rebrousse-poil en publiant un long article intitulé « Vers une technologie libératrice » dans lequel il développe que la technologie mise au service de la vie améliore le quotidien de chacun et « peut servir de nerf à la notion de fédération⁽⁶⁵⁾ ». Il se démarquera toujours de deux tendances antagonistes. D'abord, celle, très présente aux États-Unis, des courants passésistes du retour à la nature, du mysticisme des anciennes religions qui rejettent la responsabilité des désordres écologiques sur la technique elle-même, au lieu des instances économiques et étatiques qui l'utilisent. Ensuite, la tendance de l'écolo-technocratie, celle d'une élite qui pense trouver dans la technique et la science la solution de tous les problèmes écologiques. Tant dans l'attrance vers un passé obscur que dans la croyance en un avenir

et pensée révolutionnaire » [1965], pages 154 et 155 ; *Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance*, précité note (43), pages 82 et 83.)

64. Murray Bookchin, *Une société à refaire* (1990), précité note (44), page 73 ; voir aussi pages 146 et suivantes.

Sur les idées de justice, de liberté, d'égalité et de raison chez Bookchin, voir *Une société à refaire* (1990), précité note (44), pages 140 et suivantes et le chapitre IV « Idéaux de liberté », voir aussi pages 250 et suivantes.

65. Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note (43), « Vers une technologie libératrice » (1965), page 79, citation page 135 où l'on remarque que, dès 1965, Bookchin parle de fédération ; il parle aussi de fédéralisme (voir ci-dessous la citation de la note 86), question que l'on retrouvera dans le point suivant sur le modèle municipaliste libertaire. Voir aussi cet article dans *Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance*, précité note (43), page 97, citation page 150.

radieux sont niés « *les idéaux libertaires des Lumières – la valorisation de la liberté, de l’instruction, de l’autonomie individuelle* », dit Bookchin⁽⁶⁶⁾. Le choix de l’écologie sociale est celui de la raison, de la technologie à l’échelle humaine, de la décroissance maîtrisée.

La question des technologies écologiques « *doit être envisagée dans le contexte d’une évolution de la société, et non comme une condition préalable à l’émancipation humaine quelles que soient l’époque et les circonstances*⁽⁶⁷⁾ ». Dans une société responsable, éthique aime à dire Bookchin, elle permettra d’aller « *au-delà de la rareté* ». Une société au-delà de la rareté n’est pas forcément une société d’abondance et de gaspillage, mais une société où chacun dispose de moyens normaux d’existence, étant considéré que le normal en société communiste n’est pas celui d’une société de consommation capitaliste⁽⁶⁸⁾. La question de la rareté ne sera pas réglée du jour au lendemain, une phase transitoire s’annonce notamment pour l’énergie. Cela fait dire à Bookchin, comme pour rafraîchir quelques chaleurs rêveuses, que « *nous devons apprendre à accepter la “rareté” et même une rigoureuse “austérité” et un surcroît de travail pénible si nous voulons vivre en harmonie avec la nature*⁽⁶⁹⁾ ». Il réaffirme néanmoins que l’objectif reste d’abolir le travail pénible grâce au progrès de la technologie, « *mais cela,*

66. Murray Bookchin, *Qu’est-ce que l’écologie sociale?* (1982), précité note (48), page 10, qui écrit encore sur cette même page que l’écologie sociale « *cherche à définir la place de l’humanité dans la nature [...] sans tomber dans un monde préhistorique antitechnologique ni partir sur un vaisseau de science-fiction* ».

67. Murray Bookchin, *Une société à refaire* (1990), précité note (44), page 207.

68. Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note (43), « Préface » (1976), pages 12 et suivantes. Bookchin a développé l’idée que « *ce n’est pas par manque d’organisation que les éléments radicaux des révolutions passées ont finalement toujours échoué; c’est parce que toutes les sociétés précédentes n’étaient que l’organisation du manque. À notre époque, qui est celle de la révolution finale, généralisée, la technologie, qui a dépassé l’ère de la rareté, rend possible d’établir immédiatement l’intérêt général sur les bases solides de l’abondance matérielle pour tous et de la suppression du travail en tant que malédiction inhérente à la condition humaine.* » (Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note 43, « Spontanéité et organisation » [1972], page 50; « tous » est souligné par Bookchin.)

69. Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note (43), « La “crise de l’énergie”, mythe et réalité » (1973), page 221.

c'est dans l'avenir⁽⁷⁰⁾ ». Quand Bookchin parle du travail pénible, il pense plus particulièrement à l'usine, comme si resurgissait une souffrance de jeunesse :

« Un des buts nécessaires du socialisme sous la forme libertaire et utopique sera l'abolition de l'usine par une technologie écologique, par le travail créatif et, affirmons-le, par des dispositifs cybernétiques créés pour satisfaire à des besoins humains »⁽⁷¹⁾. »

Bookchin entend participer à la concrétisation de ce but et parsème ses travaux de propositions technologiques pour libérer chacun de l'insécurité matérielle, pour diminuer la pénibilité et le temps de travail. Sécurité et temps qui seront consacrés « à des besoins humains », c'est-à-dire à des activités personnelles, culturelles et surtout politiques, puisque cette tranquillité retrouvée, ce temps libéré devront permettre la participation de tous aux activités de la commune. La technologie doit cependant être repensée. Elle doit être décentralisée et contrôlée *« pour diversifier les sources locales d'énergie et ramener les moyens techniques comme les communautés à des dimensions humaines »*⁽⁷²⁾.

Bookchin a-t-il trop misé sur la technologie? Dix ans, vingt ans, cinquante ans après ses travaux, elle n'a pas libéré l'homme, elle l'aurait plutôt aliéné avec une utilisation immodérée des nouvelles techniques

70. Entretien de Murray Bookchin avec Janet Biehl (1996) dans *Le Municipalisme libertaire*, précité note (40), page 169. On remarque que cette réserve revient sur ce qu'il disait de l'immédiateté de l'abondance en 1972 (voir ci-dessus note 68). Dans cet échange, les questions de Janet Biehl permettent à Bookchin de montrer qu'il est parvenu à la maîtrise de son sujet. Si Janet Biehl dans l'avant-propos de son étude du municipalisme libertaire dit n'avoir été « tenté ni d'interpréter, ni d'analyser, ni d'évaluer le municipalisme libertaire », son but étant « simplement d'offrir un synopsis clair de ses aspects fondamentaux, tels que les a conçus Bookchin » (page 24), sa relation privilégiée avec le philosophe lui permet cependant d'aller au-delà des écrits du fondateur de l'écologie sociale et du municipalisme libertaire.

71. Murray Bookchin, *Pour un municipalisme libertaire* (1984), précité note (39), page 29. La technologie a bien permis dans l'industrie de robotiser les usines, mais cela ne s'est pas fait pour satisfaire les besoins humains mais ceux du capitalisme.

72. Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note (43), « La "crise de l'énergie", mythe et réalité » (1973), page 223.

de communication⁽⁷³⁾. Cela tient à un problème récurrent des écrits de Bookchin, le lecteur ne comprend pas toujours dans quel temps il se place : dans la société en voie de subversion révolutionnaire qui côtoie la société actuelle ou dans la société communiste⁽⁷⁴⁾ ? Étant constaté que la société en voie de subversion n'est pas amorcée et que, par voie de conséquence, la société libertaire ne s'est pas réalisée, les propositions de Bookchin ne peuvent pas être évaluées avec certitude dans la seule société présente. Bookchin n'a, d'ailleurs, jamais prétendu que la technologie était « *nécessairement libératrice ni constamment profitable au développement de l'homme* »⁽⁷⁵⁾, elle dépend de ce dernier, de sa capacité à choisir, de l'utiliser intelligemment pour la construction et le fonctionnement d'une société décentralisée.

La décentralisation vers la commune

Le gigantisme aussi bien agricole qu'industriel et urbain participe à la domination. « *Il rebute toute tentative de l'individu pour comprendre la technologie, la ville, la société ou pour participer de façon responsable à la vie sociale. Il dégrade sa personnalité en le confinant dans un monde*

73. Bien que les moyens de communication individuelle se limitaient, en 1965, à peu de choses en comparaison d'aujourd'hui, Bookchin avait vu le risque du développement de la cybernétique : « *Les relations entre les gens devraient s'effectuer le moins possible par l'intermédiaire des appareils électroniques* » parce qu'il n'y a pas d'autogestion généralisée sans le contact humain, sans l'échange par des personnes physiquement présentes (Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note 43, « Écologie et pensée révolutionnaire » [1965], page 165 ; *Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance*, précité note 43, page 165). Cela étant Bookchin n'est pas opposé à cette technologie si elle peut servir à la fois la satisfaction des besoins matériels de l'homme et promouvoir la solidarité humaine (Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note 43, « Vers une technologie libératrice » [1965], pages 135 ; *Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance*, précité note 43, page 150).

74. Ainsi peut-il écrire, en le soulignant, « *La fonction la plus essentielle de la technologie moderne doit être de maintenir les portes de la révolution ouvertes à jamais !* » (Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note 43, « Vers une technologie libératrice » [1965], page 130 ; *Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance*, précité note 43, page 146.)

75. Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note (43), « Vers une technologie libératrice » (1965), page 80 ; *Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance*, précité note (43), page 99.

privatisé, atomisé, que manipulent la classe dirigeante, ses bureaucrates et ses techniciens⁽⁷⁶⁾. » L'idée de la décentralisation est donc de constituer des communautés territoriales à taille humaine⁽⁷⁷⁾ qui permettent aux citoyens conscients et responsables de maintenir un équilibre avec l'environnement tout en vivant mieux⁽⁷⁸⁾.

Pour Murray Bookchin, il faut bien sûr renoncer à l'agriculture telle qu'on la connaît, avec ses nuisances environnementales et sanitaires, pour revenir à une culture qui préserve la faune, la flore et la santé. Ce qui n'implique pas forcément de renoncer à une agriculture industrialisée pour nourrir la planète, pour peu qu'elle soit raisonnée⁽⁷⁹⁾.

76. *Ibidem*, « La "crise de l'énergie", mythe et réalité » (1973), page 222.

77. Il faut distinguer la décentralisation institutionnelle – la mise en place du municipalisme – rapidement réalisable de la décentralisation territoriale qui demandera quelques années (Murray Bookchin, *Le Municipalisme libertaire. Une nouvelle politique communale*? [1995], précité note 45, développement sur la territorialité page 5).

78. « Cette communauté constitue une unité singulière à l'intérieur de la matrice naturelle; elle est socialement et esthétiquement en harmonie avec la région qu'elle occupe » (Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note 43, « Vers une technologie libératrice » [1965], page 114; *Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance*, précité note 43, page 131).

La question de la recomposition territoriale dans une perspective révolutionnaire est remise au goût du jour par Thierry Paquot dans son livre *Désastres urbains. Les villes meurent aussi*, Paris, La Découverte, « Cahiers libres », 2015, 222 pages. Il résume ses idées dans un entretien avec Catherine Calvet pour *Libération* le 24 avril 2015. On y retrouve bien des idées de Bookchin, qu'il cite page 61 du livre, sauf sur la question de la taille. Les unités territoriales urbaines de Paquot ont un million d'habitants bien plus que la commune de Bookchin qui se réduit à quelques milliers de citoyens. En cela Paquot est plus près de la biorégion de John Clark (voir l'opposition entre Bookchin et Clark dans *Réfractions* de l'été 1998, précité note 42).

Tout cela n'est sûrement que débat théorique, les unités territoriales se fédéreront et se confédéreront selon les besoins et les impératifs techniques qui apparaîtront dans la nouvelle société et qu'il est difficile d'imaginer aujourd'hui. Voir cependant les réalisations du fédéralisme au Kurdistan turc (chapitre VIII) et surtout syrien (chapitre IX).

79. Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note (43), « Vers une technologie libératrice » (1965), pages 111 et suivantes; *Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance*, précité note (43), pages 128 et suivantes.

Janet Biehl : « Une agriculture industrialisée [...] n'est nullement incompatible avec les méthodes biologiques. » (*Le Municipalisme libertaire*, précité note 40, page 147).

Gestion ouvrière et système de production à petite échelle, à base régionale, permettraient une nouvelle organisation industrielle, même si certains ensembles industriels devront, par nature, ou par besoin, conserver une taille significative⁽⁸⁰⁾.

Les besoins et possibilités de production se penseront à partir du village, de la petite ville, aussi de la grande agglomération qui s'organisera en quartiers avant de progressivement se décentraliser pour reconstituer des « *communautés de taille moyenne, créant ainsi un nouvel équilibre entre ville et campagne*⁽⁸¹⁾ ». Bookchin parle de « *société décentralisée* »⁽⁸²⁾, de « *communautés réduites* » :

« *En tout état de cause, l'échelle écologique de telles communautés serait déterminée par le plus petit écosystème capable de faire vivre une population de dimension raisonnable*⁽⁸³⁾. »

Bookchin n'a rien d'un rêveur bucolique, il est à la recherche d'« *une société qui vive en équilibre avec la nature sur des bases réalistes et durables*⁽⁸⁴⁾ ». Pour cela, il ne prétend pas « *que toutes les activités économiques de l'homme puissent être décentralisées totalement, mais [que] assurément la plupart peuvent être ramenées à l'échelle de l'homme et du groupe*

80. Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note (43), « Vers une technologie libératrice » (1965), pages 100 et suivantes; *Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance*, précité note (43), pages 118 et suivantes. Voir ci-dessous au chapitre II « Le municipalisme libertaire », le paragraphe « L'assemblée populaire et l'économie », page 66.

81. Murray Bookchin, *Qu'est-ce que l'écologie sociale?* (1982), précité note (48), page 51. Voir aussi *Une société à refaire* (1990), précité note (44), page 287.

82. « *On ne saurait assez souligner que les conceptions anarchistes de communauté équilibrée, de démocratie directe, de technologie au service de l'homme, de société décentralisée, ne sont pas seulement désirables mais nécessaires.* » (Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note 43, « Écologie et pensée révolutionnaire » [1965], page 155, voir aussi page 165; *Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance*, précité note 43, page 83, voir aussi page 93.)

83. Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note (43), « Écologie et pensée révolutionnaire » (1965), page 166; *Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance*, précité note (43), page 94.

84. Murray Bookchin, *Une société à refaire* (1990), précité note (44), page 276.

local⁽⁸⁵⁾ ». Avec encore cette précision que la décentralisation ne signifie par l'éparpillement arbitraire de la population dans la campagne. L'idée d'organisation des communautés, combinant autonomie et efficacité, est dès l'origine présente dans la pensée de Bookchin :

« S'il s'appuie sur les ressources et les caractéristiques uniques de chaque région, un équilibre peut être trouvé entre l'autarcie [sur le plan local et régional], le fédéralisme industriel et une division "nationale" du travail⁽⁸⁶⁾. »

Il s'agit donc d'une autarcie relative, une autarcie raisonnablement souhaitable dans les limites du raisonnablement possible, une autarcie limitée à ce qui peut être produit et gérer au plan local. Les questions agricoles, industrielles, urbaines – et politiques – relevant d'une plus grande échelle seront démocratiquement réglées à chaque niveau grâce au fédéralisme⁽⁸⁷⁾.

Communauté et fédéralisme se montrent ainsi inséparables de l'écologie sociale. Les prémices d'une société libertaire sont là dès 1965, mais le concept de communauté affinitaire et géographiquement indéfinie n'est pas encore celui de la commune autogérée au sein du fédéralisme libertaire. Le militantisme de Bookchin précipite l'évolution de sa pensée. Durant les années 1960-1970, il se déploie dans les organisations écologiques et politiques de la gauche américaine et si ses idées rencontrent un certain écho, elles ne parviennent pas à rallier suffisamment de partisans pour peser. Il manque à ses analyses un modèle idéologique, une organi-

85. Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note (43), « Vers une technologie libératrice » (1965), page 108 ; *Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance*, précité note (43), page 125.

86. Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note (43), « Vers une technologie libératrice » (1965), pages 135 et suivantes, citation page 135 ; *Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance*, précité note (43), pages 150 et suivantes, citation page 150.

Voir aussi *Pour une société écologique*, précité note (43), « Pour une société écologique » (1974), page 187.

87. Pour des raisons économiques et financières, et pas du tout par humanisme, la grande industrie montre que le montage en un lieu déterminé d'un avion, d'une voiture ou de toute autre chose, peut se faire à partir d'une fabrication mondialement disséminée.

sation et une stratégie pour faire une proposition constituante. Ce sera le municipalisme libertaire.

Un autre futur est possible

Le regard porté sur l'écologie sociale esquisse le modèle de société dont rêve Murray Bookchin. Par la suite, prolongeant sa réflexion, pour donner un corps politique à l'écologie, il est sensible à la dimension éthique et à la place de l'individu dans la révolution anarchiste.

Changer de société

Alors que la plupart des mouvements écologistes se contentent de condamner l'inconscience du capitalisme à l'égard de la nature, Murray Bookchin va plus loin et c'est toute la « culture » capitaliste qu'il dénonce :

« La société existante, dans son besoin d'éteindre la spontanéité et de soumettre l'homme à la domination de la bureaucratie, crée le désordre, la violence et la cruauté. Sachons distinguer l'ordre de la bureaucratie et voir cette société pour ce qu'elle est : non pas ordonnée mais bureaucratique, non pas tournée vers la pratique mais obsédée par les symboles hallucinatoires du pouvoir et de la richesse, non pas réelle et rationnelle (au sens hégélien) mais fétichiste et paranoïaque⁽⁸⁸⁾. »

De l'entreprise locale à la multinationale, du gouvernement le plus pollueur aux assemblées mondiales sur les changements climatiques, tous prétendent s'efforcer de conjurer la crise écologique. Mais, par nature,

88. Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note (43), « Vers une technologie libératrice » (1965), page 140, note 13 ; dans *Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance*, précité note (43), la note n'a pas été reprise page 148. Pour Georg W.F. Hegel, « *ce qui est rationnel est réel, et ce qui est réel est rationnel* » (préface de Jean Hyppolite aux *Principes de la philosophie du droit* [1821], traduit de l'allemand par André Kaan, Paris, Gallimard, « NRF », édition 1963, page 41). Marx a compris ce raisonnement comme un signe de servilité au pouvoir, État et gouvernement confondus (*Œuvres III. Philosophie, Critique de la philosophie politique de Hegel* [1843], édition établie, présentée et annotée par Maximilien Rubel, Paris, Gallimard, « La Pléiade », 1982, 1978 pages, texte page 863 et spécialement page 941).

le capitalisme est incapable de devenir éco-capitalisme ou capitalisme vert. Tout juste peut-il rectifier à la marge les méfaits de l'exploitation de la nature pour ses propres intérêts. Aussi Bookchin peut-il affirmer que l'écologie constitue les limites externes du capitalisme⁽⁸⁹⁾.

Pour sortir du capitalisme, bien qu'il fût communiste puis trotskiste dans sa jeunesse, Bookchin se rend à l'analyse anarchiste selon laquelle la théorie politique marxiste porte en elle-même ses dérives autoritaires, étatiques et centralistes :

« Il est tout aussi clair que le socialisme scientifique de Marx, dans le même temps que la bourgeoisie détruisait à la fois le but et les prémisses [sic] du projet révolutionnaire, devait évoluer vers une justification de l'absorption des unités décentralisées par l'État centralisé, des visions confédérales par des nations chauvines et des technologies à l'échelle humaine par des systèmes de production de masse qui dévorent tout⁽⁹⁰⁾. »

Le capitalisme d'État tel qu'il fut en URSS et dans les démocraties populaires était la démonstration vivante de la perversion du projet communiste qu'il convenait de réhabiliter :

« C'est le communisme qui est maintenant à l'ordre du jour de la société et non le ramassis socialiste d'"étapes" et de "transition" qui ne peut que nous embourber dans le monde même que nous cherchons à dépasser. Ce qui est à l'ordre du jour c'est une société non hiérarchique, autogérée et débarrassée de la domination sous toutes ses formes et non un système hiérarchisé arborant le drapeau rouge⁽⁹¹⁾. » Ou encore : « N'en déplaise à Marx, ce qui tend à "dépérir" après ce type de "révolution" [centraliste], ce n'est pas l'État, c'est la conscience même de la domination⁽⁹²⁾. »

89. Murray Bookchin, *Une société à refaire* (1990), précité note (44), page 142. Si le capitalisme rompt cette limite, il en sera fini de la vie sur Terre.

90. *Ibidem*, page 188.

91. Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note (43), « Spontanéité et organisation » (1972), page 73.

92. Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note (43), « Au-delà de la rareté », page 26. Ce texte est l'introduction du livre *Post-Scarcity Anarchism* (Ramparts Press, 1971) traduit en français sous le titre *Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance*, précité note (43), citation page 28.

Ni capitalisme financier ni capitalisme d'État, le projet anarchiste perce :

« Si, de cet abominable amoncellement de détrit, on décide de sauver un ou deux objets utiles et bien faits et si l'on élimine l'économie monétaire, le pouvoir étatique, le système du crédit, la paperasserie et la police qui ne servent qu'à maintenir la société en état de besoin forcé, d'insécurité et de soumission, le fonctionnement de la société ne deviendrait pas seulement assez humain mais assez simple⁽⁹³⁾. »

« Assez simple », pour mettre un bémol au dire de ceux qui assèment que l'anarchie c'est bien sur le papier, mais impossible à mettre en œuvre. Pas si simple tant que les citoyens ne sont pas convaincus de la possibilité du changement. C'est pour cela que le communisme est « *le simple qui est difficile à faire*⁽⁹⁴⁾ ».

Changer d'état d'esprit

La trame de la société émancipée est connue : abolition de la propriété privée, répartition des biens en fonction des besoins individuels, élimination des relations marchandes, réduction du temps de travail, rotation des tâches... Murray Bookchin appelle cela « *l'anatomie d'une société libre* » mais, précise-t-il, elle laisse de côté la physiologie de la liberté, la dimension subjective « *qui relie la transformation de la société à la transformation du psychisme*⁽⁹⁵⁾ ». Alors que, dans le socialisme scientifique, hiérarchisé, le peuple doit suivre l'avant-garde et lui faire confiance avec les conséquences que l'on sait, dans le socialisme anarchiste, l'humain tient une place prépondérante, puisque le communisme ne pourra exister que si

93. Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note (43), « Vers une technologie libératrice » (1965), page 136 ; *Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance*, précité note (43), page 151.

94. Bertolt Brecht, *Éloge du communisme*, poésie, 1932 (<http://bellaciao.org/fr/spip.php?article144199>).

95. Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note (43), « Au-delà de la rareté » (1971), page 32 ; *Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance*, précité note (43), page 34.

chaque citoyen est conscient de son rôle dans la société, de sa responsabilité dans la conduite des affaires collectives⁽⁹⁶⁾.

Ce sera la mission des révolutionnaires de révéler le désir à côté du besoin, de faire émerger le possible à côté du nécessaire. Leur fonction éducative est « *d'aider les autres à devenir révolutionnaires, ce n'est pas de "faire" la révolution*⁽⁹⁷⁾ ». Les aider individuellement en faisant passer le contribuable-électeur d'un état passif au statut de citoyen agissant⁽⁹⁸⁾. Les aider collectivement en enclenchant un « *processus de transformation de la masse en un corps politique délibératif, rationnel et éthique* » grâce à l'appropriation des instances communales et à la réactivation de la vie politique municipale au sein des assemblées populaires⁽⁹⁹⁾.

Pour accomplir cette mission, les révolutionnaires doivent intégrer que « *le municipalisme libertaire est à la fois un objectif historique et un moyen cohérent pour arriver à la "commune des communes" révolutionnaire*⁽¹⁰⁰⁾ ». Avant de passer à la stratégie d'une phase révolutionnaire qui suppose l'impératif de formation en voie d'accomplissement, il faut savoir quel est cet objectif que Murray Bookchin appelle le municipalisme libertaire qui n'est qu'un modèle, une variante du choix anarchiste⁽¹⁰¹⁾ : choix de

96. Par exemple, Murray Bookchin, *Une société à refaire* (1990), précité note (44), page 290.

97. Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note (43), « Spontanéité et organisation » (1972), page 59. Voir aussi, *Une société à refaire* (1990), précité note (43), page 290.

98. Murray Bookchin : « *L'érosion des restrictions inconscientes au désir et enfouies dans le tréfonds de l'individu et leur pleine expression constituent les conditions préalables à l'instauration d'une société libératrice.* » (*Pour une société écologique*, précité note 43, « Spontanéité et organisation » [1972], pages 51 et suivantes, voir aussi page 74, citation page 53.)

99. Murray Bookchin, *Pour un municipalisme libertaire* (1984), précité note (39), page 18.

100. Murray Bookchin, « Commentaires sur "l'écologie sociale profonde" de John Clark » (1996), *Réfractions*, n° 2, été 1998, précité note (42), page 25.

101. Variante d'autant plus ouverte que Bookchin n'est plus là pour brusquer le commentateur comme il avait la fâcheuse habitude de le faire. Si les mots ont un sens, le municipalisme libertaire, comme l'anarchisme, n'est pas un but, mais un moyen pour parvenir au communisme ou à l'anarchie, termes synonymes.

l'individu de se libérer de toute domination, choix de la cité de se passer de l'État et de sa bureaucratie gouvernementale et administrative⁽¹⁰²⁾. Là aussi c'est assez simple : la commune autogérée par l'assemblée des citoyens se fédère à d'autres communes pour organiser la vie en société, sans gouvernement, sans État. Bookchin éprouve le besoin, dans chacun de ses travaux, d'exposer par des exemples la viabilité du municipalisme et ses pratiques démocratiques idéalisées : Athènes, les cités médiévales, les puritains de la Nouvelle-Angleterre au XVII^e siècle, la Commune de 1793, la Commune de 1871, les collectivités de Catalogne et d'Aragon de 1936⁽¹⁰³⁾. Mais, convient-il, « *Il n'y a [...] aucun modèle nulle part de société municipaliste libertaire*⁽¹⁰⁴⁾ ». Le reproche que l'on peut adresser à Bookchin est de faire l'éloge de ces traces historiques en éludant la difficulté de construire une société sans État, difficulté dont chacune de ces traces est aussi la démonstration.

Pour cet exposé, on conviendra, pour simplifier et puisque c'est comme cela que Bookchin l'entend, que « municipalisme libertaire » est aussi un but considéré comme équivalent de communisme ou d'anarchie. Bref de société sans État.

102. Bookchin oppose l'anarchisme qui « *mit l'accent sur l'importance du choix* » au marxisme qui « *insista sur le caractère inexorable des lois de la société* ». Ce déterminisme le conduisit à réduire « *au silence pour plus d'un siècle toutes les voix révolutionnaires du passé et referma sur l'histoire elle-même la poigne d'acier d'une théorie remarquablement bourgeoise de l'évolution, fondée sur la domination de la nature et sur la centralisation du pouvoir* » (Murray Bookchin, *Une société à refaire* [1990], précité note 44, pages 250 et 251 ; sur le choix rationnel et désintéressé entre les solutions offertes par l'histoire, voir pages 178 et suivantes). Il oppose également le choix anarchiste au mythe de la « main invisible » du libéralisme, à l'Esprit de Hegel comme à toute espérance messianique par des êtres surnaturels (pages 180 et 183).

103. Par exemple, lire le chapitre 3 « Les tournants de l'histoire » d'*Une société à refaire* (1990), précité note (44), page 115.

104. Entretien de Murray Bookchin avec Janet Biehl (1996) dans *Le Municipalisme libertaire* (1998), précité note (40), page 170.

Chapitre II

Le municipalisme libertaire

De même qu'il recourt aux exemples de cités ou collectivités du passé, Murray Bookchin prend soin de se référer aux théoriciens anarchistes qui font autorité. Pierre-Joseph Proudhon, Michel Bakounine et, souvent, Pierre Kropotkine sont appelés à la rescousse pour inscrire le municipalisme libertaire dans l'idée que la commune libre, indépendante, est la base, l'unité de la nouvelle société communiste⁽¹⁰⁵⁾. Il fut reproché à Bookchin d'avoir, dans un premier temps, considéré les communautés affinitaires économiques telles que coopératives, mutuelles ou associations de la contre-culture comme moteur politique pour parvenir à la société écologiste, puis d'avoir abandonné cette option pour se tourner vers l'unité administrative qu'est la commune⁽¹⁰⁶⁾. Bookchin se défend de cette interprétation chronologique et plaide pour une progression de sa pensée qui aboutit au développement parallèle de l'action privée et publique :

« Des idées analogues au municipalisme libertaire [...] sont décrites dans nombre de mes écrits des années 1960 et 1970. » « Je n'ai jamais déclaré,

105. Voir par exemple, les pages 11 et suivantes de Murray Bookchin dans *Anarcho-syndicalisme & anarchisme* (1992), précité note (33). On peut dire, comme Daniel Colson, dans ce même ouvrage, à propos du savant russe, que « *les écrits théoriques et prospectifs de Kropotkine* [sont] *le plus souvent très faibles et complètement dépassés* ». Mais comme personne n'échappe à la critique de Colson, que tout ce qui a été écrit sur l'anarchie et l'anarchisme est « *le plus souvent sans utilité pratique et théorique* » (page 37), on se gardera du reproche fait à Bookchin qui justement a tenté de moderniser la pratique et la théorie.

106. John Clark, « Une écologie sociale », Réfractations, n° 2, été 1998, précité note (42), par exemple à la note 48 : « *La réduction que fait Bookchin d'une politique éco-communautaire au municipalisme libertaire est une problématique profondément défectueuse, non dialectique et fondamentalement dogmatique.* » Voir Vincent Gerber, *Murray Bookchin et l'écologie sociale*, précité note (41), pages 164 et 165.

même dans les années 1980-1990, que le confédéralisme municipal fut un substitut aux multiples dimensions de la vie culturelle, ou privée⁽¹⁰⁷⁾. »

Dont acte.

Dans le municipalisme libertaire, le capitalisme et son support juridique la propriété privée, l'État et ses organes de « violence légitime », les classes et les hiérarchies disparaissent. Ils ne sont pas abolis. Dans la vision de Bookchin, les nouvelles formes d'organisation politiques, sociales et économiques qui se sont progressivement mises en place les rendent inutiles.

La commune

La commune est l'aboutissement normal de la réflexion sur l'écologie sociale. Lieu démocratique de la délibération humaniste, elle est seule en mesure de favoriser une politique libertaire qui préserve l'écosystème⁽¹⁰⁸⁾. La commune c'est un village, une petite ville, un quartier d'une grande ville dont les habitants, en nombre raisonnable, se réunissent en assem-

107. Murray Bookchin, « Commentaires sur "l'écologie sociale profonde" de John Clark » (1996), *Réfractations*, n° 2, été 1998, précité note (42), respectivement pages 29 et 28 ; « substitut » est souligné par Bookchin.

La citation suivante d'un texte de 1972 confirme cette assertion : « *Le développement d'un mouvement révolutionnaire implique l'insémination de l'Amérique par de tels groupes affinitaires, par des communautés et des collectifs, dans les villes, dans la campagne, dans les écoles et les universités, dans les usines [...]. Des groupes de ce type pourraient se lier, se fédérer et établir entre eux, si le besoin s'en fait sentir, des communications au niveau régional ou national, mais sans renoncer à leur autonomie ni à leur singularité.* » (Murray Bookchin, Pour une société écologique, précité note 43, « Spontanéité et organisation » [1972], pages 60 et 61.)

Sur cette question, voir Vincent Gerber, *Murray Bookchin et l'écologie sociale*, précité note (41), pages 120 et suivantes.

108. « *La condition préalable à une relation harmonieuse avec la nature est sociale : c'est l'harmonie des relations entre êtres humains. Cela suppose l'abolition de la hiérarchie sous toutes ses formes – aussi bien psychologiques et culturelles que sociales – des classes, de la propriété privée et de l'État.* » (Murray Bookchin, *Une société à refaire* [1990], précité note 44, page 279.)

blée générale pour prendre les décisions les concernant⁽¹⁰⁹⁾. Ainsi est-elle la véritable cellule politique de démocratie directe. Cela ne veut pas dire qu'elle se replie sur elle-même. Elle n'a de sens que par sa fédération politique, économique et culturelle avec d'autres communes⁽¹¹⁰⁾.

La différence entre une commune « socialiste » et une commune libertaire tient à la place de l'individu. Alors que, dans les systèmes socialistes, le collectif l'emporte sur l'individuel, l'État sur la commune, la commune sur le citoyen, dans le système anarchiste, au même titre que la commune ne sera pas subordonnée à la fédération, l'individu n'est pas subordonné à l'assemblée populaire⁽¹¹¹⁾. Le citoyen est considéré comme un être responsable qui devra assumer son engagement. Il est tout le contraire du citoyen gouverné, du citoyen obéissant, du citoyen votant qui se contente de déposer un papier dans une urne et remet à d'autres le soin d'agir⁽¹¹²⁾ :

« Le municipalisme libertaire est la forme la plus évoluée de l'action directe. C'est l'autogestion directe – en fait, face à face – de la communauté.

109. « *Le plus petit écosystème capable de faire vivre une population de dimension raisonnable* » (précité note 83.)

Bookchin emploie parfois le terme « communauté », ce qui peut entraîner une confusion puisqu'il l'utilise aussi, notamment dans ses écrits les plus anciens, pour désigner des groupements affinitaires. Encore en 1995 : « *Par communauté, j'entends une association municipale de gens renforcée par son propre pouvoir économique, sa propre institutionnalisation des groupes de base et le soutien confédéral des communautés similaires organisées au sein d'un réseau territorial à l'échelle locale et régionale.* » (Murray Bookchin, *Le Municipalisme libertaire. Une nouvelle politique communale ?* [1995], précité note 45, page 4.)

110. « *La commune est la cellule vivante qui forme l'unité de base de la vie politique et de laquelle tout provient : la citoyenneté, l'interdépendance, la confédération et la liberté.* » (Murray Bookchin, *Le Municipalisme libertaire. Une nouvelle politique communale ?* [1995], précité note 45, page 4.)

111. « *La commune n'est pas seulement la base d'une société libre, mais aussi le terrain irréductible d'une individualité authentique.* » « *Si l'autorité idéologique de l'étatisme repose sur la conviction que le "citoyen" est un être incompetent, quelquefois infantile et généralement peu digne de confiance, la conception municipaliste de la citoyenneté repose sur la conviction exactement contraire.* » (Murray Bookchin, *Le Municipalisme libertaire. Une nouvelle politique communale ?* [1995], précité note 45, pages 7 et 9.)

112. « *Un peuple dont la seule fonction "politique" est d'élire des délégués n'est pas en fait un peuple du tout, c'est une "masse", une agglomération de nomades.* » (Murray Bookchin, *Pour un municipalisme libertaire* [1984], précité note 39, page 17.)

Les gens agissent directement sur la société et modèlent leur propre destinée. Il n'existe pas de forme plus élevée d'action directe que l'autodétermination⁽¹¹³⁾. »

Mais comment se prend la décision et comment est-elle mise à exécution ?

L'assemblée communale

L'assemblée générale, que Murray Bookchin préfère appeler assemblée populaire, est l'organe législatif et exécutif de la commune. « *Fonctionnant sur le mode de la démocratie directe [lui] échoit la gestion totale de la vie sociale⁽¹¹⁴⁾. »* Tous les citoyens sont invités à y participer et mis en mesure de s'exprimer. Pour Bookchin, comme pour tous les anarchistes, « *tout être humain normal est compétent pour gérer les affaires de la société, et plus particulièrement de la communauté dont il est membre⁽¹¹⁵⁾* ». Ajoutons que l'individualité de chacun sera transcendée par le débat collectif. Les décisions se prendront de préférence au consensus en recherchant un compromis. Cependant, dans une société complexe, consensus et compromis ne seront pas toujours possibles. La décision devra alors être prise à la majorité, car « *une minorité n'a pas le droit de faire échouer la décision d'une majorité⁽¹¹⁶⁾* ». Si l'on suit l'idée de démocratie délibérative de Jürgen Habermas, les négociations qui l'auront précédée, atténueront le caractère

113. Entretien de Murray Bookchin avec Janet Biehl (1996) dans *Le Municipalisme libertaire*, précité note (40), page 180.

En 1971, Bookchin écrivait déjà : « *L'action directe donne aux gens conscience d'eux-mêmes en tant qu'individus qui peuvent infléchir leur propre destinée.* » (*Pour une société écologique*, précité note 43, « Au-delà de la rareté » [1971], page 33 ; *Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance*, précité note (43), citation page 35.)

114. Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note (43), « Vers une technologie libératrice » (1965), page 101 ; *Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance*, précité note (43), page 118.

115. Murray Bookchin, *Une société à refaire* (1990), précité note (44), page 258 ; « compétent » est souligné par Bookchin.

116. *Ibidem*, page 260. Voir aussi « Commentaires sur "l'écologie sociale profonde" de John Clark » (1996), *Réfractions*, n° 2, été 1998, précité note (42), page 44.

autoritaire de cet acte⁽¹¹⁷⁾. En outre, pour que le système reste viable d'un point de vue libertaire, il convient de préciser que la minorité ne sera pas tenue d'appliquer la décision prise par la majorité tant que cette abstention ne nuira pas aux destinées de la commune⁽¹¹⁸⁾.

Organe législatif, l'assemblée populaire établira une charte communale où seront inscrits les droits et devoirs des citoyens et les modes de fonctionnement de la société autogérée. Cette « constitution » sera complétée, chaque fois que nécessaire, par des textes de loi « *aussi démocratiques, aussi rationnels, aussi flexibles et aussi créateurs que possible* »⁽¹¹⁹⁾. Bookchin ne s'étend guère sur la question constitutionnelle; l'articulation entre la charte et les lois locales, entre la charte communale et les « accords » fédéraux reste vague. De même, ne sait-on à peu près rien du contenu de la charte et des lois. On peut le regretter, car, si l'on comprend qu'il faut se garder d'entrer dans les détails de normes qui seront déterminées par l'assemblée générale, au fur et à mesure de son expérience et des nécessités de la vie sociale, il n'en demeure pas moins qu'on ne peut proposer un autre futur sans amorcer la réflexion et le débat sur les lignes

117. Sur cette question de la décision par la discussion, voir Jürgen Habermas, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Gallimard, « NRF essais », 1997, 554 pages, notamment les pages 169 et suivantes et les explications de Stéphane Haber, *Jürgen Habermas, une introduction*, Paris, Pocket-La Découverte, « Agora », 2001, 362 pages, spécialement le passage sur « *l'institutionnalisation démocratique des discussions* », pages 214 et suivantes. Jamais Bookchin ne se réfère à Habermas.

118. Cette ligne est souvent adoptée dans les organisations anti-autoritaires, notamment dans les syndicats révolutionnaires et anarcho-syndicalistes. Il n'est pas sûr qu'elle soit partagée par Bookchin dont la portée de la décision majoritaire serait plus tranchante (voir Janet Biehl, *Le Municipalisme libertaire*, précité note 40, page 80). La question du consensus et du vote majoritaire s'est posée au Chiapas où est mis en avant la mise en réserve du choix minoritaire « *au cas où les choix majoritaires doivent être ensuite rectifiés*. » (Jérôme Baschet, « La contagion de l'autonomie. Partager en touchant le cœur, apprendre en questionnant » dans Jérôme Baschet et Guillaume Goutte, *Enseignements d'une rébellion. La Petite école zapatiste*, sans lieu, 2014, 106 pages, citation page 67, note 14.)

119. Entretien de Murray Bookchin avec Janet Biehl (1996) dans *Le Municipalisme libertaire*, précité note (40), pages 190 et suivantes, citation page 191. « Loi » doit être compris au son sens large de la règle raisonnée, Bookchin se réfère au *nómos* de la Grèce antique.

directrices de l'organisation de la vie dans la cité. Il faut avoir une idée des modalités d'échange entre citoyens (acquisition et cession des biens de consommation, contrats de service, monnaie), une idée du nouveau droit civil et notamment du droit de la famille, une idée du droit du travail de l'entreprise autogérée, une idée de l'usage des biens qui resteront privés, le logement sûrement, ou deviendront collectifs comme l'automobile. Il faut réfléchir à la manière dont sera rendue la justice, assurée la sécurité et seront aménagées les relations avec d'autres entités de la confédération. Ces tabous du droit, de la justice et de la police libertaires n'ont pas été renversés par Bookchin. Pourtant, à défaut de prévoir l'armature du communisme libertaire, on risque fort de peiner à convaincre de sa crédibilité ou, en cas de surgissement de l'événement révolutionnaire, de laisser le terrain libre aux politiciens, aux spécialistes et experts, et de voir l'État se reconstituer⁽¹²⁰⁾. Bookchin pourrait répondre que tout cela sera compris et décidé au cours de la progression du long processus révolutionnaire, sauf qu'il n'aborde pas davantage cette question quand il parle de la stratégie révolutionnaire.

Le confédéralisme et la représentation

Jamais Murray Bookchin n'a nié que les municipalités autonomes devaient se regrouper « *autour d'une Commune des communes confédérées* » pour s'organiser socialement et économiquement et pour régler leurs différends⁽¹²¹⁾. Au contraire, la confédération est pour lui une expression de

120. Pour une approche de la question, Pierre Bance, « Maintien de l'ordre en anarchie », *Autre futur.net*, 21 février 2012 (<http://www.autrefutur.net/Maintien-de-l-ordre-en-anarchie>); « La question du droit en anarchie », *Grand Angle libertaire*, 4 octobre 2013 (<http://www.grand-angle-libertaire.net/la-question-du-droit-en-anarchie-pierre-bance/>).

121. Par exemple, Murray Bookchin, *Une société à refaire* (1990), précité note (43), page 285; *Le Municipalisme libertaire. Une nouvelle politique communale?* (1995), précité note (45), page 10.

On ne s'attardera pas sur les termes « confédéralisme » et « fédéralisme » qui sont sujets à interprétations chez les spécialistes. En science politique, on s'accorde pour considérer que la confédération est une forme plus accomplie d'intégration que la fédération, celle-ci étant à mi-chemin entre l'État unitaire et la confédération d'États (Thierry

la démocratie participative⁽¹²²⁾. Et les décisions prises à ce niveau devront « être ratifiées par la majorité des assemblées populaires des villages et cités confédérés⁽¹²³⁾ ».

À lire Bookchin, on a l'impression que sa confédération de communes n'est pas une association constituant une structure supérieure permanente, mais simplement la marque de moments de rencontres pour discuter des questions à résoudre en commun. S'il parle d'« *organes municipaux et régionaux*⁽¹²⁴⁾ » ou de « *conseils locaux confédérés*⁽¹²⁵⁾ », il ne va jamais au fond des questions institutionnelles relatives au confédéralisme, à l'exception des modalités de la représentation.

Chopin, « Fédération », page 446 du *Dictionnaire des sciences humaines*, sous la direction de Sylvie Mesure et Patrick Savidan, Paris, Presses universitaires de France, 1^{re} édition, 2006, 1264 pages). Dans le secteur social, on appelle confédération l'alliance de plusieurs fédérations, les syndicats comme les associations confédérés sont des unions de fédérations professionnelles ou associatives. Bookchin parle-t-il à dessein de confédéralisme plutôt que fédéralisme? C'est impossible à dire parce que son confédéralisme semble plus proche de la fédération que de la confédération.

122. « *La conception anarchiste de communautés décentralisées unies en des confédérations ou des réseaux libres qui coordonnent les communautés d'une région est le reflet, dans le contexte radical moderne, des idéaux traditionnels de la démocratie participative.* » (Murray Bookchin, *Une société à refaire* [1990], précité note 44, page 268.)

Il ne faut pas se méprendre sur les termes « démocratie participative » qui, chez Bookchin, sont quasi synonymes de « démocratie directe ». Ils n'ont rien à voir avec la démocratie participative que nos socialistes et autres politiciens tentent, sans succès, de mettre en place dans les quartiers avec pour vraie finalité de faire cautionner leur politique (voir au chapitre III « La stratégie municipaliste libertaire », le paragraphe sur « La charte municipale », page 84).

123. Murray Bookchin, « What is Social Ecology? » (1993), repris dans *Social Ecology and Communalism*, Oakland, Canada, AK Presse, 2007, extrait traduit de l'anglais (États-Unis) par Vincent Gerber dans Vincent Gerber et Floréal Romero, *Murray Bookchin. Pour une écologie sociale et radicale*, Neuvy-en-Champagne, Le Passager clandestin, « Les précurseurs de la décroissance », 2014, 92 pages, citation page 89.

124. Murray Bookchin, *Une société à refaire* (1990), précité note (44), page 260 ; « régionaux » est souligné par nous.

125. Murray Bookchin, *Le Municipalisme libertaire. Une nouvelle politique communale?* (1995), précité note (45), page 6.

Bookchin ne craint pas les formules à l'emporte-pièce propres à plaire aux radicaux telles : « *Le pouvoir populaire ne peut se déléguer sans se détruire*⁽¹²⁶⁾ » ou « *quiconque prétend parler au nom des gens n'est pas les gens*⁽¹²⁷⁾ », mais son modèle de représentation est échafaudé selon les plus classiques critères de la délégation avec mandat impératif et révocable à tout moment. Il faut bien un délégué, même si, dans le municipalisme libertaire, ce n'est qu'un simple mandataire étroitement contrôlé⁽¹²⁸⁾. Dans ce cas, la délégation de type libertaire est encore ce qu'il y a de mieux comme en convient Bookchin :

« Il est possible de coordonner les assemblées populaires à travers des délégués pourvus d'un mandat impératif, soumis à rotation, révocable et, surtout, munis d'instructions écrites rigoureuses pour approuver ou rejeter les points à l'ordre du jour des conseils locaux confédérés composés de délégués des différentes assemblées de quartier »⁽¹²⁹⁾. »

Mais, paradoxalement, Bookchin peut tenir un discours sur le chef, le leader qu'il aurait peut-être aimé être :

« J'ai énormément de difficultés avec les anarchistes qui rejettent complètement toute direction [...]. La direction en soi n'est pas nécessairement hiérarchique. Un leader peut-être simplement quelqu'un qui en sait plus que les autres au sujet d'un type de situation particulier et dont le rôle sera de conseiller les gens sur ce qu'ils devraient faire pour l'aborder. Elle ou il ne domine pas les gens ni n'exige leur soumission »⁽¹³⁰⁾. »

126. Murray Bookchin, *Pour un municipalisme libertaire* (1984), précité note (39), page 19.

127. Murray Bookchin, *Le Municipalisme libertaire. Une nouvelle politique communale?* (1995), précité note (45), page 1.

128. Dans *Le Municipalisme libertaire. Une nouvelle politique communale?* (1995), Bookchin parle des « députés dans les conseils confédéraux », c'est une imprécision de traduction, il faut comprendre « délégués » (précité note 45, page 10.)

129. Murray Bookchin, *Le Municipalisme libertaire. Une nouvelle politique communale?* (1995), précité note (45), page 6.

130. Entretien de Murray Bookchin avec Janet Biehl (1996) dans *Le Municipalisme libertaire*, précité note (40), page 182.

Bref, il eut été plus simple pour Bookchin de renvoyer ces anarchistes à l'idée de délégation fondée sur l'autorité de compétence, telle que l'avait exposée Bakounine⁽¹³¹⁾.

À ce stade, constat est fait que Bookchin ne rénove pas la théorie anarchiste, il en reprend les concepts sur la commune et le communisme libertaire. Comme la plupart des théoriciens anarchistes, il s'en tient aux idées et néglige les questions pratiques du quotidien juridique, administratif et économique des citoyens. Craint-il d'être taxé d'utopisme s'il s'enfonce dans le détail? Mais, entre la description des structures et le nombre de petites cuillères par foyer, la place est grande pour parler des possibles de la vie future.

Revenons à la charte communale. L'assemblée populaire n'est pas seulement une assemblée législative, c'est aussi un organe exécutif. La commune et ses représentations confédérales doivent directement faire appliquer leurs résolutions par une administration et par le secteur de la production, sans déléguer leurs pouvoirs à un gouvernement.

L'assemblée populaire et l'administration

Dans la démocratie parlementaire, le Parlement – Assemblée nationale et Sénat – vote les lois et abandonne à l'exécutif – gouvernement et ministères – le pouvoir réglementaire pour les mettre à exécution par décret, arrêté et circulaire. Ici, l'assemblée générale, organe suprême de la volonté populaire, ne délègue rien à son administration qui a pour seule mission de mettre en œuvre les décisions dans les strictes limites de celles-ci⁽¹³²⁾. Pouvoirs législatif et exécutif sont fondus dans l'assem-

131. « *Lorsqu'il s'agit de bottes, j'en réfère à l'autorité du cordonnier; s'il s'agit d'une maison, d'un canal ou d'un chemin de fer, je consulte celle de l'ingénieur. Pour telle science spéciale je m'adresse à tel savant.* » (Bakounine, *Œuvres complètes*, volume 8, *L'Empire knouto-germanique et la révolution sociale*, 1870-1871, textes établis et annotés par Arthur Lehning, Éditions Champ libre, Paris, 1982, LXIV+580 pages, citation page 104.)

132. Ici, la notion d'administration est plus étendue que dans une société capitaliste où l'administration est le bras de l'État. La commune ou la confédération de communes gère aussi bien le secteur public que le secteur privé qui sont fondus.

blée⁽¹³³⁾. Si l'administration ne peut se substituer à l'assemblée, elle n'est pas non plus son représentant, elle n'en est que le prolongement. Au niveau local, le conseil municipal ou les conseils *ad hoc*, organes inévitables en pratique, n'ont pas de pouvoir exécutif, à la différence des conseils municipaux que l'on connaît :

« C'est seulement l'administration de ces directives politiques [de l'assemblée] qui peut être confiée à des conseils, des commissions ou des collectifs d'individus qualifiés, éventuellement élus, qui exécuter[ont] le mandat populaire sous contrôle public et en rendant des comptes aux assemblées qui prennent les décisions⁽¹³⁴⁾. »

Murray Bookchin donne un exemple qui marque aussi la limite du pouvoir législatif et exécutif de la commune :

« L'élaboration du projet et la construction de la route sont des responsabilités strictement administratives, alors que la discussion et la décision sur la nécessité de cette route, y compris le choix de son emplacement et l'appréciation du projet relève du processus politique⁽¹³⁵⁾. »

133. « La seule garantie concevable du maintien de la suprématie de la politique sur l'étatique réside dans la suprématie de l'assemblée sur toute administration dans la formation des décisions politiques. » (Murray Bookchin, *Pour un municipalisme libertaire* [1984], précité note 39, page 20.)

Voir aussi, Murray Bookchin, « Commentaires sur "l'écologie sociale profonde" de John Clark » (1996), *Réfractations*, n° 2, été 1998, précité note (42), page 52.

134. Murray Bookchin, *Une société à refaire* (1990), précité note (44), page 259 ; le mot « administration » est souligné par Bookchin.

Sur cette même page, Bookchin écrit que « cette distinction entre politique et administration est essentielle, et elle a malheureusement été ignorée par Marx dans ses écrits sur la Commune de Paris. » (Janet Biehl fait la même observation dans *Le Municipalisme libertaire*, précité note 40, pages 121 et suivantes). Toutefois, dans *La Guerre civile en France* (1871), Marx écrit : « La Commune devait être non pas un organisme parlementaire, mais un corps agissant, exécutif et législatif à la fois. » (Genève-Paris, Entremonde, 2012, 156 pages, citation paragraphe III, page 50.) Bookchin veut dire que le conseil de la commune n'est pas la commune, l'assemblée populaire, ce n'est qu'un organe d'administration, qu'à ce titre il n'a pas à prendre de décisions politiques et, qu'en le faisant, les délégués usurpent le pouvoir des citoyens, forment une élite qui reconstitue l'État.

135. Murray Bookchin, *Le Municipalisme libertaire. Une nouvelle politique communale ?* (1995), précité note (45), page 6.

Bookchin parle-t-il d'une route ou d'une rue ? S'il s'agit d'une rue de la commune, il n'y a pas de problème, mais s'il s'agit d'une route, la décision politique relève du regroupement des communes concernées, la commune dont on parle pouvant juste décider du tracé de la route sur son territoire. L'exemple de la route, ce serait aussi vrai pour une ligne de chemin de fer ou un canal, suggère les problèmes que rencontreront les communes fédérées. Que se passe-t-il si l'une d'elles ne veut pas de la route sur son territoire pour de bonnes raisons écologiques et que, pour des impératifs géographiques, cette route ne peut passer ailleurs ? Cette commune éthique mais minoritaire devra-t-elle céder devant l'assemblée des communes pragmatiques et majoritaires ? Faudra-t-il recourir à une médiation, un arbitrage, voire à un juge ? Probablement.

Comme le montre cet exemple, c'est à l'étage du fédéralisme que la mise en action du municipalisme libertaire rencontre des difficultés. La souveraineté politique de la commune, souhaitable, se limite d'une manière générale à sa compétence territoriale qui est restreinte : équipement local, environnement, éducation, santé, solidarité... Toutes ces questions, en dehors même des situations de litige, ont également une échelle qui dépasse la commune. Un exemple parmi cent, la recherche médicale ne se fera pas à l'hôpital local, la concentration nécessaire des personnels et des moyens supposera le niveau confédéral. Dans le même ordre d'idée et pour continuer dans le champ de la santé, devant la volonté d'une commune de préserver son petit hôpital contre toute rationalité médicale et économique, la confédération libertaire trouvera-t-elle des solutions moins autoritaires que les États ?

La problématique de l'hégémonie de l'assemblée populaire se retrouve en économie, laquelle, dans une société communiste, prend une forme administrative car le secteur privé y disparaît.

L'assemblée populaire et l'économie

« *De chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins* » est une formule ancienne venue des socialistes utopistes que Murray Bookchin affec-

tionne⁽¹³⁶⁾. Elle répond à l'idée du communisme accompli. On la retrouve aussi bien chez les marxistes que chez les anarchistes⁽¹³⁷⁾. Elle dicte les conditions de la production, signe les modalités de la distribution.

Le municipalisme et la coopération

Dans le système proposé par Bookchin, la propriété privée des moyens de production et de distribution est supprimée⁽¹³⁸⁾, l'économie est municipalisée par opposition à la nationalisation du marxisme⁽¹³⁹⁾ et la collectivisation de l'anarchisme. La nationalisation est sans signification dans une société décentralisée où l'État a disparu et la collectivisation est suspectée de renfermer un contrôle de l'économie par les syndicats⁽¹⁴⁰⁾.

L'économie municipalisée fait immédiatement resurgir la question d'échelle précédemment évoquée pour l'administration. Elle n'a pas échappé à Bookchin :

« Au lieu de nationaliser et de collectiviser la terre, les usines, les ateliers et les centres de distribution, une communauté écologique municipaliserait

136. Par exemple, Murray Bookchin, *Le Municipalisme libertaire. Une nouvelle politique communale ?* (1995), précité note (45), page 10.

137. Chez les marxistes, dans la phase transitoire vers le communisme appelée le socialisme, la formule devient : « *De chacun selon ses capacités, à chacun selon son travail* », ce qui refroidit quand on la retrouve dans la Constitution stalinienne de 1936 à l'article 12, sous cette forme : « *Le travail, en URSS, est pour chaque citoyen apte au travail un devoir et une question d'honneur selon le principe : "Qui ne travaille pas, ne mange pas." En URSS se réalise le principe du socialisme : "De chacun selon ses capacités, à chacun selon son travail."* » (Constitution [Loi fondamentale] de l'Union des républiques socialistes soviétiques du 15 décembre 1936 dite Staline ou stalinienne, à lire sur *Wikisource*, http://fr.wikisource.org/wiki/Constitution_sovi%C3%A9tique_1936.)

138. Sur la propriété ou l'usage des biens domestiques, Bookchin reste vague, voir le paragraphe ci-dessus « L'assemblée communale ».

139. Par exemple, Murray Bookchin, *Une société à refaire* (1990), précité note (44), pages 29 et 285 ; *Le Municipalisme libertaire. Une nouvelle politique communale ?* (1995), précité note (45), page 10.

140. Marianne Enckell : « *C'est chercher mauvaise querelle aux anarcho-syndicalistes que de leur attribuer pour seul objectif le contrôle ouvrier sur la production.* » (Dans *Anarcho-syndicalisme & anarchisme* [1992], précité note 33, page 72.)

Voir Pierre Bance, « Bookchin et le spectre de l'anarcho-syndicalisme », *Autre futur.net*, 1^{er} mai 2015 (article reproduit en annexe III).

son économie et s'associerait avec d'autres municipalités pour intégrer ses ressources dans un système confédéral régional. La terre, les usines, les ateliers seraient contrôlés par des assemblées populaires de communautés libres, et non par l'État-nation ou par des producteurs-travailleurs qui pourraient fort bien acquérir une mentalité de propriétaires⁽¹⁴¹⁾. »

L'ambition politique et écologique de la municipalisation de l'économie contribue à la construction d'une éthique collective :

« Non seulement l'économie serait municipalisée, mais la culture politique pourrait aider à créer une économie morale dans la communauté, un nouveau genre de relations économiques entre les citoyens et leurs moyens d'existence, qu'ils soient producteurs ou détaillants⁽¹⁴²⁾. »

S'agissant de la production et de la distribution, Bookchin s'en tient à un principe directeur : la planification du travail, les technologies à employer, la répartition des biens *« ne peuvent être résolues que dans la pratique⁽¹⁴³⁾ »*. Le message est compris mais, comme pour le système politique, on ne peut pas convaincre les gens uniquement avec de grands principes. Sans entrer dans les détails qui, effectivement, relèvent de la pratique, il faut donner des éléments qui permettent d'imaginer ce que seraient le travail et la vie dans un autre futur⁽¹⁴⁴⁾. Bookchin considère

141. Murray Bookchin, *Une société à refaire* (1990), précité note (44), page 287 ; « municipaliserait » est souligné par Bookchin.

142. Entretien de Murray Bookchin avec Janet Biehl (1996) dans *Le Municipalisme libertaire*, précité note (40), page 177 ; voir aussi page 186.

« Par économie morale, l'écologie sociale entend, selon Vincent Geber, une économie vouée au fonctionnement de la société et qui aurait pour but premier d'apporter à chacun selon ses besoins. » (Murray Bookchin et *l'écologie sociale*, précité note 41, page 90.)

143. Murray Bookchin, *Le Municipalisme libertaire. Une nouvelle politique communale?* (1995), précité note (45), page 10.

Bookchin est à peu près muet sur l'organisation de la distribution des biens produits.

144. Bookchin, par exemple, n'évoque jamais la question de la rémunération du travail, de la monnaie ou de l'unité d'échange qui en tiendrait lieu. Questions préalable sinon à résoudre au moins à envisager.

Parfois, il lui arrive d'être concret : *« Emprisons-nous d'ajouter qu'on accorderait une place privilégiée aux systèmes (ordinateurs, machinerie automatique) qui permettraient d'économiser le travail libérant l'être humain de tâches inutilement pénibles en lui donnant plus de temps libre pour se cultiver en tant qu'individu et que citoyen. »* (Murray Bookchin,

que, dans la société présente, les coopératives de production de biens et services sont des rouages du capitalisme, mais néanmoins des écoles de coopération⁽¹⁴⁵⁾. Aussi, dans la société future, constitueront-elles la structure économique la mieux adaptée à l'économie municipaliste, à la condition de changer de nature et sans exclure d'autres types de structures :

« Les coopératives appartenant à la municipalité ne seraient pas des coopératives au sens traditionnel du terme [...]. Elles seraient la propriété d'une communauté réunie dans une assemblée populaire. Elles opéreraient comme partie de la communauté, pas séparément, et elles devraient lui rendre des comptes. Non seulement elles seraient la propriété de la communauté, mais plusieurs de leurs politiques seraient décidées par la communauté en assemblée. Seule l'application pratique de ces politiques serait de la juridiction des coopératives individuelles⁽¹⁴⁶⁾. »

L'autogestion et ses limites

L'autogestion sera la forme normale de l'exécution du travail comme de la gestion de toutes les activités sociales. *« En l'absence d'autogestion dans toutes ces sphères de vie – sphères économique, éthique, politique et*

Une société à refaire [1990], précité note 44, page 289.) Si la proposition n'est pas nouvelle, même en 1990, elle n'en est pas moins pertinente.

145. *« Je ne suis pas opposé aux coopératives par principe. Elles sont inestimables, surtout comme écoles pour apprendre aux gens à coopérer. J'ai seulement tenté de montrer qu'elles ne sont pas capables d'éliminer le capitalisme en le colonisant par la multiplication des coopératives, parce qu'elles fonctionnent comme les entreprises capitalistes à bien des égards, c'est-à-dire qu'elles deviennent partie du système de marché, quelles que soient les intentions de leurs fondateurs. »* (Entretien de Murray Bookchin avec Janet Biehl [1996] dans *Le Municipalisme libertaire*, précité note 40, page 176.)

Voir aussi, Murray Bookchin, « Commentaires sur "l'écologie sociale profonde" de John Clark » [1996], *Réfractations*, n° 2, été 1998, précité note (42), page 29.

146. Entretien de Murray Bookchin avec Janet Biehl (1996) dans *Le Municipalisme libertaire*, précité note (40), page 177.

Chez Bookchin, « coopératives » peut aussi se traduire par « entreprises autogérées ». On remarquera l'imprécision de Bookchin tant dans la rédaction (« *plusieurs de leurs politiques* ») que dans les concepts juridiques (« *des coopératives individuelles* », « *la propriété d'une communauté* »). Ces termes comme ceux utilisés par ailleurs, de « *propriété publique* », « *propriété municipalisée* » sont-ils adéquats au regard de celui d'usage ?

Voir Pierre Bance, « La question du droit en anarchie », *Grand Angle libertaire*, 4 octobre 2013, précité note (120).

libertaire –, il manquera toujours cruellement ce qui en formant le caractère des “hommes” est capable de les transformer d’objets passifs en sujets actifs⁽¹⁴⁷⁾. » Mais, dit Bookchin, en soi, l’autogestion n’est pas une garantie de l’émancipation, surtout s’agissant de l’autogestion économique :

« Une usine, une mine, une entreprise agricole à grande échelle sont-elles devenues espaces de liberté dès lors que ce sont des collectifs ouvriers qui les gèrent – aussi autogestionnairement qu’elles le soient ? L’élimination de l’exploitation économique entraîne-t-elle vraiment celle de la domination sociale ? En détruisant le pouvoir de classe avons-nous détruit le pouvoir de la hiérarchie ⁽¹⁴⁸⁾ ? »

L’autogestion doit donc être bien comprise, elle n’autorise pas la remise en cause de la primauté de l’assemblée populaire sur les conseils ouvriers. Or Bookchin sait que cela n’est pas une évidence pour tout le monde, notamment pour les syndicalistes révolutionnaires. Il craint une concurrence entre l’assemblée populaire des citoyens et le collectif des travailleurs alors que, dans une vision de démocratie directe, la primauté de l’assemblée populaire est essentielle :

« Plus le lieu de travail a de pouvoir, moins l’assemblée populaire en a, et vice versa. Si le contrôle par les travailleurs devient une partie essentielle de notre programme, nous aurons diminué le pouvoir de l’assemblée populaire et nous aurons ainsi ouvert la porte à la possibilité que le lieu de travail augmente son pouvoir aux dépens de l’assemblée populaire ⁽¹⁴⁹⁾. »

Aussi, le programme municipaliste libertaire devrait-il prévoir que :

« La municipalité, par son assemblée de citoyens, exercerait le contrôle et prendrait les grandes décisions concernant ses usines, et élaborerait les poli-

147. Murray Bookchin, *Pour un municipalisme libertaire* (1984), précité note (39), page 17.

148. Murray Bookchin, « Self-management & new technology » (1979) in *Interrogations sur l’autogestion*, Lyon, Atelier de création libertaire, 1979, 106 pages ; article de Bookchin, page 65, citation page 66. Voir aussi, *Une société à refaire* (1990), précité note (44), page 286.

149. Entretien de Murray Bookchin avec Janet Biehl (1996) dans *Le Municipalisme libertaire*, précité note (40), page 179.

tiques qu'elles doivent suivre, toujours dans une perspective civique plutôt que professionnelle⁽¹⁵⁰⁾. »

C'est à l'assemblée des citoyens de déterminer la production en fonction des critères qu'elle retient, notamment en matière de besoins, d'écologie, d'utilité, de qualité... Le travailleur, étant lui-même citoyen, contribue à cette décision.

Quand Bookchin parle des productions locales agricoles ou artisanales, voire des petites entreprises, qu'il distingue parce que leur taille paraît permettre une vie personnelle et sociale plus riche, on peut imaginer comment la municipalité imposera les règles à respecter, les objectifs à tenir. En revanche, si sur le territoire de la commune s'installe une grande usine, ou le siège administratif d'une branche professionnelle, ou les bureaux d'une administration fédérale, autant de collectivités professionnelles dont le champ de compétence territoriale dépasse nécessairement la commune, il y aura lieu de distinguer : la commune pourra fixer des règles écologiques, d'hygiène et de sécurité pour protéger sa population, mais, à quel titre interviendrait-elle dans la détermination des quantités et des formes de la production dès lors que celle-ci concerne les citoyens d'une région voire d'une entité plus grande encore ? À quel titre s'immiscerait-elle dans l'organisation interne d'une unité régionale ou fédérale ? C'est alors l'assemblée des délégués des communes qui décidera. On imagine que la décision résultera davantage d'un dialogue que d'une prescription autoritaire d'une assemblée, quel que soit son niveau.

Le syndicat contre la commune

Quand Bookchin aborde la question syndicale, le présent et le futur sont entremêlés car, on le verra au chapitre suivant, l'assemblée populaire se construit en parallèle à l'État, avant même l'institutionnalisation du municipalisme libertaire.

Parce ce qu'ils collaborent aux institutions bourgeoises et parce que leurs revendications réformistes contribuent à leur maintien, les syndicats

150. *Ibidem.*

sont un frein à la révolution⁽¹⁵¹⁾. Tout comme le prolétariat qui, en tant que classe, « *est devenu le partenaire de la bourgeoisie et non plus son antagoniste inflexible [...]. La classe ouvrière n'est qu'un organe dans le corps du capitalisme et non l'embryon naissant d'une société future* »⁽¹⁵²⁾.

Parce qu'ils ont une volonté hégémonique sur l'ensemble de la société actuelle et surtout celle à venir, les syndicats sont un danger pour l'émancipation. Comme les partis politiques, ils sont susceptibles d'usurper le pouvoir conquis par les citoyens. Les syndicats révolutionnaires et anarcho-syndicalistes n'échappent pas à ces suspicions, bien au contraire⁽¹⁵³⁾. Voici comment Bookchin voit les choses :

« *Une révolution se traduit toujours en un double pouvoir dirigé contre l'État : d'une part, le syndicat des travailleurs, soviét ou conseil et, d'autre part, la Commune* »⁽¹⁵⁴⁾.

Si la Commune doit l'emporter sur le syndicat, c'est, bien sûr, parce qu'elle représente l'ensemble des citoyens et non une classe déterminée, mais aussi parce que la lutte syndicale « *ne fait que traduire les derniers soubresauts d'une économie en déclin* » et que, de toute façon, l'usine auto-gérée pas plus que l'usine capitaliste n'est « *le lieu de l'émancipation* »⁽¹⁵⁵⁾.

151. La sentence est-elle induite par les désillusions personnelles du jeune syndicaliste Bookchin ? (Voir Vincent Gerber, *Murray Bookchin et l'écologie sociale*, précité note 41, page 26.)

152. Murray Bookchin, *Une société à refaire* (1990), précité note (44), pages 198 et suivantes, citation page 199. La classe ouvrière n'a-t-elle jamais été un « *antagoniste inflexible* » ?

Voir aussi comment la spontanéité permet au prolétaire de passer du statut d'objet au statut de sujet (Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note 43, « Spontanéité et organisation » [1972], pages 53 et suivantes).

153. Pierre Bance, « Bookchin et le spectre de l'anarcho-syndicalisme », *Autre futur. net*, 1^{er} mai 2015 (article reproduit en Annexe III).

Bookchin accuse même les syndicats d'avoir dénaturé l'anarchisme en substituant l'usine à la commune, les valeurs économiques aux valeurs morales, l'intérêt particulier des travailleurs à la libération de l'homme et à l'intérêt général de la société (Murray Bookchin dans *Anarcho-syndicalisme & anarchisme* [1992], précité note 33, page 30).

154. Murray Bookchin, *Pour un municipalisme libertaire* (1984), précité note (39), page 27.

155. *Ibidem*, page 28.

Le lieu de l'émancipation est la commune, le travail reste une obligation sociale. Même si la hiérarchie et la domination ont été supprimées, ce n'est pas dans l'entreprise que se prend la décision politique. Cette mise au rancart de la lutte des classes est évidemment discutable, et Bookchin la nuance en distinguant « lutte des classes » et « intérêt de classe »⁽¹⁵⁶⁾. Mais elle a le mérite d'ouvrir un débat qui n'a pas eu lieu. Au schématisme de Bookchin, des critiques tout aussi abruptes ont fait office de réponse. La réflexion révolutionnaire sur la place et le devenir de la lutte des classes est figée entre deux positions de principe qui paraissent irréciliables, où la réalité est interprétée pour faire de cas particuliers une généralité⁽¹⁵⁷⁾.

Les syndicats ont-ils une volonté hégémonique ? Une phrase de l'emblématique Charte d'Amiens de la Confédération générale du travail (CGT) prête à des interprétations théoriques sans fin :

« Le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera dans l'avenir le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale »⁽¹⁵⁸⁾. »

156. Vincent Gerber résume ainsi la position de Bookchin : *« L'écologie sociale ne prétend pas que les classes, ni même que la lutte des classes, n'existent plus, mais bien qu'elle n'existe plus dans une identification claire à une force révolutionnaire. Les classes sociales sont aujourd'hui moins homogènes, moins liées, plus dissoutes et sans réelle conscience d'appartenance à une classe sociale. Pour cette raison [...] l'écologie sociale replace l'arène de la lutte des classes au sein des assemblées populaires de démocratie directe. »* (Murray Bookchin et l'écologie sociale, précité note 41, page 27, note 7.)

Voir ci-après au chapitre III « La stratégie municipaliste libertaire », le paragraphe « Les assemblées populaires », page 79.

157. La lutte des classes n'a pas disparu mais, par la fin d'une classe ouvrière homogène, consciente et solidaire, de syndicats forts et combatifs, d'un Parti communiste idéalisé néanmoins redoutablement organisé, par l'apparition d'une immigration ghettoisée, peu politisée, cernée par le religieux, par l'éclatement des lieux et des formes de travail, elle devient difficile à déchiffrer, à vivre.

Voir également la critique serrée de Paul Boino sur l'interclassisme et l'homogénéisation sociale (« Communalisme et municipalisme libertaires... », précité note 33, « Le sens des évolutions sociales », page 9 à 12, « Nouvelle métamorphose du prolétariat », pages 16 à 19).

158. Charte d'Amiens, IX^e Congrès de la CGT, Amiens, 8 au 13 octobre 1906

Par cette résolution, on peut comprendre que le syndicat n'est que la base de la société à construire ou qu'il est le modèle de celle-ci. En quoi serait-il effectivement hégémonique, mais pourquoi pas? Quoi qu'il en soit, on voit mal comment le municipalisme libertaire pourrait se passer du syndicat ou de son équivalent pour organiser la production et la distribution. La question est celle de la répartition des rôles : la commune ou le regroupement fédéral décide, le syndicat exécute, mais il exécute comme l'entend l'assemblée générale des travailleurs pour atteindre l'objectif fixé par l'assemblée des citoyens. Ce n'est pas cette dernière qui arrête les conditions de travail et choisit les modes de production dans l'entreprise, sauf si ces derniers venaient, par exemple, à polluer la commune. De son côté, le syndicat n'a pas à s'ingérer dans les affaires communales. Ce qui ne lui interdit pas, par l'intermédiaire de ses syndiqués, de donner son avis à l'assemblée populaire, de même que les citoyens qui n'interviennent pas dans une entreprise, peuvent avoir un avis sur le fonctionnement de celle-ci. Le syndicat, instance de réflexion et de délibération collectives préalable à l'assemblée populaire, constitue un garde-fou contre les manipulations auxquelles sont exposées les assemblées populaires⁽¹⁵⁹⁾. Le travers est connu et n'exclut pas *a priori* la validité de l'assemblée générale comparée aux autres formes de décisions politiques, d'autant que la

(http://www.boursedutravail-paris.fr/sites/default/files/stock/histoire/Fichiers_PDF/282/Charte_amiens.pdf).

Rappelons, avec Jacques Toublet, car ce n'est pas indifférent devant l'aveuglement de Bookchin, que « *les anarcho-syndicalistes n'ont pas négligé la commune ; au contraire, ils en ont fait un des deux éléments indispensables à la disparition de l'État politique* », l'autre étant le syndicat pour la production et la distribution des biens et services. *La commune était en germe dans la bourse du travail* écrit Toublet, elle était « *conçue par les anarchistes syndicalistes comme une municipalité populaire, ouvrière, dressée en face de l'hôtel de ville de la république bourgeoise.* ». Daniel Colson parle d'un « *mélange de mairie, de maison du peuple et de cathédrale.* » (citations tirées d'*Anarcho-syndicalisme & anarchisme* [1992], précité note 33, respectivement pages 86, 78 et 55).

Voir Pierre Bance, « Bookchin et le spectre de l'anarcho-syndicalisme », *Autre futur.net*, 1^{er} mai 2015 (article reproduit en Annexe III).

159. Dans les chapitres suivants, nous verrons que le confédéralisme démocratique conçoit la commune plutôt comme une plate-forme de toutes les expressions collectives et individuelles. Le syndicat devient une entité parmi d'autres : l'association, le parti politique... voire, comme en Turquie et en Syrie, le groupe ethnique et la communauté religieuse.

pratique de la démocratie directe a aussi pour fonction l'auto-éducation des citoyens⁽¹⁶⁰⁾.

Jusqu'ici, Bookchin n'a pas proposé un modèle fondamentalement nouveau de la société anarchiste. Il reste même dans une description, souvent sommaire, du municipalisme libertaire entendu comme une variante du communisme libertaire. Son apport réside dans la liaison qu'il fait entre résolution des problèmes écologiques et suppression du capitalisme. Ce dernier et l'État seront remplacés par une société fondée sur la commune, entité la plus à même de préserver la nature et d'améliorer la vie des humains. Jusque-là, les anarchistes, même les dogmatiques ou les sceptiques, n'ont guère raison de s'effrayer, ce sont les militants de l'écologie politique qui sont secoués, car Bookchin leur intime de sortir de l'impasse parlementaire pour un retour à l'idéal écologiste.

Après avoir cerné ce que pourrait être le municipalisme libertaire réalisé, comment parvenir à cette société écologique sans État ? C'est là que le municipalisme de Bookchin propose une stratégie innovante et dérangeante. C'est à partir de là que naquirent les critiques dont la part de pertinence qu'elles portaient fut obscurci par la raideur idéologique qui les commandait⁽¹⁶¹⁾. Aujourd'hui, il faut tenter de reprendre la question posément, au regard de la société contemporaine, du désintérêt pour la révolution mais aussi des ouvertures de l'actualité.

160. Souvent Bookchin se réfère à la *paideia* grecque « dont Aristote faisait le fondement du régime des citoyens, cet apprentissage de la parole argumentée, de la délibération sur les avantages et les inconvénients des diverses options, de la responsabilité qui accompagne la liberté » (Annick Stevens, préface au *Municipalisme libertaire* de Janet Biehl, précité note 40, page 12, voir aussi Janet Biehl, pages 105 et suivantes).

161. « Une tactique utopique », dit Paul Boino (« Communalisme et municipalisme libertaires... », précité note 33, page 5).

Chapitre III

Stratégie municipaliste libertaire

Souvent, les anarchistes s'organisent pour préparer le Grand Soir aux lendemains incertains. Ils luttent dans le présent pour la défense de causes conformes à leur éthique et selon les modes d'intervention que leur dictent l'action et la démocratie directes. Ce faisant, ils ne font pas la révolution, ils la préparent. Ils se tiennent prêts sans que cela signifie qu'ils le soient. Dans le municipalisme libertaire, l'action devient révolutionnaire et reprend cette vieille idée d'agir ici et maintenant. La constitution de contre-pouvoirs locaux, la conquête de municipalités, leur coordination ne sont pas des phases préalables à la révolution, elles enclenchent un processus révolutionnaire long qui mènera à l'effondrement du système ou, probablement, à la confrontation que l'on souhaite la moins sanglante possible.

Concrètement, la réussite du projet révolutionnaire repose sur la définition de l'« intérêt général de l'humanité » :

« Les intérêts de classe, de sexe, d'ethnie et de nationalité se ressemblent tristement en ce qu'ils donnent une conception étroite du monde au lieu d'une vaste vision progressiste, qu'ils réduisent l'intérêt général à des intérêts particuliers et la complémentarité au conflit. [...] Les bases sociales de ces intérêts conflictuels doivent elles-mêmes être affrontées et résolues de manière révolutionnaire⁽¹⁶²⁾. »

Aucun intérêt particulier, notamment l'intérêt de la classe ouvrière, ne peut revendiquer un rôle hégémonique⁽¹⁶³⁾. Est seul moral l'intérêt

162. Murray Bookchin, *Une société à refaire* (1990), précité note (44), page 255.

163. Voir ci-dessus la critique, par Bookchin, des velléités hégémoniques des syndicats (Paragraphe « L'assemblée populaire et l'économie » du chapitre II « Le municipalisme libertaire », page 66.)

général qui se fonde « *sur les limites les plus évidentes auxquelles le capitalisme se trouve confronté : les limites écologiques imposées à la croissance par le monde naturel* » ; la lutte pour l'intérêt général constitue « *une nouvelle priorité libertaire*⁽¹⁶⁴⁾ ».

À qui incombe l'écriture du scénario de cette priorité du commun et de sa mise en scène ? À la population fondue dans un mouvement unitaire et révolutionnaire. Des critiques peu avertis de la stratégie élaborée par Murray Bookchin l'ont réduite à la conquête des conseils municipaux par la voie électorale. Là n'est pas l'important. La participation aux élections municipales ne vient qu'en appui de la constitution d'un mouvement municipaliste qui va construire, sur une longue période transitoire, un contre-pouvoir communal.

La nécessité d'un mouvement

Cela bouge un peu partout contre les abus de l'autorité, contre l'injustice et l'inégalité, un mouvement naît qui prend conscience de son identité et de la finalité commune dont il est porteur. Il élabore une stratégie et des tactiques, il se coordonne efficacement pour mettre en œuvre l'alternative. Quand le but fixé est la construction d'une société décentralisée, égalitaire, écologique naît un mouvement communaliste. Si l'on rapproche cette description du mouvement de l'autonomie des unités de base, de l'autogestion politique et économique, du fédéralisme et de l'action directe, la similitude avec une organisation fédérale de type anarchiste est évidente. C'est pourquoi, le mouvement municipaliste de

164. Murray Bookchin, *Une société à refaire* (1990), précité note (44), page 251. Dans le vocabulaire d'aujourd'hui, plutôt que d'intérêt général, on parlera du commun. Déjà, en 1969, Bookchin expliquait que le mouvement écologiste de l'époque auquel il collaborait, Ecology Action East, devait faire prendre conscience que « *la crise de l'environnement est le mal le plus grave et le plus pressant qu'engendre cette société d'exploitation et d'aliénation et que tout projet authentiquement révolutionnaire doit s'édifier sur les principes écologiques* » (Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note 43, « À propos du mouvement écologique, pouvoir de détruire, pouvoir de créer » [1969], page 201).

Bookchin est libertaire⁽¹⁶⁵⁾. Ce n'est pas un parti avec sa hiérarchie⁽¹⁶⁶⁾. Ce n'est pas non plus ce que nous appelons communément « mouvement », soit la perception abstraite et durable d'un ensemble d'entités ayant des points communs : le mouvement ouvrier, le mouvement anarchiste, le mouvement anticapitaliste, le mouvement écologiste..., soit la perception concrète et spontanée de la rencontre d'intérêts ponctuels : un mouvement social, un mouvement de grève, un mouvement d'étudiants, un mouvement insurrectionnel... En réalité, le municipalisme libertaire est une forme d'action.

La pensée libertaire serait, déjà, pour beaucoup de gens, une nouveauté. Pourquoi n'a-t-elle jamais que si peu convaincu ? Cette impuissance préoccupe Bookchin sans qu'il s'appesantisse ; de même, s'il admet qu'« *il existe [...] dans le monde entier des communautés dont la solidarité permet d'imaginer une nouvelle politique fondée sur un municipalisme libertaire, et qui pourraient finalement constituer un contre-pouvoir face à l'État-nation* », il ne s'en inspire guère⁽¹⁶⁷⁾. Bookchin entend rénover la stratégie plutôt que la théorie. L'engagement d'une phase transitoire révo-

165. « *Il serait naïf de penser que la vie de formes comme le quartier, la ville et les assemblées populaires communales pourrait arriver à atteindre le niveau d'une vie publique libertaire ou donner naissance à un corps politique libertaire sans la présence d'un mouvement libertaire hautement conscient, bien organisé et cohérent dans ses buts.* » (Murray Bookchin, *Pour un municipalisme libertaire* [1984], précité note 39, page 23.)

166. Entretien de Murray Bookchin avec Janet Biehl (1996) dans *Le Municipalisme libertaire*, précité note (40), page 196.

167. Murray Bookchin, *Une société à refaire* (1990), précité note (44), page 272. Aujourd'hui, l'autonomie au Chiapas ou les conseils communaux du Venezuela, par exemple, sont des sources susceptibles de combler les vides des propositions du municipalisme. Il y a là un champ d'études qui oblige à dépasser les dithyrambes pour la première et les condamnations sans appel pour les seconds. Pour des points de vue libertaires et synthétiques sur le Chiapas, Jérôme Baschet, « La contagion de l'autonomie » dans Jérôme Baschet et Guillaume Goutte, *Enseignements d'une rébellion*, précité note (118), pages 65 à 72 ; sur les conseils communaux vénézuéliens, Pierre Bance, « Venezuela. Le parallélisme ondulatoire de la révolution bolivarienne », *Autre futur.net*, 1^{er} mai 2014, pages 43 et suivantes (http://www.autrefutur.net/IMG/pdf/Autre_futur_-_Venezuela_-_Le_parallelisme_ondulatoire.pdf). Ces expériences sont aussi du plus grand intérêt pour la mise en place du confédéralisme démocratique en Turquie ou en Syrie, mais les sources disponibles sur celui-ci n'y font, apparemment, jamais référence.

lutionnaire vers le communisme en est l'expression⁽¹⁶⁸⁾. Mais elle suppose, première condition, l'existence « *d'un véritable mouvement, et non de cas isolés où les membres d'une seule communauté prendraient le contrôle de leur municipalité et la restructureraient sur la base d'assemblées de quartier*⁽¹⁶⁹⁾ », un mouvement qui a vocation à devenir « *une internationale dynamique, solidement enracinée dans une base locale*⁽¹⁷⁰⁾ ». Bookchin va, ce qui n'est pas dans ses habitudes, jusqu'à amorcer une description du fonctionnement du mouvement avec ses statuts et ses modes de désignation⁽¹⁷¹⁾.

Comment le mouvement municipaliste conduira-t-il cette phase pré-révolutionnaire, cette longue marche menant à la société municipaliste ? L'action revêtira deux formes simultanées. D'un côté, mise en place et la coordination par les citoyens de contre-pouvoirs autonomes qui vont se confronter aux structures publiques et tenter de les remplacer. De l'autre, entrée dans les conseils municipaux légaux pour qu'ils viennent en appui de l'action autonome des citoyens.

Les assemblées populaires

Dans chaque village, dans chaque quartier, des assemblées populaires se constituent. Elles anticipent les communes de la société communiste ; comme elles, tout en conservant leur autonomie, elles se fédèrent en « *un contre-pouvoir parallèle, dans un réseau confédéral*⁽¹⁷²⁾ ». Comme pour la société communiste, Bookchin reste assez vague sur leur organisation et le fonctionnement fédéraliste. Organismes privés, les assemblées populaires comme leurs fédérations peuvent emprunter la personna-

168. Cette phase transitoire n'a rien à voir avec la période du dépérissement de l'État – le socialisme – des marxistes parce que cette dernière implique la prise du pouvoir par les révolutionnaires.

169. Murray Bookchin, *Une société à refaire* (1990), précité note (44), page 272.

170. Entretien de Murray Bookchin avec Janet Biehl (1996) dans *Le Municipalisme libertaire*, précité note (40), page 162.

171. *Ibidem*, page 192.

172. Murray Bookchin, *Le Municipalisme libertaire. Une nouvelle politique communale ?* (1995), précité note (45), page 11.

lité juridique d'une association pour ce qui est de l'Europe ; s'agissant des États-Unis, Bookchin suit une voie spécifique, celle de la charte municipale.

À propos de la commune de la société municipaliste libertaire et de la critique du syndicalisme, on a précédemment compris que Bookchin avait une vision interclassiste, on n'y reviendra pas sauf à lui donner la parole pour écarter quelques critiques déplacées :

« Mettons-nous bien d'accord sur ceci que nous ne pouvons pas ignorer les intérêts de classe en les absorbant complètement dans les intérêts transclasses⁽¹⁷³⁾. »

Ce que reproche Bookchin à la primauté accordée aux luttes de la classe ouvrière, car c'est bien de cela qu'il s'agit, c'est d'être passée à côté des changements de la société, de n'être plus en concordance avec les *« questions transclassistes totalement nouvelles qui concernent l'environnement, la croissance, les transports, l'avitaillement culturel et la qualité de la vie urbaine en général⁽¹⁷⁴⁾ »*. La classe ouvrière n'a pas les moyens de résoudre seule la question révolutionnaire, mais ne les a-t-elle jamais eus en dehors de l'imagerie ouvriériste construite par la bourgeoisie radicalisée ou la nouvelle bureaucratie pour l'exproprier de ses succès ? Les travailleurs, comme les autres corps sociaux, doivent se fondre dans l'assemblée populaire, interclassiste par nature. Interclassiste mais avec un commun intérêt général que l'urgence écologique rend révolutionnaire. On n'est pas dans la collaboration de classe au sens historique de la démocratie sociale ou libérale, mais dans l'unité de la diversité pour *« confronter l'État avec un pouvoir populaire suffisamment étendu pour être*

173. Murray Bookchin, « Commentaires sur "l'écologie sociale profonde" de John Clark » (1996), *Réfractations*, n° 2, été 1998, précité note (42), page 34. Voir Pierre Bance, « Bookchin et le spectre de l'anarcho-syndicalisme », *Autre futur.net*, 1^{er} mai 2015 (article reproduit en Annexe III).

174. Murray Bookchin, *Le Municipalisme libertaire. Une nouvelle politique communale ?* (1995), précité note (45), page 10.

capable finalement de renverser l'État et le remplacer par une société communiste libertaire⁽¹⁷⁵⁾ ».

Bookchin ne fait pas une sociologie de la diversité, sauf à accorder une importance particulière aux penseurs qu'il appelle *intelligentsia* « dont l'apport est indispensable »⁽¹⁷⁶⁾. Toutes les révolutions qu'il a étudiées « n'auraient jamais pu réussir, ni même aller très loin, sans le savoir (et même la direction, dans les meilleurs cas) que l'intelligentsia ou les intellectuels populaires ont fourni ». Bookchin fait une différence entre l'intelligentsia qui regroupe, comme dit Janet Biehl ceux qui « préoccupés de théorie [...] font partie de la culture politique accompagnant une révolution » et, là se sont les mots de Bookchin, les professeurs qui « bien installés dans le système universitaire [dénoncent] l'intelligentsia comme une élite »⁽¹⁷⁷⁾. Il les invite à la rejoindre « au sein d'une vie intellectuelle publique vibrante où les idées feraient partie du milieu quotidien ; en fait, où la philosophie, l'éthique et la politique ne seraient pas uniquement des sujets d'étude mais des pratiques vécues »⁽¹⁷⁸⁾. Négliger le penseur, c'est se priver d'une richesse intellectuelle dont profiterait l'assemblée populaire. Il a donc toute sa place dans la détermination de l'intérêt général. Mais que sa place, ajouterons-nous, pour tempérer le propos de Bookchin. Comme le syndicaliste, l'intellectuel est un membre de la communauté à l'égal des autres membres dans l'assemblée populaire, ses connaissances ne valent pas plus que les

175. Entretien de Murray Bookchin avec Janet Biehl (1996) dans *Le Municipalisme libertaire*, précité note (40), page 160.

176. Murray Bookchin, *Pour un municipalisme libertaire* (1984), précité note (39), page 23.

177. Entretien de Murray Bookchin avec Janet Biehl (1996) dans *Le Municipalisme libertaire*, précité note (40), page 184. À propos de la « direction », voir ci-dessus le paragraphe « Le confédéralisme et la représentation » au chapitre II « Le municipalisme libertaire », page 61.

La distinction fondée sur l'intelligentsia est difficile à saisir. S'explique-t-elle par le fait que Bookchin, autodidacte, n'a enseigné que dans des universités alternatives et qu'il éprouvait du ressentiment à l'égard des professeurs des grandes universités américaines ?

178. Entretien de Murray Bookchin avec Janet Biehl (1996) dans *Le Municipalisme libertaire*, précité note (40), page 184.

compétences de l'artisan, ne lui donnent aucune prérogative sans mandat, aucune primauté dans la décision⁽¹⁷⁹⁾.

L'assemblée populaire ne jaillit pas du néant. Elle se construit d'abord par le sentiment individuel qui devient une volonté de se réapproprier la vie sociale, ensuite, ou concomitamment, par la rencontre de communautés sociales, économiques, culturelles, politiques, écologiques, de citoyens qui aspirent à l'autonomie, à la prise en main de la destinée de leur cité par la démocratie directe et l'autogestion⁽¹⁸⁰⁾. Elle constitue le mouvement municipaliste libertaire, en contre-pouvoir des autorités communales légales mais aussi des autres pouvoirs étatiques et économiques. Elle fonctionne selon les principes de l'assemblée d'une commune libérée, avec ses procédures de décision (délégation avec mandat impératif et recherche du consensus)⁽¹⁸¹⁾.

Dans un premier temps, son action est purement revendicative à la manière, dans le champ communal, du syndicat révolutionnaire dans le champ économique. Dans cette phase, le mot d'ordre est : « Démocratiser la république et radicaliser la démocratie⁽¹⁸²⁾. » Bookchin veut dire que l'assemblée va d'abord avoir « *l'exigence simple et immédiate d'une*

179. La question des intellectuels est sensible chez les anarchistes, mêlée d'admiration et de méfiance. Voir Pierre Bance, « Avons-nous besoin des intelligents? », *Autre futur.net*, 11 septembre 2014 (<http://www.autrefutur.net/Avons-nous-besoin-des-intelligents>). L'auteur se permet de renvoyer aussi à ses lectures militantes (Daniel Bensaid, Alain Badiou, John Holloway, Ernesto Laclau et Chantal Mouffe, Jacques Rancière, Antonio Negri et Michael Hardt, Slavoj Žižek) publiées sur le site *Autre futur.net* (http://www.autrefutur.net/_Pierre-Bance_).

180. Communautés sociales telles les associations familiales, de consommateurs... Communautés économiques comme les coopératives, les syndicats... Communautés culturelles ainsi des théâtres populaires, des centres d'éducation populaire... Communautés politiques, groupes anti-autoritaires, féministes... Communautés écologiques de protection de la nature, de défenses des animaux... « *Les communautés, les coopératives et les collectifs à vocation diverses sont probablement d'excellentes écoles pour apprendre aux gens à s'occuper d'entreprises autogérées.* » (Murray Bookchin, *Une société à refaire* [1990], précité note 44, pages 270 et suivantes, citation page 271.)

181. Voir les explications données ci-dessus dans le paragraphe « L'assemblée communale » au chapitre II « Le municipalisme libertaire », page 59.

182. Voir les explications détaillées de Bookchin à propos de ce slogan dans son

meilleure administration locale⁽¹⁸³⁾ » : lutter contre les tendances centralisatrices, préserver les libertés civiques existantes et lutter pour les étendre. Une telle extension de la revendication, sans pause et sans limite, sera par ailleurs un facteur de ralliement de la population au processus assembléiste. Puis, progressivement, la revendication se radicalisera dans son contenu et dans ses formes pour développer un pouvoir parallèle⁽¹⁸⁴⁾. Si l'on objecte que l'assemblée peut devenir un rouage de la municipalité qui saura la récupérer, Bookchin répond qu'elle ne collabore pas à la politique municipale, elle la défie, s'y confronte, « *cherche à exacerber les tensions avec la municipalité et l'État*⁽¹⁸⁵⁾ ». Il y a, dit-il :

« Une énorme différence entre essayer d'agrandir les possibilités directement démocratiques qui existent au sein d'un système républicain, d'une part, et présenter des revendications typiquement syndicales et sociales-démocrates destinées à rendre l'État et le capitalisme plus digestes, d'autre part⁽¹⁸⁶⁾. »

Une affirmation qui peut donner lieu à d'innombrables discussions au sein même du mouvement municipaliste. Par exemple, dans le programme électoral des Verts de Burlington dans le Vermont de 1989, on peut lire :

« Nous réclamons d'authentiques assemblées de quartier, dotées de pouvoirs décisionnels toujours plus étendus pour établir une politique sociale et écologique et pour aider à administrer notre ville⁽¹⁸⁷⁾. »

entretien avec Janet Biehl, *Le Municipalisme libertaire*, précité note (40), pages 159 et suivantes.

183. Entretien de Murray Bookchin avec Janet Biehl (1996) dans *Le Municipalisme libertaire*, précité note (40), page 186.

184. *Ibidem*, page 160.

185. *Ibidem*, page 195.

186. Murray Bookchin, « Commentaires sur "l'écologie sociale profonde" de John Clark » (1996), *Réfractations*, n° 2, été 1998, précité note (42), page 38.

187. Programme donné en annexe du livre de Janet Biehl (1996), *Le Municipalisme libertaire*, précité note (40), page 198, citation page 201 ; « aider à administrer notre ville » est souligné par nous.

À propos des Verts de Burlington et de leur opposition au maire de l'époque, Bernie Sanders, concurrent d'Hillary Clinton à l'investiture démocrate, voir Benjamin Fernandez, « Murray Bookchin, écologie ou barbarie. Aux sources du communalisme kurde », *Le Monde diplomatique*, juillet 2016, page 3.

À ce stade du raisonnement de Bookchin, il faut faire deux incises avant d'arriver à la phase de rupture révolutionnaire. Une première pour parler de la charte municipale, norme qui n'a pas d'équivalent en droit français. Une deuxième pour évaluer la stratégie électorale.

La charte municipale

Non contente d'élargir les libertés publiques, de s'insinuer dans tous les aspects de la vie municipale, d'entraver une croissance non raisonnée, l'assemblée populaire va réclamer une part du pouvoir. Il est essentiel pour Bookchin que ces assemblées extralégales soient « *institutionnalisées quand ce ne serait que sur papier*⁽¹⁸⁸⁾ », pour cela, elles feront modifier la « charte municipale ». Mais il serait préférable qu'elles aillent plus loin pour obtenir « *toujours plus de pouvoir législatif, si ce n'est la totalité*⁽¹⁸⁹⁾ ». La totalité ! L'assemblée populaire s'est donc substituée au conseil municipal et fonctionne selon ses propres procédures de démocratie directe. On est alors déjà au point de rupture révolutionnaire, à la condition que cette situation se produise dans une zone géographique suffisamment large. Sinon l'État se chargera d'éliminer les poches subversives par la voie juridique et si nécessaire militairement.

Le raisonnement de Bookchin se fait ainsi à partir de l'organisation administrative des États-Unis où la qualité de municipalité est reconnue lorsque l'État octroie une charte municipale. « *Il témoigne d'un problème socio-culturel plus général, de différence des structures d'organisation et des cultures ouvrières entre pays latins et anglophones*⁽¹⁹⁰⁾. » Aussi, la constitution de cette municipalité américaine comme l'étendue de ses pouvoirs sont trop différentes pour être transposées à une commune française et pro-

188. Entretien de Murray Bookchin avec Janet Biehl (1996) dans *Le Municipalisme libertaire*, précité note (40), page 194.

189. *Ibidem*, page 187.

190. Cette observation de Marianne Enckell à propos du syndicalisme s'applique évidemment à toutes les questions sociales (*Anarcho-syndicalisme & anarchisme* [1992], précité note 33, page 72).

blement à la plupart des communes européennes⁽¹⁹¹⁾. Quand Bookchin demande d'agir pour que la charte de la ville soit modifiée pour permettre des assemblées publiques et que celles-ci obtiennent toujours plus de pouvoir législatif, l'hypothèse est inconcevable ici. D'ailleurs, celle de modifier la charte municipale dans ce sens est-elle plus réaliste aux États-Unis⁽¹⁹²⁾ ? Ici comme là-bas, imagine-t-on un conseil municipal se départir de ses prérogatives politiques au profit d'une assemblée privée ? En France, le voudrait-il, que l'ordre administratif le stopperait dès le niveau du préfet. En toute hypothèse et tout lieu, l'État et le capitaliste mettraient bon ordre à la situation d'anarchie potentielle. La seule chose que pourront faire les assemblées sera de l'ordre de la première phase : exercer la plus forte pression possible sur le pouvoir municipal en place, radicaliser la revendication et obliger le conseil à prendre des décisions sous la menace du courroux populaire, se fédérer jusqu'à la rupture révolutionnaire. Au plan institutionnel, les assemblées populaires pourront juste mener une guérilla judiciaire pour contester la légalité de certaines délibérations municipales avec les limites – et les bénéfices – que l'on connaît avec l'action judiciaire syndicale.

Pour prendre l'exemple de la France, peut-on faire un parallèle avec les conseils de quartiers que les communes de plus de 80 000 habitants doivent obligatoirement mettre en place⁽¹⁹³⁾ ? Ce sont essentiellement

191. Sur les municipalités aux États-Unis, voir *Wikipédia* (https://fr.wikipedia.org/wiki/Municipalit%C3%A9_des_%C3%89tats-Unis).

Bookchin écrit que là où il n'existe pas de charte il faudra en exiger une. Vise-t-il aussi les systèmes constitutionnels étrangers qui en sont dépourvus ? C'est peu probable (Entretien de Murray Bookchin avec Janet Biehl [1996] dans *Le Municipalisme libertaire*, précité note 40, page 18).

192. Annick Stevens, préface au *Municipalisme libertaire* de Janet Biehl, précité note (40), page 11.

193. Article L. 2143-1 du Code général des collectivités territoriales issu de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (*Journal officiel* du 28 février 2002, page 3808) et de l'article 7 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui institue un conseil citoyen pouvant se substituer au conseil de quartier (*Journal officiel*, du 22 février 2014 page 3138) :

« Dans les communes de 80 000 habitants et plus, le conseil municipal fixe le périmètre de chacun des quartiers constituant la commune.

des organes de consultation et de proposition à qui les municipalités délèguent parfois quelques prérogatives secondaires et leur octroient, éventuellement, un – petit – budget pour des réalisations de projets locaux comme à Paris⁽¹⁹⁴⁾. On est bien sûr dans le domaine du gadget dont la finalité est de faire entériner la politique municipale en laissant croire aux citoyens qu'ils ont un pouvoir de décision alors qu'il est limité, pour à peine caricaturer, au choix des fleurs dans les jardinières de la mairie. On imagine mal ces structures réclamer une part du pouvoir décisionnel de la commune, ce qu'elles ne pourraient d'ailleurs pas légalement obtenir. Il ne serait même pas besoin d'en parler ici, sauf à imaginer qu'avec un mouvement municipaliste libertaire fort, les habitants du quartier prennent en main ces structures pour développer la revendication, la radicaliser comme dit Bookchin. Sans doute, la municipalité supprimerait les conseils de quartier rebelles, les saboterait ou en créerait de fantoches et, s'il le faut, la loi les supprimerait. Mais peu importe, s'ils avaient au moins servi à la constitution d'assemblées populaires qui poursuivront leur finalité révolutionnaire sans l'aval de la municipalité, mieux, dans une totale autonomie.

« Chacun d'eux est doté d'un conseil de quartier dont le conseil municipal fixe la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement.

« Les conseils de quartier peuvent être consultés par le maire et peuvent lui faire des propositions sur toute question concernant le quartier ou la ville. Le maire peut les associer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressant le quartier, en particulier celles menées au titre de la politique de la ville.

« Le conseil municipal peut affecter aux conseils de quartier un local et leur allouer chaque année des crédits pour leur fonctionnement.

« Les communes dont la population est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants peuvent appliquer les présentes dispositions [...] ».

« Dans chaque commune soumise à l'obligation de création d'un conseil de quartier, le maire peut décider que le conseil citoyen prévu à l'article 7 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine se substitue au conseil de quartier. ».

194. Sur les conseils de quartiers à Paris (<http://www.paris.fr/politiques/citoyennete/conseils-de-quartier/p6454>) ; sur le budget participatif de 5 % du budget d'investissement entre 2014 et 2020 (<https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/> ; <https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/le-budget-participatif.html>).

La lutte des assemblées populaires pour acquérir plus de pouvoir par la force du mouvement peut se compléter par une action électorale.

L'entrée dans les conseils municipaux

Murray Bookchin n'ignore pas les réticences libertaires aux élections politiques, aussi fait-il appel à Proudhon comme à Bakounine qui lui paraissent replacer l'élection dans une situation de décentralisation⁽¹⁹⁵⁾. Si ces références datent et sont inscrites dans des contextes historiques, elles ont l'avantage de rappeler la condition première de l'élection : la proximité⁽¹⁹⁶⁾. Les électeurs doivent connaître personnellement l' élu, l'élection

195. Proudhon : « *Le Gouvernement, expression de l'Autorité doit être insensiblement subalternisé par les représentants ou organes de la Liberté, savoir : le Pouvoir central par les députés des départements ou provinces; l'autorité provinciale par les délégués des communes, et l'autorité municipale par les habitants; qu'ainsi la liberté aspire à se rendre prépondérante, l'autorité à devenir servante de la liberté, et le principe contractuel à se substituer partout, dans les affaires publiques, au principe autoritaire.* » (Du Principe fédératif et de la nécessité de reconstituer le parti de la révolution [1863] dans *Œuvres de P.J. Proudhon*, Antony, Éditions Tops/H. Trinquier, 2013, 316 pages, citation page 83, https://fr.wikisource.org/wiki/Proudhon_-_Du_Principe_f%C3%A9d%C3%A9ratif/I,8 [page 81] ; Bookchin cite ce texte dans *Anarcho-syndicalisme & anarchisme* [1992], précité note 33, page 11.)

Bakounine : « *Le peuple, qui est forcément ignorant et indifférent, grâce à la situation économique dans laquelle il se trouve encore aujourd'hui, ne sait bien que les choses qui le touchent de très près. Il comprend bien ses intérêts quotidiens, ses affaires de chaque jour. Au-delà commence pour lui l'inconnu, l'incertain, et le danger des mystifications politiques. Comme il possède une grande dose d'instinct pratique, il se trompe rarement dans les élections communales, par exemple. Il connaît plus ou moins les affaires de sa commune, il s'y intéresse beaucoup, et il sait choisir dans son sein les hommes les plus capables de les bien conduire. Dans ces affaires, le contrôle lui-même est possible, puisqu'elles se font sous les yeux des électeurs, et touchent aux intérêts les plus intimes de leur existence quotidienne. C'est pourquoi les élections communales sont toujours et partout les meilleures, les plus réellement conformes aux sentiments, aux intérêts, à la volonté populaires.* » (Les Ours de Berne et l'Ours de Saint-Petersbourg dans *Œuvres*, tome II, texte établi par James Guillaume, Paris, P.-V. Stock, « Bibliothèque sociologique n° 38 », 1907 [réédition fac-similée 1980], 457 pages, citation page 46, <https://fr.wikisource.org/wiki/Bakounine/%C5%92uvres/TomeII32> ; Bookchin cite ce texte dans *Anarcho-syndicalisme & anarchisme* [1992], précité note 33, page 13.)

196. Frank Mintz souligne que pour les anarchistes « *l'intervention municipale est*

doit être locale. Pour que l'électeur vote en connaissance de cause, la candidature n'est pas fondée que sur des revendications immédiates, elle ne doit pas dissimuler l'objectif final⁽¹⁹⁷⁾, d'autant, comme l'écrit Janet Biehl, que « *les campagnes locales sont une occasion en or d'éducation populaire*⁽¹⁹⁸⁾ ». L'électeur est avant tout un « *citoyen créatif et responsable* » parce qu'il vit dans une communauté solide ayant le sens de la solidarité, de la justice et de la liberté⁽¹⁹⁹⁾. Un vote qui n'a finalement rien à voir avec « *le crétinisme parlementaire*⁽²⁰⁰⁾ ».

Bookchin n'hésite pas à faire une comparaison avec les coopératives pour montrer que « *la préoccupation anarchiste à propos du parlementarisme et de l'étatisme est devenue une [des] entraves* » à son développement, résultat d'un dogmatisme peu rigoureux :

« Il est curieux de voir comment beaucoup d'anarchistes, tout en célébrant ici et là l'existence d'entreprises industrielles "collectivistes", avec un enthousiasme non tempéré par leur émergence au sein d'un cadre économique totalement bourgeois, peuvent regarder avec répugnance toute politique municipale du moment qu'elle fait intervenir une forme quelconque d'élection, même si cette politique se structure autour d'assemblées de quartier, de délégués révocables, de formes de responsabilité radicalement démocratiques et de réseaux localistes profondément enracinés »⁽²⁰¹⁾. »

le tremplin et la rampe de lancement de nombreux arrivistes en politique et on ne voit pas sur quoi et comment nous pourrions cohabiter avec des apprentis machiavels et escrocs en col blanc » mais, ajoute-il, « *les représentants municipaux ne sont pas tous non plus des requins de la pègre politique. C'est le plan le plus proche des gens normaux et, a priori, on peut faire quelque chose de bien et de sensé à ce niveau-là* » (« Contre le municipalisme libertaire », précité note 33, page 2.)

197. Entretien de Murray Bookchin avec Janet Biehl (1996) dans *Le Municipalisme libertaire*, précité note (40), pages 185 et suivantes.

198. Janet Biehl, *Le Municipalisme libertaire*, précité note (40), page 96. Un point de vue partagé par les marxistes mais pas du tout par les anarchistes.

199. Murray Bookchin, *Le Municipalisme libertaire. Une nouvelle politique communale ?* (1995), précité note (45), page 7.

200. Murray Bookchin, *Une société à refaire* (1990), précité note (44), page 181.

201. Murray Bookchin, *Pour un municipalisme libertaire* (1984), précité note (39), pages 32 et suivantes, citations pages 32 et 34.

Bookchin dit avoir « *insisté sur l'importance de la participation aux élections locales* »

Ces jugements sont sans nuances. Il est faux, au moins en France, de dire que les anarchistes s'enthousiasment pour les coopératives, car, même s'ils sont coopérateurs, ils en connaissent les contraintes, dont la principale est de vivre dans une société capitaliste. Ils ne répondent pas non plus à certaines critiques. Par exemple, reste pendante la question de la révocation quand l' élu se replie sur son statut légal qui ne lui impose ni de suivre à la lettre son mandat, ni d'accepter une rotation avec son suppléant, ni de démissionner du conseil municipal si l'assemblée populaire le démet⁽²⁰²⁾.

Après sa justification de l'élection, venons-en à la tactique électorale de Bookchin. Elle est plutôt confuse. Il faut garder en mémoire que, pour lui, les assemblées populaires peuvent être intégrées dans le jeu institutionnel par leur inscription dans la charte municipale. D'un côté, Bookchin explique que les assemblées populaires se créent grâce à un mouvement libertaire fort ; de l'autre, il demande que des élus soient envoyés dans les conseils municipaux pour réclamer « *sans relâche la formation de ces assemblées et le renforcement de leur pouvoirs*⁽²⁰³⁾ ». Mais, pour faire élire des conseillers, il faut un mouvement libertaire fort qui devrait donc avoir préalablement mis en place l'assemblée populaire sans en attendre sa création par le conseil municipal⁽²⁰⁴⁾. Bookchin veut-il simplement dire que les élus demandent au conseil municipal la reconnaissance légale des assemblées dont il parle ? Ou faut-il comprendre qu'il y a une interaction entre des assemblées populaires qui envoient des élus au conseil municipal et ces élus qui favorisent la création de nouvelles assemblées populaires ? La chronologie des événements est difficile à saisir et cette autre citation ne l'éclaire pas en remettant aux élus la création

dès 1972 (« Commentaires sur "l'écologie sociale profonde" de John Clark » [1996], *Réfractations*, n° 2, été 1998, précité note 42, page 29).

202. Les élus Verts allemands ont abandonné les uns après les autres leurs engagements, y compris celui de la rotation au profit du suppléant. On ne peut faire le même reproche aux Verts français car d'engagements ils n'en prennent pas plus que n'importe quel autre politicien.

203. Entretien de Murray Bookchin avec Janet Biehl (1996) dans *Le Municipalisme libertaire*, précité note (40), page 194.

204. On retrouve la même incertitude chez Janet Biehl (*Le Municipalisme libertaire*, précité note 40, par exemple, page 99).

non plus d'assemblées populaires mais de quartiers pour créer de telles assemblées :

« Il faut pour cela que des libertaires de gauche se portent candidats au niveau local ou municipal et qu'ils réclament la division des communes en quartier où puissent être créées des assemblées populaires qui nous amènent à participer pleinement et directement à la vie politique⁽²⁰⁵⁾. »

Quoi qu'il en soit, simplifions et résumons. La création de l'assemblée populaire, légalisée ou extralégale reste, pour Bookchin, l'objectif principal pour instituer le municipalisme libertaire. On doit donc repenser l'élection pour l'utiliser comme appui à l'action de l'assemblée populaire indépendante⁽²⁰⁶⁾. Des élus libertaires sont envoyés dans le conseil municipal, le noyautent en quelque sorte pour renforcer les revendications de l'assemblée populaire, neutraliser les mesures antisociales ou écologiquement condamnables, etc. Si les élus libertaires prennent le contrôle du conseil municipal celui-ci sera dissous dans l'assemblée populaire et décrétée la démocratie directe tout en conservant le statut légal de conseil municipal⁽²⁰⁷⁾.

205. Murray Bookchin, « Commentaires sur "l'écologie sociale profonde" de John Clark » (1996), *Réfractions*, n° 2, été 1998, précité note (42), page 25.

L'expression « libertaires de gauche » qui paraît tautologique, appelle peut-être la distinction d'avec les libertariens (de droite).

206. Paul Boino : *« Ainsi n'écrit-il aucunement que les libertaires doivent se présenter aux élections, pour impulser, une fois élus, une gestion directe dans leur commune. Murray Bookchin ne sous-entend pas que la société puisse se réformer par décret ou que l'autogestion puisse être imposée par le haut en l'absence d'aspiration et de mouvement autogestionnaire fortement ancrés dans la société. Il écrit à l'inverse que les libertaires doivent encourager, favoriser et participer au développement d'un mouvement territorial autogestionnaire dans leurs villes, dans leur quartiers et dans leur villages »* (« Communalisme et municipalisme libertaires... », précité note 33, page 4 ; « doivent » est souligné par Boino.) Mais Paul Boino développe ensuite, de manière pragmatique, que « les élus locaux n'ont pas les moyens ni juridiques, ni politiques, ni financiers de résoudre les problèmes qui se posent à eux » (pages 6 et suivantes, citation page 6).

207. Janet Biehl : *« Il est parfaitement acceptable pour le mouvement de présenter des candidats à la mairie. Cependant, le candidat doit s'engager à transformer le poste de maire en poste de coordinateur et le conseil municipal en conseil confédéral des délégués des assemblées de quartier de la municipalité »* (*Le Municipalisme libertaire*, précité note 40, page 143.)

Contrairement à ce qu'affirme Bookchin, l'action électorale, telle qu'il la décrit, n'a rien d'indispensable, c'est une possibilité et certainement pas un préalable comme on peut parfois le comprendre. Possibilité qui viendra après que le mouvement municipaliste sera suffisamment fort pour l'envisager sans forcément la retenir et, forcément, après que se furent installées des assemblées populaires dans les quartiers. Autant dire que cette tactique électorale n'est à l'ordre du jour nul par ailleurs qu'au Kurdistan turc; qu'elle ne mérite donc pas les développements dont elle fait l'objet ni, surtout, les condamnations globales du projet qu'elle a suscitées⁽²⁰⁸⁾. D'autant plus que, élections ou pas élections, la phase finale du processus risque de ne pas se faire sans confrontation violente entre révolutionnaires et étatistes.

La lutte finale

Les assemblées populaires se multiplient, prennent de plus en plus de puissance et contraignent les conseils municipaux un peu partout sur un territoire qui a vocation à s'élargir sans limites. Elles se fédèrent et imposent la démocratie directe aux institutions déboussolées. Croit-on que l'État et le capital resteront inertes? Bookchin n'a jamais prétendu cela, au contraire, il a envisagé le moment de la rupture. Il faut attendre

208. Pour éclairer le lecteur, l'auteur précise qu'il n'a jamais voté lors d'une élection politique, pas même une élection municipale mais qu'il vote dans son syndicat ou d'autres institutions sociales (Pierre Bance, «L'abstentionnisme, un acte politique», *Libération*, 7 février 2007, http://www.liberation.fr/tribune/2007/02/07/l-abstentionnisme-un-acte-politique_84124).

Le vote n'est pas condamnable par lui-même, le rendent tel sa procédure ou sa finalité. Si l'abstentionnisme politique est juste au regard de l'électoratisme et du parlementarisme, il n'a pas, dans l'histoire, prouvé son efficacité. L'abstention est ainsi davantage une attitude éthique que politique. Au nom du pragmatisme, elle a pu être abandonnée par des anarchistes. L'histoire en donne des exemples, le plus mémorable étant celui des élections législatives du 16 février 1936 en Espagne et plus récemment celui du référendum du 29 mai 2005 sur la constitution européenne. Bookchin traite de la question du référendum dans *Le Municipalisme libertaire. Une nouvelle politique communale?* (1995), précité note (45), page 7 : «*Le référendum, réalisé dans l'intimité de "l'isoloir", ou, comme le voudraient les partisans enthousiastes de l'Internet, dans la solitude électronique de sa propre maison, privatise la démocratie et ainsi la mine.*»

que le pouvoir parallèle devienne suffisamment fort et organisé, que l'on se trouve dans une situation révolutionnaire « où un défi direct peut être lancé à l'État⁽²⁰⁹⁾ ». Engager une insurrection prématurément face à un État puissamment armé est voué à l'échec⁽²¹⁰⁾. Dans un premier temps, la vision de Bookchin de la rupture fut celle-ci :

« Il faut que le système tombe, il ne faut pas qu'il combatte; et il ne tombera que lorsque ses institutions auront à ce point été vidées de leur contenu par les nouvelles Lumières et que son pouvoir aura été si profondément sapé matériellement et moralement que l'insurrection n'aura plus qu'un rôle symbolique et non réel à jouer. Il est impossible de prévoir quand et comment surviendra ce "moment magique", si caractéristique de la révolution. Mais, lorsqu'une grève locale, qui passerait inaperçue dans des circonstances "normales" sert de détonateur à une grève générale de caractère révolutionnaire, alors on peut penser que les conditions ont mûri – et cela ne peut se produire que lorsque le processus révolutionnaire est parvenu à trouver le niveau où il convient de situer son combat⁽²¹¹⁾. »

Ce texte a pu faire dire que Bookchin envisageait une substitution à l'État par pourrissement de ce dernier, sans véritable confrontation. Au cours des ans, sa vision deviendra moins innocente. Clairement, il y aura confrontation et ce sera un moment de grande incertitude :

Le mouvement « ne pourra jamais "s'approcher à pas de loup" du capitalisme, ni subvertir l'État par le bas, ni opérer une transition graduelle. Il lui faudra affronter le capitalisme et l'État à chaque pas en avant et les repousser aussi loin que possible jusqu'à ce que la confrontation atteigne des proportions révolutionnaires. À compter de ce moment, les circonstances elles-mêmes décideront quelles approches, quelles mesures ou [...] quelles tactiques le mouvement devra adopter⁽²¹²⁾. »

209. Entretien de Murray Bookchin avec Janet Biehl (1996) dans *Le Municipalisme libertaire*, précité note (40), page 188.

210. Murray Bookchin, *Une société à refaire* (1990), précité note (44), page 271.

211. Murray Bookchin, *Pour une société écologique*, précité note (43), « Spontanéité et organisation » (1972), page 55. Où l'on voit que le syndicalisme a encore un rôle à jouer. La grève générale à laquelle Bookchin fait allusion est la grève de Sud-Aviation, à Nantes, en 1968.

212. Entretien de Murray Bookchin avec Janet Biehl (1996) dans *Le Municipalisme libertaire*, précité note (40), page 188.

Sur la confrontation finale, Janet Biehl est plus explicite, plus radicale, au point même d'effrayer un municipaliste :

« L'État attaquera la nouvelle démocratie pour défendre le capitalisme et son propre pouvoir. S'il a omis de créer une garde civique pour protéger et défendre le pouvoir populaire réel qu'il en sera venu à incarner, le mouvement sera à la merci de l'État⁽²¹³⁾. »

Il s'agit de priver l'État de son premier attribut le monopole de la force, la milice ayant vocation à remplacer la police et l'armée, *« cette milice serait sous l'étroite surveillance des assemblées de citoyens. Elle serait [...] une institution démocratique avec des officiers élus⁽²¹⁴⁾ »*.

Comme nous l'enseigne l'histoire de toutes les révolutions, le mouvement municipaliste devra se prémunir du premier danger qui le guette, celui de l'État potentiel⁽²¹⁵⁾. Ce n'est que si les citoyens sont formés intellectuellement et moralement que les mécanismes du communisme libertaire fonctionneront pour casser toute tentative de prise de pouvoir par une fraction, un parti, un chef charismatique⁽²¹⁶⁾.

*
* *

213. Janet Biehl, *Le Municipalisme libertaire*, précité note (40), page 137. Rappelons toutefois que Janet Biehl dans l'avant-propos de ce livre écrit que *« les idées exposées dans ces pages sont celles de Bookchin, seule leur articulation est mienne »* (page 24). Dans sa préface de 1998 à cet ouvrage, Marcel Sévigny, conseiller municipal indépendant de Montréal, se démarque de Janet Biehl, il écrit que, s'agissant du Québec, *« la non-violence fait partie de nos mœurs, et même si nous avons, nous aussi, cédé à l'occasion à la tentative de la lutte armée, je crois qu'une longue expérience nous dicte la défense active non violente »* (page 18).

214. Janet Biehl, *Le Municipalisme libertaire*, précité note (40), page 137. Une milice qui évoque l'organisation des Asayish, la police au Rojava (Voir le paragraphe « Une armée comme les autres » au chapitre VII « Regards sur la mise en place du confédéralisme démocratique en Turquie et en Syrie », page 215).

215. Murray Bookchin, « Commentaires sur "l'écologie sociale profonde" de John Clark » (1996), *Réfractions*, n° 2, été 1998, précité note (42), page 28.

216. Murray Bookchin, *Une société à refaire* (1990), précité note (44), page 280.

L'objet de cette partie a été de tenter d'expliquer le municipalisme libertaire, qui n'est pas un modèle achevé. Il soulève nombre de questions théoriques et pratiques qui méritent approfondissement non pour le valider en soi, mais pour progresser dans la recherche d'une alternative politique anti-autoritaire, c'est-à-dire crédible et compréhensible par tous.

Tout projet révolutionnaire est irréaliste tant qu'il n'est pas réalisé. Même si Bookchin la structure – un peu – l'hypothèse communaliste n'est pas originale, elle parcourt l'histoire de l'anarchie. L'attrait de son projet qui devrait inspirer le mouvement anticapitaliste, tient à ce qu'il ne se contente pas de dire qu'il faut se tenir prêt mais qu'il faut commencer la révolution directement contre l'État en le contraignant en permanence, en sapant ses bases institutionnelles par des structures parallèles, en sabotant la démocratie parlementaire par la démocratie et l'action directes⁽²¹⁷⁾.

217. Les marxistes radicaux peuvent avoir une approche assez semblable à celle de Bookchin. Ainsi Daniel Bensaïd et Olivier Besancenot : « *Le socialisme autogestionnaire du XXI^e siècle ne saurait résulter de la prise du pouvoir par un parti, mais par et pour les masses laborieuses et opprimées. Il chercherait à instaurer non une étatisation, mais une socialisation des moyens de production car nous ne voulons pas substituer au patron un autre patron qui serait l'État.* » « *Changer ou pas la société, en dernière analyse revient à savoir : "Qui décide ici ?" Le gouvernement, le Parlement issu de la vieille société ? Ou bien le pouvoir populaire de la nouvelle société qui pousse au sein des conseils de quartier et des assemblées d'entreprise ?* » « *Ces assemblées peuvent se coordonner sur la base de fédérations, de branches, de regroupements interprofessionnels, puis en congrès régulier pour les entreprises. Les assemblées communales peuvent se fédérer sur la base d'unions territoriale, régionale, nationale, puis un jour européenne et internationale* » (Prenons parti. Pour un socialisme du XXI^e siècle, Paris, Mille et une nuits, 2009, 374 pages, citations respectivement pages 216, 225, 219).

Des marxistes peuvent même manifester une référence directe à Bookchin, ce que font Michael Löwy et Olivier Besancenot. Mais là, dans le détail, les choses se compliquent. La primauté de l'assemblée citoyenne n'est pas affirmée, elle est même érudite au profit de l'écossocialisme, c'est-à-dire de la planification écologique et démocratique. Ce qui revient, outre à une caricature du municipalisme libertaire, à continuer de prôner la prise de décision par le haut, par un État indéfini, avec une démocratie représentative, même si elle est plus représentative et plus démocratique que la démocratie bourgeoise. On est dans la nouvelle rhétorique de la pensée marxiste post-mur : les anarchistes ont de bonnes idées, mais mieux vaut nous en laisser la gestion. Bookchin explique brillamment les conséquences du capitalisme sur l'écologie et l'obligation d'en finir avec

Toutefois, Bookchin le constatait lui-même en 1996, « *le mouvement municipaliste libertaire n'existe pas*⁽²¹⁸⁾ ». Il n'existait toujours pas vingt ans plus tard. La théorie du municipalisme libertaire tombait aux oubliettes quand des Kurdes, en Turquie et en Syrie, lui donnèrent une nouvelle actualité. Sous le nom de confédéralisme démocratique, ils tentent une expérience concrète d'un municipalisme libertaire adapté par Abdullah Öcalan à une situation géopolitique compliquée. On y retrouve bien des thèmes évoqués par Bookchin, que ce soit dans l'ordre idéologique, organisationnel ou éthique. Elle mérite attention, prudence et disponibilité d'esprit. La pire des choses serait une adhésion les yeux fermés au crédit du romantisme révolutionnaire ou son pendant, un rejet sans appel au nom de la pureté anarchiste⁽²¹⁹⁾.

lui mais, pour cette fin, mieux vaut nos bons vieux outils étatiques (*Affinités révolutionnaires. Nos étoiles rouges et noires. Pour une solidarité entre marxistes et libertaires*, Paris, Mille et une nuits, « Les petits livres, n° 85 », 214 pages, « Écosocialisme et écologie libertaire », pages 202 à 208).

Pour une réponse mesurée, lire René Berthier, *Affinités non électives. Pour un dialogue sans langue de bois entre marxistes et anarchistes*, Paris, Les Éditions du Monde libertaire, Saint-Georges-d'Oléron, Les Éditions libertaires, 2015, 276 pages.

Ainsi, le débat reste ouvert et le consensus à trouver si l'on ne veut pas que les étoiles de l'émancipation, rouges ou noires, ne s'éteignent à jamais.

218. Entretien de Murray Bookchin avec Janet Biehl (1996) dans *Le Municipalisme libertaire*, précité note (40), page 165. Avec cette phrase péremptoire, Bookchin recadre Janet Biehl qui, tout au long de l'entretien, parle du municipalisme libertaire comme d'un mouvement réel.

219. Voir, Pierre Bance, « Bookchin, les Kurdes et l'anarchisme », *Autre futur.net*, 15 décembre 2014 (<http://www.autrefutur.net/Bookchin-les-Kurdes-et-l>).



Deuxième partie

Le confédéralisme démocratique



Le 20 mars 2005, à l'occasion de son adresse au peuple kurde pour le Newroz, le nouvel an kurde, le « chef suprême » du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), Abdullah Öcalan, rend public son projet de confédéralisme démocratique⁽²²⁰⁾, alors qu'il est emprisonné en Turquie depuis 1999⁽²²¹⁾. Ce texte, en à peine quatre pages, livre les grands principes de la théorie et de la stratégie qui seront développés par la suite. La proximité avec le municipalisme libertaire de Murray Bookchin est évidente. Öcalan, qui se considère comme l'élève de Bookchin⁽²²²⁾, ne le cite pourtant pas, au moins dans ses textes disponibles en français⁽²²³⁾. Il ne parle jamais de « municipalisme libertaire », utilise peu le mot « municipalisme » et moins encore celui de « libertaire », bien que, dans une brochure, il écrive que « *les femmes sont véritablement les agents sociaux les plus*

220. « Adresse d'Abdullah Öcalan au peuple patriote et à tous les démocrates du monde » du 20 mars 2005 pour le Newroz, nouvel an kurde (*Agence de presse associative* : http://apa.online.free.fr/imprimersans.php3?id_article=671&nom_site=Agence%20Presse%20Associative%20%28APA%29&url_site=http://apa.online.free.fr). Ce texte historique est rarement cité dans les histoires ou chronologies de la Turquie ou du Kurdistan.

221. Voir la biographie d'Abdullah Öcalan en Annexe II.

222. Janet Biehl, « Bookchin, Öcalan, and the Dialectics of Democracy », *New Compass*, 16 février 2012 (<http://new-compass.net/articles/bookchin-%C3%B6calan-and-dialectics-democracy>).

223. Prudence diplomatique pour éviter toute polémique facile et stérile autour de l'anarchisme ?

fiables sur le chemin d'une société égale et libertaire⁽²²⁴⁾ ». Öcalan n'a pas eu la révélation. Il a plutôt impulsé, théorisé et trouvé la base idéologique d'une réflexion engagée par tout le mouvement kurde, dès l'année 2000, à partir des échecs du passé⁽²²⁵⁾. Ercan Ayboga, ingénieur en hydrologie et militant de la cause kurde, interrogé par Janet Biehl, explique :

« Dans ce processus de changement stratégique, les activistes du mouvement pour la liberté ont lu et discuté d'œuvres qui soutenaient leurs opinions et pouvaient leur apporter de l'aide. Ils analysent des livres et des articles écrits par des philosophes, des féministes, des (néo)-anarchistes, des communistes libertaires, des communalistes et des écologistes sociaux. Voilà comment les textes d'écrivains tels que Murray Bookchin, Michel Foucault et Immanuel Wallerstein se retrouvèrent au centre des attentions⁽²²⁶⁾. »

La société libertaire à laquelle aspire Öcalan, une fédération de communes autonomes d'où État et capitalisme sont bannis, ne surgira pas au lendemain d'une révolution. Constatant l'échec militaire de l'entreprise de libération nationale et les dangers de la création d'un État-nation kurde, Öcalan reprend la stratégie de Bookchin de développement d'un mouvement municipaliste dans la société telle qu'elle est. Mais la géopolitique du Proche-Orient en général et de la Turquie en particulier

224. Abdullah Öcalan, *Libérer la vie : la révolution de la femme*, Cologne, Internationale Initiative Edition, 2013, 74 pages, citation page 66. Internationale Initiative est une maison d'édition proche du PKK. Basée en Allemagne, elle publie dans différentes langues les textes d'Öcalan.

225. Pour Jean-François Pérouse, directeur de l'Institut français d'études anatoliennes d'Istanbul, « par "mouvement kurde", on entend, depuis le début des années 1990, l'ensemble des mobilisations politiques kurdes organisées qui visent à une reconnaissance de l'identité kurde par l'État dans la Constitution et à des formes instituées d'autonomie culturelle, politique et territoriale » (« Les Kurdes à Istanbul : une communauté inexistante ? », *Moyen-Orient*, n° 26, « Dossier Kurdistan(s) », avril-juin 2015, page 51, note 3.) Dans un sens plus restrictif, le mouvement kurde est constitué du PKK et de ses organisations satellites.

226. Ercan Ayboga, « Kurdish communalism » (Le communalisme kurde), entretien avec Janet Biehl, *New Compass*, 9 octobre 2011 (<http://new-compass.net/article/kurdish-communalism>) ; traduction française sur le site *Population*, « Le mouvement kurde des assemblées locales : le confédéralisme démocratique comme projet politique transnational », 13 avril 2013, (<http://population.com/le-mouvement-kurde-des-assemblees-locales-le-confederalisme-democratique-comme-projet-politique-transnational/>).

l'oblige à adapter les prévisions de Bookchin. Pour maintenir la paix et transformer la société, il n'écarte pas la possibilité de composer avec l'État turc dans le cadre juridique d'une constitution démocratique qui, sur un temps long, permettrait de développer le confédéralisme démocratique pour, enfin, l'emporter sur l'étatisme et le capitalisme⁽²²⁷⁾. Ce plan audacieux se retrouve dans la Charte du Rojava. Celle-ci inscrit l'autonomie kurde dans le cadre d'une République syrienne⁽²²⁸⁾.

Tandis que la théorie et la stratégie du confédéralisme démocratique sont étudiées dans les trois chapitres qui suivent, la question de leur mise en œuvre dans le Kurdistan turc et syrien fera l'objet de la troisième partie.

227. « *Ni le rejet total de l'État, ni sa reconnaissance pleine et entière ne servent les efforts démocratiques de la société civile. Le triomphe sur l'État, et notamment sur l'État-nation, est un processus de longue haleine.* » (Abdullah Öcalan, *Confédéralisme démocratique*, Cologne, International Initiative Edition, 2011, 46 pages, citation page 32.) Cette brochure est disponible sur Internet (<http://www.freedom-for-ocalan.com/francais/Abdullah-Ocalan-Confederalisme-democratique.pdf>) ; la pagination de la version numérisée est différente de celle imprimée, c'est cette dernière auquel il est fait référence dans ce livre.

228. Voir ci-après le chapitre VI « La Charte du Rojava », page 146.

Chapitre IV

Le confédéralisme démocratique selon Öcalan

Dans ce début des années 2000, de sa prison, Abdullah Öcalan constate que la guerre d'indépendance du Kurdistan est aussi meurtrière que vaine, qu'elle n'aboutira pas, qu'il faut arrêter de répandre le malheur chez les Kurdes comme chez les Turcs. Il engage alors son mouvement dans une révision complète tant de sa doctrine que de sa stratégie⁽²²⁹⁾. Il souhaite que soient abandonnées l'idéologie marxiste-léniniste tout comme la lutte armée et l'ambition d'un État-nation kurde, pour engager une négociation de la paix. Il ne s'agit pas de renoncer au socialisme mais de lui donner une orientation anti-autoritaire grâce à la mise en place d'un réseau communal fédéral arrimé à l'autonomie des diverses communautés ethniques, culturelles, religieuses. Ce réseau se développera parallèlement à l'État turc et conduira vers ce qu'il appelle une « société de nation démocratique ». Cette étape intermédiaire de marginalisation progressive du capitalisme et de l'État amènera au confédéralisme démocratique, version locale du municipalisme libertaire⁽²³⁰⁾. De leur côté,

229. Öcalan lui-même date cette évolution de son arrestation et de son procès dans *Guerre et paix au Kurdistan. Perspectives pour une résolution politique de la question kurde* (2008), Cologne, International Initiative Edition, 2010, 46 pages. « J'avais déjà travaillé sur ces points avant mon enlèvement. Ce fut réellement un tournant idéologique et politique » (page 29) ; « la nouvelle orientation politique et idéologique prise par le PKK fit de ce qui ressemblait à une défaite une voie nouvelle vers de nouveaux horizons » (page 31). Cette brochure est disponible sur Internet (<http://www.freedom-for-ocalan.com/francais/Ocalan-Guerre-et-paix-au-Kurdistan.pdf>) ; la pagination de la version numérisée est différente de celle imprimée, c'est cette dernière auquel il est fait référence dans ce livre.

230. Le Confédéralisme démocratique est officiellement adopté par la 3^e Assemblée générale du Kongra Gel (Congrès du peuple du Kurdistan), « organe législatif suprême », le 1^{er} juin 2005 : « Un système dans lequel toutes les décisions sont prises à la base pour

les autorités turques avaient compris qu'elles ne viendraient pas à bout militairement du PKK et que la solution serait peut-être de l'asphyxier politiquement en faisant quelques concessions politiques et culturelles aux provinces kurdes⁽²³¹⁾.

Le PKK traverse alors « *un douloureux processus de développement. Il s'agit d'une renaissance et d'un rejet du socialisme réel classique. Il s'agit d'un renoncement à l'objectif d'établissement de l'État*⁽²³²⁾ ». Öcalan ne nie pas que ce changement de ligne entraîna des départs qu'il attribue à « *la faiblesse morale* [des intéressés] *face à la gravité de la transformation*⁽²³³⁾ ».

Il est difficile de refaire l'historique précis de l'évolution idéologique du PKK⁽²³⁴⁾. Jusqu'à présent, les spécialistes de la question kurde s'en gardent et restent, souvent, sur l'image d'un parti marxiste-léniniste, autoritaire, sectaire, implacable pour ses ennemis comme avec ses dissidents; les plus avertis évoquent une transition comme si elle était peu perceptible, en tout cas, sans incidence sur le cours des événements⁽²³⁵⁾.

ensuite remonter vers le haut se substitue à celui où les décisions sont adoptées en haut et appliquées en bas. » (Agence de presse associative, http://apa.online.free.fr/article.php?id_article=677).

231. Gérard Chaliand avec la collaboration de Sophie Mousset, *La Question kurde à l'heure de Daech*, Paris, Éditions du Seuil, 2015, 158 pages, spécialement pages 83 et suivantes.

Depuis la reprise des hostilités, en juillet 2015, les Turcs constatent que, s'ils peuvent peut-être affaiblir le PKK, ils ne pourront le vaincre, même en utilisant des moyens disproportionnés comme les bombardements aériens de ses bases en Irak et la répression des villes kurdes insurgées avec des chars.

232. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations. Carnets de prison* (rédaction terminée le 15 août 2009, première édition en anglais en 2012), préface d'Immanuel Wallerstein, Cologne, International Initiative Edition, 2013, 136 pages, citation page 105.

À propos de ce livre référence voir, ci-après, les précisions données à la note (316).

233. *Ibidem*, page 94.

234. Öcalan donne sa version dans *Guerre et paix au Kurdistan*, précité note (229), notamment les pages 27 et suivantes; *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (232), pages 82 et suivantes.

235. Sont significatifs à cet égard les articles du néanmoins précieux dossier « Kurdistan(s). Une nation des États? » de la revue *Moyen-Orient*, n° 26, avril-juin 2015, pages 15 à 71. Pourtant, Öcalan a écrit : « *Un véritable parti socialiste ne peut être dirigé*

La réalité est que la révision engagée par Öcalan ne fait pas du PKK une organisation monolithique, ce qu'il n'a d'ailleurs jamais été⁽²³⁶⁾.

Le PKK comprend une aile favorable à la poursuite de la lutte armée et une autre favorable à la négociation. Ces tendances ne sont pas figées, elles sont liées aux événements et il est certain que, actuellement, la volonté de reprendre la lutte armée se renforce. Dans chacune de ces tendances coexistent une option léniniste et une autre fédéraliste⁽²³⁷⁾. Si cette dernière est devenue majoritaire dans tous les secteurs, il faut rester

par des structures hiérarchiques semblables à celles des États, ni aspirer au pouvoir politique institutionnel fondé sur la base de la protection de son pouvoir et de ses intérêts par la guerre. » (Abdullah Öcalan, *Guerre et paix au Kurdistan*, précité note 229, page 31.) Voir cependant, en anglais, Ahmet Hamdi Akkaya et Joost Jongerden, « Reassembling the Political : The PKK and the Project of Radical Democracy », *European Journal of Turkish Studies*, n° 14, « Ideological Productions and Transformations: the Kurdistan Workers' Party (PKK) and the Left », 2012 (<https://ejts.revues.org/4615>). Au paragraphe 48, les auteurs distinguent trois périodes : 1999, le choc et le retrait ; 2000-2004, l'impasse et la reconstruction ; à partir de 2005, le retour sur scène.

Il y a souvent dans les travaux mentionnant le PKK et ses organisations affiliées une non-prise en considération de la situation de guerre ou de guérilla qui met entre parenthèses l'Idée. Une armée, se dirait-elle anarchiste, n'est jamais démocratique (Pour faire le point, en 2016, voir le point « Une armée comme les autres ? » dans le chapitre VII « Regards sur la mise en place du confédéralisme démocratique en Turquie et en Syrie », page 215).

236. On en donnera un exemple récent. Après l'attentat-suicide de Suriç du 20 juillet 2015, attribué à l'État islamique, qui fit 33 morts et 104 blessés, deux policiers furent assassinés à Ceylanpinar, le 22 juillet. Le PKK a immédiatement revendiqué l'opération affirmant que les intéressés coopéraient avec l'État islamique. Mais, le 30 juillet, un responsable de l'Union des communautés du Kurdistan (KCK), organisation regroupant toute la mouvance du PKK dans l'ensemble du Kurdistan, démentait toute participation à l'assassinat qu'il renvoyait à des unités indépendantes du Parti (Institut kurde de Paris, « Turquie : vers la fin du processus de Paix ? », *Bulletin de liaison et d'information*, n° 364, juillet 2015, page 2, <http://www.institutkurde.org/publications/bulletins/pdf/364.pdf>). Le KCK est considéré dans cet article comme « *l'aile urbaine* » du PKK.

Nous reviendrons sur le KCK, comme principe organisationnel, dans le chapitre V « Une constitution démocratique en Turquie », page 138, et, comme organisation active, dans le chapitre VIII « Sortir de l'impasse en Turquie », page 249.

237. Entretien de Hatip Dicle, coprésident du Congrès pour une société démocratique (DTK), avec Pierre Barbancey, *L'Humanité*, 24 novembre 2014. On reparlera du DTK dans le chapitre VIII « Sortir de l'impasse en Turquie », page 252.

prudent car le rapport de force exact n'est pas connu aussi bien à l'intérieur du PKK que dans ses nombreuses organisations satellites. Entre Selahattin Demirtas, coprésident du Parti démocratique des peuples (HDP) et député d'Istanbul, qui nie tout rapport organisationnel entre son parti et le PKK⁽²³⁸⁾ et la fraction du PKK qui continue de soutenir la création d'un État-nation kurde, il y a un fossé qui n'est comblé que par la personnalité rassembleuse d'Öcalan, son autorité de chef quasi mythique, cette image forgée à la manière stalinienne⁽²³⁹⁾. À moins que... ces différences ne soient que l'expression d'une stratégie de lutte sur tous les fronts, renforcée par la reprise de la guerre, depuis juillet 2015, entre le gouvernement turc et le PKK⁽²⁴⁰⁾. Guerre dont, du côté turc, « *le but ultime, pour Demirtas, est de donner de l'oxygène à l'«État islamique» en difficulté au Rojava (Kurdistan de Syrie)* »⁽²⁴¹⁾. Pour l'heure, le PKK n'est plus dans une lutte de libération nationale mais d'autodéfense contre l'agression turque⁽²⁴²⁾.

Adieu au socialisme réel et à la lutte de libération nationale

Abdullah Öcalan ne s'attaque pas au marxisme originel comme doctrine. Il y fait parfois référence et s'accorde certainement avec Bookchin

238. Voir ci-après le paragraphe «Le HDP, un parti comme les autres?» du chapitre VIII «Sortir de l'impasse en Turquie», page 262.

239. La question du culte de la personnalité est abordée au premier paragraphe du chapitre VII «Regard sur la mise en œuvre du confédéralisme démocratique en Turquie et en Syrie», page 184.

240. Pour une analyse des conditions et causes de la reprise des hostilités, notamment le déplacement de la lutte des montagnes vers les villes : Jean-François Pérouse, «Turquie, le faux parallèle entre les années 1990 et aujourd'hui. Quand la guerre reprend au Kurdistan», *Orient XXI*, 31 août 2015 (<http://orientxxi.info/magazine/turquie-le-faux-parallele-entre-les-annees-1990-et-aujourd'hui,1000>).

241. Selahattin Demirtas dans un entretien avec Pierre Barbancey pour *L'Humanité* du 5 août 2015.

242. Abdullah Öcalan : « *L'utilisation de la force armée ne peut être justifiée que dans un but de nécessaire autodéfense.* » (*Guerre et paix au Kurdistan*, précité note 229, page 31.)

pour dire que les meilleurs anarchistes sont ceux qui ont été marxistes⁽²⁴³⁾. La critique d'Öcalan porte sur les régimes socialistes et la façon dont les bolchéviques, les léninistes ou les staliniens ont appliqué le marxisme. Comme telle, cette critique n'est pas d'une grande originalité. L'est en revanche le fait que le chef d'un puissant parti marxiste-léniniste, doté d'une force combattante redoutable, reproche à son mouvement (et à lui-même) de s'être engagé dans une impasse idéologique et militaire « sous l'influence du socialisme réel » et d'avoir été « longtemps incapable de transcender le paradigme de l'État-nation⁽²⁴⁴⁾ ».

Si Öcalan ne nie pas que, à l'origine, le léninisme fit des efforts pour instaurer le socialisme, ce dernier finit pourtant « par offrir la plus précieuse contribution de gauche au capitalisme⁽²⁴⁵⁾ ». Quelles raisons firent que les bolchéviques devinrent les alliés objectifs de ce qu'ils voulaient détruire ? D'abord, la soif de pouvoir les conduisit à construire un État-nation alors que la finalité théorique était de le faire dépérir comme principal obstacle à la démocratie. Ensuite, l'industrialisme forcenée qui les anima, les conduisit à faire d'eux des « modernistes radicaux » qui ne purent se passer d'un capitalisme d'État⁽²⁴⁶⁾. Ainsi, pour renforcer l'État et augmenter la production, ils en vinrent à exercer, au nom du peuple, une terreur qui toucha durement les classes inférieures⁽²⁴⁷⁾. Öcalan de conclure :

243. Janet Biehl, « Bookchin, Öcalan, and the Dialectics of Democracy », *New Compass*, 16 février 2012, précité note (222).

244. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (232), page 105.

245. Abdullah Öcalan, *Libérer la vie : la révolution de la femme*, précité note (224), page 62.

Öcalan poursuit par un curieux parallèle entre ce léninisme qui ne sut pas conduire le socialisme à ses fins et le mouvement féministe qui, s'il ne dépasse pas les limites que lui pose la démocratie occidentale, deviendra le « féminisme réel » au même titre que le « socialisme réel ». Voir dans le point suivant « Critique de l'État et du capitalisme », le développement sur la *jineoloji*, science de la femme, page 111.

246. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (232), pages 48 et 53.

247. *Ibidem*, page 52.

« Aujourd'hui, rien ne reste de leur révolution. L'expérience du socialisme réel, notamment en Union soviétique et en Chine, confirme ce constat. » « La solution du prolétariat au nom de l'État populaire proposée par le socialisme réel au nom des travailleurs et des peuples n'est qu'une illusion, pis, une supercherie⁽²⁴⁸⁾. »

Concomitamment à cette analyse, et aussi parce qu'il est un point sur lequel les pays socialistes ne faillirent jamais : le soutien – intéressé – au mouvement de libération nationale, Öcalan considère que, finalement, le nationalisme est une conception petite-bourgeoise qui s'exprime dans la construction « *de nations-États ayant des caractéristiques presque religieuses*⁽²⁴⁹⁾ ». Au regard des horreurs de la guerre d'indépendance et des faibles résultats obtenus, il décide de rechercher la paix et de construire une doctrine qui ferait que cette paix permette non pas de parvenir à un État kurde, mais, au contraire, à une société sans État⁽²⁵⁰⁾. Il écrit dans *La Feuille de route vers les négociations* :

« L'indépendance est une utopie petite-bourgeoise : dans un monde où la modernité capitaliste est hégémonique aucun État ni pays ne peuvent y prétendre⁽²⁵¹⁾. »

248. *Ibidem*, pages 53 et 105. Voir aussi, *Guerre et paix au Kurdistan*, précité note (229), page 34.

249. Abdullah Öcalan, *Guerre et paix au Kurdistan*, précité note (229), page 22.

250. Les anarchistes présentaient-ils une alternative? Öcalan reconnaît la légitimité de leur critique du socialisme étatique mais déplore la faiblesse de leurs propositions et constate que « *la dissolution des anarchistes ainsi que des mouvements écologiques et féministes actuels, prouve que l'hégémonie idéologique du libéralisme est une réelle source de pouvoir pour le capitalisme.* » (Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note 232, page 53, voir aussi page 105).

251. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (232), page 61. La modernité capitaliste est composée de trois éléments fondamentaux : l'État-nation, le capitalisme et l'industrialisme ou monopoles industriels (*Ibidem*, pages 75 et 97).

Dans le contexte actuel, le responsable des relations extérieures du PKK, Riza Altun, déclare : « *Par définition, le mot "indépendance" n'inclut pas la notion de liberté, mais "liberté" inclut celle d'indépendance.* » (Entretien avec Mohamed Nouredine dans le quotidien libanais en langue arabe *As-Safir*, 29 juillet 2016 ; traduction anglaise dans *Al-Monitor*, « PKK foreign relations head speaks out » [Le responsable des affaires étrangères du PKK s'explique], <http://www.al-monitor.com/pulse/politics/2016/07/>

Le PKK devait donc trouver « *un moyen de vivre dans un monde différent ou disparaître comme le socialisme réel*⁽²⁵²⁾ ». Il fallait admettre que la lutte armée pour établir les Kurdes dans leurs droits était une erreur stratégique et qu'« *une idée si déterministe de la guerre n'était ni socialiste ni démocratique*⁽²⁵³⁾ ». Ainsi, ce n'est pas seulement à la fin de la guerre de libération qu'appelle Öcalan, c'est également au renoncement au nationalisme qui s'exprime dans l'État-nation, renoncement qui fait écho à une formule de Murray Bookchin :

« *Plus nous sommes les "fils" ou les "filles" d'une patrie, plus nous nous situons nous-mêmes dans une relation infantile avec l'État*⁽²⁵⁴⁾. »

Critique de l'État et du capitalisme

Pour écarter tout malentendu, en préalable à la critique de l'État, Abdullah Öcalan rappelle que les organisations traditionnelles kurdes, tels les tribus, les émirats de cheiks, d'aghas, et plus généralement l'aristocratie prompte à collaborer avec le système dominant, sont des « *reliques du Moyen Âge* », des « *institutions parasitaires* [qui] *doivent être vaincues de toute urgence*⁽²⁵⁵⁾ ».

turkey-coup-pkk-kurds-rojava-us-intervention.html; une traduction française est proposée par *Info Rojava-Kurdistan*, <http://inforojava.tumblr.com/>).

252. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note 232, page 53, voir aussi page 93.

253. Abdullah Öcalan, *Guerre et paix au Kurdistan*, précité note (229), page 31.

254. Murray Bookchin, *Le Municipalisme libertaire. Une nouvelle politique communale?* (1995), page 8, précité note (45).

255. Abdullah Öcalan, *Guerre et paix au Kurdistan*, précité note (229), page 36, voir aussi page 26.

Les Kurdes subissent deux oppressions. Une oppression externe exercée par le États dominants (Turquie, Irak, Iran, Syrie), une oppression interne, le féodalisme et le patriarcat (Abdullah Öcalan, *Confédéralisme démocratique*, précité note 227, voir page 19).

L'État et la modernité capitaliste

La dénonciation de l'État par Öcalan s'inscrit dans une pure critique anarchiste :

« L'appel à la création d'un État-nation séparé [de la Turquie] représente les intérêts de la classe dirigeante et ceux de la bourgeoisie, mais ne reflète en aucun cas les intérêts du peuple ; en effet, un État supplémentaire ne ferait que renforcer l'injustice et entraver plus encore le droit à la liberté⁽²⁵⁶⁾. »

L'État-nation, la forme la plus accomplie de la modernité capitaliste, cautionne l'exploitation, l'encourage et la facilite⁽²⁵⁷⁾. Même si l'autodétermination des peuples comprend le droit à un État, l'expérience montre que *« la fondation d'un État ne permet cependant pas d'augmenter la liberté d'un peuple⁽²⁵⁸⁾ »*. L'État n'est pas avec le peuple, il est son ennemi et la citoyenneté mise en avant par les élites *« n'est rien d'autre qu'un passage de l'esclavage de la sphère privée à l'esclavage public de la sphère étatique⁽²⁵⁹⁾ »*. État et capitalisme ont partie liée. *« Comme tous les systèmes sociaux oppresseurs et exploiters, le capitalisme n'aurait pu prendre son essor sans établir d'État⁽²⁶⁰⁾ »*, lequel est devenu *« le plus grand capitaliste⁽²⁶¹⁾ »*. L'analyse est en phase avec celle de Bookchin et des anticapitalistes en général. Sauf que, parmi ceux-ci, à la différence des anarchistes, les marxistes croient

256. Abdullah Öcalan, *Confédéralisme démocratique*, précité note (227) page 19. Sur ce point, et quelques autres, Öcalan aurait pu se référer à Rosa Luxemburg chez qui, selon l'historienne Claudie Weill, *« la question sociale prend clairement le pas sur la question nationale. »* (« Les libertés contre les droits : nation et démocratie chez Rosa Luxemburg », *Agone*, n° 59, « Révolution et démocratie. Actualité de Rosa Luxemburg », 2016, page 63).

257. Abdullah Öcalan, *Confédéralisme démocratique*, précité note (227) page 10.

258. *Ibidem*, page 33.

Sur le concept d'État-nation au regard du confédéralisme démocratique, Raphaël Lebrujah, « État-nation, repenser la question kurde et française », *Kedistan*, 12 juillet 2016, (<http://www.kedistan.net/2016/07/12/etat-nation-question-kurde-et-francaise/>).

259. Abdullah Öcalan, *Confédéralisme démocratique*, précité note (227), page 13.

260. Abdullah Öcalan, *Libérer la vie : la révolution de la femme*, précité note (224), page 50.

261. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (232), page 99.

au rôle d'un État socialiste « dégénéréscent », ce qui écarte une critique globale de l'État.

Pour aménager, renforcer leur capacité d'exploitation, État et capitalisme nient la diversité pour imposer une citoyenneté homogène avec une identité nationale, une culture et une religion uniques⁽²⁶²⁾. À l'appui de sa démonstration, Öcalan s'appuie sur quatre piliers idéologiques : le nationalisme, on vient de le voir, mais aussi le sexisme, la religion et la science positiviste⁽²⁶³⁾.

La jineologi et la libération de la femme

« *Le capitalisme et l'État-nation sont le monopole du mâle exploiteur et tyrannique*⁽²⁶⁴⁾ » qui s'appuie sur une société patriarcale dont la source se trouve dans les religions monothéistes, lesquelles ont fait de la femme un être inférieur⁽²⁶⁵⁾. La forte prégnance du patriarcat au Proche-Orient ne fait pas exception au Kurdistan. « *La situation des femmes et des enfants y est tout simplement horrible* », écrit Öcalan⁽²⁶⁶⁾, et « *les soi-disant crimes d'honneur à l'encontre des membres féminins de la famille sont symboliques de ce désastre*⁽²⁶⁷⁾ ». Ils sont aussi symboliques d'une perte de masculinité dont la femme servirait d'exutoire⁽²⁶⁸⁾. Öcalan estime que nous sommes à l'aube d'une rupture « *contre le mâle* » qui doit conduire de l'esclavage des femmes à l'égalité des sexes⁽²⁶⁹⁾. Esclavage qui s'exprime tout particulièrement dans l'état de femme au foyer, indice « *du pouvoir étatique*

262. Abdullah Öcalan, *Confédéralisme démocratique*, précité note (227), page 13.

263. *Ibidem*, pages 15 et suivantes.

264. Abdullah Öcalan, *Libérer la vie : la révolution de la femme*, précité note (224), page 49.

265. « *Traiter les femmes comme des êtres inférieurs devint alors un commandement sacré de Dieu.* » (Abdullah Öcalan, *Libérer la vie : la révolution de la femme*, précité note 224, page 34.)

266. Abdullah Öcalan, *Libérer la vie : la révolution de la femme*, précité note (224), page 46.

267. Abdullah Öcalan, *Guerre et paix au Kurdistan*, précité note (229), page 38.

268. Abdullah Öcalan, *Libérer la vie : la révolution de la femme*, précité note (224), page 46.

269. *Ibidem*, page 59.

ayant atteint sa capacité maximale avec la modernité⁽²⁷⁰⁾ ». Esclavage dans l'institution du mariage où « la femme est à la fois vue comme un objet sexuel et une marchandise⁽²⁷¹⁾ ». Devant ce constat, il ne fait aucun doute pour Öcalan que « la libération de la femme doit jouer un rôle stratégique important dans la lutte pour la liberté au Kurdistan⁽²⁷²⁾ », qu'elle en est une condition consubstantielle et que « la révolution de la femme est une révolution au sein d'une révolution⁽²⁷³⁾ ». Pour résumer :

« L'asservissement de la femme ne fait pas partie des lois de la nature, pas plus qu'il n'est inscrit sur les tablettes du destin. Il nous faut donc esquisser une théorie, un programme et une organisation, ainsi que les mécanismes permettant de les mettre en œuvre et, ainsi, de renverser » cet asservissement. Il s'agira donc de « savoir comment remporter la bataille dans l'arène idéologique et créer une mentalité libertaire et naturelle à opposer à la mentalité dominante et assoiffée de pouvoir de l'homme⁽²⁷⁴⁾. »

Dans la troisième partie consacrée à « l'autonomie démocratique », nous tenterons de voir ce qu'il en est pratiquement aujourd'hui, au-delà de l'image magnifiée de la combattante de Kobané⁽²⁷⁵⁾. Il reste qu'Öcalan se montre l'homme politique le plus attaché à la libération des femmes, en leur attribuant un rôle majeur dans la révolution et la société à venir,

270. *Ibidem*, page 30. Sur la femme au foyer, voir aussi page 14.

271. Abdullah Öcalan, *Confédéralisme démocratique*, précité note (227), page 16. Voir aussi, *Libérer la vie : la révolution de la femme*, précité note (224), page 41.

272. Abdullah Öcalan, *Guerre et paix au Kurdistan*, précité note (229), page 34.

273. Abdullah Öcalan, *Libérer la vie : la révolution de la femme*, précité note (224), page 67.

274. *Ibidem*, pages 15 et 61.

Selon International Initiative, Öcalan aurait affirmé par le passé que, pour lui, « la libération de la femme est plus importante que la libération du pays » (introduction à *Libérer la vie : la révolution de la femme*, précité note 224, page 10.) Le fait que le mouvement kurde ne soit plus dans un processus de libération nationale mais de construction d'une société fédérale ne change rien à l'affaire. Au contraire, dans cette nouvelle configuration sans État, le rôle de la femme ne peut que s'en trouver renforcé, un élément fondateur de son aliénation disparaissant.

275. Dans le genre machiste, voir Patrice Franceschi, *Mourir pour Kobané*, Paris, Équateur, 2015, 146 pages, spécialement, « Les amazones de feu » (page 68) et « Les amazones de fer » (page 91). Mais, il ne faut pas se bloquer sur ce point, le livre étant par ailleurs riche d'informations, et Patrice Franceschi un franc soutien du Rojava.

et ce contre une société où la tradition patriarcale et la religion sont particulièrement aliénantes pour les femmes⁽²⁷⁶⁾. Sa conviction le conduira à être à l'origine d'une discipline nouvelle : la science de la femme, « jineolojî » en kurde. Il s'agit de donner à la femme une place centrale dans la recherche, ce qui suppose d'initier « *une mentalité libertaire et naturelle* » opposée à la mentalité dominatrice de l'homme. Libertaire et naturelle « *parce que la hiérarchie et l'étatisme étant difficilement compatibles avec la nature de la femme, un mouvement pour la liberté de la femme doit revendiquer des formations politiques non étatiques et antihierarchiques* ». La jineolojî, expression de l'« *intelligence émotionnelle* » de la femme conduira à plus d'esthétique et d'éthique dans les analyses sur la politique, la gouvernance locale, la lutte démocratique, les droits humains, l'éducation, la justice... et l'économie, car « *l'esthétique, c'est-à-dire le fait de rendre la vie plus belle, est pour la femme une question existentielle* » et que, « *sur le plan éthique, la femme est plus responsable que l'homme*⁽²⁷⁷⁾ ».

Religion et politique

Quand Öcalan prône l'émancipation de la femme, c'est, au Proche-Orient, à la religion qu'il s'attaque en premier. Mais, dans son discours, et parce que le Kurdistan abrite nombre de religions, il doit composer. Selon le sujet traité, il distingue : la pratique religieuse et la croyance qui relèvent du domaine privé ; la religion richesse du patrimoine moral et culturel d'un peuple qui s'épanouit dans des communautés religieuses, sujets politiques, et comme tels acteurs du confédéralisme démocra-

276. Voir en Annexe VI, quelques citations éclairantes d'Öcalan tirées de sa brochure *Libérer la vie : la révolution de la femme*, précité note (224).

277. Abdullah Öcalan, *Libérer la vie : la révolution de la femme*, précité note (224), pages 61 et suivantes. Ce développement sur la science de la femme est intégralement repris sur le site du PKK (<http://www.pkkonline.com/en/index.php?sys=article&artID=231>).

À l'occasion de la Journée internationale de la femme du 8 mars 2015, la Communauté des femmes du Kurdistan (KJK) « *veut populariser la "jineologie" et la proposer aux femmes du monde entier* », information rapportée par André Métayer sur le site *Amitiés kurdes de Bretagne* (<http://www.akb.bzh/spip.php?article922>). Sur la journée du 8 mars 2016, voir Mamie Eyan, « Une femme géante dans Istanbul », *Kedistan*, 9 mars 2016 (<http://www.kedistan.net/2016/03/09/la-geante-du-8-mars-dans-istanbul/>).

tique⁽²⁷⁸⁾ ; enfin la religion qui s'allie au pouvoir politique, voire le constitue. La critique de la religion sous ce dernier point de vue porte sur son ambition à gouverner et le fanatisme qui y est attaché. Tout vient des temps où fut établi « *un lien de causalité entre le pouvoir de l'État et la volonté divine*⁽²⁷⁹⁾ » et que la religion devint pilier de l'État ; il en résultait qu'une religion tel l'islam, qui se voulait de paix, « *a toujours été porteuse d'une idéologie de conquête de la nation arabe*⁽²⁸⁰⁾ ».

Les puissances hégémoniques qui intervinrent au Kurdistan, qu'il s'agisse des Turcs, des Français ou des Britanniques, utilisèrent la religion « *comme moyen de contrôle de la population* » ; l'État turc moderne, qui s'affichait laïque, ne fit pas autrement en entretenant plusieurs milliers d'imams à son service, en contrôlant les écoles religieuses ; l'arrivée au pouvoir, en 2003, du Parti de la justice et du développement (AKP), islamo-conservateur, en fut le résultat⁽²⁸¹⁾. Aussi Öcalan écarte-t-il les notions d'État laïc et de pouvoir laïc qu'il trouve inappropriées à la réalité moyen-orientale et ambiguës politiquement⁽²⁸²⁾.

278. Abdullah Öcalan : « *La société n'est pas qu'une réalité politique, elle est aussi une réalité morale et religieuse. La religion et la morale furent, des milliers d'années, les institutions privilégiées pour la résolution des questions de société. Tenter d'étudier et de résoudre les problèmes en se basant uniquement sur les réalités politiques et économiques, ignorant par là même ces institutions historiques indispensables, ne peut amener qu'à des solutions peu satisfaisantes.* » (*La Feuille de route vers les négociations*, précité note 232, page 33.)

279. Abdullah Öcalan, *Confédéralisme démocratique*, précité note (227), page 11. Ce qui évidemment n'est pas propre à la société proche-orientale.

280. Abdullah Öcalan, *Guerre et paix au Kurdistan*, précité note (229), page 14. On pourrait dire la même chose de la Chrétienté.

281. *Ibidem*, pages 21 et 22, citation page 21.

À propos de l'Islam, Öcalan aura cette phrase malheureuse lors de son adresse du 21 mars 2013 pour Newroz, le nouvel an kurde : « *Le peuple turc doit savoir que s'il peut, aujourd'hui, vivre sur les terres antique de l'Anatolie, sous le nom de Turquie, il le doit à son alliance millénaire avec les Kurdes, sous la bannière de l'islam.* » (*Mediapart*, <https://blogs.mediapart.fr/le-courrier-turc/blog/280313/texte-complet-du-discours-dabdullah-oecalan>). L'Institut kurde de Paris n'apprécia pas ces « *déclarations "islamophiles"* » considérées comme « *une exaltation de la fraternité musulmane que n'eût pas reniée l'AKP* » (*Bulletin mensuel de liaison et d'information* de l'Institut kurde de Paris, n° 343, octobre 2013, respectivement pages 5 et 4, <http://www.institutkurde.org/publications/bulletins/pdf/343.pdf>).

282. Abdullah Öcalan, *Confédéralisme démocratique*, précité note (227), page 11.

Laïcité et positivisme

S'il condamne la religion en tant qu'elle veut s'allier ou exprimer le pouvoir, Öcalan la défend en tant que réalité socio-culturelle :

« La minimisation du rôle de la religion et de la morale dans la résolution des problèmes est un des effets les plus dévastateurs du positivisme sur la société⁽²⁸³⁾. »

La laïcité telle que comprise en Occident et telle qu'elle fut appliquée dans la Turquie moderne n'est, dit-il, qu'une composante du paradigme positiviste, lequel *« est un autre pilier idéologique de l'État-nation⁽²⁸⁴⁾ »*.

Le positivisme fut théorisé par Auguste Comte (1798-1857). De grands noms y sont associés à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e comme Charles Darwin pour les sciences, Hippolyte Taine pour l'histoire, Émile Durkheim pour la sociologie ou Léon Duguit pour le droit. Le positivisme postule que seule la connaissance scientifique des faits peut prétendre à la vérité, qu'aucune question n'est insoluble pour la science et que celle-ci répond à toutes les questions que l'esprit

283. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (232), page 33.

Cette tolérance envers la religion, richesse morale et culturelle, et cette critique du positivisme venant d'Öcalan sont à replacer dans l'évolution des mentalités de la gauche et des anarchistes à l'égard du religieux quand, à la fin des années 1980, émergèrent de nouvelles idées en Turquie. Le mouvement anarchiste naissant se différençia de l'anarchisme occidental, constate Aurélie Stern : *« Il n'était pas positiviste ni ouvertement hostile à la religion et était donc ouvert au débat avec les musulmans pratiquants, utilisant d'ailleurs un vocabulaire plutôt respectueux envers l'islam et n'hésitant pas parfois à utiliser des notions et termes coraniques. Enfin, il n'était ni rationaliste ni scientiste et ne défendait pas l'industrialisation comme moyen d'émancipation. »* (*L'Antimilitarisme en Turquie*, Lyon, Atelier de création libertaire, « Désobéissances libertaires », 2015, 262 pages, citation page 168.) Depuis décembre 2008, *« un groupe nommé les anarchistes musulmans affirmant qu'il n'existe aucune autorité légitime en dehors d'Allah est présent sur Facebook »* (page 229). En 2010, sont signalés des mouvements anarchistes se revendiquant en même temps d'une identité musulmane (page 216). En 2012, le Mouvement des musulmans anticapitalistes se dit proche des anarchistes mais diverge sur le matérialisme, il soutient le PKK *« parce qu'il est une résistance, et les idées d'Öcalan sont égalitaires et respectueuses de la Nature »* (page 226).

284. Abdullah Öcalan, *Confédéralisme démocratique*, précité note (227), page 15.

humain est susceptible de se poser ; il est donc possible de restructurer la société par le savoir. En droit, le positivisme juridique affirme que la loi l'emporte sur le droit naturel, la justice n'existe que dans la loi et l'interprétation qu'en font les tribunaux (la jurisprudence).

À distance de la dogmatique positiviste, Öcalan considère au contraire qu'il n'est pas envisageable de parvenir à une certitude ou même à une opinion vraisemblable sur un sujet éthique ou politique. « *Les valeurs politiques et éthiques de la société doivent être mises au-dessus de la loi* », écrit-il⁽²⁸⁵⁾. En cela il est jusnaturaliste⁽²⁸⁶⁾. C'est ce qui le conduit à reprocher également au positivisme les concepts d'État et de nation qui ne tiennent compte ni de la réalité politique ni des valeurs proche-orientales :

« *La nation démocratique est multilingue, multireligieuse, multiethnique et multiculturelle, englobant des groupes et des individus aux intérêts divergents [...]. Elle rejette l'équivalence faite entre État et nation, les considérant comme deux formations différentes [...]. Une nation démocratique considère les groupes, les communautés religieuses et la société civile comme aussi importantes que le citoyen et garantit constitutionnellement leur existence [...]. Le citoyen ne prend forme que par son appartenance à un groupe, une communauté ou à la société civile*⁽²⁸⁷⁾. »

Cette vision s'oppose à la rigidité de la philosophie positiviste qui, au nom de la science, « *a légitimé le dogmatisme de la modernité et ouvert la*

285. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (232), page 106.

286. En philosophie du droit, les jusnaturalistes affirment l'existence d'un droit naturel, tels les droits de l'homme, qui est au-dessus de la loi et en détermine la valeur. Ils s'opposent aux positivistes.

Sans aucun doute, Öcalan a lu Pierre Kropotkine (1842-1921) qui, à la fin du XIX^e siècle contesta le darwinisme social qui voulait appliquer dans la société le mécanisme de la sélection naturelle. Kropotkine montra que l'entraide, la coopération, « *est tout autant, sinon davantage un facteur de l'évolution que la concurrence entre les individus* » (Renaud Garcia, *Pierre Kropotkine ou l'économie par l'entraide*, textes commentés, Neuvy-en-Champagne, Le Passager clandestin, « Les précurseurs de la décroissance », 2014, 112 pages, spécialement les pages 16 et suivantes, 51 et suivantes, citation page 23).

287. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (232), page 27.

voie à un fanatisme plus inflexible encore que le fanatisme religieux. Par exemple, la signification qu'elle donne au concept de nation, de pays, d'État, de société, etc. est bien plus rigoureux que celle jadis attribuée au concept de Dieu⁽²⁸⁸⁾ ».

Pour se faire comprendre, Öcalan prend un exemple local : les théories de Charles Darwin en affirmant que seuls les plus forts, les plus aptes ont droit à la vie justifient l'asservissement ou l'élimination des minorités⁽²⁸⁹⁾. Il vise les Turcs et les Occidentaux. S'agissant des Turcs, Öcalan se réfère au génocide des Arméniens. Pour ce qui est des Occidentaux, ceux-ci ont toujours utilisé les minorités à leur profit sans se préoccuper de l'après. Aussi, aujourd'hui, les Kurdes ont toutes les raisons de se méfier du soutien occidental en Syrie, car, au premier changement de stratégie diplomatique ou militaire, les Américains les laisseront tomber⁽²⁹⁰⁾. Et les Russes les ont déjà lâchés pour s'allier à la Turquie.

Le plus inquiétant pour Öcalan est que, sous l'effet de l'industrie culturelle capitaliste, les moyens étatiques de domination qu'ils dénoncent (nationalisme, sexisme, pouvoir religieux, dogmatique posi-

288. *Ibidem*, page 31.

289. *Ibidem*, page 80.

290. Ainsi, pour plaire aux Turcs, dans le Nord de la Syrie, sont-ils prêts à soutenir des milices de l'Armée syrienne libre (ASL) au détriment des Kurdes (Benjamin Barthe, « Au nord d'Alep, l'autre offensive contre l'État islamique », *Le Monde.fr*, 6 avril 2016 (http://lemonde.fr/proche-orient/article/2016/04/06/au-nord-d-alep-l-autre-offensive-contre-l-etat-islamique_4897035_3218.html). Voir à laisser les Turcs pénétrer en Syrie comme à partir d'août 2016.

Un chercheur du bureau d'études International Crisis Group, Joost Hiltermann, remarque que, si les Américains traitent les Unités de protection du peuple (YPG) du Rojava « *un peu mieux qu'une société de sécurité privée* » parce qu'ils ont besoin d'elles pour déloger l'État islamique, ils ne les soutiennent pas pour unifier les trois cantons du Rojava. Mais, de leur côté, les Kurdes jouèrent de leur alliance éphémère avec les Russes pour forcer la main aux États-Unis (« The Kurds : A Divided Future? » [Les Kurdes, un avenir fracturé?], *The New York Review of Books*, 20 mai 2016, http://www.nybooks.com/daily/2016/05/19/kurds-syria-iraq-divided-future/?utm_source=Sign+Up+to+Crisis+Group%27s+Email+Updates&utm_campaign=a0c4e-9bea3-Weekly_Update_13_20_May_2016&utm_medium=email&utm_term=0_1dab-8c11ea-a0c4e9bea3-359879221).

tiviste) sont confortés au point que « *la société consent à sa propre captivité* », mieux, qu'elle finit par considérer les facteurs d'oppression « *comme un souffle de liberté*⁽²⁹¹⁾ ». L'État a ancré cette idée que la solution des problèmes sociaux lui appartenait et que le capitalisme organisait une forme de vie naturelle alors que, dit Öcalan, la solution des problèmes sociaux comme le mode de vie ressortent, au contraire, de la société « *en son propre sein, par la volonté démocratique*⁽²⁹²⁾ ». Si la société résout ses problèmes sans l'État, si elle s'émancipe de sa culture aliénante, elle le marginalise. C'est le projet du confédéralisme démocratique à l'origine de l'action menée tant en dehors de l'État que dans le cadre d'une constitution de nation démocratique ; il en est aussi l'aboutissement, « *la solution* », dit Öcalan⁽²⁹³⁾. On retrouve ici la stratégie de Bookchin, l'action municipaliste pouvant s'exercer aussi bien par la société civile que par des conseillers municipaux. Ainsi, comme Bookchin pour « municipalisme libertaire », Öcalan utilise le « confédéralisme démocratique » parfois comme un but de l'action, parfois comme l'action elle-même, dans la mesure où elle tend à être le modèle de ce qui sera ; par exemple, la fédération de communautés de la société civile est un jalon de la confédération qui remplacera l'État⁽²⁹⁴⁾.

291. Abdullah Öcalan, *Libérer la vie : la révolution de la femme*, précité note (224), page 51.

On comprend pourquoi le PKK accorde une grande importance à la contre-information. Sur cette même page, Öcalan écrit : « *Tant que nous ne pourrons pas développer et organiser l'essence et la forme d'une contre-lutte face à la guerre culturelle menée par le système au moyen d'invasion, d'assimilation et d'industrialisation, aucune lutte pour la liberté, l'égalité et la démocratie n'a de chance de succès.* »

292. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (232), page 104, voir aussi page 28.

293. *Ibidem*, page 106.

294. On retrouve cette confusion avec le mot « communisme » qui recouvre à la fois le but, la société communiste, et les moyens d'y parvenir (la doctrine, le parti, la phase socialiste, la dictature du prolétariat, etc.), alors que le mot « anarchisme » désigne l'action vers l'anarchie (le communisme).

Cette idée d'action modèle est très présente dans le syndicalisme révolutionnaire du début du XX^e siècle, notamment au travers des bourses du travail. Pourtant, Bookchin est – injustement – critique à l'égard de l'anarcho-syndicalisme (voir ci-dessus dans le chapitre II « Le municipalisme libertaire », le paragraphe « L'assemblée populaire et l'économie », page 66 ; voir aussi en Annexe III, Pierre Bance, « Bookchin et le spectre

Pour s'y retrouver, il convient de décrire la structure du confédéralisme démocratique telle qu'elle se présente dans le projet d'Öcalan, avant d'envisager, dans les chapitres suivants, la manière dont il conçoit la mise en œuvre de son projet dans une nouvelle constitution turque, puis cette réalité juridique qu'est la Charte du Rojava.

Le confédéralisme démocratique comme projet

Le projet de confédéralisme démocratique est conforme au projet anarchiste de démocratie sans État envisagé par Bookchin. Il n'en est pas pour autant l'exacte image. Si, dans le confédéralisme démocratique, l'État est remplacé par un système de fédérations et de confédérations sur un territoire géographique sans frontière⁽²⁹⁵⁾, le Proche-Orient n'est pas le paisible Vermont. Ses imbrications ethniques, culturelles et religieuses, son histoire tumultueuse, obligent à des adaptations. Par ailleurs, l'écologie, origine et moteur de la pensée de Bookchin, n'est pas la base morale du confédéralisme démocratique ; c'est la recherche de la paix et de l'égalité entre les peuples qui anime Abdullah Öcalan. Il considère cependant l'écologie comme un pilier du confédéralisme ; s'il ne lui consacre pas de longs développements, il n'oublie jamais de rappeler sa conviction en employant des expressions fortes, telles que « *la destruction de l'environnement est une forme de génocide* »⁽²⁹⁶⁾.

La notion de commune au Proche-Orient

Au Proche-Orient, la commune autonome, unité de base, aura un visage différent de l'assemblée des citoyens d'un territoire déterminé telle

de l'anarcho-syndicalisme», *Autre futur.net*, 1^{er} mai 2015). Öcalan n'aborde pas la question syndicale.

295. Sur les incertitudes de la distinction « fédération » et « confédération », voir ci-dessus le chapitre II « Le municipalisme libertaire », note (121).

296. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (232), pages 42 et 67.

Ou encore, et tellement proche de la pensée de Bookchin : « *Un modèle de société écologique est essentiellement socialiste. [...] Il serait illusoire de croire en la préservation de la nature dans un système capitaliste car ces systèmes participent largement à la dévastation écologique.* » (*Guerre et paix au Kurdistan*, précité note 229, page 36.)

qu'on la conçoit en Occident, même si, dans l'une ou l'autre situation, « *le développement de structures démocratiques au niveau le plus bas de la société et une approche pratique en conséquence doivent être une priorité absolue*⁽²⁹⁷⁾ ». La commune proche-orientale va unifier des communautés elles-mêmes auto-organisées par ethnie, religion, culture, philosophie politique ou tout autre rassemblement comme les « partis » de femmes⁽²⁹⁸⁾, les associations écologiques ou des groupes politiques pacifiquement opposés au communalisme⁽²⁹⁹⁾ :

« Ce projet [communal] se construit sur la base de l'autogouvernement des communautés locales et s'organise sous la forme de conseils ouverts, de conseils municipaux, de parlements locaux et de congrès plus larges. Ce ne sont pas les autorités étatiques, mais les citoyens eux-mêmes qui sont les acteurs de ce genre d'autogouvernement⁽³⁰⁰⁾. »

Une société humaine ne peut vivre d'une juxtaposition de communes autarciques, « *même les villages et les quartiers urbains ont besoin d'une structure confédérale*⁽³⁰¹⁾ ». Se confédérer pour s'autogouverner dans toutes les configurations nécessaires au fonctionnement des utilités collectives communes (transports, approvisionnement, grosse industrie, universités, hôpitaux, etc.) est naturel. Le principe d'autogouvernement « *peut même s'étendre au-delà des frontières afin de créer des structures démocratiques multinationales*⁽³⁰²⁾ ».

297. Abdullah Öcalan, *Guerre et paix au Kurdistan*, précité note (229), page 35.

298. « *La lutte pour la libération des femmes doit être menée à travers l'établissement de leurs propres partis politiques, l'avènement d'un mouvement de femmes populaire, la construction de leurs propres organisation non gouvernementale et structures politiques démocratiques.* » (Abdullah Öcalan, *Libérer la vie : la révolution de la femme*, précité note 224, page 68.) « Partis » doit être compris comme un terme générique comme le montre le reste de la phrase.

299. « *Le confédéralisme démocratique est ouvert aux autres groupes et factions politiques. Il s'agit d'un système flexible, multiculturel, antimonopoliste et fondé sur le consensus. L'écologie et le féminisme comptent parmi les piliers de celui-ci.* » (Abdullah Öcalan, *Confédéralisme démocratique*, précité note 227, page 21.) Voir aussi, *Guerre et paix au Kurdistan*, précité note (229), page 33.

300. Abdullah Öcalan, *Guerre et paix au Kurdistan*, précité note (229), page 33.

301. Abdullah Öcalan, *Confédéralisme démocratique*, précité note (227), page 27.

302. Abdullah Öcalan, *Guerre et paix au Kurdistan*, précité note (229), page 34.

Le système vu par Öcalan n'est pas une simple agrégation pragmatique. Guidé par une éthique de la paix, le confédéralisme démocratique, « *dont les deux sources, Démocratie et Liberté, visent l'union libre et équitable entre tous les peuples, est partisan de l'union des peuples et des forces démocratiques du Moyen-Orient*⁽³⁰³⁾ ». Dans ce contexte, il convient d'attacher une attention particulière à la participation et à la protection de toutes les minorités :

« Le confédéralisme propose un type d'administration politique dans lequel tous les groupes de la société, ainsi que toutes les identités culturelles, ont la possibilité de s'exprimer par le biais de réunions locales, de conventions générales et de conseils. Cette vision de la démocratie ouvre ainsi l'espace politique à toutes les couches de la société et permet la formation de groupes politiques divers et variés, ce qui constitue de ce fait un progrès dans l'intégration politique de l'ensemble de la société. La politique y fait alors partie de la vie quotidienne »⁽³⁰⁴⁾. »

C'est ce qu'Öcalan appelle un « *processus démocratique continu* » et Bookchin, une « *démocratie participative*⁽³⁰⁵⁾ » où « *tous les domaines de la société doivent s'auto-administrer et tous les niveaux de la société doivent être*

Dans un premier temps, Öcalan considère que « *ce modèle est approprié pour l'établissement de structures administratives fédérales simultanément dans toutes les zones de peuplement kurde en Syrie, Turquie, Irak et Iran [...] sans avoir besoin de remettre en cause les frontières existantes* » (page 34). On reviendra sur ce point dans le chapitre suivant.

303. Abdullah Öcalan, Adresse du 20 mars 2005, précitée note (220), page 3.

304. Abdullah Öcalan, *Confédéralisme démocratique*, précité note (227), page 26. Voir aussi, *Guerre et paix au Kurdistan*, précité note (229), page 35.

305. Abdullah Öcalan, *Confédéralisme démocratique*, précité note (227), pages 26 et 27. Sur la précaution qu'il faut prendre, ici, avec les mots « démocratie participative », à comprendre comme « démocratie directe », voir ci-dessus le chapitre II « Le municipalisme libertaire », note (122).

La formule « démocratie continue » est d'actualité en science politique notamment sous la plume du professeur de droit constitutionnel Dominique Rousseau qui y a consacré un livre, *Radicaliser la démocratie. Proposition pour une refondation*, Paris, Éditions du Seuil, 2015, 236 pages. Cette démocratie continue où chaque communauté prendra en charge les questions qui la préoccupent s'exercera dans le cadre étatique, et c'est la faiblesse de la proposition, comme de celle de démocratie délibérative prônée par Habermas, voir ci-dessus le chapitre II « Le municipalisme libertaire », note (117).

libres de participer⁽³⁰⁶⁾ » par la démocratie directe. Et « *le degré de démocratie directe est proportionnel à la conscience scientifique de la période*⁽³⁰⁷⁾ ». Au plus haut degré de cette conscience, toute décision est prise par les citoyens lors de l'assemblée générale de la commune. Elle remonte, selon la nécessité, à des échelons supérieurs où des assemblées générales de délégués mandatés par les communes prennent des décisions sous forme d'accords collectifs qui devront être ratifiées par les échelons inférieurs. L'assemblée générale est à la fois un organe délibératif et exécutif. Les divers conseils constitués pour la mise en œuvre des décisions d'assemblées générales sont strictement tenus par le mandat que ces dernières leur ont donné ; ils ne sont qu'administrateurs et sont privés de pouvoirs réglementaires. Les mandats des conseils et de chaque délégué sont limités dans le temps⁽³⁰⁸⁾. Moins encore que Bookchin expliquant le municipalisme libertaire, Öcalan n'entre dans le détail du confédéralisme démocratique. Pour les deux, la pratique adaptera ce schéma, la procédure ne sera pas la même pour une question pratique de la vie communale ou la construction d'une route régionale avec des ouvrages d'art.

Une économie alternative

Il en est de même pour l'économie dont les centres de décision correspondront aux structures politiques. Autogérée comme la vie politique⁽³⁰⁹⁾, elle remplacera avantageusement le capitalisme qui dévaste l'environnement :

« Dans le cadre de ce type d'auto-administration, il sera nécessaire de mettre en place une économie alternative permettant d'augmenter les

306. Abdullah Öcalan, *Confédéralisme démocratique*, précité note (227), page 27. Öcalan utilise parfois la formule de « *contrôle direct des institutions démocratiques* » (page 29).

307. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (232), page 106.

308. Les délégués, « fonctionnaires du peuple », sont élus pour un an, écrit Öcalan dans son Adresse du 20 mars 2005, précitée note (220), page 2.

309. Öcalan n'utilise pas les mots « autogestion » ou « autogéré », mais parle d'« autogouvernement », voir ci-dessus note (300). On trouve cependant le mot « autogestion » associé à celui d'« autosuffisance » dans son Adresse du 20 mars 2005, précitée note (220), page 2. Problème de traduction ?

ressources de la société, au lieu d'exploiter celles-ci, et qui sera ainsi mieux à même de répondre aux multiples besoins de la société⁽³¹⁰⁾. »

Cette évolution sera progressive, car elle contient un fort aspect psychologique : convaincre du bien-fondé de la transformation d'« *une société attachée au confort en une société qui produit sur la base d'une valeur d'usage* » ; convaincre de la moralité du passage « *d'une production par intérêt à une production pour le partage⁽³¹¹⁾* ». C'est au niveau communal qu'est organisée prioritairement l'économie. Öcalan écrit, comme le ferait Bookchin : « *Les unités écologiques, sociales et économiques ne visent pas à faire de profit; elles ont pour objectif essentiel la définition et le service des besoins fondamentaux⁽³¹²⁾*. » Le passage à l'échelon économique supérieur régional, national, est dicté par la raison, l'autosuffisance de la commune n'étant pas un dogme comme l'a abondamment expliqué Bookchin.

L'autodéfense

Bien que la stratégie du confédéralisme démocratique soit pacifique comme on le verra dans le chapitre suivant, Öcalan pense-t-il que l'État et le capitalisme se laisseront abattre sans réagir ? Il est bien placé pour savoir que la contre-attaque est toujours possible voire probable et, qu'en conséquence, « *les confédérations démocratiques [doivent maintenir] en permanence un force d'autodéfense⁽³¹³⁾* ». Il le pense d'autant que, pour

310. Abdullah Öcalan, *Confédéralisme démocratique*, précité note (227), page 21. Voir aussi, *Guerre et paix au Kurdistan*, précité note (229), page 37.

311. Abdullah Öcalan, *Guerre et paix au Kurdistan*, précité note (229), page 36. Aussi : « *Lorsque nous cesserons de produire dans une optique de profit, nous aurons libéré le monde. Ceci conduira à la libération de l'humanité et de la vie même.* » (*Libérer la vie : la révolution de la femme*, précité note 224, page 55.)

312. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (232), page 106.

313. Abdullah Öcalan, *Confédéralisme démocratique*, précité note (227), page 32. Un point n'est pas clair s'agissant la composition du commandement militaire qui « *doit être déterminée à parts égales par les institutions politiques et les groupements confédérés* » (page 29). Quelles sont ces institutions politiques ? Celle de l'État résiduel ? Murray Bookchin et, plus encore, Janet Biehl avec sa garde civique ont prévu l'autodéfense du municipalisme libertaire pendant sa phase de construction (voir ci-dessus le paragraphe « La lutte finale » du chapitre IV « La stratégie municipaliste libertaire » page 91).

lui, le concept d'autodéfense est large. Elle n'est pas seulement inspirée par les agressions extérieures. La lutte contre l'oppression de l'État et l'exploitation du capitalisme sont une forme d'autodéfense comme l'est l'écologisme :

« Les sociétés qui ne possèdent pas de mécanisme d'autodéfense perdent leur identité, leur capacité à la prise de décision démocratique et leur nature politique. Par conséquent, l'autodéfense de la société ne se limite pas à l'aspect militaire des choses. Elles présument également la préservation de l'identité, l'existence d'une conscience politique propre et un processus de démocratisation⁽³¹⁴⁾. »

On l'a compris, le confédéralisme démocratique « *qui n'est pas l'État, [...] n'est pas la même chose que le confédéralisme ou le fédéralisme étatique⁽³¹⁵⁾* ». Cette précision n'est pas superflue pour la suite. Quand le confédéralisme démocratique se niche dans une constitution étatique, il ne renforce pas l'État mais tend à le réduire et à y substituer son régime. Quand il se confronte à la réalité dans des conditions difficiles, la tentation étatique est celle de la facilité, mais la détermination révolutionnaire peut profiter de la situation pour faire émerger un autre futur libéré.

314. Abdullah Öcalan, *Confédéralisme démocratique*, précité note (227), page 28. Ou encore : « *Chaque communauté doit être une unité démocratique, économique et écologique, mais également une unité possédant ses propres capacités d'autodéfense.* » (Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note 232, page 42.)

315. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (232), page 106.

Chapitre V

Une constitution démocratique en Turquie

Si le confédéralisme démocratique reste une théorie, un ensemble de principes et de lignes directrices, la stratégie pour le mettre en place confronte Abdullah Öcalan à la réalité, ce qui ne fut pas le cas de Bookchin dont le projet ne réunit jamais plus que quelques adeptes. Pourtant, c'est bien de Bookchin qu'Öcalan s'inspire. Ayant fait le constat de l'échec de la lutte armée, d'une impossible révolution insurrectionnelle, des hypothèques pesant sur un État kurde, l'idée d'une révolution rampante, phagocytant le système dominant, lui paraît une alternative. Dans sa recherche de la paix et pour un développement serein du confédéralisme, il va plus loin que Bookchin, en proposant à la Turquie une constitution dans laquelle l'État ne serait plus qu'un État fonctionnel, un État minimal destiné à disparaître⁽³¹⁶⁾. On saisit la différence

316. La proposition d'Öcalan est, à l'origine, contenue dans *La Feuille de route vers les négociations, Carnets de prison* (première édition en anglais en 2012), préface d'Immanuel Wallerstein, Cologne, International Initiative Edition, 2013, 136 pages. Terminé le 15 août 2009, ce texte ne fut rendu public que par sa première publication, en anglais, en janvier 2012. Öcalan croit être sur la voie qui conduit à la solution : « *un Pacte national renouvelé* » (page 95). Lire les notes éditoriales d'introduction d'International Initiative pour suivre le déroulement des négociations et leur échec (pages 6 à 12). L'idée de constitution est en germe dans l'« Adresse du 20 mars 2005 d'Öcalan au peuple patriote et à tous les démocrates du monde », précité note (220) spécialement pages 3 et 4.

La Feuille de route est un document de nature à décourager le lecteur non averti. Öcalan se répète comme sur les principes prédisposant à la constitution qu'il reprend trois fois dans des termes semblables (pages 34 et suivantes, 69 et suivantes, 106 et suivantes). Au fil des pages, certaines propositions paraissent se contredire, un même concept est nommé différemment et les définitions peuvent ne pas être d'une grande rigueur juridique, notamment dans les différentes facettes de l'État ou de la nation ;

avec la théorie marxiste qui consiste à prendre le pouvoir pour faire dépecer l'État et qui partout échoua. Dans le confédéralisme démocratique, comme dans le municipalisme libertaire, non seulement il n'y a pas prise de pouvoir, ni même intention de le détruire mais volonté de le rendre inopérant en construisant des alternatives d'autogouvernement. Avec ou sans cette hypothétique constitution, Öcalan organise concrètement la mise en place du confédéralisme démocratique.

On serait tenté de faire une comparaison avec l'Espagne de 1936. Quand les anarchistes décidèrent de participer au gouvernement républicain, c'était avec l'espoir que, au moment propice, le fascisme vaincu, le communisme libertaire triompherait. Il n'en fut pas ainsi. Cette participation active au pouvoir et au maintien de l'État les enchaîna⁽³¹⁷⁾. Même si l'on peut faire des ponts entre le Kurdistan turc ou syrien et le contrôle des municipalités en Aragon ou l'autogestion en Catalogne, d'autres sûrement, l'idée d'Öcalan n'est pas de participer directement et pleinement à l'État comme le firent les responsables anarchistes. Autre différence, plus importante encore : en Espagne, l'idée anarchiste était présente dans la société et spécialement chez les travailleurs avec un grand nombre de

par exemple, page 107, l'État fonctionnel est encore appelé État-nation ; confusion que l'on retrouve dans *Confédéralisme démocratique*, précité note (227), page 32. Le lecteur français n'est pas non plus à l'abri des pièges ou des hésitations de la traduction. Si Öcalan « est le Gramsci de notre époque », comme l'écrit le professeur Tamir Bar-On de l'Institut de technologie de Monterrey (Mexique), en quatrième page de couverture, c'est pour la théorie et la stratégie qu'il développe, son rôle sur le cours de l'histoire et son statut de prisonnier politique, certainement pas pour la qualité de l'exposé écrit de ses idées. Ses brochures citées par ailleurs sont plus accessibles mais, c'est le lot des brochures, sommaires sur certains points, elliptiques sur d'autres.

317. Sur cette question de la participation anarchiste à l'État voir César M. Lorenzo, *Le Mouvement anarchiste en Espagne. Pouvoir et révolution sociale*, Saint-Georges-d'Oléron, Les Éditions libertaires, 2^e édition revue et augmentée, 2006, 560 pages. La première édition est parue au Seuil, en 1969, sous le titre *Les Anarchistes espagnols et le pouvoir. 1868-1969*.

Pour un versant positif de la révolution libertaire voir Frank Mintz, *L'Autogestion dans l'Espagne révolutionnaire*, Paris, François Maspero, « Textes à l'appui », 2^e édition, 1976, 380 pages ou sur le site de la *Fondation Besnard*, « L'autogestion dans l'Espagne de 1936-1939 : synthèse », 16 juillet 2015 (http://www.fondation-besnard.org/IMG/pdf/L_autogestion_dans_l_Espagne_de_1936-1939_synthese.pdf).

militants formés ; jusqu'au fond de l'Andalousie, des paysans savaient ce qu'était le communisme libertaire. Au Kurdistan, rien de tel. Si la popularité d'Öcalan est grande, sa théorie reste cantonnée aux cadres et intellectuels du mouvement kurde. La masse des citoyens reste sur des schémas étatiques et hiérarchiques, et ce même si Öcalan invoque, avant toute démonstration, les traditions d'autonomie des peuples proche-orientaux, du temps la Haute-Mésopotamie au démembrement de l'Empire ottoman ⁽³¹⁸⁾. Toutefois, une similitude avec l'Espagne libertaire transparaît déjà : si la gestation d'une société sans État se précise, tout ce que le monde compte d'étatistes se liguera pour la faire avorter tant dans la bataille de l'information et des idées que sur le terrain militaire s'il le faut ⁽³¹⁹⁾.

318. Janet Biehl n'est pas de cet avis s'agissant du Kurdistan syrien : « *Les habitants du Rojava [...] se sont préparés durant des décennies avant que la situation révolutionnaire n'arrive, construisant des contre-institutions, créant un contre-pouvoir structuré. Le massacre Qamislo en 2004 [répression de manifestations kurdes qui ont fait des dizaines de morts] leur apprend qu'ils n'étaient pas suffisamment préparés, alors ils intensifièrent leurs préparations. Donc, quand la situation révolutionnaire vint en 2012, ils étaient prêts. Quand le régime s'est effondré laissant un vide du pouvoir, les contre-institutions étaient en place pour prendre le pouvoir, et elles le firent.* » (« Le Rojava : pauvre en moyens mais riche en esprit », entretien du 23 décembre 2014 avec le journaliste Cesur Milusoy publié en allemand puis en anglais sur le site *Ecology or Catastrophe* de Janet Biehl, <http://www.biehlonbookchin.com/poor-in-means/> ; le collectif anarchiste de traduction et scannérisation de Caen l'a traduit en français en juin 2015, <http://ablogm.com/cats/2015/06/12/le-rojava-pauvre-en-moyens-mais-riche-en-esprit/>). Qui était prêt, le peuple ou le Parti de l'union démocratique (PYD) ? Nous essaierons de le comprendre dans la troisième partie « L'autonomie démocratique ».

319. Est évocateur à cet égard le livre de Patrice Franceschi, *Mourir pour Kobané*, précité note (275). Cet auteur, collaborateur du *Figaro Magazine*, qui connaît sur le terrain la situation des Kurdes, leur apporte son soutien et fréquente des responsables kurdes, n'a de cesse de parler d'un futur État kurde, du gouvernement du Rojava, des dirigeants, des ministres... sans jamais un mot pour le confédéralisme démocratique. Le fait-il par intention ou l'ignore-t-il vraiment ? À sa décharge, on notera que la Charte du Rojava emploie les termes de « gouvernement », « gouverneur », « ministre », « conseil exécutif » et ne parle jamais de confédéralisme démocratique (voir le chapitre suivant). Sa bonne foi serait révélatrice du fossé qui sépare la théorie d'Öcalan de la réalité. Il reste évident qu'en France existe un lobby social-démocrate de la droite éclairée au Front de gauche qui n'est pas compensé par une information en français du PKK et ses alliés pour faire connaître le confédéralisme démocratique ; faut-il lier cette faiblesse à la dénonciation du collectif Kedistan « *concernant les débats politiques peu "transpa-*

Revenons à l'idée d'Öcalan, lequel écrit :

«Honnêtement, tout comme doit être rejeté l'État sans démocratie, il est également impossible d'établir la démocratie sans État⁽³²⁰⁾.»

Voilà matière à contrarier quelques anarchistes, Bookchin en premier⁽³²¹⁾. Cela mérite quelques explications. Abdullah Öcalan engage un jeu tactique avec l'État turc. Pour sortir de l'impasse militaire et nationaliste, il lui propose une solution «raisonnable». En face, la problématique est parallèle, neutraliser le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) en faisant des concessions. Mais jusqu'où? Présentée avec beaucoup de subtilités juridiques, pas toujours aisées à comprendre, la proposition constitutionnelle d'Öcalan suppose une réforme de l'État bien trop audacieuse pour être acceptée par un État et *a fortiori* par l'État turc⁽³²²⁾. Pour l'heure, toutes les négociations ont échoué. Il n'en demeure pas

*rents" au sein des mouvements politiques kurdes» et «le "silence politique dans les rangs" auquel nous commençons à être accoutumés dès lors où on questionne le PKK» («L'autonomie entre guerre et paix au Kurdistan», 28 décembre 2015, <http://www.kedistan.net/2015/12/28/autonomie-kurdistan-turquie/>). Pourquoi ceux qui n'imaginent pas un monde sans États douterait-ils d'ailleurs? Toutes les révolutions, sans exception, ont fondu dans une solution étatique (lire la tribune «Les valeurs des combattants de Kobané sont les nôtres» de Gérard Chaliand, Patrice Franceschi et Bernard Kouchner dans *Le Monde* du 6 janvier 2015). Cette difficulté sera au cœur la troisième partie «L'autonomie démocratique».*

320. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (316), page 70. Peut-être use-t-il d'une formule pour marquer les esprits, spécialement ceux de l'adversaire.

Voir ci-après, le concept d'État démocratique pour qualifier la phase de cohabitation entre l'État et le confédéralisme démocratique.

321. Öcalan reprochent d'ailleurs aux anarchistes d'avoir été «incapables de se fixer comme objectif la formation d'une société de nation démocratique.» (*La Feuille de route vers les négociations*, précité note 316, page 105.)

Parallèlement, la solution d'Öcalan, mieux encore que celle de Bookchin, pourrait très bien convenir aux marxistes qui cherchent à se débarrasser des oripeaux bureaucratiques du léninisme, mais pas vraiment de l'État. On pense, par exemple, à la frange la plus avancée dans cette voie du Nouveau Parti anticapitaliste (NPA). Voir ci-dessus note (217).

322. Dans ses notes éditoriales en préambule à *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (316), International Initiative avance qu'Erdogan aurait

moins que son schéma de sortie de crise reste utile et peut être repris à tout moment. Abordons-le sous trois angles. Quelle répartition des places entre l'État turc et le confédéralisme démocratique? Quelle constitution démocratique pour acter l'organisation nouvelle? Comment se développerait le confédéralisme démocratique dans le cadre d'une république démocratique?

Un État fonctionnel

Abdullah Öcalan ne demande pas l'autonomie administrative du Kurdistan, dans le cadre d'un État confédéré⁽³²³⁾. Deux raisons à cela. En premier, la Turquie n'est pas plus prête à accepter l'autonomie que l'indépendance du Bakûr, ce serait donc un facteur de blocage des négociations⁽³²⁴⁾. En second, l'autonomie constituerait une sorte de pré-État kurde; or, tel n'est pas l'objectif du confédéralisme démocratique qui se met en place au Bakûr avec vocation à s'étendre à tout le Kurdistan, à tout le Proche-Orient, à toute la planète. Öcalan préfère imaginer et proposer une république dans laquelle vont cohabiter un État turc et une confédération des communautés d'habitants des territoires kurdes. Comme dans le schéma du municipalisme libertaire, le confédéralisme démocratique se développe dans le cadre d'un État et contre lui. Mais il demande, ici, une reconnaissance constitutionnelle. Comment?

Sur la terre commune, « *endroit où les citoyens d'une société démocratique et écologique existent en tant que citoyens démocratiques, sans étiquette*

accepté 95 % de la *Feuille de route*. Si l'information est exacte, doutons de la bonne foi du roué Erdogan (page 8).

La victoire de l'AKP et d'Erdogan aux élections législatives du 1^{er} novembre 2015 éloigne pour longtemps le confédéralisme démocratique dans un cadre constitutionnel.

323. Ne pas confondre l'autonomie administrative et politique qui crée une région autonome, comme le Kurdistan d'Irak, et l'autonomie démocratique qui doit permettre la mise en place du confédéralisme démocratique.

324. En kurde, le Bakûr ou Kurdistan du Nord désigne la région kurde de Turquie; le Rojava ou Kurdistan de l'Ouest, celle de Syrie; le Rojhila ou Kurdistan de l'Est, celle qui se trouve en Iran; le Başûr ou Kurdistan du Sud, celle d'Irak. Voir la carte du peuplement kurde en Annexe XII.

ethnique ou religieuse spécifique», cohabitent différentes idéologies⁽³²⁵⁾. Bien qu'antagonistes, elles peuvent être raisonnables et trouver une solution constitutionnelle qui permette de vivre ensemble⁽³²⁶⁾. Sur cette base, le confédéralisme démocratique, qui fédère les idéologies alternatives à l'hégémonie étatique, devra s'imposer pacifiquement pour la disparition de l'ordre ancien tout en veillant à ce qu'une autre idéologie hégémonique ne se substitue à ce dernier. L'État turc reste donc en place. Les institutions et les frontières de la Turquie ne sont pas remises en cause, elles sont reconnues comme « *légitimes* »⁽³²⁷⁾. Seulement, dans certaines zones, et pour commencer dans les régions kurdes, un autre monde se construit. Öcalan « *propose une solution flexible qui n'est pas un État et n'a pas vocation à devenir un État, tout en ne rejetant ni ne niant celui-ci* »⁽³²⁸⁾. Il la nomme théorie démocratique, solution démocratique, société de nation démocratique⁽³²⁹⁾, autonomie démocratique⁽³³⁰⁾, république démocratique ou, tout simplement, démocratie et, d'une manière plus générale et plus ambiguë, État démocratique⁽³³¹⁾, forme affaiblie de l'État par

325. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (316), page 70. À propos de la terre commune, il précise page 35 : « *Le patriotisme ne doit pas se fonder sur le chauvinisme et le racisme; au contraire, il doit être ressenti comme un engagement pour le sol, l'écologie et le développement.* »

326. *Ibidem*, pages 38, 71 et 107.

327. *Ibidem*, page 109.

Öcalan expose sa position « diplomatique » en une phrase : « *Le modèle envisagé n'abolit pas les frontières, n'ouvre pas la voie à une solution militaire et n'impose pas le fédéralisme.* » (Page 114.) Ce qui signifie : maintien de l'intégrité de la Turquie, fin de la lutte armée, pas d'autonomie administrative. Telle que, la proposition devrait convenir à l'État turc, mais elle est accompagnée du confédéralisme démocratique, et là, les choses se compliquent.

328. *Ibidem*, page 29.

329. La solution de la nation démocratique a, selon l'emploi, un sens institutionnel ou libertaire. Elle est une « *nation composée d'identités culturelles ouvertes et de compatriotes libres et égaux* », et aussi « *une solution universelle pour les sociétés moyen-orientales et toutes les autres.* » (Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note 316, respectivement pages 110 et 105).

Voir aussi Abdullah Öcalan, *Guerre et paix au Kurdistan*, précité note (229), page 34; *Confédéralisme démocratique*, précité note (227), pages 32, 36 et suivantes.

330. « Autonomie démocratique » est la formule qui sera retenue au Rojava avec celle d'« auto-administration ».

331. Le vocabulaire d'Öcalan peut induire en erreur. Par exemple, il distingue

rapport à l'État-nation⁽³³²⁾. Dans le discours d'Öcalan revient souvent le mot « coexistence » :

« La solution démocratique propose que les deux entités fondamentales reconnaissent leur légitimité mutuelle, coexistent de manière pacifique et vivent en concurrence sans conflits⁽³³³⁾. »

Pour Öcalan, s'« *il n'est pas réaliste de penser à une abolition immédiate de l'État [...], cela ne veut pas dire que nous devons l'accepter tel quel⁽³³⁴⁾* ». Il en arrive ainsi à l'idée d'État fonctionnel, un État de fonctions et non plus de pouvoirs⁽³³⁵⁾, un État modeste qui sera simplement « *une autorité sociétale⁽³³⁶⁾* ». L'État n'a plus qu'un rôle subsidiaire dans les zones confédérées. Le militant kurde Ercan Ayboga voit les choses comme cela :

entre la république démocratique, expression du consensus entre les sujets antagonistes, et les institutions républicaines qui seraient celles de l'État maintenu (Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note 316, page 70.)

Pour une approche universitaire des concepts d'autonomie démocratique et de confédéralisme démocratique, voir, en anglais, Joost Jongerden, « Radicalising Democracy : Power, Politics, People and the PKK » (Démocratie radicalisée : pouvoir, politique, peuple et PKK), *Research Turkey*, 17 mars 2015 (http://researchturkey.org/radicalising-democracy-power-politics-people-and-the-pkk/#_ENREF_6). L'auteur conclut : « *Cependant, ce qui est clair est que la réflexion sur le modèle de l'autonomie démocratique et du confédéralisme démocratique a le potentiel de traiter les défauts fondamentaux de notre système politique contemporain et de radicaliser l'idée de démocratie.* »

332. Öcalan s'étonne que les Palestiniens, plutôt que construire un État à tout prix, n'imaginent pas un confédéralisme démocratique au sein des territoires où ils vivent alors que « *l'exemple israélo-palestinien prouve l'échec total de la modernité capitaliste et de l'État-nation* » (*Confédéralisme démocratique*, précité note 227, page 43.) On s'étonne aussi que l'idée ne soit jamais venue aux anarchistes qui soutiennent sans trop de rigueur idéologique les partisans d'un État palestinien.

333. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (316), page 109, voir aussi les pages 25 et 28.

Öcalan parle également, pour lever un doute, d'une « *coexistence égalitaire* » (Abdullah Öcalan, *Confédéralisme démocratique*, précité note 227, page 22.)

334. Abdullah Öcalan, *Guerre et paix au Kurdistan*, précité note (229), page 32.

335. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (316), page 34.

336. Abdullah Öcalan, *Guerre et paix au Kurdistan*, précité note (229), page 33.

« L'autonomie démocratique propose une structure régionale et locale à travers laquelle les différences culturelles ont la possibilité de s'exprimer de manière libre. Ainsi, elle propose d'établir de 20 à 25 régions en Turquie avec un droit à l'autonomie conséquent. Ces régions autonomes et leurs assemblées assumeront également des responsabilités majeures dans des domaines tels que l'éducation, la santé, la culture, l'agriculture, l'industrie, les services sociaux et la sécurité, les femmes, les jeunes et le sport. Le gouvernement central continuerait à conduire les affaires étrangères, la finance et les services de sécurité extérieure. » La région kurde souhaite en outre assurer « le contrôle de sa propre "sécurité", ou légitime défense, et le droit de gérer son environnement naturel et ses ressources naturelles [...], le droit de nouer des liens sociaux culturels, économiques et politiques spécifiques avec les trois autres parties du Kurdistan, en Iran, Irak et Syrie⁽³³⁷⁾. »

Encore les missions régaliennes devront-elles être parfois partagées. Par exemple, si les milices confédérées d'autodéfense ne sont pas suffisantes pour faire front à un envahisseur, les forces de l'État seront appelées à la rescousse⁽³³⁸⁾.

Il est évident que cette « période structurelle » oblige à se doter d'institutions démocratiques, c'est-à-dire d'une constitution⁽³³⁹⁾. Une constitution d'un genre nouveau puisqu'elle reconnaît – et pas seulement tolère

337. Ercan Ayboga, « Kurdish communalism », entretien avec Janet Biehl, *New Compass*, 9 octobre 2011, précité note (226).

Ici, Ercan Ayboga ne parle pas de l'élaboration du droit ni de la justice pour le faire respecter. Il le fait dans un autre article, « *Le consensus, la clé du nouveau système [judiciaire] au Rojava* », *Le Monde libertaire*, n° 1754, 30 octobre-5 novembre 2014 (<http://www.monde-libertaire.fr/international/17344-le-consensus-la-cle-du-nouveau-systeme-au-rojava>). Texte initialement paru en allemand dans *Kurdistan Report*, n° 175, septembre-oktober 2014 (<http://www.kurdistan-report.de/index.php/archiv/2014/32-kr-175-september-oktober-2014/178-der-konsens-ist-entscheidend>) puis traduit en anglais par Janet Biehl sur *New Compass*, 13 octobre 2014 (<http://new-compass.net/articles/consensus-key-new-justice-system-rojava>).

338. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (316), page 113.

Sur le partage des fonctions administratives et économiques en zones confédérées voir ci-après le paragraphe sur « L'Union des communautés du Kurdistan (KCK) ».

339. Abdullah Öcalan emploie les mots « période structurelle » dans *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (316), page 108.

– l’existence de ce réseau de confédérations sociales qui conduira à son inutilité.

Une constitution d’un genre nouveau

Le projet de constitution d’Abdullah Öcalan est l’aboutissement de ce long cheminement :

« Au départ, l’objectif du PKK était de couronner l’existence du peuple kurde d’un État-nation. Mais, vers la fin de cette période [1984-2009], nous avons réalisé que cette couronne était superflue. Au contraire, elle est la source de nombreux problèmes nouveaux comme nous l’avons réalisé et appris par de nombreux exemples. Une constitution démocratique de la société est donc bien plus importante⁽³⁴⁰⁾. »

En attendant la pleine capacité du confédéralisme démocratique, cette « constitution démocratique est [...] un outil indispensable afin de conserver l’État en tant qu’entité d’expertise, doté d’une somme d’expérience permettant de trouver des solutions » dans une société complexe⁽³⁴¹⁾. Öcalan veut ainsi éviter le chaos post-révolutionnaire qui pourrait conduire à la résurgence de l’État. Issue vérifiée à chaque révolution ; au bout d’un moment, le peuple lui-même, fatigué par les incertitudes et les transformations révolutionnaires, demande de l’ordre, plus d’État⁽³⁴²⁾. Il va devoir conjuguer son hostilité envers l’État avec une nécessaire coexistence avec lui. Il se lance alors dans un long exposé des motifs sans pour autant écrire un projet de constitution en bonne et due forme⁽³⁴³⁾. Une rédaction brouillonne et répétitive ne facilite pas la compréhension de ce système

340. *Ibidem*, page 92.

341. *Ibidem*, page 36.

342. Ce qui s’est vérifié en Turquie avec les élections législatives du 1^{er} novembre 2015, où l’AKP et Erdogan ont repris la majorité absolue sous la menace « Nous ou le chaos », chaos auquel ils ont activement contribué.

343. On n’en aura pas vraiment une idée avec la Charte du Rojava, que l’on examinera au prochain chapitre. En effet, cette charte, propre aux cantons kurdes, n’est pas la constitution d’une Syrie démocratique intégrant dans certaines parties de son territoire le confédéralisme démocratique.

novateur de transformation de la société et explique des réticences plus liées à la forme qu'au fond.

Une constitution traditionnelle d'un État démocratique n'affronte pas ces dilemmes d'ordre moral et tactique. Elle regroupe un ensemble de règles qui organisent, d'une part, le fonctionnement des pouvoirs publics et des institutions, qui actent, d'autre part, les droits et les libertés des citoyens, leurs devoirs et leurs obligations. C'est une loi fondamentale, le plus souvent écrite, qui domine tous les autres textes juridiques⁽³⁴⁴⁾. Elle est généralement proposée par un gouvernement ou une assemblée constituante et approuvée par référendum. Öcalan n'aborde pas cette question de l'élaboration et de l'approbation de la constitution. Certainement considère-t-il que, si l'on est d'accord sur le contenu, la procédure de mise en œuvre ne sera plus un problème.

Ce qui pourrait être le préambule de la constitution turque reconnaîtra, non l'autonomie du Kurdistan mais un statut des Kurdes «*garantisant ainsi leurs droits culturels, linguistiques et politiques*»⁽³⁴⁵⁾. Par «*droits politiques*», il faut comprendre droit à s'auto-organiser, à s'autogouverner. Cette aspiration sera reconnue aux autres communautés de Turquie qui souhaiteraient se confédérer⁽³⁴⁶⁾. Les pays où vivent des Kurdes devraient aussi leur reconnaître la même prérogative dans leur constitution⁽³⁴⁷⁾.

344. Pour aller plus loin sur le concept juridique de constitution, voir Louis Favoreu et autres, *Droit constitutionnel*, Paris, Dalloz, «*Précis*», 18^e édition, 2015, 1110 pages, spécialement pages 78 et suivantes.

Tout le monde sait qu'une constitution n'est pas, en soi, une garantie de démocratie, que des dictatures ont de belles constitutions formelles.

345. Abdullah Öcalan, *Guerre et paix au Kurdistan*, précité note (229), page 39.

346. «*Une confédération démocratique des communautés nationales de Turquie peut représenter une contribution à la paix dans le monde et au système de la modernité démocratique.*» (Abdullah Öcalan, *Confédéralisme démocratique*, précité note 227, page 38.)

347. Ces autres pays où vivent les Kurdes sont la Syrie, l'Iran et l'Irak. On examinera la situation de la Syrie dans le chapitre suivant. S'agissant de l'Iran, les Kurdes subissent l'oppression de la République islamique, ils ne jouissent d'aucune autonomie politique ou administrative bien que leur langue et leur culture soient reconnues. L'autonomie plus ou moins formelle des régions kurdes d'Irak, avant et sous Saddam Hussein, n'empêcha pas une répression féroce contre leurs soulèvements ; depuis l'éli-

La constitution sera celle d'une république, cadre juridique de la nation démocratique. « *La république est l'organisation des lois démocratiques pour l'ensemble des citoyens* », une définition qui, selon Öcalan, « *incarne de manière concise les principes laïcs et sociaux* »⁽³⁴⁸⁾. Au contraire de l'État-nation qui unifie et lisse la nation sur une identité dominante, la constitution de l'État démocratique unit la diversité culturelle, ethnique, religieuse, dans un partage égal des libertés et droits fondamentaux⁽³⁴⁹⁾. Une telle constitution répond, *a priori*, aux conditions posées par le droit international pour reconnaître un État : un territoire où vit

mination du dictateur et la déliquescence du pays, s'est constitué un gouvernement régional du Kurdistan, reconnu constitutionnellement en 2005, qui administre la région de manière quasi indépendante. Il a pour modèle politique, la démocratie occidentale adaptée à la situation locale, c'est-à-dire à forte connotation oligarchique et, pour modèle économique, le Qatar. Sur ces questions voir Gérard Chaliand et Sophie Mousset, *La Question kurde à l'heure de Daech*, précité note (231), notamment pages 30 et suivantes; Jordi Tejel Gorgas, *La Question kurde : passé et présent*, Paris, L'Harmattan, « Bibliothèque de l'IREMMO », 2014, 142 pages, spécialement les pages 91 et suivantes, 115 et suivantes. Également, les dossiers de la revue *Qantarä*, n° 88, « Les kurdes un peuple sans État », juillet 2013, pages 25 à 60, et de la revue *Moyen-Orient*, n° 26, « Une nation, des États? », avril-juin 2015, pages 15 à 71.

Il existe un Congrès national kurde (KNK) fondé en 1999 à Amsterdam et dont le siège est à Bruxelles. Il réunit tous les partis politiques kurdes. Parmi eux figurent le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), le Parti démocratique des peuples (HDP), le Parti démocratique du Kurdistan (PDK) du président du Kurdistan irakien Massoud Barzani, l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) du président irakien (2005-2014) Jalal Talabani, ainsi que des partis kurdes iraniens et syriens, des organisations de la société civile et de la diaspora kurde. Le KNK a des représentations à Erbil (Kurdistan d'Irak), Berlin, Londres, Paris et Stockholm.

348. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (316), page 36. Voir aussi pages 70 et 106.

« *La question kurde peut être résolue au sein d'une république, mais elle ne peut être résolue au sein d'un État-nation qui équivaut à la négation d'une république.* » (Page 25.) Öcalan prend « république » dans son sens étymologique : « la chose publique ». Autrement dit, la France et bien d'autres États-nations ne sont pas des républiques parce que les gens n'ont aucun pouvoir sinon celui, illusoire, de voter.

349. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (316), page 70. « *Un État ne peut d'ailleurs être un État-nation et un État démocratique.* » (Page 35).

une population sur laquelle s'exerce un pouvoir souverain ⁽³⁵⁰⁾. Cependant, avec le confédéralisme démocratique, cette définition n'a plus de sens. En effet, le confédéralisme va de pair avec une zone autonome de grande dimension et non délimitée qui fait perdre son homogénéité à la sphère étatique. Voilà une configuration de paix armée entre pouvoirs que n'avait pas imaginée Pierre Bourdieu dans sa théorie des champs ⁽³⁵¹⁾. L'État fonctionnel d'Öcalan dilue la réalité d'un État souverain sur un territoire circonscrit. Cependant, Öcalan n'aborde pas de front la question des institutions : quelle forme de gouvernement ou d'exécutif, quel type d'assemblées représentatives ou de pouvoir législatif? Faut-il les imaginer au travers de l'affirmation des droits individuels et collectifs, puis de la configuration du confédéralisme démocratique dans le cadre constitutionnel?

En droit public, la constitution fait de l'État le garant des libertés individuelles et collectives. Dans la vision d'Öcalan, l'État partage cette garantie avec la société civile démocratique entendue comme confédéralisme démocratique. Öcalan peut viser plus loin en faisant « *de la constitution un texte protégeant implicitement les libertés et les droits individuels et collectifs face à l'État* ⁽³⁵²⁾ ». Implicitement? La constitution serait rédigée de telle manière que, sans le dire, son interprétation permette de contrarier l'État? Plutôt que de relever ce défi juridique, mieux vaudrait envisager la question de la justice et du droit administratifs. Poursuit-il la même idée quand il dit que la constitution à venir, « *fondée sur le bien-être de la société et non sur l'État* ⁽³⁵³⁾ », énumère de manière cohérente les droits individuels et collectifs indissociables ⁽³⁵⁴⁾? Il oscille quand, quittant le

350. Sur la définition de l'État, voir le prologue.

351. Pierre Bourdieu, *Sur l'État. Cours au Collège de France, 1989-1992*, précité note (17), voir notamment les pages 18, 318 et 366.

Sur la théorie des champs de Bourdieu, voir le point « Incroyable étatisme » du Prologue de cet ouvrage, page 15.

352. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (316), page 28.

353. *Ibidem*, page 37.

354. « *On ne peut jouir de droits et de libertés que s'ils sont partagés entre individu et groupe, sans lesquels ils ne peuvent exister.* » (Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note 316, page 38; voir aussi pages 71 et 107.)

domaine de la suspicion anti-étatique, il revient, par réalisme tactique, à l'idée d'une coexistence pacifique entre institutions démocratiques et institutions étatiques. « *La démocratie n'a pas besoin, dit-il, d'éliminer l'État* » parce que, « *avec le temps, la société démocratique prendra le dessus*⁽³⁵⁵⁾. » Pourra-t-on se passer pour autant d'une cour suprême ou d'un conseil constitutionnel⁽³⁵⁶⁾ ? Öcalan suggère que la conscience, « *valeur raffinée de la religion* », et la morale sociale devraient être un principe constitutionnel supérieur à tout autre dispositions juridique car il peut guider la solution de maints problèmes en donnant un sens à la loi⁽³⁵⁷⁾. Une conscience et une morale dont l'histoire est gardienne⁽³⁵⁸⁾. Comment et par qui s'exprimera cette conscience souvent mal partagée ?

Enfin, comme des constitutions reconnaissent le droit à l'insurrection contre le tyran ou le non-respect de l'ordre illégal, la constitution démocratique de Turquie devra affirmer le principe de l'autodéfense de la démocratie contre les tentations hégémoniques de l'État ou de tout autre pouvoir. Le confédéralisme démocratique est une zone à défendre⁽³⁵⁹⁾.

355. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (316), page 37. Voir aussi la page 70 où Öcalan associe les monopoles du capitalisme et l'industrialisme à l'État-nation.

356. Voir dans le paragraphe qui suit sur le KCK, les conflits de droits entre les différents acteurs de l'État restreint.

357. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (316), page 40 où Öcalan oppose la sociologie occidentale, intelligence analytique, à la conscience, intelligence émotionnelle ; voir aussi page 71. Page 107, Öcalan parle de « *moralité* » ; on n'entrera pas dans le débat philosophique sur les sens de morale et moralité pour ce qui n'est peut-être qu'un problème de traduction. Toutefois, on retrouve ici l'hostilité d'Öcalan au positivisme (voir le point « *Laïcité et positivisme* » du paragraphe « *Critique de l'État et du capitalisme* » au chapitre IV « *Le confédéralisme démocratique selon Öcalan* », page 115).

358. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (316), page 71. Öcalan oppose le principe de l'historicité à l'individualisme libéral qui nie la mémoire historique (pages 39 et 107).

359. *Ibidem*, pages 42, 72, 108 et 113.

Sur le concept d'autodéfense, entendu largement par Öcalan, voir la fin du chapitre IV précédent sur « *Le confédéralisme démocratique selon Öcalan* », page 123, et la fin du paragraphe suivant « *L'Union des communautés du Kurdistan (KCK)* », page 143. Également au chapitre VII « *Regard sur la mise ne place du confédéralisme*

Reste à savoir comment Öcalan envisage les prérogatives de l'État turc et celles du confédéralisme démocratique dans la constitution. Le confédéralisme démocratique s'incarne dans l'Union des communautés du Kurdistan.

L'Union des communautés du Kurdistan (KCK)

Est exposé ici le développement du confédéralisme démocratique dans un cadre constitutionnel. Bien qu'il ait tendance à faire « comme si », Abdullah Öcalan a pu vérifier après chacune de ses propositions de cessez-le-feu la difficulté, voire l'impossibilité, de faire aboutir son projet avec les gouvernements turcs successifs. Maintenant, le schéma théorique garde sa valeur pratique puisque le processus s'est mis en place, en 2007, soit avant même la rédaction de *La Feuille de route*, avec l'Union des communautés du Kurdistan (KCK) hors de tout cadre légal⁽³⁶⁰⁾.

Une organisation complexe

Öcalan dit que le KCK est « *un* » confédéralisme démocratique mais non « *le* » confédéralisme démocratique ; il n'est pas une organisation mais un mode d'organisation qui permet de le construire⁽³⁶¹⁾. C'est une union,

démocratique en Turquie et en Syrie », le paragraphe « Une armée comme les autres ? », page 215.

360. Le KCK avait été précédé d'un éphémère KKK (Union des peuples du Kurdistan).

Dans *La Feuille de route*, KCK est traduit par Union des communautés du Kurdistan (page 110), mais le masculin est retenu pour l'abréviation : le KCK. Groupe des communautés du Kurdistan est choisi par d'autres traducteurs.

361. Abdullah Öcalan *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (316), page 115.

Outre le PKK en Turquie, sont également membres du KCK, en tant que parti, le Parti de l'union démocratique (PYD) en Syrie, le Parti pour une vie libre au Kurdistan (PJAK) en Iran et le Parti pour une solution démocratique au Kurdistan (PCDK) en Irak. Dans ce dernier pays, s'est constitué, fin août 2016, le Front de la démocratie populaire, « *organisation démocratique et libertaire* » qui, dans la « *perspective du confédéralisme démocratique, luttera pour restructurer le système politique en Irak* » (« *People's Democracy Front* » declared in South Kurdistan » [Le Front de la démocratie populaire déclaré dans le Kurdistan du Sud], *ANF News*, 1^{er} septembre 2016, <http://anfenglish>).

« un système démocratique intégrant l'ensemble de la société⁽³⁶²⁾ ». Öcalan le voit parallèle et complémentaire à l'État puisque la constitution aura reconnu, « sur le plan institutionnel », « les aspects démocratiques, libres et égalitaires de la citoyenneté⁽³⁶³⁾ ». Les citoyens, leurs assemblées, syndicats, associations, groupes ethniques et religieux s'unissent localement ; leurs communes se confédèrent à chaque niveau utile et possible jusqu'au plus large⁽³⁶⁴⁾. Öcalan n'ignore pas, si l'on s'en tient aux Kurdes de Turquie, qu'ils n'accepteront pas tous d'entrer dans le réseau du KCK. Aussi dit-il que le KCK est « l'organisme de tutelle des éléments kurdes de la modernité démocratique (la nation démocratique composées des communautés économiques et écologiques, des compatriotes démocratiques et des identités culturelles ouvertes)⁽³⁶⁵⁾ ». Il n'y a pas de place, apparemment, pour les autoritaires et les intégristes, mais Öcalan n'aborde pas directement la

com/kurdistan/people-s-democracy-front-declared-in-south-kurdistan). Ce parti n'est pas affilié au KCK.

Voir Olivier Grojean, « Un champ d'action régionalisé ? Le PKK et ses organisations sœurs au Moyen-Orient », Sciences Po, Centre de recherches internationales (CERI), avril 2014 (<http://www.sciencespo.fr/ceri/fr/content/dossiersduceri/un-champ-d-action-regionalise-le-pkk-et-ses-organisations-soeurs-au-moyen-orient>).

362. Abdullah Öcalan *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (316), page 109.

Au Kurdistan turc, et pour contrer la répression dont il fait l'objet, le KCK, illégal, se double, en 2007, d'une forme institutionnelle, le Congrès pour une société démocratique (DTK). Le DTK est une plate-forme d'associations et de mouvements kurdes adhérant à l'idée d'autonomie démocratique (voir la présentation qu'en fait sur son site le HDP qui en est membre (http://fr.hdpeurope.com/?page_id=947)). On retrouvera le DTK dans le chapitre VIII « Sortir de l'impasse en Turquie », page 252. Pour toute la Turquie a été créée une organisation semblable, le HDK dont le siège est à Ankara. Le HDP en est aussi membre.

363. Abdullah Öcalan *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (316), page 109.

364. Le rêve d'Öcalan est un KCK mondial pour conduire à un confédéralisme démocratique universel : « Il nous faut établir une plate-forme de sociétés civiles nationales, c'est-à-dire une assemblée confédérée, afin de s'opposer aux Nations unies, qui sont une association d'États-nations sous la direction de superpuissances. » (Abdullah Öcalan, *Confédéralisme démocratique*, précité note 227, page 31.)

365. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (316), page 110. Les mots « organisme de tutelle », qu'il répète par ailleurs, ne sonnent pas bien à l'oreille libertaire. S'agit-il d'une difficulté de traduction, Öcalan voulant dire « organisme de représentation » ou, comme pourrait le suggérer la suite du texte,

question de leur gestion dans le confédéralisme. Il introduit d'ailleurs un doute avec la définition qu'il donne de la formule « compatriotes démocratiques » : « *personne [...] qui a des libertés et des droits individuels et collectifs*⁽³⁶⁶⁾ » ; elle n'exclut pas les non-démocrates. Faut-il comprendre que ces derniers ne sont pas écartés *a priori* ? On sait qu'il restera des indécis, des craintifs, des hostiles qui n'intégreront pas le KCK volontairement, devront-ils faire avec les institutions de l'État ?

Le montage juridique proposé par Öcalan fait, effectivement, cohabiter, dans « *une relation fusionnelle et une concurrence saine* », l'administration républicaine de l'État et l'administration civile du KCK⁽³⁶⁷⁾. Les institutions civiles ne rejettent pas l'État, mais elles le poussent « *au maximum de sa productivité et de son utilité*⁽³⁶⁸⁾ ». Un jeu de compétences respectives ou partagées entre le confédéralisme démocratique et l'État doit être mis en place par la constitution et les lois⁽³⁶⁹⁾. Les compétences du confédéralisme sont toutes celles qui concernent directement les affaires du peuple, mais l'État ne les abandonne pas pour autant. Le KCK interviendra dans les domaines de l'éducation⁽³⁷⁰⁾, de la santé⁽³⁷¹⁾, du sport, de l'art et du droit⁽³⁷²⁾. On imagine les situations pratiques résultant du processus démocratique.

instrument de « *la démocratisation de la société civile* », ce qui serait plus conforme à sa philosophie.

366. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (316), page 110.

367. *Ibidem*, pages 113, voir aussi page 111.

368. *Ibidem*, page 112.

369. Abdullah Öcalan, *Confédéralisme démocratique*, précité note (227), page 33.

370. « *Le multilinguisme dans l'éducation est une nécessité sociale et doit être encouragé.* » (Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note 316, page 113.)

371. « *Le bon fonctionnement du système de santé doit être garanti par l'État et par la société civile.* » (Abdullah Öcalan, *Guerre et paix au Kurdistan*, précité note 229, page 37 ; voir aussi *La Feuille de route vers les négociations*, précité note 316, page 113.)

372. « *Les institutions éducatives, sanitaires, sportives et artistique seront développées, pour les Kurdes comme pour les autres cultures, au sein du contexte de la nation démocratique et enrichiront l'intégrité nationale.* » (Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note 316, page 11.) Par « intégrité nationale », comprendre « intégration nationale ».

En matière d'éducation, par exemple, il n'y a pas d'obstacle à ce que, sur le territoire communal, existent une école gérée par le KCK et une autre par l'État, chaque citoyen pouvant choisir l'école de ses enfants. Si l'on parle d'un hôpital, ce serait absurde d'avoir deux unités distinctes, il faudra que KCK et État s'entendent. Pour ce qui est des grandes infrastructures régionales ou nationales qui dépendent directement de ministères comme l'équipement, les communications, la recherche, etc., il est probable que l'État en conserve la gestion, au moins un temps, le KCK pouvant avoir un rôle de contrôle et de pression par ses organisations d'usagers et ses syndicats.

Il est dommage qu'Öcalan ne développe pas le point sur le droit. Il aurait été instructif sur l'exercice des pouvoirs législatif et réglementaire du KCK et sur comment se résolvent les conflits de lois avec les textes d'origine républicaine, car il y aura forcément des conflits. Il ne l'ignore pas puisqu'il qualifie la situation « *d'un positionnement pacifique mais tendu* » qui « *mènera à une concurrence qui, en se développant, renforce la société démocratique*⁽³⁷³⁾ ». Appartiendra-t-il à la société civile de choisir l'intervention de l'entité qui avance le meilleur texte pour la résolution d'un problème de quelque ordre qu'il soit ou qui apporte la meilleure solution pour la réalisation d'un projet ? Quels seront les tribunaux compétents pour régler les conflits publics ou privés, entre entités concurrentes, entre citoyens, entre citoyens et le KCK ou l'État ? Quel sera le statut des agents publics selon l'entité qui les emploie ? Les questions pratiques résultant de cette superposition de pouvoirs sont infinies et

373. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (316), pages 37 et 38.

Öcalan précise que, « *sans doute, chaque aspect [de la mise en œuvre de la constitution] présente des problèmes juridiques et constitutionnels, ainsi que beaucoup de lois à rédiger* » (page 115).

Concrètement la Charte du Rojava a prévu la résolution des conflits de lois par une cour suprême (voir ci-après le paragraphe « La Charte du Rojava, une norme originale » du chapitre VI « La Charte du Rojava, page 150). Mais la mise en œuvre de cette solution est loin d'être facile (voir ci-après le paragraphe « La justice du consensus » du chapitre VII « Regards sur la mise en place du confédéralisme démocratique en Turquie et en Syrie », page 204).

expliquent qu'Öcalan ne les ait pas traitées une à une⁽³⁷⁴⁾. L'objectif étant tout de même d'en finir avec cette concurrence, comment faire pour aller vers le confédéralisme démocratique abouti qui implique la disparition de l'État? En montrant que les décisions prises par les institutions démocratiques ou imposées par le KCK aux institutions républicaines sont les meilleures. Ainsi le champ des compétences du KCK s'étendra naturellement et les solutions autogérées prévaudront sur celles de l'État ou des intérêts privés⁽³⁷⁵⁾. Cette stratégie administrative et sociale est bien calquée sur le schéma théorique du confédéralisme démocratique et même du municipalisme libertaire.

Il est une autre question capitale qu'aurait dû développer Öcalan et qu'il esquivé : celle de l'impôt et des finances publiques, en principe une prérogative régaliennne de l'État. Qui paiera des impôts, les citoyens ou seulement les entreprises capitalistes? Qui les collectera, l'État ou les institutions du KCK? Comment se répartiront les recettes fiscales entre l'État et les communautés civiles ou les collectivités territoriales? Et bien d'autres questions fondamentales tant pour la période transitoire du KCK que pour le confédéralisme démocratique réalisé.

Qu'en est-il de l'économie? Le processus de coexistence pacifique mais concurrentiel sera le même qu'en matière administrative et sociale. La constitution reconnaîtra deux secteurs, le capitalisme et l'économie sociale. Celle-ci sera fondée « *sur la valeur d'usage et la valeur de l'échange nécessaire*⁽³⁷⁶⁾ ». Là où s'installe le confédéralisme, « *le marché peut continuer d'exister, mais le monopole de celui-ci doit être limité et placé sous le contrôle éthique de la société*⁽³⁷⁷⁾ », car seule l'économie sociale est « *capable*

374. Au Rojava, la situation est différente. L'équivalent du KCK, le Mouvement de la société démocratique (TEV-DEM), est confronté à un proto-État révolutionnaire, les positions de l'un et l'autre sont ambiguës (voir le chapitre IX « Allez vers le confédéralisme démocratique en Syrie », page 298).

375. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (316), pages 111 et 112.

376. *Ibidem*, page 113.

377. *Ibidem*, page 106. « L'éthique de la société » en question se réfère aux questions sociales et écologiques.

de défendre la société et l'environnement contre les effets dévastateur de la modernité capitaliste, dont le seul but est de réaliser des profits maximums⁽³⁷⁸⁾ ». L'exemplarité de l'organisation du KCK fera le reste pour éradiquer le capitalisme⁽³⁷⁹⁾.

Enfin, tant contre les menaces extérieures que pour répondre aux ingérences de l'État, le KCK « possédera sa propre force de défense »⁽³⁸⁰⁾. La fin de la lutte armée ne signifie pas le désarmement des combattants. La coexistence pacifique constitutionnelle ne sera maintenue avec le capitalisme et son protecteur étatique que si l'État « n'interfère pas avec ce qui relève de l'auto-administration. S'il s'y risquait, en effet, la société civile serait en droit d'assurer son autodéfense »⁽³⁸¹⁾.

L'impasse

Öcalan met les cartes sur la table. En 2009, après la répression qui suivit les élections locales d'avril où les candidats du Parti pour une société démocratique (DTP) connurent un réel succès au Kurdistan⁽³⁸²⁾, il propose à l'État turc un plan d'action démocratique en trois phases⁽³⁸³⁾ :

378. *Ibidem*, page 112. Ou encore : « Seuls les réseaux confédérés peuvent fournir une base permanente permettant de s'opposer à la domination globale des monopoles et du militarisme de l'État-nation. Face au réseau de monopoles, il nous faut construire un réseau de confédérations sociales aussi puissant. » (*Confédéralisme démocratique*, précité note 227, page 28.)

À l'occasion, Öcalan ne craint pas l'emphase du romantisme socialiste : « Le travail ne sera plus une corvée, mais exprimera la joie de vivre. Ainsi les murs de l'aliénation dressés entre la vie et le travail seront détruits. » (Pages 112 et 113.) Bookchin n'est pas loin.

379. Sur la question économique, on se trouve exactement dans cette situation au Rojava (voir le paragraphe « Le capitalisme en sursis ? » du chapitre VII « Regards sur la mise en place du confédéralisme démocratique en Turquie et en Syrie », page 231).

380. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (316), page 113. Sur le concept d'autodéfense, voir ci-dessus note (359).

381. Abdullah Öcalan, *Confédéralisme démocratique*, précité note (227), page 32.

382. Fondé en 2005, dissout en décembre 2009, le DTP est l'ancêtre du Parti pour la paix et la démocratie (BDP) qui devient, en 2014, le Parti des régions démocratiques (DBP), principale organisation de la coalition réunie, en octobre 2013, au sein du Parti démocratique des peuples (HDP). Le DBP n'intervient que dans le Kurdistan (voir la genèse du processus dans le *Bulletin mensuel de liaison et d'information* de l'Institut kurde de Paris, n° 343, octobre 2013, page 4, précité note 281).

383. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (316), pages 121 et suivantes.

- 1/ cessez-le-feu unilatéral du PKK ;
- 2/ création d'« *une commission de vérité et de réconciliation* » ;
- 3/ reconnaissance du KCK dans un cadre légal et démocratique et retrait à l'extérieur du PKK contre la libération des prisonniers politiques⁽³⁸⁴⁾.

Si ce plan n'aboutit pas, avertit Öcalan, « *le PKK et le KCK seront tous deux forcés de passer à la phase de "résistance illimitée" afin de protéger l'existence des Kurdes et de les libérer*⁽³⁸⁵⁾ ». De fait, les négociations n'aboutirent pas parce que « *Erdogan n'a jamais abordé de manière sincère ces négociations. Il ne voulait clairement pas que ce processus aboutisse à une solution politique pacifique* », déclare la coprésidente du Congrès démocratique des peuples (HDK), Sebahat Tuncel⁽³⁸⁶⁾. L'espérance d'une constitution démocratique en Turquie s'est éloignée, ce qui n'empêche pas le Congrès pour une société démocratique (DTK), à chacun de ses congrès, d'en rappeler la nécessité :

« Pour pouvoir réaliser les autonomies démocratiques sur la base de l'avenir commun des peuples dans l'ensemble démocratique de la Turquie, et pour mettre en sécurité la démocratie et les libertés, il est obligatoire de réécrire une constitution. Ce type de constitution est d'une importance capitale pour que toutes les catégories de la société, des "ethnies" et groupes de croyance différents puissent embrasser une vie démocratique. Il n'est pas

384. Öcalan soulève la question de sa propre libération sous une forme ou une autre (page 123) et dit que « *ce plan a très peu de chance d'être mis en place sans Öcalan.* » (*La Feuille de route vers les négociations*, précité note 316, page 121.)

385. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (316), page 123.

386. Entretien avec Emre Öngün sur le site d'Ensemble, fin août 2015 (<https://www.ensemble-fdg.org/content/entretien-avec-sebahat-tuncel-copresidente-du-hdk>). Sebahat Tuncel est, depuis mai 2016, coprésidente du DBP avec Kamuran Yüksek (*Firat News Agency [ANF News]*, « DBP éléct its new Co-Presidents and Party Assembly » [Le DBP élit ses nouveaux coprésidents et son assemblée permanente], 28 mai 2016, <http://anfenglish.com/kurdistan/dbp-elects-its-new-co-presidents-and-party-assembly>).

Le HDK est à la Turquie ce que le DTK est au Kurdistan, une fédération d'organisations politiques et de la société civile (voir ci-après, le chapitre VIII « Sortir de l'impasse en Turquie », page 253).

possible d'imaginer un système social et politique, une constitution qui permette une vie démocratique et libre à un groupe, une catégorie de société ou un peuple, sans donner des droits aux autres. Notre lutte pour l'autonomie est une lutte de liberté, aussi bien pour les Kurdes que les Turcs et toutes les autres "ethnies", groupes de croyance, les discriminés, opprimés, et les oubliés. Nous croyons que notre modèle d'autonomie, basé sur l'autogestion, sera en même temps un exemple important pour se tourner vers une sortie du contexte complexe de chaos dans lequel le Moyen-Orient se trouve. Ce modèle sera éclairant [éclairant] pour nos peuples qui ont un destin commun depuis mille ans, pour trouver des résolutions démocratiques et pacifistes aux problèmes de la région et des pays⁽³⁸⁷⁾. »

Un temps si lointain...⁽³⁸⁸⁾. En Syrie, la situation est différente. Mais, avant d'examiner les réalités turque et syrienne, il convient de s'arrêter un moment sur la Charte du Rojava. Il s'agit là d'un texte juridique de droit positif, c'est-à-dire d'application du confédéralisme démocratique sur un territoire libéré où la coexistence avec l'État est devenue théorique.

387. Extrait de la déclaration du congrès du DTK qui s'est tenu à Diyarbakir en décembre 2015 (*Kedistan*, « L'autonomie entre guerre et paix au Kurdistan », 28 décembre 2015, <http://www.kedistan.net/2015/12/28/autonomie-kurdistan-turquie/>).

388. Les pourparlers, amorcés en 2006, commencés en 2009, se poursuivirent jusque mi-2011. Fin 2012, les contacts sont repris et à l'occasion du Newroz, le 21 mars 2013, Öcalan, dans son adresse du nouvel an kurde, appelle une nouvelle fois à tourner la page de la lutte armée pour une modernité démocratique unissant les peuples d'Anatolie et de Mésopotamie (*Mediapart*, <https://blogs.mediapart.fr/le-courrier-turc/blog/280313/texte-complet-du-discours-dabdullah-oecalan>). Dès septembre le processus de paix piétine malgré les bases d'un accord entre le gouvernement et le HDP conclu le 28 février 2015. La paix finit par buter sur l'attentat de Suriç le 20 juillet 2015 (voir ci-dessus note 236). La guerre civile reprend et continue à ce jour. Sur l'enclenchement de la guerre par le gouvernement turc, lire le reportage « Guerre et paix : entretien avec un camarade de Diyarbakır » réalisé le 11 décembre 2015 (*Ne var ne yok*, 3 janvier 2016, <https://nevarneyok.noblogs.org/post/2016/01/03/guerre-et-paix-entretien-avec-un-camarade-de-diyarbakir/>). Pour une synthèse du processus de paix depuis 2006, lire Chris Den Hond, « Pourquoi les négociations entre la Turquie et les Kurdes ont échoué », *Orient XXI*, 21 mars 2016, précité note (240).

Chapitre VI

La Charte du Rojava

Quand éclate la révolution syrienne en 2011, les Kurdes restent dans l'expectative d'autant que « *l'approche de l'opposition envers les Kurdes n'était pas différente de celle du régime* », ainsi que le relève le ministre du Commerce et de l'Économie du canton d'Efrin, Amaad Youssef ⁽³⁸⁹⁾. Néanmoins, sous la pression de la rue et des jeunes, les partis kurdes forment le Conseil national kurde de Syrie (CNK ou KNC, ou ENKS) et décident de rallier la contestation. Le Parti de l'union démocratique (PYD), organisation sœur du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) en Syrie, et ses alliés (Parti communiste, Parti de gauche, Parti libéral, Parti vert) n'y participent pas. Ils se méfient du CNK parrainé par Masoud Barzani, président du gouvernement régional kurde d'Irak (GRK), et suspectent une manipulation de la Turquie pour les affaiblir. Turquie et GRK entretiennent, en effet, des relations politiques et commerciales intéressées ⁽³⁹⁰⁾. Les événements vont se précipiter. Durant l'été 2012,

389. Amaad Youssef, entretien au journal *Özgür Gündem*, « Le Rojava défie les normes de classe, de genre et de pouvoir », traduit en anglais le 22 décembre 2014 sur le site *The Rojava Report* (<https://rojavareport.wordpress.com/2014/12/22/efrin-economy-minister-rojava-challenging-norms-of-class-gender-and-power/>) et en français par le Collectif anarchiste de traduction et de scannérisation de Caen (<http://ablogm.com/cats/2015/06/12/le-ministre-de-leconomie-du-canton-defrin-le-rojava-defie-les-normes-de-classe-de-genre-et-de-pouvoir/>).

390. Commerciales d'abord parce que la Turquie a besoin du pétrole de l'Irak, ce qui fait dire au vieux militant canadien Dimitrios Roussopoulos que le pouvoir au Kurdistan d'Irak est entre les mains d'un pétro-gouvernement (« *a corporate petro-government* ») (« The People of Rojava are Staging a Social Revolution » [Le peuple du Rojava édifie une révolution sociale], *New Compass*, 18 avril 2016, <http://new-compass.net/articles/%E2%80%99C-people-rojava-are-staging-social-revolution%E2%80%99D>). Pour plus d'explications, Jordi Tejel Gorgas, *La Question kurde : passé et présent*, précité note (345), pages 109 et suivantes.

Bachar al-Assad décide un retrait tactique de ses troupes du Kurdistan, il y voit plusieurs avantages :

- renforcer la défense de Damas et d'Alep ;
- contrarier la Turquie avec un glacis kurde ;
- s'allier les Kurdes contre l'État islamique tout en les coupant de l'insurrection syrienne en grande partie opposée à l'autonomie du Rojava, le Kurdistan syrien, puis, par la suite, vaincre les Kurdes mal équipés. Les hasards de la guerre en décideront autrement⁽³⁹¹⁾.

En juillet 2012, CNK et PYD signent les accords d'Erbil pour un partage des responsabilités dans le Kurdistan libéré. Le CNK, comme l'avait senti la diplomatie de Bachar, ne fait le poids ni politiquement ni militairement face au PYD. En octobre 2013, il rejoint le Conseil national syrien (CNS), organe de coordination des rebelles soutenu par la Turquie et les Occidentaux. Dans ce contexte, après six mois de travaux préparatoires, à l'initiative du PYD, le 12 novembre 2013, un congrès de 86 délégués représentant 35 partis et organisations civiques des différentes communautés proclame unilatéralement la mise en place d'une admi-

391. Certains discours officiels kurdes accréditent l'idée que les Kurdes ont contraint l'armée d'Assad au retrait, mais, de l'avis d'observateurs neutres non hostiles aux Kurdes, « *le régime est parti des territoires kurdes plus qu'il n'en a été chassé et ce départ a fait l'objet de tractations occultes entre le régime et la direction du PYD* » (observations faites en note 3 par le traducteur du Collectif anarchiste de traduction et de scannérisation de Caen d'un entretien avec le ministre de l'Économie du canton d'Efrin, précité note 389).

Pour un rappel historique des rapports entre les régimes syriens successifs, les Kurdes et les différents acteurs du conflit, voir Can Cemgil et Clemens Hoffmann, « The "Rojava" in Syrian Kurdistan: A Model of Development for the Middle East? » (Le Rojava. Un modèle de développement pour le Proche-Orient?), *IDS Bulletin* (Bulletin de l'Institute of Development Studies), n° 3, 2016, volume 47, § 3 « History and conditions of possibility of the Rojava revolution » (Histoire et possibilité d'une révolution au Rojava) (http://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/bitstream/handle/123456789/11623/IDSB_473_10.190881968-2016.144.pdf?sequence=1).

Dans le canton de Jazira, l'armée syrienne et ses milices contrôlent encore l'aéroport de la capitale, Qamislo, et ont maintenu une présence à Hassaké jusqu'en août 2016, date à laquelle les forces kurdes les ont chassées de la quasi-totalité de la ville (*Agence France-Presse [AFP]*, « Hassaké, ville clé pour les Kurdes et le régime syrien », 24 août 2016, <http://www.institutkurde.org/info/depeches/hassake-ville-cle-pour-les-kurdes-et-le-regime-syrien-7968.html>).

nistration démocratique autonome de transition dans les trois enclaves kurdes de Syrie, au grand dam du CNK, du GRK, de la Turquie... de tout le monde, régime syrien et Occidentaux compris⁽³⁹²⁾. Lors d'une deuxième réunion, le 15 novembre, les délégués forment une commission de 60 membres représentant les trois cantons du Rojava : Jazira, Efrin et Kobané⁽³⁹³⁾. Elle a pour mission d'organiser l'administration provisoire, de réfléchir au système électoral et de préparer un texte qui aboutira à l'adoption, le 29 janvier 2014, de la Charte du contrat social de l'autonomie démocratique au Rojava⁽³⁹⁴⁾. Dans la Charte, l'auto-

392. On pourrait s'interroger sur les modes de désignation et la représentativité de ces délégués, mais la situation ne prêtait pas à ce type de considérations, l'urgence faisait loi et la Charte n'a jamais été contestée sous cet angle.

393. Les trois cantons constituent le Kurdistan syrien : Jazira, appelé aussi Al Jazeera, Cîsîr, Cizîrê, Cizrê, Cezire, Djézîreh... selon les langues et les traductions, à l'est, regroupe 1,5 million d'habitants, Kobané, au centre, 1 million, et, séparé des deux autres, Efrin, à l'ouest, 1,3 million (Dossier du Congrès national du Kurdistan [KNK], *Canton Based Democratic Autonomy of Rojava. A Transformations Process From Dictatorship to Democracy* [L'autonomie démocratique des cantons du Rojava, un processus de transformation de la dictature à la démocratie], Bruxelles, mai 2014, 18 pages, <https://peaceinkurdistancampaign.files.wordpress.com/2011/11/rojava-info-may-2014.pdf>).

Ces chiffres sont estimés faute d'un recensement récent et en raison des mouvements de population dus à la guerre. Un recensement est organisé par l'Auto-administration démocratique (DSA) depuis 19 septembre 2016 (Wladimir Van Wilgenburg, « Syrian Kurds prepare census for eventual elections in Rojava » [Les Kurdes syriens préparent un recensement pour d'éventuelles élections au Rojava], *ARA News*, 19 septembre 2016, <http://aranews.net/2016/09/syrian-kurds-prepare-census-eventual-elections-rojava/>).

Le canton de Jazira est le plus étendu avec 23 000 km², celui de Kobané en fait à peu près la moitié, celui d'Efrin environ 2 000 km². Jazira est le plus diversifié ethniquement et religieusement puisqu'il réunit des Kurdes, des Arabes, des Syriens, des Tchéchènes, des Arméniens, des Musulmans, des Chrétiens et des Yézidis (article 3, c, de la Charte). Il est aussi le plus riche et soutient l'économie des deux autres.

Le canton d'Efrin est séparé des deux autres par un couloir de 100 km dont le nord est occupé par l'armée turque et les milices syriennes de l'opposition depuis août 2016, et dont le sud est aux mains de l'État islamique.

Voir la carte du peuplement kurde en Annexe XII.

394. La publication officielle en anglais, sur le site des cantons du Rojava, est intitulée « Charter of the Social Contract » (<http://kantonrojava.com/en/charter-of-the-social-contract/>) ; ce site étant suspendu, on retrouve le texte sur *Peace in Kurdistan* (<https://peaceinkurdistancampaign.com/charter-of-the-social-contract/>). La référence au contrat social de Jean-Jacques Rousseau est affirmée (*Du contrat social* [1762], Paris,

nomie démocratique est présentée comme une troisième voie entre le régime syrien et l'opposition à Bachar al-Assad⁽³⁹⁵⁾.

L'objet de ce chapitre est d'examiner le droit tel qu'il est conçu dans la Charte. Pour un lecteur attentif, elle fait davantage penser à une ébauche qu'à une constitution écrite par des juristes cartésiens ; elle est mal construite, mal rédigée avec un vocabulaire fluctuant et de nombreux articles qui laissent un doute sur leur sens et leur portée⁽³⁹⁶⁾. Elle n'en est pas moins appliquée⁽³⁹⁷⁾, d'où l'intérêt de l'étudier.

Flammarion, « GF », 2011, 255 pages). La Charte se nomme elle-même à l'article premier, Charte des régions autonomes d'Efrin, Jazira et Kobané. Outre la version anglaise, la charte était publiée sur le site officiel en kurde et en arabe.

La traduction française d'Azita M., initialement publiée par le Réseau d'informations libres de la Mésopotamie (<http://www.actukurde.fr/>), est globalement correcte, mais avec quelques imprécisions et inexactitudes qui seront signalées au fur et à mesure de l'exposé. Cette traduction est disponible sur le site de la Représentation du Rojava en France (<http://www.rojavafrance.fr/contrat-social-rojava.pdf>), sur *Rojbas* (<http://www.rojbas.org/2014/11/19/le-contrat-social-de-rojava/>) ou sur *Mediapart* (<https://blogs.mediapart.fr/maxime-azadi/blog/091114/le-contrat-social-de-rojava>).

395. Pour plus de détail sur le processus diplomatique, politique et militaire qui a conduit au contrat social du Rojava voir Cyril Roussel, « Le “cavalier seul” des Kurdes de Syrie », *Orient XXI*, 27 mars 2014 (<http://orientxxi.info/magazine/le-cavalier-seul-des-kurdes-de-syrie>, 0553) ; cet auteur oppose un axe Turquie-GRK-CNK à un axe Iran-Damas-PKK.

Voir aussi le dossier du Congrès national du Kurdistan (KNK), *Canton Based Democratic Autonomy of Rojava. A Transformations Process From Dictatorship to Democracy*, mai 2014, précité note (393). La liste des organisations participant au congrès est donnée page 10.

Voir également Jordi Tejel Gorgas, *La Question kurde : passé et présent*, précité note (345), pages 121 et suivantes.

396. Nous parlons de la version anglaise telle qu'elle fut publiée sur le site officiel des cantons du Rojava, précité note (394).

397. Sur la manière dont elle est appliquée, voir ci-après chapitre VII « Regards sur la mise en place du confédéralisme démocratique en Turquie et en Syrie », page 183, et chapitre IX « Aller vers le confédéralisme démocratique en Syrie », page 278.

La Charte du Rojava, une norme originale

Bien qu'il marque la volonté de ne pas utiliser celui de « constitution », nous n'entrerons pas dans le débat sémantique autour du terme « charte » :

« Beaucoup de chose peuvent s'appeler "constitution", mais toutes ne sont pas des constitutions au sens juridique du terme. À l'inverse, certains phénomènes juridiques porteront des intitulés différents ("charte", "loi fondamentale", "Statuto Albertino"), mais nous les considérons habituellement comme des constitutions⁽³⁹⁸⁾. »

Retenons une définition traditionnelle de la constitution moderne telle que décrite dans le chapitre précédent : un ensemble de règles qui organisent, d'une part, le fonctionnement des pouvoirs publics et des institutions, qui actent, d'autre part, les droits et les libertés des citoyens, leurs devoirs et leurs obligations⁽³⁹⁹⁾. Si, dans sa teneur, la Charte du Rojava répond à cette définition, elle s'en distingue néanmoins sur deux points : elle n'est pas la charte d'un État constitué indépendant ; c'est un texte ouvert à l'adhésion.

La Charte ne se conçoit que dans une Syrie dotée d'« *un système démocratique parlementaire basé sur les principes de décentralisation et du pluralisme* » (préambule, alinéas 2 et 3 ; articles 3, a, b et 12). Elle demande que les communautés du Kurdistan puissent s'organiser comme elles l'entendent, tout en respectant la législation civile et pénale syrienne, sous réserve que cette dernière ne contrarie pas ses dispositions (article 88). En cas de conflit entre la législation syrienne et les lois du canton prises en conformité avec la Charte, c'est la Cour suprême constitutionnelle du canton qui statuera « *sur la loi applicable*,

398. Louis Favoreu et autres, *Droit constitutionnel*, précité note (344), page 62. Le Statut Albertino est le statut fondamental de la monarchie de Savoie de 1848, qui devint en 1861 et jusqu'en 1946 la Constitution du royaume d'Italie.

399. Voir au chapitre V « Une constitution démocratique en Turquie », le paragraphe « Une constitution d'un genre nouveau », page 133.

en se fondant sur l'intérêt des Régions autonomes» (article 89)⁽⁴⁰⁰⁾. Si l'on considère que l'articulation des sources du droit caractérise une constitution, alors la Charte est une constitution⁽⁴⁰¹⁾; mais, en même temps, le Rojava n'est pas un État puisqu'il se soumet partiellement à la Constitution syrienne. Quant à la Syrie, si elle est bien un État, sa constitution en est-elle une, dès lors qu'elle obéit au principe « *d'une Syrie démocratique et d'un Rojava libre* »⁽⁴⁰²⁾ et, de ce fait, ne s'impose pas complètement à tout le territoire qu'elle couvre? Comme pour l'heure la question d'une constitution syrienne de ce type ne se pose pas, laissons ce débat aux constitutionnalistes et admettons que la Charte est, *de facto*, la constitution des territoires kurdes libérés. C'est alors que naît la deuxième objection à la qualification constitutionnelle.

400. Pour prendre un exemple significatif, la peine de mort existe toujours en Syrie alors que l'article 26 de la Charte l'abolit. Dans ce cas, la Cour suprême constitutionnelle en vertu de l'article 88 écartera la disposition syrienne. Toutefois, l'application de la solution proposée par la Charte est chaotique (voir ci-après au chapitre VII « Regards sur la mise en place du confédéralisme démocratique en Turquie et en Syrie », le paragraphe « La justice du consensus », page 204).

401. Voir au chapitre V « Une constitution démocratique en Turquie », le paragraphe « Une constitution d'un genre nouveau », page 133. Dans ses développements sur la charte municipale, dont la Charte du Rojava pourrait, par certains aspects, se rapprocher, Bookchin reste vague sur la question de la hiérarchie des normes juridiques et l'articulation des droits locaux et fédéraux (voir au chapitre III « La stratégie du municipalisme libertaire », le paragraphe « La charte municipale », page 84).

402. Formule tirée de l'article IV-A de la Charte du Mouvement de la société démocratique (TEV-DEM) au Kurdistan du Rojava du 12 novembre 2013. Le TEV-DEM est le mouvement de la société civile qui se réfère au KCK du Kurdistan turc (article XXVIII; sur le KCK voir le dernier paragraphe du chapitre précédent, page 138). Cette charte se présente à la fois comme celle d'un mouvement politique et comme une proto-constitution. On comprend donc que la Charte du Rojava s'en inspire. On reparlera de ce mouvement dans le chapitre IX « Aller vers le confédéralisme démocratique en Syrie », page 298. La Charte de TEV-DEM a été traduite sur le site *Kedistan* : (<http://www.kedistan.net/wp-content/uploads/2015/10/charte-tev-dem.pdf>), mais la traduction est à lire prudemment car elle est souvent approximative. L'auteur n'a pas trouvé la version anglaise qui aurait permis des vérifications.

Une constitution s'applique sur un territoire donné, un État. La Charte du Rojava est un texte auquel peuvent adhérer « *toutes cités, villes et villages en Syrie qui acceptent cette Charte* » (article 7)⁽⁴⁰³⁾. Les communautés territoriales adhérentes tout en conservant leur autonomie politique et juridique doivent respecter l'ensemble des règles posées par ladite Charte tant dans l'organisation administrative que dans le respect des droits des citoyens. Pour l'heure, y adhèrent les trois cantons du Rojava : Jazira, Efrin et Kobané. Cela ressemble à un État fédéral, mais ce n'en est pas vraiment un, en l'absence d'institutions confédérales. Seule existe une Coordination générale de l'exécutif des trois cantons⁽⁴⁰⁴⁾. Non prévue dans la Charte, cette institution paraît aller de soi, spécialement en temps de guerre ; il est toutefois difficile d'en saisir l'étendue des pouvoirs, même si l'on en comprend la fonction⁽⁴⁰⁵⁾.

403. L'alinéa 4 du préambule laisse également entendre que le système politique du Rojava pourra s'étendre à d'autres communautés de « *la riche mosaïque de la Syrie* ».

404. Noms en anglais : General Coordination for the Presidency of the Executive Council in the Three Cantons (Kobani-Aljazeera-Afrin) Roj Ava – Syria, ou General coordinating Body for the self-administration in Rojava-Syria, ou plus simplement Rojava Cantons Coordination.

405. Vue de l'extérieur, la Coordination générale se manifeste davantage par des communiqués sur des questions de principe que par des recommandations ou des prises de décision concrètes. C'est peut-être pour cela que, lors de leur réunion du 22 mai 2016, les exécutifs des trois cantons ont décidé de relancer l'institution par « *la formation d'un organe de coordination* », sans plus de précision (*Firat News Agency* [ANF News], « Rojava Coordination takes key decisions » [La Coordination du Rojava prend des décisions clés], 23 mai 2016, <http://anfenglish.com/kurdistan/rojava-coordination-takes-key-decisions>).

L'article 15 de la Charte dispose que la direction des Unités de protection populaire (YPG) est assurée par un « *commandement central* ». La même chose n'est pas écrite s'agissant des forces asayish « *chargée de la police dans les Régions autonomes* » (alinéa 2 de l'article 15), mais existe, comme pour les YPG, un général commandant les Asayish du Rojava (voir les règlements intérieurs des YPG et des Asayish traduits en anglais par Human Right Watch aux annexes II et III d'un rapport sur le Rojava dont nous reparlerons (*Under Kurdish rules. Abuses in PYD-run Enclaves of Syria* [Sous la loi kurde. Les abus dans les enclaves syriennes du PYD], 18 juin 2014, 110 pages, https://www.hrw.org/sites/default/files/reports/syria0614_kurds_ForUpload.pdf).

Les articles VIII et IX de la Charte de TEV-DEM, précitée note (402), prévoient un Conseil populaire du Kurdistan de l'Ouest (MGRK), « *comité législatif suprême du mouvement de la société démocratique* » qui est composé des conseils populaires des trois

Enfin, l'article 81 de la Charte rend encore plus difficile sa qualification. Il prévoit qu'elle peut être modifiée par l'assemblée législative du canton avec une majorité des deux tiers. Si l'assemblée législative d'un canton modifie la Charte, celle-ci n'est plus la référence commune. Si chaque canton l'adapte, il n'y plus de Charte du Rojava.

Le socle idéologique de la Charte

La Charte du contrat social de l'autonomie démocratique au Rojava est composée d'un préambule et de 96 articles qui donnent une base commune aux trois cantons tant pour les libertés civiles et politiques que pour l'organisation administrative de chacun d'eux.

La Charte n'institue pas un État, le mot est banni⁽⁴⁰⁶⁾, mais une confédération des peuples habitant les trois cantons, une « *polyphonie communautaire*⁽⁴⁰⁷⁾ » : Kurdes, Arabes, Assyriens, Chaldéens, Syriaques (Araméens), Turkmènes, Arméniens et Tchéchènes choisissent de vivre ensemble dans le respect mutuel, le pluralisme et la participation démo-

cantons du Rojava. Elle institue également un comité exécutif du mouvement de la société démocratique (article X et XI).

En mars 2016, une assemblée constituante a lancé le processus de constitution d'un « *système fédéral démocratique* » pour les trois cantons du Rojava et les zones libérées (texte en anglais de la déclaration finale publié par *ANF News*, <http://anfenglish.com/kurdistan/final-declaration-of-the-federal-system-constituent-assembly-announced>). Dans cette dernière hypothèse serait réalisé le projet de TEV-DEM (pour plus de détail se reporter au paragraphe « Vers un renforcement de l'État » du chapitre IX « Aller vers le confédéralisme démocratique en Syrie », page 290).

406. Le mot est banni de la Charte tant pour préserver l'option fédérale syrienne que le choix d'un confédéralisme démocratique non ouvertement affirmé. La Charte n'envisage pas non plus la nécessaire suppression de l'État.

La Charte de TEV-DEM, précitée note (402), à son article XII parle d'un « *État démocratique* », mais il faut se méfier de la traduction. En effet, par exemple, à l'article XVII, alinéa 15, il est écrit que les communes s'organisent « *en ne comptant plus sur le pouvoir de l'État* ».

407. Bruno Deniel-Laurent et Yvan Tellier, « À Kobané, l'essor de l'utopie Rojava », *Le Monde.fr*, 28 janvier 2015 (http://lemonde.fr/idees/article/2015/01/28/a-kobane-l-essor-de-l-utopie-rojava_4565139_3232.html?xtmc=yvan_tellier&xtcr=1).

cratique « *pour que tous puissent s'exprimer librement dans la vie publique* » (préambule de la Charte, alinéa 3). Elle se réfère aux principes de l'autonomie démocratique (préambule, 1^{er} alinéa).

L'autonomie démocratique est définie par Öcalan comme la phase transitoire de l'État fonctionnel, préalable au confédéralisme démocratique⁽⁴⁰⁸⁾. Les communautés confédérées s'organisent pour limiter les pouvoirs de l'État-nation et finissent par le rendre sans objet. Au Rojava, la situation est particulière puisque, pour le moment, l'État central est impuissant. La Charte n'en reconnaît pas moins « *l'intégrité territoriale de la Syrie* » – comme Öcalan reconnaît l'intangibilité des frontières de la Turquie – tout en affirmant le droit à l'autodétermination des peuples⁽⁴⁰⁹⁾.

L'autonomie démocratique consiste à construire « *une société libre de l'autoritarisme, du militarisme, du centralisme et des interventions des autorités religieuses dans les affaires publiques* » (préambule, alinéa 3). Si l'on ajoute « *le respect des principes d'égalité et de développement durable* », l'influence d'Öcalan et de Bookchin est sensible, même si les rédacteurs de la Charte prennent des précautions verbales pour définir l'objectif de la « *phase transitoire* » : « *une nouvelle société démocratique dans laquelle la vie civique et la justice sociale seront préservées* » (préambule de la Charte, alinéas 2 et 4) ou « *un futur système décentralisé de gouvernance fédérale en Syrie* » (article 12)⁽⁴¹⁰⁾. Le confédéralisme démocratique n'est jamais invoqué, probablement par diplomatie, pour éviter une référence idéolo-

408. Voir le chapitre V « Une constitution démocratique en Turquie », le paragraphe « Un État fonctionnel », page 129. Rappel : ne pas confondre « l'autonomie démocratique » et « l'autonomie administrative et politique » accordée de façon plus ou moins étendue par un État à une, plusieurs ou toutes ses entités territoriales.

409. Salih Muslim, coprésident du PYD, déclare devant le Parlement flamand, à Bruxelles, le 19 septembre 2014, que « *tracer des frontières et mourir pour elles est une maladie européenne des XIX^e et XX^e siècles* » et ajoute que « *le modèle des conseils fédérés est celui de l'avenir* ». Cité par Joost Jongerden, « Radicalising Democracy : Power, Politics, People and the PKK », précité note (331).

410. Là encore, Öcalan, conséquence du rejet de l'idée d'autonomie administrative, écarte, pour la Turquie, l'idée d'État fédéré ou confédéré (voir le chapitre V « Une constitution démocratique en Turquie », le paragraphe « Un État fonctionnel », page 129).

gique trop évidente. Peut-être aussi par rigueur révolutionnaire, parce que la Charte reste en retrait du projet d'Öcalan, avec cette précision que le projet d'Öcalan est théorique alors que la Charte est de droit positif : elle s'applique déjà sur un territoire, à une population donnée⁽⁴¹¹⁾.

Chaque canton du Rojava est autonome, il a ses organes représentatifs et ses lois. Il doit toutefois exercer ses droits dans le respect de la Charte (article 8). Les prescriptions de celle-ci ne sont pas de simples principes, elles sont détaillées tant dans l'organisation des pouvoirs que dans l'énoncé des droits et libertés. C'est donc d'une autonomie relative qu'il faut parler ; relative et consentie. Aucune sanction pour le non-respect de la Charte n'est prévue, si ce n'est la réprobation des autres adhérents qui, concrètement, pourraient se manifester par l'expulsion du canton contrevenant aux organes de coopération et de solidarité. Ce n'est pas à l'ordre du jour.

Dans le cadre de cette autonomie, chaque canton pourra posséder son drapeau, ses armoiries et son hymne comme un État (article 11)⁽⁴¹²⁾. La Charte tente d'ailleurs d'inclure le Rojava dans la communauté internationale en imposant le respect des « *traités, conventions et déclarations internationaux des droits humains* » (article 20), ou en soumettant la Haute Commission électorale au contrôle des observateurs de l'Organisation des Nations unies (article 76, 5°). De son côté, la communauté internationale ne reconnaît le Rojava que pour ses capacités militaires contre l'État islamique⁽⁴¹³⁾. Si le PYD n'est pas inscrit sur les listes d'or-

411. La Charte de TEV-DEM, précitée note (402), au contraire, se réfère souvent au confédéralisme démocratique.

412. Des anarchistes seront prompts à dénoncer cet attirail nationaliste. Faut-il rappeler que, dans leur histoire (Commune de Paris, Makhnovchina, Espagne 36...) et encore aujourd'hui dans leurs manifestations, drapeaux, emblèmes et hymnes ne manquent pas ?

Les trois cantons ont adopté le même drapeau, celui du Rojava, trois bandes horizontales, de haut en bas : jaune, rouge, verte.

413. Des contacts directs ont eu lieu, en octobre 2014, entre le PYD et des responsables américains à Paris. Par ailleurs, le président de la République, François Hollande a reçu à l'Élysée, le 8 février 2015, une délégation du PYD après la victoire de Kobané (*France 24*, « Les héros kurdes de Kobané reçus par François Hollande »,

ganisations terroristes, sauf en Turquie⁽⁴¹⁴⁾, il n'en va pas de même du PKK qui figure sur les listes de l'Union européenne, des États-Unis, du Royaume-Uni, etc.

Cet environnement géopolitique particulier explique que la Charte soit une norme juridique atypique. Toutefois, son contenu, tant dans l'énoncé des droits que dans l'organisation administrative, certes avancé pour la région proche-orientale, rappelle les textes constitutionnels des démocraties parlementaires.

Les droits et libertés des citoyens du Rojava

« Dans l'objectif de la liberté, de la justice, de la dignité et de la démocratie, et dans le respect des principes d'égalité et de développement durable », « cette Charte protège les droits humains fondamentaux et les libertés ». La formulation de l'alinéa 2 du préambule de la Charte est claire sur les intentions de ses rédacteurs mais banale. On la retrouve, sous une forme semblable, dans toutes les constitutions démocratiques. Après ce préalable, la Charte énumère les droits et libertés du citoyen, sans oublier de se référer aux conventions et traités internationaux sur les droits de l'homme qu'elle intègre (articles 20 à 22). Sont visés à l'article 21 :

<http://www.france24.com/fr/20150210-france-kurdes-syrie-francois-hollande-paris-etat-islamique-pyd-ypg-pkk-turquie-terroriste>). Des responsables du PYD ont également été reçus au ministère des Affaires étrangères russe en octobre 2015 (Isabelle Mandraud, « L'étrange escapade d'Assad à Moscou », *Le Monde*, 23 octobre 2015 ; Marie Jégo, « Les Kurdes syriens courtisés par les Russes et les Américains », *Le Monde*, 26 octobre 2015) et un bureau de représentation a été ouvert à Moscou, le 10 février 2016 (*Radio France internationale*, <http://www.45enord.ca/2016/02/quoi-when-dise-la-turquie-les-kurdes-syriens-ne-sont-pas-des-terroristes-aux-yeux-des-americains/>). Voir également les réactions diplomatiques à la constitution d'un système fédéral démocratique en Syrie du Nord en mars 2016 (introduction du paragraphe « Vers un renforcement de l'État » du chapitre IX « Aller vers le confédéralisme démocratique en Syrie », page 290).

414. Ce qu'a condamné le porte-parole du département d'État américain, John Kirby, le lundi 8 février 2016, soulevant la colère du président turc, Recep Tayip Erdogan (*AFP*, 10 février 2016, <http://www.institutkurde.org/info/depeches/le-soutien-americain-aux-kurdes-de-syrie-irrite-de-plus-en-plus-ankara-7249.html>).

- la Déclaration universelle des droits de l’homme du 10 décembre 1948⁽⁴¹⁵⁾ ;
- le Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966⁽⁴¹⁶⁾ ;
- le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels également du 16 décembre 1966⁽⁴¹⁷⁾.

Prolongeant cet article 21, l’article 44 de la Charte précise que la liste des droits et libertés qu’elle énonce « *est non exhaustive* ». Cela veut dire que les justiciables pourront invoquer et les tribunaux tenir compte des droits contenus dans les textes internationaux non visés ou, autre exemple, qu’ils pourront faire référence à des coutumes locales ou communautaires dans la mesure où elles ne sont pas contradictoires avec les textes et l’esprit de la Charte.

Il n’y a pas de droits et libertés sans obligations, mais la Charte n’insiste pas sur ces dernières car elles sont marquées en contrepoint : la principale obligation du citoyen est de respecter, de garantir et de protéger les droits et libertés des autres citoyens. On notera toutefois deux mentions relatives à l’impôt : l’article 19 dit que toute imposition doit faire l’objet d’une loi et l’article 42 que le système économique doit contribuer au financement de la science et de la technologie pour garantir « *les besoins quotidiens des personnes* » et « *assurer une vie digne* »⁽⁴¹⁸⁾.

Les droits

La question du droit de propriété est de celles qu’il convient d’aborder en premier pour une société qui entend construire un nouveau socialisme. D’autant plus délicate que cet objectif n’est inscrit dans la

415. Déclaration publiée sur le site de l’ONU (<http://www.un.org/fr/documents/udhr/>).

416. Pacte reproduit sur le site de l’ONU (<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CCPR.aspx>) ; voir aussi le protocole additionnel du 15 décembre 1989 visant à abolir la peine de mort (https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-12&chapter=4&lang=fr).

417. Pacte lisible sur le site de l’ONU (<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx>).

418. La Charte de TEV-DEM, précitée note (402), est plus directe à son article VII : « *Chaque citoyen libre doit payer des impôts.* »

Charte que sous les termes peu explicites d'« *autonomie démocratique* » ou ambigus de « *nouvelle société démocratique* » (préambule, 1^{er} et 4^e alinéas). Si l'on tente de comprendre l'article 40, particulièrement abscons, tout bâtiment et tout terrain appartenant à l'ancienne autorité syrienne ou en déshérence deviennent la propriété de l'administration cantonale ; celle-ci déterminera leur utilisation ou leur distribution⁽⁴¹⁹⁾. Les ressources naturelles, « *situées au-dessus du sol et en dessous du sol* » sont propriété publique (article 39)⁽⁴²⁰⁾. On en déduira que ce qui ne relève pas des biens publics est du ressort de la propriété privée. L'article 41 affirme le droit de toute personne « *à la jouissance de sa propriété privée* » et envisage même l'expropriation d'utilité publique. D'une part, il ne remet pas en cause la propriété privée antérieure à la révolution, donc les inégalités qui en résultent, d'autre part, il ne distingue pas entre la propriété domestique et la propriété des moyens de production comme le font toutes les écoles du socialisme. On reste dans un *statu quo* capitaliste que ne dissimule pas la formulation oiseuse de l'article 42 :

« *Le système économique dans les provinces doit viser à assurer le bien-être général et en particulier l'octroi du financement de la science et de la technologie. Elle visera à garantir les besoins quotidiens des personnes et à assurer une vie digne. Le monopole est interdit par la loi. Les droits des travailleurs et le développement durable sont garantis.* »

Dans la Charte, le collectivisme et l'autogestion de la production ne sont pas d'actualité. La révolution du Rojava se place-t-elle néanmoins dans le processus décrit par Bookchin et Öcalan ? La société civile et son économie sociale par leur exemplarité finiront-elles par se substituer au

419. Une lecture littérale de l'article 40 laisse entendre que tous les bâtiments et tous les terrains sont la propriété des administrations cantonales, ce qui paraît peu plausible au regard du maintien de la propriété privée à l'article 41.

La distribution des terres d'État aux coopératives autogérées serait une réalité (Rebecca Coles, « Une révolution dans la vie quotidienne, *Courant alternatif*, n° 246, janvier 2015, texte original en anglais sur le site *Kurdish Question* (<http://www.kurdishquestion.com/index.php/kurdistan/west-kurdistan/rojava-a-revolution-in-daily-life.html>)).

420. Pour ce qui est des richesses naturelles en dessous du sol, la disposition que l'on retrouve à peu près partout, ne pose pas problème. Au contraire, celles au-dessus du sol, seront source de difficultés si elles ne sont pas définies par la loi.

capitalisme⁽⁴²¹⁾ ? L'absence de référence directe au confédéralisme démocratique ne serait-elle que pure stratégie parce que, avant de s'attaquer à la question économique risquant d'ouvrir un front intérieur, il faut résoudre la question militaire ?

La Charte est plus vigoureuse quand elle défend la liberté et l'égalité dans la mosaïque multiculturelle du Rojava, société imprégnée de nationalismes ethniques, de sectarisme religieux, de traditions ancestrales appuyées sur un patriarcat oppressant qu'Öcalan ne cesse de dénoncer⁽⁴²²⁾. « *Toutes les personnes et les communautés sont égales au regard de la loi, des droits et des responsabilités* » (article 6). Sont reconnus le droit d'exprimer son identité ethnique, culturelle et linguistique ainsi que l'égalité des droits entre les sexes (article 23, a)⁽⁴²³⁾. Les femmes, notamment, « *ont le droit inviolable de participer à la vie politique, sociale, économique et culturelle* ». Toute discrimination à leur égard est bannie des institutions publiques (articles 27 et 28)⁽⁴²⁴⁾. Le texte ne dispose pas pour les institu-

421. Pour le confédéralisme démocratique d'Öcalan voir spécialement le paragraphe « L'Union des communautés du Kurdistan » dans le chapitre V « Une constitution démocratique en Turquie », page 138).

À l'article IV-J de la Charte de TEV-DEM, précitée note (402), il est écrit comme principe général : « *Développer le marché social et une économie collaborative sans but lucratif qui encourage la coopération sociale*. » L'idée de substitution de l'économie sociale au capitalisme est reprise aux articles XII-5 et XXII.

422. Voir le paragraphe « Critique de l'État et du capitalisme » du chapitre IV « Le confédéralisme démocratique selon Öcalan », page 109.

L'idée de fraternité à côté de la liberté et de l'égalité, comme dans la devise républicaine française, n'est affichée qu'à l'article 3, c, relatif au Canton de Jazira. Elle est, ailleurs, sous-entendue dans celles de « *coexistence* », de « *compréhension* », de « *réconciliation* », de « *participation* » (préambule, 2^e et 3^e alinéas).

423. La Charte n'évoque pas, comme d'ailleurs la charte du TEV-DEM précitée note (402), la situation des homosexuels alors que le Parti démocratique des peuples (HDP), en Turquie, condamne toute discrimination à leur égard.

424. En novembre 2014 pour le canton de Jazira et en novembre 2015 pour celui de Kobané des dispositions législatives ont été prises pour interdire la polygamie, le mariage précoce des jeunes filles et les « mariages croisés » dans lesquels un homme obtient la main d'une jeune fille et consent à donner en mariage sa sœur au frère de cette jeune fille ; l'égalité des femmes dans la transmission des biens par héritage est également légalisée. « *Face aux inégalités dont sont victimes les femmes dans une société kurde encore très marquée par les pratiques et le pouvoir patriarcaux* », on ne peut « *se contenter*

tions privées telles les entreprises; toutefois, l'article 38 précise que « *toutes les personnes sont égales devant la loi et ont droit à l'égalité des chances dans la vie publique et professionnelle* ».

C'est la même idée émancipatrice qui fait dire à la Charte qu'il n'y a pas de mariage pour les personnes n'ayant pas atteint la majorité⁽⁴²⁵⁾, ce qui doit être reconnu comme un droit de l'enfant au même titre que celui-ci ne peut être victime de l'exploitation économique ni soumis à de mauvais traitements (article 29)⁽⁴²⁶⁾. Il pourrait paraître superfétatoire que l'article 17 affirme « *le droit de la jeunesse à participer activement à la vie publique et politique* », mais c'est encore là le patriarcat qui est visé⁽⁴²⁷⁾.

Sont aussi soulignés les droits à la protection sociale et sanitaire. Sont énumérés les droits au travail, à la sécurité sociale, à un service de santé suffisant, à un logement convenable. Sont spécialement affirmés le droit à la protection maternelle et infantile, les droits spécifiques nécessités par le handicap, la vieillesse et pour toutes les personnes « *ayant des besoins spéciaux* » (article 30, 3° à 5°).

des changements législatifs, même si ceux-ci demeurent indispensables » sans le secours des « *initiatives de la société civile [qui] jouent un rôle important pour engager une évolution* » (Institut kurde de Paris, *Bulletin de liaison et d'information*, n° 368, novembre 2015, page 8). Cette note parle de lois votées par la commission des femmes du canton de Kobané; des lois ne peuvent être votées que par l'assemblée législative, ce sont donc probablement des propositions de cette commission qui ont été votées. Voir ci-après le paragraphe « L'idée d'égalité » dans le chapitre VII « Regards sur la mise en place du confédéralisme démocratique en Turquie et en Syrie », page 195.

On notera, pour mémoire, avant d'y revenir dans le paragraphe suivant, que toutes les instances publiques notamment les assemblées législatives et les comités exécutifs « *doivent être constitués d'au moins 40 % de l'un ou l'autre sexe* » (article 87).

425. L'âge de la majorité dans la Charte est de 18 ans, dans la Charte de TEV-DEM, elle est de 16 ans.

426. Dans le chapitre VII suivant « Regards sur la mise en place du confédéralisme démocratique en Turquie et en Syrie » sera soulevée la question des enfants soldats au paragraphe « Une armée comme les autres? », page 227.

427. Souvent, Öcalan parle de la jeunesse comme d'un groupe opprimé au même titre que les femmes.

Le droit des étrangers, dans ce pays de passage, est souligné à travers l'asile politique dont toute personne peut se revendiquer. Le même article 37 judiciarise les expulsions. On trouve à l'article 83 une étrange disposition : « *Les citoyens syriens ayant la double nationalité ne peuvent occuper des charges dans le cabinet du gouverneur de canton, le conseil provincial et la Cour suprême constitutionnelle*⁽⁴²⁸⁾. »

Les libertés

La première des libertés est la Liberté⁽⁴²⁹⁾. Son expression immédiate est peut-être de pouvoir aller et venir sans surveillance ni contrôle, de pouvoir installer sa résidence là où on le souhaite (article 43). Cette liberté n'a de sens sans la sécurité des personnes dans « *une société pacifique et stable* » (article 25, a, et article 30, 1°). Si toute personne doit jouir de la liberté de mouvement celle qui en est privée sera traitée avec humanité et en respect de la dignité humaine. Explicitement, « *nul ne peut être soumis à la torture ou à des peines, traitements ou punitions cruels, inhumains ou dégradants* ». La prison doit être l'occasion d'éduquer et de

428. En l'absence d'exposé des motifs publié, il est difficile d'expliquer cette restriction.

Attention, la traduction française parle de la Haute Commission électorale alors qu'il s'agit de la Cour suprême constitutionnelle. Par ailleurs, « *The Office of the Canton Governor* » a été traduit par l'auteur de ces lignes par « *cabinet du gouverneur* » plutôt que « *bureau du gouverneur* ».

429. La liberté n'est pas définie dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, par contre, elle l'est dans La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, auquel se réfère la Constitution du 4 octobre 1958, à son article 4 : « *La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.* » (voir, sur le site du Conseil constitutionnel, la Constitution de 1958 : <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/la-constitution-du-4-octobre-1958/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur.5074.html#preamble>, et la Déclaration de 1789 : <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/la-constitution-du-4-octobre-1958/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789.5076.html>). Pour une introduction et un commentaire de la Déclaration et de la Constitution, Guy Carcassonne, *La Constitution*, préface Georges Vedel, Paris, Éditions du Seuil, « Points essais », 12^e édition, 2014, 480 pages.

réinsérer les prisonniers. Et, comme tout être humain a droit à la vie, la peine de mort est abolie (article 25, b, c, et article 26).

La liberté d'opinion et d'expression s'exerce sans ingérence du pouvoir *a fortiori* sans censure (article 24, 1^{er} alinéa). Cette liberté d'exprimer, de diffuser, recevoir ou obtenir des informations, des idées, des opinions et des émotions, peut se faire oralement ou par écrit ou de « *tout autre manière* », y compris « *les représentations picturales* » (article 33)⁽⁴³⁰⁾. Elle s'étend aux expressions et créations universitaires, scientifiques, artistiques et culturelles (article 35) ; cette mention, évidente, exprime un souci particulier de protection des universitaires et des artistes, victimes désignés des pouvoirs autoritaires du Proche-Orient. Toutefois, la liberté d'expression et d'information peut être limitée eu égard « *à la sécurité et à l'ordre public, à l'intégrité de l'individu et de sa vie privée, ou à la prévention et à la répression du crime* » (article 24, 2^e alinéa). Certains s'inquiètent du vague d'une telle formulation⁽⁴³¹⁾. Elle n'est pas différente de celles qu'on trouve dans les textes constitutionnels des démocraties, mais réclame, comme ailleurs, pour ne pas autoriser des abus de pouvoir, un encadrement législatif.

Une liberté à laquelle les Kurdes sont très attachés pour en avoir été privés pendant des siècles, et encore aujourd'hui, est celle de l'enseignement. Aussi la Charte proclame-t-elle « *que toute les communautés ont le droit d'enseigner et d'être enseignées dans leur langue maternelle* » et ce notamment dans le canton de Jazira où l'on parle kurde, arabe et syriaque (article 9). Parallèlement, l'enseignement primaire et secondaire sont gratuits et obligatoires (article 30, 3^o). La Charte insiste pour que le nouvel enseignement se démarque « *des politiques éducatives antérieures fondées sur des principes racistes et chauvins* », qu'il s'appuie « *sur les valeurs de réconci-*

430. Par « représentations picturales » est-il fait allusion aux caricatures de Mahomet?

431. Frantz Glasman, *Vie locale et concurrence de projets politiques dans les territoires sous contrôle de l'opposition des djihadistes et des Kurdes en Syrie*, étude pour la Délégation aux affaires stratégiques du ministère de la Défense, octobre 2014, page 46 (<http://www.defense.gouv.fr/content/download/321578/4392843/file/CONS2014-Vie%20locale%20et%20concurrence%20de%20projets%20politiques%20en%20Syrie.pdf%20frantz%20glasman>).

liation, de dignité et de pluralisme» pour enseigner « les droits humains et la démocratie » (article 91).

Pour toutes les religions et confessions la liberté du culte et sa pratique individuelle ou collective sont protégées avec pour seule limite « *l'intérêt public* » (articles 31 et 92, b) ⁽⁴³²⁾. Une attention particulière est portée à la religion yézidie qui a souffert et souffre toujours de persécutions (article 32, c) ⁽⁴³³⁾. Bien que la Charte affirma le principe de la « *séparation de la religion et de l'État* » et ne fasse pas des religions des institutions publiques (article 92, a), les mots « laïc » ou « laïcité » ne sont jamais mentionnés. On se souvient qu'Öcalan rattache la laïcité à la dogmatique positiviste qu'il trouve inappropriée aux réalités du Proche-Orient où la Turquie laïque a donné le pire exemple d'intolérance ⁽⁴³⁴⁾. Comme s'il n'existait pas d'incroyants dans le Rojava, la Charte impose aux membres de l'assemblée législative, le serment suivant :

« Je jure solennellement, au nom de Dieu Tout-Puissant, de me conformer à la Charte et aux lois des Régions autonomes pour défendre la liberté et les intérêts du peuple, pour assurer la sécurité des Régions autonomes, de protéger le droit de légitime autodéfense et de lutter pour la justice sociale,

432. Abdullah Öcalan, écrit dans *La Feuille de route vers les négociations* : « *L'application de ces libertés ne doit cependant être étendue ni aux communautés religieuses extrémistes pratiquant la négation de l'individu, ni aux formes extrêmes de l'individualisme pratiquant la négation de la société.* » (*La Feuille de route vers les négociations*, précité note 316, page 29.)

433. La foi yézidie est une religion ancienne de certaines populations kurdes. Elle est « *le résultat d'une symbiose entre le mysticisme soufi et les anciennes religions de la haute Mésopotamie qui tirent leurs racines dans les croyances des peuples iraniens de l'ouest qui auraient vécu bien avant l'arrivée de Zoroastre* » (Institut kurde de Paris, http://www.institutkurde.org/activites_culturelles/expositions/les_yezidis_du_kurdistan/?phpMyAdmin=81c90bbb8271555b359f45a8e678f939&phpMyAdmin=cfc08a903e-bb745b9ca66eddc402699a), Les Yésidis sont considérées comme infidèles par les musulmans orthodoxes, voire comme des adorateurs du diable selon l'État islamique particulièrement cruel à leur égard (Jacques Follorou, « Comment les Kurdes de Syrie ont sauvé la minorité yézidie », *Le Monde*, 16 août 2015).

434. Voir le paragraphe « Critique de l'État et du capitalisme » du chapitre IV « Le confédéralisme démocratique selon Öcalan », page 109. La Charte de TEV-DEM, précitée note (402), n'évoque pas non plus la laïcité.

en conformité avec les principes des règles démocratique énoncés ici (article 86)⁽⁴³⁵⁾. »

La liberté d'association reconnue et protégée dans le domaine culturel s'étend aux champs politique, syndical et culturel. Toute personne est libre de créer et d'adhérer à un parti politique, une association, un syndicat ou tout autre « *assemblée civile* » qui n'emprunterait pas un de ces statuts juridiques ; on peut penser aux comités de quartier (article 32, a et b)⁽⁴³⁶⁾. Dans la continuité de cette liberté est reconnue celle de se réunir et de se protéger pacifiquement (article 34). Est également assurée la liberté de manifester et de faire de grève (article 34). Les droits des travailleurs seront garantis par la loi (article 42). La liberté politique se manifeste, outre le droit de créer des partis, par celui d'élire les instances politiques des cantons et de se présenter aux élections (article 32, a, et article 36)⁽⁴³⁷⁾.

Pour finir sur ce chapitre des droits et libertés, comme en hommage à Murray Bookchin, la Charte reconnaît à tous « *le droit de vivre dans*

435. S'il est vrai que l'on retrouve ce genre de formules dans bien d'autres pays (Allemagne, États-Unis, Royaume-Uni, etc.), il est aussi vrai qu'elles n'ont rien à faire dans une société libertaire puisque faisant référence à un facteur d'aliénation. Alors que pour Bookchin la religion n'est pas un sujet tant il est évident qu'elle n'a pas sa place dans le municipalisme libertaire, Öcalan se fait diplomate en affirmant que la religion est une richesse culturelle, une réalité politique mais que l'institution religieuse ne doit pas participer à l'exercice du pouvoir (voir le paragraphe « Adieu au socialisme et à la lutte de libération nationale » du chapitre IV « Le confédéralisme démocratique selon Öcalan », page 113).

436. Comme pour la religion, la Charte doit composer avec la réalité politique et sociale des partis, lesquels n'ont plus leur place dans le fédéralisme anarchiste. Une loi du 17 avril 2014 du canton de Jazira subordonne l'agrément d'un parti au respect, dans son programme, des principes de la Charte. Faut-il s'en inquiéter comme les partis du CNK qui n'auraient pas obtenu l'agrément pour ne pas l'avoir demandé? (Frantz Glasman, *Vie locale et concurrence de projets politiques dans les territoires sous contrôle de l'opposition des djihadistes et des Kurdes en Syrie*, octobre 2014, précité note 431, page 47). Le texte de cette loi n'est disponible qu'en arabe (<http://vvanwilgenburg.blogspot.fr/2014/05/political-party-law-in-rojava.html>). On notera que le respect de la constitution pour la reconnaissance légale d'un parti est commune à la plupart des pays.

437. À l'article 2, la Charte parle de « *conseils gouvernants* » (« *governing councils* »), expression qui ne relève pas du vocabulaire libertaire. Mais, sur la question sémantique, le lecteur aura d'autres surprises dans le paragraphe suivant sur la gouvernance.

un environnement sain, basé sur l'équilibre écologique» (article 23, b) et garantit «*la protection de l'environnement et considère le développement durable des écosystèmes naturels comme un devoir moral et national sacré*» (articles 42 et 90).

La gouvernance des cantons du Rojava

Alors que dans le municipalisme libertaire comme dans le confédéralisme démocratique, pouvoir législatif et pouvoir exécutif tendent à se confondre⁽⁴³⁸⁾, dans la phase intermédiaire de l'auto-administration démocratique du Rojava, la séparation des pouvoirs telle qu'imaginée par les philosophes du XVIII^e siècle subsiste et s'affirme à l'article 13 de la Charte : «*Il y aura une séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.*» Il ne faudra cependant pas perdre de vue que la prédominance qu'exerce l'Assemblée législative dans les textes est réduite à pas grand-chose, dans les faits, par celle des gouverneurs⁽⁴³⁹⁾. En quoi la gouvernance du Rojava devrait-elle se distinguer d'une démocratie parlementaire traditionnelle? Par le fait que le pouvoir vient du bas, du peuple, et non du haut, des gouvernants. En démocratie parlementaire, le citoyen-électeur abdique son autonomie à ses représentants; en démocratie auto-administrée, le citoyen revendique une direction et un contrôle constants de ses délégués.

La gouvernance de chaque canton du Rojava comprend un organe législatif, l'Assemblée législative; un organe exécutif, le gouverneur du canton et le Conseil exécutif; un organe judiciaire, le Conseil judiciaire et deux organes de contrôle : la Haute Commission électorale et la Cour suprême constitutionnelle. Les collectivités locales sont gérées par des

438. Voir ci-dessus le chapitre II «Le municipalisme libertaire», spécialement le paragraphe consacré à l'assemblée populaire et l'administration, page 64, et le chapitre IV «Le confédéralisme démocratique selon Öcalan», plus particulièrement le paragraphe sur le projet du confédéralisme démocratique, page 119.

439. Sous réserve encore de la domination du PYD sur l'ensemble du système (voir dans le chapitre IX «Aller vers le confédéralisme démocratique en Syrie», le paragraphe «Le PYD, un parti dominant», page 280)

conseils municipaux. La Charte pose comme règle sacrée que tous les organes publics, notamment les assemblées législatives et les comités exécutifs, « *doivent être constitués d'au moins 40 % de l'un ou l'autre sexe* » (article 87).

Pour respecter la logique de la démocratie directe et, tout de suite en apprécier la limite au moins textuelle, commençons la description de l'administration du Rojava par l'assemblée de base du fédéralisme, la commune, « *parce que le peuple constitue l'unique source de légitimité de tous les conseils gouvernants et des institutions publiques* » (article 2, b).

Les conseils municipaux

Un seul article de la Charte, l'article 62, est consacré spécifiquement aux conseils d'administration provinciaux, dénommés ainsi probablement parce qu'ils agglomèrent plusieurs villes, villages ou quartiers⁽⁴⁴⁰⁾. La Charte les appelle aussi, plus simplement, conseils municipaux.

Le conseil municipal est élu par le peuple au suffrage universel direct et se dote d'un conseil exécutif⁽⁴⁴¹⁾. La brièveté de la description de leur organisation laisse-t-elle penser que les conseils municipaux jouissent d'une grande autonomie, qu'ils s'auto-administrent dans leur sphère territoriale en respectant les principes de la Charte? Ce serait oublier :

- que l'Assemblée législative régit leur gouvernance (article 53, alinéa 3 et dernier alinéa) ;
- qu'un contrôle s'exerce par le canton et qu'il portera notamment sur leur budget, leurs finances, leurs services publics et les élections municipales (article 62, 2°)⁽⁴⁴²⁾.

440. Article 62, bizarrement rédigé puisqu'il commence par un alinéa sur la nomination des hauts fonctionnaires et se poursuit sur la question des conseils municipaux.

441. L'article 62, 3°, fait redondance avec l'article 52.

Des élections locales se sont déroulées dans douze municipalités du canton de Jazira le 13 mars 2015 (*The Rojava Report*, "Rojava goes to the polls", 14 mars 2015, <https://rojavareport.wordpress.com/2015/03/14/rojava-goes-to-the-polls-2/>).

442. L'article 62 ne donne pas les modalités de ce contrôle et notamment ce qu'il entend par canton. On suppose que le contrôle se fera par l'Assemblée législative,

On est loin de la démocratie directe et de la commune autonome de Bookchin et d'Öcalan qui n'obéit qu'à sa charte municipale⁽⁴⁴³⁾. La subordination du conseil municipale au canton est ici actée. Les conseils municipaux ne seraient donc qu'un échelon administratif. Pour l'heure, sur le terrain, le pouvoir communal, tel qu'on doit l'entendre dans l'autonomie démocratique, s'exerce par les communes et leurs comités de district et de ville animés par le mouvement TEV-DEM⁽⁴⁴⁴⁾.

L'Assemblée législative

Le système parlementaire fonctionne avec une seule Chambre : l'Assemblée législative du canton⁽⁴⁴⁵⁾. Elle est élue pour quatre ans par les habitants ayant atteint l'âge de 18 ans (articles 45 et 49). Il n'est rien dit sur la nationalité des électeurs.

La représentation doit être d'un député pour 15 000 électeurs avec un pourcentage d'élus de 40 % de l'un ou l'autre sexe⁽⁴⁴⁶⁾. Le candidat à l'élection doit avoir atteint l'âge de 22 ans⁽⁴⁴⁷⁾. Un membre de l'Assem-

mais il pourrait l'être, ce qui serait moins démocratique, par le gouverneur et le Conseil exécutif?

443. Pour Bookchin, voir le paragraphe « La commune » dans le chapitre II « Le municipalisme libertaire », page 57 ; pour Öcalan, le paragraphe « Le confédéralisme démocratique comme projet » du chapitre IV « Le confédéralisme démocratique selon Öcalan », page 119.

444. Voir le point « Les communes fédérées » du paragraphe « TEV-DEM en première ligne contre l'État ? » au chapitre IX « Allez vers le confédéralisme démocratique en Syrie », page 300.

445. Ce qui n'est pas étonnant puisque la Syrie elle-même possède un système parlementaire monocaméral avec l'Assemblée du peuple. L'Assemblée législative est aussi appelée dans la Charte « Conseil législatif » ou « Conseil législatif suprême ».

446. L'article 47 précise que « la représentation de la communauté syriaque, ainsi que la représentation des jeunes sur les listes électorales, sont régies par les lois électorales ».

L'Assemblée législative du canton de Jazira, par exemple, est composée de 101 membres où sont représentés les Kurdes, les Syriques et les Arabes (Dossier du Congrès national du Kurdistan [KNK], précité note 393, page 15).

447. Dans la Charte de TEV-DEM, précitée note (402), l'âge de la majorité électorale est de 16 ans et celui de la candidature de 18 ans (article IX, alinéa 2).

blée législative ne peut briguer plus de deux mandats consécutifs⁽⁴⁴⁸⁾ ; sa révocabilité n'est pas évoquée. Il n'est pas autorisé à exercer une fonction publique, une profession privée « *ou autre* », dit la Charte, c'est-à-dire une activité commerciale ou libérale. Le député doit donc se consacrer uniquement à son mandat (article 47 à 51). La question de l'impérativité de ce mandat et de son contrôle n'est pas abordée. L'Assemblée élit ses coprésidents (article 46, avant-dernier alinéa)⁽⁴⁴⁹⁾. Bien que le texte ne le précise pas, en pratique ce seront un homme et une femme⁽⁴⁵⁰⁾.

Les principales fonctions de l'Assemblée législative sont semblables à celles de toute assemblée législative. Elles sont énumérées à l'article 53. L'Assemblée vote les lois et textes assimilés, adopte le budget et ratifie les traités internationaux. Elle doit également « *mettre en place la politique générale et les plans de développement* » qui seront présentés par le pouvoir exécutif sous la forme d'une déclaration de politique générale comme indiqué à l'article 61. Il est aussi prévu que l'Assemblée promulgue les décrets proposés par le gouverneur⁽⁴⁵¹⁾ et exerce enfin un contrôle sur le pouvoir exécutif et son administration, ce qui pourrait prendre la forme de motions de défiance à leur égard.

448. La Charte parle de « *membres de l'Assemblée législative* ». Dans les documents ou informations officiels, on trouve aussi les mots de « *conseillers législatifs* » ou « *députés élus* ».

449. La traduction française de la Charte parle de vice-président ce qui est une inexactitude.

450. La Charte de TEV-DEM, précitée note (402), prévoit expressément la parité de la coprésidence (article XXVII, alinéa 2).

Le règlement intérieur de l'auto-administration démocratique de l'Assemblée législative de la province de Jazira du 15 mai 2015, à son article 13, instaure trois coprésidences pour respecter l'égalité de sexes et d'ethnies (<http://kantonrojava.com/en/the-internal-system-of-the-democratic-self-administratin-legislative-council-of-al-jazee-ra-province/>).

451. En pratique, s'agissant des textes réglementaires, une distinction semble faite entre les décrets purs pris sous la seule autorité de l'exécutif et des « décrets-lois », textes proposés par l'exécutif et ratifiés par l'Assemblée législative. La rubrique « *Legislative Decrees* » du site officiel des cantons du Rojava, suspendu, était trop pauvre pour qu'on puisse se faire une idée précise de l'activité législative (<http://kantonrojava.com/en/category/legislative-council/legislative-decrees/>).

Le pouvoir exécutif

Le pouvoir exécutif du canton est bicéphale. Il est exercé « *conjointement* » par un gouverneur et le conseil exécutif (article 54, A) ⁽⁴⁵²⁾.

Le gouverneur est élu par l'Assemblée législative, c'est une sorte de Premier ministre ⁽⁴⁵³⁾. Il doit être syrien, résider dans le canton et être âgé de plus de 35 ans (article 54, B) ⁽⁴⁵⁴⁾. Il peut choisir un ou plusieurs adjoints avec approbation de l'Assemblée législative (article 54, C, 6°). Les assemblées cantonales sont allées au-delà du texte en instituant des cogouverneurs, un homme et une femme ⁽⁴⁵⁵⁾. Le mandat du gouverneur est de quatre ans sans limite de renouvellement (article 54, C, 5°). Il est responsable « *devant le peuple à travers ses représentants à l'Assemblée législative* » qui peut le déferer devant la Cour constitutionnelle suprême pour trahison ou sédition (article 54, E) ; la démocratie directe est écartée malgré la précaution rédactionnelle.

Le gouverneur du canton veille au respect de la Charte et à « *la protection de l'unité et de la souveraineté nationales* ». Il met en œuvre les lois adoptées par l'Assemblée législative et prend les textes réglementaires nécessaires à l'application de ces lois (article 54, D, 3°) ⁽⁴⁵⁶⁾. C'est, le gouverneur du canton qui nomme le président du Conseil exécutif ^{f(457)}.

452. Le Conseil exécutif est aussi appelé dans la Charte « gouvernement » ou « gouvernement central ».

453. On retrouve ici une organisation administrative semblable à celle de la Syrie où chaque province a à sa tête un gouverneur nommé par le gouvernement, non par l'Assemblée du peuple. Il est assisté par un conseil provincial composé aux trois quarts de membres élus et un quart de membres choisis par le gouvernement et le gouverneur lui-même (voir le site de *Wikipédia*, https://fr.wikipedia.org/wiki/Subdivisions_de_la_Syrie).

454. Comme dans la Constitution française, ce « Premier ministre » n'est pas forcément un élu.

455. « Co-governors » dans les textes législatifs et réglementaires, « co-rulers » dans les informations officielles.

456. Pour les esprits chagrins, on signalera, parmi ses pouvoirs, celui, peu libertaire, d'attribuer des médailles (article 54, D, 5).

457. Dans la plupart des démocraties, c'est le chef de l'État qui nomme le Premier ministre ou le président du Conseil qui formera le gouvernement, ensuite investi par le Parlement. Au Rojava, il n'y a pas de chef de l'État et le rôle de Premier ministre est

Le Conseil exécutif est formé par le parti ou le bloc qui a remporté les élections et doit être investi par l'Assemblée législative (articles 46 et 56). Dans le texte, le gouverneur n'intervient pas dans la composition du Conseil exécutif. Le mandat du président est limité à quatre ans, renouvelable une fois (article 57)⁽⁴⁵⁸⁾. Il peut s'adjoindre deux vice-présidents, un homme et une femme par principe, et, comme dans le canton de Jazira, de communautés différentes⁽⁴⁵⁹⁾. Il peut choisir les conseillers du Conseil exécutif parmi les membres de l'Assemblée législative, mais être élu ne semble donc pas une obligation (article 58)⁽⁴⁶⁰⁾. Chaque conseiller – ministre – est chargé d'un « commissariat » – ministère – (*executive council bodie*) (article 59)⁽⁴⁶¹⁾. Au nombre de 22, les ministères sont énumérés à l'article 95 de la Charte ; la liste est semblable à celle de tout gouvernement : Justice, Collectivités locales, Finances, Éducation, Agriculture, Économie... Environnement et Tourisme⁽⁴⁶²⁾.

Le Conseil exécutif a pour principale mission, conjointement avec le gouverneur, de mettre en œuvre les lois, décrets et résolutions émis par l'Assemblée législative et de faire appliquer les décisions des institutions

tenu par le gouverneur plus que par le président du Conseil exécutif qu'il nomme. D'ici, on peut se demander pourquoi le gouverneur n'est pas le président du Conseil exécutif.

458. Dans cet article, il est appelé « chef du conseil exécutif ».

459. Cette adjonction de vice-président n'est pas prévue par la Charte. Dans le canton de Jazira le président est Kurde, les deux vice-présidents sont Arabe et Syriaque (Dossier du Congrès national du Kurdistan [KNK], précité note 393, page 15).

460. En France, par exemple, il est fréquent qu'un ministre ne soit pas parlementaire.

461. Pour respecter l'esprit de l'auto-administration, la traduction de « body », par « commissariat » semble plus conforme que « ministère » bien que généralement employé. De même « ministre » est courant alors que « conseiller » serait plus juste.

462. Tous ces ministères ne semblent pas en place mais vingt-deux ministres ont bien été nommés (« Cizire Canton declared democratic autonomy » [Le canton de Jazira déclare l'autonomie démocratique], *Kurdish info*, 21 janvier 2014, <http://www.kurdishinfo.com/cizire-canton-declared-democratic-autonomy>). On pouvait voir la description de quinze ministères du canton de Jazira, le plus structuré administrativement, sur le site officiel des cantons du Rojava, suspendu, à la rubrique « *Executive Council* » (<http://kantonrojava.com/en/the-internal-system-of-the-democratic-self-administratin-legislative-council-of-al-jazeera-province/>).

judiciaires, il coordonne l'administration (article 54, dernier alinéa)⁽⁴⁶³⁾. Bien que qualifié de « *plus haut organe exécutif et administratif* » du canton par le même alinéa, en pratique, les cogouverneurs jouent un rôle prééminent. L'Assemblée peut déléguer au Conseil exécutif une part de ses pouvoirs, voire à l'un des conseillers (article 53, alinéa 6). Sa mission est aussi de réaliser le programme de politique générale qu'il a soumis à l'Assemblée législative (article 63). Enfin, il nomme les hauts fonctionnaires, chaque nomination devant être approuvée par l'Assemblée législative (article 62, 1^{er} alinéa).

Le troisième pouvoir, la justice, est sous la coupe du Conseil judiciaire.

Le Conseil judiciaire

Comme dans toutes les démocraties, est institué un Conseil qui garantit l'indépendance de la magistrature (article 63)⁽⁴⁶⁴⁾. La Charte s'en remet à la loi pour la composition et le fonctionnement du Conseil judiciaire (article 75).

D'après le militant de la cause kurde, Ercan Ayboga, le Conseil judiciaire, qu'il a traduit du kurde par le Parlement de justice, est composé de vingt-trois membres : trois représentants du ministère de la Justice, onze des conseils de justice, les sept juges de la Cour constitutionnelle (voir ci-dessous) et deux avocats du barreau cantonal⁽⁴⁶⁵⁾.

Comme toutes les institutions publiques, ce Conseil comprendra au moins 40 % de membres de l'un ou l'autre sexe (article 65).

463. Cet alinéa est mal placé à la fin de l'article 54, il devrait être au début de l'article 55.

464. « *The Judicial Council* » dans la version officielle anglaise, que la version française officielle a traduit par Conseil de la magistrature, ce qui n'est pas inexact si l'on compare sa fonction de garantie de l'indépendance de l'autorité judiciaire avec celle du Conseil supérieur de la magistrature français. Mais ses pouvoirs sont plus étendus car non limités au statut des magistrats.

465. Ercan Ayboga, « Le consensus, la clé du nouveau système [judiciaire] au Rojava », *Le Monde libertaire*, n° 1754, 30 octobre-5 novembre 2014, précité note (337). Voir le paragraphe « La justice du consensus » au chapitre VII suivant « Regards sur la mise en place du confédéralisme démocratique en Turquie et en Syrie », page 204.

La Charte énumère les principes de justice sur lesquels il doit veiller : l'impartialité et la compétence du tribunal (article 64) ; le respect des droits de la défense (article 66) ; la publicité des procès (article 72) ; la légalité des arrestations et détention (articles 73 et 74) ; l'effectivité des jugements (article 69) ; la conformité des perquisitions à un mandat judiciaire (article 71). C'est aussi dans ce chapitre de la Charte que l'on trouve la mention suivante : « *Aucun civil ne doit être déféré devant un tribunal militaire ou spécial ou des tribunaux ad hoc* », c'est-à-dire les tribunaux créés pour la circonstance (article 70). Le Conseil judiciaire, enfin, devra donner son accord à toute révocation d'un juge (article 67).

Pour que les institutions politiques fonctionnent démocratiquement, la Charte institue deux organes de contrôle. À la base du système démocratique se trouve l'élection dont il faut assurer la légalité et la transparence. Ce sera le rôle de la Haute Commission électorale.

La Haute Commission électorale

La Haute Commission électorale est un organe indépendant qui veille au bon déroulement du processus électoral. Elle est composée de dix-huit membres représentant tous les cantons nommés par l'Assemblée législative. Ils ne peuvent exercer de mandat dans cette assemblée. On s'interroge sur le sens et la finalité de la participation de représentants de chaque canton dans chaque commission électorale puisqu'il y a bien une commission par canton (article 76, alinéa préliminaire et 2°).

Dans le texte, la compétence de la Haute Commission électorale semble limitée aux élections à l'Assemblée législative. On peut penser qu'elle s'étend à toute élection politique. Elle détermine la date des élections, vérifie l'éligibilité des candidats. La Haute Commission est seule compétente pour recevoir les plaintes relatives à « *des allégations de fraude électorale, d'intimidation des électeurs ou d'ingérence illégale dans le processus de l'élection* » (article 76, 3°, 4° et 6°). L'article 76 ne dit pas que la Commission doit être composée d'au moins 40 % de membres de l'un ou l'autre sexe, mais cette règle résulte implicitement de l'article 87.

La Haute Commission électorale est sous l'autorité de la Cour suprême constitutionnelle et, comme signalé précédemment, elle peut être surveillée par des observateurs de l'Organisation des Nations unies mais aussi par les organisations de la société civile (article 76, 5°). La Charte ne donne pas les modalités d'exercice de ces contrôles.

La Cour suprême constitutionnelle coiffe tout le système de gouvernance d'un canton.

La Cour suprême constitutionnelle

Elle est composée de sept membres nommés par l'Assemblée législative pour quatre ans. Ils ne peuvent exercer que deux mandats en tout, puisque la Charte ne précise pas qu'il s'agit de deux mandats consécutifs. Ils doivent être juristes, juges ou avocats et avoir au moins quinze ans d'expérience professionnelle. Ils ne peuvent siéger à l'Assemblée législative ou faire partie du Conseil exécutif, la loi définira les autres incompatibilités de fonction et d'activité rémunérée (article 77). Les juges de la Cour suprême constitutionnelle sont inamovibles, sauf pour mauvaise conduite ou incompétence (article 79)⁽⁴⁶⁶⁾.

Les procédures régissant le travail de la Cour suprême constitutionnelle sont du ressort de la loi (article 79). La première de ses missions est d'interpréter les principes et les articles de la Charte (article 78, 1°). Plus que pour la Haute Commission électorale, on aurait compris que des membres d'une Cour suprême constitutionnelle appartiennent à d'autres cantons; ainsi les trois Cours suprêmes cantonales auraient pu unifier leurs jurisprudences et mettre en garde les assemblées législatives sur le risque de délégitimer la Charte unique du Rojava si l'une d'elles en modifiait unilatéralement le contenu⁽⁴⁶⁷⁾.

466. Bien que non précisée, la logique serait que l'invalidation vienne de l'Assemblée législative.

Attention à cet article 79 comme à l'article 78, 4°, et aux articles 80 et 83, la traduction française confond Haute Commission électorale et Cour suprême constitutionnelle.

467. Voir ci-dessus la fin du paragraphe «La Charte du Rojava, une norme originale», page 150.

La deuxième fonction de la Cour suprême constitutionnelle est de vérifier la constitutionnalité des lois et des textes réglementaires, ainsi que des actes et décisions l'exécutif (article 78, 2° et 3°). En cas de conflit entre la loi syrienne et la loi du canton, elle se prononce sur la loi applicable (article 89)⁽⁴⁶⁸⁾.

Enfin, tout gouverneur, tout membre de l'Assemblée législative ou du conseil exécutif suspecté d'avoir violé la Charte peut comparaître devant la Cour suprême constitutionnelle (article 78, 4°). D'une manière générale, « *il n'y a pas de légitimité pour l'autorité qui contredit la [...] Charte* » (article 93, b).

*
* *

La Charte des cantons du Rojava n'est pas une constitution révolutionnaire, instituant un régime politique sur des bases totalement nouvelles inspirées du municipalisme libertaire ou du confédéralisme démocratique. Elle est une norme constitutionnelle proche de celles des sociétés parlementaires démocratiques occidentales. Elle régit des « principautés » selon un mode classique de partage des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, sauf qu'il n'y a pas de chef de l'État, les cogouverneurs du canton remplissant de fait cette fonction. La Charte doit être lue comme un texte de transition, de compromis avec l'État syrien, les forces traditionnelles du Rojava et la communauté internationale. Par sa volonté de marquer une démocratie sans faille, une égalité de tous les citoyens quelles que soient leur origine, leur sexe, leur croyance, leur opinion, elle apporte d'incontestables avancées sur toutes les constitutions et systèmes politiques du Proche-Orient. Son analyse ne préjuge évidemment pas de la réalité de la mise en place des institutions, de leur fonctionnement et

468. Sur la procédure de saisine de la Cours constitutionnelle par l'Assemblée législative ou par un tribunal, voir l'article 80. L'article 16 de la Charte dispose également que tout tribunal « *ou autre organisme public* » peut annuler une décision administrative contraire à la loi ou qui n'aurait pas respectée la procédure d'élaboration prescrite.

de la jouissance des droits et libertés du citoyen. La situation de guerre où se trouve la région ne facilite pas l'expansion d'une œuvre de liberté.

La Charte du Rojava peut basculer d'un côté ou de l'autre. Ou devenir le projet constitutionnel d'un État en construction, à défaut le texte de référence d'une province d'un État fédéral. Ou être l'outil d'un processus de transition vers une société sans État. C'est à cet exercice difficile d'évaluation du processus d'autonomie démocratique qui conduira au confédéralisme démocratique en Turquie et en Syrie que sera consacrée la troisième partie. Elle ne donnera que des éléments d'appréciation des temps présents fondés sur divers regards d'observateurs et de témoins, sur les pratiques de pouvoir, sur le fonctionnement des institutions, sans préjuger d'un avenir tellement incertain pour les peuples du Kurdistan.

Troisième partie
**L'autonomie
démocratique**

« Nous ne voulons plus que les idées nous soient infligées par le haut », dit Lezgin Botan, député du Parti démocratique des peuples (HDP) de la ville de Van, au Kurdistan turc⁽⁴⁶⁹⁾. La déclaration n'est pas commune pour un député. Les Kurdes se sont-ils mis marche, en Turquie et en Syrie, vers le municipalisme libertaire de Murray Bookchin, le confédéralisme démocratique d'Abdullah Öcalan ?

Regarder ce qui se passe là-bas, c'est beaucoup d'interrogations pour peu de certitudes, car la recherche du renseignement se heurte aux difficultés propres à chaque source. Celles du PKK et de ses alliés relèvent de la propagande, ce qui est bien normal. Cela ne signifie pas pour autant que les informations fournies soient inexactes. Mais il est vrai que, au-delà des formules manifestant leur attachement à la révolution, les déclarations venant des officiels kurdes sont orientées vers le factuel, l'événementiel. Elles renseignent rarement sur le fonctionnement des institutions et des administrations, encore moins sur l'activité des réseaux sociaux, ou bien ne donnent que des indications parcellaires, peu instructives. À cela, il faut ajouter que la situation politico-militaire résultant de l'affrontement avec l'État islamique et de l'exécrable politique du gouvernement islamo-conservateur turc de Recep Tayyip Erdogan ne favorise pas une vision objective de la situation. De leur côté, les études univer-

469. Mehdi Kabar, « Un mur a été brisé dans les têtes », *Alternative libertaire*, n° 245, décembre 2014.

sitaires sont plus intéressées par l'histoire mouvementée des Kurdes, les imbroglios politiques des factions, les luttes de pouvoir tribales, les arrangements douteux avec les États et leurs répercussions internationales. Les sujets relatifs à la rénovation politique et à la refondation du social restent ignorés; ils sont au mieux traités de manière secondaire, voire anecdotique⁽⁴⁷⁰⁾. Il est donc indispensable de compléter la source officielle comme l'étude académique par des témoignages de journalistes, de militants, d'observateurs. Les journalistes, même sur place, comprennent mal les enjeux sociétaux et les évolutions idéologiques du mouvement révolutionnaire kurde; la plupart en sont restés au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) stalinien; et les quelques qui connaissent mieux le sujet ont leur jugement faussé par le peu de sympathie accordée à ces rebelles impénitents, à ce PKK indestructible, sauf à magnifier la femme soldat, diversion spectaculaire pour s'abstenir de parler du reste, si ce n'est pour déconsidérer « *ces fantasmes utopiques* » au nom de la démocratie des certitudes occidentales⁽⁴⁷¹⁾. Les témoignages des militants ou des observateurs sont des narrations généralement honnêtes, mais, par nature, sélectives; même sans intention idéaliste, certaines observations, certains événements proches de leurs centres d'intérêt les ont davantage marqués que d'autres peut-être plus significatifs. S'agissant des intellectuels sûrement ne faut-il pas écarter le projet de leur faire jouer le rôle d'idiots utiles en leur montrant ce qui va bien, en leur cachant ce qui ne va pas. Finalement, le matériel documentaire dont on dispose paraît

470. Sur les difficultés que rencontrent les sociologues, politologues, anthropologues et l'ensemble des scientifiques travaillant sur la Syrie ou l'Irak, voir Marc Semo, « Syrie noire pour la science », *Le Monde*, 2 juillet 2016.

471. L'expression est d'Allan Kaval envoyé spécial du *Monde* dans un article du 24 mai 2016 intitulé « Kobané, "ville-musée" de la résistance kurde ». Kaval est l'exemple même du journaliste connaissant bien le sujet, mais dont l'information est faussée par sa haine du PKK. Par exemple, ce long article que l'on croirait sorti d'une agence de presse pro-gouvernementale turque : « La guerre perdue du PKK », *Le Monde*, 25-26 septembre 2016. Kedistan y a répondu le 10 octobre 2016 : « La "guerre des villes" a bien eu lieu, et se poursuit... Le PKK n'y était pas un cheval de Troie » (<http://www.kedistan.net/2016/10/10/guerre-des-villes-eu-lieu/>). Dans ce même numéro du *Monde*, on appréciera le ton mesuré et sans hostilité à l'égard du PKK ou du PYD de Dorothée Schmid, chercheuse à l'Institut français des relations internationales (IFRI), interrogée par Marc Semo (« Dorothée Schmid, "Ankara est en train de devenir le vassal implicite de la Russie" »).

abondant, mais il est répétitif, circulant en boucle sur Internet. Surtout, il est pauvre en contenu, n'est pas toujours vérifiable et ne permet pas de donner une image totalement fidèle de la réalité, ni d'embrasser toutes les questions sociales et sociétales. Toutefois, par des regards croisés, il aidera à s'en approcher et nourrira des réflexions, des hypothèses utiles au soutien apporté à la volonté kurde de libération universelle.

Le substrat idéologique étudié dans les chapitres précédents n'est remis en cause ni en Turquie ni en Syrie : la disparition de l'État et du capitalisme reste à l'ordre du jour et doit être menée selon le plan prévu, mais les événements le malmènent. En Turquie, le projet de constitution démocratique, si tant est qu'il eut un avenir, est mis en sommeil : c'est la guerre civile. En Syrie, la guerre totale. Dans un rapport interlope, le PKK et ses ramifications politiques ou militaires, ses militants, ses sympathisants n'ont guère le choix, le confédéralisme démocratique se construit dans la confrontation violente avec l'État. Au Rojava, la chose est plus complexe encore. Un embryon d'État, qui se proclame « Auto-administration démocratique » (DSA), promeut l'autonomie démocratique qui devrait le conduire à disparaître ; le drame couve, car jamais, dans l'histoire, un État n'a contribué à sa disparition. Un autre élément s'accorde mal avec la doctrine. Dans une large part, la transformation sociale est portée – dirigée – par des partis politiques, le PKK en Turquie, le Parti de l'union démocratique (PYD) en Syrie, ce qui est aberrant dans une perspective libertaire.

Par sauts successifs, de butte témoin en butte témoin, s'opérera une tentative d'élucidation des intentions de ces gouvernances dans des domaines concrets, soulignant les dangers des survivances autoritaires mais aussi les premières avancées anti-autoritaires. Finalement, si, au Rojava aujourd'hui, au Bakûr demain, la destinée kurde se résout positivement, que ce soit par la force ou pacifiquement, se posera la question politique : anarchie ou social-démocratie ?

Chapitre VII

Regards sur la mise en place du confédéralisme démocratique en Turquie et en Syrie

« À Rojava, écrit Patrice Franceschi, l'exécration de "l'autre" est prohibée des discours officiels et des comportements⁽⁴⁷²⁾. » Si l'on peut exclure l'exécration de l'autre des discours, c'est plus difficile de la chasser des comportements ; il faudra des années, des décennies pour vaincre les traditions antagonistes. La prohibition et la répression ne sont d'ailleurs pas des solutions libertaires. La vraie question, dans un premier temps, est de savoir si les communautés coopèrent, si les idées circulent. Les avis sont partagés. Pour les uns, Kurdes et Arabes, musulmans et chrétiens vivent ensemble et agissent de concert. Pour d'autres, ils s'ignorent. Le contexte n'est pas le même partout : ici, la population est uniformément kurde, alors qu'ailleurs elle est multi-ethnique ; ici l'idée du changement est cultivée depuis longtemps, là la nouvelle administration mise en place après conquête militaire est tolérée plus qu'acceptée :

« Avant que la tombée du soir ne vide les rues, de vieux messieurs en tenue bédouine y croisent des veuves chrétiennes à la mise en plis impeccable et des lycéennes kurdes en uniforme milicien. Ces mondes parallèles se croisent et s'ignorent sur le plan en damier de Kamechliyé [Qamislo]⁽⁴⁷³⁾. »

Dans la limite des informations disponibles, contrariées par des « débats politiques peu "transparents" au sein des mouvements politiques

472. Patrice Franceschi, *Mourir pour Kobané*, précité note (275), page 75.

473. Allan Kaval, « À Kamechliyé [Qamislo], capitale du Kurdistan syrien », *Le Monde*, 16 juin 2015.

kurdes⁽⁴⁷⁴⁾ », il faut se demander si le patient maillage associatif et politique mis en place au Kurdistan turc et syrien vit, si les institutions du Rojava ont changé le quotidien, si la révolution pénètre dans les têtes et progresse dans les familles. Avant de se pencher sur la mise en œuvre de l'idée d'égalité, d'approcher l'exercice de la justice, la réforme de l'éducation, les problèmes de la santé et du social, de chercher à comprendre l'état d'esprit des milices, enfin de conclure sur l'économie qui caractérise la voie choisie dans l'immédiat, il convient d'examiner deux problèmes récurrents qui plombent la révolution kurde : le culte de la personnalité et la domination politico-militaire du PKK. Deux questions qui brouillent l'idée d'émancipation des libertaires et sont exploitées par les ennemis de la révolution.

Le culte de la personnalité

Au Kurdistan de Turquie comme de Syrie, le portrait d'Abdullah Öcalan est partout. Sur les drapeaux et les murs, sur des panneaux perdus dans la montagne, sur et dans les bâtiments officiels, sur et dans les maisons. Ce culte de la personnalité trouble. Réminiscence et preuve, pour beaucoup, que le marxisme-léninisme est toujours présent au PKK. Mise en avant d'un chef charismatique, peu compatible avec l'éthique libertaire, pour d'autres⁽⁴⁷⁵⁾. De ce dernier point de vue, le témoignage de Zaher Baher, militant du Kurdish Anarchist Forum de Londres, ayant parcouru le Rojava en mai 2014, est explicite :

474. Kedistan, « L'autonomie entre guerre et paix au Kurdistan », 28 décembre 2015 (<http://www.kedistan.net/2015/12/28/autonomie-kurdistan-turquie/>).

475. Les anarchistes, à leur façon, ne se privent pas du culte de certains de leurs. L'attachement dont fit l'objet Buenaventura Durruti, notamment dans l'exil espagnol, en est un exemple. Sur Durruti, voir Abel Paz, *Durruti. Le Peuple en armes*, Paris, Éditions de la Tête de feuilles, 1972, 552 pages ; *Buenaventura Durruti, 1896-1936*, Paris, Les Éditions de Paris Max Chaleil, 2000, 488 pages. Également, Hans Magnus Enzensberger, *Le Bref été de l'anarchie. La vie et la mort de Buenaventura Durruti* (1975), traduit de l'allemand par Lily Jumel, Paris, Gallimard, « Imaginaire », 2^e édition, 2010, 418 pages.

« Il y a des gens qui ramènent Öcalan à tout propos dans les discussions. Ils ont une confiance totale en lui et, dans une certaine mesure, ils le sacralisent. Que ce soit de la foi ou de la crainte envers le leader, c'est effrayant, et cela ne présage rien de bon. Pour moi, rien ne doit être sacré et tout doit pouvoir être critiqué, et rejeté si besoin⁽⁴⁷⁶⁾. »

Quant au groupe Anti War, après avoir rappelé qu'« une révolution véritablement radicale est impossible si les gens ne pensent pas par eux-mêmes », il pose cette question : « Comment le prolétariat au Rojava peut-il rompre avec le culte de la personnalité d'Öcalan⁽⁴⁷⁷⁾ ? » Or, existe-t-il une révolution qui ait été conduite sans une figure de proue, une personnalité qui fasse l'objet d'admiration, parfois contre sa volonté ? Évidemment, malgré l'évolution idéologique du PKK, le maintien du culte d'Öcalan à la manière stalinienne n'est pas de nature à attirer la sympathie, mais il a des explications. Il est le seul être vivant qui fait l'objet de cette vénération, aucun autre responsable militaire ou civil n'a cet honneur⁽⁴⁷⁸⁾. Dans une première interprétation, en prison depuis 1999 sur l'île d'Imrali, Öcalan est comme mort et mérite à ce titre le culte des martyrs. Symbole, prophète instrumentalisé, il n'a plus de réel pouvoir de commandement,

476. Zaher Baher, « Dossier Kurdistan : oui, le peuple peut changer les choses, l'expérience du Rojava », *Alternative libertaire.org*, 29 octobre 2014, traduction d'Alain KMS (<http://www.alternativelibertaire.org/?Dossier-Kurdistan-Oui-le-peuple>) ; texte original en anglais sur *Libcom.org* (<https://libcom.org/news/experiment-west-kurdistan-syrian-kurdistan-has-proved-people-can-make-changes-zaher-baher-2>). Des extraits de ce reportage sont publiés dans *Alternative libertaire*, n° 244, novembre 2014.

477. Anti War, « "I have seen the future and it works". Critical questions for supporters of the Rojava revolution » ("J'ai vu le futur, et ça fonctionne". Questions critiques pour les partisans de la révolution au Rojava), 28 janvier 2015, *Libcom.org* en anglais (<http://libcom.org/library/%E2%80%98i-have-seen-future-it-works%E2%80%99%E2%80%93critical-questions-supporters-rojava-revolution>) traduction en français de Třídň Válka (<https://libcom.org/library/%C2%AB-j%E2%80%99ai-vu-le-futur-et-%C3%A7a-fonctionne-%C2%BB-%E2%80%93-questions-critiques-pour-les-partisans-de-la-r%C3%A9v>). Texte publié dans *Le Monde libertaire*, n° 1764, 5-11 février 2015.

478. Voir les développements de Rebecca Coles dans « Une révolution dans la vie quotidienne », *Courant alternatif*, n° 246, janvier 2015 ; texte original en anglais sur le site *Kurdish question* (<http://www.kurdishquestion.com/index.php/kurdistan/west-kurdistan/rojava-a-revolution-in-daily-life.html>).

lequel est passé à ceux qui sont sur le terrain, comme Cemil Bayik en Turquie ou Salih Muslim en Syrie⁽⁴⁷⁹⁾. Dans une tout autre interprétation, le culte d'Öcalan constitue le ciment de la révolution. L'autorité qui lui est reconnue par l'image le désigne médiateur incontestable d'un mouvement qui n'est pas monolithique. Si bien que l'on peut se demander ce qu'il adviendrait s'il disparaissait. Quelle que soit l'interprétation retenue, il en va probablement un peu de chacune. C'est sûr que le prisonnier d'Imrali ne décide ni n'organise les opérations de guérilla, mais il peut en fixer la ligne politique et militaire. C'est le cas si l'on donne crédit aux propos de Duran Kalkan, membre du Conseil exécutif du PKK :

« Apo est le leader théorique, pratique et organisationnel de [...] la lutte pour la liberté dans le Nord du Kurdistan [...], mais aussi pour la démocratisation du Moyen-Orient et contre le néofascisme⁽⁴⁸⁰⁾. »

479. Est-ce une façon de se rassurer, de se protéger du démon que de dire : « *Bien que révérend, Abdullah Öcalan fait de plus en plus figure d'icône sans rôle décisionnel, tandis que la direction militaire du PKK, basée au mont Quandil, dans le Nord de l'Irak, a la main sur le mouvement.* » (Marie Jégo, « Le chef des Kurdes turcs appelle à relancer la paix », *Le Monde*, 14 septembre 2016.) On remarquera la contradiction entre le titre de l'article et la citation donnée, ainsi que l'inexactitude de la formule « *chef des Kurdes turcs* ».

Il est une autre façon de dire la même chose de manière plus politique mais tout aussi incantatoire. Celle de différents courants marxistes qui soutiennent que le versatile Öcalan est devenu une sorte de prophète dont chacun interprète les écrits et déclarations comme il l'entend, d'autant que sa nouvelle idéologie est incomplète et imprécise. Par exemple, Alex De Jong, membre du bureau exécutif de la IV^e Internationale, « La métamorphose idéologique du PKK : une chenille stalinienne transformée en papillon libertaire », 2/2, *Imprécor.fr*, 9 mars 2015 (<http://www.inprecor.fr/article-inprecor?id=1748>). Le titre de l'article en révèle le fond comme l'antienne idéologique qui le motive : entre la brutalité bureaucratique stalinienne et l'inconstance anarchiste, il y a la sagesse et le sérieux du marxisme à « la sauce trotskiste ».

Plus simplement un militant de Diyarbakir dit, en décembre 2015 : « *Comment pourrait-on faire la paix avec une force qui détient un de nos symboles entre ses mains ?* » (Ne var ne yok [collectif], « *Serbildan* » : le soulèvement au Kurdistan. Paroles de celles et ceux qui luttent pour l'autonomie, s.l., Niet Éditions, 2016, 144 pages, citation page 31.)

480. *Firat News Agency (ANF News)*, « Kalkan: Peoples and democracy forces must protect their will » (Le peuple et les forces de la démocratie doivent faire respecter leurs choix), 14 septembre 2016 (<http://anfenglish.com/features/kalkan-peoples-and-democracy-forces-must-protect-their-will>).

Il reste un élément qui pèse lourd dans l'appréciation du poids politique d'Öcalan : c'est de prison qu'il a conduit la transformation idéologique du PKK.

Si l'on interroge Salih Muslim, coprésident du Parti de l'union démocratique (PYD), ou Hadiya Yousef, cogouverneur du canton de Jazira, pour savoir si le culte de la personnalité est compatible avec la démocratie directe, ils répondent que, d'une part, les Kurdes admirent Öcalan⁽⁴⁸¹⁾ et que, d'autre part, sa philosophie et son idéologie sont justes⁽⁴⁸²⁾. Sans plus s'étendre, comme le fait d'ailleurs Janet Biehl :

« Les portraits d'Abdullah Öcalan sont partout, ce qui pour des yeux occidentaux pourrait suggérer quelque chose d'orwellien : endoctrinement, croyance aveugle. Mais interpréter ces images de cette façon serait passer à côté de la situation dans son ensemble⁽⁴⁸³⁾. »

481. Pour montrer l'étendue de cette admiration, revenons au 17 février 2016 lorsqu'une voiture conduite par un kamikaze explose dans le quartier central de Kizilay à Ankara faisant 28 morts et 61 blessés, principalement des militaires. Les Faucons de la liberté du Kurdistan (TAK), organisation dissidente du PKK dont elle trouve la stratégie politico-militaire peu efficace, revendiquent l'attentat. Les membres de ce groupe se définissent comme des activistes kurdes dans les villes turques, avec pour seule idéologie qu'à la violence d'État doit répondre la violence révolutionnaire. Bien qu'ils s'en soient politiquement et stratégiquement éloignés, les membres du TAK « acceptent Öcalan comme leur leader » et reconnaissent que « le représentant du peuple kurde est le PKK et Öcalan » (« Les TAK, tels qu'ils parlent d'eux-mêmes », *Kedistan*, 21 février 2016, <http://www.kedistan.net/2016/02/21/tak-entretien-francais-turc/>; texte paru en turc sur le site *Nerinaazad*, entretien réalisé par Oktay Yıldız, http://m.nerinaazad.com/columnists/oktay_yildiz/iste-tak-gercegi).

482. Wes Enzinna, « The Rojava experiment » (L'expérience du Rojava), *The New York Times Magazine*, 29 novembre 2015, page 110 ; « A Dream of Secular Utopia in ISIS' Backyard » (Un éternel rêve d'utopie dans le jardin d'Isis) sur le site du journal (http://www.nytimes.com/2015/11/29/magazine/a-dream-of-utopia-in-hell.html?_r=0).

483. Janet Biehl, « Mes impressions du Rojava », 15 décembre 2014, traduction française de l'Organisation communiste libertaire (<http://www.oclibertaire.lautre.net/spip.php?article1623>); texte original en anglais sur le site *Kurdish question* (<http://www.kurdishquestion.com/index.php/kurdistan/west-kurdistan/my-impressions-of-rojava/511-my-impressions-of-rojava.html>).

Öcalan ne perturbe pas cette dévotion et ne l'inscrit pas dans l'évolution idéologique du PKK ; c'est probablement, pour lui, le moyen de tenir le coup durant ce long enfermement. Quand, en 2009, il dit que tout plan de paix a peu de chance d'être « *mis en place* » sans lui, c'est aussi une manière de rappeler à la Turquie (et à ses propres troupes) qu'il n'est pas remplaçable⁽⁴⁸⁴⁾. Des entreprises de déconsidération avaient tenté de le salir, mais elles se sont toutes traduites par un flop, faute de consistance. La plus connue est celle de dissidents du PKK tendant à faire croire qu'Öcalan se comportait à l'égard des militantes comme un sultan dans son harem⁽⁴⁸⁵⁾. Sans preuve, il était impossible de remettre en cause la figure charismatique inséparable de la domination politico-militaire du PKK.

L'approche politico-militaire

Les étapes de la transformation idéologique du PKK ont été vues dans le chapitre « Le confédéralisme démocratique selon Öcalan ». Aujourd'hui, deux principaux reproches lui sont adressés au regard de

484. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (316), page 121.

485. Alors que plus personne ne se risque à ce genre de calomnies, même au niveau de l'État turc, il est consternant de voir encore, fin 2014, des militants d'extrême gauche comme Juraj Katalenac du groupe croate Révolution mondiale (<http://www.autistici.org/tridnivalka/pkk-confederalisme-democratique-et-absurdites/>) ou K.B., un anarcho-syndicaliste de l'organisation américaine Workers Solidarity Alliance (<http://ideasandaction.info/2014/10/rojava-anarcho-syndicalist-perspective/>) les reprendre à leur compte sans apporter aucun nouvel élément de preuve. La désapprobation ne s'est pas fait attendre, elle est venue de Turquie, par Hüseyin Civan de l'Action révolutionnaire anarchiste (DAF) (<http://theanarchistlibrary.org/library/huseyin-civan-a-response-to-the-article-rojava-an-anarcho-syndicalist-perspective>), et des anarchistes-communistes du réseau Anarkismo (<http://www.anarkismo.net/article/27540>) qui ont dénoncé l'imprudence de colporter ce qui paraît être des manipulations nationalistes et étatiques.

Les trois textes cités, en anglais, ont été traduits, le 12 juin 2015, par le Collectif anarchiste de traduction et de scannérisation de Caen sous le titre « Rojava, trois textes sur un débat en cours » (<http://ablogm.com/cats/2015/06/12/rojava-3-textes-sur-un-debat-toujours-en-cours/>).

l'éthique affichée : une domination politico-militaire sans partage sur l'ensemble du mouvement kurde et, pour la maintenir, le recours à la violence. Qu'en est-il ?

Parce que l'affaire est classée, on ne s'attardera pas sur la suspicion de trafic de drogue à l'égard du PKK et spécialement de l'un de ses chefs, Cemil Bayik, lancée par le département du Trésor américain et jamais prouvée⁽⁴⁸⁶⁾. Il reste d'actualité de s'inquiéter de l'autoritarisme du PKK. Parlant de l'engagement de la lutte armée commencée en 1984, Öcalan aborde le sujet, tardivement, d'une manière à la fois sévère et évasive :

« De nombreux actes répréhensibles eurent lieu au sein du mouvement et à l'extérieur de celui-ci. Parmi ces actes, on distingue la non-prise en compte de la présence de femmes et d'enfants, le ciblage de sections qui n'auraient pas dû être ciblées, la tendance à un arbitraire extrême et la négligence des tâches les plus strictement nécessaires⁽⁴⁸⁷⁾. »

486. « Si cela est vrai, remarque le journaliste anarchiste Rafael Taylor, aucune excuse ne peut être apportée pour ce type d'opportunisme de voyou, malgré l'ironie évidente que l'État génocidaire turque lui-même est en grande partie financé par un monopole lucratif sur l'exportation légale vers l'Ouest des opiacés "médicaux". » (« Révolution sociale au Kurdistan », *Le Monde libertaire*, n° 1750, 2-8 octobre 2014 ; texte original en anglais, « The new PKK: unleashing a social revolution in Kurdistan », Roar [Reflections on a Revolution], 17 août 2014, <https://roarmag.org/essays/pkk-kurdish-struggle-autonomy/>).

Voir la notice de Cemil Bayik sur *Wikipédia* en anglais (https://en.wikipedia.org/wiki/Cemil_Bay%C4%B1k). Il a été réélu, avec Bese Hozat, coprésident du conseil exécutif du KCK, par la 10^e assemblée générale du Kongra Gel (Congrès du peuple du Kurdistan) en août 2016 (*ANF News*, « Kong gel holds 10th General Assembly Meeting » [Le Kongra Gel tient sa 10^e assemblée générale], 10 août 2016, <http://anfenglish.com/kurdistan/kongra-gel-holds-10th-general-assembly-meeting>).

487. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (316), page 88.

Comme un sinistre rappel, le 14 janvier 2016, dans une attaque du commissariat central de Cinar, à une trentaine de kilomètres au sud-est de Diyarbakir, six personnes ont été tuées, un policier et cinq civils dont trois enfants. Le PKK s'est excusé : « Il est clair que les civils ne peuvent jamais être notre cible conformément à une ligne générale et aux objectifs politiques de notre mouvement. L'objectif de cet acte était les forces de sécurité [...]. Malgré nos efforts de ne pas nuire aux civils, nous voulons faire part de notre tristesse quant à la mort de plusieurs d'entre eux et présentons nos condoléances à leurs familles. » (Dépêche de l'Agence France-Presse [AFP] du 16 janvier 2016 reprise d'un communiqué de l'agence

Cette reconnaissance des erreurs passées n'implique pas que le PKK renonce, aujourd'hui, à diriger toutes les organisations du mouvement, qu'elles agissent en Turquie, en Syrie, en Iran ou en Irak⁽⁴⁸⁸⁾. Le texte suivant, ne vient pas des montagnes du Kandil d'Irak⁽⁴⁸⁹⁾ mais de la Selva lacandona au Chiapas :

« Nous avons aussi pu constater que l'EZLN, avec son côté politico-militaire, intervenait dans les décisions qui revenaient aux autorités démocratiques "civiles", comme on dit. Le problème était que la partie politico-militaire de l'EZLN n'est pas démocratique, parce que c'est une armée, et nous avons trouvé que ce n'était pas correct que le militaire soit en haut et le démocratique en bas, parce qu'il ne faut pas que ce qui est démocratique se décide militairement, et non le contraire : c'est-à-dire en haut le politico-démocratique qui commande et en bas le militaire qui obéit. Et peut-être même que c'est encore mieux rien en haut et tout bien plat, sans militaire, et c'est pour cela que les zapatistes s'étaient faits soldats, pour qu'il n'y ait pas de soldats. Alors, pour essayer de résoudre ce problème, nous avons commencé à séparer ce qui est politico-militaire de ce qui concerne les formes d'organisation autonomes et démocratiques des communautés zapatistes. Comme ça, les actions et les décisions qu'effectuait et prenait avant l'EZLN ont été passées petit à petit aux autorités démocratiquement élues dans les villages. Ça a l'air tout simple quand on le dit, mais, dans la pratique, c'est beaucoup plus difficile. Parce que, pendant des années, nous nous sommes préparés à faire la guerre et puis, après, il y a eu la guerre elle-même, et on finit par s'habituer à l'organisation politico-militaire. Mais même si ça a été difficile, c'est ce que nous avons fait, parce que ce que nous disons nous le faisons. Sinon, à quoi servirait de dire quelque chose, si après on ne le fait pas⁽⁴⁹⁰⁾. »

prokurde ANF News, http://www.tahiti-infos.com/Turquie-Le-PKK-revendique-un-attentat-mais-s-excuse-pour-la-mort-de-civils_a143180.html).

488. Olivier Grojean, « Un champ d'action régionalisé? Le PKK et ses organisations sœurs au Moyen-Orient », précité note (361).

489. L'état-major du PKK est installé dans le Kandil depuis le début des années 2000. Les milices s'y sont retirées en mai 2013 dans le cadre du processus de paix engagé avec la Turquie. Cette zone fait l'objet de continuels bombardements de l'aviation turque avec une particulière intensité depuis la reprise de la guerre civile en 2015.

490. Sixième déclaration de la forêt Lacandone du Comité clandestin révolutionnaire indigène et du commandement général de l'Armée zapatiste de libération natio-

Il ne semble pas qu'il y ait dans la littérature du mouvement kurde, un écrit qui pose aussi vigoureusement la problématique du rapport du civil et du militaire. Dans l'organisation du PKK, comme du PYD, il ne fait aucun doute que les milices sont sous le contrôle du parti. La chose n'est pas en soi critiquable si le parti est lui-même sous le contrôle du peuple. Tout est là et les zapatistes ne disent pas autre chose⁽⁴⁹¹⁾.

Pour certains, le PKK n'a pas changé, il est resté stalinien. Il a rejeté le marxisme-léninisme après l'écroulement de l'Union soviétique pour trouver de nouveaux soutiens et en cela le confédéralisme démocratique « *convenait parfaitement parce que, contrairement au marxisme-léninisme, "ça ne dérange personne" et "tout le monde s'en fout"* »⁽⁴⁹²⁾. L'argument est faible et, comme le dit David Graeber, si le PKK avait voulu des alliés en utilisant un subterfuge idéologique, il eut été plus rentable d'opter pour l'islamisme ou le libéralisme que de se référer à l'anarchisme⁽⁴⁹³⁾. D'autres

nale (EZLN, Ejército zapatista de liberación nacional), juin 2005, traduit du castillan par Angel Caído, Comité de solidarité avec les peuples du Chiapas en lutte (<http://cspcl.ouvaton.org/spip.php?article204>) ; texte original en espagnol sur le site *Enlace zapatista* (<http://enlacezapatista.ezln.org.mx/sdsl-es/>).

Sur la question militaire au Chiapas, voir pages 62 et suivantes du livre de Jérôme Baschet, *Adieux au capitalisme. Autonomie, société du bien vivre et multiplicité des mondes*, Paris, La Découverte, « L'horizon des possibles », 2014, 206 pages.

491. Pour une comparaison entre l'EZLN et le PKK, Guillaume Davranche et Edith Soboul, « Au Kurdistan, un nouveau Chiapas? », *Alternative libertaire*, n° 244, novembre 2014. Pour eux, la réponse est sans appel : « *Alors, le PKK est-il devenu néo-zapatiste? Une nouvelle EZLN? Hélas, on en est loin. En phase avec son projet autogestionnaire, l'EZLN est une force armée non militarisée, fondée sur l'autodiscipline et dont le commandement est élu par la base. Au contraire, le PKK, malgré une évolution ces dix dernières années, reste une organisation pyramidale, cimentée par un effarant culte du leader. Cela représente un hiatus avec la forme d'autogouvernement – louable par ailleurs – qu'il a impulsé au Rojava.* »

492. Juraj Katalenac, « PKK, confédéralisme démocratique et absurdités », *Guerre de classe*, sans date [2014] (<https://www.autistici.org/tridnivalka/pkk-confederalisme-democratique-et-absurdites/>).

493. David Graeber interrogé par Pinar Öğünç, « Non c'est une véritable révolution », 26 décembre 2014, traduction française de l'Organisation communiste libertaire (<http://www.oclibertaire.lautre.net/spip.php?article1623>) ; texte original en anglais sur le site *Znet* (<https://zcomm.org/znetarticle/no-this-is-a-genuine-revolution/>).

fondent leur doute sur des arguments plus sérieux. L'égo d'Öcalan, le culte de la personnalité dont il fait l'objet, la forme partidaire et la nature autoritaire du PKK et du PYD n'écartent pas le risque d'une évolution vers une dictature. « *C'est possible en effet* », dit Zaher Baher, qui n'est pas hostile, juste anarchiste⁽⁴⁹⁴⁾.

Les événements de 2012-2014, au Rojava, viennent noircir le tableau. Voici comment Jordi Tejel Gorgas les relate :

« Les manifestations organisées par les groupes de jeunesse ainsi que par les membres du CNK (Conseil national kurde) sont soit réprimées par les forces de l'ordre du PYD, soit interdites. Des activistes et des militants du CNK sont brutalisés, emprisonnés et dans certains cas, assassinés. Le point culminant de la tension infra-kurde arrive en juin 2013, lorsque les YPG [Unités de protection du peuple] tirent sur un groupe de manifestant demandant la libération de trois activistes enlevés par les Asayish dans la ville d'Amuda. On recense six morts et des dizaines de blessés, tandis que les "autorités" locales imposent l'état d'urgence⁽⁴⁹⁵⁾. »

S'il faut tenir compte de la situation chaotique de cette époque en raison des tentatives de marginaliser le PYD soutenues par le gouvernement régional kurde d'Irak (GRK), et derrière par la Turquie⁽⁴⁹⁶⁾, Jordi Tejel Gorgas n'en observe pas moins qu'encore aujourd'hui « *les forces de sécurité du PYD n'hésitent pas à utiliser la violence pour réprimer*

494. Zaher Baher, « Dossier Kurdistan : oui, le peuple peut changer les choses, l'expérience du Rojava », *Alternative libertaire.org*, 29 octobre 2014, précité note (476).

495. Jordi Tejel Gorgas, « Au-delà de la "bataille de Kobané" : la société civile kurde de Syrie en sursis », *Moyen-Orient*, n° 26, « Dossier Kurdistan(s) », avril-juin 2015, page 59.

Les Asayish, dont nous reparlerons dans la suite de ce chapitre, sont les forces de sécurité du Rojava. Ciwan Ibrahim, administrateur des Asayish, expose à Beritan Sarya et Cilo Jindar de l'agence *ANF New* l'organisation et les missions des forces de sécurité publique dans un article du 6 juin 2016, « Rojava Asayish : Security institution not above but within the society » (Les Asayish ne sont pas au-dessus mais au sein de la société) (<http://anfenglish.com/features/rojava-asayish-security-institution-not-above-but-within-the-society>).

Sur la manifestation d'Amuda voir, ci-après, le point « Mesure des crimes et abus » du paragraphe « Une armée comme les autres ? », page 228.

496. Voir l'introduction du chapitre VI « La Charte du Rojava », page 146.

toute initiative qui pourrait défier son autorité⁽⁴⁹⁷⁾ ». Alors pourquoi Allan Kaval, journaliste du *Monde* et du *Monde diplomatique*, ne déciderait-il pas, une fois pour toute, que l'intention d'autonomie démocratique du PKK et du PYD « *masque mal la mainmise du parti sur les institutions et l'éviction de ses rivaux* »⁽⁴⁹⁸⁾ ? Analyse corroborée récemment par Olivier Grojean, maître de conférences en science politique à l'université d'Aix-Marseille⁽⁴⁹⁹⁾. Cette convergence de vues n'exclut pas que l'*a priori* idéologique des uns et des autres limite leurs investigations et affaiblit leurs informations⁽⁵⁰⁰⁾.

Revenons à un témoignage de la base militante qui replace, dans le temps, un débat et un réel évolutifs. Sherad Naaima, un jeune Kurde interrogé en août 2015 à Kobané par Eleanor Finley, pense que les caractéristiques autoritaires du PKK « *doivent être dépassées par une lecture attentive de l'œuvre d'Öcalan et d'autres penseurs anarchistes* »⁽⁵⁰¹⁾. Cette lecture étant faite tant dans le maquis que sur le front, les universités et un peu partout, en précisant « attentive », ce militant ne signifie-t-il pas qu'il faut passer d'une lecture subie, comme on lisait passivement *Le Petit*

497. Jordi Tejel Gorgas, « Au-delà de la "bataille de Kobané" : la société civile kurde de Syrie en sursis », *Moyen-Orient*, n° 26, « Dossier Kurdistan(s) », avril-juin 2015, page 60.

498. Allan Kaval, « Les Kurdes, combien de divisions ? », *Le Monde diplomatique*, novembre 2014.

499. Olivier Grojean : « *La volonté hégémonique du PYD le conduit aussi à menacer voire éliminer ses adversaires, d'autant plus que c'est un parti en guerre, qui soumet ses militants à une discipline militaire forte.* » (« Kurde et combattante : une émancipation des femmes par la guerre ? », *Moyen-Orient*, n° 26, « Dossier Kurdistan[s] », avril-juin 2015, page 65.) Universitaire lui aussi quelque peu « coincé » à l'égard de l'alternative anarchiste.

500. Le même journaliste Allan Kaval ne fait-il pas un raccourci méprisant quand il écrit à propos du PYD : « *Derrière cette apparente confusion se dessinent pourtant les contours d'une société en guerre où la force fait le droit et où le sang des combattants tombés au front tient lieu de légitimité, établissant de nouvelles hiérarchies.* » (« À Kamechliyé [Qamishlo], capitale du Kurdistan syrien », *Le Monde*, 16 juin 2015.)

501. Eleanor Finley, Sherhad Naaima, « Une épistémologie de la liberté. Entretien avec un jeune révolutionnaire kurde », *La Voie du jaguar*, 2 novembre 2015 (<http://www.lavoiedujaguar.net/Une-epistemologie-de-la-liberte>); texte original en anglais sur le site de l'Institute for Social Ecology (<http://social-ecology.org/wp/2015/08/interview-with-a-young-kurdish-revolutionary/>).

Livre rouge du président Mao en Chine, à une lecture active, intégrant l'idée d'autonomie, pour être en capacité de l'opposer à l'autorité? Une déclaration in situ qui contrarie l'optimisme de Rafael Taylor :

«Aujourd'hui mis à part le pacifisme, on pourrait ne plus en être loin [de l'anti-étatisme et de l'anti-autoritarisme]. Le PKK-KCK semble suivre l'écologie sociale de Bookchin à la lettre, avec presque tout, y compris leur participation contradictoire dans l'appareil d'État par les élections⁽⁵⁰²⁾. »

Un exemple relevé dans la presse modère ce propos. Nous sommes en janvier 2016 en pleine insurrection dans le Kurdistan turc :

«À chaque fois, les municipalités tenues par le Parti démocratique des régions (affilié au Parti de la démocratie de peuples, qui a 59 députés au Parlement) ont dû fournir les engins municipaux (excavateurs, pelleteuses) pour creuser les tranchées. À Batman, les responsables municipaux qui avaient refusé de prêter les engins se sont vu menacés d'éviction par l'organisation⁽⁵⁰³⁾. »

Cet exemple est riche d'une problématique commune à toute insurrection : comment concilier la volonté libertaire de contrôle démocratique et l'impératif militaire dont tout dit qu'ils ne sont pas au rendez-vous, même si l'on peut accepter que l'urgence de l'autodéfense fait prévaloir l'ordre militaire.

Le nationalisme est attaché à l'autoritarisme. On le sait banni de la théorie, et Öcalan l'a rappelé fortement dans son appel de Newroz 2013 :

«Notre combat n'a jamais été dirigé contre un quelconque groupe ethnique, religieux ou social. Notre combat a toujours été une lutte contre l'oppression, l'ignorance, l'injustice, le sectarisme et toutes les formes de répression⁽⁵⁰⁴⁾. »

502. Rafael Taylor, « Révolution sociale au Kurdistan », *Le Monde libertaire*, n° 1750, 2-8 octobre 2014, précité note (486).

503. Marie Jégo, « Ankara sévit contre les intellectuels pacifistes », *Le Monde*, 17-18 janvier 2016. Encore la menace d'exclusion est-elle modérée et traduit un changement de méthode sur un temps où le PKK était plus expéditif.

504. Adresse d'Abdullah Öcalan du 21 mars 2013, pour Newroz, précité note (281).

Même si le « toujours » est un peu exagéré, il est légitime, sur ce sujet, comme les précédents, de s'interroger sur la réalité d'une évolution dans le sens d'une primauté du mouvement civil, représenté par ses assemblées générales, sur les directions politiques et militaires. Elle sera au centre des chapitres suivants sur la situation au Bakûr et au Rojava, mais, d'ores et déjà, doit-on, comme préalable, s'informer sur l'état des libertés politiques et civiles.

L'idée d'égalité

S'il est un domaine où même les observateurs les moins complaisants admettent que le mouvement kurde emmené par le PKK fait son possible pour valider ses idées libératrices, c'est celui de l'égalité et de la protection des libertés individuelles, avec quelques réserves mentionnées dans les développements suivants.

L'égalité politique s'accomplit par une représentation de chaque sexe d'au moins 40 % dans les assemblées, conseils, comités et toutes les autres instances publiques comme dans les organisations diverses du mouvement. Elle s'accompagne aussi d'un partage homme-femme de toutes les fonctions et responsabilités. L'égalité politique s'exprime encore par une représentation équitable des minorités religieuses ou ethniques. Les principes théoriques d'Abdullah Öcalan comme les dispositions juridiques de la Charte du Rojava et autres textes légaux sont scrupuleusement respectés et appliqués dans la sphère publique comme nulle part ailleurs dans le monde. Avec ici encore, à cause de la guerre, une réserve quant à la désignation aux diverses charges de représentation et d'exécution ; cette entorse – probable – à la démocratie directe sera discutée aux chapitres suivants sur la Turquie et, surtout la Syrie. S'agissant des libertés civiles,

Le sauvetage des Yézidis par des éléments du PKK et du PYD que l'État islamique s'apprêtait à massacrer dans le massif du Sinjar, après la débandade des peshmergas irakiens, vient à l'appui de cette déclaration (Jacques Follorou, « Comment les Kurdes de Syrie ont sauvé la minorité yézidie », *Le Monde*, 16 août 2015).

deux sont spécialement significatives : la liberté religieuse, l'égalité des sexes.

La liberté religieuse

Dans ce Proche-Orient qui sombre dans les guerres de religions, le Kurdistan apparaît comme un havre de paix religieuse. Même si Janet Biehl juge les Kurdes du Rojava « *relativement laïcs*⁽⁵⁰⁵⁾ », ce n'est pas sur le concept de laïcité que se fonde la tolérance kurde comme l'explique Öcalan, mais plutôt sur l'idée d'une richesse morale et culturelle nourrissant la nation ancestrale, dans la mesure où la religion s'en tient au domaine privé, sans prétention de domination et de gouvernement du peuple⁽⁵⁰⁶⁾. Ce qui ne veut pas dire qu'une religion ne soit pas un sujet politique qu'il faudrait ignorer dans la chose publique, d'où sa prise en compte dans les quotas de représentation ; ou dans la sphère personnelle, d'où le vote par les députés kurdes, en 2008, de la levée de l'interdiction du port du voile dans les universités⁽⁵⁰⁷⁾. La religion est indissociable de la nation démocratique au sein de laquelle « *les libertés et droits individuels et collectifs se complètent* », cette nation démocratique qui « *incarne le citoyen et donne de la valeur à la société civile, aux peuples et aux groupes religieux les considérant comme source de richesse*⁽⁵⁰⁸⁾ ». Ainsi s'exerce un équilibre périlleux entre la reconnaissance publique de la culture religieuse et la pratique personnelle d'une religion. Est-ce à dire qu'une majorité des habitants des régions kurdes intègre l'idée et l'accepte ? Une réponse positive est impossible, comme le professeur Martin van Bruinessen de l'université d'Utrecht l'explique :

505. Janet Biehl, « Mes impressions du Rojava », 15 décembre 2014, précité note (483).

506. « *Par la construction d'une société libre [...] des interventions des autorités religieuses dans les affaires publiques* » (alinéa 3 du préambule de la Charte du Rojava, précitée note 394).

507. En février 2008, les députés kurdes votèrent la réforme constitutionnelle visant à permettre une levée de l'interdiction du port du voile dans les universités (Jean Marcou, « La politique kurde de l'AKP : chimère ou réalité ? », *Moyen-Orient*, n° 26, « Dossier Kurdistan(s) », avril-juin 2015, page 42). Voir le paragraphe « Critique de l'État et du capitalisme » du chapitre IV « Le fédéralisme démocratique selon Öcalan », page 113.

508. Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (316), page 35.

« Une grande partie de la population kurde demeure attachée à l'islam et est respectueuse des autorités religieuses. Il existe une certaine distance culturelle entre la direction politique kurde et la majorité du peuple, ce qui a parfois donné lieu à des tensions. Le PKK a fait plusieurs tentatives pour combler ce fossé. En 1995, lors du cinquième congrès du parti, il a procédé à une autocritique publique pour s'excuser de son attitude antireligieuse passée. Il a mis en place une filiale spéciale pour le clergé musulman. Par ailleurs, au printemps 2014, le parti légal représentant le PKK, le Parti pour la paix et la démocratie (BDP), a organisé une conférence islamique à Diyarbakir⁽⁵⁰⁹⁾. »

L'autorisation récente de la prière collective au sein des milices du PKK s'inscrit dans cette logique, mais doit aussi être vue comme la mise en œuvre d'une liberté⁽⁵¹⁰⁾. De fait, aujourd'hui aucun cas d'atteinte à la liberté religieuse n'a été signalé dans les territoires kurdes de Turquie et de Syrie. L'égalité des sexes est évidemment liée aux religions dont aucune n'a pour principe la libération de la femme.

La libération de la femme

Dans la brochure *Libérer la vie : la révolution de la femme* et bien d'autres écrits, Öcalan a longuement développé la symbiose entre la réussite de la révolution et l'émancipation de la femme tant dans la phase révolutionnaire que dans la société à venir. Il souligne que la tradition patriarcale et la religion intégriste sont particulièrement aliénantes pour les femmes⁽⁵¹¹⁾.

Dans l'espace public, il n'est pas contesté qu'existe un mouvement féministe actif qui impose l'égalité. Ercan Ayboga, militant kurde dont

509. Martin van Bruinessen, « Le peuple kurde : identité nationale et divergences politiques », entretien avec Saïda Bédar, *Moyen-Orient*, n° 26, « Dossier Kurdistan(s) », avril-juin 2015, page 21.

510. Aurélie Stern, *L'Antimilitarisme en Turquie*, *L'Antimilitarisme en Turquie*, précité note (283), page 229.

511. Abdullah Öcalan, *Libérer la vie : la révolution de la femme*, précité note (224). Voir en Annexe VI, quelques citations éclairantes d'Öcalan tirées de cette brochure. Voir également le paragraphe « Critique de l'État et du capitalisme » du chapitre IV « Le confédéralisme démocratique selon Öcalan », page 113.

le sérieux est avéré, signale que dans chaque ville du Rojava existe une maison des femmes qui est un centre politique, « *mais aussi un centre de conseil avec des séminaires, des cours, du soutien* » ; du côté de l'économie, il existe de nombreuses coopératives de femmes⁽⁵¹²⁾. Toutefois, d'autres objectent qu'en Syrie comme en Turquie, ce mouvement est mené par les classes moyennes et qu'il est dépendant du PKK-PYD, or l'émancipation de la femme n'a de sens que si toutes les classes sociales sont concernées et qu'elle ne dépend que des femmes elles-mêmes⁽⁵¹³⁾.

Alors que se passe-t-il dans le domaine privé ? Commençons par cet échange rapporté par Wes Enzinna dans un reportage pour le *New York Times Magazine* :

Le journaliste interroge Hadiya Yousef, cogouverneur du canton de Jazira, à propos de l'autre cogouverneur, le cheik Hamidi al-Daham al-Hadi, chef des Shammars et de leur milice. Elle répond : « *Hadi n'est certainement pas un féministe, mais il nous soutient parce que nous lui proposons un nouveau modèle de société qui respecte tout le monde, contrairement à Assad, à l'État islamique et à Erdogan.* » Dans un entretien de 2014, le cheik déclarait, en présence d'Hadiya Yousef : « *Je n'ai pas demandé à partager le pouvoir avec une femme, ils [les Kurdes] me l'ont imposé*⁽⁵¹⁴⁾. »

512. Entretien d'Ercan Ayboga et de Michael Knapp avec Rachel Knaebel, « En Syrie, une expérience de démocratie directe, égalitaire et multiconfessionnelle tient tête à l'État islamique », *Basta!*, 10 juillet 2015 (<http://www.bastamag.net/En-Syrie-une-experience-de-democratie-directe-egalitaire-et>).

513. Voir, par exemple, les observations du groupe Anti War, « "J'ai vu le futur, et ça fonctionne". Questions critiques pour les partisans de la révolution au Rojava », 28 janvier 2015, précité note (477). Dans cette optique lire, en anglais, sur le site féministe kurde *Jinha*, le manifeste électoral des femmes du HDP pour une nouvelle Turquie publié, avant les élections de juin 2015 (<http://jinha.com.tr/en/components/1762101896/content/view/21247>). Observer la photo qui accompagne ce texte.

514. Wes Enzinna, « The Rojava experiment », *The New York Times Magazine*, 29 novembre 2015, précité note (482), page 108.

Nous reviendrons dans le dernier chapitre « Aller vers le confédéralisme démocratique en Syrie » sur la question politique que soulève la nomination de ce chef de guerre comme cogouverneur du Jazira (Point « Un exécutif omniprésent », page 287).

Une chose est sûre, dans cette tribu arabe en zone kurde, l'émancipation de la femme selon Öcalan n'est pas encore arrivée et il en est probablement de même dans la société en général⁽⁵¹⁵⁾. Ce que confirme d'ailleurs David Graeber pour la minorité arabe :

« Alors que les syriacophones ont leur propre organisation de femmes, les Arabes n'en ont pas, et les filles arabes intéressées par l'idée de s'organiser autour des questions de genre ou même pour assister à des séminaires féministes doivent se raccrocher aux Assyriens ou même aux Kurdes⁽⁵¹⁶⁾. »

Il peut y avoir une vision plus optimiste comme celle de l'historien Michael Knapp qui affirme, après enquête, que le ralliement de tribus arabes n'est pas seulement militaire et que les formations d'intégration dans la milice s'accompagnent « *de discussions sur les droits des femmes et sur la démocratie directe*⁽⁵¹⁷⁾ ». Et Janet Biehl de s'emballer :

« C'est un autre splendide aspect de cette "révolution des femmes" : les femmes de toutes les ethnies partagent les mêmes problèmes venant de la société traditionnelle. Au Rojava, l'égalité des sexes lie les femmes ensemble

Sur la fonction du gouverneur voir le paragraphe « La gouvernance des cantons du Rojava » dans le chapitre VI « La Charte du Rojava », page 169.

515. Qu'en pense Abdullah Öcalan qui a écrit : « *Dans la lutte de libération du peuple kurde, le PKK ne se battait pas uniquement contre les effets mutilateurs du colonialisme ; par-dessus tout, il luttait contre le féodalisme interne à la société kurde afin de changer le statut de la femme et l'asservissement de la société en général. Les femmes rejoignirent massivement le mouvement – pas seulement par volonté de résister au colonialisme, mais également pour mettre fin au féodalisme et revendiquer la liberté. Depuis les années 1980, cela a conduit les femmes kurdes, qu'elles fassent ou non partie de l'organisation, à s'organiser en tant que mouvement et à prendre et exécuter des décisions qui ne les concernent pas seulement en tant que femmes, mais impliquent l'ensemble de la société. J'ai tenté de soutenir leurs initiatives par tous les moyens, et ce à la foi sur le plan théorique et sur le plan pratique.* » (Libérer la vie : la révolution de la femme, précité note 224, page 46.)

516. David Graeber interrogé par Pinar Ögünç, « Non c'est une véritable révolution », 26 décembre 2014, précité note (493).

517. Entretien d'Ercan Ayboga et de Michael Knapp avec Rachel Knaebel, « En Syrie, une expérience de démocratie directe, égalitaire et multiconfessionnelle tient tête à l'État islamique », *Basta!*, 10 juillet 2015, précité note (512).

par-dessus les lignes ethniques, amenant tout le monde à être plus proches ensemble⁽⁵¹⁸⁾. »

On en revient toujours à des aspects publics de l'émancipation des femmes comme si le quotidien de la femme « ordinaire » était fuyant, non par discrétion, non pour préserver l'intimité, peut-être simplement parce qu'il n'a pas changé ? Que se passe-t-il dans la famille kurde ? Le canton de Jazira a adopté un décret-loi signé le 1^{er} novembre 2014 qui prend des dispositions générales de protection de la femme et énonce un certain nombre de droits révolutionnaires pour les sociétés patriarcales du Proche-Orient. Citons :

- l'interdiction de la polygamie, des mariages avant dix-huit ans et des mariages forcés ;
- l'organisation du mariage civil et l'annulation de la dot ;
- l'égalité devant l'héritage ;
- l'égalité des salaires et les congés de maternité⁽⁵¹⁹⁾.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi, il n'est pas fait état de mesures contraignantes ou de décisions judiciaires qui auraient sanctionné des infractions à ces dispositions⁽⁵²⁰⁾.

Zaher Baher, dans ses pérégrinations au Rojava en 2014, dit avoir fait « *une curieuse observation : je n'ai pas vu une seule femme travaillant dans*

518. Janet Biehl, « Le Rojava : pauvre en moyens mais riche en esprit », entretien du 23 décembre 2014 avec le journaliste Cesur Milusoy, *Ecology or Catastrophe* ; précité note (318).

Ou encore : « *La Révolution du Rojava est fondamentalement une révolution de femme [...]. Les femmes sont à cette révolution ce que le prolétariat était pour les révolutions marxistes-léninistes du siècle passé.* » (Janet Biehl, « Mes impressions du Rojava », 15 décembre 2014, précité note 483.)

519. Décret-loi n° 22/2014 signé le 1^{er} novembre 2014 et publié le 15 mai 2015 (<http://kantonrojava.com/en/decree-no-22-in-2014/>). On remarquera qu'outre Hadiya Yousef, est signataire le cheik Hamidi al-Daham al-Hadi, ce qui a dû lui faire mal.

Des dispositions similaires ont été prises dans le canton de Kobané en novembre 2015 (Voir le chapitre VI « La Charte du Rojava », note 424).

520. Le décret-loi ne prévoit pas lui-même de sanctions. Sont-elles édictées par d'autres textes ou laissées à l'appréciation des tribunaux ?

un magasin, une station-service, un marché, un café ou un restaurant⁽⁵²¹⁾ ». En dehors de celles qui sont investies dans la vie publique, militantes ou militaires, les filles et les mères sont-elles confinées à la maison ? Le patriarcat n'a évidemment pas disparu du jour au lendemain et l'on sait, par exemple, que des jeunes filles s'engagent dans les Unités de protection des femmes (YPJ) pour y échapper⁽⁵²²⁾. Ainsi s'opère l'émancipation féminine ?

Ce point doit être soulevé comme tel avant d'aborder la question militaire plus généralement. La participation des femmes à la lutte est pour elles un facteur de libération en ce sens qu'elles prennent toute leur place dans ce combat porteur d'idées nouvelles. Les femmes ont toujours eu un rôle actif dans les mouvements révolutionnaires⁽⁵²³⁾, même dans les pays musulmans. C'est après que les choses se compliquent pour elles, qu'on se souvienne de la guerre d'Algérie⁽⁵²⁴⁾. Comme la CNT espagnole

521. Zaher Baher, « Dossier Kurdistan : oui, le peuple peut changer les choses, l'expérience du Rojava », *Alternative libertaire.org*, 29 octobre 2014, précité note (476). Les dires de Baher sont confirmés, fin 2015, par une résidente européenne au Rojava dans un entretien au mensuel *Merhaba Hevalno, Nouvelles du Kurdistan*, n° 8, 21 octobre 2016, « Après les crimes, la volonté d'un peuple debout » (<http://www.kedistan.net/wp-content/uploads/2016/10/mh8.pdf>).

D'autres observateurs, Gilles Dauvé et Tristan Leoni, remarquent : « *Les camps de réfugiés "autogérés" en Turquie sont remplis de femmes s'occupant des gamins pendant que les hommes vont chercher du boulot.* » (« Kurdistan ? », *DDT 21*, sans date [2015], http://ddt21.noblogs.org/?page_id=324).

Voir également les observations sévères sur les hommes faites par des combattantes du PKK dans le documentaire de Mylène Sauloy, « Kurdistan, la guerre des filles », *Arte*, 8 mars 2016, 52 minutes (<http://www.arte.tv/guide/fr/063685-000-A/kurdistan-la-guerre-des-filles>).

522. Voir le documentaire de Mateo Dara et Lilith Ezidi, « Rencontre avec des combattants du PKK dans le nord de l'Irak », *France 24*, 13 novembre 2015 (<http://www.tv-replay.fr/redirection/08-03-16/kurdistan-la-guerre-des-filles-arte-11463663.html>).

523. Mais dans aucun les femmes n'ont occupé une place aussi importante que chez les Kurdes. Un chiffre de 30 % de combattantes au front est fréquemment avancé (par exemple, Patrice Franceschi, *Mourir pour Kobané*, précité note 275, page 140 ou *Le Figaro* du 6 février 2015).

524. Après avoir participé à la lutte de libération nationale, dans des conditions différentes de celles de Turquie ou de Syrie, les femmes algériennes obtinrent, dans la

en son temps, le PKK et ses alliés utilisent l'image de la milicienne dans leur propagande. Pour les Kurdes, l'entreprise a particulièrement bien marché et même les médias occidentaux conservateurs ont relayé, non sans arrière-pensées commerciales, les exploits des intrépides amazones, terreurs des djihadistes de l'État islamique⁽⁵²⁵⁾. D'un point de vue libertaire, l'analyse doit être plus critique. Si la justesse du combat n'est pas remise en cause, la capacité émancipatrice qui y serait attachée n'est pas évidente. Tenir un fusil, tuer un islamiste est sûrement nécessaire pour protéger la révolution, mais ne garantit nullement l'émancipation d'un homme ou d'une femme et peut, au contraire, développer des instincts guerriers et des pratiques militaristes peu compatibles avec la cause de cette révolution⁽⁵²⁶⁾. La réponse est connue, les recrues ne reçoivent pas seulement une éducation militaire, mais aussi une éducation politique, car les milices kurdes ne sont pas une armée comme les autres. Voire!

constitution de 1963 qui suivit l'indépendance, la reconnaissance de l'égalité des droits entre les sexes. La jurisprudence interpréta de manière restrictive ce principe pour aboutir, en 1984, à l'adoption du *Code de la famille* appelé « Code de l'infamie », toujours en vigueur après une révision en 2005 qui atténua légèrement les articles liberticides à l'égard des femmes (Diane Sambron, *Femmes musulmanes. Guerre d'Algérie 1954-1962*, Paris, Éditions Autrement, 207, 190 pages).

525. Annabelle Marin, « De Jeanne d'Arc aux combattantes kurdes, réalités et fantasmes », *Nonfiction.fr*, « Actuel Moyen Âge (8) », 3 mars 2016 (http://www.nonfiction.fr/article-8141-actuel_moyen_age__8__de_jeanne_darc_aux_combattantes_kurdes_realites_et_fantasmes.htm).

Quelques documents échappent à la mièvrerie, au glamour ou au fantasme, citons le documentaire de Mylène Sauloy, « Kurdistan, la guerre des filles », *Arte*, 8 mars 2016, précité note (521).

526. Anti War : « Qu'y a-t-il de si révolutionnaire que d'être recruté (ou enrôlé de force) dans une armée, d'obéir aux ordres et de subir le traumatisme du combat ? » (« J'ai vu le futur, et ça fonctionne ». Questions critiques pour les partisans de la révolution au Rojava », *Libcom.org*, 28 janvier 2015, précité note 477).

Gille Dauvé et Tristan Leoni : « Le caractère subversif d'un mouvement ou d'une organisation ne se mesure pas au nombre de femmes en arme. Son caractère féministe non plus. Depuis les années soixante, sur tous les continents, la plupart des guérillas ont comporté et comportent de très nombreuses combattantes, en Colombie par exemple. C'est encore plus vrai dans les guérillas d'inspiration maoïste (Népal, Pérou, Philippines, etc.) appliquant la stratégie de "guerre populaire" : l'égalité hommes-femmes doit contribuer à mettre à bas les cadres traditionnels, féodaux ou tribaux (toujours patriarcaux). C'est bien dans les origines maoïstes du PKK-PYD que se trouve la source de ce que les spécialistes qualifient de "féminisme martial". » (« Kurdistan ? », *DDT* 21, sans date [2015], précité note 521.)

L'amour est-il une liberté individuelle ? Pas dans les troupes kurdes, et les magazines occidentaux – encore – proposent de pleines pages d'histoires à l'eau de rose. Les raisons avancées tiennent à la lutte armée qui s'accommode mal des relations amoureuses ; si des combattants tombent amoureux, ils sont mutés à des postes plus appropriés. Ce n'est pas considéré comme une atteinte à la liberté individuelle dans la mesure où les miliciens et miliciennes acceptent ce choix et font prévaloir leur investissement révolutionnaire sans contrainte⁽⁵²⁷⁾.

La critique peut être poussée à un point limite. Elle ne vient pas d'antimilitaristes ou d'anarchistes, mais d'un universitaire, Olivier Grojean :

« Le parti [PKK], qui ne s'est jamais dit féministe, a ainsi repris la namûs à sa charge et les relations hommes-femmes au sein de la guérilla se sont apparentées pour beaucoup à une rationalisation des pratiques traditionnelles, destinée à assurer la soumission et la déssexualisation des militants⁽⁵²⁸⁾. »

L'auteur parle du PKK des années 1990. Il nuance ses propos pour le PKK et les YPJ d'aujourd'hui. Cependant, on voit que l'évolution du parti, si elle est plus rapide que celle de la société, peut encore susciter des réminiscences qui ne sont pas innocentes. D'ailleurs, d'où qu'elles viennent, les appréciations sur l'idée d'émancipation de la femme par la lutte armée suscitent toutes un doute plus ou moins profond, qui oblige à voir de plus près le fonctionnement et le comportement des armées kurdes, domaine particulièrement sensible pour la critique de l'autoritarisme. Mais avant il convient, pour prolonger l'idée d'égalité, de s'interroger sur le fonctionnement de la justice et l'ouverture du droit à l'aide sociale, à la santé et à l'éducation.

527. Zaher Baher, « Dossier Kurdistan : oui, le peuple peut changer les choses, l'expérience du Rojava », *Alternative libertaire.org*, 29 octobre 2014, précité note (476).

528. Olivier Grojean, « Kurde et combattante : une émancipation des femmes par la guerre ? », *Moyen-Orient*, n° 26, « Dossier Kurdistan(s) », avril-juin 2015, pages 64 et 65.

Namûs : mot arabe signifiant littéralement « honneur » avec l'idée de patriarcat que l'on retrouve dans les crimes d'honneur.

Du même auteur, voir « Théorie et construction des rapports de genre dans la guérilla kurde de Turquie », *Critique communiste*, n° 60, 3-2013, page 21.

La justice du consensus

La question de l'application du droit et du fonctionnement du système judiciaire n'est pas la même en Turquie et en Syrie. En Turquie, l'appareil d'État ne laisse aucune place à un droit ou une justice kurdes. Même s'il existe une volonté de régler les problèmes au sein de la communauté, le droit coutumier, les procédures et les décisions internes restent sans valeur d'un point de vue légal. Tout autre est la situation en Syrie où un nouveau droit et une nouvelle justice se mettent en place.

L'insécurité juridique

Au chapitre précédent, il a été vu que la législation syrienne, civile comme pénale, continuerait de s'appliquer pour peu qu'elle ne contrarie pas les principes de l'autonomie démocratique et tant qu'elle n'aurait pas été modifiée ou remplacée par des lois du Rojava ; en cas de conflit de lois, la Cour suprême constitutionnelle du canton statue « *sur la loi applicable, en se fondant sur l'intérêt des Régions autonomes* » (article 89 de la Charte du Rojava)⁽⁵²⁹⁾.

Si l'on en croit l'organisation Human Rights Watch (HRW), en février 2014, le Rojava vit une situation d'insécurité juridique dont juges et avocats s'accommodent tant bien que mal et dont les justiciables font les frais⁽⁵³⁰⁾. Aucun indice ne laisse supposer que depuis les choses se

529. Voir ci-dessus le paragraphe « La Charte du Rojava, une norme originale » du chapitre VI « La Charte du Rojava », page 150.

530. Chapitre III « Violation des règles du procès » du rapport d'HRW, *Under Kurdish rules. Abuses in PYD-run Enclaves of Syria* (Sous la loi kurde. Les abus dans les enclaves syrienne du PYD), 18 juin 2014, 110 pages (https://www.hrw.org/sites/default/files/reports/syria0614_kurds_ForUpload.pdf). HRW s'attache plus spécialement au droit pénal mais il n'y a pas de raison qu'il en aille différemment pour le droit civil ou le droit commercial.

Communiqué en français d'HRW du 19 juin 2014 (<https://www.hrw.org/fr/news/2014/06/19/syrie-des-abus-sont-commis-dans-les-enclaves-sous-contrôle-kurde>).

Le rapport d'HRW a fait l'objet d'une synthèse en français par le Collectif anarchiste de traduction et de scannérisation de Caen (CATS) le 12 juin 2015 (<http://ablogm.com/>

soient améliorées. Comment connaître la loi applicable quand il n'existe pas de journal officiel s'interroge HRW? Et que, plus de deux ans après cette interrogation, le site des cantons du Rojava n'a toujours publié que sept lois avec la même date de parution, le 15 mai 2015⁽⁵³¹⁾? Quand le Conseil législatif et la Cour suprême constitutionnelle ne semblent pas actifs? Que ne sont pas abrogées les lois répressives syriennes? Pour le ministre de l'Intérieur du Jazira, Kanan Barakat, lui-même avocat, le droit syrien se combine avec les lois nouvelles inspirées d'exemples étrangers, la Charte du contrat social et la coutume. Administrateurs, juges et avocats ne disent pas autre chose. Quand l'organisation humanitaire objecte que ce flou législatif ouvre la porte à des abus, le coprésident du tribunal populaire de Qamislo, Qehreman Issa, répond, en 2014 : « *Dans notre société, nous sommes tous d'accord pour distinguer ce qui est criminel de ce qui ne l'est pas*⁽⁵³²⁾. » Chacun comprend l'idée, mais une bonne justice ne peut s'en satisfaire et le droit ne s'arrête pas aux infractions criminelles. Ce bricolage juridique rejaillit évidemment sur la crédibilité des institutions judiciaires qui peinent à se mettre en place.

Le système judiciaire

Au Rojava, selon le mode démocratique occidental, la justice est le troisième pouvoir à côté du législatif et de l'exécutif⁽⁵³³⁾. La Charte du Rojava en a posé les grands principes qui sont ceux de la justice universelle : impartialité des tribunaux, respect des droits de la défense, inamovibilité des juges, interdiction des tribunaux d'exception, non-comparution de civils devant les tribunaux militaires, application effective des jugements, publicité des procès⁽⁵³⁴⁾. Le décret-loi du 1^{er} novembre 2014 relatif aux droits des femmes prévoit à leur égard des dispositions qui rectifient les scories patriarcales de certaines justices proche-orientales : égale valeur juridique du témoignage d'une femme et d'un homme, crimina-

cats/2015/06/12/sous-lautorite-kurde-les-abus-dans-les-enclaves-de-syrie-dirigees-par-le-pyd/).

531. Site des cantons du Rojava (<http://kantonrojava.com/en/category/legislative-council/>).

532. Page 24 du rapport d'HRW, précité note (530).

533. Article 13 de la Charte du Rojava, précitée note (394).

534. Articles 64 à 74 de la Charte du Rojava, précitée note (394).

lisation des crimes d'honneur et de tout type de mauvais traitements des femmes et des enfants⁽⁵³⁵⁾.

Le système judiciaire lui-même s'appuie sur la recherche de la médiation et de la conciliation ; ces procédures que l'on retrouve dans toutes les justices peuvent, quand elles sont poussées à leurs limites, servir de point d'appui à une justice anarchiste⁽⁵³⁶⁾. Or, c'est bien dans ce sens que le Rojava se dirige, vers une conception de la justice en rupture avec la logique punitive classique. Grâce au militant kurde Ercan Ayboga, on connaît un peu mieux le système judiciaire du Rojava⁽⁵³⁷⁾. Il paraît compliqué, mais quelle administration de la justice ne l'est pas pour un étranger.

Il faut chercher l'origine de la justice du Rojava, dans les comités Paix et consensus que mirent en place des militants kurdes dans les années 1990. Installés dans les villages et quartiers des villes, ils avaient pour fonction de régler par le consensus tous les conflits qui pouvaient surgir sur leur territoire. Fonctionnant comme une justice parallèle, ils furent à ce titre réprimés. Quand la révolution s'est mise en marche, en 2012, sous l'impulsion du Mouvement de la société démocratique (TEV-DEM), ont été mis en place des conseils de justice régionaux. Ces conseils – onze membres dans le canton de Jazira – sont formés de juges, d'avocats, de juristes ayant rompu avec la justice légale syrienne. En concertation avec les conseils du peuple, devant lesquels ils sont responsables, ils ont fondé

535. Décret-loi n° 22/2104 signé le 1^{er} novembre 2014, précité note (519), «Principes de base».

536. Sur ce que pourrait être un droit anarchiste, Pierre Bance, «La question du droit en anarchie. Ses sources, la justice et la police», *Grand Angle libertaire*, 4 octobre 2013 (<http://www.grand-angle-libertaire.net/la-question-du-droit-en-anarchie-pierre-bance/>).

537. Ercan Ayboga, «Le consensus, la clé du nouveau système [judiciaire] au Rojava», *Le Monde libertaire*, n° 1754, 30 octobre-5 novembre 2014 ; texte initialement paru en allemand dans *Kurdistan Report*, n° 175, september-oktober 2014 (<http://www.kurdistan-report.de/index.php/archiv/2014/32-kr-175-september-oktober-2014/178-der-konsens-ist-entscheidend>) puis traduit en anglais par Janet Biehl sur *New Compass*, 13 octobre 2014 (<http://new-compass.net/articles/consensus-key-new-justice-system-rojava>).

un nouveau système de justice dont la philosophie est de résoudre les conflits sur la base du consensus.

Au niveau du village et du quartier, on retrouve les comités Paix et consensus qui sont légalisés, réanimés et installés là où ils n'existaient pas. Un comité est composé de cinq à neuf membres élus par le conseil populaire avec un quota de genre de 40 %. Ces élus sont âgés, pour la plupart, de plus de 40 ans, comme une référence au conseil des anciens de la société traditionnelle dont ils assureraient la continuation de manière démocratique⁽⁵³⁸⁾. Les comités poursuivent leur mission de conciliation pour éviter le contentieux judiciaire. Les crimes ne relèvent pas de leur compétence mais directement du niveau supérieur, celui du comité Paix et consensus communal composé de deux sections, l'une pour la justice générale y compris les crimes, l'autre pour les affaires familiales (polygamie, mariage forcé, violence matrimoniales, etc.). On reste toujours dans un processus conciliatoire sans peine d'enfermement. Si aucune solution amiable n'est trouvée, l'affaire est renvoyée devant un tribunal⁽⁵³⁹⁾.

Le tribunal de première instance est le tribunal populaire qui siège dans les grandes villes. Les juges sont pour partie nommés par le conseil régional de justice et pour partie élus, dans des circonscriptions déterminées, après avis des conseils du peuple régionaux. Pour être juges, il n'est pas nécessaire d'être juristes, étant « *considéré comme beaucoup plus important que les personnes nommées comme juges soient celles qui peuvent représenter les intérêts de la société* »⁽⁵⁴⁰⁾. Si une partie d'un procès civil ou un accusé d'un procès pénal n'est pas satisfait du jugement du tribunal populaire, il peut porter l'affaire devant la cour d'appel composée de juristes⁽⁵⁴¹⁾.

538. *Ibidem*.

539. Voir la description de la sociologue, Nazan Üstündag, au paragraphe « La démocratisation de la loi : maison du peuple et maison des femmes » de son article « L'auto-défense comme pratique révolutionnaire au Rojava ou comment défaire l'État », *Merhaba Hevalno, Nouvelles du Kurdistan*, n° 2, 15 mars 2016, page 13 (<https://we.riseup.net/assets/283829/versions/3/mh2.pdf> ; source, note 794).

540. Ercan Ayboga, « Le consensus, la clé du nouveau système [judiciaire] au Rojava », *Le Monde libertaire*, n° 1754, 30 octobre-5 novembre 2014, précité note (337).

541. Ercan Ayboga parle d'un troisième degré de juridiction, le tribunal régional

Rappelons qu'un niveau supérieur existe, par canton, un Conseil de la magistrature qui veille au respect des principes de justice et une Cour suprême constitutionnelle dont les missions sont d'interpréter les principes et les articles de la Charte sociale du Rojava et de veiller à la constitutionnalité des lois et décrets⁽⁵⁴²⁾.

Ce système est « *encore squelettique* » en 2014⁽⁵⁴³⁾ et les événements militaires n'ont probablement pas favorisé son développement. Son fonctionnement serait aussi mis à mal par l'insuffisance de juges professionnels, notamment parce que « *la profession de juge était interdite aux Kurdes sous le régime de la famille al-Assad*⁽⁵⁴⁴⁾ ». Cela explique qu'une académie spécialisée, commune aux trois cantons, a été créée pour former, en quatre mois, des juristes et des professionnels de la justice. Cette formation accélérée initiale répondant à l'urgence sera suivie d'une formation continue et repensée quand la paix sera revenue⁽⁵⁴⁵⁾. Selon le ministre de la Justice du Jazira, Sanharib Barjoun, les dérapages des tribunaux, spécialement sur le terrain pénal, sont largement attribuables au défaut de compétence professionnelle, mais, selon des témoins interrogés par HRW, c'est surtout le manque d'indépendance des juges et policiers à l'égard du pouvoir qui explique le non-respect des règles procédurales tels les arrestations sans mandat, les détentions arbitraires, le nonaccès à un avocat, etc.⁽⁵⁴⁶⁾.

« *seul à couvrir les trois cantons* ». Cour d'appel supérieure ou cour de cassation, il n'en a pas été trouvé trace.

542. Voir le chapitre VI précédent « La Charte du Rojava », pages 171 et 173.

543. Ercan Ayboga, « Le consensus, la clé du nouveau système [judiciaire] au Rojava », *Le Monde libertaire*, n° 1754, 30 octobre-5 novembre 2014, précité note (337).

544. Frantz Glasman, *Vie locale et concurrence de projets politiques dans les territoires sous contrôle de l'opposition des djihadistes et des Kurdes en Syrie*, étude pour la Délégation aux affaires stratégiques du ministère de la Défense, octobre 2014, précité note (431) page 47.

545. En mai 2014, environ soixante-dix étudiants étaient en formation (Ercan Ayboga, « *Le consensus, la clé du nouveau système [judiciaire] au Rojava* », *Le Monde libertaire*, n° 1754, 30 octobre-5 novembre 2014, précité note 337).

546. Chapitre III « Violation des règles du procès » du rapport d'HRW, *Under Kurdish rules. Abuses in PYD-run Enclaves of Syria*, 18 juin 2014, précitée note (530).

Dans certains endroits, comme à Qamislo, se toisent la justice syrienne et la justice kurde. Chacun pouvant recourir à celle qui lui convient. Le coprésident du tribunal populaire, Rovind Khalaf, tient à marquer la différence : « *Nos juges, anciens avocats ou notables, travaillent sur la base du droit syrien, mais nous préférons les règlements à l'amiable, plus rapides*⁽⁵⁴⁷⁾. » Ce qui confirme qu'il est possible de concilier à tous niveaux, y compris celui des tribunaux, mais ce n'est pas une spécificité, la chose est aussi possible en France et souhaitée par les juges.

Quand il ne peut être fait autrement que d'envoyer une personne en prison, celle-ci doit être l'occasion d'éduquer et de réinsérer les prisonniers, dit la Charte du Rojava⁽⁵⁴⁸⁾. Pour Ercan Ayboga, « *par prison, on entend des établissements d'enseignement et, une fois que les moyens seront disponibles, ils devront être transformés en centres de réadaptation et ne seront pas des institutions punitives* ». Il rapporte ce propos d'un membre d'un conseil de justice : « *Nous avons déjà privé les prisonniers de leur liberté, nous ne voulons pas les punir davantage avec les conditions de détention*⁽⁵⁴⁹⁾. » Dans le décret du 1^{er} novembre 2014, il est souhaité que soient créés des centres « *pour les femmes enceintes et allaitantes condamnées [qui] tiennent compte de leur état, de celui du fœtus et du nouveau-né*⁽⁵⁵⁰⁾ ». Pour Ayboga, « *bien que des chiffres fiables soient encore difficiles à établir* », on observe une diminution de la criminalité au Rojava⁽⁵⁵¹⁾.

Malgré ses insuffisances, par certains aspects, la justice du Rojava tend à s'aligner sur la justice occidentale, ce qui est déjà un progrès dans

Voir le point « *La mesure des crimes et abus* », ci-dessous, dans le paragraphe « Une armée comme les autres ? », page 228.

547. Allan Kaval, « À Kamechliyé [Qamislo], capitale du Kurdistan syrien », *Le Monde*, 16 juin 2015.

548. Article 25, c, de la Charte du Rojava, précitée note (394).

549. Ercan Ayboga, « Le consensus, la clé du nouveau système [judiciaire] au Rojava », *Le Monde libertaire*, n° 1754, 30 octobre-5 novembre 2014, précité note (337).

550. Décret-loi n° 22/2014 signé le 1^{er} novembre 2014, précité note (519), « Dispositions générales ».

551. Ercan Ayboga, « Le consensus, la clé du nouveau système [judiciaire] au Rojava », *Le Monde libertaire*, n° 1754, 30 octobre-5 novembre 2014, précité note (337).

la région et, par d'autres, elle est plus avancée, spécialement par cette recherche systématique de l'accord amiable entre les parties comme avec la société. La refonte de la politique pénale, si elle est mise en pratique sera à l'avant-garde de ce qui existe dans le monde. Dans les domaines de la santé, du social et de l'éducation, le Rojava se distingue-t-il par une audace inspirée par le vent révolutionnaire ?

La santé, le social, l'éducation

En Turquie, la santé, le social et l'éducation restent largement du domaine de l'État. C'est surtout au Rojava, où la structure d'État est aux mains des Kurdes que la santé, le social et l'éducation présentent des originalités en relation avec le projet confédéraliste. Il faut imaginer cette bande de terre encerclée d'ennemis, Turquie et milices de l'opposition au nord, État islamique au sud et à l'ouest, régime syrien qui attend son heure pour reprendre le contrôle de la région, ce petit pays bombardé, attaqué, obligé de se mobiliser militairement pour survivre, pour comprendre que les révolutionnaires ne sont pas en mesure de libérer toutes leurs potentialités d'innovation dans ces trois domaines.

Santé, social

Au Kurdistan turc, la santé et le social sont assurés par les secteurs publics et privés comme dans le reste du pays. Les spécialistes discuteront le degré d'infrastructures sanitaires et sociales des régions kurdes par rapport au reste du pays, mais, dans tout pays, il y a des régions qui, à tort ou à raison, s'estiment mal loties.

Au Rojava, le décret du 1^{er} novembre 2014 trace la ligne à suivre : *« L'auto-administration démocratique doit assurer, pour répondre aux exigences d'une vie libre et digne, la santé et l'assurance sociale pour chaque individu et la famille, et spécialement pour les femmes, les enfants, les veuves et les femmes âgées⁽⁵⁵²⁾. »* Dans ces circonstances, il est difficile de dissocier le social de la santé. L'effort va d'abord porter sur la santé.

552. Décret-loi n° 22/2014 signé le 1^{er} novembre 2014, précité note (519),

Les infrastructures sanitaires laissées par le régime syrien étaient minimales. Il a fallu réhabiliter l'existant et combler les manques. Kobané, en 2015, donne une idée de la situation. Cette année-là, la ville ne disposait plus que de deux hôpitaux, un militaire de 12 lits et un civil de 15 lits avec 10 médecins et 25 infirmiers au total, le reste des bâtiments ayant été détruit par l'État islamique. Médecins sans frontières (MSF) a construit un nouvel hôpital de 13 lits. Pour environ cinquante mille habitants, le dispositif sanitaire reste insuffisant d'autant que les réfugiés sont de retour⁽⁵⁵³⁾. On s'active ailleurs dans le Rojava. Ainsi un hôpital public a été construit dans le canton d'Efrin⁽⁵⁵⁴⁾ et des centres médicaux sont progressivement installés dans le canton de Jazira⁽⁵⁵⁵⁾. Partout les soins médicaux sont gratuits pour les pauvres⁽⁵⁵⁶⁾. L'intention est là, mais manquent les moyens en personnel, en matériel, notamment en ambulances toutes mobilisées sur le front, en médicaments et en fournitures médicales, tant à cause des finances absorbées par la résistance à l'invasion que de l'embargo appliqué à la Syrie ou que des tracasseries de la Turquie et du gouvernement du Kurdistan irakien, même dans ce domaine.

Malgré tout cela, la volonté de changer la médecine existe. Deux témoins s'en font l'écho. David Graeber a rencontré un médecin du Rojava :

« Dispositions générales ». Ce décret étant dédié aux femmes, il insiste sur leur situation mais, par « femmes âgées », il faut comprendre « personnes âgées ».

553. « MSF open new hospital in Kobané », *The Rojava Report*, 7 avril 2015 (<https://rojavareport.wordpress.com/2015/04/07/doctors-without-borders-open-new-hospital-in-kobane/>).

554. Amaad Youssef, ministre du Commerce et de l'Économie du canton d'Efrin, qui souligne qu'il existe des hôpitaux privés dans le canton (entretien au journal *Özgür Gündem*, « Le Rojava défie les normes de classe, de genre et de pouvoir », 22 décembre 2014, précité note 389).

555. Ainsi, le 17 février 2016 dans la banlieue d'al-Hilaliya (site officiel des cantons du Rojava, suspendu, <http://kantonrojava.com/en/opening-first-health-center-in-al-hilaliya-neighborhood/>).

556. Déclaration du ministre du Commerce et de l'Économie du canton d'Efrin, Amaad Youssef au journal *Özgür Gündem* en décembre 2014, précité note (389). Le ministre ne dit pas si ces hôpitaux privés ont été contraints au service gratuit pour les pauvres.

« Nous pensons que la meilleure approche en matière de santé publique est préventive, la plupart des maladies sont causées par le stress. Nous pensons que, si nous réduisons le stress, le niveau des maladies cardiaques, du diabète et même du cancer va diminuer. Donc notre projet ultime est de réorganiser les villes pour qu'elles aient 70 % d'espaces verts. »

Des « schémas fous et brillants », dit le professeur de la London School of Economics⁽⁵⁵⁷⁾. Oui ! Mais totalement boockchiniens. De son côté, Rebecca Coles constate que les médecins, outre leur volonté de construire un système de santé moderne et gratuit, s'activent « *pour collecter et diffuser les savoirs locaux disparus, pour soigner et pour changer les conditions de vie en général* »⁽⁵⁵⁸⁾. Là encore sent-on le vent de l'écologie sociale, un souffle qui ne pouvait que s'amplifier dans le domaine éducatif.

Éducation

Le combat en Turquie et au Rojava est différent. En Turquie, pendant de longues années, ce fut le cauchemar de l'assimilation forcée de la population kurde, notamment par l'interdiction de l'enseignement de sa langue. À la faveur des pourparlers de paix interrompus et repris entre l'État et le PKK, le kurde a fini par s'imposer dans les écoles. D'abord accepté dans les établissements privés et à l'université, avec la loi sur « *l'apprentissage des langues et des dialectes vivants* », en juin 2012, il fait son entrée dans le public, comme matière optionnelle⁽⁵⁵⁹⁾.

Au Rojava, le coprésident du PYD, Salih Muslim donne le ton :

« Vous devez vous instruire vingt-quatre heures sur vingt-quatre pour apprendre à discuter, à décider collectivement. Vous devez rejeter l'idée qu'un chef quelconque vienne vous dire quoi faire et apprendre à être autonomes

557. David Graeber interrogé par Pinar Ögünç, « Non c'est une véritable révolution », 26 décembre 2014, précité note (493).

558. Rebecca Coles, « Une révolution dans la vie quotidienne », *Courant alternatif*, n° 246, janvier 2015, précité note (478).

559. Selda Araz, *Enseignement du kurde en Turquie. Étude de cas dans la province de Batman*, Sarrebruck, Omniscriptum (Éditions universitaires européennes), 2015, 144 pages.

dans une pratique collective. Les gens doivent s'éduquer mutuellement. Réunissez dix personnes, posez-leur un problème ou une question et elles trouveront la bonne réponse. L'échange favorise la politisation⁽⁵⁶⁰⁾. »

Le monde éducatif n'avait pas attendu Muslim pour, dès la révolution de juillet 2012, entreprendre, de l'école primaire à l'université, la refonte du système éducatif hérité de l'État syrien. La première mesure fut de réhabiliter la langue kurde, laquelle était interdite au profit de l'arabe. L'entreprise fut rondement menée. En août 2014, au Jazira, 3 000 enseignants dans 670 écoles dispensent des cours de langue kurde à 49 000 élèves et étudiants⁽⁵⁶¹⁾. La deuxième question à régler était celle de la pédagogie.

Il ne semble pas que les enseignants kurdes aient eu connaissance des éducateurs libertaires. Pourtant, ce qu'ils vont mettre en place est une pédagogie libertaire comme si celle-ci découlait naturellement, faisait partie intégrante de la contestation de l'ordre autoritaire, était le moteur culturel sur lequel pourront s'appuyer les nouvelles institutions. L'idée dominante n'est pas d'enseigner pour qu'élèves et étudiants fassent carrière et fortune, elle est d'en faire des citoyens capables d'enrichir la société. L'enseignement n'est pas fondé sur la mémorisation, laquelle cultive des accointances avec la société autoritaire, mais sur la compréhension ; l'étude doit former des sujets en mesure de décider dans le cadre de l'autonomie démocratique. La hiérarchie enseignant-élève est remise en cause, chacun ayant à apprendre de l'autre⁽⁵⁶²⁾. Un principe qui n'a pas la même signification à l'école élémentaire, au lycée ou à l'université.

560. Salih Muslim, novembre 2014. Propos rapportés par Janet Biehl dans son article, non traduit, « Revolutionary Education. Two academies in Rojava », *Ecology or Catastrophe*, 7 février 2015 (<http://www.biehlonbookchin.com/revolutionary-education/>).

561. *Ibidem*. Pour le canton de Kobané, en 2016, l'enseignement en kurde concerne 1 700 enseignants pour 20 000 étudiants répartis dans 210 écoles (Nesrin Kenan, président du Conseil de l'éducation du canton de Kobané, « Education in Rojava after the revolution » [L'éducation au Rojava après la révolution], *ANF News*, 16 mai 2016, <https://anfenglish.com/culture/education-in-rojava-after-the-revolution>).

562. Janet Biehl, « Mes impressions du Rojava », 15 décembre 2014, précité note (483).

C'est évidemment à l'université que l'évolution est la plus sensible. Le mot université même a été abandonné comme ayant trop de résonances avec l'ancien système formant les cadres de l'État⁽⁵⁶³⁾ ; il est remplacé par celui d'académie. L'académie est un lieu ouvert à tous, des adolescents aux personnes âgées. La formation, l'auto-formation dans chaque matière est repensée dans le cadre de l'autonomie démocratique. Suivant l'idée d'Öcalan, le positivisme est rejeté au profit d'une sociologie de la liberté, la jineolojî est une matière à part entière et possède sa propre université, l'Académie des femmes (Star Academy Yekitya) à Rimêlan, dont le « *but est d'éduquer les cadres révolutionnaires femmes*⁽⁵⁶⁴⁾ ». Le clivage professeurs-étudiants est revu de manière non hiérarchique faisant penser au maître ignorant de Jacques Rancière⁽⁵⁶⁵⁾. Le journaliste Wes Enzinna du *New York Times Magazine* qui donnait un cours à l'Académie de science sociale de Mésopotamie à Qamislo l'apprit à ses dépens. Après avoir posé une question sur leur passé qui déplut aux étudiants, qui y virent un interrogatoire à la manière de la police syrienne, ceux-ci interrompirent le cours. Le lendemain, ils firent cette déclaration liminaire au professeur : « *Nous rejetons la relation maître-esclave comme un modèle pour la relation enseignant et élève* » et l'enseignement reprit⁽⁵⁶⁶⁾. Les examens ne sont plus un contrôle des connaissances, mais plutôt de la compréhension et de

563. Sarah Caunes et Anouk Colombani, « L'autonomie démocratique au Rojava et au Bakûr », *Association autogestion*, 26 novembre 2015 (<http://www.autogestion.asso.fr/?p=5604>). Les auteurs sont membres du syndicat Solidaires étudiants et ont fait un voyage au Rojava.

564. Janet Biehl, « Revolutionary Education. Two academies in Rojava », *Ecology or Catastrophe*, 7 février 2015, précité note (560).

Sur l'antipositivisme d'Öcalan et la jineolojî, voir ci-dessus le paragraphe « Critique de l'État et du capitalisme » du chapitre IV « Le confédéralisme démocratique selon Öcalan », pages 111 et 115.

565. Jacques Rancière, *Le Maître ignorant. Cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle* (Fayard, 1987), Paris, Éditions 10/18, « Non fiction », 2004, 240 pages. Voir Pierre Bance, « Jacques Rancière, l'anarchique », *Autre futur.net*, 11 octobre 2012 (<http://www.autrefutur.net/Jacques-Ranciere-l-anarchique>).

566. Wes Enzinna, « The Rojava experiment », *The New York Times Magazine*, 29 novembre 2015, précité note (482), page 110.

Sur l'Académie de Mésopotamie, voir Janet Biehl, « Revolutionary Education. Two academies in Rojava », *Ecology or Catastrophe*, 7 février 2015, précité note (560).

la destination de ces connaissances; l'idée de leur disparition n'est pas écartée⁽⁵⁶⁷⁾.

Tout n'est pas rose. On a vu précédemment que le militant anarchiste Zaher Baher avait été dérangé par le culte de la personnalité et c'est en matière d'éducation qu'il fut le plus gêné :

« Le pire, c'est à la Maison des enfants et dans les centres de jeunesse, où les enfants apprennent les idées nouvelles, la révolution et beaucoup de choses positives qu'ils devront savoir pour être utiles à la société. Cependant, en plus, ces enfants apprennent l'idéologie et la pensée d'Öcalan, et à quel point il est le leader du peuple kurde. À mon sens, les enfants ne devraient pas être endoctrinés. On ne devrait pas leur enseigner la religion, la nationalité, la race ou la couleur. Ils devraient avoir leur liberté de conscience et qu'on les laisse tranquilles jusqu'à ce qu'à l'âge adulte ils fassent leurs propres choix⁽⁵⁶⁸⁾. »

La pratique rappelant, là encore, de vieilles survivances marxistes-léninistes, est-elle généralisée? Le soupçon de stalinisme pourrait resurgir si l'on prend l'organisation des milices pour butte témoin.

Une armée comme les autres ?

Dans son livre, *L'Antimilitarisme en Turquie*, Aurélie Stern donne un point de départ glacial :

« Par son utilisation des armes, sa hiérarchie, son autoritarisme, ses symboles, le PKK ressemble beaucoup à l'armée turque, car il est une armée lui-même. Le PKK est donc une organisation militariste, tant par ses actes que par son mode organisationnel⁽⁵⁶⁹⁾. »

567. Rebecca Coles, « Une révolution dans la vie quotidienne », *Courant alternatif*, n° 246, janvier 2015, précité note (478).

568. Zaher Baher, « Dossier Kurdistan : oui, le peuple peut changer les choses, l'expérience du Rojava », *Alternative libertaire.org*, 29 octobre 2014, précité note (476).

569. Aurélie Stern, *L'Antimilitarisme en Turquie*, précité note (283), page 131.

L'armée noire de Nestor Makhno en Ukraine insurgée, les colonnes anarchistes durant la guerre d'Espagne étaient-elles démocratiques⁽⁵⁷⁰⁾ ? Pour eux-mêmes, les Zapatistes répondent qu'une armée n'est jamais démocratique⁽⁵⁷¹⁾.

Les Forces de défense du peuple (HPG), les Unités de femmes libres (YJA Star), les Unités de défense civile (YPS)⁽⁵⁷²⁾ et les Unités de défense des femmes (YPS-Jin), branches armées du PKK en Turquie, les Unités de protection du peuple (YPG), les Unités de protection des femmes (YPJ), les Asayish (police), les Forces démocratiques syriennes (FDS), les Forces de protection autonomes (FPA)⁽⁵⁷³⁾, branches militaires du PYD en Syrie, sont-elles des armées comme les autres ? À l'évidence, pour tenir

570. « *L'atmosphère belliqueuse dont se trouvaient constamment entourés les makhnovistes engendra parmi eux beaucoup des particularités propres à leur situation exceptionnelle : une discipline sévère dans leurs rangs, une grande rigidité à l'égard de leurs ennemis. Néanmoins, et malgré ces particularités, les makhnovistes restaient des révolutionnaires avant tout. [Ils] ne portèrent aucune atteinte à la vie et à la personne des combattants [blessés] qu'ils fussent simples soldats ou officiers. Et ces mêmes makhnovistes fusillèrent leurs propres commandants Bogdanoff et Lachkévitich pour infractions à la discipline et à l'honneur révolutionnaires.* » (Piotr Archinoff, *Le Mouvement makhnoviste* [1924], Paris, Béliabaste, 1969, 392 pages, citation pages 373 et 374.)

« *Toute cette structure [de la colonne Durruti] était née spontanément [...]. Pour ceux qui prétendaient mener en avant la révolution, la vie des milices ne pouvait être autre chose que l'image de la société sans classes à laquelle on aspirait.* » (Abel Paz, *Durruti. Le Peuple en armes*, précité note 475, citation pages 342 et 343.)

571. Voir ci-dessus le paragraphe « Approche politico-militaire », page 188.

572. Anciennement Mouvement de la jeunesse patriotique révolutionnaire (YDG-H).

573. Les FPA sont en voie de constitution dans la suite du projet de « système fédéral démocratique » annoncé en mars 2016 (Voir ci-après le paragraphe « Vers un renforcement de l'État » au chapitre IX « Aller vers le confédéralisme démocratique en Syrie », page 290). Elles devraient se substituer au FDS (*AFP*, « Syrie : les Kurdes créent une armée pour protéger leur "région fédérale" », 21 avril 2016, <http://www.institutkurde.org/info/depeches/syrie-les-kurdes-creent-une-armee-pour-protoger-leur-region-federale-7605.html>).

Sur les FDS, voir Charles Thiéphaîne, « Les FDS, une force armée en mutation permanente », avec des commentaires du sociologue Carl Drott, *L'Orient-Le Jour*, 21 juin 2016 (<http://www.lorientlejour.com/article/992230/les-fds-une-force-armee-en-mutation-permanente.html>). Voir également, *AFP*, « Poussés par leur haine de l'EI, des Syriens arabes combattent avec les Kurdes », 23 juin 2016 (<http://www.institutkurde.org>).

le maquis, mener la guérilla urbaine sans merci en Turquie, pour combattre les forces conjuguées de l'État islamique, de l'opposition syrienne islamiste ou nationaliste, de l'armée turque et de l'armée syrienne en embuscade, une organisation militaire s'impose. Mais une armée, une milice révolutionnaire n'a-t-elle pas une autre philosophie que le militarisme obtus fondé sur l'obéissance ?

Entre le discours antimilitariste anarchiste traditionnel selon lequel une armée est toujours une armée du crime et le discours militariste des marxistes-léninistes, la philosophie militaire des forces kurdes est difficile à cerner. Et ce d'autant que l'information fait défaut, soit qu'elle est verrouillée par le PKK ou le PYD, soit qu'elle est diffusée à des fins de propagande, soit que, venant d'opposants ou de sources occidentales, elle est visiblement partielle ou peu sérieuse. Des auteurs libéraux, tel Patrice Franceschi, font l'effort de comprendre :

« On reproche souvent son autoritarisme au principal parti kurde, le PYD, fédérateur de ce mouvement d'unité. On se méfie aussi de son affiliation au PKK d'origine marxiste. Mais c'est une guerre totale que le PYD doit gérer. Une guerre de survie. Les attermoissements ne peuvent être de mise en cet instant non plus que les facteurs de division. C'est cette unité, même imposée parfois, qui a fait la victoire de Kobané. Nombre d'Arabes, de chrétiens ou d'Arméniens combattent dans les troupes kurdes parce que cette unité existe. Sans cela, ils auraient tous connu le même délitement mortifère que l'Armée syrienne libre [ASL] ⁽⁵⁷⁴⁾. »

Cette remarque s'appuie sur l'idée d'unité, comme si le projet politique n'existait pas. Or, il n'est pas possible que la théorie du confédéralisme démocratique ait été sans influence sur l'organisation et le comportement des combattants. Faut-il rappeler que l'alinéa 3 de la Charte du Rojava estime incompatible avec « *la construction d'une société libre* » le militarisme et l'autoritarisme ⁽⁵⁷⁵⁾. Sans nul doute cet idéal

org/info/depeches/pousses-par-leur-haine-de-l-ei-des-syriens-arabes-combattent-avec-les-kurde-7803.html).

574. Patrice Franceschi, *Mourir pour Kobané*, précité note (275), page 139 ou *Le Figaro* du 6 février 2015.

575. Alinéa 3 du préambule de la Charte du Rojava, précité note (394).

explique que le PKK résiste depuis si longtemps en Turquie et qu'il paraît invincible, ce qu'avait compris Erdogan dans un premier moment de lucidité, et qu'au Nord de la Syrie, le PYD remporte victoire sur victoire⁽⁵⁷⁶⁾.

Militarisme et contrôle démocratique

« Sans nul doute » ? Ce n'est pas sûr. N'y aurait-il pas une corrélation entre la rigidité, voire l'aveuglement militaire, et la violence des combats, la cruauté de l'adversaire. À cet égard, l'entretien du commandant des YPS de la ville de Sirnak insurgée, sous la répression sauvage des forces turques, au journal d'Istanbul *Özgür Gündem*, est préoccupant. Son discours guerrier, nationaliste, dépourvu de toute humanité, de toute ambition de paix, sans un mot sur le communalisme, une ligne sur la solidarité entre les peuples, réduit à néant l'originalité du confédéralisme démocratique⁽⁵⁷⁷⁾. Ce type de déclarations est évidemment susceptible de récupération par ceux pour qui le PKK est resté un groupe stalinien.

Il est vrai que les images qui nous parviennent des maquis turcs, irakiens ou des champs de bataille syriens, avec leurs combattants et combattantes en uniforme et armés font plus penser à une armée conventionnelle qu'au peuple en armes dans les rues de Barcelone. Toutefois, Patrice Franceschi remarque que cette armée n'a « *ni galons ni insignes. Comme dans tous les mouvements révolutionnaires, on n'affiche pas son autorité. Chacun sait qui est qui, cela suffit*⁽⁵⁷⁸⁾. » Il est encore vrai que,

576. L'idéal marxiste-léniniste d'abolition des classes et de construction d'un État ouvrier a joué ce même rôle auparavant pour le PKK. Ce qui est remarquable est que l'idéal, disons libertaire faute d'adjectif plus précis, s'y soit substitué sans coup férir démontrant une grande habileté politique d'Öcalan et des cadres du parti. Si l'abandon du marxisme-léninisme s'était traduit par un vide idéologique ou par un engagement mou sur une option démocratique occidentale, le PKK serait réduit à peu et le PYD vaincu depuis longtemps.

577. Entretien de Ersin Caksu avec Xalid Sevger, commandant des YPS de Sirnak, pour *Özgür Gündem*, publié par *The Rojava Report*, 18 février 2016 (<https://rojavareport.wordpress.com/2016/02/18/new-interview-with-yps-commander-in-sirnex-on-ongoing-war-in-north-kurdistan/>).

Özgür Gündem, a été interdit, le 16 août 2016, après l'échec du coup d'État du 15 juillet 2016. Voir les informations, en anglais, d'*ANF News* (<http://anfenglish.com/>, mot-clé « *Özgür* »).

578. Patrice Franceschi, *Mourir pour Kobané*, précité note (275), page 69.

au Rojava, le pouvoir n'est pas avare de parades militaires, notamment à l'occasion de l'enterrement de miliciens tués au combat, ni, ce qui est encore plus regrettable, d'enfants déguisés en miliciens. L'éloge du martyr peut aussi impressionner⁽⁵⁷⁹⁾. Tout comme un certain fanatisme :

« *Avez-vous peur de mourir?* », demande le journaliste américain Wes Enzinna à une combattante des YPJ, « *Peur? dit-elle. Pourquoi aurai-je peur? Devenir une martyre est la meilleure chose qui puisse m'arriver. Combattre est dangereux. Mais combattre pour un idéal est merveilleux. La peur de mourir c'est pour vos femmes occidentales dans leur cuisine*⁽⁵⁸⁰⁾. »

Tous ces aspects sont quelque peu inquiétants et non conformes à la doctrine mais trouve-t-on des traces de celle-ci dans la pratique des milices révolutionnaires? Dans le fondement du pouvoir hiérarchique et le contrôle démocratique qui devrait s'exercer?

D'un point de vue libertaire, il ne s'agit pas d'attendre la prise du pouvoir pour organiser l'autonomie, mais bien de l'appliquer dans l'organisation révolutionnaire. L'organisation implique-t-elle la hiérarchie? La réponse est non, mais la hiérarchie doit être remplacée par l'autorité de compétence⁽⁵⁸¹⁾. Et certains révolutionnaires possèdent une compétence

579. Sur toutes ces marques de militarisme, feuilleter, par exemple, le site de l'agence de presse officieuse du PKK, *ANF News* (<http://anfenglish.com/>).

580. Wes Enzinna, « The Rojava experiment », *The New York Times Magazine*, 29 novembre 2015, précité note (482), page 111.

Dans ce registre, quel sens donner aux attaques-suicides du PKK comme, par exemple, contre le quartier général de la police, à Cizre, le 26 août 2016 : « *Une "action sacrificielle" contre l'isolement continu de leur chef Abdullah Öcalan.* » (*Kurdish Question*, « Turkish Security HQ in Cizre Destroyed in Bomb Attack » [Le quartier général de la sécurité turque détruit par une attaque-suicide], <http://kurdishquestion.com/article/3387-turkish-security-hq-in-cizre-destroyed-in-bomb-attack>)? Voir encore la vidéo d'une attaque suicide contre un poste militaire à Durak (*ANF News*, 22 octobre 2016, <http://anfenglish.com/kurdistan/footage-from-the-action-of-self-sacrifice-against-durak-outpost-released>).

Pour une critique raisonnée et libertaire de la martyrologie, lire du collectif Kedistan, « Hursit Kürtler, la survie qui fait polémique », 13 octobre 2016 (<http://www.kedistan.net/2016/10/13/hursit-kulter-polemique/>).

581. Rappelons la préconisation de Michel Bakounine : « *Lorsqu'il s'agit de bottes, j'en réfère à l'autorité du cordonnier; s'il s'agit d'une maison, d'un canal ou d'un chemin* ».

dans l'art de la guerre sous ses diverses formes. Cette compétence les autorise à diriger le combat s'ils réunissent les garanties politiques et les qualités humaines que la communauté est en droit d'exiger. La problématique est alors double : comment désigner le délégué « à la conduite des opérations » et comment le contrôler ?

Les zapatistes se réfèrent à la formule « *mandar obedeciendo* », soit « *diriger en obéissant*⁽⁵⁸²⁾ ». Diriger parce que l'on a été désigné en raison d'une compétence, obéir au mandat qui a été donné et accepter le contrôle des mandants. Le délégué doit respecter scrupuleusement le mandat cependant, même si celui-ci est précis, il doit comporter une part de souplesse pour répondre à des situations imprévues ou urgentes, ce qui en matière militaire est fréquent. S'il doit respecter le mandat, le délégué doit aussi le faire respecter par ceux qui le lui ont donné et qui s'écarteraient de la décision collective. La question de la rotation des tâches, qui est aussi un précepte anarchiste, est ici délicate, car elle implique que plusieurs personnes possèdent ou aient acquis la compétence nécessaire. Certaines observations peuvent faire douter de la réalité de l'application de ces principes :

« Jamais les kurdes, champions de la discorde quand ils s'y mettent, n'auraient "fusionné" aussi vite sans une volonté en marche, sans une main de fer pas trop enveloppée de velours⁽⁵⁸³⁾. »

Ce sentiment se trouve renforcé par la réserve des Kurdes. Les Kurdes ne sont pas des zapatistes, ils ne s'expliquent ni ne s'expriment sur ces questions. Le curieux est renvoyé aux témoignages qui font état du contrôle démocratique sur des cas particuliers, sans garantir une pratique générale. Elle ne l'est certainement pas dans les tribus arabes qui ont rejoint le FDS et probablement pas dans toutes les unités kurdes. Tant pour la résistance en Turquie que pour la guerre en Syrie, le fonc-

de fer, je consulte celle de l'ingénieur. Pour telle science spéciale je m'adresse à tel savant. » (Bakounine, *Œuvres complètes*, précitée note 131.)

582. Sur ce principe tel que l'entendent les Zapatistes, voir Jérôme Baschet, *Adieux au capitalisme*, précité note (490), pages 61 et suivantes.

583. Patrice Franceschi, *Mourir pour Kobané*, précité note (275), page 57.

tionnement des états-majors politico-militaires du PKK et du PYD est, lui, totalement obscur. Au Rojava, il est impensable que le général commandant les YPG et son homologue des Asayish soient élus par la base. Et qu'en est-il, dans chaque canton de leurs institutions militaires⁽⁵⁸⁴⁾ ?

Ce n'est qu'aux niveaux subalternes que des comptes rendus de visites au Rojava font état de l'élection des officiers. Rebecca Coles rapporte que, au sein des YPJ, les commandantes sont élues, mais que cette fonction ne leur donne aucune prérogative particulière dans la vie courante⁽⁵⁸⁵⁾. La même observation est faite par Sarah Caunes et Anouk Colombani :

« Les YPG-YPJ fonctionnent par petits groupes qui décident chacun de son coordinateur ou de sa coordinatrice. Le coordinateur ou la coordinatrice peut changer et son rôle n'implique pas qu'il ou elle soit au-dessus des autres⁽⁵⁸⁶⁾. »

Wes Enzinna, de son côté, relève que les six mille officiers des forces de police Asayish ont été élus⁽⁵⁸⁷⁾.

Sur la question du contrôle démocratique les témoignages sont si vagues et si rares que l'on peut légitimement douter de son effectivité. On en donnera toutefois trois exemples, le premier vient d'un militant kurde,

584. Du conseil militaire qui fixe les objectifs qu'un conseil général fait respecter ; du conseil suprême qui se réunit une fois par an ou en cas d'urgence.

Sur ces institutions militaires, voir l'article 4 du règlement intérieur des YPG, lequel est traduit en anglais à l'annexe III du rapport d'Human Rights Watch, *Under Kurdish rules. Abuses in PYD-run Enclaves of Syria*, 18 juin 2014, précité note (530).

585. Rebecca Coles, « Une révolution dans la vie quotidienne », *Courant alternatif*, n° 246, janvier 2015, précité note (478).

586. Sarah Caunes et Anouk Colombani, « L'autonomie démocratique au Rojava et au Bakûr », *Association autogestion*, 26 novembre 2015, précité note (563). Les auteurs préfèrent parler de « coordinateur » plutôt que de « commandant », généralement utilisé par les Kurdes.

Ce témoignage est confirmé dans un entretien d'un combattant français avec Raphaël Lebrujah lequel a mis la vidéo, réalisée en janvier 2016, sur son blog de *Mediapart*, « Interview d'un révolutionnaire français combattant dans les YPG au Rojava », 18 avril 2016 (<https://blogs.mediapart.fr/raphael-lebrujah/blog/180416/video-dun-combattant-etrangeurs-du-rojava-kurdistan-syrien>).

587. Wes Enzinna, « The Rojava experiment », *The New York Times Magazine*, 29 novembre 2015, précité note (482), page 106.

Sherad Naaïma, l'autre de l'universitaire David Graeber et le troisième d'un milicien français engagé dans les YPG. Naaïma fait dans l'exaltation révolutionnaire :

« Cette armée du peuple fonctionne comme une rose qui se protège elle-même avec ses épines ; elle est composée localement par des hommes et des femmes et est placée sous le contrôle des assemblées démocratiques. La différence entre cela et une armée est que ces unités ne sont pas composées seulement d'une partie de la société, mais par tous ses membres. Parce que, si un seul parti contrôlait l'armée, ce serait comme mettre un morceau de foie devant un chat affamé⁽⁵⁸⁸⁾. »

À propos des forces de police, le rapport de Graeber est moins imagé. Est-il plus convaincant ?

« En fin de compte – et ceci est fondamental – les forces de sécurité sont responsables devant les structures dirigées de bas en haut et non devant celles commandées de haut en bas. Un des premiers endroits que nous avons visités était une académie de police (Asayish). Tous ont dû suivre des cours de résolution non violente des conflits et de théorie féministe avant qu'ils ne soient autorisés à toucher une arme à feu. Les codirecteurs nous ont expliqué que leur but ultime était de donner à chaque personne dans le pays six semaines de formation de policier, de telle sorte qu'au final, ils pourraient éliminer la police⁽⁵⁸⁹⁾. »

Le contrôle le plus efficace en matière militaire se trouverait donc dans le principe de l'autodéfense qui disperse la responsabilité de la sécurité dans l'ensemble de la population. Enfin, le témoignage du milicien, ancien légionnaire, pourrait d'un point de vue opérationnel tracter :

588. Eleanor Finley, Sherhad Naaïma, « Une épistémologie de la liberté. Entretien avec un jeune révolutionnaire kurde », *La Voie du jaguar*, 2 novembre 2015, précité note (501).

589. David Graeber interrogé par Pinar Ögünç, « Non c'est une véritable révolution », 26 décembre 2014, précité note (493). Sur la formation des Asayish, voir le paragraphe « L'organisation de la défense et de la justice au Rojava » de Nazan Üstündag dans son article « L'autodéfense comme pratique révolutionnaire au Rojava ou comment défaire l'État », *Merhaba Hevalno, Nouvelles du Kurdistan*, n° 2, 15 mars 2016, précité note (539).

Devant un réel désordre dans son unité *« par rapport à une organisation de type militaire »*, il pense qu'« *une hiérarchie traditionnelle aiderait peut-être, mais va à l'encontre de la philosophie non oppressive des YPG* ⁽⁵⁹⁰⁾ ».

En y réfléchissant, c'est, somme toute, une bonne nouvelle.

Autodéfense et conscription

Car c'est bien sur le concept d'autodéfense que s'appuie le recours armé. Les Kurdes veulent la paix. S'ils recourent à la violence, c'est parce qu'ils sont attaqués. Ce qui se traduit dans l'article 10 de la Charte du Rojava :

« Les Régions autonomes ne devront pas intervenir dans les affaires internes des autres pays et elles préserveront leurs relations avec les États voisins en résolvant tout conflit de manière pacifique »⁽⁵⁹¹⁾.

L'autodéfense n'est pas seulement un acte naturel, c'est un devoir *« considéré comme un problème social et moral »*, dit la loi du 14 juillet 2014 sur l'exercice du devoir d'autodéfense des territoires de l'auto-administration démocratique⁽⁵⁹²⁾. Ce devoir implique la conscription⁽⁵⁹³⁾. Au

590. C.C., « Chronique ordinaire du front, n° 6 », *Kedistan*, 20 mars 2016 (<http://www.kedistan.net/2016/03/20/rojava-chroniques-ordinaires-du-front-6/>).

591. Charte du Rojava, précitée note (394), qui parle aussi dans son article 86 consacré au serment des élus, à l'Assemblée législative, de l'obligation de *« protéger le droit de légitime autodéfense »*.

Sur le concept d'autodéfense, entendu par Öcalan, voir la fin du chapitre IV précédent sur « Le confédéralisme démocratique selon Öcalan », page 123, et la fin du paragraphe « L'Union des communautés du Kurdistan (KCK) » du chapitre V « Une constitution démocratique », page 143.

592. Article 2 de la loi du 14 juillet 2014, publié par décret n° 14 le 15 mai 2015 (<http://kantonrojava.com/en/the-law-of-the-performance-of-the-duty-of-self-defense-of-democratic-self-administration-areas/>). Cette loi est juridiquement limitée au canton de Jazira, mais des règles similaires s'appliquent dans les deux autres cantons.

593. Au-delà de la conscription, existent des bataillons des Forces d'autodéfense populaire (HPC) constitués par les habitants. L'invasion turque, fin août 2016, a favorisé leur développement. Un bataillon comprend cent personnes. Voir l'exemple du canton d'Efrin qui, à cette date, disposait de quatorze bataillons (« Three more HPC battalions established in Efrin » [Trois bataillons HPC supplé-

regard du volontariat du milicien, la conscription du soldat est un acte autoritaire de nature étatique évidente. Mais la conscription légale n'est-elle pas préférable au recrutement arbitraire dénoncé en Occident par ceux-là mêmes qui ignorent l'existence de la loi⁽⁵⁹⁴⁾ ? Faut-il leur rappeler que, jusqu'à la loi du 28 octobre 1997, le service militaire était obligatoire en France et qu'en période de guerre, l'insoumission à cette obligation était punie des plus lourdes peines.

La loi du 14 juillet 2014 s'appuie sur l'article 15 de la Charte du Rojava, lequel confie aux YPG le monopole de la force armée. Elle dispose que chaque famille doit « *offrir* » un de ses membres, homme ou femme, âgés de 18 à 30 ans, pour la défense de l'auto-administration démocratique. La durée du service obligatoire est de six mois exécutés en une ou plusieurs fois dans une période d'un an, deux ans pour les étudiants. En juin 2016, le service militaire obligatoire a été porté de six à neuf mois⁽⁵⁹⁵⁾. Sont exemptés les familles de martyrs, les handicapés et les malades. Le soldat reçoit un pécule de subsistance. La loi ne prévoit pas explicitement de pénalités en cas de soustraction à cette obligation, seulement des sanctions en cas de délits ou de crimes commis pendant l'exercice du service. Personne n'est vraiment en mesure de dire si cette loi est correctement appliquée, mais pourquoi ne le serait-elle pas ? Certainement y a-t-il des cas de désertion et d'insoumission, d'autant que le CNK

mentaires à Efrin], *ANF News*, 3 septembre 2016, <http://anfenglish.com/kurdistan/three-more-hpc-battalions-established-in-efrin>).

594. Citons, parmi les détracteurs de la conscription postérieurement à la publication de la loi, le journaliste Allan Kaval qui parle de « *recrutés d'office pour un service militaire obligatoire dans les YPG* » (*Le Monde*, 15 avril 2015) et l'universitaire, Jordi Tejel Gorgas qui dénonce « *le recrutement forcé de garçons et de filles par les YPG* » (« Au-delà de la "bataille de Kobané" : la société civile kurde de Syrie en sursis », *Moyen-Orient*, n° 26, « Dossier Kurdistan[s] », avril-juin 2015, page 60).

595. La loi de juin 2016 sur le devoir légitime de défense est appliquée dans le canton de Kobané. Elle a donné lieu à de premiers recrutements pour des missions en arrière du front (Wladimir Van Wilgenburg, « Kurds launch conscription campaign to protect Kobane from ISIS attacks » [Les Kurdes entament une campagne de conscription pour protéger Kobané des attaques de l'État islamique], *Ajansa Rojnamevaniya Azad [ARA news]*, 21 juin 2016, <http://aranews.net/2016/06/kurds-launch-conscription-campaign-to-protect-kobane-from-isis-attacks/>).

incite à ne pas rejoindre les rangs du PYD⁽⁵⁹⁶⁾, mais aucune information officielle ou officieuse n'en fait état⁽⁵⁹⁷⁾.

On doit donc s'interroger sur la situation des objecteurs de conscience. La condamnation du militarisme devrait conduire à la reconnaissance de l'objection de conscience. Le PKK l'a fait en 2010 en déclarant son soutien officiel au mouvement des objecteurs de conscience kurdes et turcs⁽⁵⁹⁸⁾. Mais, depuis, aucune information n'est venue confirmer cette prise de position⁽⁵⁹⁹⁾. En revanche, le droit à l'objection de conscience est reconnu par l'auto-administration du canton de Jazira⁽⁶⁰⁰⁾. Dans la

596. Zara Syda, « Conscription Law: PYD calls on Syria Kurds to “defend dignity” » (loi de conscription : les PYD appellent les Kurdes syriens à « défendre la dignité »), *ARA News*, 19 juillet 2014 (<http://aranews.net/2014/07/conscription-law-pyd-calls-syria-kurds-defend-dignity/>). Il y a des inexactitudes sur le contenu de la loi dans cet article. Le CNK, proche du gouvernement autonome du Kurdistan d'Irak, est une coalition des organisations politiques opposées au PYD (voir l'introduction du chapitre VI « La Charte du Rojava », page 146).

Le 28 mai 2016, divers leaders politiques de l'opposition ont été arrêtés par les forces de sécurité Asayish, à Amuda, pour participation à une manifestation non autorisée contre la conscription. Elles ont toutes été libérées en juillet. TEV-DEM fait observer que, dans tous les pays, une manifestation doit être autorisée par le pouvoir en place; il s'agit plutôt, comme en France, d'une déclaration pouvant conduire à une interdiction (Wladimir Van Wilgenburg, « Syrians Kurdish politicians released after protests » [Des responsables politiques kurdes syriens, arrêtés à la suite de manifestations, ont été libérés], *ARA News*, 11 juillet 2016, <http://aranews.net/2016/07/syrian-kurdish-politicians-released-protests/>).

597. Ibrahim Kurdo, « ministre » des Relations extérieures du canton de Kobané, y fait cependant allusion en reprenant la rhétorique officielle, le devoir de légitime défense « *n'est pas la conscription* » (Wladimir Van Wilgenburg, « Kurds launch conscription campaign to protect Kobane from ISIS attacks », *ARA News*, 21 juin 2016, précité note 595).

Y fait également allusion, le règlement intérieur des coopératives agricoles qui dispose que les membres d'une famille dont un enfant ne rejoint pas les YPG ou les YPJ ne peuvent adhérer à une coopérative (voir ci-après les notes 644 et 650 du point « L'économie sociale » du paragraphe « Le capitalisme en sursis »).

598. Aurélie Stern, *L'Antimilitarisme en Turquie*, précité note (283), page 211.

599. Mais le droit à l'objection de conscience est affirmé dans le programme du HDP sur son site *HDP Europe* (http://fr.hdpeurope.com/?page_id=543).

600. *The Rojava Report*, « Right of conscientious Objection Reconized in Rojava » (Le droit à l'objection de conscience reconnu au Rojava), 20 avril 2016

démarche opposée, la venue de combattants étrangers soulève un problème éthique dans la mesure où la majorité d'entre eux ne sont pas animés par un idéal libertaire ou même révolutionnaire, mais sont des baroudeurs, des guerriers, souvent d'anciens militaires⁽⁶⁰¹⁾.

(<https://rojavareport.wordpress.com/2016/04/20/right-of-conscientious-objection-recognized-in-rojava/>).

601. Ce recrutement n'a rien à voir avec les Brigades internationales d'Espagne. Il s'agit seulement de quelques centaines de personnes réparties dans les diverses unités des PYG ou dans le Bataillon international pour la liberté. Lire l'entretien du 13 janvier 2016 avec un volontaire français sur le site de l'Organisation communiste libertaire (OCL) (<http://www.oclibertaire.lautre.net/spip.php?article1791>) et un autre de juillet 2016 publié par *Kedistan* avant la prise de Manbij (<http://www.kedistan.net/2016/08/01/appels-rejoindre-rojava/>).

À l'occasion, ces volontaires peuvent être utilisés à des fins de propagande, ainsi « L'appel des combattants internationaux du Rojava aux jeunes pour qu'ils rejoignent la résistance du Bakûr » diffusé le 14 janvier 2016 par *ANF News* (<http://anfenglish.com/kurdistan/internationalist-fighters-in-rojava-call-on-youth-to-join-bakur-s-resistance>). Mais le but recherché n'est pas toujours au rendez-vous. Ainsi, début juillet 2016, un appel aux volontaires français, sous la forme d'une vidéo, semble tout à fait inapproprié tant pour ce qui est du recrutement que de la diffusion, ici, de l'idée de confédéralisme démocratique (<https://www.youtube.com/watch?v=2QT-wmXL2jg>). Le collectif *Kedistan*, dans un texte du 1^{er} août 2016, « Appels à rejoindre le Rojava », explique pourquoi : « *Nous n'avons jamais pensé que le caractère jargonnant et les attitudes "viriles" devant le drapeau soient le meilleur vecteur de communication d'un message, même si celui-ci est un appel à "combattre"* » (<http://www.kedistan.net/2016/08/01/appels-rejoindre-rojava/>).

Un profil : le volontaire allemand, Günter Helsten, tué le 23 février 2016 à quarante-sept ans lors de la prise de Shaddadi, avait servi trente ans dans l'armée, d'abord dans l'armée allemande puis dans la Légion étrangère française (<http://anfenglish.com/kurdistan/german-ypg-fighter-martyred-in-the-operation-wrath-of-khabur>). La présence d'autres légionnaires est signalée par un témoignage produit sur le site *Kedistan*, 3 mars 2016 (<http://www.kedistan.net/2016/03/03/volontaires-au-rojava-chronique-3/>).

Autre profil, celui de Jitse Akse, quarante-six ans, ancien militaire des forces aéronavales néerlandaises, mis en examen aux Pays-Bas pour meurtre à son retour de Syrie pour avoir déclaré qu'il avait tué des membres de l'État islamique ; les poursuites ont ensuite été abandonnées (*AFP*, « Abandon des poursuites contre un ex-militaire néerlandais soupçonné d'avoir tué des djihadistes en Syrie », 21 juin 2016, <http://www.institutkurde.org/info/depeches/abandon-des-poursuites-contre-un-ex-militaire-neerlandais-soupconne-d-avoir-7801.html>).

Malgré la légalisation de la conscription qui fixe à 18 ans l'âge du recrutement, on ne peut pas passer sous silence la question des enfants soldats. Il a été reproché aux milices populaires de l'YPG et aux forces de police Asayish de recruter des enfants soldats dans un rapport d'Human Rights Watch (HRW) du 19 février 2014⁽⁶⁰²⁾. Les YPG-YPJ, qui ne nient pas le problème, ont appelé, dès le 5 juin 2014, à ne plus recruter d'enfants n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans et à démobiliser ceux qui se trouvent actuellement au sein de leurs troupes⁽⁶⁰³⁾. Les forces Asayish ont répondu qu'elles n'employaient plus d'enfants à la date du rapport et que le recrutement se faisait à partir de 25 ans⁽⁶⁰⁴⁾. Encore faut-il s'entendre sur la notion d'enfants⁽⁶⁰⁵⁾. Il y a une différence entre l'embrigadement d'enfants de 10 ans dans les bandes armées d'Afrique et l'engagement volontaire de jeunes de 16 ou 17 ans qui rejoignent les YPG par conviction, pour fuir le patriarcat ou un mariage forcé, pour rejoindre une communauté après une dispersion familiale due à la guerre⁽⁶⁰⁶⁾.

602. HRW, *Under Kurdish rules. Abuses in PYD-run Enclaves of Syria*, 18 juin 2014, précité note (530), chapitre VII.

603. Appel de Genève, «Syrian Kurdish armed non-State actor commits to ban anti-personnel mines, sexual violence and child recruitment» (Les milices kurdes syriennes s'engagent à interdire les mines antipersonnel, la violence sexuelle et le recrutement d'enfants), 16 juin 2014 (<http://www.genevacall.org/syrian-kurdish-armed-non-state-actor-commits-ban-anti-personnel-mines-sexual-violence-child-recruitment/>). Même si c'est trop, il ne faut pas exagérer la mobilisation d'enfants qui se chiffre entre 200 et 250 filles et garçons dans les trois cantons selon l'Appel de Genève (Dépêche AFP du 8 juillet 2014, <http://www.institutkurde.org/info/depeches/demobilisation-d-enfants-soldats-kurdes-de-syrie-apres-l-action-d-une-ong-4908.html>). L'Appel de Genève est une organisation non gouvernementale qui vise à empêcher les moins de 18 ans à participer à des combats.

604. Voir le détail des réponses des YPG et des Asayish à HRW au chapitre VII du rapport d'HRW, précité note (530).

605. L'âge de la majorité au Rojava est de 18 ans (article 49 de la Charte). En juillet 2015, Wes Enzinna a assisté à l'enterrement d'un combattant de 16 ans («The Rojava experiment», *The New York Times Magazine*, 29 novembre 2015, précité note 482, page 110).

606. Sur la motivation de jeunes combattantes, voir le documentaire de Mateo Dara et Lilith Ezidi, «Rencontre avec des combattants du PKK dans le nord de l'Irak», *France 24*, 13 novembre 2015 (<http://www.france24.com/fr/20151113-video-reporters-pkk-guerilla-kurde-irak-turquie-ei-sinjar-peshmerga>).

Cet embrigadement des enfants attire évidemment l'attention sur d'autres comportements qui ne seraient pas conformes avec ce que l'on attend de révolutionnaires.

Mesure des crimes et abus

Comme toutes les armées, les YPG-YPJ et les Asayish sont susceptibles de commettre des atteintes aux droits humains ou de pratiquer une justice expéditive, d'où l'intérêt de la formation signalée par David Graeber⁽⁶⁰⁷⁾. Il faut dénoncer ces comportements et entendre les explications autorisées.

Des missions d'enquête d'HRW se sont déroulées fin 2013, début 2014, sans entraves de la part des autorités du Rojava. La liste des abus dénoncés par l'organisation humanitaire est longue : procédures judiciaires douteuses, incertitudes sur le droit appliqué, atteinte aux droits des accusés, mauvais traitement en prison, arrestations arbitraires, suspicion de disparitions ou de meurtres d'opposants politiques, répression meurtrière de la manifestation d'Amuda en juin 2013⁽⁶⁰⁸⁾. Toutes pratiques condamnées et sanctionnées par les règlements intérieurs des YPG-YPJ (Rules of procedure, article 18) et des Asayish (Rules and regulations, chapitres VI et VIII)⁽⁶⁰⁹⁾. HRW parle d'abus, non de crimes de guerre⁽⁶¹⁰⁾.

Les YPG et les Asayish répondent, de manière plus ou moins convaincante, point par point, aux affirmations du rapport et dénie le fondement de certaines notations. Par exemple, à propos des incidents durant la manifestation d'Amuda, les YPG expliquent que, après enquête, il s'avère qu'elles ont essayé des coups de feu et que leur réponse fut pro-

607. Voir ci-dessus note (589).

608. Voir le détail de cette énumération et les réponses données par les Asayish et les YPG dans le rapport d'HRW précité note (530).

609. Ces documents ont été traduits en anglais par HRW et publiés en annexes II et III du rapport précité note (530).

610. « *Lorsqu'on lui demande s'il a été torturé, Abou Moussab répond : "Oui, un peu", comme s'il était surpris de n'avoir rien subi de très grave : "Pendant les interrogatoires, j'ai reçu quelques claques et un coup de pied dans le dos. J'avais les poignets attachés. J'ai aussi reçu quelques décharges électriques".* » (Allan Kaval, « Le captif d'Al-Malikiya », *Le Monde*, 28 mai 2015.)

portionnée. De leur côté, les Asayish démentent qu'il y ait des prisonniers politiques, ne sont en prison que des criminels et des terroristes ; ils font état de sanctions pour les auteurs de mauvais traitements avérés sur des prisonniers ou des citoyens⁽⁶¹¹⁾. En fin de compte des réponses du type de celles que donne tout État mis en cause par une organisation nationale ou internationale qu'il appartient à chacun de croire ou ne pas croire.

Plus grave fut l'accusation portée par Amnesty International qualifiée de crimes de guerre. Elle concerne des destructions de maisons et le déplacement de populations « *perçues comme sympathisantes ou suspectes de collaborer avec l'État islamique, ce qui constitue une punition collective en violation avec le droit humanitaire international* »⁽⁶¹²⁾. L'accusation sous-entend évidemment un nettoyage ethnique à l'égard des Arabes⁽⁶¹³⁾.

Tant les autorités kurdes ont pris au sérieux le rapport d'HRW, tant elles se sont insurgées contre les accusations contenues dans celui d'Amnesty. Sipan Hemo, général commandant des YPG, s'est chargé immédiatement de la réponse. La parution du rapport d'Amnesty lui paraît assez inopportune et même « *un peu suspecte* », au moment où les forces internationales viennent en aide aux Kurdes et que se nouent de nouvelles alliances avec les Arabes qui déboucheront sur la constitution des Forces démocratiques syriennes (FDS). Il est évident que les collaborateurs ou les alliés de l'État islamique ont été neutralisés, mais cela n'a

611. Rapport d'HRW, précité note (530), annexes IV et V.

612. Amnesty International, *Syria: 'We had nowhere to go' - Forced displacement and demolitions in Northern Syria* (« Nous n'avions nulle part où aller », déplacement forcé et démolitions au Nord de la Syrie), 13 octobre 2015, 38 pages, citation pages 6 et 30 (<https://www.amnesty.org/fr/documents/document/?indexNumber=mde24%2f2503%2f2015&language=en>).

La même accusation a été portée par Amnesty contre les peshmergas irakiens (*Iraq: Banished and dispossessed: Forced displacement and deliberate destruction in northern Iraq* [Déplacement forcé et destruction volontaire dans le Nord de l'Irak], 20 janvier 2016, 46 pages, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2016/01/northern-iraq-satellite-images-back-up-evidence-of-deliberate-mass-destruction-in-peshmerga-controlled-arab-villages/>).

613. Les Kurdes se vengeraient de l'implantation de colonies arabes au Kurdistan par le régime bassiste.

rien à voir avec les destructions de maisons. Lors de la conquête du couloir de Tal Abyad, en juin 2015, qui permettra de réunir les cantons de Jazira et de Kobané, tout en coupant une voie de communication principale de l'État islamique avec la Turquie, 1 500 villages arabes ont été libérés selon Sipan Hemo, et seuls 4 ou 5 villages en zone de guerre ont subi des dégradations et conduit à un déplacement de populations nécessité par la poursuite des combats. Quant à l'accusation de s'en prendre aux Arabes, le général fait remarquer que 30 % de ses troupes sont composés d'Arabes. « *Tout le monde peut venir enquêter et parler aux Arabes et aux Turkmènes* », conclut-il⁽⁶¹⁴⁾. Hadiya Yousef, cogouverneur du canton de Jazira, confirme ces propos, « *jamais des maisons de civils n'ont été délibérément détruites* » sans nier, qu'en « *pleine guerre et révolution, nous avons pu faire des erreurs* » et que « *les responsables identifiés ont été punis, dont l'un à la prison à perpétuité* »⁽⁶¹⁵⁾.

En fin de compte, comme l'écrit Guillaume Davranche dans *Alternative libertaire*, « *on est très loin des massacres, viols et pillages que le terme "crimes de guerre" pouvait laisser imaginer, et à des années-lumière des atrocités de Daech* »⁽⁶¹⁶⁾.

Terminons sur une note optimiste. En décembre 2015, une délégation d'HRW a remis à Hadiya Yousef un certificat reconnaissant la bonne coopération des autorités du Rojava⁽⁶¹⁷⁾.

614. Sipan Hemo, « YPG General Commander Hemo on Syrian Democratic Force, US Weapons & Amnesty Report » (Le général YPG, Hemo, commandant les Forces démocratiques syriennes, les armes américaines et le rapport d'Amnesty), *Personal Website of Mutlu Civiroglu*, 15 octobre 2015 (<http://civiroglu.net/2015/10/15/ypg-general-commander-hemo-on-syrian-democratic-force-us-weapons-amnesty-report/>).

615. Wes Enzinna, « The Rojava experiment », *The New York Times Magazine*, 29 novembre 2015, précité note (482), pages 109 et 110.

L'AFP fait état de l'exclusion et de la remise à la justice, en janvier 2016, de quatre membres des YPG accusés « *d'avoir endommagé les propriétés de citoyens d'al-Hol et de villages environnant* » dans la province d'Hassaké (dépêche du 19 janvier 2016, <http://www.institutkurde.org/info/depeches/syrie-proces-de-combattants-kurdes-ayant-endommage-des-proprietes-7160.html>).

616. Guillaume Davranche, « Les YPG ont-ils commis des crimes de guerre? », *Alternative libertaire*, n° 256, décembre 2015.

617. Cantons du Rojava, « Human Rights Watch honors co-rulers in Aljazeera

Les capitalistes remettront-ils un certificat de bonne coopération à Hadiya? Car, nous arrivons à la dernière butte-témoin, celle de l'économie qui peut être lourde de signification avant que ne soit traitée la question politique et institutionnelle au Bakûr et au Rojava.

Le capitalisme en sursis ?

Les éléments d'appréciation sont rares et incertains, mais la conclusion, elle, ne fait aucun doute : le capitalisme est toujours là! Il est là, peut-être en sursis, bien qu'on soit encore loin de l'économie alternative telle que la conçoit Öcalan.

Pour ce dernier comme pour Bookchin, le capitalisme doit disparaître avec l'État. Pour l'un comme pour l'autre, cette disparition ne sera pas brutale mais progressive, le marché continuera d'exister, mais il sera concurrencé par l'économie sociale et placé sous le contrôle de la société⁽⁶¹⁸⁾. Si comme le pense David Graeber « *la lutte des Kurdes est très explicitement anticapitaliste dans les deux pays* », le « *je pense* », traduit que la chose n'est pas évidente⁽⁶¹⁹⁾. Là encore, il convient de distinguer, la Turquie et la Syrie. La Turquie est un pays capitaliste et le Bakûr est

canton » (HRW honore l'exécutif du canton de Jazira), 3 décembre 2015 (<http://kantonrojava.com/en/human-rights-watch-honors-co-ruler-in-aljazeera-canton/>).

618. Sur la proposition d'Öcalan, voir le point « Une économie alternative » du paragraphe « Le confédéralisme comme projet » dans le chapitre IV « Le confédéralisme démocratique selon Öcalan », page 122.

Cette idée de substitution lente du socialisme au capitalisme n'était pas étrangère à la Commune de 1871, comme le dit Robert Tombs : les communards « *respectaient les droits légitimes de la propriété et voyaient le socialisme comme un remplacement progressif du capitalisme par "l'association" des ouvriers dans les coopératives* » (Paris, bivouac des révolutions. *La Commune de 1871*, traduit de l'anglais par José Chatroussat, Paris, Libertalia, 2016, 428 pages, citation page 377).

619. David Graeber interrogé par Pinar Ögünç, « Non c'est une véritable révolution », 26 décembre 2014, précité note (493). La compréhension de la situation économique est facilitée par deux déclarations de ministres de l'Économie qui, bien que datant de décembre 2014, gardent toute leur actualité.

La première est un entretien d'Amaad Youssef, ministre du Commerce et de l'Économie

en Turquie. La question est donc de savoir si l'économie sociale se développe au point de marginaliser l'économie capitaliste. Nul n'est besoin d'être économiste pour savoir qu'on est loin d'en être là⁽⁶²⁰⁾. En Syrie, le nouveau pouvoir au Rojava aurait pu proclamer la fin du capitalisme et l'instauration de l'autogestion, du communisme libertaire. Nul n'est besoin d'être fin politique pour dire que ce n'était pas possible.

Ce n'était pas possible pour des raisons militaires d'abord. La protection du territoire sous la pression de l'État islamique et de la Turquie impose une mobilisation totale des moyens et renvoie à plus tard la question économique. Ensuite, il est peu probable que la population désire en finir sans préavis avec le capitalisme; l'expérience catastrophique de la collectivisation forcée en Russie soviétique a montré les limites de l'autoritarisme économique. Enfin, même si le peuple le voulait, l'économie brinquebalante du Rojava n'autorise pas, pour l'heure, le passage à une autre économie. L'auto-administration démocratique peut seulement encourager le mouvement coopératif et exercer un certains contrôle sur l'économie de marché. Après tout, c'est là le plan d'Öcalan et la philosophie de la Charte du Rojava, sauf que ce n'est pas la société civile qui impulse la nouvelle économie et surveille l'ancienne, c'est un proto-État qui recherche une justice économique, laquelle protège « *les droits des pauvres et des sans-pouvoir, des coopératives et des communautés contre les riches* »⁽⁶²¹⁾.

du canton d'Efrin au journal *Özgür Gündem*, « Le Rojava défie les normes de classe, de genre et de pouvoir », le 22 décembre 2014, précité note (389).

La deuxième est un exposé d'Abdurrahman Hemo, ministre du Développement économique du canton de Jazira, « Rojava's Threefold Economy » (« La triple économie du Rojava »), texte transcrit par Janet Biehl après la visite d'une délégation universitaire au Rojava, le 2 décembre 2014, *Ecology or Catastrophe*, 25 février 2015 (<http://www.biehlon-bookchin.com/rojavas-threefold-economy/>). La triple économie, c'est-à-dire l'économie sociale, l'économie de guerre, l'économie ouverte (aux investissements extérieurs).

620. La question économique au Bakûr n'est pas dissociable de celle de l'implantation de l'idée de confédéralisme dans la société civile qui sera étudiée au chapitre VIII suivant « Sortir de l'impasse en Turquie ».

621. Déclaration du ministre du Commerce et de l'Économie du canton d'Efrin, Amaad Youssef au journal *Özgür Gündem* en décembre 2014, précité note (389).

« *L'écart entre les riches et les pauvres est faible* », écrit Zaher Baher (« Dossier Kurdistan : oui, le peuple peut changer les choses, l'expérience du Rojava », *Alternative libertaire.org*,

Les gouvernements successifs de Damas ont tout fait pour profiter de l'économie du Rojava tout en le privant de moyens autonomes d'exploitation. Il y a du blé, mais pas de minoteries⁽⁶²²⁾ ; il y a du pétrole, mais pas de raffineries, etc. Les routes se limitent à l'organisation du va-et-vient entre la production kurde et la transformation syrienne. La révolution a donc hérité d'une économie de type colonial, agricole, avec des ressources naturelles et sans infrastructures. Comme l'explique le ministre du Commerce et de l'Économie du canton d'Efrin, Amaad Youssef, il fallait relancer la production par la construction d'ateliers et d'usines, réorganiser le commerce :

« Des bâtiments furent construits, des ateliers furent ouverts. De manière à mettre un système en place, un Centre de développement économique fut fondé dans le district central de Derik [Nord-Est du canton de Jazira]. Des branches s'occupant de choses comme le commerce, l'agriculture, les métiers, l'architecture et qui étaient connectés à ce centre furent ouverts à Qamislo, Kobané et Efrin. Après cela, des associations de métiers et de commerce furent fondées⁽⁶²³⁾. »

Cette relance de l'économie oblige à faire coexister une économie de marché et une économie sociale. Mais, avertit Abdurrahman Hemo, ministre du Développement économique du canton de Jazira, le meilleur système est celui de l'économie sociale décentralisée par le secteur coo-

29 octobre 2014, précité note 476). C'est probablement vrai, mais reste-t-il beaucoup de riches au Rojava, alors que, dès avant la révolution, « les Kurdes riches vivaient à Damas et à Alep », selon les dires mêmes d'Amaad Youssef.

622. Selon Zaher Baher, le canton de Jazira produit 70 % du blé syrien (« Dossier Kurdistan : oui, le peuple peut changer les choses, l'expérience du Rojava », *Alternative libertaire.org*, 29 octobre 2014, précité note 476).

En raison de la guerre, surtout de la fermeture des frontières par la Turquie, la production agricole a baissé de 60 %, comme l'indique Shivan Baran, porte-parole du projet « Nourrir la Révolution – L'agriculture biologique au Rojava » (*ARA News*, « Syrian Kurdish region witnessing campaign of "Organic Agriculture in Rojava" » (La région kurde de Syrie fait état d'une campagne pour « l'agriculture organique au Rojava », 16 mai 2016, <http://aranews.net/2016/05/syrian-kurdish-region-witnessing-campaign-organic-agriculture-rojava/>).

623. Déclaration du ministre du Commerce et de l'Économie du canton d'Efrin, Amaad Youssef, au journal *Özgür Gündem* en décembre 2014, précité note (389).

pératif local : « *Nous ne voulons pas créer une économie d'État ou une économie centralisée* », dit-il ⁽⁶²⁴⁾. Toutefois, le préalable à toute considération est la guerre qui grève les finances publiques et entrave tant l'économie privée que l'économie sociale.

L'économie de guerre et les finances publiques

Fin 2014, les dépenses publiques du Rojava, dont le canton de Jazira assure l'essentiel, se chiffrent à quelque 39 millions d'euros. 70 % de ce budget sont consacrés à la guerre, soit environ 27,5 millions d'euros (achat d'armes, entretien des troupes principalement, etc.). Ce qui est beaucoup en pourcentage, mais dérisoire en argent. Si peu qu'on se demande si ces données sont exactes ⁽⁶²⁵⁾. L'aide en matériel militaire de l'Occident, puis des Russes, dont on ne connaît pas exactement la nature et l'équivalent financier, a accru la capacité opérationnelle des Kurdes sans probablement modifier la structure du budget tant il est faible. Dépenses militaires déduites, ce qui reste d'argent, quelque 11,5 millions d'euros, est consacré au fonctionnement des institutions et aux services publics, spécialement aux écoles, insiste Hemo. Dans le même document, il assure qu'« *il n'y a pas d'aide directe* » de la diaspora kurde. Dans quelle mesure le PKK abonde-t-il ces comptes ? Ce que ne dit pas Hemo est qu'un des gros postes des budgets publics, les dépenses de personnel, est resté à la charge de l'État syrien ⁽⁶²⁶⁾.

624. Abdurrahman Hemo, « Rojava's Threefold Economy », *Ecology or Catastrophe*, 25 février 2015, précité note (618).

625. Ces informations chiffrées ont été calculées à partir de l'exposé d'Abdurrahman Hemo qui donne un budget militaire de 20 millions de dollars, « Rojava's Threefold Economy », *Ecology or Catastrophe*, 25 février 2015, précité note (618). Les montants en euros sont ceux de la parité en 2014 (1 \$ = 1,38 €). À titre d'échelle, les dépenses publiques du Luxembourg, en 2014, sont de plus de 14 milliards d'euros, et le budget de la défense, de 70 millions d'euros (0,52 % du budget global). Celles de la Turquie de 167 milliards d'euros et pour des dépenses militaires de 6,3 milliards d'euros (3,7 %).

626. Zaher Baher, « Dossier Kurdistan : oui, le peuple peut changer les choses, l'expérience du Rojava », *Alternative libertaire.org*, 29 octobre 2014, précité note (476) ; Rebecca Coles, « Une révolution dans la vie quotidienne », *Courant alternatif*, n° 246, janvier 2015, précité note (478).

En réponse, l'explication quelque peu alambiquée d'Amaad Youssef ministre de l'Économie d'Efrin au journal *Özgür Gündem* en décembre 2014, précité note (389).

En matière d'impôt, il n'existe qu'une taxe douanière. Comme il ne reste qu'un point de passage frontalier avec l'Irak (ceux avec la Turquie sont fermés par les Turcs depuis 2011), cette taxe ne doit pas aller loin⁽⁶²⁷⁾. Amaad Youssef signale qu'est étudié un prélèvement de la Région autonome basque où « *les taxes sont collectées et distribuées aux ministères en fonction des besoins. Le système est transparent. Les citoyens savent où vont les taxes qu'ils payent*⁽⁶²⁸⁾. »

Les ressources financières du Rojava proviennent essentiellement de la vente de produits pétroliers dans l'économie locale. Est exploitée une petite part des champs pétroliers seulement pour l'usage interne, faute de pouvoir exporter⁽⁶²⁹⁾. Zaher Baher fait état d'un commerce de blé avec l'Irak. Le grain serait vendu entre « *200 et 250 dollars la tonne au gouvernement irakien, alors que celui-ci la paie de 600 à 700 dollars quand il l'achète ailleurs*⁽⁶³⁰⁾ ». On ne connaît pas le volume des transactions, sans doute est-il dérisoire, puisque les ministres de l'Économie n'en parlent pas. Il se développe probablement un marché noir d'importation-exportation du pétrole, peut-être d'autres produits, organisé par le gouvernement, ce que le ministre de l'Économie d'Efrin, Amaad Youssef, sous-entend quand il dit : « *Nous mettons en place des routes d'importation*⁽⁶³¹⁾. » Le marché noir « d'État » n'est forcément pas comptabilisé dans les recettes publiques. Quoi qu'il en soit, tout cela fait peu.

L'économie survit au Rojava. Pour suppléer la faiblesse des ressources publiques et de l'économie sociale, il faudrait des investissements exté-

627. Encore arrive-t-il aux Irakiens de fermer ce poste comme entre le 16 mars et le 6 juin 2016 pour un désaccord sur la perception des droits douaniers (Anja Flach, « The Embargo On Rojava Must End Permanently » [Une fin définitive doit être mise à l'embargo du Rojava], *Kurdish Question.com*, 9 juin 2016, <http://kurdishquestion.com/article/3224-the-embargo-on-rojava-must-end-permanently>).

628. Déclaration du ministre du Commerce et de l'Économie du canton d'Efrin, Amaad Youssef, au journal *Özgür Gündem* en décembre 2014, précité note (389).

629. Au Rojava, un litre d'eau coûte deux fois plus cher qu'un litre de diesel.

630. Zaher Baher, « Dossier Kurdistan : oui, le peuple peut changer les choses, l'expérience du Rojava », *Alternative libertaire.org*, 29 octobre 2014, précité note (476).

631. Déclaration du ministre du Commerce et de l'Économie du canton d'Efrin, Amaad Youssef, au journal *Özgür Gündem* en décembre 2014, précité note (389).

rieurs. Une loi a été prise en ce sens, dit Hemo, qui évoque les besoins en centrales électriques, en matériels d'extraction pétrolière, en usines d'engrais, tous équipements industriels que le Rojava ne peut financer⁽⁶³²⁾. Personne n'a répondu à cet appel. Aucun État, pas même des pays qu'on pourrait penser solidaires comme le Venezuela ou Cuba; aucune entreprise capitaliste ne s'aventurera dans un pays isolé et en guerre⁽⁶³³⁾. Le Rojava en est réduit à la collecte de fonds sur Internet auprès de ses sympathisants à travers le monde; ce qui ne rapporte pas plus que quelques dizaines de milliers d'euros⁽⁶³⁴⁾.

Même vain, cet appel à l'investissement étranger dit bien que l'économie de marché garde droit de cité au Rojava, au moins tant que durera la guerre et probablement encore quelques temps après.

L'économie de marché

« Ici, il n'y a qu'une chose qui soit interdite, c'est le capital financier⁽⁶³⁵⁾. » Le capital industriel et commercial est possible, s'il n'entrave pas le processus vers l'autonomie démocratique et s'il intervient pour suppléer les insuffisances de l'économie sociale. Le souci écologique n'est pas absent : « Nous avons interdit la création de toute nouvelle usine d'olives dans une

632. Sur le site officiel des cantons du Rojava, actuellement suspendu, on trouvait une loi du 27 juillet 2014 qui ne concerne que les investissements dans les entreprises pétrolières (<http://kantonrojava.com/en/investment-law-for-companies-of-fuels-production-and-petroleum-services/>).

633. Abdurrahman Hemo, « Rojava's Threefold Economy », *Ecology or Catastrophe*, 25 février 2015, précité note (618).

Une sociologue, Carol Mann, dans *Mediapart* du 30 juin 2015, se demande « pourquoi ne pas reconnaître le Rojava ? » afin de faciliter ses relations diplomatiques, économiques et militaires (<https://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/300615/pourquoi-ne-pas-reconnaitre-le-rojava>). La question est biaisée puisque le Rojava ne demande pas une telle reconnaissance de la communauté internationale et souhaite rester dans la République syrienne. Même si, comme on l'observe dans les positions d'Hemo, ce n'est pas sans contradiction, ce qu'il admet d'ailleurs.

634. « Syrian Kurdish region witnessing campaign of "Organic Agriculture in Rojava" », *ARA News*, 16 mai 2016, précité note (622).

635. Déclaration du ministre du Commerce et de l'Économie du canton d'Efrin, Amaad Youssef au journal *Özgür Gündem* en décembre 2014, précité note (389).

perspective environnementale. Nous avons également interdit les ateliers de fonderie de plomb pour protéger la santé humaine⁽⁶³⁶⁾. »

Comme il a été vu, le pétrole est la principale, pour ne pas dire l'unique ressource en matière première. Son exploitation ressort de deux types de sociétés. Des sociétés privées sur lesquelles le gouvernement « *n'a aucun contrôle* », des sociétés concessionnaires ayant passé accord avec le comité (ministère) de l'Énergie ; ce dernier décide des conditions d'exploitation et fixe les prix, les sociétés reversent une part de la production à l'« État », apparemment en nature. Le futur de la production pétrolière fait l'objet de discussions au Rojava : comment « *développer une économie pétrolière sans se trouver en contradiction avec la pensée de l'écologie sociale de Bookchin* »⁽⁶³⁷⁾ ? Des contrats de concession existent avec d'autres entreprises privées, y compris dans l'agriculture⁽⁶³⁸⁾.

Le petit commerce se porte bien, au moins en quantité. Le canton d'Efrin, un peu plus d'un million d'habitants, possède une Organisation du commerce et de l'industrie de 7 000 membres⁽⁶³⁹⁾. Le voyageur Zaher Baher a constaté que, dans Qamislo, on trouve beaucoup de marchandises de contrebande ou venues de Syrie⁽⁶⁴⁰⁾.

Quels que soient le rôle et l'importance du secteur privé, « *notre objec-*

636. *Ibidem*.

À signaler également un projet de développement de l'agriculture biologique pour le « *désengagement avec le capitalisme et la promotion d'une mode de vie écologique* », Shivan Baran, porte-parole du projet « Nourrir la Révolution – L'agriculture biologique au Rojava » (*Ara News*, « Syrian Kurdish region witnessing campaign of "Organic Agriculture in Rojava" », 16 mai 2016, précité note 622).

637. Can Cemgil et Clemens Hoffmann, « The "Rojava" in Syrian Kurdistan: A Model of Development for the Middle East? », *IDS Bulletin*, n° 3, 2016, volume 47, précité note (391), § 4 « Rojava's reality: a socialised polity and economy » (La réalité de la politique et de l'économie socialisées au Rojava).

638. Abdurrahman Hemo, « Rojava's Threefold Economy », *Ecology or Catastrophe*, 25 février 2015, précité note (618).

639. Déclaration du ministre du Commerce et de l'Économie du canton d'Efrin, Amaad Youssef au journal *Özgür Gündem* en décembre 2014, précité note (389).

640. Zaher Baher, « Dossier Kurdistan : oui, le peuple peut changer les choses, l'expérience du Rojava », *Alternative libertaire.org*, 29 octobre 2014, précité note (476).

tif principal pour le développement reste l'économie sociale», déclare Abdurrahman Hemo, ministre de l'Économie du Jazira⁽⁶⁴¹⁾.

L'économie sociale

À terme, le secteur coopératif doit concerner tous les domaines de la production : industrie, commerce, construction, agriculture, avec pour objectif « *d'être autosuffisants* »⁽⁶⁴²⁾. Autosuffisant ne veut pas dire autarcique, mais être en mesure de satisfaire les besoins essentiels de la population, ambition renforcée par l'isolement actuel du Rojava. « *L'autosuffisance n'est pas une idéologie, c'est une réalité économique* »⁽⁶⁴³⁾. » Pour l'heure, cette réalité telle qu'elle transparaît dans une note du comité économique de TEV-DEM de janvier 2016, est modeste⁽⁶⁴⁴⁾.

Ce sont moins de 20 000 personnes qui travaillent dans trois types de coopératives : les coopératives indépendantes, qui regroupent environ 9 300 coopérateurs dont 6 300 dans l'agriculture répartis dans 18 grosses coopératives ; les unions de coopératives (6 900 membres) et deux villages agricoles qui concernent 41 familles. Les coopératives agricoles ou en rapport avec l'agriculture sont de loin les plus nombreuses, elles exploitent quelque 140 000 hectares⁽⁶⁴⁵⁾. Ces surfaces proviennent de la distribution

641. Abdurrahman Hemo, « Rojava's Threefold Economy », *Ecology or Catastrophe*, 25 février 2015, précité note (618).

642. *Ibidem*.

643. Janet Biehl, « Le Rojava : pauvre en moyens mais riche en esprit », entretien du 23 décembre 2014 avec le journaliste Cesur Milusoy, précité note (318). Sur les concepts d'autarcie et d'autosuffisance chez Bookchin voir le point « La décentralisation vers la commune » du paragraphe « L'écologie doit être sociale » au chapitre I « L'écologie sociale pour un autre futur », page 47 ; chez Öcalan, le point « Une économie alternative » du paragraphe « Le confédéralisme démocratique comme projet » au chapitre IV « Le confédéralisme démocratique selon Öcalan », page 122.

644. Déclaration du 19 janvier 2016 du comité économique de TEV-DEM, en anglais sur le site *Libcom.org*, « The Experience of Co-operative Societies in Rojava » (L'expérience des coopératives du Rojava), 28 mars 2016 (<https://libcom.org/library/experience-co-operative-societies-rojava>) traduit en français par Iam Kdo sur le blog *Info Rojava-Kurdistan* (<http://inforojava.tumblr.com/>). Ce bilan concerne uniquement le canton de Jazira.

645. Pour la répartition par productions voir la déclaration du 19 janvier 2016, précitée, introduction, point I.

des terres à blé détenues par l'État syrien, lesquelles représentent 80 % des terres arables du Rojava⁽⁶⁴⁶⁾. L'attribution de ces terres a pour contrepartie l'engagement de varier les cultures et de développer l'élevage⁽⁶⁴⁷⁾.

Les coopératives fonctionnent en étroite liaison avec les communes d'implantation et elles ont pour principes « *la démocratie, les valeurs humaines, l'autonomie, l'égalité sociale et entre les sexes*⁽⁶⁴⁸⁾ ». L'autogestion devrait s'accommoder des modes d'exploitation communale historiques où, terre, eau et énergie sont considérées comme des biens communs⁽⁶⁴⁹⁾.

L'adhésion à une coopérative doit être approuvée par la commune. Elle se fait par la prise de parts dans la coopérative avec un maximum de cinq parts. Une part vaut entre 10 000 livres syriennes (42 euros) dans l'agriculture à 730 000 livres (3 000 euros) dans le secteur de la construction immobilière. Les personnes qui ne possèdent pas de capital peuvent adhérer en faisant un emprunt auprès d'un fonds spécial de la coopérative⁽⁶⁵⁰⁾. À côté de membres actifs qui travaillent dans la coopérative peuvent exister des membres « capitalistes » (*capital members*) qui rejoignent la coopérative simplement en investissant⁽⁶⁵¹⁾. Un maxi-

646. Can Cemgil et Clemens Hoffmann, « The "Rojava" in Syrian Kurdistan: A Model of Development for the Middle East? », *IDS Bulletin*, n° 3, 2016, volume 47, précité note (391), § 4 « Rojava's reality: a socialised polity and economy » (La réalité de la politique et de l'économie socialisées au Rojava).

647. Rebecca Coles, « Une révolution dans la vie quotidienne », *Courant alternatif*, n° 246, janvier 2015, précité note (478).
Pour la répartition actuelle par productions voir la déclaration du 19 janvier 2016 précitée note (644), introduction, point 1.

648. Déclaration du 19 janvier 2016, précitée note (644), paragraphes A et C, point 7.

649. Can Cemgil et Clemens Hoffmann, « The "Rojava" in Syrian Kurdistan: A Model of Development for the Middle East? », *IDS Bulletin*, n° 3, 2016, volume 47, précité note (391), § 4 « Rojava's reality: a socialised polity and economy » (La réalité de la politique et de l'économie socialisées au Rojava).

650. À la lecture du règlement intérieur des coopératives agricoles, il semble que, dans ce secteur et dans la limite de 10 %, une adhésion à part entière soit possible sans mise de fonds et compensée par le travail fourni (déclaration du 19 janvier 2016, précitée note 644, Règlement intérieur des coopératives agricoles, article 2-2).

651. Déclaration du 19 janvier 2016, précitée note (644), introduction, points 1 à 6.

mum est fixé au capital social des coopératives : un million d'euros pour les grandes coopératives ; 200 000 euros pour les coopératives de taille moyenne ; 50 000 euros pour les petites coopératives ; l'idée étant d'empêcher la constitution de puissances économiques et financières contraires à l'esprit du confédéralisme démocratique⁽⁶⁵²⁾.

Les structures de la coopérative, sous contrôle du conseil communal, se composent de plusieurs « autorités » :

- L'assemblée générale appelée « autorité générale » ou « conseil général », regroupe tous les membres de la coopérative et se réunit en principe tous les trois mois, ou d'urgence. Elle prend les décisions relatives à la gestion de l'entreprise et à l'organisation du travail.
- L'autorité de gestion ou « organe de gestion », d'au moins trois membres, est nommée et contrôlée par l'assemblée générale, elle dirige la production et assure l'administration.
- L'autorité financière, d'au moins trois membres aussi, également nommée et contrôlée par l'assemblée générale, s'occupe des affaires financières.
- Si nécessaire une autorité de surveillance ou « autorité de contrôle » de trois membres, toujours nommée par l'assemblée générale, contribue à la surveillance exercée par l'assemblée générale et la commune.
- Enfin, une autorité de coordination, sorte de direction générale, réunit régulièrement les membres des autorités de gestion et des finances ainsi que trois membres de la coopérative. Elle aussi répond devant l'assemblée générale.

Les décisions de l'assemblée générale se prennent à une majorité de 60 %. Les désignations se font pour un an. Une personne ne peut à la fois être membre de l'autorité de direction et de l'autorité financière, ni membres de deux autorités de coopératives différentes. Une petite famille ne peut avoir qu'un de ses membres dans l'équipe de direction de la commune ou de la coopérative⁽⁶⁵³⁾. Les membres d'une famille dont un enfant n'a pas répondu à la conscription des YPG ou des YPJ ne peuvent adhérer

652. *Ibidem*, paragraphe J.

653. *Ibidem*, paragraphes C et J.

à la coopérative⁽⁶⁵⁴⁾. Il n'est rien dit sur la parité hommes-femmes ni sur la rotation des tâches ou la limitation des mandats, mais il est prévu des sanctions allant jusqu'à l'exclusion pour les membres de la coopérative et des organes de gestion qui ne participent pas, sans justification, aux diverses réunions⁽⁶⁵⁵⁾.

Sur les conditions de travail, seules sont mentionnées les obligations de la coopérative en matière d'hygiène, de sécurité et de santé. Il est prévu que la commune doit affecter une part des bénéfices qu'elle reçoit de la coopérative (voir ci-dessous) à l'assurance maladie⁽⁶⁵⁶⁾, qu'en cas d'accident du travail, le travailleur est à la charge de la coopérative et de la commune et que, lors d'un décès, « *elles doivent continuer à soutenir la famille du défunt*⁽⁶⁵⁷⁾ ». On n'en saura pas plus sur le statut professionnel et social du coopérateur, ni sur la question écologique.

Lorsque la coopérative fait des bénéfices, ils sont répartis en trois parts :

- une part, 30 %, pour les fonds propres de la coopérative ;
- une part, 50 %, pour les travailleurs et les membres « capitalistes », ces derniers ayant des dividendes réduits par rapport aux premiers ;
- une part, 20 %, pour les besoins de la commune⁽⁶⁵⁸⁾.

Si l'objectif « *d'encourager et [de] développer la vie participative et collective des communes* » par l'économie sociale n'est pas mis en doute⁽⁶⁵⁹⁾, aucun plan de développement des coopératives n'est publié, aucune étude

654. *Ibidem*, règlement intérieur des coopératives agricoles, article 3-3.

De toutes ces dispositions ressort que faire partie d'une coopérative est un privilège économique.

655. Déclaration du 19 janvier 2016, précitée note (644), paragraphe G. Le travailleur mis en cause doit soumettre à l'assemblée générale « *son auto-évaluation critique* ». La formulation est malheureuse, mais elle doit être comprise comme la possibilité pour la personne concernée d'assurer sa défense devant l'assemblée générale avant toute décision.

656. Déclaration du 19 janvier 2016, précitée note (644), paragraphe D.

657. *Ibidem*, paragraphe H.

658. *Ibidem*, paragraphes D et E. Voir le paragraphe F pour la gestion des difficultés financières de la coopérative, éventuellement sa liquidation et les sanctions contre les gestionnaires responsables.

659. Déclaration du 19 janvier 2016, précitée note (644), paragraphe A.

du fonctionnement effectif du secteur n'est connue. On ne sait rien sur l'organisation fédérale des coopératives, si tant est qu'elle existe. Les coopératives fonctionnent-elles sur un réel mode autogestionnaire ? En principe oui, mais on n'en est pas certain⁽⁶⁶⁰⁾.

Privée ou coopérative, l'économie du Rojava contrainte par la guerre, par le blocus turc, mais également par les entraves du gouvernement kurde d'Irak est en grande difficulté. Comment les gens s'accommodent-ils de cette « *économie de bazar* », comme l'appelle Janet Biehl⁽⁶⁶¹⁾ ?

L'économie et la vie quotidienne

La monnaie syrienne est toujours en vigueur pour les échanges. Non seulement l'usure est interdite, mais tout intérêt est prohibé et réprimé. Le système bancaire paraît déconstruit et, là où il n'y a pas encore de banques mises en place par l'auto-administration, « *les gens épargnent en mettant l'argent sous leurs matelas*⁽⁶⁶²⁾ ». Qu'épargnent-ils sachant que la livre syrienne a perdu beaucoup de sa valeur ?

On n'a pas une idée très claire des salaires dans les secteurs privé et coopératif. Dans l'agriculture privée, il n'y a pas de salaire et souvent les paysans vivent du lait de leur vache⁽⁶⁶³⁾. Les mieux lotis sont probablement les fonctionnaires toujours payés par le régime de Damas⁽⁶⁶⁴⁾. Mais autorités publiques comme observateurs s'accordent pour dire que la vie est chère et la pauvreté le lot commun⁽⁶⁶⁵⁾. Pour la limiter, l'auto-administration crée de

660. Peut-être un Gaston Leval parcourt-il le Rojava, comme l'insoumis français le fit dans l'Espagne révolutionnaire et nous rendra compte en détail de l'œuvre constructive de la révolution du Rojava (Gaston Leval, *Espagne libertaire* 36-39. *L'œuvre constructive de la révolution espagnole*, Paris, Éditions du Cercle et Éditions de la Tête de feuilles, « Archives révolutionnaires », 1971, 400 pages).

661. Janet Biehl, « Mes impressions du Rojava », 15 décembre 2014, précité note (483).

662. Déclaration du ministre du Commerce et de l'Économie du canton d'Efrin, Amaad Youssef, au journal *Özgür Gündem* en décembre 2014, précité note (389).

663. Abdurrahman Hemo, « Rojava's Threefold Economy », *Ecology or Catastrophe*, 25 février 2015, précité note (618).

664. Voir ci-dessus la note (626)

665. Heysem Haci, « Syrian Kurds suffer deteriorating living conditions in

l'emploi dans le secteur coopératif comme, par exemple, dans le bâtiment, ce qui a également pour effet de contrarier la cherté des loyers⁽⁶⁶⁶⁾. Elle peut aussi intervenir sur les prix de différentes manières. Comme dans beaucoup de pays, le prix du pain est une référence symbolique. Dans le canton d'Efrin, tout sac de farine vendu au-dessus de 4 100 livres syriennes est confisqué, ce qui a ramené le prix moyen de 6 500 à 3 500 livres⁽⁶⁶⁷⁾. Dans le canton de Jazira, chaque famille peut obtenir trois pains par jour ; le prix du pain est subventionné, un pain dont le prix de revient est 100 livres est vendu 40 livres (0,17 euro en 2016). « *S'il y du pain, nous recevons tous une part [...], s'il n'y a pas de pain, nous ne recevons pas de pain*⁽⁶⁶⁸⁾. » Le prix du pétrole est à 8 centimes d'euro le litre et comme c'est la principale ressource publique, on comprend la faiblesse du budget⁽⁶⁶⁹⁾. Si l'électricité est gratuite, elle ne fonctionne que six heures par jour, arrivant, on ne sait par quel mystère, de Raqqa encore sous contrôle de l'État islamique. Le téléphone est également gratuit⁽⁶⁷⁰⁾.

Ces informations montrent la difficulté de vivre au quotidien dans le Rojava. Pourtant, selon le témoignage de Zaher Baher qui ne ménage pas

besieged Rojava» (Dans le Rojava, les Kurdes syriens souffrent d'une détérioration de leurs conditions de vie), *Ara News*, 19 mai 2016 (<http://aranews.net/2016/05/syria-kurds-suffer-deteriorating-living-conditions-besieged-rojava/>).

666. Déclaration du ministre du Commerce et de l'Économie du canton d'Efrin, Amaad Youssef au journal *Özgür Gündem* en décembre 2014, précité note (389).

667. *Ibidem*.

668. Abdurrahman Hemo, « Rojava's Threefold Economy », *Ecology or Catastrophe*, 25 février 2015, précité note (618).

La subvention annuelle est de 82 000 euros rapportée à un budget de moins de 40 millions d'euros.

669. Au Venezuela, où le prix du super qui était pratiquement gratuit, un centime d'euro le litre, le gouvernement Maduro l'a fait passer, en février 2016, à 66 centimes pour renflouer les caisses de l'État (*Le Point international*, « Au Venezuela, le prix de l'essence augmente de 6 000 % », http://www.lepoint.fr/monde/au-venezuela-le-prix-de-l-essence-augmente-de-6-000-18-02-2016-2019240_24.php). C'est un levier fiscal qui n'est peut-être pas utilisable au Rojava compte tenu de la pauvreté.

670. Abdurrahman Hemo, « Rojava's Threefold Economy », *Ecology or Catastrophe*, 25 février 2015, précité note (618) ; Zaher Baher, « Dossier Kurdistan : oui, le peuple peut changer les choses, l'expérience du Rojava », *Alternative libertaire.org*, 29 octobre 2014, précité note (476).

ses critiques quand il le faut, les commerçants, les hommes d'affaires, les gens en général, voient plutôt positivement une situation qui leur assure la paix, la sécurité et la liberté de « *gérer leurs activités sans subir l'ingérence d'un parti ou d'un groupe*⁽⁶⁷¹⁾ ». Le ministre de l'Économie d'Efrin connaît les limites de l'optimisme militant et repositionne l'action de l'auto-administration : « *Avant de construire une nation démocratique, il y a besoin d'un peu de temps. Nous ne pouvons pas tout faire en un jour. Nous avançons jour après jour. Nous travaillerons jusqu'à ce que nous y arrivions, avec la moralité pour boussole*⁽⁶⁷²⁾. »

Cette déclaration peut tenir lieu de conclusion aux observations faites de la situation au Bakûr et au Rojava, à partir de référents significatifs, au moins considérés comme tels par l'auteur. En découle naturellement une interrogation sur le fonctionnement des institutions auto-administrées et des institutions civiles, sur leurs rapports, sachant qu'à terme les secondes devraient remplacer les premières pour en finir avec ce qui ne serait même qu'un État fonctionnel. Là encore, la situation n'est pas du tout la même entre la Turquie et la Syrie, ce sera l'objet des deux prochains chapitres.

671. Zaher Baher, « Dossier Kurdistan : oui, le peuple peut changer les choses, l'expérience du Rojava », *Alternative libertaire.org*, 29 octobre 2014, précité note (476).

672. Déclaration du ministre du Commerce et de l'Économie du canton d'Efrin, Amaad Youssef au journal *Özgür Gündem* en décembre 2014, précité note (389).

Chapitre VIII

Sortir de l'impasse en Turquie

L'objet de ce livre n'est pas de faire l'histoire du mouvement kurde de Turquie, ni de relater ses luttes actuelles. Mais on ne peut pas non plus ignorer l'influence que peuvent avoir les violences et la répression, passées et présentes, sur le fonctionnement des institutions civiles et publiques, sur la mobilisation pour l'autonomie démocratique. L'activiste Ercan Ayboga rappelle, en 2011, le contexte d'un combat qui n'a pas fondamentalement changé :

« Depuis vingt ans [...] le conflit armé a déjà conduit l'armée turque à détruire 4 000 villages et à expulser de leurs terres au moins 2 millions de personnes. À peu près la moitié des Kurdes de Turquie ne vivent désormais plus au Kurdistan. À cause de la guerre et pour des raisons économiques, ils ont fui vers Istanbul ou dans d'autres villes. Les villes kurdes comme Diyarbakir ont vu leur population croître rapidement (la moitié des citoyens vit désormais dans les villes) et un vaste et très pauvre lumpenprolétariat s'est développé⁽⁶⁷³⁾. »

On ajoutera à ce bilan les 45 000 personnes tuées depuis 1984, dont la majorité du « fait de l'armée turque et de ses auxiliaires, tels les "escadrons de la mort" et autres organisations paramilitaires⁽⁶⁷⁴⁾ ». En janvier 2013, des pourparlers de paix reprennent comme le souhaitait tant Abdullah Öcalan que le gouvernement turc. Ce processus est rompu en 2015 quand le président de Turquie, Recep Tayyip Erdogan, paniqué par les résultats

673. Ercan Ayboga, « Kurdish communalism », entretien avec Janet Biehl, *New Compass*, précité note (226).

Le chiffre de 4 000 hameaux et villages détruits serait celui du Département d'État américain (Gérard Chaliand et Sophie Mousset, *La Question kurde à l'heure de Daech*, précité note 231, voir page 87).

674. Gérard Chaliand et Sophie Mousset, précité, pages 83 et suivantes, citation page 87.

électorales du Parti démocratique des peuples (HDP) et les succès militaires des Kurdes de Syrie, lança la police et l'armée contre les quartiers et les villes où des militants du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) avaient proclamé, téméairement, l'autonomie démocratique⁽⁶⁷⁵⁾. La terreur d'État, si elle contient l'insurrection urbaine au prix de bien des morts, tant du côté des insurgés et de la population civile que des militaires, eut pour effet principal de revitaliser la guerre civile⁽⁶⁷⁶⁾. Pour preuve la déclaration

675. Le mot « panique » pour qualifier l'attitude d'Erdogan devant ces deux faits est utilisé par le coprésident du HDP, Selahattin Demirtas dans une tribune pour *Newsweek*, « It is The Kurds, and Turkey's Democracy, at Stake » (L'enjeu est à la fois celui des Kurdes et de la démocratie turque), 10 mars 2016 (<http://europe.newsweek.com/selahattin-demirtas-it-kurds-and-turkeys-democracy-stake-434024?rm=eu>), traduction française et présentation de Kedistan, « Demirtas, la guerre et la paix », 11 mars 2016 (<http://www.kedistan.net/2016/03/12/selahattin-demirtas/>).

À signaler une récente biographie : Nicolas Cheviron, Jean-François Pérouse, *Erdogan. Nouveau père de la Turquie?*, Paris, Les Nouvelles Éditions François Bourin, « Biographie », 2016, 440 pages.

676. Pour un bilan de la répression et des violences d'État, voir le rapport de la délégation conjointe du Réseau euro-méditerranéen des droits humains (EuroMed Droits) et de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) : *Turquie. Les droits humains sous couvre-feu*. Cette mission qui s'est déroulée du 20 au 24 janvier 2016 « visait à exprimer sa solidarité envers les défenseurs des droits humains, les militants de la société civile et les organisations sous pression, mais aussi à l'égard des victimes des violations des droits humains et de leur famille, ainsi qu'à contribuer à attirer l'attention de la communauté internationale sur la situation en Turquie ». Le rapport relève que « *Le PKK et les forces qui lui sont associées semblent également avoir commis une série de violations des droits humains, par exemple du droit à la vie des civils (y compris de membres du personnel médical) et auraient par ailleurs recruté des mineurs pour participer aux combats* » ; mais il poursuit en soulignant « *qu'il n'y aura pas de solution militaire à la question kurde. Les parties devraient urgemment convenir d'un cessez-le-feu et d'un accord pacifique et négocié reconnaissant au peuple kurde le droit à un gouvernement autonome* » (Rapport n° 674, février 2016, édition française juin 2016, Paris, Bruxelles, 30 pages, citations pages 4 et 15, <http://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2016/06/TURQUIE-Les-droits-humains-sous-couvre-feu-FR.pdf>).

Depuis la publication de ce rapport, la situation a continué de s'aggraver. Le haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad al-Hussein, a dénoncé, le 10 mai 2016, une série de violations commises par les forces de sécurité et militaires turques, incluant des tirs contre des civils désarmés et la mort d'une centaine de personnes dans un brasier à Cizre. Le gouvernement turc n'a pas répondu à sa demande d'autoriser une enquête de l'ONU (*The Guardian*, « Turkey dismisses UN alarm at alleged rights abuses

au *Times* de Londres de Cemil Bayik, coprésident du conseil exécutif du KCK, que l'on peut considérer comme le chef opérationnel du PKK :

in Kurdish region » [La Turquie dément les allégations de l'ONU sur les violations du droit commises dans la région kurde], 11 mai 2016, <https://www.theguardian.com/world/2016/may/11/turkey-dismisses-un-alarm-at-alleged-rights-abuses-in-kurdish-region>). Lors de l'ouverture de la 33^e Session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, le 13 septembre 2016 à Genève, le haut-commissaire a renouvelé sa demande d'enquête auprès du gouvernement turc, sans plus de succès. Il a recensé « *plus de 300 civils kurdes tués par les forces de l'État pendant des dizaines de couvre-feux* » et annoncé qu'une « *unité spéciale* » serait formée pour suivre la situation au Kurdistan turc (*Kurdish Question*, « UN Human Rights Chief Shames Turkey for Blocking Human Rights Investigation » [Le haut-commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme blâme la Turquie pour le blocage de son enquête], 14 septembre 2016, <http://kurdishquestion.com/article/3436-un-human-rights-chief-shames-turkey-for-blocking-human-rights-investigation>).

Selon, Eyyup Doru, représentant du HDP en Europe, après les élections de juin 2015 « *trente-sept maires de nos municipalités ont été placés en détention ou destitués. Actuellement, des maires élus avec plus de 90 % des voix se trouvent incarcérés et la destitution de l'ensemble des maires de notre parti est envisagée afin de les remplacer par des fonctionnaires nommés par le gouvernement lui-même* » (« Les relations entre l'Union européenne, la Turquie, et la question kurde », *HDP Europe*, 2 avril 2016, <http://fr.hdpeurope.com/?p=3228>). Après le coup d'État manqué du 15 juillet 2016, la prévision d'Eyyup Doru est en voie de se réaliser. Tous les co-maires des grandes municipalités kurdes gérées par le HDP qui ont été démis de leur mandat et remplacés par des administrateurs proches de l'AKP (voir le communiqué du HDP, « La réglementation turque sur les administrateurs de mairies », *HDP Europe*, 16 septembre 2016, <http://fr.hdpeurope.com/?p=3626>) ; le 25 octobre 2016 sont placés en garde à vue les co-maires de Diyarbakir (*Agence France-Presse [AFP]*, « Affrontements à Diyarbakir après l'arrestation des deux maires », 26 octobre 2016, <http://www.institutkurde.org/info/depeches/-8222.html>). À la mi-novembre 2016, Ayhan Bilgen, porte-parole du HDP constatait que 6 000 membres du parti avaient été arrêtés depuis le coup d'État et que 2 000 d'entre eux, dont nombre de responsables et d'élus locaux, étaient détenus (*Kurdish Question*, 10 novembre 2016, <http://kurdishquestion.com/article/3603-6000-hdp-members-detained-2000-arrested-since-turkey-coup-attempt-party-spokesperson>). Lire dans *Le Monde diplomatique* de juillet 2016 (page 4) l'article documenté de Laura-Maï Gaveriaux, « La sale guerre du président Erdogan ». Voir également, ci-après, les notes (732) et (733).

Pour une étude des causes de l'échec du processus de paix, lire Jean-François Pérouse, « Turquie, le faux parallèle entre les années 1990 et aujourd'hui. Quand la guerre reprend au Kurdistan », *Orient XXI*, 31 août 2015 (<http://orientxxi.info/magazine/turquie-le-faux-parallele-entre-les-annees-1990-et-aujourd'hui>) ; Chris Den Hond, « Pourquoi les négociations entre la Turquie et les Kurdes ont échoué », *Orient XXI*, 21 mars 2016 (<http://orientxxi.info/magazine/l-irresistible-ascension-des-kurdes-en-turquie-et-en-syrie>, 1256).

«Jusqu'à récemment, la guerre avec l'armée turque avait seulement lieu dans les montagnes. Puis elle s'est déplacée dans les villes. Maintenant, il y aura des combats partout. À ce stade de la lutte, tout ce que nos combattants ont l'ordre de faire sera légitime [...]. Les Turcs ont pillé et brûlé tout ce qu'ils pouvaient dans les villes kurdes où des couvre-feux ont été imposés. Alors maintenant, notre peuple a soif de vengeance [...]. C'est une nouvelle ère de la lutte du peuple [...]. Notre combat est maintenant existentiel : être ou ne pas être⁽⁶⁷⁷⁾. »

Dans ce contexte, la structuration du mouvement social kurde est d'autant plus compliquée que la répression est constante. Il faut pourtant essayer de la comprendre, car elle recèle des enjeux de pouvoirs. La domination qu'exerce le PKK sur l'ensemble des organisations civiles et militaires du Bakûr ne peut être ignorée et doit être mesurée. Est-elle le révélateur d'un discours hypocrite sur la fin de l'État et le confédéralisme démocratique ou une étape nécessaire pour les faire aboutir dans un environnement spécialement difficile ? Au chapitre précédent, « Regards sur la mise en place du confédéralisme démocratique en Turquie et en Syrie », il n'a pas été possible de donner une réponse nette à cette interrogation et bien des doutes subsistent sur l'aspect anti-autoritaire du mouvement⁽⁶⁷⁸⁾. En regardant de plus près son organisation trouvera-t-on des réponses ? Des réponses qui pourraient être aussi des éléments de solution pour sortir de l'impasse politique dans lequel se trouve le Bakûr et toute la Turquie. Cependant, si comme le dit Bayik, « *la chute d'Erdogan et de son parti l'AKP* [Parti de la justice et du développement] » est le premier de ces éléments⁽⁶⁷⁹⁾, la situation semble bloquée pour longtemps, sauf surprise de l'histoire.

677. Cemil Bayik, « Revenge will be ours, pledges Turkey's most wanted man » (« Nous nous vengerons, déclare l'homme le plus recherché de Turquie »), entretien avec Anthony Loyd, *The Times*, 11 mars 2016 (<http://www.thetimes.co.uk/tto/news/world/article4712984.ece>). Les principaux passages de cet entretien sont repris dans une dépêche de l'AFP du 15 mars 2016, « Turquie : les combats entre l'armée et le PKK auront lieu "partout" (responsable PKK) » (<http://www.rojbas.org/2016/03/15/turquie-combats-entre-larmee-pkk-auront-lieu-partout-responsable-pkk/>).

678. Voir spécialement les points « L'approche politico-militaire » et « Une armée comme les autres ? », pages 188 et 215.

679. Cemil Bayik, « Revenge will be ours, pledges Turkey's most wanted man »,

Le KCK, une organisation sous contrôle

Quand, en 2009, Abdullah Öcalan développe l'idée d'Union des communautés du Kurdistan (KCK) dans *La Feuille de route* et qu'il en demande la reconnaissance légale dans le cadre d'une constitution démocratique de Turquie⁽⁶⁸⁰⁾, il ne fait que théoriser un mouvement et reprendre une stratégie que le PKK a initiée dès sa fondation en 1978 et plus encore après son entrée dans la clandestinité en 1984, c'est-à-dire bien avant son revirement idéologique officialisé en 2005⁽⁶⁸¹⁾. Dans les années 1980, le PKK impulse, dans les villages kurdes, des assemblées populaires qui prennent les décisions concernant la communauté, commencent à promouvoir le droit des femmes, avancent le souci écologique, développent des coopératives. L'essor des assemblées finit par inquiéter le gouvernement turc qui les soupçonne de soutenir la guérilla. Dans les années 1990, il entame la politique de la terre brûlée. Cette répression permanente et le repli des résistants vers les montagnes irakiennes n'ont pas réussi à éteindre complètement les assemblées de village, mais leur renaissance est lente tant le coup porté fut barbare⁽⁶⁸²⁾.

Pour ce qui vient d'être dit et pour la suite, il convient de garder à l'esprit que le mouvement kurde dans ses différentes facettes ne fait pas l'unanimité chez les Kurdes des villes et des campagnes. En 2011, Ercan Ayboga, estime que « *quasiment la moitié de la population Kurde de Turquie ne le soutient toujours pas activement. Dans certains endroits, il y a quelques assemblées voire aucune* »⁽⁶⁸³⁾. » Deux raisons principales à cela : la survivance d'un fort courant conservateur attaché au patriarcat et à

entretien avec Anthony Loyd, *The Times*, 11 mars 2016, précité note (677).

Bayik peut-il dire autre chose au regard du comportement sauvage de l'exécutif turc ?

680. Voir le paragraphe « L'Union des communautés du Kurdistan (KCK) » dans le chapitre V « Une constitution démocratique en Turquie », page 138).

Abdullah Öcalan, *La Feuille de route vers les négociations*, précité note (316), pages 109 et suivantes.

681. Voir l'introduction du chapitre IV « Le confédéralisme démocratique selon Öcalan », page 103.

682. Ercan Ayboga, « Kurdish communalism », entretien avec Janet Biehl, *New Compass*, 9 octobre 2011, précité note (226).

683. *Ibidem*.

l'orthodoxie religieuse ; un nombre de Kurdes qui ont des intérêts dans l'ordre social existant ou qui, au moins, s'en accommodent. Depuis, le Parti démocratique des peuples (HDP) est arrivé en tête aux élections du 1^{er} novembre 2015 dans 13 circonscriptions électorales du Sud-Est de la Turquie dont dans 12 avec la majorité absolue et des scores de 71,3 % à Diyarbakir, 82,0 % à Hakkari, 84,7 % à Sirnak⁽⁶⁸⁴⁾. Toutefois, il ne faut pas confondre élections parlementaires et adhésion active au confédéralisme démocratique.

C'est dans les villes ou certains de leurs quartiers que l'autonomie démocratique prend de la vigueur. Dans les années 2000, se sont multipliées les associations de femmes – très actives⁽⁶⁸⁵⁾ – mais aussi de familles de détenus, des droits de l'homme, d'avocats, de soutiens aux réfugiés... Les syndicats sont présents bien que peu visibles. Les coopératives se multiplient. Des structures d'administration autonomes se constituent tels les comités de conciliation pour régler les problèmes en dehors de la justice d'État ou divers comités d'action sociale, de santé ou d'éducation. Toutes ces organisations se regroupent en conseils de citoyens libres, indépendants de l'État et de toutes organisations politiques, même s'ils sont soutenus par le Parti pour une société démocratique (DTP, pro-kurde). Avec l'adoption du confédéralisme démocratique, le PKK décide d'organiser le mouvement social dans l'Union des peuples du Kurdistan (KKK). Celle-ci se structure pour devenir, en 2007, l'Union des communautés du Kurdistan (KCK), laquelle a vocation à s'étendre au-delà de la Turquie⁽⁶⁸⁶⁾. Jusqu'en 2009, l'État ne bouge pas. Pense-t-il que cette réorganisation facilitera des négo-

684. Pour une présentation synthétique par cartes et tableaux de ces élections, voir le site Internet du quotidien *Yeni Şafak*. (<http://www.yenisafak.com/secim-2015-kasim/secim-sonuclari>).

Sur le HDP, voir dans la suite de ce chapitre le paragraphe « Le HDP, un parti comme les autres ? », page 262.

685. Gultan Kisanak, co-maire de Diyarbakir : « *Il y a des assemblées de femmes dans les quartiers, il y a des assemblées de femmes au sein du parti, il y a des assemblées de femmes dans les municipalités. Partout, nous avons encouragé les femmes à la rupture. C'est-à-dire nous les avons encouragées pour une organisation non mixte autonome* » (Collectif solidarité féministe Kobané, *Messages de femmes à la frontière du Rojava : résistance et liberté*, mars 2015, 76 pages, citation page 22).

686. Sur la réflexion qui a conduit le PKK à réviser son approche de la violence voir l'introduction de l'article de Nazan Üstündag, « L'autodéfense comme pratique

ciations de paix? Ou que l'organisation, tolérée, rejetant la violence, se détachera progressivement du PKK? Mais, en 2009, les élections municipales sont favorables au DTP et le gouvernement turc fait le lien avec le KCK. Il l'accuse alors d'« être la branche politique du mouvement armé PKK, [...] de vouloir remplacer les institutions officielles dans l'Est et le Sud-Est anatoliens et de favoriser une insurrection dans ces régions⁽⁶⁸⁷⁾ ». Accusation qui contient une part de vérité, mais dont l'État lui-même partage la responsabilité puisqu'il refuse de négocier l'autonomie. Le KCK est déclaré organisation terroriste. La répression s'abat sur ses dirigeants et militants. En février 2012, Selahattin Demirtas, actuel coprésident du HDP, estime à 6 300 le nombre de personnes toujours incarcérées pour collusion avec le PKK⁽⁶⁸⁸⁾. Le DTP, qui n'est pas non plus épargné, se mue en Parti pour la paix et la démocratie (BDP). Le KCK entre en clandestinité, ses dirigeants se retirent dans les monts du Kandil en Irak. Il prend une nouvelle nature en accentuant sa fonction de parlement (conseil législatif) de tous les mouvements kurdes – turcs, syriens, iraniens, irakiens – proches du PKK, ce qui renforce son aspect d'état-major militaire des résistances transnationales. Avec pour président honoraire Abdullah Öcalan et coprésidents du conseil exécutif Cemil Bayik et Bese Hozat, difficile de soutenir que le KCK est autonome; il ne le prétend d'ailleurs plus⁽⁶⁸⁹⁾. Difficile de soute-

révolutionnaire au Rojava ou comment défaire l'État», *Merhaba Hevalno, Nouvelles du Kurdistan*, n° 2, 15 mars 2016, précité note (539).

687. AFP, « Turquie rafle anti-Kurdes, domicile d'une députée fouillé », 13 janvier 2012 (<http://www.institutkurde.org/info/depeches/turquie-raffe-anti-kurdes-domicile-d-une-deputee-fouille-3566.html>).

688. Selahattin Demirtas, « 6 300 militants du KCK en prison », lettre du président du BDP au journal *Milliyet*, 17 février 2012 (<http://www.milliyet.com.tr/kck-dan-6300-kisi-hapistesi-siyaset/siyasyazardetay/17.02.2012/1504147/default.htm>). L'incrimination de collusion avec le PKK est toujours d'actualité en 2016.

689. Ce nouvel organigramme du KCK a été décidé par le Congrès du peuple du Kurdistan (Kongra Gel) lors de son congrès 2013. Voir André Métayer, « KCK (Union des communautés du Kurdistan), une alternative à l'État-nation », *Amitiés kurdes de Bretagne*, 20 juillet 2013 (<http://www.akb.bzh/spip.php?article712>). Voir également, le *Bulletin de liaison et d'information* de l'Institut kurde de Paris, n° 43, octobre 2013, qui laisse entendre, page 5, à un renforcement du PKK dans la direction du KCK (<http://www.institutkurde.org/publications/bulletins/pdf/343.pdf>).

Voir enfin la notice, en anglais, de *Wikipédia* sur le KCK (https://en.wikipedia.org/wiki/Group_of_Communities_in_Kurdistan).

nir que c'est une organisation libertaire. Même si, à l'origine, l'assemblée générale des délégués de diverses organisations en présentait l'aspect, la composition de l'exécutif et la mission qui lui est désormais assignée lui font perdre cette qualité, au sens où l'entend Öcalan lui-même⁽⁶⁹⁰⁾. Ce n'est pas totalement hors de propos de dire que, aujourd'hui, le KCK constitue la branche urbaine du PKK. De l'extérieur, il devient ardu de faire la différence entre l'un et l'autre⁽⁶⁹¹⁾, sinon que le PKK a tendance à se mettre en retrait pour laisser signer la communication publique au KCK⁽⁶⁹²⁾.

Interdit, contraint à la clandestinité, réprimé, le KCK n'était plus opérationnel dans la vie publique en Turquie, ne pouvait plus tenir son rôle de coordination des organisations de la société civile. Le mouvement de libération kurde devait donc se réorganiser. Il le fera de deux manières. En fédérant le tissu social avec le Congrès pour une société démocratique (DTK). En réorientant sa représentation politique légale avec le Parti démocratique des peuples (HDP).

Le DTK, quelle part d'autonomie ?

Le Congrès pour une société démocratique (DTK), en construction depuis 2007, tiendra sa première assemblée générale à Diyarbakir, le 14 juillet 2011. Y sont présents 850 délégués représentant quelque 500 organisations de la société civile, syndicats et partis politiques du

690. Voir le paragraphe qui y est consacré dans le chapitre V « Une constitution démocratique en Turquie », page 138.

691. Olivier Grojean : « *Quel est [...] alors le degré d'autonomie des membres du KCK? L'exemple du Parti de la femme libre du Kurdistan (PAJK) qui se déclare désormais "indépendant" du PKK tout en restant membre du KCK, montre une réelle intégration politique et militaire à l'organisation historique d'Öcalan.* » (« Un champ d'action régionalisé? Le PKK et ses organisations sœurs au Moyen-Orient », Sciences Po, Centre de recherches internationales [CERI], avril 2014, précité note 361.)

692. C'est, par exemple, lui qui donne la parole officielle pour condamner toutes formes d'attentats susceptibles d'affecter des civils. Voir son communiqué de mars 2016 sur le site *Kedistan* (<http://www.kedistan.net/2016/03/19/communique-kck-attentat-istanbul/>). Le plus souvent, Cemil Bayik, coprésident du conseil exécutif du KCK, assure la fonction de porte-parole.

Bakûr, qui adoptent un texte favorable à l'autonomie démocratique⁽⁶⁹³⁾. Le DTK est désormais l'organisation centrale du processus d'autonomie démocratique.

Les huit dimensions du DTK

Dans sa charte, le DTK trace les contours de son action à laquelle il donne huit dimensions inspirées de la philosophie de Bookchin et des prescriptions d'Öcalan. Chaque dimension contient un aspect immédiat et une projection sur un futur démocratique

La première, la plus importante en ce sens qu'elle fixe l'objet du DTK, est sa dimension politique. L'autonomie démocratique est l'expression du pouvoir du peuple dans l'exercice de ses droits individuels et collectifs. Elle prend la forme de l'organisation, à la base, de tous les segments de la société dans des structures autonomes : partis, associations, syndicats, coopératives, communautés religieuses, etc. qui se fédèrent dans les conseils de village, de quartier, de ville, lesquels se confédèrent au sein du DTK. L'exercice de la démocratie directe, le rejet de l'hégémonie idéologique ou organisationnelle comme de l'individualisme, l'absence de toute distinction ethnique, culturelle ou religieuse, la place prépondérante laissée aux femmes, l'intégration des jeunes dans la prise de décision, tous ces principes contribuent à la négation de l'État-nation centralisateur et bureaucratique. Dans l'avenir, le DTK du Kurdistan autonome enverra ses représentants au Parlement de la République démocratique de Turquie pour participer aux décisions sur les intérêts communs du pays. Ce modèle n'est pas seulement applicable au Kurdistan, il peut convenir à toutes les régions de Turquie. C'est d'ailleurs dans cet objectif que, parallèlement au DTK au Kurdistan, est créé, en 2011, le Congrès démocratique des peuples (HDK) en Turquie⁽⁶⁹⁴⁾.

693. *Demokratik Toplum Kongresi, Draft submission for a democratic autonomous Kurdistan* (Congrès pour une société démocratique, projet pour l'autonomie démocratique au Kurdistan), préface du professeur Norman Paech, janvier 2011, 38 pages (http://demokratischeautonomie.blogspot.eu/files/2012/10/DTK.engl_.pdf).

694. Le DTK est membre du HDK selon la structure fédérale normale. Il en constitue néanmoins, de loin, la plus importante organisation. Aussi ce qui est dit ici pour le DTK vaut pour le HDK.

- Les autres dimensions du programme du DTK sont les suivantes :
- La deuxième consiste à faire reconnaître la légalité de l'autonomie démocratique, tant dans une nouvelle constitution turque que par le droit international, spécialement le droit européen. Cependant, le DTK ne croit pas qu'une loi ou un traité suffise s'il ne s'accompagne pas d'une éthique fondée sur un « *système social juste qui peut être construit dans un paradigme communautaire féministe-libertaire-démocratique-écologique* ».
 - La troisième dimension est celle de l'autodéfense organisée par le peuple lui-même.
 - La protection et la promotion de la langue et de la culture kurdes comme de toutes les autres langues et cultures de Turquie, la quatrième.
 - La question sociale, la cinquième. L'autonomie démocratique rétablit la société dans le débat et la décision pour bâtir une société sans classe, sans hiérarchie, où la propriété privée ou collective appartient aux travailleurs libres. La résistance et la renaissance culturelle de la religion peuvent aussi porter un contenu démocratique contre le capitalisme et l'État-nation.
 - La sixième dimension est économique. « *Le capitalisme est fondé sur la décomposition de la société et de ses organisations* », aussi convient-il de créer un nouveau modèle économique fondé sur la socialisation, la coopération et la démocratie.
 - La septième est écologique. L'autonomie démocratique devra en finir avec une société qui, pour faire le plus de profit possible, détruit la nature, ne respecte ni les humains, ni les animaux, ni les plantes. C'est donc aussi par une révolution écologique que le capitalisme sera surmonté.
 - Repenser la diplomatie est la dernière dimension de l'autonomie démocratique. Il faut remplacer la diplomatie fondée sur la sécurisation des États-nations et du capitalisme. Sera imaginée une diplomatie reposant sur « *une solidarité et une confiance mutuelles avec les nations apatrides, les peuples, les groupes et les sociétés luttant pour la démocratie et la liberté* ».

La DTK, un réseau

Assurément, le DTK est la succession légale du KCK depuis qu'il est interdit en Turquie. Il présente le même objectif : développer pacifiquement l'autonomie démocratique, et la même structure fédérale d'organisations de la société civile qui se regroupent dans des conseils de village, de quartier et de ville. Les organisations se fédèrent entre elles sur des bases affinitaires : fédérations d'associations selon leur objet (femmes, justice, libertés, etc.), de syndicats, de commerçants, de coopératives... voire d'élus comme l'Union des municipalités du Sud-Est anatolien (GABB) qui associe 117 villes. Les conseils communaux, eux, se fédèrent territorialement de la ville ou de l'arrondissement jusqu'au Bakûr, voire dans toute la Turquie avec le HDK⁽⁶⁹⁵⁾. Soit un vrai système fédéraliste moderne comme l'avaient imaginé les syndicalistes révolutionnaires français de la CGT avec leurs fédérations professionnelles et leurs bourses du travail locales⁽⁶⁹⁶⁾. En 2011, Ercan Ayboga écrivait à propos des zones de forte présence du mouvement kurde :

« L'autorité de l'État n'a là-bas aucune influence sur les populations – les gens n'acceptent pas l'autorité de l'État. Il y a donc deux autorités parallèles, et celle qui dispose du plus de pouvoir en pratique est la structure démocratique confédérale⁽⁶⁹⁷⁾. »

Toutefois, le même Ayboga soulignait que « *le modèle des assemblées n'a pas encore été développé largement* » à cause des insuffisances du mouvement, des discordes au sujet du confédéralisme, de la répression. Il se développe néanmoins et la démocratie directe se renforce. Par la lutte des organisations féminines et l'approfondissement de la réflexion révolutionnaire, partout le principe de l'égalité des sexes se réalise. La parité

695. Sur la diversité des organisations qui composent le HDK, voir Emre Öngün, entretien avec Félix Boggio Éwanjé-Épée et Stella Magliani-Belkacem sur le site *Europe solidaire sans frontières*, « Turquie : panorama et perspectives. Sur la nature du nationalisme turc, les Kurdes, le PKK et la gauche turque », 29 février 2016 (<http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article37297#nb1>)29).

696. Mais le syndicalisme révolutionnaire exclut tout rapport organique avec le politique, ce qui n'est pas le cas du DTK et du HDK (voir le paragraphe suivant).

697. Ercan Ayboga, « Kurdish communalism », entretien avec Janet Biehl, *New Compass*, 9 octobre 2011, précité note (226).

est exigée dans les organes représentatifs, avec une participation minimale de 40 % pour chacun des deux sexes et des coprésidences homme-femme systématiques⁽⁶⁹⁸⁾. Par la force des événements, des groupes d'autodéfense se sont préparés pour passer à l'action si nécessaire et ce sera nécessaire en 2015 et 2016 dans les villes ou quartiers qui ont proclamé l'auto-administration⁽⁶⁹⁹⁾. Voilà ce qui est sûr, le reste, le fonctionnement de l'autonomie, l'est moins, comme c'était le cas pour le KCK.

Comment les décisions sont-elles prises dans les assemblées, au consensus ou par vote majoritaire? Les deux probablement. Il n'est pas expressément relaté que les délégués aient un mandat précis pour une représentation déterminée ou pour participer à une assemblée de niveau supérieur, mais l'idée semble y être. Des procédures sont à inventer ou le sont déjà. Par exemple, selon un processus bookchinien, des membres du conseil municipal participent à l'assemblée populaire et portent projets et revendications devant le conseil pour qu'il leur donne une forme légale⁽⁷⁰⁰⁾. Dans la fédération, de quelle part d'autonomie jouissent les assemblées? Fonctionnent-elles selon les principes de l'Union des communautés du

698. Ercan Ayboga, « Kurdish communalism », entretien avec Janet Biehl, *New Compass*, 9 octobre 2011, précité note (226).

Zaher Baher, « La révolution sociale balayera le Kurdistan de Turquie tôt ou tard », traduction française du Collectif anarchiste de traduction et de scannérisation de Caen, 12 juin 2015 (<http://ablogm.com/cats/2015/06/12/la-revolution-sociale-balayera-le-kurdistan-de-turquie-tot-ou-tard/>), texte original « The social revolution will sweep Turkey Kurdistan sooner or later », *www.anarkistan.com*, 16 novembre 2014 (<http://anarkistan.com/2014/11/16/the-social-revolution-will-sweep-turkey-kurdistan-sooner-or-later/>). Haydar Darici, entretien avec Rossen Djagalov, « Le mouvement d'auto-gouvernance kurde dans la Turquie du Sud-Est », *Merhaba Hevalno, Nouvelles du Kurdistan*, n° 2, 15 mars 2016, page 3, précité note (539); texte original « The Kurdish Self-Governance Movement in Turkey's South East », *Left East*, 22 décembre 2015 (<http://www.criticat-tac.ro/lefteast/kurdish-self-governance/>). Cet entretien est également reproduit dans le recueil du collectif Ne var ne yok, « *Serhildan* » : *le soulèvement au Kurdistan*, précité note (479), page 71.

699. Les groupes d'autodéfense se distinguent des groupes armés en ce sens qu'ils sont constitués par la population elle-même et non par des guérilléros « à temps plein ». Sur le terrain, il y a un mélange des deux pour défendre les villes et quartiers ayant déclaré l'auto-administration.

700. Ercan Ayboga, « Kurdish communalism », entretien avec Janet Biehl, *New Compass*, 9 octobre 2011, précité note (226).

Kurdistan (KCK) telle que l'a prévue Öcalan⁽⁷⁰¹⁾ ? À ces questions, aucune réponse n'est assez complète ou vérifiable pour être sérieusement rapportées. Comme toutes assemblées générales, celles du Bakûr, quel que soit leur niveau, doivent éviter « *la démocratie des décibels et la perversion des coalitions*⁽⁷⁰²⁾ ». Elles devraient, surtout, contrôler la bureaucratie qui se fait plus prégnante en montant les échelons fédératifs. Peut-il en aller autrement avec un PKK invisible mais omniprésent ? Pour cela, il faut des participants politiquement formés. Toutes les situations insurrectionnelles favorisent la formation de la conscience politique fondée sur l'intelligence collective et, de ce point de vue, les Kurdes, par leurs malheurs, devraient être, et sont probablement, particulièrement affutés. On est en droit de penser que les militants comme les citoyens kurdes, même acquis à la cause, ne sont pas dociles. Il faut aussi tenir compte des situations locales qui ne sont pas toutes semblables⁽⁷⁰³⁾. Comme pour répondre à ces questions, le discours d'Hatip Dicle, coprésident du DTK, en novembre 2014, est clair :

« Nous n'entendons pas fonctionner de manière hiérarchique, où le sommet dictera ses volontés aux structures de base. Ce sera l'inverse. Nous discuterons de tout ce qui remonte⁽⁷⁰⁴⁾. »

701. Voir le paragraphe qui y est consacré dans le chapitre V « Une constitution démocratique en Turquie », page 138.

702. Commentaire d'Ana Saillant à l'article d'Ercan Ayboga, « Kurdish communalism », entretien avec Janet Biehl, *New Compass*, 9 octobre 2011, paru dans *Population*, le 13 avril 2013, précité note (226).

703. Doivent être suspectés de légèreté tant ceux qui, notamment les journalistes, voient partout la main de fer du PKK que ceux qui, trop idéalistes, croient que le communisme libertaire s'accomplit.

Il faut se souvenir qu'il fallut des années pour que des travaux universitaires précurseurs et des témoignages d'acteurs permettent de comprendre pleinement la révolution espagnole de 1936-1939, et le dossier n'est toujours pas clos. À ce titre, la parution du livre de Frank Mintz, *L'Autogestion dans l'Espagne révolutionnaire*, en 1970, précité note (317), fut une révélation pour nombre de militants, à une époque où l'on parlait beaucoup de l'autogestion comme alternative à la social-démocratie ou au communisme d'État, tout en ignorant l'œuvre de la révolution espagnole. Comme pour la Turquie ou la Syrie, on savait tout, ou presque, des leaders, des batailles gagnées et perdues et des rancœurs, mais peu sur les questions sociales et économiques. Aujourd'hui, la rapidité des moyens modernes de communication est autant source d'information que de désinformation, voire de manipulation ou de fantaisie, pour le Kurdistan en particulier.

704. Hatip Dicle, « Kurdistan : "Nous inventons de nouvelles formes de démocra-

À ce moment, Dicle pouvait encore dire, que « *depuis que le processus de paix a été lancé, [...] l'État ferme les yeux sur nos activités*⁽⁷⁰⁵⁾ ». Les choses vont probablement changer, encore le DTK a-t-il pu tenir une assemblée générale extraordinaire en décembre 2015⁽⁷⁰⁶⁾ et un congrès extraordinaire en mars 2016⁽⁷⁰⁷⁾. Importantes réunions car se tenant dans un Kurdistan en situation de pré-insurrection dont les organisations du DTK sont les principaux acteurs. Importantes, car confirmant le DTK comme l'assemblée représentative du peuple kurde. Importantes dans la mesure où elles marquent sa fermeté à l'égard du gouvernement turc, en réitérant leur appel à la paix, à l'autonomie démocratique, à l'autogouvernement du Kurdistan comme de toute autre région qui le souhaite dans le cadre d'une Turquie démocratique. Toutes résolutions qu'Erdogan a dénoncé comme une trahison après que Selahattin Demirtas, coprésident du HDP, s'en est fait le relai à l'issue de l'assemblée générale⁽⁷⁰⁸⁾. « Trahi-

tie », entretien avec Pierre Barbancey, *L'Humanité*, 24 novembre 2014. On retiendra que la référence idéologique d'Hatip Dicle n'est pas l'anarchisme mais le marxisme : « *Nous partons de l'idée inscrite dans le Manifeste du Parti communiste de Marx et Engels qu'avec l'avènement du socialisme et du communisme, il n'y aura plus d'État.* » À moins qu'il n'ait voulu faire plaisir à *L'Humanité*, cette référence laisse penser que, pour Dicle, la phase de dépérissement de l'État n'est pas écartée, même s'il confond socialisme (phase intermédiaire avec l'État) et communisme (phase finale sans État). Or, pour Bookchin comme pour Öcalan, l'autonomie démocratique n'est pas une phase de dépérissement de l'État puisqu'elle ne consiste pas à prendre le pouvoir pour le détruire, mais à laisser subsister l'État en parallèle pour en rogner les prérogatives.

705. *Ibidem*.

706. La déclaration pour une solution politique de l'assemblée générale extraordinaire du DTK, réunie à Diyarbakir du 25 au 27 décembre 2015, est à lire, en anglais, sur le site *New Compass* avec une présentation de Janet Biehl, « DTK's updated proposal for Democratic Autonomy » (Le DTK propose une mise à jour de l'autonomie démocratique), 22 février 2016 (<http://new-compass.net/articles/dtk-s-updated-proposal-democratic-autonomy>).

707. *Firat News Agency (ANF News)*, « DTK Extraordinary Congress Kicks off in Amed » (Commencement du congrès extraordinaire du DTK à Diyarbakir), 26 mars 2016 (<http://anfenglish.com/kurdistan/dtk-extraordinary-congress-kicks-off-in-amed>).

708. *AFP*, « Turquie : Erdogan dénonce comme une "trahison" la revendication autonomiste du parti kurde », 29 décembre 2015 (<http://www.institutkurde.org/info/depeches/turquie-erdogan-denonce-comme-une-trahison-la-revendication-autonomiste-du-7098.html>).

son » parce que le gouvernement a compris que le DTK, comme le KCK, n'était pas qu'un organe de coordination et de solidarité.

Le DTK, un proto-parlement

Si l'on s'en réfère à Hatip Dicle, le DTK est aussi « *une sorte de proto-parlement*⁽⁷⁰⁹⁾ ». Un parlement à chambre unique assez particulier qui réunit en une seule entité une assemblée des députés et un sénat ou, plus exactement, un conseil économique et social. En effet, la représentativité des seuls élus n'est pas considérée comme suffisante pour refléter une bonne représentation du peuple selon les dires de Selma Irmak, coprésidente du DTK.⁽⁷¹⁰⁾ Le DTK est donc composé de 501 membres. 301 délégués élus par les conseils locaux des villes, arrondissements et départements (60 %) et 200 représentants désignés par les diverses institutions constituant le DTK (40 %) : partis politiques, associations, syndicats, groupes ethniques, communautés religieuses, également des députés, maires, membres des conseils municipaux ainsi que des personnalités qualifiées (chercheurs, intellectuels, leaders d'opinion)⁽⁷¹¹⁾. Le DTK élit deux coprésidents, un homme et une femme ainsi qu'un comité exécutif de onze membres⁽⁷¹²⁾. Il se réunit en congrès tous les deux ans et en assemblée générale tous les trois mois. Leurs travaux sont préparés par des commissions qui, avec le comité exécutif, seront ensuite chargées de mettre en œuvre les décisions en appliquant impérativement le mandat du congrès ou de l'assemblée générale⁽⁷¹³⁾. Il y a quatorze commissions dans les domaines correspondant aux huit dimensions de la charte défi-

709. Hatip Dicle, « Kurdistan : « Nous inventons de nouvelles formes de démocratie » », entretien avec Pierre Barbancey, *L'Humanité*, 24 novembre 2014.

710. Selma Irmak dans *Messages de femmes à la frontière du Rojava* du Collectif solidarité féministe Kobané, précité note (685), pages 16 et 17.

711. Hatip Dicle, « Kurdistan : « Nous inventons de nouvelles formes de démocratie » », entretien avec Pierre Barbancey, *L'Humanité*, 24 novembre 2014.

Chaque organisation désigne ses représentants selon ses propres procédures. Toutefois, la participation des chefferies et conseils traditionnels comme religieux, dans la mesure où ils ont abandonné le patriarcat et l'autoritarisme, ou font au moins semblant, est un facteur de démocratie, d'intégration et d'équilibre comme Öcalan le met en avant.

712. Selma Irmak dans *Messages de femmes à la frontière du Rojava* du Collectif solidarité féministe Kobané, précité note (685), page 16.

713. *Ibidem*.

nies précédemment. Lieu du débat, de soutien, de guidance, les commissions ne sont pas des ministères attachés au comité exécutif, lequel serait une ébauche de gouvernement. Elles sont décentralisées à tous les niveaux territoriaux. Ainsi circulent, dans un système horizontal de démocratie directe, demandes de la base et réponses des organes collectifs de décision⁽⁷¹⁴⁾.

Il résulte de tout cela que le DTK n'est pas un parti, mais une plateforme d'organisations de la société civile dans toute sa diversité, *c'est « le conseil de tous les conseils »*⁽⁷¹⁵⁾. Organe fédérateur des autonomies, il applique son programme politique et cherche à le mettre en œuvre dans tout le Kurdistan du Nord en développant les conseils locaux pour parvenir à l'autonomie démocratique. Mais on n'en est pas encore là. L'insurrection des villes depuis 2015 a montré une force certaine du mouvement et l'adhésion de la population⁽⁷¹⁶⁾, mais en même temps sa limite : le Kurdistan ne s'est pas embrasé à tel point que l'armée et la police turques soient dépassées, indépendamment des moyens disproportionnés qu'elles ont dû mettre en œuvre.

Une telle fédération devrait distendre l'emprise du PKK. Cependant, il ne faut pas être naïf, la majorité des conseils et organisations représentés au DTK a des liens organiques ou personnels avec le PKK, si bien que l'on y retrouve les débats qui agitent ce dernier entre ce qui reste de

714. Hatip Dicle, « Kurdistan : « Nous inventons de nouvelles formes de démocratie » », entretien avec Pierre Barbancey, *L'Humanité*, 24 novembre 2014.

715. *Ibidem*.

716. Dans un rapport de mars 2016, le bureau d'études International Crisis Group distingue deux appréciations antagonistes. D'une part, l'État turc prétend que la guérilla urbaine inaugurée par le PKK retourne l'opinion contre lui. D'autre part, le PKK espère que les méthodes de l'armée et de la police turques provoqueront une réaction hostile dans toute la région. Après enquête, Crisis Group constate que l'opinion des habitants n'a pas changé, que donc elle est globalement favorable au PKK (« The Human Cost of the PKK Conflict in Turkey : The Case of Sur » (Le coût humain du conflit du PKK en Turquie, le cas de Sur), *Crisis Group Europe Briefing*, n° 80, 17 mars 2016, 23 pages (<http://www.crisisgroup.org/-/media/Files/europe/turkey-cyprus/turkey/b080-the-human-cost-of-the-pkk-conflict-in-turkey-the-case-of-sur.pdf>); résumé (<http://www.crisisgroup.org/en/regions/europe/turkey-cyprus/turkey/b080-the-human-cost-of-the-pkk-conflict-in-turkey-the-case-of-sur.aspx>).

léninistes et la majorité fédéraliste⁽⁷¹⁷⁾ comme les tensions qui s'y font jour entre l'action légale et illégale⁽⁷¹⁸⁾. La démocratie directe telle qu'entendue par l'anarchisme trouve là sa limite dans la mesure où le parti ne s'est pas dissous dans l'assemblée générale et qu'il continue à se faire entendre, voire impose son point de vue sur les questions de politique générale et de stratégie militaire⁽⁷¹⁹⁾. Mais le HDK en Turquie et le DTK au Kurdistan ont une autre fonction non dissimulée, celle de plate-forme électorale, respectivement pour le HDP et le Parti des régions démocratiques (DBP). Plus exactement, comme nous allons le voir, le HDP et le DBP ne sont que la version parlementaire du HDK et du DTK⁽⁷²⁰⁾. Quoi

717. Hatip Dicle : « *Deux tendance qui existaient et qui existent encore* » (« Kurdistan : "Nous inventons de nouvelles formes de démocratie" », entretien avec Pierre Barbancey, *L'Humanité*, 24 novembre 2014).

718. Quand Pierre Barbancey, pour conclure l'entretien avec Hatip Dicle, lui demande : « *Dans ce travail politique entrepris avec le DTK, et donc les partis kurdes, quelle est la place du Parti des travailleurs du Kurdistan ?* », le coprésident du DTK répond à côté pour dire que le PKK « *s'est séparé de toute approche stalinienne* » et qu'« *il est important que le PKK soit retiré de la liste des organisations terroristes dressée par l'Union européenne* » tout en soulignant le parallélisme des idées entre DTK et PKK (*L'Humanité*, 24 décembre 2014).

719. Sarah Caunes et Anouk Colombani, « L'autonomie démocratique au Rojava et au Bakûr », site de l'Association autogestion, 26 novembre 2015, précité note (563) qui soulignent que, « *si la guérilla défend la population, sans la population, la guérilla ne peut pas survivre* ».

720. En 2011, Ercan Ayboga écrit : « *Les assemblées provinciales du DTK furent cruciales dans l'élection de candidats du parti (légal) pro-kurde, le BDP (Parti de la paix et de la démocratie) au Parlement turc. Pour les dernières élections, l'assemblée de la province de Diyarbakir choisit elle-même qui seraient les six candidats du BDP à se présenter aux élections parlementaires* » (« Kurdish communalism », entretien avec Janet Biehl, *New Compass*, 9 octobre 2011, précité note 226).

En 2015, la coprésidente du HDK, Sebahat Tuncel, confirme : le Parti des régions démocratiques (DBP) « *est notre partenaire qui se présente pour les élections locales dans la région* », ce qui implique que le HDP l'est au niveau national (entretien avec Emre Öngün sur le site d'Ensemble, fin août 2015, précité note 386). Sebahat Tuncel est, depuis mai 2016 coprésidente du DBP avec Kamuran Yüksek (*ANF News*, « DBP elects its new Co-Presidents and Party Assembly » (Le DBP élit ses nouveaux coprésidents et son assemblée permanente), 28 mai 2016, <http://anfenglish.com/kurdistan/dbp-elects-its-new-co-presidents-and-party-assembly>).

Le DBP est parfois appelé Parti démocratique des régions. La traduction ici adoptée est celle du HDP (http://fr.hdpeurope.com/?page_id=939).

qu'il en soit, est tracée la ligne indirecte reliant le PKK au HDP et plus encore au DBP.

Le HDP, un parti comme les autres ?

Selahattin Demirtas, député et coprésident du Parti démocratique des peuples (HDP), nie cette relation, même indirecte : « *Faire croire que le HDP est une continuité du PKK n'est qu'une manipulation destinée à tromper la population*⁽⁷²¹⁾ », mieux encore : « *Nous n'avons aucun lien avec le PKK. Nous sommes un parti pacifique et légal, le PKK est une organisation armée active au Moyen-Orient*⁽⁷²²⁾. » Si l'on écoute Cemil Bayik, cofondateur du PKK et numéro deux du parti, le doute est de mise : « *Nous avons voulu construire un pont entre les Kurdes et l'État au moyen de notre mouvement civil, le Parti démocratique des peuples (HDP), qui a participé aux dernières élections législatives*⁽⁷²³⁾. » Alors, une continuité peut-être pas, des liens c'est évident. On comprend que, pour Bayik, le HDP n'est qu'un « outil » pour le PKK qui mène son combat sur tous les fronts : militaire, civil et parlementaire. Au HDP revient la fonction de représentation et de défense de la cause kurde dans les institutions de la République turque. Une fonction secondaire par rapport à l'action de terrain menée par le DTK et le HDK, préfiguration du confédéralisme démocratique⁽⁷²⁴⁾. Ce qui ne veut pas dire que le HDP serait sans velléités

721. Selahattin Demirtas dans un entretien avec Pierre Barbancey pour *L'Humanité* du 5 août 2015.

722. Cité par Marie Jégo, « Les espoirs déçus des Kurdes de Turquie », *Le Monde*, 8 mars 2016.

723. Ce discours à quelques résonnances, ainsi le retrouve-t-on aussi bien dans *Le Monde* qu'au *Figaro*. « M. Demirtas a su prendre ses distances avec le Parti des travailleurs du Kurdistan » (Marie Jégo, *Le Monde*, 9 juin 2015). « Si le parti pro-kurde a pris ses distances vis-à-vis des rebelles du Parti des travailleurs du Kurdistan [...] », Pauline Verduzier, *Le Figaro Madame.fr*, 8 juin 2015).

Cemil Bayik, dans un entretien accordé à Allan Kaval pour *Le Monde* du 25 décembre 2015.

724. Emre Öngün : « Pour être membre du HDP, il est nécessaire d'être membre du HDK, mais cela n'est pas réciproque », dans un entretien avec Félix Boggio Éwanjé-Épée et Stella Magliani-Belkacem (*Europe solidaire sans frontières*, 29 février 2016, précité note 695).

d'indépendance bien que condamné à mener une diplomatie compliquée entre un PKK vigilant et la «dictature démocratique» d'Erdogan. L'option légale peut, en effet, favoriser une tentation de distanciation avec la branche armée. Plus gênant, elle peut conduire à un repli sur une option purement parlementaire pour devenir un parti comme les autres, représentatif non seulement des Kurdes mais aussi d'une gauche socialiste radicale aujourd'hui confidentielle en Turquie. Ou devenir la solution politique régionale au Kurdistan comme en Irlande, le Sinn Féin pour l'IRA, ou au Pays basque, Batasuna puis Sortu pour l'ETA⁽⁷²⁵⁾.

Une représentation légale évolutive

Les organisations du HDK furent à l'initiative de la fondation, le 15 octobre 2012, du HDP. Le Parti pour la paix et la démocratie (BDP), pro-kurde, y adhéra lors du congrès constitutif du 27 octobre 2013 et se mue, en 2014, en Parti des régions démocratiques (DBP) pour agir au seul Kurdistan. Le HDP, aboutissement d'une longue succession de partis⁽⁷²⁶⁾, n'est pas une simple transformation circonstancielle du BDP. C'est une coalition de partis avec une vocation nationale, non simplement kurde. Il réunit trente-trois associations et groupes de la société civile issus du HDK et, outre le DBP, six petits partis politiques socialistes turcs; à la tendance majoritaire favorable à l'autonomie démocratique, s'allient des marxistes, des démocrates de gauche, des nationalistes kurdes, des transfuges de l'AKP ou du Parti républicain du peuple

HDP et HDK n'hésitent pas à s'afficher ensemble. Par exemple, un communiqué informe que «*les coprésidents du DTK, HDK, DBP et HDP ont tenu une conférence de presse conjointe à Amed concernant l'actuelle situation de guerre dans la région kurde de Turquie*», *HDP Europe*, 18 décembre 2015 (<http://fr.hdpeurope.com/?p=2721>). Autre exemple, le site du HDP (<http://www.hdp.org.tr/>) renvoie à celui du HDK (<http://www.halklarindemokratikkongresi.net/>).

725. Aurélien Denizeau, «Le HDP, un nouveau venu en quête d'ancrage», Institut français des relations internationales (IFRI), *Note franco-turque*, n° 16, janvier 2016, 39 pages, voir pages 22 et suivantes (<https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/denizeau-final.pdf>).

726. Le Parti de la démocratie (DEP), fondé en 1993 et interdit en 1994; le Parti de la démocratie du peuple (HADEP), fondé en 1994 et dissous en 2003; le Parti démocratique du peuple (DEHAP) fondé en 2002, devenu le Parti pour une société démocratique (DTP) en 2005 et dissout en 2009; le Parti pour la paix et la démocratie (BDP) créé en 2009.

(CHP), des partisans d'un islam démocratique...⁽⁷²⁷⁾. Mais, disent les ennemis du HDP, la domination numérique et organisationnelle du DBP reste écrasante; l'observation doit être nuancée par la volonté – la difficulté – de ne pas réduire le parti à une organisation kurde.

Le HDP peut être vu comme une troisième voie à côté du CHP, social-démocrate, laïque et nationaliste, et de l'AKP, conservateur et islamiste. Il offre comme une ouverture sur la modernité, une issue politique au mouvement citoyen de la place Taksim d'Ankara de 2013⁽⁷²⁸⁾. Si le confédéralisme démocratique reste en filigrane dans le programme du HDP, celui-ci affirme cependant clairement l'ambition d'instituer sa phase préparatoire, autrement dit l'autonomie démocratique, « *à travers une nouvelle constitution, démocratique, pluraliste, libertaire et égalitaire* », sans remise en cause d'un « *gouvernement central* » pour régler les questions qui pourraient relever d'une compétence restreinte⁽⁷²⁹⁾. Au plan des idées, se retrouvent tous les grands thèmes du projet d'Abdullah Öcalan : rejet des politiques néo-libérales, reconnaissance de toutes les identités, cultures, langues et confessions, défense des droits humains et égalité des sexes, protection de la nature, lutte contre l'impérialisme par la reconnaissance de l'autodétermination pour les peuples qui la demandent⁽⁷³⁰⁾. Sur le plan de l'organisation territoriale est évidemment repris le projet

727. Emre Öngün décrit la complexité de la composition du HDP dans un entretien avec Félix Boggio Éwanjé-Épée et Stella Magliani-Belkacem (*Europe solidaire sans frontières*, 29 février 2016, précité note 695).

728. Le mouvement de la place Taksim a démarré par la mobilisation d'une poignée d'écologistes opposés à un projet de rénovation urbaine prévoyant notamment la construction d'une caserne à la place du parc Gezi (*Le Monde.fr*, « Turquie : la justice suspend le projet de rénovation de la place Taksim », 3 juillet 2013, http://lemonde.fr/europe/article/2013/07/03/la-justice-turque-bloque-le-projet-de-renovation-de-la-place-taksim_3441400_3214.html); sur l'épilogue judiciaire, *Le Monde.fr*, « En Turquie, des manifestants de la place Taksim condamnés à des peines de prison », http://lemonde.fr/international/article/2015/10/23/en-turquie-des-manifestants-de-la-place-taksim-condamnes-a-des-peines-de-prison_4795930_3210.html?xtmc=gezi&xtcr=5). Le HDP n'a pas joué un rôle important dans ce mouvement, il l'a soutenu sans tenter de le récupérer.

729. Ce qui correspond exactement au projet de constitution turque d'Öcalan décrit au chapitre V.

730. Öcalan fait valoir que le confédéralisme démocratique serait une solution

d'« *autogouvernance des peuples basée sur des administrations locales et régionales démocratiques et autonomes* », gouvernance locale « *participative en ligne* [horizontale] *avec les principes de démocratie directe* »⁽⁷³¹⁾.

En la personne de l'avocat Selahattin Demirtas, le HDP a trouvé un dirigeant populaire et médiatique, dont on ne peut pas dire qu'il ne prenne pas ses responsabilités à l'égard de l'insurrection des villes kurdes, au risque de sa vie ou d'arrestation par le pouvoir turc⁽⁷³²⁾. En conséquence, et comme pour justifier ce qui va lui arriver, Erdogan le qualifie, sans le citer, d'« *activiste déguisé en homme politique* »⁽⁷³³⁾. Évidemment, le *leadership*, comme expliqué au chapitre précédent pour Öcalan, n'est pas une vertu libertaire. Mais, ce peut être une valeur électorale tant Demirtas a contribué aux succès électoraux du HDP. Les réformistes

convenant aux peuples juif et arabe de Palestine (voir au chapitre V « Une constitution démocratique en Turquie », la note 332)

731. Les citations de ce paragraphe sont tirées de la présentation du HDP sur son site *HDP Europe* (http://fr.hdpeurope.com/?page_id=543).

732. Figen Yksekdag et Selahattin Demirtas ont été reconduits à la coprésidence du HDP à l'unanimité lors de son congrès tenu le 24 janvier 2016 à Ankara. Ils ont été arrêtés le 4 novembre 2016 (*AFP*, « Les dirigeants du principal parti prokurde en garde à vue, explosion à Diyarbakir », 4 novembre 2016, <http://www.institutkurde.org/info/depeches/-8255.html>). Sur la tentative d'assassinat de Demirtas voir *Le Monde* du 24 novembre 2015. À l'heure de la mise sous presse (janvier 2017), la répression contre les élus et les militants du HDP bat son plein (voir ci-dessus la note 676).

733. La Grande Assemblée nationale de Turquie a voté, le 20 mai 2016, un « amendement temporaire » à la Constitution permettant la levée immédiate de l'immunité parlementaire de députés soupçonnés de collusion avec le terrorisme. Seront ainsi déferés devant un tribunal Selahattin Demirtas et 53 des 59 députés du HDP qui font l'objet de 417 chefs d'accusation (Selahattin Demirtas, « L'homme qui se prend pour un sultan », *Le Monde diplomatique*, juillet 2016, pages 1 et 4).

Demirtas met en garde Erdogan, s'il advenait que les députés du HDP soient empêchés de siéger, arrêtés, emprisonnés, les citoyens mettront en place des parlements alternatifs et l'on sait que le DTK en sera un efficace outil (*ANF News*, « Demirtas : We have options, people can establish multiple parliaments » [Demirtas : Nous avons des options, les gens peuvent constituer plusieurs parlements], 3 mai 2016, <http://anenglish.com/news/demirtas-we-have-options-people-can-establish-multiple-parliaments>). Par ailleurs, chaque député du HDP dont l'immunité parlementaire est levée voit un député du Parlement européen le parrainer (communiqué du HDP du 8 juin 2016 à la suite d'une conférence de presse organisée par Marie-Christine Vergiat, présidente du Groupe d'amitié kurde au Parlement européen, <http://fr.hdpeurope.com/?p=3392>).

se méprennent cependant s'ils pensent que Demirtas fait de l'ombre à Öcalan ou en serait une alternative. Emre Ögün traduit : « *Si la référence politique ultime pour toute la mouvance PKK est Abdullah Öcalan ("Apo") [...] "Selo" (diminutif de Selahattin) a une existence propre*⁽⁷³⁴⁾. »

L'illusion parlementaire

Dans le cadre du confédéralisme démocratique, il convient de distinguer les élections nationales qui n'y entrent pas, des élections locales qui sont une composante de l'autonomie démocratique. Öcalan se garde de parler des premières alors qu'il promeut les secondes⁽⁷³⁵⁾. Le PKK n'en appelle pas moins à voter pour le HDP. Celui-ci saura conforter l'identité kurde et parler à ceux qui souhaitent « *l'émergence d'une société civile libertaire, progressiste, contestataire, inaudible en Turquie depuis les années 1980, au point que son existence paraissait remise en cause*⁽⁷³⁶⁾ ». Dans cette dichotomie de l'électorat peut aussi transparaître une fracture de classe entre les électeurs turcs, une élite intellectuelle semblable à celle d'Europe, et les électeurs kurdes, le peuple. Il y aurait ainsi un HDP pour les progressistes turcs et, pour l'identité kurde, un DBP dont l'existence même marque la différence.

Lors des élections du 7 juin 2015, le HDP obtient 13,2 % des voix et envoie à la Grande Assemblée nationale de Turquie 80 députés dont 31 femmes⁽⁷³⁷⁾. Erdogan est fou de rage, car il ne parvient pas à la majorité qu'il souhaitait pour modifier la Constitution et instaurer un régime présidentiel renforçant ses pouvoirs ; l'actualité montre qu'il sait s'en passer. Alors « *les violences d'État qui n'avaient jamais cessé s'en trouvèrent décuplées* » et « *le peuple réagit fortement en proclamant l'autogestion dans*

734. Emre Ögün, entretien avec Félix Boggio Éwanjé-Épée et Stella Magliani-Belkacem, *Europe solidaire sans frontières*, 29 février 2016, précité note (695).

735. Lire le chapitre IV « Le confédéralisme démocratique selon Öcalan ».

736. Aurélien Denizeau, « Le HDP, un nouveau venu en quête d'ancrage », *Note franco-turque*, n° 16, janvier 2016, précité note (725), page 12.

737. Avant le HDP, les Kurdes n'étaient représentés à l'Assemblée que par des députés indépendants, les partis kurdes ne pouvant atteindre les 10 % autorisant une représentation nationale. Dans l'assemblée élue en 2011, ils étaient 36.

les villes kurdes⁽⁷³⁸⁾ ». Un gouvernement de coalition ne parvenant pas à se constituer, de nouvelles élections sont programmées pour le 1^{er} novembre. Menaces contre les candidats, pillages de permanences, interdictions de réunions et de manifestations, attentats, Erdogan et ses sbires feront tout pour empêcher le HDP de faire campagne. Malgré cette volonté d'effrayer la population, le HDP obtient 10,8 % des voix et conserve 59 députés⁽⁷³⁹⁾. Erdogan ne parvient toujours pas modifier la Constitution, mais n'y renonce pas pour autant⁽⁷⁴⁰⁾.

Ces succès électoraux sont à double tranchant dans le sens où ils ont attisé la guerre civile au Kurdistan ce qu'Erdogan avait par ailleurs programmé en faisant fi du protocole de paix élaboré entre le HDP et le gouvernement, en février 2015. L'intelligence d'Erdogan est d'avoir compris que le confédéralisme démocratique était une utopie concrète qui se mettait en place au Kurdistan et qui pouvait séduire au-delà. Plutôt la guerre, et le vain espoir d'écraser le PKK, que le communisme libertaire.

Ces succès électoraux ont aussi, paradoxalement, placé le HDP dans une situation délicate. Comment préservera-t-il sa vocation d'être un parti commun à la Turquie et au Kurdistan, sachant que si son recul est général aux élections de novembre 2015, c'est en dehors du Kurdistan qu'il est le plus marqué. Les démocrates turcs de toute obédience qu'il avait acquis à sa cause l'ont en partie lâché, comme s'ils le rendaient responsable du regain de violence. De la sorte, ils tombaient dans le piège d'Erdogan. Au Kurdistan, c'est au contraire des voix de conservateurs kurdes qu'il a perdues. Ceux-ci l'avaient rallié pour protester contre l'hostilité de la Turquie envers les Kurdes du Rojava et son soutien à l'État islamique. Le HDP est devant un douloureux choix, soit abandonner

738. Nursel Kiliç, porte-parole du Mouvement des femmes kurdes d'Europe, membre du KNK, « Les femmes kurdes combattent pour une triple libération », entretien avec les Amitiés kurdes de Bretagne, 3 avril 2016 (<http://www.akb.bzh/spip.php?article1047>).

739. Voir les cartes et tableaux de ces élections présentés par le quotidien *Yeni Şafak*, précité note (684).

740. Voir, par exemple, l'éditorial du *Monde*, « La Turquie en route vers l'autocratie », du 24 mai 2016.

sa dimension identitaire, et perdre son électorat kurde, soit se recentrer sur des thématiques kurdes, « *ce qui signifierait renoncer à incarner une alternative à gauche*⁽⁷⁴¹⁾ ». Il semble avoir tranché pour la première option, car telle est son utilité. Il lui faut désormais reconquérir cet électorat turc pour ne pas être réduit à un vice-DBP. Tout est bon à cette fin. Ainsi la salle de son congrès de janvier 2016 était décorée d'un portrait d'Öcalan et d'un drapeau turc avec le slogan : « Patrie commune, citoyenneté égale⁽⁷⁴²⁾. » Le « *dilemme : faire de la politique dans deux mondes radicalement opposés*⁽⁷⁴³⁾ » le conduit ainsi à la démagogie électoraliste. Si Öcalan fait souvent référence à la terre commune, au destin lié des Turcs et des Kurdes, c'est pour mieux asseoir l'idée du confédéralisme, non pour être représentatif au Parlement. Or, Selahattin Demirtas se place délibérément dans une option parlementaire :

« Depuis la crise économique de 2008, dont les effets ont été différemment ressentis dans chaque pays, on assiste partout dans le monde à des déferlantes de transformations. Elles ont montré leur force dans le mouvement Occupy, en Amérique et en Europe, dans les printemps arabes, au Moyen-Orient, et en Turquie, au travers de l'insurrection Gezi [place Taksim]. Il ne faut évidemment pas perdre de vue que chacun de ces mouvements répondait à une évolution et une dynamique sociale spécifiques, mais le plus important maintenant est que Syriza en Grèce, Podemos en Espagne et le HDP en Turquie puissent amplifier ces transformations en cascade et les organiser⁽⁷⁴⁴⁾. »

Ce discours appelle deux interprétations. Soit Demirtas se place dans la stratégie globale du mouvement kurde, et joue son rôle de parlementaire responsable, soit il manifeste une divergence avec le PKK. Quoi qu'il en soit, les exemples choisis ne sont ni opportuns ni rassurants.

741. Aurélien Denizeau, « Le HDP, un nouveau venu en quête d'ancrage », *Note franco-turque*, n° 16, janvier 2016, précité note (725), page 35.

742. Dépêche AFP du 24 janvier 2016, précitée note (732)

743. Haydar Darici, entretien avec Rossen Djagalov, « Le mouvement d'auto-gouvernance kurde dans la Turquie du Sud-Est », *Merhaba Hevalno, Nouvelles du Kurdistan*, n° 2, 15 mars 2016, précité note (539), page 4.

744. Selahattin Demirtas, « Le rêve d'une Nouvelle Turquie est possible », tribune dans *Le Monde* du 30 juin 2015.

Entre un Syriza qui recule sans cesse devant la finance internationale et un Podemos qui se révèle encore plus politicien que les partis politiques dénoncés par les Indignés, Öcalan et le PKK ne feront probablement pas le choix des compromissions parlementaires.

On pourrait aussi s'inquiéter de voir le HDP faire de la représentation auprès du Parlement européen et du Conseil européen⁽⁷⁴⁵⁾. Plus encore de son adhésion au Parti socialiste européen (PSE), ce « *marigot insalubre où grouille des crocodiles politiciens aux dents longues, amis de la finance européenne, et à mille lieux des préoccupations de paix et d'autonomie d'un parti d'opposition démocratique turc en but à la répression et dont les militants sont menacés tous les jours* »⁽⁷⁴⁶⁾. Au moins est-il plus en phase politique quand ses députés font une conférence de presse conjointement avec le groupe de la Gauche unie au Parlement européen pour dénoncer « *les massacres de l'AKP* »⁽⁷⁴⁷⁾. D'être aussi membre de la lâche Internationale socialiste, dont l'adhérent de droit pour la Turquie est le CHP, n'est pas non plus une bonne carte. En France, c'est auprès de la gauche radicale et révolutionnaire que le HDP trouve ses meilleurs amis. C'est aussi du côté de la gauche sociale-démocrate de Bernard Kouchner au Front de gauche jusqu'à une droite éclairée qu'il trouve des soutiens⁽⁷⁴⁸⁾. Pourquoi le HDP entretient-il des relations avec les lobbies de politiciens usés plutôt qu'avec les révolutionnaires et les libertaires? En tout cas, ce n'est pas sur le Parti socialiste (PS) au pouvoir, lui aussi adhérent l'Internationale socialiste, qu'il peut compter. Le PS se contente, comme le PSE, de lever le petit

745. Voir la présentation de ces institutions sur *HDP Europe* (http://fr.hdpeurope.com/?page_id=125; http://fr.hdpeurope.com/?page_id=132).

746. Daniel Fleury, « Demirtas au pays de Tintin chez les sociaux », *Kedistan*, 8 mars 2016 (<http://www.kedistan.net/2016/03/08/selahattin-demirtas-a-bruxelles/>).

747. Conférence de presse au Parlement européen du 16 mars 2016 (*HDP Europe*, <http://fr.hdpeurope.com/?p=3213>).

748. Le collectif Kedistan remarque que cette proximité n'est pas sans effet : « *Nous ne pouvons que remarquer que la diaspora kurde, influencée sans doute par les dérives tantôt "souverainistes", tantôt "euro centrées" des gauches radicales européennes, est très "timide" sur la popularisation de ce qui se passe au Rojava, en dehors de l'aspect "guérilla anti-Daech"* », à propos d'un entretien de Cemile Renklicay, coprésidente du Conseil démocratique kurde en France (CDKF) sur *Radio Arts-Mada*, le 10 mai 2016 (<http://www.kedistan.net/2016/05/11/cemile-renklicay-cdkf-radio-arts-mada/>).

doigt pour la défense des droits de l'homme en Turquie, tout en oubliant de condamner les violences et les destructions du patrimoine de l'humanité au Kurdistan, imputables au gouvernement turc⁽⁷⁴⁹⁾. Mauvaises fréquentations qui n'empêchent pas le HDP d'en avoir de meilleures auprès du Forum social mondial. Mais que reste-t-il aujourd'hui de ce dernier, qui fut un espoir de renouveau avant sa pollution par les États, les partis politiques et les religions⁽⁷⁵⁰⁾? Sûrement faut-il se rassurer en ne voyant dans la diplomatie du HDP qu'un travail tous azimuts pour faire reconnaître les droits des Kurdes à l'auto-administration⁽⁷⁵¹⁾.

Le HDP comme médiateur

Légal mais devant défendre l'illégalisme, pacifiste mais comprenant la violence légitime, parlementaire sans dénoncer les révolutionnaires, kurde et néanmoins turc, le HDP est un drôle de parti parce que, malgré quelques esquisses pour s'émanciper du PKK, il n'a d'utilité qu'en étant, comme le dit Celim Bayik, le « *mouvement civil* » du mouvement de libération kurde et plus précisément du PKK. C'est un organe de médiation à l'intérieur du système étatique pour défendre, non sans risques

749. Par exemple, « Réfugiés : Hollande ne veut faire "aucune concession" à la Turquie sur les droits de l'homme », *Le Monde.fr*, 12 mars 2016 (http://lemonde.fr/europe/article/2016/03/12/refugies-hollande-ne-veut-faire-aucune-concession-a-la-turquie-sur-les-droits-de-l-homme-et-les-visas_4881784_3214.html?xtmc=refugies_hollande&xtcr=32).

Voir aussi le communiqué du PSE du 7 mars 2016 sur *HDP Europe* (<http://fr.hdpeurope.com/?p=3194>).

750. Voir la présentation du Forum social mondial et du Réseau mondial pour les droits collectifs des peuples sur le site *HDP Europe* (http://fr.hdpeurope.com/?page_id=951). S'il faut dater le début de l'agonie du Forum social mondial, on choisira le 6 février 2011 quand Martine Aubry, alors secrétaire générale du Parti socialiste, « débarque » au Forum social de Dakar, pour donner une stature internationale à sa candidature à la primaire socialiste de l'élection présidentielle. Les congressistes restèrent passifs quand il aurait fallu vivement réagir. Sur cette mascarade, *Libération*, 8 février 2011 ; *Le Monde*, 10 février 2011.

751. Par exemple, avec le voyage de Selahattin Demirtas, en avril 2016, où il a rencontré de hauts fonctionnaires du département d'État aux Affaires étrangères et de la Maison Blanche (*ANF News*, « Demirtas to meet with US administration in Washington D.C. » [Demirtas rencontre l'administration américaine à Washington], 23 avril 2016, <http://anfenglish.com/news/demirtas-to-meet-with-us-administration-in-washington-d-c>).

politiques et physiques, la cause kurde. Il le fait en appelant à la paix les deux adversaires, et ce d'autant plus facilement que le PKK veut la paix. Comme le BDP en son temps, il sert d'intermédiaire entre Öcalan et le gouvernement lors des négociations de paix. À l'international, il joue le rôle d'ambassadeur du mouvement au risque de quelques compromissions dont le PKK s'accommode.

Les élections et la représentation parlementaires ne sont pas un élément déterminant pour instaurer le confédéralisme démocratique comme le sont les élections locales. Et, d'un point de vue stratégique, il n'y a qu'au Kurdistan que le HDP, concrètement le DBP, peut prendre le contrôle des municipalités, et il l'a fait en grand nombre⁽⁷⁵²⁾. Mais, là encore, le parti doit-il se placer dans la perspective de la démocratie directe et Öcalan le lui rappelle :

« Les décisions doivent être prises tous ensemble, et non par les seuls maires ou conseils municipaux. Il doit y avoir une organisation de base commune et les gens doivent réguler les municipalités dont l'administration doit reposer sur un système de coprésidence et la participation du public⁽⁷⁵³⁾. »

Le DBP est donc bien inscrit dans la théorie du municipalisme libertaire et, en ces temps difficiles, il joue parfaitement son rôle d'appui à la société civile.

Le PKK, guerre et paix

Si depuis 2015, le PKK est en guerre, c'est contre son gré. *« Une guerre a été imposée au peuple kurde, le Mouvement pour la liberté va naturellement y répondre par une grande et historique résistance »*, déclare Cemil

752. Sur les procédures de destitution de ces maires et la mise en tutelle des municipalités du HDP, voir ci-dessus la note (676).

753. Propos rapportés par son frère Mehmet Öcalan après l'avoir visité en prison, le 8 octobre 2013, *Bulletin d'information et de liaison* de l'Institut kurde de Paris, « Turquie : formation d'un nouveau parti, le HDP », n° 343, octobre 2013, page 3 (<http://www.institutkurde.org/publications/bulletins/pdf/343.pdf>).

Bayik, coprésident du comité exécutif du KCK⁽⁷⁵⁴⁾. Au long des chapitres précédents, il a été vu que l'évolution idéologique du PKK vers une conception plus libertaire de la lutte le conduisait à toujours rechercher la paix. Encore aujourd'hui, n'y a-t-il pas d'autres alternatives pour sortir de l'impasse dans laquelle Erdogan a remis tout le monde. C'est ce que rappelle Öcalan, le 11 septembre 2016, par la voix de son frère Mehmet, autorisé à lui rendre visite dans sa prison et rompre, pour quelques instants, l'isolement dans lequel Apo est maintenu depuis avril 2015 :

« Nous avons des propositions. Si l'État turc est prêt à les entendre, nous pourrions mener à bien les discussions et les concrétiser en six mois [pour que le] sang cesse de couler⁽⁷⁵⁵⁾. »

Un discours plus radical a pu être tenu dans le mouvement kurde. Ainsi Öner Önem, coprésident du HDP de Diyarbakir, évoquait, en juillet 2015, la possibilité d'une rupture : « Nous pouvons continuer à lutter par des voies politiques légales jusqu'à un certain point. Ensuite, nous serons forcés de déclarer notre propre autonomie comme l'ont fait les Kurdes de Syrie⁽⁷⁵⁶⁾. » Mais le rapport de force actuel en faveur de l'armée turque repousse la réussite d'une déclaration unilatérale d'autonomie. C'est pour-

754. Cemil Bayik, « The struggle will lift the isolation and bring the solution » (La lutte lèvera l'isolement et apportera la solution) article paru dans *Azadiya Welat* et *Yeni Özgür Politika*, traduit en anglais par l'agence *ANF News*, 7 avril 2016 (<http://anfenglish.com/news/isis-hands-over-the-town-of-rai-to-the-allies-of-mit>).

755. Dépêche *AFP* du 12 septembre 2016, « Turquie : le chef emprisonné du PKK Öcalan, "en bonne santé", se dit prêt à discuter avec Ankara » (<http://www.institutkurde.org/info/depeches/-8112.html>). Les propositions dont parle Öcalan n'ont pas été rendues publiques.

Pour plus de détails sur la conférence de presse donnée par Mehmet Öcalan, voir *ANF News*, « Öcalan: The issue will be resolved in 6 months if the state wants » (Si l'État le veut le problème sera résolu dans six mois), 12 septembre 2016 (<http://anfenglish.com/news/ocalan-the-issue-will-be-resolved-in-6-months-if-the-state-wants-update>).

756. Propos rapportés par Allan Kaval, « Diyarbakir pleure la paix et se prépare au pire », *Le Monde*, 28 juillet 2015. Quelques temps après, ce journaliste écrit que « les feux insurrectionnels que le PKK tente d'allumer depuis l'été n'ont pas pris ». S'ils n'ont pas l'ampleur qu'aurait souhaitée le PKK, ils ont bien pris et sont loin d'être éteints. Plus qu'une bévue, cette observation est une marque d'hostilité à l'égard du PKK dont cet auteur est familier comme dans le titre même de son article : « Turquie : à Silvan, la population kurde est "lasse de la violence" » (*Le Monde*, 9 novembre 2015).

quoi Öcalan et Bayik n'écartent jamais la solution politique. Toutefois, Bayik « recadre » les dernières déclarations d'Öcalan. Déjà, en avril 2016, il prévenait que ces négociations ne devaient pas être « *une simple conversation de salon*⁽⁷⁵⁷⁾ ». Il juge, désormais, qu'avec l'actuel gouvernement de l'AKP, « *la démocratisation de la Turquie et la solution à la question kurde ne sont pas possibles en dehors de la lutte [...]. Toute personne qui dirait le contraire est au service des objectifs du colonialisme génocidaire*⁽⁷⁵⁸⁾. »

La dureté de ces propos conduit à parler de ce troublant accord que le PKK a conclu avec neuf petites organisations marxistes-léninistes illégales, le 12 mars 2016, pour constituer un front : le Mouvement révolutionnaire uni des peuples (HBDH). Pour le collectif Kedistan, cette union tire « *un bilan négatif de la démarche parlementaire, et par voie de conséquences, une prise de distance avec le HDP* ». Elle a également « *le mérite de réintroduire la "lutte des classes" dans la réflexion* ». Elle donne surtout une mauvaise image du PKK. Ses ennemis s'en saisirent pour montrer que cette alliance avec des partis marxistes-léninistes, dans laquelle il constitue la seule véritable force, prouve qu'il n'a en rien renoncé à son idéologie totalitaire d'origine. Ses soutiens s'en inquiéteront, son discours sur le confédéralisme démocratique ne serait-il que de la poudre aux yeux ? Le PKK n'aurait voulu cette unité, comme le suggère Kedistan, que pour renforcer militairement la résistance à Erdogan ? La publicité donnée à l'événement par une spectaculaire conférence de presse clandestine n'en reste pas moins regrettable. Mais,

757. Cemil Bayik, « The struggle will lift the isolation and bring the solution », *ANF News*, 7 avril 2016, précité note (754).

758. Cemil Bayik, « KCK's Bayik: "Peace and solution only possible through struggle" » (La paix et la solution de la question kurde ne sont possibles que par la lutte), déclaration aux journaux *Azadiya Wela* et *Yeni Özgür Politika*, traduit en anglais par *ANF News*, 15 septembre 2016. (<http://anfenglish.com/features/kck-s-bayik-peace-and-solution-only-possible-through-struggle>).

Un rapprochement est à faire avec le processus qui s'est déroulé en 2012 quand échouèrent les négociations d'Oslo, que reprit la guérilla et qu'Öcalan calma le jeu comme le relate Jean Marcou : « *Si l'armée ne parvient pas à en finir avec le PKK, ce dernier échoue dans sa tentative de donner corps à "une guerre populaire révolutionnaire" s'accompagnant de la création de "zones libérées"*. » (« La politique kurde de l'AKP : chimère ou réalité ? », *Moyen-Orient*, n° 26, « Dossier Kurdistan[s] », avril-juin 2015, page 44.)

peut-être, ne faut-il pas donner à l'événement plus d'importance qu'il n'en a⁽⁷⁵⁹⁾.

Si la paix finissait par arriver, le PKK devra se muer en organisation politique légale, sous quelle forme? Celle d'un parti traditionnel comme le HDP ou celle d'une fédération anarchiste en dehors des institutions? La cohérence doctrinale serait qu'il se dissolve dans le HDK et le DTK pour que se développe l'autonomie démocratique dans une fédération autogestionnaire. Que faire alors du HDP ou son équivalent? Le garder comme avocat de la cause auprès des institutions ou le supprimer lui aussi? L'hypothèse de la solution politique traditionnelle pourrait suivre le chemin suivant comme l'explique Aurélien Denizeau :

« Tout comme le HDP avec le PKK, le Sinn Féin a oscillé entre un discours réfutant tout lien avec la milice armée et une certaine réticence à la condamner clairement, ce qui lui a valu d'être régulièrement mis en cause par le gouvernement britannique comme complice du terrorisme – rhétorique qui n'est pas sans rappeler celle utilisée par le gouvernement turc contre le HDP. Historiquement, le Sinn Féin est justement parvenu à canaliser la violence armée de l'IRA [Armée républicaine irlandaise] et à la convertir en un combat politique autonomiste, assorti de revendications progressistes; c'est pourquoi certains analystes y voient un modèle pour le HDP dans ses relations avec le PKK. Sinan Çiftiyürek, leader d'un petit parti kurde marxiste, ne s'y est pas trompé, en estimant que le HDP pouvait être tout à la fois "le Sinn Féin à Diyarbakır et Syriza à Ankara": autrement dit, le discours de gauche progressiste et libertaire que tient le parti dans les grandes villes turques devrait cohabiter avec un militantisme séparatiste dans ses bastions kurdes⁽⁷⁶⁰⁾. »

759. ANF News, « Peoples' United Revolutionary Movement established for a joint struggle » (Constitution du HBDH pour une lutte commune), 12 mars 2016 (<http://anfenglish.com/news/peoples-united-revolutionary-movement-established-for-a-joint-struggle>).

Kedistan, « Un mouvement uni pour combattre le fascisme », 13 mars 2016, où l'on pourra lire les principes d'une alliance suffisamment vagues pour ménager les susceptibilités idéologiques (<http://www.kedistan.net/2016/03/13/mouvement-revolutionnaire-unis-des-peuples/>).

Épisodiquement, sont signalées des actions menées par le HBDH. Voir le site d'ANF News au mot-clé « HBDH » (<http://anfenglish.com/>).

760. Aurélien Denizeau, « Le HDP, un nouveau venu en quête d'ancrage », *Note*

Le rapprochement est osé et Demirtas l'a écarté « *estimant que la relation de son mouvement au PKK ne saurait être assimilée à celle du Sinn Féin vis-à-vis de l'IRA*⁽⁷⁶¹⁾ ». Ce qui est probablement vrai. Une variante de ce processus est aussi envisagée par l'historien Vincent Duclert : un développement tel du HDP qu'il imposerait dans l'esprit kurde « *la légalité républicaine [sur] les logiques armées auxquelles le PKK soumet les militants de la cause kurde*⁽⁷⁶²⁾ ». C'était faire peu de cas de l'état d'esprit kurde, comme le montre la citation précédente d'Öner Önem. Peu de cas aussi du binôme PKK-HDP dans la perspective du confédéralisme démocratique. Le recul électoral du HDP en novembre 2015 et les événements qui suivirent ont, de toute façon, invalidé l'idée de Vincent Duclert fondée sur une victoire du parti de Demirtas.

L'hypothèse de la solution politique libertaire est celle des anarchistes. Leur point de vue est synthétisé par l'organisation *Alternative libertaire* :

« *Ce que toute cette évolution n'a pas remis en cause, c'est le rôle dirigeant du PKK, ni sa structure militarisée et hiérarchisée. Aujourd'hui, la gauche kurde est donc traversée par ces ambivalences : au centre du jeu, un parti-guide militaire ; à ses côtés, un mouvement civil avec de réelles tendances autogestionnaires ; et, planant au-dessus de l'ensemble, la figure tutélaire d'Abdullah Öcalan. Cette évolution est porteuse de potentialités... à condition que le mouvement civil gagne une prééminence claire sur la direction militaire*⁽⁷⁶³⁾. »

franco-turque, n° 16, janvier 2016, précité note (725), pages 22 et suivantes, citation pages 23 et 24.

761. *Ibidem*, page 24, note 44.

762. Vincent Duclert, « La gauche turque doit pouvoir continuer à combattre la guerre par la paix », tribune dans *Le Monde* du 15 octobre 2015.

763. Guillaume Davranche, Mathieu Colloghan et Cem Akbalik, « Ce qui a vraiment changé au PKK », *Alternative libertaire*, n° 244, novembre 2014. On remarquera que le HDP et la question électorale ne sont pas même évoqués. Voir aussi Zaher Bayer pour qui le peuple doit se débarrasser des élites, sans distinction (« La révolution sociale balayera le Kurdistan de Turquie tôt ou tard », traduction française du Collectif anarchiste de traduction et de scannérisation de Caen, précité note 698).

Beaucoup prêtent encore au PKK des intentions machiavéliques pour instituer un État kurde. On n'en est plus là, bien qu'il ne se soit pas défait de tous ses aspects autoritaires, justifiés, selon lui, par la situation conflictuelle. D'ailleurs comment appréhender la solution de la question kurde en Turquie sans considérer la situation de l'ensemble du Proche-Orient, elle-même parfaitement insaisissable.

En réalité, personne n'est en mesure d'entrevoir quel sera le dénouement. Seule chose certaine, le PKK est capable de poursuivre la guérilla dans les campagnes comme dans les villes et le pouvoir turc n'est pas à même de le vaincre, sauf à envisager, en 2016, un génocide des Kurdes, à l'image de celui des Arméniens un siècle plus tôt. On pourrait s'inquiéter quand on voit la passivité de l'Europe et des institutions internationales devant la répression actuelle. Toutefois, la comparaison a ses limites dont les deux plus notoires sont le nombre de Kurdes et leur capacité de résistance⁽⁷⁶⁴⁾.

À l'heure où un peu partout dans le monde surgit un débat sur le sens de la démocratie (doit-elle être directe ou représentative?), l'organisation pour y conduire (avec ou sans un parti) et la stratégie à adopter (en marge de l'État ou par conquête du pouvoir), le PKK et son projet concentrent ces questions de manière paradoxale : la structure partidaire et ses manières autoritaires ne correspondent pas à son objectif libertaire. Martin van Bruinessen l'exprime ainsi :

« C'est parce que le PKK est un mouvement hiérarchiquement organisé avec un soutien des masses qu'il peut expérimenter ces formes inédites d'organisation. Ses associations locales et les administrations municipales qu'il contrôle sont [...] les nœuds de la structure confédéral qu'il espère mettre en place pour garantir l'autonomie⁽⁷⁶⁵⁾. »

764. Eyyup Doru, représentant du HDP en Europe, estime que le PKK « *peut compter sur une force militaire de plus de 100 000 combattants* » (entretien avec les militants d'Amitiés kurdes de Bretagne, « Les Kurdes au centre d'un conflit majeur au Moyen-Orient », 10 juin 2016, <http://www.akb.bzh/spip.php?article1068>).

765. Martin van Bruinessen, « Le peuple kurde : identité nationale et divergences politiques », entretien avec Saïda Bédar, *Moyen-Orient*, n° 26, « Dossier Kurdistan(s) », avril-juin 2015, page 23. On remarquera que le professeur de l'Université d'Utrecht ne

Le lecteur qui a lu attentivement le chapitre VI « La Charte du Rojava » et le chapitre VII « Regards sur la mises en place du confédéralisme démocratique en Turquie et en Syrie » a aussi compris que c'est sur le même paradoxe que se construit l'auto-administration démocratique dans le Rojava de Syrie. Le Parti de l'union démocratique (PYD), tenant du pouvoir, promeut l'idée autogestionnaire, tout en étant tenté d'exercer son contrôle sur l'ensemble de la société, de construire l'État qu'il prétend détruire. Quoi qu'il en soit, c'est bien là, en Syrie, que la transformation sociale est la plus avancée. Cemil Bayik le reconnaît volontiers : « *L'autonomie démocratique sur le modèle en cours de construction au Rojava* » se met « *progressivement* » en place en Turquie⁽⁷⁶⁶⁾. Pour Cemil Bayik, mais aussi pour le HDP, « *l'autogouvernance démocratique [est] un modèle pour tous les peuples et tous les pays de la région* » dont la « *protection relève d'une responsabilité internationale* »⁽⁷⁶⁷⁾.

s'embarrasse pas de subtilités entre KCK, PDK, HDP ou autres structures, tout cela c'est le PKK.

766. Cemil Bayik, « Cemil Bayik : “l'AKP, parti du président turc, reste notre ennemi” », propos recueillis par Allan Kaval, *Le Monde.fr*, 24 décembre 2014 (http://lemonde.fr/europe/article/2014/12/24/cemil-bayik-l-akp-parti-du-president-turc-reste-notre-ennemi_4545784_3214.html?xtmc=bayik&xtcr=9).

Hatip Dicle, coprésident du DTK, dit la même chose (« Kurdistan : “Nous inventons de nouvelles formes de démocratie” », entretien avec Pierre Barbancey, *L'Humanité*, 24 novembre 2014).

767. Présentation du HDP sur son site *HDP Europe* (http://fr.hdpeurope.com/?page_id=543).

Chapitre IX

Aller vers le fédéralisme démocratique en Syrie

A l'image de celui de Turquie, le mouvement kurde de Syrie agit sur plusieurs fronts : militaire, civil et politique. Le front militaire, en surplomb des deux autres, détermine l'avenir bien qu'il n'ait pas lui-même vocation à durer, tant en Turquie, où la paix est réclamée par les Kurdes, qu'en Syrie, où, soit la défaite soit la victoire sur toutes sortes d'ennemis tranchera. Sur les deux autres fronts, les organisations de la société civile et les institutions politiques agissent-elles en complémentarité ou en concurrence ?

En Turquie, avec des nuances, elles sont complémentaires et tiennent chacune un pan de la lutte contre l'État-nation. Pour reprendre certaines théories politiques, le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et ses organisations sœurs ne font pas un choix entre l'exode selon Michael Hardt et Antonio Negri consistant à s'organiser en dehors des institutions, et l'engagement d'Ernesto Laclau et Chantal Mouffe qui repose sur les luttes hégémoniques dans les institutions pour parvenir au consensus « conflictuel »⁽⁷⁶⁸⁾. Le mouvement kurde de Turquie est dans la ligne du

768. La comparaison est faite par Joost Jongerden dans « Radicalising Democracy : Power, Politics, People and the PKK », *Research Turkey*, 17 mars 2015, précité note (331).

Michael Hardt et Antonio Negri, *Empire* (Harvard University Press, 2000; Exils, 2000), traduit de l'anglais (États-Unis) par Denis-Armand Canal, Paris, 10/18, « Fait et cause », 2004, 571 pages; *Multitude. Guerre et démocratie à l'âge de l'Empire* (The Penguin Press, 2004; La Découverte, 2004), traduit de l'anglais (États-Unis) par Nicolas Guilhot, Paris, 10/18, « Fait et cause », 2006, 407 pages; *Commonwealth* (The Belknap Press of Harvard University Press, 2009), traduit de l'anglais (États-Unis) par Elsa Boyer, Paris, Stock, 2012, 508 pages.

municipalisme libertaire de Murray Bookchin, tout en le poussant plus avant s'agissant de la participation aux institutions étatiques⁽⁷⁶⁹⁾.

Tout autre est la situation en Syrie. Il n'y a pas d'État-ennemi, mais un proto-État du Rojava qui, au même titre que la société civile, devrait contribuer à l'installation de l'autonomie démocratique, elle-même prélude au confédéralisme démocratique. Or, jusqu'à ce jour, une règle n'a pas connue d'exception : jamais l'État ne se détruit lui-même⁽⁷⁷⁰⁾. Faut-il considérer que le « gouvernement » du Rojava, qui s'appelle lui-même « Auto-administration démocratique » (DSA), n'est pas un gouvernement, mais un pouvoir exécutif *sui generis* sous contrôle du mouvement social ? Quelle est alors la place laissée à ce dernier qui devrait finir par le remplacer ?

Des éléments de réponse sont donnés lors de l'examen théorique des institutions dans le chapitre VI « La Charte du Rojava ». Et l'auteur n'a pas tranché, bien qu'il ait émis des inquiétudes sur la possible réussite de l'entreprise. Aussi cherchera-t-il ici à dépasser le cadre juridique pour regarder le fonctionnement global des institutions publiques et civiles. Une première idée en a été donnée dans le chapitre VII « Regards sur la mise en place du confédéralisme démocratique en Turquie et en Syrie »,

Ernesto Laclau, Chantal Mouffe, *Hégémonie et stratégie socialiste. Vers une politique démocratique radicale* (1985), traduit de l'anglais par Julien Abriel, préface à l'édition française d'Étienne Balibar, Besançon, Les Solitaires Intempestifs, « Expériences philosophiques », 2009, 338 pages. Le consensus est conflictuel car « *obtenir un consensus en politique est par principe impossible* » (Chantal Mouffe, dans un entretien avec Sonya Faure et Anastasia Vécrin, *Libération*, 15 avril 2016). Dernier livre paru : Chantal Mouffe, *L'Illusion du consensus* (2005), avec ce bandeau farfêlé de l'éditeur : « L'inspiratrice de la nouvelle gauche radicale » (traduit de l'anglais par Pauline Colonna d'Istria, Paris, Albin Michel, 2016, 198 pages).

Pour une critique anarchiste des théories de Hardt et Negri ou de Laclau et Mouffe voir Pierre Bance, « Antonio Negri et Michael Hardt, les mécanos de la sociale », *Autre futur.net*, 1^{er} mars 2013 (<http://www.autrefutur.net/Antonio-Negri-et-Michael-Hardt-les>) ; « La démocratie radicale de Laclau et Mouffe. Un leurre pour que la supercherie socialiste n'en soit que plus belle », *Autre futur.net*, 26 juin 2012 (<http://www.autrefutur.net/La-democratie-radical-de-Laclau>).

769. Voir le chapitre VIII précédent « Sortir de l'impasse en Turquie ».

770. Voir le prologue de cet ouvrage.

notamment à propos de la justice, de l'armée et de l'économie avec ce point capital de la survivance de la propriété privée. C'est dire qu'on arrive à un chapitre qui se fera progressivement conclusif, mais avec une conclusion toute provisoire puisque rien n'est réglé tant sur le plan militaire – le Rojava sortira-t-il vainqueur de la guerre? – que sur le plan institutionnel – le confédéralisme démocratique sera-t-il effectivement mis en place et l'État anéanti?

Le PYD, un parti dominant

Comme le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), son alter ego, son excroissance locale, le Parti de l'union démocratique (PYD), est à la manœuvre⁽⁷⁷¹⁾. Comment imaginer qu'il en aille autrement, que des institutions calquées sur une démocratie parlementaire fonctionnent normalement au Rojava. Un territoire d'à peine 400 km de long sur quelque 100 km de large, séparé, à l'est, d'une enclave de 50 km de côté (le can-

771. Rappelons que PKK et PYD sont membres de l'Union des communautés du Kurdistan (KCK).

Les anarchistes-communistes du réseau Anarkismo, dans « Une réponse anarchiste-communiste à "Rojava : une perspectives anarcho-syndicaliste" », introduisent une distinction entre les deux partis : « *Au sein de cette révolution nous nous alignons du côté du modèle de confédéralisme démocratique du PKK contre l'approche plus étatique des modèles du PYD* » (Anarkismo, 1^{er} novembre 2014, en anglais : <http://www.anarkismo.net/article/27540>; en français : <http://www.anarkismo.net/article/27648>). L'examen de la situation ne conduit pas à un choix aussi tranché.

Font également cette distinction, mais sur des bases purement stratégiques et diplomatiques, les États-Unis. Le porte-parole du département d'État américain, Mark Toner, déclare : « *Nous considérons le PKK comme une organisation terroriste étrangère et, en tant que telle, nous travaillons avec la Turquie pour le combattre. [...] Mais nous faisons une claire distinction entre le PKK et les Kurdes syriens [...] qui, franchement, sont une force capable d'éliminer Daech du Nord de la Syrie.* » (Propos rapportés par Wladimir Van Wilgenburg, « US : Syrian Kurds an PKK are not the same » [États-Unis : les Kurdes syriens et le PKK ne sont pas les mêmes], *Ajansa Rojnamevaniya Azad [ARA news]*, 1^{er} juillet 2016, <http://aranews.net/2016/07/us-pkk-syrian-kurds-not/>). Voir les propos plus nuancés du responsable des relations extérieures du PKK, Riza Altun, dans *As-Safir* du 29 juillet 2016, précité note (251) : « *Le rôle des États-Unis est à double tranchant en fonction de ses intérêts, et la relation avec Washington est donc de nature tactique.* »

ton d'Efrin) par une zone de 100 km aux mains de l'État islamique et des rebelles islamistes syriens⁽⁷⁷²⁾. Avec une frontière sud et est qui est une ligne de front et une frontière nord sous les intrusions et pressions belliqueuses de l'armée turque qui facilite le passage des islamistes de Daech ou de l'opposition syrienne, et bombarde Efrin pour empêcher son unification avec le reste du Rojava⁽⁷⁷³⁾. Kobané est certes libérée mais toujours en butte aux infiltrations ennemies, comme toutes les autres villes du Rojava.

Devant un tel tableau, la question peut être posée comme le fait le politologue Pierre Abomo : « *Une société civile fut-ce-t-elle la mieux organisée peut-elle prémunir les citoyens contre la menace terroriste, les catastrophes naturelles et humaines, les crises économiques ou financières et la guerre? [...] À l'évidence, non*⁽⁷⁷⁴⁾. » Ce serait alors renoncer à tout espoir révolutionnaire, se dire qu'après la justification militaire du maintien de l'État viendra celle de l'économie, celle de l'ennemi intérieur... l'État trouve toujours une raison pour se maintenir. Cela s'est passé ainsi après la révolution russe de 1917, cela constituera le premier danger d'un

772. La superficie du Rojava est de l'ordre de 30 000 km² comme la Belgique (31 000 km²) et sa population de 4 à 5 millions d'habitants selon Salih Muslim, coprésident du PYD, dans une déclaration rapportée par le journal belge *Le Vif* du 31 mars 2016 (11,2 millions en Belgique). Superficie et population varient constamment en fonction des opérations militaires et des mouvements de population ; des sources aussi. Les habitants d'Efrin (1,3 million) ont plus que doublé depuis 2012.

Voir en Annexe XII la carte du peuplement kurde réparti sur quatre États et les cartes disponibles sur les sites suivants :

- Institut kurde de Paris, cartes diverses (http://www.institutkurde.org/kurdorama/carte_kurdistan.php) ;
- Amitiés kurdes de Bretagne, carte interactive (<http://www.akb.bzh/>) ;
- *ARA News*, carte de l'évolution des événements par villes (<http://aranews.net/>).

773. Cemil Bayik, coprésident du conseil exécutif du KCK : « *La Turquie veut éliminer l'expérience d'autonomie menée au Rojava, qu'elle perçoit comme particulièrement dangereuse dans la mesure où elle constitue un modèle.* » (« Cemil Bayik : "l'AKP, parti du président turc, reste notre ennemi" », propos recueillis par Allan Kaval, *Le Monde.fr*, 24 décembre 2014, précité note 766.)

774. Pierre Abomo, « La réhabilitation de l'État à la faveur de la lutte contre le terrorisme », *Diploweb.com*, 16 janvier 2016 (<http://www.diploweb.com/La-rehabilitation-de-l-Etat-a-la.html>).

Rojava libéré. Il faut se garder de tomber dans le travers inverse et croire, comme une militante du Mouvement démocratique des femmes libres (DÖKH) que, « *au Rojava, nous avons prouvé qu'il était possible de vivre sans État avec un modèle de société démocratique*⁽⁷⁷⁵⁾ ». De preuves, il n'y a pas, seulement des indices difficiles à interpréter. Aussi faut-il admettre que l'équilibre recherché entre l'exercice des fonctions régaliennes et la démocratie directe n'est pas encore trouvé dans cette période intermédiaire justifiée par la guerre. Quels que soient les auteurs, quels que soient les témoins, tous sont unanimes pour dire que le PYD exerce un pouvoir hégémonique tant dans les institutions politiques que dans le mouvement social. Mais ce pouvoir est aussi hégémonique parce qu'un grand nombre de personnes se rallient à sa cause. Sinon il ne serait possible qu'au prix d'une dictature, et les mêmes observateurs n'avancent pas cela⁽⁷⁷⁶⁾.

Pour certains commentateurs, la domination du PYD est si flagrante qu'ils désignent ses coprésidents, Salih Muslim et Asya Abdullah⁽⁷⁷⁷⁾, comme coprésidents du Rojava, une fonction qui n'existe pas⁽⁷⁷⁸⁾ puisque chaque canton a son auto-administration et qu'il n'y a pas de « gouvernement » central⁽⁷⁷⁹⁾. La confusion est probablement favorisée par le théâtre

775. Collectif solidarité féministe Kobané, *Messages de femmes à la frontière du Rojava*, précité note (685), page 30.

Le DÖKH s'est transformé en Congrès des femmes libres (KJA).

776. Citons un universitaire, Jordi Tejel Gorgas (*La Question kurde : passé et présent*, précité note 345, page 130), un voyageur, Patrice Franceschi (*Mourir pour Kobané*, précité note 275, page 67), un marxiste, Alex De Jong (« Une Commune au Rojava? », *Merhaba Hevalno, Nouvelles du Kurdistan*, n° 2, 15 mars 2016, précité note 539 ; source note 794), ou des communistes libertaires, Guillaume Davranche et Édith Soboul (« Au Kurdistan, un nouveau Chiapas? », *Alternative libertaire*, n° 244, novembre 2014).

777. Salih Muslim et Asya Abdullah ont été réélus à l'unanimité par 600 délégués, le 21 septembre 2015 à Qamislo, lors du sixième congrès du PYD dont le thème était « Vers une Syrie démocratique » (*E Kurd Daily*, 22 septembre 2015 article reproduit dans le *Bulletin de liaison et d'information* de l'Institut kurde de Paris, n° 366, septembre 2015, page 53, <http://www.institutkurde.org/publications/bulletins/pdf/366.pdf>).

778. C'est notamment le fait de Wikipédia dans la notice sur le Rojava, tant dans sa version française (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Rojava>) qu'anglaise (<https://en.wikipedia.org/wiki/Rojava>).

779. Voir le paragraphe « La Charte du Rojava, une norme originale » au chapitre VI « La Charte du Rojava », page 150.

des relations internationales où Salih Muslim, « *quelqu'un de mesure*⁽⁷⁸⁰⁾ », joue le rôle de ministre des Affaires étrangères du Rojava. Comme le Parti démocratique des peuples (HDP) en Turquie, le PYD en Syrie a compris la leçon de Fidel Castro : il est important d'avoir des relais politiques et intellectuels en Occident. Diplomate à temps plein, Salih Muslim, chef du PYD mais aussi – et surtout ? – des troupes kurdes, de Moscou à Bruxelles, défend les intérêts d'une nation que la communauté internationale voudrait ignorer, au point de l'exclure, début 2016, des négociations de paix en Syrie tenues à Genève, cédant au chantage du gouvernement turc⁽⁷⁸¹⁾. En vain, le PYD aura-t-il tout fait pour se présenter comme une force nationale et non spécifiquement kurde. Le 12 octobre 2015, il constitue autour des Unités de protection du peuple (YPG), une coalition militaire avec des groupes arabes et syriaques, les Forces démocratiques syrienne (FDS)⁽⁷⁸²⁾. Cette coalition sera le bras armé d'une organisation politique qui se forme, les 8 et 9 décembre 2015, à Derik, lors d'un Congrès démocratique syrien de 103 délégués qui se constitue en Assemblée démocratique syrienne (MSD) de 43 membres⁽⁷⁸³⁾. Celle-ci sera coprésidée par Haytam Manna, un Arabe sun-

780. Gérard Chaliand, « Erdogan veut se débarrasser de l'hypothèse kurde », entretien avec Antoine Izambard, *Challenges*, 16 février 2016 (<http://www.challenges.fr/challenges-soir/20160216.CHA5128/pourquoi-la-turquie-veut-detruire-les-kurdes-en-syrie.html>).

781. Le gouvernement turc menace l'Europe de ne plus contenir les réfugiés du Moyen-Orient si elle s'avise de contrarier son combat contre le PKK et le PYD (*Bulletin de liaison et d'information* de l'Institut kurde de Paris, « Rojava : alors que "Genève III" capote, l'alliance kurdo-arabe fait de nouveaux progrès », n° 371, février 2016, page 8, <http://www.institutkurde.org/publications/bulletins/pdf/371.pdf>).

782. Sur les FDS, voir Charles Thiéphaîne, « Les FDS, une force armée en mutation permanente », *L'Orient-Le Jour*, 21 juin 2016, précité note (573).

783. *Firat News Agency (ANF News)*, « Final resolution of the Democratic Syria Congress released » (Résolution finale du congrès démocratique syrien), 10 décembre 2015 (<http://anfenglish.com/kurdistan/final-resolution-of-the-democratic-syria-congress-released>); « Executive Board of Democratic Syria Assembly elected » (Le bureau exécutif de l'Assemblée démocratique syrienne est élu), 13 décembre 2015 (<http://anfenglish.com/kurdistan/executive-board-of-democratic-syria-assembly-elected>). Aron Lund, « Syrie. Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'opposition », *Orient XXI*, 5 janvier 2016 (<http://orientxxi.info/magazine/syrie-tout-ce-que-vous-avez-toujours-voulu-savoir-sur-l-opposition,1139>). La MSD est parfois appelée Conseil démocratique syrien (CDS), notamment dans les dépêches de l'Agence France-Presse (AFP).

nite de gauche en exil, et la militante kurde du Mouvement de la société démocratique (TEV-DEM), Ilham Ahmad⁽⁷⁸⁴⁾. Tant au sein du FDS que de la MSD, la domination du PYD est évidente, sans négliger que l'apport de troupes arabes et chrétiennes ait permis aux YPG des avancées. Au sud, vers Rakka et jusqu'à al-Shaddadi, une ville et un champ pétrolier qui coupent deux voies de communication avec Mossoul en Irak. À l'ouest, au-delà de l'Euphrate, pour prendre la ville stratégique de Manbij et tenter d'isoler l'État islamique de la Turquie. Salih Muslim conteste une domination intentionnelle du PYD et, à travers lui, des Kurdes sur les Arabes ou les chrétiens. Il avance que la domination kurde, politique comme militaire, est liée au nombre et que, au gré des ralliements ou des conquêtes, les choses évoluent et, qu'en conséquence, sont respectées les dominantes ethniques dans les institutions comme dans l'armée. Pour cette dernière, particulièrement significative, il donne pour exemple la police de Tel Abyad composé à 85 % d'Arabes ou le renforcement de ces derniers dans le FDS⁽⁷⁸⁵⁾. Avec le temps, il faudra se demander si le clivage ethnique ne sera pas dépassé par un clivage des idées entre progressistes et conservateurs soumis au poids de la tradition, ou entre libertaires et adeptes de la démocratie occidentale.

Si le PYD a pris en main les affaires militaires et internationales, qu'en est-il de son influence sur le système politique intérieur ? Sur l'assemblée législative qui est la source du droit, sur le pouvoir exécutif qui est le lieu du pouvoir⁽⁷⁸⁶⁾ ?

784. En mars 2016, Manna s'est retiré de la coprésidence pour protester contre la proclamation par les Kurdes d'une région fédérale autonome dont on parlera par la suite (*AFP*, « Syrie : retrait de Haytham Manna de la présidence de l'alliance kurdo-Arabe », 5 avril 2016, <http://www.institutkurde.org/info/depeches/syrie-retrait-de-haytham-manna-de-la-presidence-de-l-alliance-kurdo-arabe-7588.html>).

785. Salih Muslim, entretien avec Wladimir Van Wilgenburg, « PYD leader: SDF operation for Raqqa countryside in progress, Syria can only be secular » (Le chef du PYD : la campagne du SDF sur Raqqa, la Syrie ne peut-être que laïque), *ARA News*, 28 mai 2016 (<http://aranews.net/2016/05/poyd-leader-current-sdf-operation-recapture-northern-countryside-raqqa-not-city/>).

786. Voir aussi le paragraphe « La gouvernance des cantons du Rojava » au chapitre VI « La Charte du Rojava », page 165.

L'auto-administration dirigée

L'auto-administration vient-elle du peuple au travers de l'Assemblée législative? Est-elle exercée par le peuple avec un exécutif sous mandat précis?

Une Assemblée législative transparente

En démocratie parlementaire, c'est le propre des représentants d'être élus et les articles 45 à 49 de la Charte du Rojava prévoient en détail les modalités de l'élection. Sauf qu'il n'y a eu d'élections législatives que dans le canton d'Efrin. Les 6 et 7 janvier 2014, les électeurs ont envoyé 32 représentants à l'Assemblée pour l'autonomie démocratique. Les candidatures furent libres et la parité homme-femme respectée, sans que soit connue la répartition politique, ethnique, sociologique, etc., des élus⁽⁷⁸⁷⁾.

Dans le canton de Jazira, seules se sont déroulées des élections locales pour désigner le conseil municipal des douze localités, le 13 mars 2015. Le Conseil national kurde (CNK), opposition au PYD soutenue par le gouvernement de la région kurde d'Irak, n'a pas participé à ces élections. Le gouvernement syrien les considère comme contraires à la Constitution. Faisant fi de ces défections, Hadiya Yousef, cogouverneur du canton de Jazira, a déclaré que ces «*élections avaient cimenté la légitimité de l'administration de l'autonomie démocratique*», ce qui, dans une logique démocratique, eut été plus vrai pour des élections législatives, sauf à considérer l'importance des élections locales dans un système politique municipaliste⁽⁷⁸⁸⁾.

787. *ANF News*, «Rojava goes to the Polls» (Le Rojava va aux élections), *The Rojava Report*, 16 janvier 2014 (<https://rojavareport.wordpress.com/2014/01/16/rojava-goes-to-the-polls/>).

788. Sur les 565 candidats homologués par la Haute Commission électorale, 237 étaient des femmes, 39 des chrétiens, 28 des Arabes et un Tchéchène (*The Rojava Report*, «Rojava goes to the Polls» [Le Rojava va aux élections], 14 mars 2015, <https://rojavareport.wordpress.com/2015/03/14/rojava-goes-to-the-polls-2/>; *Wikipédia* anglophone, «Rojava local elections, 2015», https://en.wikipedia.org/wiki/Rojava_local_elections,_2015).

L'argument souvent avancé pour justifier l'absence d'élections législatives, à savoir l'impératif de sécurité et les mouvements de population liés à la guerre ne tient donc pas. Pour quelles autres raisons l'assemblée législative du Jazira n'a pas été élue ? Si la représentation actuelle n'est pas légitime au regard du texte de la Charte, l'est-elle comme assemblée générale nationale au sens du confédéralisme démocratique ? Elle l'est en considération de la désignation de ses délégués par les communes et les différentes forces sociales, ethniques et religieuses⁽⁷⁸⁹⁾, car ce n'est pas du tout conforme au municipalisme libertaire ou au confédéralisme démocratique d'élire « bêtement » des députés comme dans les démocraties représentatives. Serait-ce là l'indice d'un contournement de la Charte par un courant révolutionnaire anti-étatique ? Rien n'est moins sûr.

Alors, serait-ce parce que l'activité législative dans les trois cantons est faible en raison des circonstances et que l'on peut attendre des jours meilleurs pour procéder à des élections législatives ? La production législative, en effet, est restreinte et d'autant plus opaque que peu de textes sont accessibles. On remarque encore, pour ce qui était publié sur le site officiel des cantons du Rojava, que toutes les lois votées par l'Assemblée législative, à l'exception de son règlement intérieur, ratifient des projets de l'exécutif⁽⁷⁹⁰⁾.

Un exécutif omniprésent

Il est sûr que le pouvoir n'est pas dans les mains de l'Assemblée législative, pas plus d'ailleurs que de la Cour suprême constitutionnelle, du

789. Le Conseil législatif est composé de 151 membres selon l'agence *Reuters* qui relate un entretien avec Hadiya Yousef (Tom Perry, « Syrian Kurds in six-month countdown to federalism » [Dans six mois, les Kurdes syrien proclameront le fédéralisme], *Reuters*, 12 avril 2016, <http://www.reuters.com/article/us-mideast-crisis-syria-federalism-idUSKCN0X90M9>).

Selon Janet Biehl « *chaque minorité doit avoir dix pour cent des sièges au Parlement, même quand elle ne forme pas dix pour cent de la population* » (« Le Rojava : pauvre en moyens, mais riche en esprit », entretien du 23 décembre 2014 avec le journaliste Cesur Milusoy, *Ecology or Catastrophe*, précité note 318).

790. Le site officiel des cantons du Rojava est suspendu depuis mai 2016 (<http://kantonrojava.com/en/category/legislative-council/legislative-decrees/>).

Conseil judiciaire ou de la Haute Commission électorale qui donnent l'impression d'institutions fantômes, mises en réserve jusqu'au temps de paix. Le pouvoir est entre les mains de l'exécutif et plus particulièrement des gouverneurs⁽⁷⁹¹⁾.

Proudhon nous a prévenus : « *Il implique contradiction que le gouvernement puisse être jamais révolutionnaire et cela par la raison toute simple qu'il est gouvernement*⁽⁷⁹²⁾. » Pouvait-on éviter de former un gouvernement dans chaque canton du Rojava ? Juridiquement non, puisque la Charte du Rojava comme celle de TEV-DEM en prévoient l'existence et le fonctionnement⁽⁷⁹³⁾. Raisonnablement non, si l'on admet que le peuple n'est pas encore suffisamment formé à la conscience révolutionnaire pour se passer d'un tutorat⁽⁷⁹⁴⁾ ou que le temps de guerre ne permet pas une

791. Sur les institutions du Rojava voir le paragraphe « La gouvernance des cantons du Rojava » au chapitre VI « La Charte du Rojava », page 165.

792. Cité par Albert Camus, page 141 de *L'Homme révolté* (1951), précité note (2). Après la Révolution de 1848, Proudhon développe ce point de vue dans *Idée générale de la révolution au XIX^e siècle* (1851), *Œuvres de P.J. Proudhon*, Antony, Éditions Tops/H. Trinquier, 2000, 330 pages.

793. Voir le point « Le pouvoir exécutif » dans le paragraphe « La gouvernance des cantons du Rojava » au chapitre VI « La Charte du Rojava », page 169.

794. Nazan Üstünda, sociologue à l'université Bogaziçi d'Istanbul : « *Les membres de TEV-DEM, les responsables de canton et les membres des Asayish insistent cependant sur le fait que le Rojava ne réalisera pas cet idéal tant que l'éducation révolutionnaire du peuple n'est pas achevée.* » (« L'auto-défense comme pratique révolutionnaire au Rojava ou comment défaire l'État », *Merhaba Hevalno, Nouvelles du Kurdistan*, n° 2, 15 mars 2016, page 10, précité note 539 ; texte original « Self-Defense as a Revolutionary Practice in Rojava, or How to Unmake the State », *South Atlantic Quarterly*, n° 115-1, janvier 2016, page 197, <http://saq.dukejournals.org/content/115/1/197.full.pdf>).

Est aussi souligné que, « *en l'absence d'une classe ouvrière qui dans sa lutte pour une auto-émancipation aurait pu être le moteur d'un changement social, il est clair que c'est le PYD lui-même qui s'apprête à jouer ce rôle* » (Alex De Jong, éditeur marxiste, « Une Commune au Rojava ? », *Merhaba Hevalno, Nouvelles du Kurdistan*, n° 2, 15 mars 2016, précité note 539, page 14 ; extrait de l'article original « A Commune in Rojava ? », *New Politics*, volume XV-4, hiver 2016 (<http://newpol.org/content/commune-rojava>)).

Toutefois, Lokman Ehmê, ministre de l'Environnement et du Tourisme du canton de Jazira, se montre optimiste : « *Une compréhension de la possibilité de vivre sans État émerge parmi la population dans les zones de l'auto-administration démocratique.* » (Déclaration à l'agence *ANF News*, « Our system in Rojava aims for liberty, fraternity and justice » [Notre système pour le Rojava s'efforce d'atteindre la

pleine autonomie communale. Ces derniers arguments portent en eux la contradiction qui traverse régime, car alors quel est le rôle de TEV-DEM présenté comme le moteur populaire de la transformation politique et sociale? Ne serait-il qu'une antichambre du PYD?

Il existe trois gouvernements au Rojava, un dans chaque canton, Jazira, Kobané et Efrin. Mais, en raison de son importance économique, le canton de Jazira joue un rôle hégémonique. C'est là que sont prises les décisions importantes. Selon le principe de la parité, il est cogouverné par une femme, Hadiya Yousef, et un homme, Hamidi al-Daham al-Hadi, la première Kurde militante du PYD et le second cheik de tribu arabe, les Shammar. Cette nomination appelle des commentaires qui éclairent l'exercice du pouvoir au Rojava. Suivant la procédure de la Charte et répondant sans aucun doute à une proposition du PYD, l'Assemblée législative, en nommant cogouverneur un Arabe qui n'a rien d'un communiste libertaire pas même d'un démocrate⁽⁷⁹⁵⁾, visait un double but, militaire et politique⁽⁷⁹⁶⁾. Il s'agissait d'abord de s'adjoindre un chef de guerre fort d'une troupe de quelque 2 500 hommes, mettant ainsi en confiance d'autres milices arabes pour rejoindre les Kurdes dans leur lutte contre l'État islamique; cela se concrétisera par la constitution des Forces démocratiques Syrienne (FDS) en octobre 2015. Il s'agissait aussi de montrer tant aux populations du Nord de la Syrie qu'aux responsables du Proche-Orient et de l'Occident que les Kurdes ne craignaient pas de partager le pouvoir avec d'autres ethnies et ce, au plus haut niveau⁽⁷⁹⁷⁾. Mais quel est le pouvoir d'Hamidi al-Daham à part signer quelques

liberté, la fraternité et la justice], 27 mai 2016, <http://anfenglish.com/kurdistan/our-system-in-rojava-aims-for-liberty-fraternity-and-justice>).

Quoi qu'il en soit, faut-il le rappeler, le Kurdistan de Syrie n'est pas la Catalogne de 1936 et l'histoire du PYD-PKK n'est pas celle de la CNT (voir l'introduction du chapitre V précédent « Une constitution démocratique en Turquie », pages 126-127).

795. Voir le portrait du cheik Hamidi al-Daham par Allan Kaval dans *Le Monde* du 5 novembre 2015.

796. L'alliance est-elle solide, le Rojava peut-il compter sur la fidélité du cheik Hamidi al-Daham? On a vu, que s'agissant de l'Assemblée démocratique syrienne (MSD), Haytam Manna, un Arabe sunnite, a lâché les Kurdes à la première contrariété.

797. La pluri-ethnicité est une condition de la démocratie, mais n'en est pas le gage. Ainsi, l'URSS, dans sa propagande, vantait les cent nationalités de l'Union

décrets-lois? Comme le dit Hadiya Yousef : « *Il nous soutient*⁽⁷⁹⁸⁾ », mais c'est elle qui dirige, en lien avec le PYD, et plus concrètement avec Salih Muslim. Pour s'en convaincre, il suffit de suivre l'actualité politique du Rojava.

On objectera qu'ils ne sont que les porte-parole d'une direction assurée par le conseil exécutif – le gouvernement – dont le président, nommé par les cogouverneurs, choisit ses ministres dans le parti qui a remporté les élections. Faute d'élections, ce ne peut-être que le parti dominant, et donc le PYD, qui fera quelques concessions aux minorités⁽⁷⁹⁹⁾. En cela, les membres du gouvernement constitueraient une sorte de bureau politique à la tête du proto-État, car, en tant que ministres, leur pouvoir est des plus limités, le dérisoire budget du Rojava ne leur laissant que peu de choses à gérer⁽⁸⁰⁰⁾. En revanche, ce dont on peut se rendre compte, c'est d'une forte activité bureaucratique, avec des coprésidents, des vice-coprésidents, des coministres, des vice-ministres... maints comités, délégations, cérémonies, déplacements où la représentation gouvernementale ne se fait pas en treillis de guérilléros, ni en salopette d'ouvrier, mais en costume et tailleur occidentaux pour les Kurdes, parfois en tenue traditionnelle bédouine pour les Arabes⁽⁸⁰¹⁾. Les réunions se déroulent dans un

soviétique et des postes importants furent occupés par un Géorgien (Joseph Staline), un Arménien (Sergo Mikoyan), un Ukrainien (Leonid Brejnev), etc.

798. Propos rapportés par Wes Enzinna, « The Rojava experiment », *The New York Times Magazine*, 29 novembre 2015, précité note (482), page 108.

Sur le partage du pouvoir du Cheik Hamidi al-Daham avec une femme voir, ci-dessus, le point « Libération de la femme » au chapitre VII « Regards sur la mise en place du confédéralisme démocratique en Turquie et en Syrie », page 197.

799. À des minorités qui, bon gré mal gré, adhèrent à l'idéologie de l'autonomie démocratique. Au Rojava, « *le facteur clé n'est pas ethnique mais partisan* », dit le sociologue Carl Drott, dans un article de Charles Thiéfaine, « Heurs et malheurs du Rojava, modèle nouveau à aiguïser... », *L'Orient-Le Jour*, 3 juin 2016 (<http://www.lorientlejour.com/article/989261/heurs-et-malheurs-du-rojava-modele-nouveau-a-aiguïser.html>).

800. Sur le budget voir le point « L'économie de guerre et les finances publiques » au chapitre VII « Regards sur la mise en place du confédéralisme démocratique en Turquie et en Syrie », page 234.

801. Le chercheur arabe Sami Daoud, établi au Kurdistan irakien, dénonce « *un chaos administratif marqué par une distribution désordonnée des nomenclatures dans la*

décor kitch avec gros bouquets de fleurs au centre de la table, comme c'est d'usage dans toutes les manifestations officielles du Proche-Orient. Cela ne ressemble en rien à une auto-administration de l'imaginaire révolutionnaire et n'est pas sans danger. La mainmise sur le pouvoir par ce qui pourrait être une petite bourgeoisie intellectuelle et la bureaucratie qui l'accompagne peuvent produire de l'agacement dans la population, mais aussi des réactions chez les combattants. Réaction de gauche pour réclamer une véritable autogouvernance, réaction de droite pour prendre le contrôle de l'État. Alors revient à l'esprit l'idée que le PYD laisse tourner à vide le gouvernement et contrôle complètement la situation.

Le système actuel de gouvernance pourrait être modifié par la constitution d'une confédération dans un avenir proche, un système qui *a priori* se présente comme un renforcement de l'État et, derrière, du parti.

Vers un renforcement de l'État ?

Le 17 mars 2016, à Rimêlan au Jazira, 200 délégués d'organisations politiques et sociales ainsi que 31 représentants des groupes ethniques, réunis en assemblée constituante, ont annoncé leur intention d'instituer un «*système fédéral démocratique du Rojava et de la Syrie du Nord*». C'est bien l'expansion territoriale qui justifie une refondation constitutionnelle⁽⁸⁰²⁾. Un conseil d'organisation de 31 personnes est chargé d'élaborer un projet de contrat social. La coprésidence du conseil est assurée par un Arabe, Mansour al-Souloum, et une Kurde... Hadiya Yousef⁽⁸⁰³⁾.

hiérarchie administrative et l'affectation des responsabilités institutionnelles) («*Polémiques autour de la fédération démocratique du Nord de la Syrie, Rojava. Quel avenir commun pour les Arabes et les Kurdes en Syrie?*», *Orient XXI*, 31 mai 2016, texte traduit de l'arabe par Hana Jaber, <http://orientxxi.info/magazine/polemiques-autour-de-la-federation-democratique-du-nord-de-la-syrie-rojava,1351,1351>).

802. Tom Perry, entretien avec Hadiya Yousef, «*Syrian Kurds in six-month countdown to federalism*», *Reuters*, 12 avril 2016, précité note (789).

803. Le 29 décembre 2016, le «*projet de constitution pour un État syrien fédéral démocratique et laïc a été [...] rendu public pour discussion*» (Communiqué de la Représentation du Rojava en France, <http://www.rojavafrance.fr/>, État est souligné par nous).

Étonnamment, le projet fédéraliste a été bien accueilli par le Parti démocratique du Kurdistan (PDK) qui gouverne le Kurdistan irakien et par le Conseil national kurde (CNK), l'opposition interne à l'auto-administration du Rojava, proche du PDK, alors que Bachar al-Assad comme les diverses composantes de l'opposition armée ou politique l'ont désapprouvé au nom de l'unité de la Syrie⁽⁸⁰⁴⁾. Sur le plan international, à l'exception de la Russie, les réactions ont été hostiles, que ce soit la Turquie, les autres États du Proche-Orient, la Ligue arabe ou les États-Unis⁽⁸⁰⁵⁾. La France de Hollande tergiverse⁽⁸⁰⁶⁾. La crainte n'est pas que le projet

804. Sami Daoud : « *Les diverses positions, syriennes et proche-orientales – séculières et religieuses –, celles des opposants et des partisans du Baas [régime de Bachar al-Assad] se recourent dans un rejet quasi unanime et adoptent une posture davantage idéologique qu'analytique.* » (« Polémiques autour de la Fédération démocratique du Nord de la Syrie, Rojava », *Orient XXI*, 31 mai 2016, précité note 801.) Voir aussi *Le Phénix kurde*, « Fédération démocratique du Rojava, le fédéralisme dans le Nord syrien un mois après », 16 avril 2016 (<http://lephenixkurde.tumblr.com/>).

S'agissant du CNK (KNC), celui-ci a annoncé, fin juin 2016, un projet de constitution fédérale pour le Kurdistan syrien, projet rejeté par TEV-DEM, car fondé, selon lui, sur la seule appartenance ethnique kurde (Wladimir Van Wilgenburg, « Syrian Kurds declare Qamishli as capital for the new federal system » [Les Kurdes syriens choisissent Qamislo comme capitale du nouveau système fédéral], *ARA news*, 5 juillet 2016, <http://aranews.net/2016/07/syrian-kurds-declare-qamishli-capital-new-federal-system/>).

805. La réaction des Américains est intéressante. Ils ne reconnaissent pas le projet de fédération des Kurdes et estiment que, s'il doit y avoir un fédéralisme en Syrie, celui-ci viendra des pourparlers de Genève (où les Kurdes ne sont pas admis) et du choix de tous les Syriens. Toutefois, par la voix, du secrétaire d'État à la Défense, Ashton Carter, ils déclarent que les Kurdes « *se sont montrés d'excellents partenaires [...] sur le terrain pour combattre le groupe État islamique* » et qu'ils veulent continuer ce partenariat tout « *en admettant les complexités de leur rôle régional* » (*AFP*, « Les Kurdes syriens, partenaires appréciés des États-Unis [chef du Pentagone] », 17 mars 2016, <http://www.institutkurde.org/info/depeches/les-kurdes-de-syrie-annoncent-l-etablissement-d-une-region-federale-dans-le-7506.html>). Les Autorités américaines réaffirment constamment cette position.

806. En avril 2016, le Quai d'Orsay rejetait le projet kurde d'ouvrir un bureau du Rojava dans la capitale (*AFP*, « Paris ne reconnaîtra pas un bureau de représentation des Kurdes syriens en France », 3 avril 2016, <http://www.rojbas.org/2016/04/03/paris-ne-reconnaitra-bureau-de-representation-kurdes-syriens-france/>). Un mois plus tard, cette ouverture était implicitement acceptée par Paris, après Moscou, Berlin, Stockholm... Ce qui ne vaut pas pour autant une représentation diplomatique officielle ni la reconnaissance de l'entité fédérale (Marc Semo, « Les Kurdes syriens auront pignon sur rue à Paris », *Le Monde*, 13 mai 2016).

soit porteur du confédéralisme démocratique, mais que la paix recherchée soit compromise en Syrie par une autonomie du Rojava, voire une indépendance de fait, et que l'extension transfrontalière d'une fédération des Kurdes déstabilise l'ensemble de la région. Le Rojava serait une redoutable base arrière du PKK.

Toutefois, ce même PKK émet des réserves, au moins quant à la forme de cette initiative. Riza Altun, son chargé des relations extérieures, estime qu'elle a été menée sans « *un travail préparatoire, ce qui a donné l'impression d'un fait accompli* », alors que « *le plan aurait dû être expliqué avant l'annonce* ». Il ajoute à propos du nom retenu que le PKK aurait préféré « *Fédération du Nord de la Syrie* » avec « *la suppression de Rojava parce que ce mot dénote une fédération d'identité kurde. La Syrie du Nord est le foyer de tous et la liberté des Kurdes est tributaire du degré de liberté des autres habitants de la région* »⁽⁸⁰⁷⁾. Effectivement, reconnaît Salih Muslim,

Lors de l'inauguration de ce bureau étaient présentes des personnalités de la politique et des médias, tel Bernard Kouchner, qui n'ont que peu de chose à partager avec le confédéralisme démocratique. Raphaël Lebrujah propose cette interprétation : « *Il est important de comprendre que la mobilisation de personnalités médiatiques, aussi controversées soient-elles, autour de cet office est de bon augure dans le sens où cela protège le Rojava de décisions qui pourraient lui être défavorables.* » (« Paris inaugure l'office de représentation du Rojava », *Kedistan*, 26 mai 2016, <http://www.kedistan.net/2016/05/26/office-representation-du-rojava-paris/>).

Sur l'action diplomatique des Kurdes syriens en Europe : Fehim Tastekin, « Syrian Kurds expand diplomatic network in Europe » (Les Kurdes développent leur réseau diplomatique en Europe), *Al-Monitor*, 22 avril 2016, <http://www.al-monitor.com/pulse/originals/2016/04/turkey-syria-rojava-kurds-expand-diplomatic-network-europe.html>).

807. Riza Altun, entretien accordé au journal libanais *As-Safir* le 29 juillet 2016, précité note (251), dans lequel il précise à bon entendeur : « *Il n'y a pas de coordination [entre le PKK et les autorités du Rojava] au sens de "faites ceci ou cela". Nous ne nous ingérons pas directement dans leurs affaires, mais plutôt émettons des suggestions, sans donner d'instructions spécifiques.* »

Diyar Qamislo, membre du bureau des relations diplomatiques de TEV-DEM, n'exclut pas que le futur système fédéral démocratique du Rojava et de la Syrie du Nord s'appelle seulement « système fédéral de la Syrie du Nord » pour gommer toute distinction ethnique. Dans cet esprit, une réunion du comité d'organisation a proposé, début juillet 2016, de choisir Qamislo (Qamishli) comme capitale de la future entité. « *En ayant Qamislo comme capitale, on ne se trompe pas*, dit le responsable de TEV-DEM, *la ville est habitée par des Arabes, des chrétiens et des Kurdes et représente toutes les nations du Nord*

coprésident du PYD, il y a des difficultés dans le processus d'acceptation du projet de Fédération du Nord de la Syrie (on ne parle plus du Rojava) « *en raison de la persistance de l'idée d'État-nation* ». Mais ces « *problèmes sont mineurs [...] Les Arabes et les autres groupes ethniques récemment libérés acceptent ce système [fédéral]* »⁽⁸⁰⁸⁾. Il convient en outre de souligner que l'aggravation de la situation militaire avec l'entrée de l'armée turque au Rojava, fin août 2016, est des plus défavorables pour la mise en place concrète de nouvelles institutions.

Contenu du système fédéral démocratique

L'expérience d'une administration autonome démocratique au Rojava étant présentée dans la proclamation finale comme un modèle, le nouveau contrat social à toutes les chances de ressembler à la Charte du Rojava⁽⁸⁰⁹⁾. Le texte précise, et la mention est diplomatiquement importante, que le nouveau contrat social inclura les contraintes juridiques internationales relatives à la démocratie et aux droits humains.

S'agissant des droits et libertés individuelles et collectives, des premières approches du texte en cours d'élaboration, on comprend qu'on y retrouvera les grands thèmes de la Charte du Rojava : droit de propriété, liberté religieuse, culturelle et linguistique, liberté d'association, liberté d'expression et de l'enseignement, égalité des sexes et liberté des femmes, protection des enfants et implication des jeunes à la vie sociale et poli-

de la Syrie. » (Wladimir Van Wilgenburg, « Syrian Kurds declare Qamishli as capital for the new federal system », *ARA news*, 5 juillet 2016, précité note 804.)

808. Salih Muslim, entretien avec Ali Güler, « Saleh Moslem: Turkey will fail in Syria » (Salih Muslim : la Turquie échouera en Syrie), *ANF News*, 31 août 2016 (<http://anfenglish.com/features/saleh-moslem-turkey-will-fail-in-syria>).

809. La proclamation est publiée en anglais par l'agence *ANF News*, « Final declaration of the Federal System Constituent Assembly announced » (Proclamation finale de l'assemblée constituante annonçant un système fédéral), 18 mars 2016 (<https://anfenglish.com/kurdistan/final-declaration-of-the-federal-system-constituent-assembly-announced>), et présentée en français par Kedistan, « Les Kurdes syriens pour le fédéralisme », 17 mars 2016 (<http://www.kedistan.net/2016/03/17/kurdes-syriens-federalisme/>).

Voir le chapitre VI « La Charte du Rojava », page 146.

tique, droit à une protection sanitaire et sociale, droit à un environnement écologique, etc.⁽⁸¹⁰⁾.

Sur la structure politique, le système fédéral démocratique s'étendra à toutes les régions libérées du Nord de la Syrie si elles en expriment le souhait. La proclamation déclare que, dans la limite où ils ne contrarient pas le pacte fédéral, les peuples et communautés pourront s'organiser entre eux sur toutes les questions politiques, économiques, sociales, écologiques et culturelles. Des délégués du conseil d'organisation précisent que le système fédéral projeté « *ne vise pas à établir un État, mais à le réduire*⁽⁸¹¹⁾ ». Le réduire à un État fonctionnel. Parmi eux, Lokman Ehmê rappelle, à la manière d'un anarchiste, qu'une société « *hautement organisée* » ne peut supporter « *la souveraineté d'une quelconque puissance* », aussi sera-t-elle basée sur les communes autonomes fonctionnant en assemblée⁽⁸¹²⁾. Tout cela laisse-t-il entendre que, comme dans la Charte du Rojava, chaque canton ou nouvelle unité territoriale appliquera de manière autonome le nouveau contrat social dans ces domaines⁽⁸¹³⁾ ? Ce n'est pas certain comme on le verra.

Ainsi que la Charte du Rojava, la nouvelle charte devra être coordonnée avec la constitution d'une Syrie démocratique. Dans un premier temps, la Syrie restera un État qui n'a rien d'une construction libertaire,

810. Voir le paragraphe « Les droits et libertés des citoyens du Rojava » au chapitre VI « La Charte du Rojava », page 156.

S'agissant des femmes, Lokman Ehmê, ministre du canton de Jazira et membre du conseil d'organisation, précise que « *l'égalité des sexes ne suffit pas en elle-même si le système n'assure pas la liberté des femmes* ». La militante assyrienne Elizabet Gevriye, autre membre du conseil, ajoute : « *La liberté des femmes est la source de toutes les autres libertés. Les problèmes sociaux ne peuvent être résolus sans que la question du genre le soit [...]. Les femmes sont devenues la voix de la révolution.* » (Déclarations du 27 mai 2016 à l'agence *ANF News*, précitée note 794.) Cette insistance n'est pas superflue dans la mesure où le nouveau contrat social va s'étendre à des territoires arabes où la tradition patriarcale est forte.

811. Lokman Ehmê, Elizabet Gevriye, Ahmed al-Salman, Esat Besir al-Yasin, déclarations du 27 mai 2016 à l'agence *ANF News*, précitée note (794).

812. Lokman Ehmê, déclaration du 27 mai 2016 à *ANF News*, précitée note (794).

813. Voir le paragraphe « La charte du Rojava, une norme originale » au chapitre VI « La Charte du Rojava », page 150.

comme le montre un accord conclu en septembre 2016 entre l'Auto-administration démocratique du Rojava et le groupe arabe Teyar el-Xed el-Sûrî. Il stipule que « *les deux organisations conviennent de la transformation complète du système actuel et de la mise en place d'une Syrie décentralisée où les droits des peuples sont protégés par la loi et où un système parlementaire, démocratique et pluraliste est établi* ». Le texte précise que « *cet accord est fondé sur une stratégie à long terme*⁽⁸¹⁴⁾ ». Qui ne sait que les stratégies étatiques à long terme ne sont pas de bon augure pour la démocratie directe ?

Reprenant la position constante des cantons du Rojava, l'entité fédérale, tout en restant donc membre de la Syrie, ambitionne « *de réaliser une union démocratique entre tous les peuples du Moyen-Orient [...] et de transcender les frontières nationales pour créer un environnement assurant une vie pacifique et fraternelle pour tous*⁽⁸¹⁵⁾ ».

Dans ce cadre inédit de démocratie parlementaire, comme l'actuelle charte du Rojava, celle de la Syrie du Nord initiera un texte constitutionnel d'un type particulier et la constitution syrienne elle-même ressortira d'une catégorie nouvelle⁽⁸¹⁶⁾.

Interprétations

On peut avoir une première interprétation, d'une certaine façon rassurante, de l'événement, qui ne serait qu'une manœuvre diplomatique au moment des discussions de Genève sur l'avenir politique de la Syrie,

814. « Agreement for the future of Syria » (Accord sur le futur de la Syrie), *Firat News*, 11 septembre 2016 (<http://anfenglish.com/kurdistan/agreement-for-the-future-of-syria>).

815. Proclamation du 18 mars 2016, précitée note (809). Voir, à ce sujet, l'appel de TEV-DEM du 11 septembre 2015 qui réaffirme la volonté des Kurdes syriens « *de construire une Syrie démocratique et une patrie pour tous* » publié sur le site de l'Organisation communiste libertaire (<http://www.oclibertaire.lautre.net/spip.php?article1745>).

816. Sur l'argumentaire juridique, voir au chapitre VI « La Charte du Rojava », le paragraphe « La Charte du Rojava, une norme originale », page 150, mais aussi au chapitre V « Une constitution démocratique en Turquie », le paragraphe « Une constitution d'un genre nouveau », page 133.

une sorte de défi à tous les belligérants. C'est celle du géographe Cyril Roussel :

« Cela reste [...] un effet d'annonce, les Kurdes semblent aujourd'hui faire cavalier seul, on est revenu à la situation qui les caractérisait avant Kobané : ils ne sont pas parvenus à transformer leurs succès militaires en avancée diplomatique. Il n'y a rien de neuf par rapport à décembre 2013, ils relancent une idée pour réaffirmer leur volonté de mettre en place un système fédéral, mais cela reste un coup d'épée dans l'eau pour faire parler d'eux⁽⁸¹⁷⁾. »

Il est une interprétation plus politique fondée sur un manque de démocratie et de perspective. Elle est exprimée par Shiar Nayo qui semble proche du CNK :

« Il aurait dû y avoir un long processus de consultation et de négociation aboutissant à un référendum, ce qui n'est clairement pas possible en ce moment, plutôt qu'une conférence précipitée de deux jours, clairement dominée par le PYD, pour "discuter" et se mettre d'accord sur un document fondateur mal rédigé et assez confus, et qui prend des décisions sur les enjeux importants qui affectent tous les Syriens. C'était clairement une action à visée politique⁽⁸¹⁸⁾. »

Plus inquiétants sont les dires d'Hadiya Yousef dans son entretien à *Reuters* au lendemain de l'adoption de la résolution directrice. Elle évoque l'organisation d'élections générales dans les trois mois suivant l'approbation du nouveau contrat social pour permettre la constitution d'un conseil législatif et d'un « gouvernement fédéral⁽⁸¹⁹⁾ ». Un gouvernement

817. Entretien de Lina Kennouche avec Cyril Roussel et Richard Labévière, « Autonomie kurde en Syrie : "effet d'annonce" ou "perspective de travail" en vue d'une reconnaissance ? » *L'Orient-Le Jour*, 18 mars 2016 (<http://www.lorientlejour.com/article/976197/autonomie-kurde-en-syrie-effet-dannonce-ou-perspective-de-travail-en-vue-dune-reconnaissance-.html>).

818. Shiar Nayo, « À propos de la déclaration de fédéralisme dans le Nord de la Syrie », *Merhaba Hevalno, Nouvelles du Kurdistan*, n° 4, 17 mai 2016 (<https://we.riseup.net/assets/301074/versions/4/mh4.pdf>) ; texte original sur le site *Syria freedom forever*, « On the declaration of federalism in north Syria », 25 mars 2016, (<https://syriafreedomforever.wordpress.com/2016/03/25/syrian-kurdish-activist-and-journalist-shiar-nayo-on-the-declaration-of-federalism-in-north-syria/>).

819. Tom Perry, entretien avec Hadiya Yousef, « Syrian Kurds in six-month count-down to federalism », *Reuters*, 12 avril 2016, précité note (789).

fédéral ? Tous les éléments sont là pour un renforcement des assises d'un État central. Aussi bien dans la proclamation finale que dans les déclarations des délégués, rien n'est dit de l'avenir de l'autonomie démocratique et du confédéralisme démocratique d'Abdullah Öcalan. Toutefois, la même Hadiya Yousef, à la suite d'une réunion préparatoire du projet constitutionnel, début juillet 2016, assure que « *toutes les régions du Rojava et du Nord de la Syrie s'auto-administreront et détermineront leur politique régionale* » sans dissiper le flou qui subsiste sur l'organisation du fédéralisme et des droits respectifs de l'entité fédérale et des régions⁽⁸²⁰⁾.

Mais il convient de laisser le dernier mot aux intéressés par la voix optimiste de Nesrîn Abdullah, commandante des Unités de protection des femmes (YPJ) :

« Au Kurdistan, nous vivons deux révolutions entrelacées. L'une est la révolution des femmes, l'autre la révolution sociale. Nous avons deux stratégies fondamentales. Protéger notre peuple et notre terre contre l'État islamique et les autres ennemis, établir notre système social, ce qui est le plus important. Désormais, au Rojava, chaque communauté, chaque peuple vit avec sa propre culture, sa propre langue. Nous tentons de répandre l'autonomie démocratique partout. En ce moment, il y a des discussions sur un système fédéral. Un comité a été formé et le prépare. Tout le monde devra avoir sa place dans ce système [...]. Nous ne ferons pas subir aux autres peuples ce que le régime nous a fait subir [...]. Les Kurdes luttent pour toute l'Humanité⁽⁸²¹⁾ ».

On pouvait penser que les élections auraient lieu avant l'approbation de la Charte et que celle-ci serait votée par le nouveau conseil législatif. Ou encore, qu'elle serait ratifiée par référendum. Pourquoi n'y a-t-il jamais eu d'élections législatives auparavant au Rojava comme signalé ci-dessus ? Hadiya Yousef ne s'explique pas. Quoi qu'il en soit l'Auto-administration démocratique (DSA) organise, depuis le 19 septembre 2016, un recensement de la population pour établir des listes électorales (Wladimir Van Wilgenburg, « Syrian Kurds prepare census for eventual elections in Rojava », *ARA News*, 19 septembre 2016, précité note 393).

820. Hadiya Yousef, entretien avec Mahir Yilmazkaya et Enes Yildiz, « Liberation of Manbij will end 90 percent of ISIS presence in northern Syria » (La libération de Manbij mettra fin à la présence de l'EI dans 90 % du nord de la Syrie), *ANF news*, 5 juillet 2016 (<http://anfenglish.com/kurdistan/liberation-of-manbij-will-end-90-percent-of-isis-presence-in-northern-syria>).

821. *ANF News*, « Nesrîn Abdullah: Federation will be declared at a suitable time »

L'intention révolutionnaire est certaine, même si, comme dans les autres déclarations, elle est peu instructive. Seul le mouvement social peut faire que le PYD, les gouvernements actuels et le gouvernement futur du Rojava ne s'enferment dans la logique de l'aliénation étatique, beaucoup plus confortable pour ceux qui ont le pouvoir que de proclamer et décider leur propre négation au nom de l'émancipation libertaire. TEV-DEM en a-t-il les moyens, la volonté?

TEV-DEM en première ligne contre l'État ?

Le Mouvement de la société démocratique (TEV-DEM) n'est pas un parti politique. Pendant du DTK du Bakûr⁽⁸²²⁾, comme lui, c'est une plate-forme d'organisations civiles (associations, syndicats, divers groupements politiques et de la société civile). Son organisation s'appuie sur le fédéralisme libertaire avec des structures horizontales et verticales fonctionnant de bas en haut, « *loin de l'État* », dit sa Charte⁽⁸²³⁾. Mais, au-delà des textes, TEV-DEM est le moteur du mouvement social. Se pose alors la question de son rôle dans le processus révolutionnaire actuel. N'est-il qu'un relai inféodé au gouvernement de l'auto-administration ou, au contraire, le nerf d'une opposition populaire à tout État? À moins qu'on ne considère qu'il y ait une entente intelligente entre le pouvoir exécutif et le pouvoir populaire pour construire cet autre futur de la paix revenue.

(Nesrîn Abdullah : la Fédération sera proclamée au moment opportun), 16 mars 2016 (<http://anfenglish.com/kurdistan/nesrin-abdullah-federation-will-be-declared-at-a-suitable-time>).

Par la voix de Shamdin Nabi, son responsable à Qamislo, le CNK fait savoir qu'il ne participera pas à ces élections (Wladimir Van Wilgenburg, « Syrian Kurds declare Qamishli as capital for the new federal system », *ARA News*, 5 juillet 2016, précité note 804).

822. Voir ci-dessus au chapitre VIII « Sortir de l'impasse en Turquie », le paragraphe « Le DTK, quelle part d'autonomie? », page 252.

823. Charte du Mouvement de la société démocratique (TEV-DEM) au Kurdistan du Rojava adoptée par la quatrième session ordinaire du Conseil du peuple du Rojava les 11 et 12 novembre 2013, précitée note (402). Citation, article 2 de la Charte. Il est rappelé que la traduction française est à lire prudemment car elle est hésitante.

Une Charte d'interprétation difficile

La Charte de TEV-DEM n'est pas le règlement intérieur du mouvement. Après avoir inspirée la Charte du Rojava⁽⁸²⁴⁾, elle en est devenue une alternative constitutionnelle, puisque la Charte du Rojava ne l'a pas complètement reprise.

Si les deux chartes sont quasi similaires sur les droits fondamentaux des citoyens, s'agissant des structures de la société, elles divergent sur deux points. Le Charte de TEV-DEM affiche clairement l'objectif : le confédéralisme démocratique, ce que la Charte du Rojava se garde de faire. Elle préconise une fédération unique pour les trois cantons alors que la Charte du Rojava s'applique de manière autonome dans chaque canton. Le mouvement annoncé en mars 2016 d'un « *système fédéral démocratique* » pourrait rejoindre le système politique préconisé par la Charte de TEV-DEM, mais avec le risque d'étatisation souligné⁽⁸²⁵⁾. Cependant, le « *système économique communal* » que cette dernière préconise et sur lequel elle ne s'étend pas, va dans le même sens que la Charte du Rojava : le capitalisme sera progressivement éliminé par « *l'auto-économie* » (articles IV-J, XII-5 et XXII).

En tant qu'elle institue un Conseil populaire du Rojava, nommé « *comité législatif suprême du mouvement de la société démocratique* », composé des conseils législatifs des trois cantons du Rojava, et d'un comité exécutif du mouvement de la société démocratique (articles VIII à XI), la Charte de TEV-DEM reprend des structures proches, pour ne pas dire semblables, à la structure étatique classique d'une démocratie avec son assemblée législative et son gouvernement⁽⁸²⁶⁾. Toutefois, dans ce système fédéral, les cantons conservent une autonomie d'organisation avec pour limite de ne pas contrarier les décisions du conseil populaire (article XV, alinéa 2). Cette précision n'en fait pas pour autant la charte

824. Voir ci-dessus le chapitre VI « La Charte du Rojava », page 146.

825. Voir ci-dessus le paragraphe « Vers un renforcement de l'État », page 290.

826. On notera que la fonction de gouverneur prévue dans la Charte du Rojava et qui joue un rôle prééminent dans l'exécutif, n'existe pas dans celle de TEV-DEM qui ne prévoit qu'une coprésidence du comité exécutif.

d'une société sans État où se fondent pouvoir législatif et pouvoir exécutif dans les assemblées générales. Cela pose un réel problème d'interprétation et de compréhension puisque la Charte appelle, quelques articles plus haut, à « *la lutte contre toutes les formes de domination étatique qui constituent des obstacles devant la construction de l'auto-administration* » (article IV-H).

Probablement est-il raisonnable, dans un premier temps, de ne pas se braquer sur cet aspect contradictoire de la Charte pour se concentrer sur la vraie question dans le contexte actuel du Rojava, à savoir le rôle concret du mouvement de la société démocratique qui trouve son fondement dans l'article XVII de la Charte de TEV-DEM intitulé « Les communes et les conseils de la société libre ».

Les communes fédérées

Il ne faut pas confondre les conseils municipaux avec les communes. Les conseils municipaux élus, décrits dans la Charte du Rojava, sont des échelons administratifs étroitement contrôlés par le pouvoir exécutif du canton. Ce ne sont pas des organes de la démocratie directe. Ont-ils une réalité sur le terrain par rapport aux communes fédérées dans le même cadre géographique de la municipalité? Incontestablement oui s'agissant des finances publiques⁽⁸²⁷⁾.

« *La communes et les conseils de la société libre [...] sont les fondements les plus importants de la société démocratique pour générer la démocratie directe* », est-il écrit à l'alinéa premier de l'article XVII de la Charte puis, à l'alinéa 14, « *les communes sont les plus petites unités de la société et les plus efficaces* ». La commune s'établit au niveau d'un village ou d'un quartier de trois cents ou quatre cents habitants⁽⁸²⁸⁾ quelle que soit leur ethnie,

827. Dans le canton de Jazira, il existe douze conseils municipaux que la Charte du Rojava appelle aussi « conseils d'administration provinciaux » (voir l'article 62 de la Charte et le point « Les conseils municipaux » du paragraphe « La gouvernance du Rojava » au chapitre VI « La Charte du Rojava », page 166).

828. « Le plus petit écosystème capable de faire vivre une population de dimension raisonnable », a dit Murray Bookchin (*Pour une société écologique*, précité note 43, « Éco-

quelle que soit leur religion⁽⁸²⁹⁾. Les communes se fédèrent en district où elles sont représentées par leurs deux coprésidents⁽⁸³⁰⁾. Les districts se fédèrent au niveau de la municipalité dans une assemblée composée des coprésidents de chaque district. Mais, comme leur représentativité au sens de la démocratie directe est faible, on leur adjoint un nombre beaucoup plus important de citoyens directement élus pour former le conseil populaire de la ville ; cet ajout d'élus vise à contrarier ce qui aurait risqué d'être le début d'une démocratie représentative indirecte, c'est-à-dire des délégués des districts qui nomment les délégués du conseil populaire municipal. Dans la municipalité de Qamislo, il existe cent huit communes fédérées en six districts. Les coprésidents des six districts et les citoyens directement élus forment le conseil populaire de Qamislo de deux cents personnes. Chaque municipalité envoie des délégués au conseil du canton proportionnellement à sa population ; la plus grande ville du Jazira, Qamislo, en délègue vingt dont ses deux coprésidents⁽⁸³¹⁾. Au niveau du canton, il n'y a donc plus de représentation directe par élections ou par délégations directes des communes. Le conseil cantonal est loin d'être une instance de la démocratie directe ; c'est une chambre com-

logie et pensée révolutionnaire» [1965], page 166 ; *Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance*, précité note 43, page 94).

La participation des habitants est très variable selon les lieux et les questions abordées. De 30 à 70 personnes y vont régulièrement dit une européenne résidant au Rojava dans le mensuel *Merhaba Hevalno, Nouvelles du Kurdistan*, n° 8, 21 octobre 2016, «Après les crimes, la volonté d'un peuple debout» (<http://www.kedistan.net/wp-content/uploads/2016/10/mh8.pdf>).

829. *Actu kurde* : « *Les populations assyriennes, arabes, tchéchènes, chaldéennes et arméniennes, tout d'abord méfiantes, ont fini par prendre toute leur place dans ces assemblées.* » (« Les évolutions politiques au Kurdistan occidental », 29 août 2013, <http://www.actukurde.fr/actualites/546/les-evolutions-politiques-au-kurdistan-occidental.html>).

830. Est-il besoin de rappeler que, lorsqu'on parle de « coprésident », il s'agit toujours d'une femme et d'un homme.

831. Explications données par Abdulkерim Omar et Çinar Salih du TEV-DEM de Qamislo et rapportées par Janet Biehl, le 31 janvier 2015, dans « Rojava's Communes and Councils » (Communes et conseils au Rojava), sur le site *Ecology or Catastrophe* (<http://www.biehlonbookchin.com/rojavas-communes-and-councils/>).

On remarquera que 108 communes de 300 personnes font 32 400 habitants, alors que la ville de Qamislo avait au dernier recensement connu, en 2004, plus de 180 000 habitants.

posées par élections indirectes⁽⁸³²⁾. La pyramide de TEV-DEM montre que son fédéralisme n'est pas parfaitement libertaire. Doit-on trouver là une explication au fait que le conseil cantonal du Jazira n'était toujours pas en activité en décembre 2015 ? Peut-être est-ce plus simplement à cause de la guerre qui, une nouvelle fois, gêne une efficace mise en place effective du Conseil populaire du Kurdistan de l'Ouest (MGRK) qui doit coordonner les missions des trois conseils cantonaux⁽⁸³³⁾.

Selon l'article XVII, alinéa 19, de la Charte de TEV-DEM, la commune est compétente en six domaines : l'autonomie, la politique, l'idéologie, la société, l'économie et l'autodéfense. Sans plus de précision, il est difficile de distinguer les trois premiers domaines. Sur le terrain, la commune a pour siège la Maison du peuple⁽⁸³⁴⁾. Chaque commune élit un bureau et crée des comités aux missions déterminées selon ses besoins, les problèmes n'étant pas les mêmes dans une bourgade agricole ou le quartier d'une grande ville⁽⁸³⁵⁾. Ici il y aura un comité des coopératives agricoles, là un comité des transports publics. Les comités d'un même domaine peuvent se fédérer horizontalement et verticalement autant que nécessaire, notamment pour organiser les solidarités. Les communes et comités viennent aussi en appui des municipalités pour se substituer à l'administration de l'État syrien dans des domaines aussi divers que l'éducation, la justice, l'aide sociale ou la collecte des ordures ménagères. Les communes jouent également un rôle essentiel dans le recrutement, le soutien et le contrôle des troupes des PYG-PYJ

832. Le Sénat en France est élu au suffrage universel indirect. Ce sont des élus, principalement les maires et des conseillers municipaux, qui élisent les sénateurs. Dans une véritable démocratie directe, pour une grande ville ou un canton, les assemblées générales de chaque commune désigneraient des délégués avec mandat impératif pour les représenter à l'assemblée municipale et à l'assemblée cantonale.

833. Articles VIII et IX de la Charte de TEV-DEM, précitée note (402).

834. Appelée « Maison de la commune (Komîngeh) » dans la Charte de TEV-DEM, celle-ci en précise la finalité au dernier alinéa de l'article XVII : « *Dans cette maison, on assiste à la naissance de la culture de la démocratie communale et des valeurs morales qui seront transmises aux individus émancipés et à la société. Cette maison représente une école de la démocratie.* » (Texte révisé par l'auteur.)

835. Ces comités sont parfois appelés conseils.

et plus encore des Asayish, la police locale⁽⁸³⁶⁾. Parallèlement, on assiste à une dépossession, tout à fait dans les plans du confédéralisme démocratique, des pouvoirs des ministres du gouvernement, si tant est qu'ils aient été en mesure de remplir les fonctions qu'ils se sont attribuées.

Dans une commune, il y a deux sortes de questions à régler. Celles qui sont simples et locales, d'ordre technique ou social, solutionnées rapidement alors qu'autrefois elles se perdaient dans les méandres administratifs. Celles qui relèvent du niveau supérieur ou qui soulèvent des sujets politiques qui impliquent de solliciter d'autres instances fédérales⁽⁸³⁷⁾. Par exemple, les questions familiales peuvent être réglées par le comité de conciliation communal dont les décisions, comme à Qamislo, peuvent d'ailleurs faire l'objet d'un veto du conseil des femmes s'il n'estime pas la solution proposée satisfaisante. Si aucune solution n'est trouvée, l'affaire est portée au tribunal⁽⁸³⁸⁾.

Horizontalement, comme verticalement, TEV-DEM est un modèle d'organisation fédérale et il n'y a pas lieu de parler « *d'un assemblage institutionnel labyrinthique*⁽⁸³⁹⁾ ». Ce qui ne préjuge ni de son bon fonc-

836. Zaher Baher, « Dossier Kurdistan : oui, le peuple peut changer les choses, l'expérience du Rojava », *Alternative libertaire.org*, 29 octobre 2014, précité note (476).

837. Abdulkerim Omar et Çinar Salih dans un article de Janet Biehl, « Rojava's Communes and Councils », 31 janvier 2015, *Ecology or Catastrophe*, précité note (831).

838. *Ibidem*.

Sur les questions de justice voir au chapitre VII « Regards sur la mise en place du confédéralisme démocratique en Turquie et en Syrie », le paragraphe « La justice du consensus », page 204.

Pour le fonctionnement d'une commune au quotidien, voir Zaher Baher qui souligne le rôle prépondérant des femmes (« Dossier Kurdistan : oui, le peuple peut changer les choses, l'expérience du Rojava », *Alternative libertaire.org*, 29 octobre 2014, précité note 476).

839. Allan Kaval, « À Kamechliyé [Qamislo], capitale du Kurdistan syrien », *Le Monde*, 16 juin 2015. La citation complète laisse pantois parce que le journaliste affirme là où il faut s'interroger : « *En se retirant de la région, le régime a permis au mouvement kurde de se servir des territoires passés sous son contrôle pour imposer son modèle, celui dit de "l'autonomie démocratique", la grande idée théorique d'Abdullah Öcalan. Elle est censée aboutir, selon la vulgate diffusée par le PKK, à la construction d'un "système politique sans État où la société se gouverne elle-même". Sa mise en pratique se traduit*

tionnement ni que tout soit prévu et parfait⁽⁸⁴⁰⁾. Par exemple, outre la question de la représentativité du conseil cantonal, que se passe-t-il si le niveau supérieur (district, municipalité, canton) prend une décision qui ne convient pas à la commune. Bien que dans tous les textes soient rappelés les principes de la démocratie directe et du fonctionnement fédératif du bas vers le haut, et non d'un haut qui imposerait au bas, nulle part n'est dit que la commune pourrait se soustraire à la décision de l'échelon supérieur dans la mesure où cette position ne nuirait pas au reste de la communauté, alors que ce serait conforme aux principes avancés et au fédéralisme libertaire.

TEV-DEM est l'animateur naturel de ce système, son organisation se confond avec les structures locales, même si elles restent juridiquement distinctes. À cette fonction de mobilisation et de coordination s'ajoute celle de « *connexion de la démocratie directe au gouvernement* »⁽⁸⁴¹⁾. Le mouvement siège au Parlement, à ce titre il peut y faire des propositions de lois selon le mandat que lui auront donné les communes et comités⁽⁸⁴²⁾. Cet état de fait pose la même question que pour l'auto-administration démocratique et à laquelle personne n'est en mesure de donner une réponse ferme : qui anime le mouvement, le peuple réellement ou la petite bourgeoisie instruite qui intègre TEV-DEM ? D'une certaine façon, peu importe si cette dernière sait, le moment venu, se retirer devant le peuple, renoncer au pouvoir⁽⁸⁴³⁾.

concrètement par la construction d'un assemblage institutionnel labyrinthique composé de "maisons du peuple", de communes, de municipalités, d'assemblées locales, de comités divers et de ministères autoproclamés, où tous les postes à responsabilités sont soumis à une règle de parité stricte entre hommes et femmes. En réalité, chacune de ces institutions, prétendument représentatives, est noyée par des cadres du PYD, qui ont fait leurs armes au sein du PKK face à l'armée turque durant les décennies précédentes. »

840. Sami Daoud : « *Dans la configuration actuelle, les conseils locaux sont l'équivalent du gouvernement régional et font courir au système le risque d'une double tutelle et d'une bureaucratie lourde.* » (« Polémiques autour de la fédération démocratique du nord de la Syrie, Rojava », *Orient XXI*, 31 mai 2016, précité note 801.)

841. Abdulkarim Omar et Çinar Salih dans un article de Janet Biehl, « Rojava's Communes and Councils », 31 janvier 2015, *Ecology or Catastrophe*, précité note (831).

842. Voir ci-dessus ce qui est dit de la composition et du fonctionnement de l'Assemblée législative (« Une assemblée législative transparente », page 285).

843. Il est impossible de faire un parallèle entre la participation du HDP à

La dualité du pouvoir, obstacle au confédéralisme démocratique

Dans le projet du confédéralisme démocratique, la fédération doit prendre le dessus sur l'État, le rendre sans objet et d'ores et déjà ne plus compter sur lui (article XVII, alinéa 15 de la Charte de TEV-DEM). À partir de cet objectif que personne ne conteste, il y a deux hypothèses extrêmes et plusieurs situations intermédiaires imaginables.

Première hypothèse, l'auto-administration démocratique se transforme en État purement et simplement. Deux variantes. Les dirigeants et militants du PYD, les membres de l'Assemblée législative et ceux du gouvernement, de bonne foi, considèrent que l'auto-administration démocratique s'inscrit dans le schéma confédéraliste parce qu'ils n'exercent pas un pouvoir sur le peuple, mais qu'ils administrent le bien commun dans les limites du mandat que leur a donné le peuple. Il n'y a déjà plus d'État et les bribes de fonctions régaliennes, telle la conduite des opérations militaires, disparaîtront avec la paix. Cette résolution est la plus plausible et, dans ce cas, le Rojava se présentera dans la région comme un État socialement avancé où les femmes auront un rôle égal à celui des hommes, où l'égalité de tous les citoyens quelles que soient leur origine ou leur religion sera respectée, où le développement de l'économie sociale sera encouragé, où l'on votera librement, où les collectivités locales s'auto-administreront encore, etc. Une sorte de social-démocratie libertaire avec un État restreint et des institutions sociales fortes qui répondent aux « *attentes de repères et de protection, chez les groupes les plus démunis en matière de capital économique et culturel*⁽⁸⁴⁴⁾ ». Ce sera toujours mieux que l'État islamique ou Bachar

l'Assemblée nationale turque et la participation du TEV-DEM au Conseil législatif du Rojava tant les situations sont incomparables, sauf à souligner la même ambiguïté de cette participation dans un dessein anti-étatique.

844. Philippe Corcuff, *Enjeux libertaires pour le XXI^e siècle par un anarchiste néo-phyte*, Paris, Les Éditions du Monde libertaire, 2015, 296 pages, citation page 272. Philippe Corcuff pousse à la limite la distinction de Luc Boltanski entre État et institutions : « *Il pourrait donc y avoir des institutions sans État [...]. Dans cette perspec-*

al-Assad. Mais ce ne sera pas le confédéralisme démocratique. Rôdera toujours le risque naturel des dérives étatistes : voir progressivement se réduire, puis se défaire le pouvoir de décision des habitants, l'autonomie des communes⁽⁸⁴⁵⁾. Et, même pour cette ambition modeste au regard du programme, il faudra beaucoup de rigueur, d'intégrité, d'abnégation aux actuels dirigeants pour surmonter cette tentation dominatrice, car les classes moyennes au pouvoir ont « *toujours un certain intérêt à la continuité du capital et de l'État*⁽⁸⁴⁶⁾ ». Comme on n'en est pas là, Salih Muslim, coprésident du PYD, peut affirmer son adhésion à l'idée d'autogestion quand il déclare à Patrice Franceschi :

« Il faut laisser les gens prendre les initiatives démocratiques qu'ils souhaitent. La révolution avancera de cette manière. Nous ne ferons pas entrer notre société dans la modernité autrement. Les gens finiront aussi par comprendre que la femme est l'égale de l'homme et que la laïcité est notre avenir. »

tive, la social-démocratie libertaire prend la forme d'un anarchisme institutionnaliste» (page 274, « anarchisme institutionnaliste » est souligné par Corcuff). Mais alors qu'est-ce qui distingue la social-démocratie libertaire des autres formulations de l'anarchisme qui, pratiquement toutes, même l'option insurrectionnelle, prennent pour base une institution, la commune, elle-même socle d'institutions dans son réseau politique fédéral et dans son réseau économique autogestionnaire. Peut-être faut-il s'entendre sur le sens du mot « institution », c'est là un autre débat.

845. Pour la première expression de la social-démocratie libertaire, lire Pierre Bance, « Des paradoxes d'une social-démocratie libertaire », *Autre futur.net*, 1^{er} décembre 2011 (<http://www.autrefutur.net/Des-paradoxes-d-une-social>). Gilles Dauvé et Tristan Leoni : « *Ce petit État, quel que démocratique qu'il se veuille, en se normalisant ne laissera pas intactes les conquêtes ou avancées sociales. Au mieux subsisteront un peu d'auto-administration locale, un enseignement progressiste, une presse libre (à condition d'éviter le blasphème), un islam tolérant et, bien sûr, la parité. Pas plus. Mais quand même assez pour que ceux qui veulent croire à la révolution sociale continuent d'y croire, en souhaitant évidemment que la démocratie se démocratise davantage* » (« Kurdistan ? », *DDT 21*, précité note 521). Ces « ceux qui veulent croire » ne sont pas les anarchistes. Sont visés les marxistes et sociaux-démocrates qui, par exemple, contre vents et marée, ont soutenu et soutiennent Cuba.

846. Rebecca Coles, « Une révolution dans la vie quotidienne », *Courant alternatif*, n° 246, janvier 2015, précité note (478).

« *Et si ça ne marche pas ?* », demande Franceschi ? « *Pourquoi est-ce que ça ne marcherait pas ?* », répond Muslim⁽⁸⁴⁷⁾.

Autre variante, les dirigeants, de mauvaise foi ou sans même en prendre la mesure, se constituent en une classe nouvelle, une bureaucratie qui veut conserver le pouvoir durement conquis et qui, comme ce fut le cas des révolutions menées par des partis communistes, se transformera en dictature d'autant plus facilement que le PYD-PKK est hégémonique, encore empreint de culture marxiste autoritaire. Peut aussi se constituer, au sein du système éducatif, c'est la variante de David Graeber, « *une strate de technocrates développementalistes* » qui essaiera de prendre le pouvoir et ramènera le capitalisme⁽⁸⁴⁸⁾.

Dans la deuxième hypothèse, l'idéale, les dirigeants actuels considèrent que le reliquat étatique est circonstanciel et ont la volonté de s'effacer progressivement devant la fédération sociale. La révolution est en marche, le socialisme libertaire se met en place. C'est formidable mais par trop optimiste.

Entre ces deux hypothèses, la situation la plus souvent évoquée, par les auteurs avertis, est celle d'une concurrence entre l'auto-administration démocratique, l'appellerait-on État, embryon d'État, État restreint, proto-État... et le mouvement social représenté par TEV-DEM. Ainsi Zaher Baher, à la fin de son voyage, constate qu'« *il est difficile d'évaluer l'équilibre des forces entre le TEV-DEM et l'Auto-administration démocratique (DSA). J'ai eu le sentiment que, quand le pouvoir de la DSA croissait, celui de TEV-DEM diminuait. L'inverse peut être aussi vrai* »⁽⁸⁴⁹⁾. Jamais, les documents et témoignages dont on dispose ne

847. Patrice Franceschi, *Mourir pour Kobané*, précité note (275), page 67.

848. David Graeber interrogé par Pinar Ögünç, « Non c'est une véritable révolution », 26 décembre 2014, précité note (493).

849. Zaher Baher, « Dossier Kurdistan : oui, le peuple peut changer les choses, l'expérience du Rojava », *Alternative libertaire.org*, 29 octobre 2014, précité note (476). Il ajoute : « *J'ai soulevé cette question avec les camarades du TEV-DEM, ils n'étaient pas d'accord. Ils estiment que plus la DSA sera forte, plus le TEV-DEM sera fort. En effet, ils voient la DSA comme un simple organe exécutif mettant en œuvre les décisions prises par le*

signalent de frictions ouvertes entre le gouvernement et la société fédérée. Il y en a forcément et elles se produisent forcément entre ceux qui veulent maintenir l'auto-administration et ceux qui veulent aller plus loin, la remplacer par un fédéralisme intégral⁽⁸⁵⁰⁾. La sociologue Nazan Üstündag voit les choses comme cela :

« TEV-DEM c'est le lien qui unit le gouvernement du canton et les assemblées. [Ce lien] n'est pas conçu en termes de délégation, mais comme de l'autodéfense. Cela signifie que l'objectif premier n'est pas d'obtenir que les assemblées soient représentées au sein du gouvernement, même si ça pourrait être le cas. Les assemblées, les académies [universités] et les communes seront plutôt les moyens par lesquels les localités pourront maintenir leur autonomie contre les gouvernements de cantons, défaire les revendications étatiques de ces derniers et éventuellement s'approprier leurs fonctions, les rendant ainsi obsolètes⁽⁸⁵¹⁾. »

Ce résumé percutant de la situation ne veut cependant pas dire que la coupure se ferait entre d'un côté le PYD-gouvernement et de l'autre le TEV-DEM-communes. Elle se manifeste plutôt au sein des deux organisations, il y a des partisans de la commune autonome au PYD et de l'État fonctionnel au TEV-DEM. Avec quel degré de prépondérance dans l'une et l'autre ? Seuls le savent certains militants de l'intérieur, ceux placés à des responsabilités politiques, mais rien ne filtre.

Il ne faut pas non plus oublier que, dans toutes les révolutions, naît une volonté du peuple de prendre ses affaires en main, notamment quand il se met à autogérer l'économie⁽⁸⁵²⁾. Il peut alors se retourner contre ses propres dirigeants⁽⁸⁵³⁾. Et si jusqu'ici le peuple a toujours été

TEV-DEM et ses organes. J'ai du mal à fixer mon opinion à ce sujet, l'avenir tranchera. » L'avenir n'a toujours pas tranché.

850. Voir dans le prologue, le point « Increvable étatisme » où la théorie des champs de Pierre Bourdieu est évoquée, page 20.

851. Nazan Üstündag, « L'autodéfense comme pratique révolutionnaire au Rojava ou comment défaire l'État », *Merhaba Hevalno, Nouvelles du Kurdistan*, n° 2, 15 mars 2016, précité notes (539) et (794), page 12.

852. Ce qui n'est pas encore le cas au Rojava où les sites de production sont en déshérence ou ne fonctionnent pas normalement à cause de la guerre.

853. Gilles Dauvé et Tristan Leoni : « Quant à espérer un conflit entre l'auto-

vaincu par ceux qui prétendaient l'incarner, le soviétique de Kronstadt ou le Mai 37 de Barcelone ne sonnent pas comme une fatalité⁽⁸⁵⁴⁾.

Enfin, un élément qui fut d'ailleurs invoqué par le pouvoir pour vaincre la révolte ouvrière dans les deux événements précités, doit être considéré : le contexte intérieur et international. Le Rojava est dans une Syrie dont le gouvernement comme l'opposition qu'elle soit ou non armée veulent conserver l'unité ; il est en guerre avec pour principal ennemi le fanatisme religieux⁽⁸⁵⁵⁾ ; il est entouré de pays hostiles, bien plus puissants que lui ; même le gouvernement du Kurdistan autonome d'Irak, rallié au capitalisme, ne le soutiendra pas et ce serait se faire des illusions de croire que les Occidentaux ou les Russes auront de la reconnaissance pour la part prise par les Kurdes de Syrie dans la lutte contre l'État islamique⁽⁸⁵⁶⁾. Les lendemains de la victoire risquent d'être durs.

organisation à la base et les structures qui les chapeautent, c'est imaginer qu'existe au Rojava une situation de "double pouvoir". C'est oublier la puissance du PYD-PKK qui a lui-même impulsé cette auto-administration, qui conserve le pouvoir réel politique et militaire. » (« Kurdistan? », DDT 21, précité note 521.)

854. En mars 1921, le Soviet des marins et ouvriers de la forteresse de Kronstadt se soulève contre le gouvernement central bolchévique au mot d'ordre « Tout le pouvoir aux soviets locaux ! ». L'insurrection est écrasée par l'Armée rouge de Trotski (sur la Commune de Kronstadt, dans une abondante littérature et des thèses contradictoires, lire le témoignage de Voline, *La Révolution inconnue. 1917-1921*, Antony, Éditions Tops/H. Trinquier, fac-similé de l'édition de 1947, 2013, 700 pages). En mai 1937, les staliniens et les forces réactionnaires (catalanistes, républicains libéraux, ex-gardes civils, etc.) attaquèrent le Central téléphonique de Barcelone géré par la CNT depuis juillet 1936. Les quartiers ouvriers se soulevèrent, la ville s'enflamma. L'insurrection est vaincue. La complicité de responsables de la CNT et de ministres anarchistes, au nom de l'unité de la lutte contre Franco, est du reste difficile à comprendre pour les pragmatiques eux-mêmes (là aussi, il existe une abondante littérature, tout aussi contradictoire, voir César M. Lorenzo, *Les Anarchistes espagnols et le pouvoir*, précité note 317, pages 333 et suivantes).

855. Patrice Franceschi : « Des deux côtés [Kurdes et islamistes] on s'efforce de renforcer les marques de souveraineté qui font les vrais États. » Les vrais États ? « Deux utopies suffisamment avancées dans leur réalisation pour avoir bâti chacune un État disposant de ses attributs régalien. » Utopie ? (*Mourir pour Kobané*, précité note 275, respectivement pages 20 et 101).

856. Le marxiste Alex De Jong glisse sur la question de l'État et transfère la problématique sur le capitalisme : « Le Kurdistan syrien peut peut-être poser la question du dépassement du capitalisme, mais la réponse ne pourra être trouvée que dans un contexte

Fin 2016, l'alliance russo-turque conclue à leurs dépens les a instruits. Pour l'instant, l'Auto-administration doit faire preuve de diplomatie, mais ce jeu renforce son caractère étatique :

« En raison de la guerre et de l'embargo et de la nécessité de se présenter eux-mêmes diplomatiquement sur la scène internationale, ainsi que de représenter les cantons comme systèmes émergents auprès de la population, les gouvernements de cantons finissent souvent par occuper les fonctions d'un État. Ils collectent de l'information, parlent au nom du peuple, gèrent l'économie du Rojava et souhaitent créer un système éducatif et de santé⁽⁸⁵⁷⁾. »

*
* *

Pourtant, quelle que soit l'hypothèse, quelle que soit la variante, quelle que soit la situation intérieure et internationale, à la fin, pour que municipalisme libertaire et confédéralisme démocratique il y ait, la Commune doit l'emporter sur l'État. Bookchin et Öcalan n'ont cessé de le répéter. À l'heure où ces lignes sont écrites, personne n'est en mesure de dire si le peuple en a la conscience, les moyens, ni même la volonté. Mais il le faut parce que, si *« les chances de voir un projet de ce type réussir sont incertaines puisque tous les pouvoirs locaux aussi bien que lointains sont unanimement opposés à lui, [...] il s'agit en même temps de la seule issue possible du casse-tête proche-oriental⁽⁸⁵⁸⁾ »*. Pas seulement du casse-tête proche-oriental, du casse-tête mondial que sont l'État et le capitalisme. Aussi, plutôt que nous complaire dans la destruction de

plus large dans la région et en coopération avec d'autres forces. » (« Une Commune au Rojava? », *Merhaba Hevalno, Nouvelles du Kurdistan*, n° 2, 15 mars 2016, précité notes 539 et 794, page 15.) Cela implique que la révolution confédéraliste s'étende à l'Irak, l'Iran, la Turquie... et que *« d'autres forces »*, mais lesquelles, s'y associent.

857. Nazan Üstündag, « L'autodéfense comme pratique révolutionnaire au Rojava ou comment défaire l'État », *Merhaba Hevalno, Nouvelles du Kurdistan*, n° 2, 15 mars 2016, précité notes (539) et (794), page 14.

858. Tarik ben Hallâj, « Remarques à propos de la question de l'État au Proche-Orient et de ses répercussions sur le terrorisme en Europe », *Les Amis de Némésis*, décembre 2015, page 3 (<http://www.lesamisenemesis.com/?tag=tarik-ben-hallaj>).

toute pensée qui n'est pas dans la ligne de l'héritage ancestral, peut-être ferions-nous preuve de maturité politique en remisant nos conservatismes révolutionnaires, notre histoire plus fantasmée qu'héroïque, pour retenir le mieux de nous-mêmes et des autres afin de moderniser une idée émancipatrice qui, elle, n'a rien perdu de son actualité. En un mot, sortir des catacombes, comme là-bas, être présents dans le présent.

**Proposition
pour la convergence
Eux et nous**

Le livre a tenté d'expliquer pourquoi le municipalisme libertaire et le confédéralisme démocratique proposent une alternative à tous les systèmes politiques existants et présentent une réponse à la contestation planétaire de l'ancien monde, une réponse adaptable à chaque situation locale. L'autonomie démocratique qui se met en place au Kurdistan turc et syrien, un mouvement plus qu'un modèle, est une opportunité de voir, enfin, se réaliser le socialisme utopique, une société de communes fédérées dans un monde meilleur, apaisé, solidaire, égalitaire, respectueux des différences. Si les Kurdes sont les dépositaires de l'Idée, ils n'en revendiquent ni la propriété ni le monopole : elle appartient à tous, nous sommes tous concernés.

Soutien critique à la révolution kurde

Il n'a pas été question dans les pages précédentes de faire l'apologie des travaux de Murray Bookchin ni de l'application de la thèse d'Abdullah Öcalan. Les limites de la révolution en cours ont été soulignées : culte de la personnalité, militarisme, autoritarisme, opacité des pouvoirs, rôle dominant des partis, bureaucratie, électoralisme et représentation parlementaire, survivance de l'État et maintien du capitalisme. Toutes ces critiques ont été formulées avec les nuances et atténuations qu'appellent, dans cette phase intermédiaire, l'environnement culturel proche-oriental et la situation de guerre, civile en Turquie, totale en Syrie.

N'en restent pas moins ce chantier d'une société sans État, cette organisation de la vie sur des bases fédéralistes, cette amorce d'une démocratie directe, cette volonté autogestionnaire, ce refus de toutes les discriminations, cette libération de la femme, cet enthousiasme des jeunes, cette lutte contre le patriarcat et contre l'obscurantisme, cette guerre contre les barbares et tous ces détails de la vie courante qui, malgré le dénuement général, font qu'un peuple croit en l'émancipation, en la pensée solaire d'Albert Camus, celle qui a ouvert cet essai et dont il voyait l'éternelle résurrection sur les rivages de la Méditerranée.

Ce n'est pas avec des slogans tel « Des armes pour le Kurdistan » que nous soutiendrons les Kurdes. Nous sommes bien incapables de leur en fournir et, paradoxe circonstanciel, les Américains et les Russes s'en chargent. Ce n'est pas non plus en magnifiant des images guerrières d'amazones en uniforme peu compatibles avec l'éthique libertaire. C'est en diffusant l'information sur cet autre futur qui nous est proposé, non de façon propagandiste, car ce serait inefficace et nous nous tromperions nous-mêmes, mais de manière critique : dire ce qui va et ce qui ne va pas à notre sens, comprendre les raisons des écarts, imaginer les moyens susceptibles de les corriger, faire des propositions. Il y aurait mieux encore, les rejoindre, non sur le terrain car ils n'ont pas vraiment besoin de nous, mais en amorçant, ici, notre propre autonomie démocratique dans la société de marché qui nous exploite et nous abrutit, en envisageant notre conception du fédéralisme. Les Kurdes nous disent que c'est possible. Il ne faut pas qu'ils se sentent seuls sur le front, nous devons aussi tenir la ligne. Si cet essai contribuait à cela, l'auteur serait comblé. Aussi s'autorise-t-il à évoquer quelques pistes pour la convergence de ceux qui croient encore – et ils ont raison – que ce n'est pas la fin de l'histoire, mais que le monde qui vient marquera la fin de la préhistoire.

Convergence pour un autre futur

Penser une organisation de la politique plutôt qu'une organisation politique, voilà qui nous permettra d'enclencher le processus de l'émancipation. Si l'on n'imagine rien de nouveau, il ne se passera rien de nou-

veau. C'est ce qui est arrivé, en 2009, au Nouveau Parti anticapitaliste (NPA). Il entendait « *prendre le meilleur dans le mouvement ouvrier* » sans changer l'idéologie, ni la structure, ni les procédures d'un parti marxiste⁽⁸⁵⁹⁾. L'affaire était mal engagée⁽⁸⁶⁰⁾. Les désillusions et les pratiques sectaires firent le reste. L'espoir, réel, qu'il suscita à gauche, y compris chez des libertaires, retomba aussi vite qu'il était monté, cassant une dynamique prometteuse. La culture de la méfiance a plombé le NPA⁽⁸⁶¹⁾. Au Kurdistan, l'option de la confiance fut la condition *sine qua non* de l'autonomie démocratique, le préalable à toute tentative solidaire de lier les idées, les expériences, les histoires.

La confiance

La confiance favorisera la convergence dans des assemblées populaires de quartier réunissant tous les intéressés, groupes ou individus, sans leur demander d'abandonner leur organisation, de renoncer à leurs croyances. L'autonomie de chacun enrichira le débat en se fondant « *sur l'idée d'une capacité collective de réflexion et de décision* »⁽⁸⁶²⁾. Les promoteurs et les acteurs de la convergence auront la responsabilité de vérifier des hypo-

859. Citation d'Olivier Besancenot, *Le Monde.fr*, 9 novembre 2008 (http://lemonde.fr/politique/article/2008/11/09/pour-besancenot-melenchon-veut-construire-une-sort-de-nouveau-ps_1116651_823448.html?xtmc=besancenot&xtcr=831).

860. Voir la tribune de Pierre Bance, refusée par *Le Monde* et *Libération*, en février 2009, reproduite à la note 42 de « Des paradoxes d'une social-démocratie libertaire », *Autre futur.net*, 1^{er} décembre 2011 (<http://www.autrefutur.net/Des-paradoxes-d-une-social>).

861. Sur la culture de la méfiance, Jacques Rancière, « Communistes sans communisme? », dans *L'Idée du communisme. Conférence de Londres, 2009*, sous la direction d'Alain Badiou et Slavoj Žižek, [Fécamp], Nouvelles Éditions Lignes, 2010, 352 pages, intervention de Jacques Rancière, page 231, spécialement pages 237 et 238.

862. Jacques Rancière, « Retour sur la démocratie », entretien avec Isabelle Avran après le conflit social d'octobre 2010 sur les retraites, *La Nouvelle Vie ouvrière*, 14 janvier 2011, page 44, citation page 47. Ce n'est pas par hasard si cette observation est faite dans le journal de la CGT et pour la question qui nous préoccupe, le passage où elle se trouve mérite une mention complète : la démocratie « *suppose surtout l'existence d'organisations politiques qui soient autre chose que des rassemblements de candidats au pouvoir, [d'organisations] enracinées dans les mouvements sociaux, d'organisations non dépendantes des échéances de l'appareil d'État, et qui soient fondées sur l'idée d'une capacité collective de réflexion et de décision. Défendre l'idée de démocratie suppose un contrôle continu du pouvoir par des organisations populaires autonomes. Il s'agit de la mise en œuvre d'une idée* ».

thèses et de les réviser en fonction de l'expérience, d'apporter une des réponses conciliables, de faire un pas, grand s'il le faut, pour mettre à distance leurs propres points de vue, leurs préjugés, leurs ressentiments, car aucune théorie ou doctrine, aucun individu ou groupe, aucun syndicat ou parti, personne ne peut affirmer avoir – toujours – raison. La proposition paraît irréalisable tant nous sommes englués dans nos idéologies et notre passé. L'était-elle moins au Kurdistan avec ses rivalités ethniques et religieuses ancestrales? Bien sûr que non!

Nous ne sommes pas au Kurdistan, il faut chercher nos propres solutions, abandonner nos anciennes catégories de pensée, trouver les « *mots qui disent le commun à partir de la pluralité et non pas à la place de la pluralité*⁽⁸⁶³⁾ », combler le manque d'« *une force organisatrice dotée d'une pensée politique capable de donner un sens à l'action*⁽⁸⁶⁴⁾ ». S'organiser car l'émeute, la révolution spontanée comme l'indignation citoyenne ou la « subversion » électorale sont par avance condamnées à l'écrasement par les tenants de l'ordre ou à la récupération par des organisations politiques réhabilitant le prédateur étatique.

Ne rêvons pas debout. Ceux qui donneront vie à cette ambition ne sont pas des personnes indéterminées qui spontanément, par l'effet d'un événement soudain, décideraient de s'associer. Seuls des militants syndicaux, associatifs, politiques sont en mesure de mettre en branle le processus de rencontres et de débats sur un tel projet. Ils se connaissent, ils ont de l'expérience, ils agissent ensemble, ils partagent plus d'accords que de désaccords; il ne leur reste plus qu'à se débarrasser de leurs préjugés idéologiques, d'oublier leurs vieilles querelles. S'ils ne bougent pas, c'est que la volonté n'existe pas et chacun continuera de jouer les figurants sur une scène où l'État et le capital poursuivent leur exploitation sans perturbations durables. La gauche

de l'égalité, à savoir que le pouvoir de tous ne se délègue que sous condition et sous contrôle et qu'il doit toujours avoir ses propres formes d'expression et de représentation».

863. Philippe Corcuff, *Enjeux libertaires pour le XXI^e siècle par un anarchiste néophyte*, précité note (844), page 276. Les mots « à partir de » et « à la place de » sont soulignés par Corcuff.

864. Edgar Morin dialogue avec Stéphane Hessel au Festival d'Avignon le 19 juillet 2011 (« Résistons à la tentation réactionnaire! », *Le Monde*, 1^{er} mars 2013).

anticapitaliste restera prise au piège de la démocratie parlementaire qui lui ôte toute légitimité à prétendre changer la société.

L'assemblée populaire

Les organisations sociales du quartier ont la capacité de s'entendre pour organiser des réunions publiques en commun, elles le font déjà sur des sujets divers pour un soir ou le temps nécessaire à la résolution d'un problème, et cela peut durer des années. Dans un projet municipaliste, ces réunions ponctuelles et ciblées se transformeront en assemblées populaires régulières où seront prioritairement discutées les affaires du quartier : écoles, emploi, transports, urbanisme, propreté, culture, sécurité... tout ce qui préoccupe les habitants. Grâce à cela, espérer que ces derniers y participent largement pour prendre leurs affaires en main, se fondre dans un creuset commun. Exister.

L'assemblée populaire se dotera d'un bureau, trouvera un local, publiera un journal, etc. Elle se dotera de commissions permanentes ou temporaires sur des sujets spécifiques. On peut imaginer, par exemple, la création d'un comité de conciliation pour résoudre les problèmes de famille ou de voisinage doublant les structures judiciaires de l'État, coûteuses, lentes et rigides. Toute difficulté qui pourra l'être sera résolue par les habitants eux-mêmes. Pour les autres, seront recherchées au sein de l'assemblée les solutions les plus efficaces pour intervenir auprès des autorités compétentes sans compromettre l'autonomie de la démocratie locale.

La commune libre s'organisera et agira comme elle l'entend, elle fera partie de la vie quotidienne. Ira-t-elle jusqu'à présenter des candidats aux élections locales si elle se sent forte et estime ce relai institutionnel utile à son action ? C'est elle qui décidera, c'est elle qui assumera le risque de la voie électorale⁽⁸⁶⁵⁾.

865. Voir l'expérience communaliste dans le village drômois de Saillans, 1 200 habitants (Maud Dugrand, « La politique en circuit court », *Le Monde*, 20 avril 2016 ; « La petite république de Saillans », *Le Monde*, 6 août 2016). Lire sur le site de la mairie de Saillans, « Gouvernance collégiale et participative » (<http://www.mairiedesaillans26.fr/gouvernance-collégiale-et-participative/>)

L'autonomie communale n'est pas l'isolement, elle ne prend tout son sens et toute sa force que dans sa fédération avec d'autres autonomies.

Le fédéralisme

Les assemblées populaires se fédèrent entre elles et définissent leurs ententes territoriales de la commune de quartier jusqu'à la commune des communes au plan national et international pour mener des réflexions, engager des luttes, résoudre les problèmes qui concernent chaque aire géographique. Toutes combinaisons fédératives utiles à l'auto-administration politique et à l'autogestion économique sont possibles, notamment au travers des comités *ad hoc*. Dans chaque fédération, l'autonomie des assemblées locales sera prépondérante, aucune fédération ne pourra imposer une décision collective à des unions locales participantes ou tierces. Seul leur sera demandé de ne pas entraver la décision collective.

Du bouillonnement fédératif surgira une vie sociale ouverte sur le monde, où chacun, individuellement et en groupe, s'impliquera dans la décision qui le concerne directement ou au titre de la solidarité. L'entrelacement confédéral constituera une force en mesure de contraindre l'État et le capital, parfois de s'en passer, avant que le premier ne devienne superflu, l'autre sans objet. Cette ambition organisationnelle n'est pas plus démesurée que celle des associations professionnelles, des bourses du travail, des groupements ouvriers divers et des syndicats qui parvinrent à s'unir en confédération au tournant des XIX^e et XX^e siècles. Une histoire qui nous apprend aussi qu'il ne suffit pas de se fédérer pour se prémunir d'un pouvoir bureaucratique si l'on ne met pas en place des procédures qui préservent la démocratie directe.

La démocratie directe

Les assemblées locales, leurs diverses fédérations, la confédération des autonomies ne vaudront que si elles ne reproduisent pas les pratiques autoritaires et la professionnalisation du mandat, lesquelles sont présentées par les apparatchiks comme des gages d'efficacité, alors qu'elles se révèlent être des obstacles aux objectifs de responsabilité, de solidarité, d'émancipation, de libération. Les outils de la démocratie directe protègent des dérives bureaucratiques, encouragent l'initiative, font vivre

et durer les autonomies fédérées. On en donnera un aperçu sachant que d'autres instruments sont possibles, d'autres à inventer.

- L'assemblée générale de l'union locale est l'expression première de la démocratie directe. Instance délibérative de base de la confédération, elle est souveraine, en ce sens que ses décisions ne peuvent être contestées que par elle-même. Chaque personne physique ou groupement représenté participe aux débats et aux choix selon les modalités qu'elle s'est fixées. Aux divers échelons fédératifs, les décisions sont prises par des assemblées générales d'unions locales représentées par des délégués mandatés. Pour les grandes assemblées générales, les assemblées populaires inventeront des modes de représentation adaptés.

- Le mandat des délégués, quel que soit le niveau de mandatement, sera précis, c'est-à-dire que le délégué mandaté devra respecter les prescriptions de l'assemblée générale mandante soit impérativement, soit dans les limites qu'elle aura définies. Ce mandat est révocable à tout moment dans les formes où il a été donné.

- Toutes les charges de représentation et les tâches administratives, dans toutes les instances de la confédération des communes, seront soumises à rotation. Un délégué ne pourra cumuler des mandats; il ne pourra non plus cumuler son mandat avec celui d'une organisation extérieure à la confédération. Les missions sociales et politiques qui exigent un exercice à temps plein ne devront être attribuées que pour des périodes déterminées non renouvelables. Ainsi seront évités la professionnalisation politique, le leader charismatique, la personnalisation médiatique. Les permanents techniques inévitables à partir d'un certain degré de développement ne devront tenir aucun mandat politique dans la structure fédérale qui les emploie.

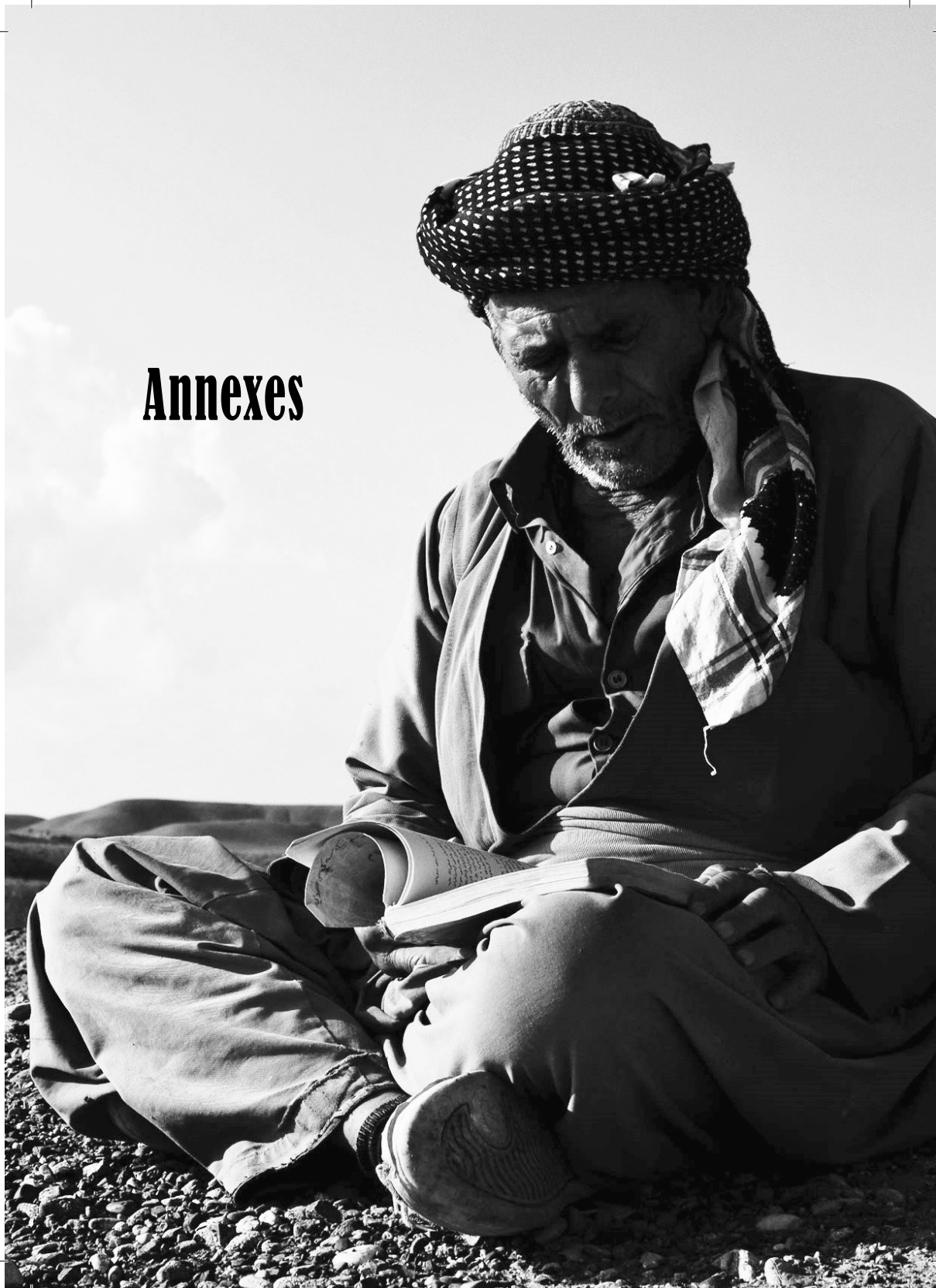
Directe, la démocratie est, en fin de compte, une chose assez simple et c'est ce qui gêne bureaucrates et politiciens.

Tout cela n'est qu'utopie diront en cœur les gardiens de l'ordre et les gardiens du dogme pour ne pas bouger, croyant tenir une vérité qui

scelle la division. Les intelligents asséneront leurs abstractions et leur hermétisme pour dénier toute validité scientifique à un projet simpliste. Sur un autre mode, les sceptiques en souligneront l'imprécision et l'imperfection ; ils auront raison, ce n'est que l'esquisse d'une esquisse dont il leur appartient d'affiner et d'affirmer le trait. Les initiés diront ne rien apprendre, mais que font-ils ? Les pessimistes afficheront leurs inquiétudes, légitimées par le passé, quant aux blocages pratiques et idéologiques ; faut-il pour autant renoncer ? Chacun peut trouver un motif pour ne pas croire en la convergence et en l'autonomie démocratique. Chacun sait que, avec le maintien du *statu quo*, c'est l'ensemble du mouvement anticapitaliste, libertaire, anti-autoritaire et autogestionnaire qui se condamne à l'impuissance éternelle.

Ce que les habitants du Kurdistan ont perçu et essaient de mettre en œuvre dans un contexte bien plus compliqué que le nôtre, ne serions-nous pas capables de le comprendre et de l'initier ? Si, là-bas, ils échouent dans leur ambition émancipatrice, si nous ne dépassons pas nos certitudes, que les conservateurs et les réactionnaires ne se réjouissent pas trop vite. La Commune n'est pas morte.

Annexes



Annexe I

Brève biographie de Murray Bookchin

Murray Bookchin (1921-2006) est né à New York dans une famille d'immigrés juifs de Russie. Sa jeunesse marxiste est troublée par l'attitude du communisme orthodoxe durant la guerre d'Espagne et les prises de positions du Parti communiste américain. Il s'oriente alors vers le trotskisme.

D'abord ouvrier dans une fonderie puis, après la guerre, chez General Motors, il participe aux négociations qui mirent fin à une longue grève à l'issue de laquelle les travailleurs durent accepter les propositions patronales. L'événement l'affecte et le fait douter du marxisme et du syndicalisme. Il quitte General Motors en 1950 et commence à s'intéresser à l'écologie et à l'anarchisme. Il reprend alors des études d'électronique et vivra par la suite de petits boulots, notamment en constituant des index pour des maisons d'édition. Durant les années 1960, il continue son militantisme anarchiste tout en participant à la nouvelle gauche américaine; il construit l'idée d'écologie sociale. Par ses écrits, son talent oratoire, Bookchin devient une personnalité de la gauche américaine. En 1969, à 48 ans, l'autodidacte intègre l'université Alternative U de New York comme professeur. En 1971, il part dans le Vermont et trouve un poste de professeur au Goddard College (Vermont) où il enseigne la technologie et l'écologie, puis au Ramapo College (New Jersey) pour des cours de théories sociales. En 1975, il fonde avec l'un de ses élèves, Daniel Chodorkoff, l'Institut pour l'écologie sociale. À compter des années 1980 et jusqu'à la fin de sa vie, il conçoit le municipalisme libertaire pour structurer l'écologie sociale. Une idée en germe depuis longtemps dans ses écrits.

Avec le temps, Bookchin s'affiche de plus en plus comme un critique acerbe de ceux qui empruntent un autre chemin, ce qui l'isolera.

L'homme vivait en pleine contradiction, lui qui voulait que tous participent au débat et à la gestion de la société ne tolérait guère la contradiction, n'hésitant pas à dénigrer ses adversaires, à accommoder la réalité historique, à faire preuve d'une mauvaise foi certaine. Sept ans avant sa mort, le 30 juillet 2006, malade, désespéré par le manque de sérieux des groupes anti-autoritaires, il annonce sa rupture avec l'anarchisme, plutôt avec le mouvement anarchiste, et déclare son adhésion au « communisme », sans changer le fond de ce qui restera le municipalisme libertaire.

Pour plus de détails sur la complexité du personnage et suivre l'évolution de sa pensée lire : Vincent Gerber, *Murray Bookchin et l'écologie sociale. Une biographie intellectuelle*, préface de Jean-François Filion, Montréal, Les Éditions Écosociété, 2013, 182 pages. Du même auteur associé à Floréal Romero, une brochure dans laquelle leurs commentaires renvoient à des morceaux choisis : *Murray Bookchin, pour une écologie sociale et radicale*, Neuvy-en-Champagne, Le Passager clandestin, « Les précurseurs de la décroissance », 2014, 92 pages.

Écouter également un entretien sur *Fréquence Paris Pluriel* avec ses premiers traducteurs, Helen Arnold et Daniel Blanchard, dans l'émission « Vive la sociale » du 20 novembre 2014 (<http://www.vivelasociale.org/les-emissions-recentes/53-actualite-de-murray-bookchin>).

Enfin, Janet Biehl, son élève, sa collaboratrice et sa dernière compagne, a publié, en 2015, une biographie en anglais : *Ecology or Catastrophe: The Life of Murray Bookchin*, New York, Oxford University Press USA, 2015, 344 pages (Voir la présentation de ce livre par Vincent Gerber sur le site *Écologie sociale.ch*, 12 février 2016, <http://www.ecologiesociale.ch/index.php/blog/94-ecology-revue>).

Annexe II

Brève biographie d'Abdullah Öcalan

Abdullah Öcalan est né à Ömerly, village kurde proche d'Halfeti sur les rives de l'Euphrate. La date exacte de sa naissance n'est pas connue, ses partisans retiennent le 4 avril 1949, mais il pourrait être né avant. Son père est Kurde, sa mère, Turque, la famille dont il est l'aîné de sept enfants, est pauvre et traditionnelle.

Après son bac passé à Ankara, il est diplômé d'une école de cartographie. Il devient brièvement employé du cadastre de Diyarbakir, capitale du Kurdistan de Turquie, et poursuit ce travail à Istanbul (1969-1970). Il entre à la faculté de droit d'Istanbul et, un an après, est autorisé à rejoindre l'université d'Ankara pour étudier les sciences politiques. Il participe aux mouvements étudiants et est l'un des fondateurs de la Ligue des étudiants démocratiques d'Ankara. Après le coup d'État de 1971, il est arrêté et fera six mois de prison. Le mouvement étudiant ne prenant pas une position claire sur la question kurde, au même titre que les autres formations de gauche turques, Öcalan, avec vingt-cinq autres étudiants, forme un groupe dédié à la cause kurde qui retourne au Kurdistan. Le groupe se développe et, le 27 novembre 1978, devient le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), d'obédience marxiste-léniniste, avec un objectif de libération nationale ; Öcalan en est nommé premier secrétaire. Après le coup d'État militaire de 1980, la répression s'abat sur le PKK, ses militants sont arrêtés, ses leaders exécutés. Öcalan avait fui en Syrie dès juillet 1979. Au Liban, il crée un camp d'entraînement qui deviendra une académie militaire. En Turquie, devant l'impasse politique, le PKK engage la lutte armée le 15 août 1984. C'est l'engrenage d'une guerre civile meurtrière qui conduira à la destruction de 4 000 villages kurdes et à la mort de 40 000 personnes. Vainement, Öcalan tentera de mettre fin à la tuerie en proposant des trêves en 1993, 1995 et 1998. Expulsé de Syrie en octobre 1998 à la suite des pressions de la Turquie auprès du

gouvernement syrien, il s'exile en Europe, d'abord en Russie, puis en Italie et en Grèce, avant d'échouer au Kenya où il est illégalement arrêté, en février 1999, par les services secrets turcs, le MIT, grâce à la CIA américaine. Immédiatement transféré en Turquie, il est condamné à mort en juin 1999, sa peine est commuée en prison à vie, après une mise en garde de l'Union européenne à laquelle la Turquie prétend adhérer.

Öcalan transmet la direction du parti aux commandants de la guérilla repliés dans les montagnes du Kandil en Irak. On le croit fini. D'autant qu'il propose devant la Cour de sûreté d'Ankara une union démocratique reconnaissant les Kurdes comme des citoyens de plein droit au sein de la Turquie, ce qui lui attire des reproches jusqu'au sein du PKK. C'était sous-estimer Apo (« oncle » en kurde) comme l'appelle les militants. Emprisonné sur l'île d'Imrali, il lit, réfléchit et écrit. Devant ce qu'il considère comme des impasses, le marxisme et le socialisme réel, l'État-nation kurde et la lutte armée, il imagine une nouvelle doctrine et une nouvelle stratégie, le confédéralisme démocratique, inspiré par ses lectures de Murray Bookchin. Avec ses commandants, il fait passer le message et réorganise en conséquence le PKK et ses réseaux.

Après l'échec de plusieurs cessez-le-feu unilatéralement proclamés par le PKK dès le début des années 2000, au printemps 2015, le gouvernement Erdogan a rompu les pourparlers de paix engagés en 2013. La guerre civile a repris en Turquie. Öcalan est maintenu dans un quasi isolement depuis le 5 avril 2015, il n'a pas vu ses avocats depuis juillet 2011. Le confédéralisme démocratique se construit au Rojava, Kurdistan syrien.

Il n'existe pas de biographies d'Abdullah Öcalan en français ni, à notre connaissance, en anglais. N'en ont été écrites qu'en turc.

Annexe III

Bookchin et le spectre de l'anarcho-syndicalisme

Pierre Bance
(*Autre futur.net*, 1^{er} mai 2015)

A l'heure où l'on apprend que les idées de Murray Bookchin⁽¹⁾ sur le municipalisme libertaire inspireraient tant les organisations kurdes de Turquie emmenées par le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et son chef Abdullah Öcalan que les combattants du Rojava en Syrie⁽²⁾, il est intéressant, sur un site syndicaliste, de s'interroger sur ce que Bookchin pensait du syndicalisme.

Dans ses écrits antérieurs à 1992, on savait que Bookchin ne plaçait pas ses espoirs de transformation sociale dans le syndicalisme, encore moins dans l'anarcho-syndicalisme, la chose lui paraissant dépassée dans ses formes d'organisation et d'action comme dans son projet de société⁽³⁾. Sans mépriser la lutte ouvrière, sans non plus la cantonner dans un rôle secondaire, Bookchin la considérait comme un front de lutte populaire parmi d'autres. En 1992, dans une étude d'une trentaine de pages intitu-

1. Murray Bookchin (1921-2006), voir Annexe I.

2. Pierre Bance, « Bookchin, les kurdes et l'anarchie », *Autre futur.net*, 15 décembre 2014 (<http://www.autrefutur.net/Bookchin-les-Kurdes-et-l>).

3. C'est en 1948 que Bookchin se mit à douter de la potentialité révolutionnaire du syndicalisme alors que, ayant participé aux négociations chez General Motors pour mettre fin à une longue grève, les travailleurs durent accepter les propositions de l'entreprise. « Selon lui, les transformations apportées au sein du monde industriel depuis la Seconde Guerre mondiale ont changé à tout jamais le rôle historique de la classe ouvrière. » (Vincent Gerber, *Murray Bookchin et l'écologie sociale. Une biographie intellectuelle*, préface de Jean-François Filion, Montréal, Les Éditions Écosociété, 2013, 182 pages, citation page 26.).

lée « Le spectre de l'anarcho-syndicalisme », Bookchin se lance dans une virulente critique de l'idée et ses prétentions hégémoniques⁽⁴⁾.

L'accusation

Le réquisitoire de Bookchin pourrait tenir dans cette phrase :

« De fait, loin d'être surtout individualiste ou surtout dirigé contre une forme particulière de domination de classe, les moments de l'histoire où l'anarchisme a été le plus créatif et le plus provocateur sont ceux où il se concentrait sur la commune plutôt que sur ses composantes économiques telles que l'usine et, au-delà, lorsque les formes d'organisation confédérale qu'il élaborait se sont basées sur une éthique de complémentarité plutôt que sur un système contractuel de services et d'obligations⁽⁵⁾. »

Pour ce qui doit être rapporté à la théorie, l'anarcho-syndicalisme aspire « à l'hégémonie idéologique » sur l'hypothèse libertaire, excluant toutes les autres tendances anarchistes, notamment le communalisme, alors qu'il est de celles « les plus repliées sur elles-mêmes⁽⁶⁾ ». Bookchin ne néglige pas les conflits de classes et le rôle que peuvent jouer les syndicats dans le règlement des problèmes économiques, mais il reproche aux anarcho-syndicalistes de remplacer « la vision large d'un anarchisme communautaire, éthique, universaliste et antidominateur, aspirant à la liberté dans tous les domaines de l'existence, par leur propre vision limitée⁽⁷⁾ ». Avoir

4. Dans Murray Bookchin, Daniel Colson, Marianne Enckell, Jacques Toublet, *Anarcho-syndicalisme & anarchisme*, Lyon, Atelier de création libertaire (ACL), 1994, 130 pages. L'article de Bookchin est page 7. Brochure disponible auprès d'ACL (http://www.atelierdecreationlibertaire.com/Anarcho-syndicalisme-et-anarchisme.html?var_recherche=Bookchin).

Le texte de Bookchin peut se trouver sur Internet, par exemple sur le site *Le Cri du dodo* (<http://lecriudodo.blogspot.fr/2011/08/le-spectre-de-lanarcho-syndicalisme-par.html>). La version originale en anglais : « The ghost of anarcho-syndicalism », est sur le site *Institute for social ecology*, 6 novembre 1992 (<http://www.social-ecology.org/1992/11/the-ghost-of-anarcho-syndicalism/>).

5. Page 11.

6. Page 8.

7. Page 17, voir aussi page 30.

voulu être « *un équivalent à l'anarchisme lui-même* » explique peut-être que l'anarcho-syndicalisme « *n'existe plus dans le prolétariat*⁽⁸⁾ ».

L'anarcho-syndicalisme prétend aussi à « *l'hégémonie prolétarienne* » sur l'ensemble de la société⁽⁹⁾ or, écrit Bookchin en 1990, les temps ont changé, la classe ouvrière « *s'est complètement industrialisée, au lieu de s'être radicalisée comme l'espéraient pieusement les socialistes et les anarcho-syndicalistes* », « *en tant que classe, le prolétariat est devenu le partenaire de la bourgeoisie et non plus son antagoniste inflexible*⁽¹⁰⁾ ». Il estime que la classe ouvrière doit passer de préoccupations de classe à des préoccupations humaines : « *L'«humanisation» de la classe ouvrière, comme de tous les secteurs de la population, dépend de façon décisive de la capacité des travailleurs à dépasser leur sentiment d'appartenance à la classe ouvrière et à progresser au-delà de leur conscience de classe et de leur intérêt de classe, vers une conscience communautaire, celle de citoyens libres qui seuls pourront instaurer une société future morale, rationnelle et écologique*⁽¹¹⁾ ».

Cette idéalisation de la lutte des classes, à l'égal du marxisme, conduit l'anarcho-syndicalisme dans la même impasse parce que « *la lutte des classes va rarement jusqu'à la guerre des classes, et le militantisme social explose rarement en révolution sociale*⁽¹²⁾ ». L'anarcho-syndicalisme adhère à « *une approche économiciste* » de l'histoire : le capitalisme dans sa recherche

8. Page 22, «équivalent» est souligné par Bookchin.

9. Page 26. Sur cette ambition, Bookchin souligne qu'anarcho-syndicalisme et marxisme s'accordent.

10. Murray Bookchin, *Une société à refaire. Vers une écologie de la liberté* [1990 pour la première édition en anglais], préface d'Antoine Robitaille, traduction de l'américain par Catherine Barret, Montréal, Écosociété, «Retrouvailles», 2^e édition en français, 2010, 302 pages, citations pages 198 et 199.

Déjà, en 1980, dans un article intitulé, «*Anarchism : past and present*», Bookchin écrivait : « *Vus globalement, l'anarcho-syndicalisme, le proudhonisme et le bakounisme appartiennent à un passé révolu. Je le dis non pas parce qu'ils manquent de cohérence et de sens idéologique [...], mais simplement parce qu'ils parlent d'époque faisant partie de l'histoire ancienne* », cité par Vincent Gerber dans *Murray Bookchin et l'écologie sociale*, précité note (3), page 147.

11. Page 32.

12. Page 25, les mots «guerre» et «révolution» sont soulignés par Bookchin.

du profit s'étouffe à force de centralisation de ses moyens de production et finit par exploser sous la pression de la classe ouvrière organisée⁽¹³⁾.

Sur ces bases théoriques, le contrôle ouvrier du lieu de travail se fait aux dépens de l'assemblée générale des citoyens de la commune. Il génère un égoïsme ouvrier, un patriotisme de l'entreprise qui conduisent à la renaissance du marché et de la concurrence. Bookchin donne comme exemple la Confédération nationale du travail (CNT) qui, en 1936 en Catalogne, en prenant la direction des usines, aurait entravé l'autogestion par les assemblées populaires. L'expérience de la collectivisation se serait dissoute en une nationalisation voire « *un néo-capitalisme ouvrier* »⁽¹⁴⁾.

Par la suite, l'anarcho-syndicalisme n'a pas su s'inscrire dans le monde moderne, il s'est marginalisé en ne voyant pas venir les « *questions trans-classistes totalement nouvelles qui concernent l'environnement, la croissance, les transports, l'avitaillement culturel et la qualité de la vie urbaine en général* », mais également « *les dangers de guerre thermonucléaire, l'autoritarisme étatique croissant et finalement la possibilité d'un effondrement écologique de la planète* »⁽¹⁵⁾. Il a ignoré des questions vitales devenues aussi impor-

13. Page 26. Bookchin fait, là aussi, un rapprochement avec le marxisme.

14. Page 20 et suivantes. Bookchin pour mettre en cause la CNT reprend l'expression « *néo-capitalisme ouvrier* » de la page 246 du livre de Gaston Leval, *Espagne libertaire* 36-39. *L'œuvre constructive de la Révolution espagnole* (Paris, Éditions du Cercle et Éditions de la Tête de Feuilles, « Archives révolutionnaires », 1971, 400 pages). Sur cette même page, Leval explique que le « *néo-capitalisme ouvrier, une autogestion à cheval entre le capitalisme et le socialisme [...] ne se serait pas produit si la Révolution avait pu s'accomplir intégralement sous la direction de nos syndicats* » et conclut que : « *ces insuffisances [...] n'ont pas empêché un fait d'une importance immense : les usines tournèrent, les ateliers, les fabriques produisirent sans patrons, sans capitalistes, sans actionnaires, sans haut personnel directorial* ». Ce « *sous la direction de nos syndicats* » détruit la plaidoirie de Bookchin et discrédite son appropriation du témoignage de Leval.

Bookchin appelle aussi le « *néo-capitalisme ouvrier* », le « *capitalisme collectif* » dans un entretien accordé en 1996 à Janet Biehl pour son livre *Le Municipalisme libertaire. La politique de l'écologie sociale* (préface d'Annick Stevens, 2^e éditions française, Montréal, Les Éditions Écosociété, 2013, 206 pages, citation page 180).

15. Ces citations sont tirées de la page 10 d'un autre article de Murray Bookchin, « *Le municipalisme libertaire. Une nouvelle politique communale ?* », extrait de *From Urbanization to cities : toward a new politics of citizenship* (Londres, Cassell, 1995,

tantes que le rapport salariat-patronat pour la contestation des structures hiérarchiques, telles les luttes « *basées sur la race, le sexe, la nationalité ou le statut bureaucratique*⁽¹⁶⁾ ».

Présenter comme cela, Bookchin livre de vraies interrogations, émet une opinion discutable mais alimentant le débat sur la modernité du syndicalisme et du communisme. Peut-on faire l'impasse sur la concurrence entre l'assemblée populaire de la commune et l'assemblée des travailleurs dans l'entreprise⁽¹⁷⁾ ? Qui contestera la quasi-disparition de l'anarcho-syndicalisme malgré sa résurgence mainte fois annoncée⁽¹⁸⁾ ? Le *hic* vient de ce que Bookchin étaye ses points de vue avec des considérations historiques, théoriques, factuelles plus que contestables. Il affirme mais ne démontre pas ; fait preuve d'une grande ignorance de la théorie de l'anarcho-syndicalisme, de ses pratiques et de son histoire, au point que le lecteur averti mettra en doute sa bonne foi. Il est imprécis sur les concepts ; recourt à des postulats éculés pour asséner des jugements péremptoirs ; se répète faute d'arguments⁽¹⁹⁾.

279 pages), traduit par Jean Vogel et lisible sur le site *Écologie sociale.ch* (http://www.ecologiesociale.ch/images/stories/articles/Le_municipalisme_libertaire_une_nouvelle_politique_communale.pdf).

16. Page 9. « *Lutte contre le statut bureaucratique* » doit s'entendre aussi comme lutte contre la domination exercée par les bureaucrates au sein des syndicats, anarcho-syndicalistes compris.

17. « *La municipalité, par son assemblée de citoyens, exercerait le contrôle et prendrait les grandes décisions concernant ses usines, et élaborerait les politiques qu'elles doivent suivre, toujours dans une perspective civique plutôt que professionnelle.* » (Entretien accordé à Janet Biehl, précité note 14, page 179).

18. C'est le côté millénariste des anarchistes, leur certitude que l'anarchisme est bien increvable et que l'anarchie, un jour, se réalisera, aussi « *que le moment ne lui a jamais été aussi favorable* ». L'auteur de ces lignes n'échappe pas à la prophétie, si c'en est une, du moins à ce travers, si c'en est un. Sur ce site : « Pour un projet anarchiste de la convergence », *Autre futur.net*, 14 septembre 2012 (<http://www.autrefutur.net/Pour-un-projet-anarchiste-de-la>) ; « Organisons la convergence pour un autre futur, *Un Autre futur*, 30 avril 2013 (<http://www.autrefutur.net/Organisons-la-convergence-pour-un>).

19. Évidemment après la lecture de cet essai, on peut avoir des doutes sur la qualité des critiques que Bookchin porte à d'autres courants de pensée, notamment à l'écologie profonde, sa bête noire, bien plus que l'anarcho-syndicalisme (Murray, Bookchin, « Commentaires sur "l'écologie sociale profonde" de John Clark », *Democracy and Nature*, volume 3, n° 3, 1996, traduit et annoté par Jean-Manuel Traimond pour

La défense

Dans l'ouvrage *Anarcho-syndicalisme & anarchisme*, l'article de Bookchin est suivi, en réponse, de trois plaidoiries autorisées. Marianne Enckell, animatrice du Centre international de recherches sur l'anarchisme (CIRA)⁽²⁰⁾, lui règle son compte en trois pages :

« Nous avons ici un texte de Murray Bookchin bien discutable, naviguant entre l'anachronisme, la confusion sémantique et la polémique abusive... [...] C'est chercher mauvaise querelle aux anarcho-syndicalistes que de leur attribuer pour seul objectif le contrôle ouvrier de la production⁽²¹⁾. »

Marianne Enckell atténue la peine par une observation qui conserve, à ce jour, toute sa pertinence :

« L'auteur n'est pas seul en cause : il témoigne d'un problème socio-culturel plus général, de différence des structures d'organisation et des cultures ouvrières entre pays latins et anglophones⁽²²⁾. »

Réfractions, n° 2, « Philosophie politique de l'anarchisme », été 1998, page 25 [<http://refractions.plusloin.org/spip.php?article267>] ; dans le même numéro, en écho, un texte de John Clark, « Une écologie sociale », non daté, traduit par Alain Thévenet, page 55 [<http://refractions.plusloin.org/spip.php?article269>]). Il est vrai que la critique de John Clark, philosophique, biocentrique, apolitique, mystique même, laissera perplexe plus d'un anarchiste, davantage encore un anarcho-syndicaliste.

20. Page 71, « Diversité des cultures syndicales ». Sur Marianne Enckell, *Le Maitron* (http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article154911&id_mot=28).

21. Page 72.

22. Page 72. Les anarchistes européens sont souvent choqués par les points de vue de Noam Chomsky par exemple. Bookchin aussi d'ailleurs, mais par une phrase qui entre néanmoins dans la considération de Marianne Enckell : « *La gauche pousse si loin la sottise que quelqu'un comme Chomsky, qui se dit anarchiste, veut renforcer ou du moins soutenir l'État centralisé [des États-Unis] contre les demandes de "dévolution" aux gouvernements des États, comme si l'État centralisé pouvait être utilisé contre les compagnies [capitalistes], qu'il a toujours fini par aider!* » (Entretien avec Janet Biehl précité note 14, page 163.) L'anarchiste latin ne verra pas trop en quoi il y a un intérêt théorique à mieux considérer un État confédéré que l'État central comme le fait Bookchin.

Daniel Colson, universitaire et libertaire⁽²³⁾, et Jacques Toublet, militant du Syndicat des correcteurs de la Confédération générale du travail (CGT)⁽²⁴⁾, détaillent. Le premier explique à Bookchin ce que fut réellement « *l'ouverture humaine des expériences anarcho-syndicalistes* » au sein de la Fédération des bourses du travail de Fernand Pelloutier⁽²⁵⁾. Jacky Toublet s'afflige de voir un militant qu'il respecte procéder à « *l'éreintement complet de l'anarcho-syndicalisme* » : « *Cette attaque contre l'anarcho-syndicalisme est d'une violence de ton et d'une malveillance égale à celle adoptées par les sectes d'ultra-gauche et les marxistes-léninistes à l'encontre de... l'anarchisme*⁽²⁶⁾. » Lui aussi revient sur les bourses du travail et habilement les inscrit dans le schéma du municipalisme libertaire :

« *La Bourse du travail était conçue par les anarchistes syndicalistes comme une municipalité populaire, ouvrière, dressée en face de l'hôtel de ville de la république bourgeoise*⁽²⁷⁾. »

Quant au fait que le syndicat n'aurait que des préoccupations économiques avec pour finalité l'hégémonie des producteurs, Toublet rétablit une vérité dont on s'étonne que Bookchin ne l'ait pas connue puisqu'elle fait l'originalité du syndicalisme révolutionnaire comme de l'anarcho-syndicalisme :

« *Les anarcho-syndicalistes n'ont pas négligé la commune ; au contraire, ils en ont fait un des deux éléments indispensables à la disparition de l'État politique*⁽²⁸⁾. » L'autre étant le syndicat pour la production et la distribution des biens et services.

23. Page 35, « Anarchisme et anarcho-syndicalisme ». Sur Daniel Colson, *Wikipédia* (http://fr.wikipedia.org/wiki/Daniel_Colson).

24. Page 75, « Considérations sur l'anarcho-syndicalisme ». Sur Jacques Toublet, prématurément disparu, *Le Maitron* (http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article154086&cid_mot=28).

25. Page 53 et suivantes.

26. Pages 75 et 76.

27. Page 78. Jacques Toublet évite le terme d'anarcho-syndicalistes qui eut été un anachronisme, le mot n'existant pas à cette époque. Daniel Colson parle d'un « mélange de mairie, de maison du peuple et de cathédrale » (page 55).

28. Page 86.

Ces citations touchent au cœur la méconnaissance de Bookchin de la théorie syndicaliste révolutionnaire, plus encore de celle de l'anarcho-syndicalisme si l'on doit les distinguer⁽²⁹⁾. De la méconnaissance aussi de l'histoire de la CGT des origines. Ces défaillances nuiront à la diffusion de ses idées. Si l'on excepte l'épineuse question, pour les anarchistes, de la participation aux élections municipales comme stratégie⁽³⁰⁾, son municipalisme libertaire, en première analyse, s'approche du syndicalisme révolutionnaire, si bien qu'on peut se demander s'il ne réinvente pas quelques grands principes élaborés à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e⁽³¹⁾. Bookchin aurait avantageusement clarifiée, enrichie et fortifiée sa proposition s'il était allé voir de plus près ce que fut la CGT française comme la CNT espagnole, plutôt que de dénigrer l'une et l'autre sans un examen approfondi car, que ce soit les bourses du travail en France ou les collectivisations en Espagne, leur œuvre constructive reste mémorable et jamais égalée dans leur radicalité.

29. Même si, aujourd'hui, on a tendance à utiliser indistinctement et certainement à tort, les mots anarcho-syndicalisme et syndicalisme révolutionnaire, Bookchin ne s'embarrasse par de la distinction qui doit, au moins, être maintenue dans l'étude historique.

30. Jacky Toublet s'interroge : « *Murray Bookchin suggérerait-il que les libertaires auraient dû axer une part essentielle ou importante de leur action de transformation sociale vers la conquête des municipalités sans intermédiaire, grâce au suffrage universel?* » (page 89.)

Pour développer et installer le municipalisme libertaire autant que sur la participation aux élections locales, Murray Bookchin compte sur l'investissement des structures municipales tels les comités de quartier ou sur la création directement par les citoyens d'assemblées populaires pour faire pression sur la municipalité, voire pour la doubler, sans ignorer les risques de la création d'un État potentiel quand ces communes auto-gérées se fédèrent (se reporter à l'entretien avec Janet Biehl précité note 14, pages 192 et suivantes).

31. Tel John Holloway qui réinvente l'anarchisme à partir des écrits marxistes (Pierre Bance, « John Holloway, comme une ombre d'anarchie », *Autre futur.net*, 29 mai 2012, <http://www.autrefutur.net/John-Holloway-comme-une-ombre-d>). Autant, Holloway, bien qu'il revendique sa bonne foi par méconnaissance de l'anarchisme, apparaît comme un usurpateur, ce qui n'a pas échappé aux anarchistes en France, autant Bookchin, autodidacte « *d'un tempérament peu conciliant* », semble piquer une colère qui l'égare (citation de Karel Bosko cité par Vincent Gerber, *Murray Bookchin et l'écologie sociale*, précité note 3, page 20).

Annexe IV

Lettre aux anarchistes

Jean-Louis Phan-Van
(*Le Monde libertaire*, n° 1775, 7- 20 mai 2015)

Pouvons-nous ne pas percevoir ni craindre l'avenir qui semble se dessiner, non plus à long mais à court terme, sans pour autant céder aux sirènes du catastrophisme?

Pourtant, c'est le pire qui s'annonce à la fois imperceptiblement et parfois avec éclat.

Le réchauffement climatique est déjà à l'œuvre et ne peut plus être contesté. D'autres désastres écologiques silencieux, visibles ou pas, s'accumulent au fil des informations qu'on obtient. Je ne rappellerai donc pas ici tous les méfaits du capitalisme dans sa destruction presque systématique de la nature, qui ne laisse aucune terre lui échapper, et ce au niveau mondial!

Dans ce constat édifiant et lucide, qui pourrait encore nier la question écologique puisque c'est l'avenir même de l'humanité qui est posé?

Si, par le passé, le mouvement anarchiste s'est difficilement relevé des barbaries du ^{xx}e siècle exercées par le fascisme brun ou rouge, à travers ce problème, il s'agit d'un défi autrement plus capital quant aux conséquences qu'elle pourrait produire.

Pourtant, il semble que la plupart des militants anarchistes font comme si cette question n'était toujours pas importante, ni incontournable ni essentielle, en s'entêtant à n'y voir qu'une préoccupation de bobos, quand ce n'est pas pour certains une dérive, à forte potentialité fasciste!

Alors que la question écologique s'impose au niveau planétaire, chaque mouvement libertaire continue à s'activer dans un cadre national selon des types d'intervention datant le plus souvent du siècle passé. À savoir, pour les uns, l'activité syndicale et, pour les autres, des inter-

ventions culturelles ou plus spécifiques ou encore, pour une minorité, l'insurrectionnalisme. Mais, en gros, avec un message non pas identique mais très proche de celui du siècle passé ! Avec comme référence le prolétariat ou l'individu comme sujet révolutionnaire. Certes les archétypes que furent l'anarcho-syndicalisme, le communisme libertaire ou l'individualisme ont perdu beaucoup de leur pertinence, mais ils continuent aujourd'hui encore à inscrire et à modeler l'activité d'un grand nombre de militants.

En majorité, les anarchistes pensent toujours que la lutte de classe s'exerçant sur le terrain économique, c'est-à-dire les entreprises, est seule annonciatrice de changement et regardent donc l'écologie avec dédain. Pourtant, à partir des questions écologiques, on peut interroger le modèle de développement et de production et donc, la place de l'économie, sa finalité dans nos sociétés. Comme dans les années 1970, on peut dire « *on arrête tout, on réfléchit* », pas de la façon utopique, joyeuse et festive de cette époque, comme une invitation à rêver, mais par nécessité et urgence.

Une révolution copernicienne

Avec cette lettre, je n'ai nulle intention de décliner une révision de l'anarchisme, ni de prendre une position définitive sur un choix unique d'intervention militante. En revanche, mon but est très clair : il s'agit d'interpeller l'ensemble du mouvement anarchiste sur la question écologique. J'écris donc cette lettre, en toute modestie, mais avec conviction, pour convaincre les camarades à s'y investir massivement et avec ampleur. À l'instar de Pelloutier qui dans sa fameuse lettre aux anarchistes invitait les compagnons à rejoindre les syndicats.

Mais ce choix relevait pour finir d'une tactique ou d'une stratégie, sans pour autant être définitif et partagé par l'ensemble des militants, comme le montrèrent les débats autour de cette question pendant le congrès d'Amsterdam de 1907. Aujourd'hui, il se poursuit encore... Mais pour l'écologie, je crains fort que reprendre à notre compte cette question relève bien d'une obligation impérative plus que d'un choix.

Si un nombre important de camarades participèrent au début du mouvement écologique, les plus nombreux – parmi ceux qui ont conti-

nué l'aventure – sont aujourd'hui perdus pour nous, car ils se sont ralliés définitivement au modèle partidaire et parlementaire, en abandonnant la pratique de l'action directe.

Bien évidemment, ma proposition n'est pas un appel à rejoindre les Verts qui, avec le temps, en cédant aux sirènes du parlementarisme et du soi-disant réalisme, sont devenus un parti semblable aux autres, où se déchirent des personnalités ambitieuses, sans relief, mais surtout avides de places ministérielles, se prêtant aisément à toutes les compromissions et aux marchandages électoraux. Nous sommes loin, très loin des débordements libertaires du début.

Oublions-les... Fort heureusement, l'écologie n'est pas une marque déposée et faisons de cette revendication l'enjeu du XXI^e siècle, un combat anticapitaliste et anti-étatique. Nous devons le faire maintenant, car la bataille a déjà commencé et son territoire d'intervention est mondial, la pollution n'ayant pas de frontière infranchissable! Déjà, boire, respirer ou manger est source de danger et même potentiellement de mort! L'empoisonnement du vivant par des particules chimiques dangereuses est généralement établi. Il est même peut-être trop tard pour inverser des tendances déjà actives depuis trop longtemps!

Entre l'effondrement de la civilisation ou le renforcement totalitaire, qui deviennent des scénarios possibles, il n'y aura pas de juste milieu ou même de moindre mal!

Mais laissons la résignation à d'autres et engageons-nous maintenant, amplement, avec conviction et désintérêt, car c'est urgent!

L'écologie que nous proposons de défendre est celle que nous avons connue au début, lors de son apparition, quand elle faisait partie de la contestation générale à la suite de Mai 68. D'ailleurs, beaucoup d'entre nous participèrent à ses premières mobilisations, contre le nucléaire, bien sûr, mais pas seulement. Nous étions partout là où il y avait des raisons de contester et de dénoncer. Il ne s'agit donc pas pour nous d'une volonté de récupération, mais plutôt d'un retour sur un terrain qu'on n'aurait jamais dû abandonner.

La question sociale est au cœur de l'anarchisme depuis sa création historique comme mouvement distinct. Mais la pensée anarchiste par ses interrogations, intégrant la question du rapport de l'homme avec son milieu et la nature, doit en toute logique rencontrer, sinon accompagner

avec bonheur, la question écologique. Pour cela, et même si nous pouvons chercher et trouver des éléments précurseurs chez certains auteurs anarchistes célèbres, sans même évoquer l'un des plus connus : Murray Bookchin, son acuité seule est déjà suffisante pour nous interpeler et nous impliquer.

Dès à présent, tout en poursuivant certaines interrogations, on peut s'investir au quotidien et durablement dans l'intervention militante de l'écologie sociale. D'ailleurs, des camarades sont déjà à l'œuvre ici et maintenant, frontalement comme à Sivens ou à Notre-Dame-des-Landes, ou plus discrètement à travers des initiatives locales, parfois sans lendemain, mais aussi inscrites sur la longue durée. À mon avis, le terrain de l'écologie est particulièrement propice à la militance anarchiste. D'abord, en nous faisant descendre des cimes ou des spéculations nébuleuses pour nous affronter à la réalité quotidienne des pollutions, celle des désastres industriels ou des projets dangereux pour l'environnement. Comme le syndicalisme, l'écologie fait appel à une forte dose de principe de réalité. Non pas celui du réalisme assimilé au cynisme, mais celui qui permet de se coltiner avec les difficultés et les problèmes, et cela en pleine lumière. Visible par tous, la lutte écologique doit être acceptée et reprise par les premiers intéressés, ceux et celles qui subissent en premier les préjudices, avec si possible leur participation pleine et entière. Cette participation directe de tous sur un modèle d'auto-organisation relève d'un mode anarchiste de lutte. Les grandes luttes à caractère écologique d'hier se sont faites de cette manière, elles ne passaient pas par la médiation partidaire. Le terrain de la lutte, là où précisément s'exerçait la pression était essentiel et à la portée de tous. C'est ce caractère éloigné des joutes verbales du parlementarisme qui nous rapproche nous autres les anarchistes de toutes les luttes écologiques non encore phagocytées, utilisées ou récupérées par les politiques.

Par ailleurs, l'engagement écologiste est vaste, d'une ampleur presque démesurée : il offre à toutes les bonnes volontés de quoi s'investir selon ses compétences, ses affinités et ses centres d'intérêt. À partir de toutes ces luttes, une contre-société pourrait se mettre en place et permettre « une propagande par le fait » au sens d'exemplarité, de démonstration, certes limitée et provisoire, mais apportant ici et maintenant des solutions. Aujourd'hui, de nombreuses personnes, jeunes ou plus âgées, sont

à la recherche d'un engagement concret, mais ne trouvent pas de quoi satisfaire leur soif de justice et de solidarité. Le mouvement anarchiste gagnerait beaucoup en étant dès à présent plus constructif et alternatif. En proposant et en développant ce type de pratique sociale, le mouvement s'émanciperait de l'image de violence qui lui colle à la peau et qui en partie lui vaut d'être marginalisé. Rien à voir avec une volonté de respectabilité ou de renonciation à ses idéaux, mais le choix de s'implanter socialement et durablement pour un mouvement qui garde encore ses prétentions de changer le monde!

Enfin, dois-je rappeler que l'écologie dont nous parlons n'a rien à voir avec l'expression d'un sentimentalisme ni non plus d'un retour à la terre façon réactionnaire ?

Confrontée sur le terrain aux dégâts du capitalisme dans ses aspects les plus dévastateurs et en s'y opposant, incontestablement et logiquement, l'écologie peut aller plus loin qu'une dénonciation et remettre en question ce système qui génère intrinsèquement la destruction. Bien sûr, certains écolos ne proposent que de limiter ou d'encadrer juridiquement la pollution, mais c'est à nous de pousser la contestation jusqu'à son point de rupture.

Notre combat écologiste doit se mener comme le séparatisme ouvrier d'hier et surtout pas à la façon citoyenne qui met l'accent sur le comportement individuel et épargne les responsabilités premières du capitalisme. Certes, au quotidien, chacun de nous participe à cette autodestruction, mais on ne peut mettre sur le même plan le consommateur lambda et le dirigeant industriel, disposant à la fois de pouvoirs décisionnels et de moyens importants et qui sévit au niveau national et parfois international. Cette précision n'est pas pour autant opposée au fait que chacun de nous à son niveau doit se saisir de ses possibilités d'intervenir dès à présent, sans attendre des éventuelles dispositions législatives ou des mesures prises par les pouvoirs publics, que nous savons par nature à la traîne. C'est pourquoi les vertus de non-collaboration, d'insoumission ou encore de désobéissance nous semblent bien plus indispensables que celles du civisme qui sont souvent réduites aux seules participations électorales.

L'adieu au prolétariat ?

Si, hier, la participation des anarchistes au mouvement ouvrier n'a pas abouti à la chute du capitalisme, l'alliance avec l'écologie n'est pas non plus une garantie d'y parvenir, mais nous n'avons guère le choix. Attendre que cette question s'occupe de nous, et cela se fera alors à nos dépens.

Il n'y a aucun « adieu au prolétariat », car nous ne donnons pas à cette classe un rôle messianique, qui suppose que sa libération sera en même temps celle de l'humanité. Du reste, aujourd'hui, la situation sociale pousse les travailleurs sur des positions défensives et pas vraiment révolutionnaires, pour ne pas dire conservatrices !

Comme anarchistes, nous ne laisserons jamais les pauvres dont, doit-on le rappeler, nous faisons partie, pas seulement au niveau du cœur mais aussi socialement pour la plupart d'entre nous. Nos tâches politiques, aujourd'hui d'une portée historique, doivent impérativement s'inscrire dans une démarche de rupture avec le système capitaliste. Depuis des lustres, nous nous sommes employés à améliorer les conditions sociales mais, finalement, à quoi avons-nous abouti ? Nous avons beau animer des syndicats, des associations et mener des quantités de luttes sans ménager nos efforts avec un désintéressement absolu, malgré cette militance, nous faisons du « sur-place », en étant quasi invisibles !

Comme anarchistes, nous l'avons dit, nous devons opérer une révolution copernicienne qui modifie notre perspective de la lutte sociale, pour ne plus considérer la lutte de type syndicale comme la seule et unique voie qui serait révolutionnaire, car de nature anticapitaliste. Même si une grève garde son caractère subversif et peut produire des changements et des prises de conscience, à commencer chez ceux et celles qui la mènent, elle dépasse rarement l'espace de l'entreprise. Où sont du reste ces luttes à caractère anticapitaliste ? Lip semble définitivement oublié et inconnu des nouvelles générations. Nous sommes loin très loin des revendications remettant en cause l'organisation du travail ou la hiérarchie, que nous jugions exemplaires dans les années 1970. Aujourd'hui, le débat porte essentiellement sur les politiques d'austérité ou pas, dont l'adoption est censée déterminer l'alternative. Triste époque et recul sans précédent ! En fait, trop longtemps, et par opposition au marxisme partidaire, nous

avons cru que seul le terrain économique était fondamental pour exercer l'anarchisme militant. Il n'y avait de salut autre que celui du mouvement ouvrier et celui de la lutte de classe, en oubliant, doit-on le souligner, la dimension politique qui ne se réduit pas pour nous à la sphère étatique, mais occupe un espace plus général, partout où s'exerce finalement la domination. En sachant, depuis les années 1970, que l'oppression ne se réduit pas à la figure de l'opresseur. La question, je vous l'accorde, c'est de pouvoir être opérant dans l'ébranlement de l'ordre social : où peut-on le subvertir ? Là où il existe des rapports d'exploitation et de domination, bien sûr. Mais la question, c'est comment se déploie d'abord la résistance puis, ensuite, comment elle se transforme en alternative.

Comme anarchistes nous restons des activistes apartidaires donc non alignés sur la conquête de l'État ni même sur des sièges de député, mais cette non-participation à la démocratie dite représentative ne nous réduit pas à la seule contestation qui veut dire l'impuissance pour certains. À la stratégie électorale, nous opposons la rue, c'est-à-dire une opposition en acte, une démocratie réellement participative sur le terrain de la lutte qui peut être multiforme, mais pas de type militaire à la mode léniniste, car nous savons qu'elle conduit à renforcer l'État. La subversion de l'ordre social ne se conjugue pas obligatoirement avec la violence. Pour mettre son emprise en panne, nous pouvons nous réapproprier les expériences riches et inventives des dernières années, mais aussi, celles historiques du mouvement social international. À l'échelle humaine, notre satisfaction n'apparaît pas médiocre, seulement insuffisante pour les transformations sociales auxquelles nous aspirons depuis toujours.

Finalement, nous arrivons au constat que le syndicalisme n'est pas révolutionnaire, car sans doute trop imbriqué au système et à la production pour ébranler le capitalisme. En ce sens, je crois que nous n'avons pas pris suffisamment en compte l'échec de la reconstruction de la CNT en Espagne, dont on n'a tiré jusqu'à aujourd'hui aucune leçon. Je pense de plus en plus que c'est moins les manœuvres déstabilisantes des uns et des autres, des diverses fractions ou encore des provocations – même s'il ne faut pas les ignorer – que l'impossibilité de reproduire quasiment à l'identique, avec un langage sourd, une expérience finalement historique et donc définitivement passée. En clair, l'anarcho-syndicalisme d'hier n'était plus conciliable avec un mouvement

social et des travailleurs, certes très combatifs, mais pas pour autant révolutionnaires.

Au bout du compte, le prolétariat d'aujourd'hui en Europe a bien plus à perdre que celui d'hier ! À commencer par un bien-être relatif mais réel par rapport aux générations précédentes. Entre une hypothétique révolution sociale et sa maison avec voiture, le prolétaire moyen a vite choisi.

Nous sommes des révolutionnaires par ce que nous croyons. Sans révolution, cela est certain, mais aussi sans classe sociale qui aspire à la faire.

Cependant, si aujourd'hui nous admettons les limites et finalement l'échec de l'anarcho-syndicalisme contemporain, tout n'est pas à jeter. Nous devons garder sa méthodologie de lutte. En effet, l'action directe demeure toujours actuelle et applicable à toutes les luttes. Bien entendu, la grève générale demeure l'arme par excellence pour paralyser l'économie et tout un pays, mais son mythe révolutionnaire est définitivement mort avec celui du rôle suprême dévolu à la classe ouvrière pour la transformation sociale de la société. L'autogestion des entreprises reste un but, toutefois elle ne peut pas être envisagée sans une réflexion sur les choix de production. Si avenir il y a, et demain tout devient possible, il y aura nécessairement des fermetures et des abandons définitifs d'entreprises polluantes, particulièrement dangereuses pour l'environnement et le vivant en général. Notre arme, c'est-à-dire l'action directe, s'inscrit parfaitement dans la démarche écologique, puisqu'elle s'appuie sur le consentement et la participation pleine et consciente des personnes que la question écologique appelle en toute logique. En accord avec cette méthode, il serait temps d'employer de plus en plus le boycott dont l'utilisation systématique pourrait devenir efficace, exemplaire et redouté des pollueurs et autres industriels criminels de l'environnement. On s'étonne que ce mode d'action ne soit pas autant utilisé ! On l'est moins quand on mesure la duplicité des politiques de tout acabit qui préfèrent des citoyens se contentant exclusivement de voter que des personnes se prenant en main, agissant directement sans attendre que d'autres le fassent à leur place. Ne pas acheter idiot, éviter les circuits marchands un peu trop productivistes, etc., participe d'un agir conscient immédiat qui peut devenir une force d'attaque aussi forte qu'une grève. Finalement, toutes les initiatives individuelles ou collectives de désobéissance sont complé-

mentaires et sont pour nous la démonstration en acte de l'efficacité de l'action directe.

Les anarchistes n'ont rien à perdre d'un engagement écologique qui se conjugue naturellement avec les interrogations qu'ils posent dans d'autres domaines. Un engagement important serait décisif pour un renouveau de l'anarchisme. Notre mouvement gagnerait en visibilité et son impact serait sans doute aussi équivalent que lorsqu'il animait le mouvement social à travers le syndicalisme révolutionnaire.

Mais, attention, l'expérience historique nous avertit qu'il y a parfois des événements qui se produisent en accéléré et nous laissent sans prise.

Nous savons aussi que les dirigeants du monde ne prendront pas les mesures adéquates, surtout quand il serait encore temps comme ils devraient déjà le faire maintenant. À l'image des classes dirigeantes d'hier, celles d'aujourd'hui peuvent très bien nous conduire à la catastrophe sans état d'âme, comme semble l'indiquer leur inaction actuelle.

Aujourd'hui, le dilemme entre l'écologie sociale ou la barbarie n'a jamais été aussi crucial pour l'avenir de l'humanité comme civilisation viable.

Annexe V

Écologie et anarchie : sortir de la confusion

Philippe Pelletier

(Le Monde libertaire, n° 1776, 21-27 mai 2015)

La question mésologique est l'un des enjeux majeurs du XXI^e siècle. Cette formulation de mésologique (« ce qui est au milieu » ou « ce qui relève du milieu ») est plus pertinente que la question environnementale, car les êtres humains ne peuvent être abstraits de ce qui est supposé les « environner » : ils sont issus de la nature, d'un milieu, c'est-à-dire du monde naturel et social.

C'est un enjeu majeur pour la bonne et simple raison que nous n'avons jamais été aussi nombreux sur terre et que le besoin mécaniquement croissant de ressources (à moins de plaider pour un maintien de la faim dans le monde et autres misères collectives) se traduit par une occupation de l'espace à la fois plus extensive (en surface) et plus intensive (en concentration, en densité). Soulignons au passage que densité n'est pas synonyme de pauvreté, et inversement (Monaco, Hong Kong ou Singapour *versus* Dharavi, Morro da Favela ou les bidonvilles de Lagos).

Capitalisme ou non, tout cela est une réalité anthropique, une situation difficile à gérer mais incontournable, sauf à prôner une forme de primitivisme au demeurant à la fois utopique et stupide⁽¹⁾.

1. Ce qui ne signifie évidemment pas qu'il n'y ait rien à apprendre des sociétés dites « premières », de la même façon qu'elles peuvent apprendre des « sociétés dites civilisées ». Élisée et Élie Reclus évoquaient déjà cette co-relation il y a plus d'un siècle.

De la science naturaliste à l'idéologie écologiste

La quasi-totalité des médias dominants voire des dirigeants eux-mêmes parle désormais de « question écologique » (« la maison brûle » façon Hulot-Chirac). Or cette expression, apparemment sympathique et anodine, est loin d'être neutre. Elle est, en fait, doublement réductrice pour ne pas dire trompeuse – je pense même délibérément manipulative – pour deux raisons.

Premièrement, comme nous venons de le voir, l'être humain ne peut pas être extrait de son milieu. La question des ressources n'est pas seulement une question naturelle (écologique, écosystémique) mais aussi humaine : c'est « *la nature prenant conscience d'elle-même* » comme le proclamait Élisée Reclus, c'est-à-dire encore la nature, mais plus uniquement la nature puisqu'il y a conscience et son dépassement, sauf à vouloir revenir à l'état animal. Toute re-naturalisation d'un phénomène qui est également économique et sociale vise en réalité à détourner la question politique qui la fonde : qui décide, comment et pourquoi ?

Deuxièmement, l'écologie, discipline scientifique fondée en 1866 qui ne doit pas être confondue avec l'écologisme sous peine de graves dérives, a pour but d'étudier l'interrelation entre les espèces vivantes et « l'environnement »⁽²⁾. À priori, cette science n'a pas vocation à être directement politique. Mais la posture de Haeckel – social-darwinienne, naturaliste et moniste⁽³⁾ – a des implications idéologiques qui vont s'étendre dans le monde scientifique (début du XX^e siècle), puis au monde politique (fin du XX^e siècle).

2. Soit dans le vocabulaire d'Ernst Haeckel : *Umgebund* (« environnement ») ou *Umgebende Aussenwelt* (« monde extérieur environnant ») et non pas *Umwelt* (« milieu »). Ce choix sémantique n'est pas neutre. C'est l'une des raisons pour laquelle, avec le social-darwinisme prôné par Haeckel et qu'il récusait, Élisée Reclus n'a jamais adopté « l'écologie », qu'il connaissait, mais la « mésologie » et la « géographie sociale ».

3. Le monisme postule la fusion de l'inerte et du vivant, ce qui revient à désubjectiver l'humain, donc à dénier la liberté et la volonté humaines. Les anthroposophes l'ont bien compris qui s'en sont emparés, non sans incidences politiques vu les accointances de leurs leaders avec le nazisme, lequel prônait « *la supériorité des lois de la vie* » (et donc des « plus forts »).

En bref, rappelons que le protestant fondamentaliste Eugen Warming réussit, au début du XX^e siècle, à imposer le terme d'«*écologie*» à la place de «*géographie des plantes*». S'impose dans la foulée la théorie du climat qui croit dans des états écologiquement stables alors que tout est évolution. Au cours des années 1930, l'école dite de Chicago applique à la sociologie de la ville les termes, les méthodes et les valeurs de l'écologie naturaliste : c'est «*l'écologie urbaine*». Celle-ci, au passage, légitime «scientifiquement» le fait qu'il y ait, comme dans une ruche, une tête (l'élite travaillant dans le centre-ville) et des jambes (les prolétaires placés en périphérie)⁽⁴⁾.

À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, la naturalisation du social est largement en place dans les milieux intellectuels américains. En Europe occidentale, dans le sillage du personnalisme et du groupe de L'Ordre nouveau (1930-1938), des intellectuels habiles et politisés vont enfoncer ce clou.

C'est le cas de l'ex-doriotiste, et fondateur du club néo-libéral du Mont-Pèlerin (1947), Bertrand de Jouvenel qui, en 1957, dans un article absolument séminal, pose les fondements théoriques et politiques de «l'écologie politique», comme il l'appelle (il est le premier à le faire) : on y trouve quasiment la philosophie et le programme des partis écologistes actuels, et donc la logique en cours du «capitalisme vert».

De l'idéologie à la politique écologiste

Une partie du mouvement soixante-huitard reprend cette écologie politique, pour plusieurs raisons qui s'enchevêtrent.

L'urbanisation galopante, l'exode rural, les nouveaux modes de vie, le consumérisme, la dégradation des milieux ou des paysages et autre déménagement du territoire suscitent des réactions légitimes. Le catholicisme social de la Confédération française du travail (CFDT) et du Parti socialiste unifié (PSU) en France – à l'avant-garde des nouvelles luttes comme le Larzac – et le puritanisme protestant en Allemagne ou

4. C'est bien entendu un résumé de «l'écologie urbaine». Pour un exposé plus précis de la question, Voir *L'Imposture écologiste* (1993).

en Amérique y voient une occasion en or de se refaire une santé – c'est-à-dire un pouvoir – au sein de sociétés en voie de déconfessionnalisation⁽⁵⁾.

Simultanément, alors que le stalinisme ayant inféodé le syndicalisme et le mouvement ouvrier vivait son apogée, l'anarchisme, qui est au plus bas, résiste mal aux démagogues qui ont, depuis pour certains, effectué de belles carrières politiciennes (en particulier au sein des partis écologistes). Il subit la confusion, tout en ratant le virage de la reconstruction là où il était le plus fort : en Espagne.

L'un des éléments problématiques pour l'anarchisme est que les ex-marxistes et les chrétiens qui ont rejoint l'écologisme, voire le courant libertaire, ont gardé de leurs anciennes croyances l'idée-force selon laquelle le capitalisme allait mourir : soit sous la crise économique, soit sous la crise écologique. Mais non, désolé, le capitalisme a une capacité incroyable de rebond, comme il le démontre depuis plusieurs siècles : ni optimisme, ni pessimisme, cela ressort d'une analyse fondée sur l'histoire et la géographie. Il ne va pas mourir mécaniquement, sauf si les êtres humains veulent et décident autre chose.

De la même façon que le syndicalisme d'origine socialiste a escorté l'évolution du capitalisme fordiste du XX^e siècle, l'écologisme – d'abord radical et contestataire à ses débuts, comme le syndicalisme l'était à ses origines souvent révolutionnaires – restructure le capitalisme du XXI^e siècle. Avec des tensions, des contradictions, des récupérations, mais il le fait, par l'école, les médias, les prêches, les nouvelles politiques « vertes » et autre « développement durable ». Par naïveté ou par manque de lucidité, les anarchistes devraient-ils à nouveau accompagner le processus ?

Le prophétisme marxiste, chrétien et écologiste est accompagné de la vieille idée religieuse de la fin du monde (eschatologie) et du messianisme (on écoute le gourou ou l'expert qui nous l'annonce). Or, ou bien

5. Leur attaque systématique du « matérialisme », du « prométhéisme » et du « progrès » est redoutable. Sous couvert de dénoncer les abus du consumérisme, elle vise en réalité à remettre en cause la philosophie matérialiste (donc l'anarchisme) et à discréditer l'idée que la société (le socialisme) pourrait améliorer les choses. Rappelons que Prométhée s'est rebellé contre les dieux pour voler le feu, si utile. La métapolitique religieuse est en place.

il tétanise les énergies sur fond de fatalisme, ou bien il les place sur des rails trompeurs.

Contre cette véritable foi dogmatique – puisque celles et ceux qui la critiquent sont sans cesse renvoyés à une inéluctabilité, rendant ainsi inutile la discussion des arguments – la géographie sociale et l'anarchisme se fondent sur le principe de réalité, de l'ici et du maintenant.

La double manipulation : diktat de la science et gouvernement des experts

Qui prend un peu de recul voit donc la double manipulation qu'il y a à parler d'«écologie» (ou d'«écologie politique»), et non d'«écologisme» (mouvement qui affirme s'appuyer sur la science écologique).

Double, car au nom de quoi une science serait-elle qualifiée pour nous dicter notre modèle de société? Cela n'ouvrirait-il pas la voie à une quelconque «biologie politique», à une «génétique politique» ou à une «éthologie politique»? C'est d'ailleurs ce qui se passe... En recourant au terme de «biopolitique», le philosophe Michel Foucault a même introduit de l'ambiguïté puisqu'on ne sait pas s'il l'utilise pour dénoncer le système ou pour appeler de ses vœux une «véritable» biopolitique...⁽⁶⁾.

En choisissant de parler de «géographie sociale» et non d'écologie, Reclus récuse de ce fait l'idée d'une géographie anarchiste (ou libertaire), tout en affirmant l'existence de géographes libertaires (des personnes qui restent critiques, même vis-à-vis de leur science). En parlant d'«écologie sociale», Murray Bookchin part d'une bonne intention (et peut-être d'une forme d'opportunisme, disons-le), mais il entretient la confusion en replaçant au centre politique le naturalisme dont se défaisait la géographie sociale, et cela pour le plus grand bonheur des naturalistes intégristes dont c'est la posture philosophique et politique.

De fait, on conviendra que, lorsqu'on parle d'écologie, le quidam

6. Le respect des intellectuels envers Foucault est tel que, tout en oubliant le soutien que ce philosophe avait apporté au régime des ayatollahs iraniens, ils ont du mal à critiquer sérieusement ce fascinant concept de «biopolitique». Or de nos jours, tout est «bio», même les mouvements comme Pro-Life, Pro-Vie, etc.

pense d'abord à « nature » et non à « société », et que tout effort pour socialiser l'écologie (?) reste vain à partir du moment où la question est mal posée.

Double car cela donne le pouvoir scientifique et politique à une cohorte d'experts en écologie, parlant au nom de la nature, mettant la pression politique et donc sociale sur le même mode que « l'impératif catégorique » de Kant qu'ont pourtant contesté des générations d'anarchistes (Proudhon, Bakounine, Reclus, Kropotkine, Malatesta...). Le paradoxe, c'est que ceux-là même qui critiquent la science et la technique (pas leurs excès, mais leur réalité même) appuient leurs arguments sur des constats scientifiques pris comme articles de foi. Or la servitude volontaire passe par la foi (et l'inculture de l'histoire militante).

Aujourd'hui, tout le monde est écolo comme tout le monde est démocrate, ce qui pousse les anarchistes à jongler avec le vocabulaire de l'adversaire : la « démocratie directe » ne se confond pourtant pas avec le « fédéralisme libertaire » ou la « gestion directe ». Passe encore que cela soit une étape commode pour se faire comprendre, mais gare à la légitimité qu'en retirent les politiciens démocrates ou écologistes. Vu l'actuel rapport de forces, c'est d'ailleurs ce qui se passe.

Du communalisme au fédéralisme libertaire, fédération des luttes et des initiatives

On l'aura compris, il ne s'agit pas de contester la dégradation des milieux, l'enjeu des ressources et l'importance d'une mésologie sociale. Bien au contraire. Dans toutes les luttes mésologiques actuelles, les anarchistes doivent prendre leur place, avancer leurs analyses et leurs pratiques. Le combat des Valsusains contre le TAV, où les pratiques autogestionnaires sont allées très loin (républiques libres, presidi, solidarités, méfiance envers les politiciens...), montre que tout cela va bien au-delà du percement d'un tunnel ou de la construction de quelques viaducs : la question est reposée de produire, consommer et habiter comment et pour qui. Il s'agit d'une réoccupation sociale et publique de l'espace au-delà d'une seule défense des écosystèmes.

C'est ce retour au communalisme qu'on entrevoit également à Notre-Dame-des-Landes ou à Sivens, qui est essentiel. C'est lui qui renoue avec le cœur de la problématique anarchiste à condition de ne pas oublier son organisation et son changement d'échelle : le fédéralisme libertaire. Car isolée, non seulement la lutte périlite, mais son schéma conforte aussi, paradoxalement, l'injonction du libéralisme à être mobile, mouvant, fugitif, et celle de la religion à former des petites communautés de croyants économiquement séparées mais unies par un même dieu.

Au-delà des luttes plus ou moins ponctuelles, c'est bien cette reconquête de la commune qui importe dans la perspective de fédérer toutes les initiatives économiques ou culturelles existant un peu partout, et qui pratiquent l'anarchisme comme Jourdain faisait de la prose.

Pour cela, il ne faut pas camper sur ses certitudes, ni se réfugier dans des démarches sectaires (petit groupe de convaincus entre soi, imposition de pratiques alimentaires ou de son mode de vie)⁽⁷⁾, mais se coller à la vie du quartier ou de la commune, tout en clarifiant les idées et les pratiques. Car cette clarification est fondamentale : tout en recherchant l'unité dans la lutte ou dans l'action locale (même réformatrice au départ), elle relance la perspective révolutionnaire globale, qui a disparu dans les poubelles écologistes⁽⁸⁾, et elle permet de se réapproprier l'enjeu métropolitique dont l'ultra droite et l'extrême droite ont fait leur champ de bataille. D'une pierre deux coups.

C'est là que le « municipalisme libertaire » de Bookchin, sans se satisfaire de ses approximations sur l'anarcho-syndicalisme, ou le « municipalisme de base » des anarchistes italiens peuvent offrir des perspectives intéressantes.

7. C'est le mot « imposer » qui a toute son importance ici. Car « imposer » ou « ne pas imposer » est au fondement de l'anarchisme.

8. Plus exactement, une fraction importante de l'écologisme parle de « révolution intérieure » et nous intime de commencer par-là, comme, par exemple, le film *En quête de sens*. Les anarchistes chevronnés y reconnaîtront sans peine le vieux discours des métaphysiciens et des religieux, qui regagne du terrain puisque les marxistes et les nationalistes ont galvaudé et sali l'idée même de révolution, et que les anarchistes eux-mêmes se sont montrés inconséquents (voir les mémoires de Juan Garcia Oliver). La pente est difficile à remonter.

Annexe VI

L'émancipation des femmes

Citations d'Abdullah Öcalan⁽¹⁾

Vieux monde

« La soumission sociale de la femme représente la contre-révolution la plus vile qui ait été menée » (page 32). « La libération de la femme ne surviendra qu'au prix d'une lutte contre les fondations mêmes de ce système de pouvoir » (page 12).

Famille

« La famille n'est pas une institution sociale qui doit être renversée. Mais elle doit être transformée, la revendication de propriété sur la femme et les enfants, transmise par la hiérarchie, doit être abandonnée » (page 43). « La famille a un rôle vital à jouer dans la construction de la civilisation démocratique » (page 44).

Égalité

« Si nous voulons donner un sens véritable aux termes si souvent utilisés d'égalité, liberté, démocratie et socialisme, nous devons analyser et briser l'ancien réseau de relations tissé autour des femmes » (page 14). « La liberté et l'égalité ne peuvent voir le jour sans égalité entre les sexes » (page 59).

Lutte

« Le rôle jadis joué par la classe ouvrière doit à présent être rempli par la solidarité féminine » (page 60). « La réalité de la femme est un phénomène plus concret et propre à l'analyse que des concepts comme le "prolétariat" et la "nation opprimée" » (page 65).

1. Citations tirées de sa brochure, *Libérer la vie : la révolution de la femme*, Cologne, International Initiative Édition, 2013, 74 pages. Ces citations complètent celles du présent livre.

Libération

La libération politique de la femme « signifie lutter contre les structures étatistes et hiérarchiques; cela signifie la création de formations politiques ayant pour objectif de parvenir à une société démocratique, écoresponsable et promulguant l'égalité entre les sexes, une société au sein de laquelle l'État ne serait plus l'élément moteur. La hiérarchie et l'étatisme étant difficilement compatibles avec la nature de la femme, un mouvement pour la liberté de la femme doit revendiquer des formations politiques non étatiques et antihierarchiques » (page 61). « Il y a besoin de partis de la libération des femmes. Il est également vital que des communes idéologiques, politiques et économiques basées sur la libération de la femme soient formées » (page 66).

Éthique

« L'esthétique, c'est-à-dire le fait de rendre la vie plus belle, est pour le femme une question existentielle. Sur le plan éthique, la femme est plus responsable que l'homme » (page 64).

Commune

« Fortement influencée par l'intelligence émotionnelle, [la femme] est liée de près à l'existence communale » (page 30).

Annexe VII

Bibliographie sélective de livres et documents disponibles en français

De Murray Bookchin

Pour une société écologique (1965-1974), traduit de l'américain par Helen Arnold et Daniel Blanchard, Paris, Christian Bourgeois éditeur, 1976, 238 pages.

Au-delà de la rareté. L'anarchisme dans une société d'abondance (1971), (textes de 1965 à 1985), présentation de Vincent Gerber, Montréal, Les Éditions Écosociété, « Retrouvailles », 2016, 280 pages.

Self-management & new technology (1979) in *Interrogations sur l'autogestion*, Lyon, Atelier de création libertaire, 1979 106 pages.

Qu'est-ce que l'écologie sociale? (1982) avec une introduction de l'auteur de 1988, traduit de l'américain par Bernard Weigel, préface d'Hervé Kempf, Lyon, Atelier de création libertaire, 4^e édition, 2012, 56 pages.

Pour un municipalisme libertaire (1984), Lyon, Atelier de création libertaire, 2003, 40 pages.

Une société à refaire. Vers une écologie de la liberté (1990), préface d'Antoine Robitaille, traduction de l'américain par Catherine Barret, Montréal, Les Éditions Écosociété, « Retrouvailles », 2^e édition en français, 2010, 302 pages

Le Spectre de l'anarcho-syndicalisme (1992) in Murray Bookchin, Daniel Colson, Marianne Enckell, Jacques Toublet, *Anarcho-syndicalisme & anarchisme*, Lyon, Atelier de création libertaire (ACL), 1994, 130 pages.

Pour consulter les travaux de Bookchin disponibles en français, se reporter à la liste établie par le site *Écologie sociale.ch* qui en propose un grand nombre au téléchargement (<http://www.ecologiesociale.ch/index.php/textes/articlestelecharg>).

Sur Murray Bookchin et le municipalisme libertaire

Biehl Janet, *Le Municipalisme libertaire. La politique de l'écologie sociale* (1998), long entretien avec Murray Bookchin (pages 159 et suivantes), préface d'Annick Stevens, préface à la première édition de Marcel Sévigny, traduit de l'américain par Nicole Daignault, Montréal, Les Éditions Écosociété, nouvelle édition révisée en 2013, 206 pages.

Biehl Janet, *Ecology or Catastrophe : The Life of Murray Bookchin*, New York, Oxford University Press USA, 2015, 344 pages.
Bien qu'en anglais, cette biographie est signalée car la plus complète.

Gerber Vincent, *Murray Bookchin et l'écologie sociale. Une biographie intellectuelle*, préface de Jean-François Filion, Montréal, Les Éditions Écosociété, 2013, 182 pages.

Gerber Vincent, Romero Floréal, *Murray Bookchin, pour une écologie sociale et radicale*, Neuvy-en-Champagne, Le Passager clandestin, « Les précurseurs de la décroissance », 2014, 92 pages.

D'Abdullah Öcalan

Guerre et paix au Kurdistan. Perspectives pour une résolution politique de la question kurde (2008), Cologne, International Initiative Edition, 2010, 46 pages.

Confédéralisme démocratique (2011), Cologne, International Initiative Edition, 2011, 46 pages.

La Feuille de route vers les négociations. Carnets de prison (2012), préface d'Immanuel Wallerstein, Cologne, International Initiative Edition, 2013, 136 pages.

Libérer la vie : la révolution de la femme (2013), Cologne, International Initiative Edition, 2013, 74 pages.

Sur la question kurde

Chaliand Gérard avec la collaboration de Sophie Mousset, *La Question kurde à l'heure de Daech*, Paris, Éditions du Seuil, 2015, 158 pages

Franceschi Patrice, *Mourir pour Kobané*, Paris, Équateur, 2015, 146 pages.

Ne var ne yok (collectif), « *Serbildan* » : *le soulèvement au Kurdistan. Paroles de celles et ceux qui luttent pour l'autonomie*, s.l., Niet Éditions, 2016, 144 pages.

Tejel Gorgas Jordi, *La Question kurde : passé et présent*, Paris, L'Harmattan, « Bibliothèque de l'IREMMO », 2014, 142 pages.

Dossiers

L'Histoire, n° 429, « Les Kurdes. Mille ans sans État », novembre 2016.

Qantarä, n° 88, « Les Kurdes un peuple sans État », juillet 2013.

Politique étrangère, n° 2, « Kurdistan(s) », été 2014.

Moyen-Orient, n° 26, « Kurdistan(s), une nation des États », avril-juin 2015.

Annexe VIII

Quelques sites sur la toile

Il existe de nombreux sites qui s'intéressent au Kurdistan, nous mentionnons les mieux renseignés ou les plus complets, ceux qui publient les informations que l'on retrouve en boucle ailleurs. Sont en outre mentionnés trois sites de l'écologie sociale.

Sur le Kurdistan en français

Amitiés kurdes de Bretagne : <http://www.akb.bzh/>

Proche de la gauche communiste. Propose une carte interactive du Kurdistan.

Conseil démocratique kurde en France (CDKF) : <http://www.cdkf.fr/>

Entend faire connaître et promouvoir le projet de confédéralisme démocratique du mouvement kurde.

HDP Europe : <http://fr.hdpeurope.com/>

Site de la représentation en Europe du Parti démocratique des peuples.

Info Rojava-Kurdistan : <http://inforojava.tumblr.com/>

Blog de partage d'informations sur le Rojava et le Kurdistan

Institut kurde de Paris : <http://www.institutkurde.org/>

Pour la défense de la culture kurde. Publie les dépêches de l'Agence France-Presse en relation avec le Kurdistan. Sont disponibles diverses cartes relatives au Kurdistan.

Kedistan : <http://www.kedistan.net/>

De tendance libertaire, soutien critique à la cause kurde. Diffuse la revue *Merhaba Hevalno, Nouvelles du Kurdistan*.

Ne var Ne yok? : <https://nevarneyok.noblogs.org/>

Panorama des luttes au Kurdistan. Diffuse la revue *Merhaba Hevalno mensuel*,
Nouvelles du Kurdistan.

Orient XXI : <http://orientxxi.info/>

Site universitaire avec de fréquents articles sur le Kurdistan.

Représentation du Rojava en France : <http://www.rojavafrance.fr/>

Faire connaître l'auto-administration du Rojava et le confédéralisme
démocratique.

Réseau d'informations libres de la Mésopotamie : <http://www.actukurde.fr/>

Suivre de près toute actualité kurde dans les quatre parties du Kurdistan afin
de briser les manipulations et les désinformations.

Rojbas : <http://www.rojbas.org/>

Plate-forme regroupant l'information sur le problème kurde en général.

Rojname : <http://www.rojname.com/index.kurd?ziman=french>

Plate-forme multilingue de collecte d'informations sur le Kurdistan

Sur le Kurdistan en anglais

ANF News (*Ajansa Nûçeyan a Firatê*) : <http://anfenglish.com/>

Agence proche du PKK, émet des informations heure par heure depuis les
Pays-Bas.

ARA News (*Ajansa Rojnamevaniya Azad*) : <http://aranews.net/>

Agence indépendante de Syrie et plus spécialement du Kurdistan syrien. Carte
de l'évolution des événements par villes.

Cantons du Rojava : <http://kantonrojava.com/en/>

Site officiel des cantons du Rojava. Inaccessible depuis mai 2016 sans préavis.

DIHA (*Ajansa Nûçeyan a Dicleyê*) : <http://www.diclehaber.com/en>

Agence sur les luttes au Bakur. Site fermé par le gouvernement turc en octobre
2016.

JINHA (*Jin Haber Ajansi*) : <http://jinha.com.tr/en>

Agence féminine sur le mouvement des femmes au Kurdistan basée à Diyarbakir (Bakûr). Site fermé par le gouvernement turc en octobre 2016, mais qui continue d'émettre sous le nom Gazete Sûjin : <https://gazetesujin.com/en/>

Kurdish info : <http://www.kurdishinfo.com/>

Reprend largement les dépêches d'ANF News (Voir ci-dessus).

Kurdish Question.com : <http://kurdishquestion.com/index.php>

Site indépendant de débat et d'information sur le Kurdistan.

Kurdistan24 : <http://www.kurdistan24.net/en/>

Agence qui se veut au « *cœur de la démocratisation du Kurdistan* », diffuse principalement des informations sur le Kurdistan d'Irak.

The Rojava Report : <https://rojavareport.wordpress.com/>

Peu actif mais de bonnes informations.

Sur l'écologie sociale

Écologie sociale.ch : <http://www.ecologiesociale.ch/>

Portail francophone de l'écologie sociale.

Ecology or Catastrophe : <http://www.biehlonbookchin.com/>

Blog en anglais de Janet Biehl, biographe de Murray Bookchin

New Compass : <http://new-compass.net/>

Site en anglais pour l'écologie sociale, la démocratie directe, l'économie morale, l'égalité et la diversité.

Annexe IX

Index thématique

A

Action sociale

– voir *Santé*

Adresses d'Abdullah Öcalan

20 mars 2005, 99, 121-122, 125

21 mars 2013, 114, 145, 194

Agriculture

Agriculture raisonnée, 47-48, 233, 237, 239

Campagne, aménagement, 44, 49-50

Coopératives agricoles, 238-239

Anarchie, Anarchisme

– voir aussi *Commune, Communisme, Confédéralisme, Fédéralisme, Municipalisme libertaire, Syndicalisme*

Anarchie en Turquie et en Syrie, 115, 181, 275, 298

Anarchie et anarchisme, 118

Anarchie selon Bourdieu, 19-20

Anarchistes, 107-108, 128, 131, 155, 193

Anarcho-syndicalisme, 67, 72, 74, 118, 329-336

Antimilitarisme, 217

Armée anarchiste, 105, 216

Bureaucratie, 55

Collectivisation, nationalisation, municipalisation, 67

Communisme libertaire, 37-38, 63, 75, 93, 232, 257, 267

Critique anarchiste, 35, 43, 52, 63, 110

Culte de la personnalité, 184

Écologie et anarchie, 38, 41, 337-345, 346-352

Élections, électoralisme, 26, 88, 33-35, 91, 319

État, 55, 128

Éthique, 41-43, 46, 53-55, 68, 75, 91, 128, 184-185, 189

Fédéralisme libertaire, 38, 49-50, 58, 61-64, 164, 255, 260, 298, 302-304, 307, 316, 352

HDP (programme libertaire), 264-265

Idée anarchiste, 28, 34, 41, 43, 49, 59, 94-95, 294

Intellectuels, 82

Justice et droit anarchistes, 206

Leader chez Bookchin, 63-64

Militarisme, 154

Organisation, 76-77

PKK, 274

Social-démocratie libertaire, 306

Société anarchiste, 51-53, 59, 100

Syndicalisme révolutionnaire, 70, 72-75, 118, 255, 342-345

Armée, Guerre, Paix

– voir aussi *Autodéfense, Sécurité publique*

Abus et Crimes de guerre, 228-231

Antimilitarisme, 217

Armée anarchiste, 105, 216

Asayich, police du Rojava : *voir Sécurité publique*
 Autorité de compétence, 220
 Combattants étrangers, 226
 Commandement, 123, 152, 218-221, 248
 Commune (rôle de la...), 303
 Confédéralisme démocratique (idéal du...), 217-218
 Conscription, service militaire, 223-224, 241, 303
 Conseils militaires, 221
 Contrôle démocratique, 144, 218-223
 Domination politico-militaire, 188-195
 Élection des officiers, 220-221
 Enfants soldats, 218, 227
 Femmes soldats, 201, 203, 227
 Formation, 222-228
 Guerre civile, 260
 Guerre de libération nationale, 100, 103-109, 130
 Guerre totale, 181, 217
 Martyrologie, 219
 Militarisme, 154, 217-219
 Monopole de la force armée, 224
 Multi-ethnicité, 216-217, 230
 Objection de conscience, 225-226
 Paix (appel à la...) 258
 Paix (éthique de la...), 121
 Paix (plan d'Öcalan), 143-145
 Peuple en arme, 218-219
 PKK et forces kurdes, 215-231
 Soutiens occidental et russe aux Kurdes, 117, 234, 310
 Turquie-PKK, reprise de la guerre, 103-106, 145, 190, 245-248, 272-277
 Rojava, 309
 Unité des forces armées, 217-218

Asayish

– *voir Sécurité*

Assemblée générale, Assemblée populaire

– *voir aussi Auto-administration démocratique du Rojava, Autogestion, Autonomie démocratique, Commune, Confédéralisme démocratique, Conseils de quartier, de ville, de village, Délégués, Démocratie, Femmes, Municipalisme libertaire, Syndicalisme*

Autre futur (base d'un...), 317-321

Confusion des pouvoirs législatif et exécutif, 18-19, 59, 64-65, 122

Contre-pouvoir, 82-83, 286, 290

Décision (consensus, compromis, majorité), 59-60, 62-64, 66, 82

Fonctionnement, 59-62, 79-83

PKK (impulsion des assemblées populaires), 249

Primauté de l'assemblée populaire sur le conseil ouvrier, 70

Assemblée législative

– *voir Pouvoir législatif*

Assemblée populaire

– *voir Assemblée générale*

Associations

– *voir aussi Charte du Rojava, Congrès pour une société démocratique (DTK), Femmes, Mouvement de la société démocratique (TEV-DEM), Union des communautés du Kurdistan (KCK)*

Liberté d'association, 164

Militants associatifs, moteurs d'un

Autre futur, 318

Autarcie, Autosuffisance

Abondance, 45

Chez Bookchin, 50

- Confédéralisme démocratique, 120, 122-123, 129
- Rareté (au-delà de la...), 45-46
- Rojava, 238
- Auto-administration démocratique (DSA) du Rojava**
 - voir aussi *Autogestion, Autonomie démocratique, Charte du Rojava, Commune, Confédéralisme démocratique, Congrès pour une société démocratique (DTK), Coopératives, État, Justice, Municipalisme libertaire, Système fédéral démocratique du Rojava et de la Syrie du Nord*
 - Alliance kurdo-arabe, 288-289
 - Assemblée législative, 285-286
 - Bureaucratie, petite bourgeoisie, 289-290, 306-307
 - Capitalisme (marginalisation du...), 232-234
 - Comités d'action autonomes, 250
 - Concurrence État-TEV-DEM, 300-305, 307-308
 - Confiance, 317
 - Conseil exécutif, gouvernement, 287-290, 303
 - Contrôle du mouvement social, 279
 - Coordination de l'exécutif des cantons, 152
 - Diplomatie (reconnaissance diplomatique), 291-292, 310
 - Dualité du pouvoir, 305-311
 - Éducation politique du peuple, 287-288
 - Élections, 285-286, 297, 305
 - État (renforcement de l'...), 290-298, 305-311
 - États voisins (extension aux...), 310
 - Gouvernance (Charte du Rojava), 165-175
 - Hégémonie (PKK et PYD), 309
 - Idée et mise en œuvre, 127, 179-181
 - Paradoxe idéologique, 277
 - Pluri-ethnicité, 285-289, 291-293, 305
 - Proto-État, 279-289
 - Utopie, 309
- Autodéfense**
 - voir aussi *Armée, Sécurité*
 - Charte du Rojava, 151, 223
 - Communes du Rojava, 302
 - Concept au Rojava, 223-224
 - Concept chez Janet Biehl, 93
 - Concept dans le confédéralisme démocratique, 123-124, 143
 - Contrôle démocratique, 222
 - Milices, 93, 132, 202
 - Turquie, Bakûr, 106, 130, 137, 223-224, 254, 256
 - Urgence (impératif de l'...), 194
- Autogestion**
 - voir aussi *Auto-administration démocratique du Rojava, Confédéralisme démocratique, Coopératives, Économie, Municipalisme libertaire*
 - Autogestion directe, 47, 58
 - Bakûr, 267
 - Catalogne, 126
 - Charte du Rojava, 158
 - Commune, 50, 55, 59, 69-76
 - Coopératives, 239
 - DTK, 145, 274-275
 - Limites, 69-71
 - Mot chez Öcalan, 122
 - Primauté de l'assemblée populaire sur le conseil ouvrier, 70
 - PYD, 277, 306
 - Rojava, 232, 239, 309
 - Socialisme autogestionnaire, 94
 - Société autogérée, 23, 60, 77, 82, 316

Autonomie démocratique

– voir aussi *Auto-administration démocratique du Rojava, Autogestion, Commune, Confédéralisme démocratique, Coopératives, État, Municipalisme libertaire*

Approche journalistique, 304

Approche politique, 179-181

Autonomie administrative et politique du Kurdistan, 129-130

Autre futur, 316-322

Charte du Rojava, 148-149, 153-156

Comités d'action autonomes, 250

Communes du Rojava, 302

DTK, 252-254, 259-260

HDP, 264

KCK, 138-143

Mots synonymes chez Öcalan, 130

PKK, 272-274

Plan Öcalan, 143-145

Prélude du confédéralisme démocratique, 279

Proclamation dans des villes de Turquie, 244

Structure politique, 119-122

Structure territoriale, 132

Système fédéral du Rojava et de la Syrie du Nord, 297

Tradition des peuples du Proche-Orient, 127

Autorité, Autoritarisme

Autoritarisme du PKK et organisations sœurs, 189, 192-195, 252

Autoritarisme économique, 232

Autorité de compétence, 43, 64, 220

Autorité sociétale et d'expertise de l'État, 131, 133

Charte du Rojava, 154

Leader chez Bookchin, 63-64

Autre futur

Alternative crédible, 64, 94, 310-311, 344-345, 352

Assemblée populaire, 86, 317-319

Bureaucratie, 320

Confiance (l'option de la...), 317

Convergence, 316-322

Décision (force de la... dans le fédéralisme), 66, 320

Droit, économie, 61, 68-69, 71, 74

B

Bien public, Bien commun

– voir *Intérêt général*

Bourgeoisie, Petite bourgeoisie, Intellectuels

Bourgeoisie d'argent, 20

Bourgeoisie intellectuelle, 20

Classes moyennes, 198

Hiérarchie bourgeoise, 42

Individualisme libéral, 137

Intelligentsia, 81-82

Rojava, 290, 306-307

TEV-DEM, 305

Bureaucratie

Autre futur, 320

DTK, 257

Rojava, 289-290, 306-307

Société capitaliste, 51

TEV-DEM, 305

C

Capitalisme

– voir aussi *Autogestion, Coopératives, Économie*

Capitalisme d'État, 49, 52, 107, 234

Capitalisme financier, 53

Capitalisme vert, écocapitalisme, 52

- Contrôle de la société, 142-143, 231-232
- Critique du capitalisme par Öcalan, 109-119, 142-143
- Élections, 26
- État et capitalisme (liaison), 22, 43, 93, 110, 137, 231
- Extinction du capitalisme, 27, 100-101, 142-143, 181, 231, 254, 299
- Industrie culturelle, 117-118
- Limites extrêmes, 52
- Marché, 24, 41-43, 69
- Modernité capitaliste, 20, 108, 110-111
- Nuisances sur la nature et sur l'homme, 40-43
- Néocapitalisme ouvrier, 332
- Ordre capitaliste, 22
- Profit, valeur d'usage, partage, 123
- Survivance du capitalisme, 142-143, 158-159, 231-244
- Charte**
- Charte d'Amiens, 73-74
- Charte municipale chez Bookchin, 60, 84-86
- Charte communale, 60, 84-86
- Charte du DTK, 253-254
- Charte de TEV-DEM, 151, 298-300
- Charte au Rojava : *voir ce mot*
- Charte du Rojava**
- *voir aussi, Commune, Confédéralisme démocratique, Municipalisme libératoire*
- Armée, monopole des YPG, 224
- Autonomie des cantons, 155
- Autoritarisme, 154
- Assemblée législative, 167-169, 285-286
- Capitalisme (survivance), 158
- Centralisme (rejet du...), 154
- Champ d'application, 148, 152, 154
- Charte de TEV-DEM, 151, 298-300
- Communauté internationale, 155-156
- Confédéralisme démocratique, 101, 153-155
- Conflit avec la loi syrienne, 150-151, 204, 209
- Conseil exécutif, 170-171, 287-290
- Conseil judiciaire, 171-172, 208, 287
- Conseillers (ministres), 170
- Conseils municipaux, 166-167
- Coordination politique, militaire et de sécurité, 152
- Cour suprême constitutionnelle, 150, 173-174, 208, 287
- Dispositions de la Charte, 150-175
- Droit de propriété, 157-159
- Droits et libertés des citoyens, 156-165, 195-203
- Économie, 158-159
- Égalité des citoyens, 159-161, 174
- Élaboration, 146-149, 153
- Enseignement, 162-163
- État, 153, 175
- Femmes, 159-160, 166
- Gouvernance, 165-175, 299-300
- Gouverneur, 169-171, 174, 299
- Haute Commission électorale, 172-173, 287
- Impôts, 157
- Intégrité territoriale syrienne, 154
- Justice : *voir Conseil judiciaire ci-dessus*
- Laïcité, 163
- Liberté d'association, 164
- Liberté d'opinion, 162
- Liberté politique, 164
- Militarisme, 154

- Parité homme-femme, 166, 167, 169, 172, 173
 Phase transitoire, 154, 175
 Pouvoir exécutif, 169-171
 Prison, prisonniers, 161-162
 Protection des mineurs, 160
 Qualification juridique de la charte, 150-153
 Religion, liberté religieuse 154, 163
 Sécurité et protection sociales, 160
 Séparation des pouvoirs, 165
 Serment au nom de Dieu, 163-164
 Socle idéologique, 153-156
 Traités internationaux, 156-157
 Troisième voie, 149
- Citoyen**
 – voir aussi *Auto-administration démocratique du Rojava, Charte du Rojava, Commune, Confédéralisme démocratique, Constitution démocratique en Turquie, Municipalisme libertaire*
 Citoyen de la commune, 58-59
 Citoyen formé à la révolution, 93
 Citoyenneté homogène, 111
 Indignation citoyenne, 318
- Classes**
 – voir aussi *Bourgeoisie*
 Classe ouvrière, 72, 287
 Écologie, 41-42
 Interclassisme et intérêt de classe, 72-73, 80
 Lutte des classes, 42, 71-73
 Néo-capitalisme ouvrier, 332
 Prolétariat, organe du capitalisme (Bookchin), 72
 Spontanéisme, 72
- Coexistence**
 – voir *Constitution démocratique de Turquie*
- Collectivités locales**
 – voir aussi *Décentralisation*
 Auto-administration, 305
 Conseils municipaux du Rojava, 166
 Décentralisation, 44, 49
 Notion, 16
- Comités**
 – voir *Armée, Auto-administration démocratique du Rojava, Autonomie démocratique, Commune, Confédéralisme démocratique, Conseils de quartier, ville, village, Femmes, Justice, Municipalisme libertaire, Pouvoir exécutif, Pouvoir législatif*
- Communalisme**
 – voir *Municipalisme libertaire*
- Communautés**
 Affinitaires, 56-58
 Confédérées, 118, 129
 Culturelles, écologiques, économiques, politiques, sociales, 82
 Réduites, 49
 Religieuses, 113, 196
- Commune**
 – voir aussi *Auto-administration démocratique du Rojava, Autonomie démocratique, Assemblée générale, Confédéralisme, Confédéralisme démocratique, Conseil municipal, Conseils de quartier, de village, de ville, Délégués, Élections, Fédéralisme, Municipalisme libertaire, Société sans État, Vie quotidienne*
 Administration, 64-66, 122
 Assemblée générale, contre-pouvoir des autorités communales, 82-83, 286, 290
 Assemblée populaire, 54, 59, 86, 206, 249-250, 319-320

Charte municipale, 60, 84-86
 Comité de conciliation, 303
 Comités, conseil *ad hoc*, 302-303
 Communalisme : voir *Municipalisme libertaire*
 Commune autogérée, 50, 55, 59, 69-76
 Commune autonome, 119, 167, 294, 308
 Commune chez Bookchin, 57-75
 Commune dans le cadre du KCK, 138
 Commune socialiste, commune libertaire (différence), 58, 306
 Communes fédérées, commune des communes, 54, 61-63, 120, 154, 294, 300-305, 320
 Communes du Rojava, 300-305
 Compétence territoriale, 66
 Conflits de structures, 70, 304
 Conseils locaux confédérés, 62-63, 259-260, 304
 Coopératives et communes, 67-69, 239-242, 302
 Décentralisation vers la commune, 47-51
 Décision (consensus, compromis, majorité), 59-60, 62-64, 66, 82
 Économie (municipalisation), 66-75
 Émancipation (lieu d'...), 73
 Entrée dans les conseils municipaux, 87-91
 Interethnicité, 301
 Lois communales, 60
 Maison du peuple, Maison de la commune, 74, 198, 207, 215, 302, 304
 Notion de commune au Proche-Orient, 119-122
 Parité homme-femme, 301

Syndicats, 71-75
 Taille de la commune, 48, 58, 301
 Vie communale, 301, 303

Communisme

– voir aussi, *Anarchie, Confédéralisme démocratique, Marxisme, Municipalisme libertaire, Société sans État*
 Communisme comme but, 54, 118
 Communisme comme moyen, 116
 Communisme libertaire : voir *Anarchie*
 Communisme pur, 35, 66-67
 États communistes, dérives, 52, 104, 106-109

Confédéralisme, Confédération

– voir aussi, *Autonomie démocratique, Commune, Confédéralisme démocratique, Conseil municipal, Économie (Économie sociale), État, Fédéralisme, Municipalisme libertaire, Société sans État*
 Confédération des peuples, 103, 153
 Confédération étatique, 124
 Représentation, 63-64
 Signification, 61-62

Confédéralisme démocratique

– voir aussi *Assemblée générale, Auto-administration démocratique, Autonomie démocratique, Commune, Conseils de quartier, ville, village, Constitution démocratique en Turquie, Fédéralisme, Municipalisme libertaire, Société sans État*
 Autodéfense (concept), 122-123
 Charte du Rojava, 174
 Confédération des communautés, 118, 129
 Contrôle des institutions démocratiques, 129
 Contrôle du capitalisme, 142-143

Coopératives, 240
 Critique marxiste, 186
 DTK (réseau), 255-259
 Dualité des pouvoirs, 129-133, 305-311
 Écologie, 119
 Élections, 26, 266, 271
 Éthique de la paix, 121
 Étude d'ensemble, 97-145
 Évolution vers le confédéralisme, 104-105, 187, 218, 305
 Exemplarité, 142
 Fédéralisme, 118
 Fonctionnement du bas vers le haut, 103-104, 120, 122
 HDP (programme), 264
 Impôts, 142
 KCK (organisation fédérale), 138-145, 249-250
 Minorités (protection des...), 121
 Palestine, 131, 265
 Partis politiques, 120, 264
 Période transitoire, 129-133, 154, 264-265, 305
 PKK (intentions), 248, 273-274
 Profit (rejet du...), 123
 Projet, 119-124
 Socialisme utopique, 315, 322
 Société de nation démocratique 103, 128, 130
 Survivance du capitalisme, 142-143
 Système fédéral du Rojava et de la Syrie du Nord, 297
 TEV-DEM (charte), 155, 299
 Troisième voie, 149
 Universalité, 120-121, 129-130, 134, 139
 Zone à défendre, 137

Congrès pour une société démocratique (DTK)

Assemblée représentative du peuple, 258-262
 Autodéfense, 256
 Autonomie démocratique, 252-262
 Bureaucratie, 257
 Charte, 253-254
 Diplomatie, 254
 Fédération, 255-260
 HDK, 694
 Plate-forme électorale du HDP-DBP, 261-262
 PKK (relations avec le...), 257-262

Conseils

– voir *Armée, Auto-administration démocratique du Rojava, Autonomie démocratique, Commune, Confédéralisme démocratique, Conseils de quartier, ville, village, Femmes, Justice, Municipalisme libertaire, Pouvoir exécutif, Pouvoir législatif*

Conseils de quartier, ville, village

– voir aussi *Commune, Municipalisme libertaire*
 Administrateurs sans pouvoir réglementaire, 122
 Assemblée de citoyens (origine), 249-250
 Budget participatif, 86
 Conseils citoyens, 85-86
 Conseil communaux au Bakûr, 255, 259-260
 Conseils du peuple, 206
 Conseils fédérés, 62-63, 120, 154
 Contre-pouvoir, 82-84, 286, 290
 Décentralisation, 44, 49
 Justice, 206-207
 Loi française, 85-86
 Paris, 86

- Rojava, 164
- Venezuela, 78
- Conseil exécutif**
 - voir *Charte du Rojava, Pouvoir exécutif*
- Conseil législatif**
 - voir *Pouvoir législatif (Assemblée législative)*
- Conseil municipal**
 - voir aussi *Commune, Municipalisme libertaire*
 - Administrateurs sans pouvoir réglementaire, 122
 - Assemblées générales locales (contre-pouvoir des...) 82-84, 286, 290
 - Charte du Rojava, 166-167
 - Commune (distinction d'avec la...), 300
 - Conseils d'administration provinciaux, 166, 300
 - Entrée dans les conseils municipaux (Bookchin), 87-91
 - Fédération au Bakûr, 255
 - Place dans le confédéralisme démocratique, 120
 - Place dans le municipalisme libertaire, 65, 122
 - TEV-DEM, 167, 300
- Constitution**
 - voir aussi *Charte du Rojava, Constitution démocratique en Turquie*
 - Constitution de l'État démocratique, 18, 24-25, 134
 - Constitution française, 24-25, 161
 - Cour suprême constitutionnelle du Rojava, 173-174
 - Définition, 134, 150
 - Séparation des pouvoirs, 18
- Constitution démocratique en Turquie**
 - voir aussi *Charte, Confédéralisme démocratique, Constitution, État*,
 - Autodéfense de la démocratie, 137
 - Coexistence État-société civile, 130-131, 133-136, 140-142
 - Conflit de lois entre État et société civile, 140-141
 - Constitution pour faire face à l'État, 136
 - Droit administratif, 136
 - Droits individuels et collectifs, 136
 - DTK, HDK, 253
 - Économie, 140-143
 - Économie générale du projet d'Öcalan, 125-145
 - Élaboration et mise en œuvre, 134
 - État, autorité sociétale et d'expertise 131, 133
 - État turc, 129-130
 - Frontières légitimes de la Turquie, 130
 - HDP, 264
 - Justice, 133
 - KCK, 138-145
 - Morale sociale, 137
 - Originalité juridique, 133-138
 - Religion et conscience, 137
 - République démocratique, 130-131, 135-136
 - Statut des Kurdes, 134
 - Stratégie, 128
 - Vivre ensemble, 130, 135-136, 143-144
- Coopératives**
 - voir aussi *Économie (Économie sociale)*
 - Autogestion, 239
 - Charte du Rojava, 158
 - Commune et coopérative, 67- 69, 239-242, 302

- Développement au Bakûr, 250, 254
 - Développement au Rojava, 232-234, 238-242
 - Entreprises autogérées chez Bookchin, 69
 - Fonctionnement, 240-241
 - Limites, 89
 - Philosophie de la coopération, 239-241
 - Types de coopératives, 238-239
 - Vocation à la généralisation, 238
 - Culte de la personnalité**
 - Autre futur, 321
 - Culte d'Öcalan, 184-185, 188, 191, 215
 - Dictature (risque), 192
 - Libération d'Öcalan, 144, 188
 - Réminiscences stalinienne, 106, 184-185
- D**
- Darwinisme**
 - Écologie politique, 347
 - Positivisme, 115-117
 - Décentralisation**
 - voir aussi *Assemblée générale, Collectivités locales*
 - Institutionnelle, 16, 48
 - Politique, 87
 - Territoriale, 16, 47-51
 - Délégués, Députés, Élus**
 - voir aussi *Pouvoir législatif*
 - Autre futur, 321
 - Charte du Rojava, 168
 - Coopératives, 240-241
 - Députés, Conseillers législatifs, 25-26, 27, 63, 87, 167-168, 179, 194, 196, 259, 265-267, 269, 287
 - DTK, 256, 259
 - Fonctionnaires du peuple, 122
 - Mandat impératif, 26, 63, 82, 89, 122, 259, 285
 - Représentation chez Bookchin, 63-64
 - Révocabilité du mandat 26, 63, 89
 - Rotation des tâches, 26, 63, 89, 122
 - Démocratie**
 - voir aussi *Auto-administration démocratique au Rojava, Autonomie démocratique, Commune, Confédéralisme démocratique, Constitution, Constitution démocratique en Turquie, État, Municipalisme libertaire*
 - Charte du Rojava, 165-175
 - Concept chez Öcalan, 82, 128, 130-131
 - Démocratie continue, 121
 - Démocratie délibérative, participative, 17, 61-62, 121
 - Démocratie directe, 26, 57-59, 82, 84, 90-91, 94, 122, 167, 169, 187, 195, 199, 253, 255, 257, 260-261, 265, 270, 282, 294, 300-302, 304, 320-321
 - Démocratie représentative, 94
 - Principes, 121, 286
 - Députés**
 - voir *Délégués, Élections, Pouvoir législatif*
 - Domination**
 - voir aussi *Ethnicité, Enfants, Femmes, Patriarcat, Religion*
 - De l'homme sur la nature, 39, 41-44
 - De l'homme sur l'homme, 21, 28, 41-44
 - Hégémonie politico-militaire, 188-195, 221, 248, 282
 - Hégémonie syndicale, 72-74
 - Hiérarchie, 43, 58

Hierarchie militaire, 219-221
 Industrie culturelle capitalise, 117-118
 Oppression externe et interne des Kurdes, 109
 Rejet de toute discrimination, 253

Droit

Droit anarchiste, 61, 206
 Droit naturel, 116
 Droit public international, 13-29, 135-136, 156-157, 253, 293
 Droit du travail, 164, 241-242
 Jurisnaturalisme, 116
 Positivisme, 116

DSA

– voir *Auto-administration démocratique du Rojava*

DTK

– voir *Congrès pour une société démocratique*

E

Écologie

– voir aussi *Agriculture, Domination, Écologie sociale, Municipalisme libertaire*

Anarchie et écologie, 38, 41, 337-345, 446-352
 Base de la transformation révolutionnaire, 76-77, 119, 253
 Biocentrisme, 42
 Biorégion, 48
 Charte du Rojava, 165
 Coopératives, 241
 Décroissance maîtrisée, 45
 Développement durable, 39
 Éco-capitalisme, 52
 Écologie naturelle, 40
 Écologie politique, 39-40, 347-348

Écologie profonde, 36, 42, 44-45
 Écolo-technocratie, 39, 41, 44-45
 Écotopie, 36
 Écosystème, 53, 57
 Électoratisme, parlementarisme 35, 39-40, 89
 Environnementalisme, 39
 Histoire de l'idée, 347-350
 Humanisme, 42
 Idéal écologiste, 35-37
 Limites, 39-40, 142-143
 Marxisme, 41
 Rojava, 294
 Structures de la société, 41-42
 Technologie, 41, 44-47

Écologie sociale

– voir aussi, *Écologie, Municipalisme libertaire*

Anarchie et écologie sociale, 38, 41, 337-345, 346-352
 Critiques, 33-36
 PKK, 194
 Société occidentale, 36
 Théorie, 35-55, 348

Économie

– voir aussi *Autogestion, Capitalisme, Coopératives, Finances publiques*

Banques, 242
 Commerce, 235, 244
 Commune du Rojava, 302
 Économie coloniale au Rojava, 233
 Économie de guerre, 234-236
 Économie de marché, 43, 234
 Économie monétaire, 53
 Économie morale (chez Bookchin), 68
 Économie municipaliste, 66-75
 Économie sociale, 142-143, 231, 234, 238-242, 305
 Investissements étrangers, 236

- Justice économique au Rojava, 232-233
- Marché noir « d'État », 235-236
- Ministres de l'Économie du Rojava, 232
- Monnaie, 68, 242
- Production et distribution, 49, 52, 64, 67-68, 71, 73-74, 233
- Relance au Rojava, 233-234
- Triple économie, 232
- Usure et intérêt, 242
- Vie quotidienne, 242-244
- Éducation**
 - Auto-éducation, 212-214
 - Comités d'action autonomes, 250
 - Confédéralisme démocratique, 140
 - Éducation militante, 215
 - Éducation politique du peuple, 93, 287-288
 - Éducation populaire, 88
 - Langue kurde, 140, 212-213, 254
 - Pédagogie libertaire, 213-215
 - Port du voile à l'université, 196
 - Rojava, 212-215, 234, 294, 303
 - Université, 214-215
- Égalité**
 - voir aussi *Ethnicité, Femmes, Parité, Religion*
 - Égalité chez Bookchin, 44
 - Idée d'égalité, 28, 195-203
 - Lois (la moins naturelle des...), 28
- Élections, Référendum, Vote**
 - voir aussi *Pouvoir législatif, Turquie*
 - Abstention, 26-27, 91
 - Aliénation électorale, 25, 27
 - Civisme électoral, 25
 - Confédéralisme démocratique, 26, 266
 - Électeur, 25-26, 87-88
 - Élections législatives, 129, 133, 245-246, 250, 262, 266, 285-286, 297, 342
 - Élections locales, 26, 33-35, 40, 87-91
 - Électoralisme, 88, 33-35, 91
 - Haute Commission électorale du Rojava, 172-173
 - Mandat électoral, 25
 - Municipalisme libertaire, 26, 33-39
 - Participation électorale, 33-35, 40
 - Proximité (principe de...), 87
 - Référendum (point de vue de Bookchin sur le...), 91
 - Rojava, 285-286, 297, 305
 - Sens de l'élection chez Bookchin, 58
 - Subversion électorale, 318
 - Suffrage universel, 23-25
 - Vote (principe du...), 26, 91
- Émancipation**
 - voir aussi *Domination, Éducation, Enfants, Femmes, Patriarcat*
 - Commune (lieu de l'émancipation), 72
 - Idée, 28, 184, 311
 - Jeunes : voir *Enfants*
 - Mouvement, 35
 - Syndicat (frein à l'émancipation), 73
- Enfants, Jeunes**
 - voir aussi *Patriarcat*
 - Culte d'Öcalan, 215
 - Droits, 160, 294
 - Enfants soldats, 218, 227
- État**
 - voir aussi *Anarchie, Auto-administration démocratique au Rojava, Auto-gestion, Autonomie démocratique, Communisme, Confédéralisme démocratique, Constitution, Constitution démocratique en Turquie, Démocra-*

tie, Justice, Municipalisme libertaire, Positivisme, Pouvoir exécutif, Pouvoir législatif, Société sans État

Aliénation étatique, 13-29, 18, 298
Autorité sociétale et d'expertise, 131, 133

Capitalisme et État, 19-21, 110

Centralisme, 154

Collectivités territoriales, locales, infra-État, 16, 44-49, 166, 305

Concurrence État-société civile, 255, 300-305, 307-306

Critique de l'État par Öcalan, 109-119

Définition, éléments constitutifs, 13-29, 135-136

Disparition, dépérissement, 52, 55, 78-79, 94, 101, 107, 110-111, 126, 128, 181, 194, 258, 279-282, 290, 294, 297, 298, 300

État confédéré, État fédéré, 129

État démocratique, 128, 130, 133, 135

État fonctionnel, 125, 129-133, 136, 154, 244, 299, 308

État indéfini, 94

État kurde, 15, 100, 103, 106, 108, 127, 129, 133, 175, 276

État laïc, 114, 135

État-nation, 15, 68, 78, 100, 103, 107, 110, 126, 131, 135, 137, 143, 154, 253-254, 293

État populaire, 16

État-providence, 23

État restreint, État minimal, État modeste, État résiduel, 23, 123, 125, 130-131, 306-307

État social, 135, 305

État turc, 114, 129, 179, 283

État unitaire, 20

Étatisme, 13-29

Fonctions régaliennes, 21-23, 132-133, 282, 309

Intégration nationale, 140

Légitimité, 21-26, 287-288, 309

Luttes de pouvoir au sein de l'État, 20

Missions de service public, 22-23

Nation démocratique, 116-118, 139, 196

Nationalisme, 110-111

Noblesse d'État, aristocratie de pouvoir, 20

Ordre étatique, 16, 22, 133, 318

Patrie, patriotisme, 109, 130

Pouvoir souverain, 16

Proto-État, embryon d'État, État potentiel, 21, 26, 93, 142, 181, 232, 279, 289, 307

Puissance d'État, 17-18

Rojava, renforcement de l'État, 290-298, 305-311

Théorie des champs, 20-21, 136, 308
Violence et monopole de la violence, 18, 43, 93, 187

Ethnicité

– voir aussi *Domination, Égalité*

Égalité au Rojava, 285-289, 291-293, 301

Minorités ethniques, 121, 159-160

Nettoyage ethnique, 229-230

Représentation ethnique, 195, 301

F

Fédéralisme, Fédération, Système fédéral

– voir aussi *Auto-administration démocratique du Rojava, Autonomie démocratique, Communautés, Confé-*

déralisme, Confédéralisme démocratique, État, Municipalisme libertaire
 Fédéralisme au Bakûr, 245-262
 Fédéralisme chez Bookchin, 44, 50, 55, 58, 61-64
 Fédéralisme chez Öcalan, 100, 105, 124
 Fédéralisme des communes : *voir Commune*
 Fédéralisme industriel, 50
 Fédéralisme libertaire : *voir Anarchie*
 Notion, 61-62

Femmes

– *voir aussi Parité homme-femme, Patriarcat*
 Algériennes, 201
 Commune (rôle prépondérant des femmes), 303
 Congé de maternité, 198
 Conseils, assemblées, associations de femmes, 197, 250, 303
 Crimes d'honneur, 111, 206
 Domination, 42, 111-113, 159-160, 197-201
 Droits des Femmes, 197-206
 Éco-féminisme, 42-43
 Égalité des sexes, 111, 255, 294, 305, 307, 353
 Émancipation : *voir ci-dessous Libération*
 Éthique de la femme, 113
 Féminisme réel, 107, 200
 Femme au foyer, 111-112
 Femme arabe, 198-199
 Femme occidentale, 219
 Femmes soldats 201, 203, 227
 Guérillas dans le monde, 202
 Héritage, 198
 Jineolojî, 43, 111-113, 214
 Justice, 205-206

Libération de la femme, 112, 197-203, 298, 353-354
 Maison des femmes, 198, 207
 Mariage civil, 200
 Mariage forcé, précoce, polygamie, 111, 153, 159, 200, 207
 Mouvement féministe, 120, 197-199
 Religion, 111, 113-114
 Rôle des femmes selon Öcalan, 99-100, 111-113, 120
 Salaire, 198

Finances publiques, Impôts

Budget du Rojava, 234-236, 243
 Charte du Rojava, 157
 Constitution démocratique en Turquie, 142
 Impôts, 142
 Région autonome basque (modèle), 235
 Taxes douanières, 235

Fonction publique

Haute-fonction publique, 20, 172
 Rémunération à la charge de l'État syrien, 234, 243

Fonctions régaliennes

– *voir État*

G

Gauche, Extrême gauche

– *voir Anarchie, Marxisme, Politique*

Gouvernement, Gouvernance

– *voir Charte du Rojava, Pouvoir exécutif*

Guerre

– *voir Armée,*

H

HDP

– *voir Parti démocratique des peuples*

Hégémonie

– voir *Domination*

Hiérarchie

– voir *Domination*

Humanisme

Délibération humaniste, 57

Écologie, 42

Professeurs de droit constitutionnel,
17-18

Société humaniste, 42

I

Impôts

– voir *Finances publiques*

Information

Bataille de l'..., 127, 202, 217, 226

Contre-information, 118, 217

Désinformation, 257

Diffusion de l'information sur le
Kurdistan, 316

Recherche de l'information, 179-
181, 193, 217, 309

Intérêt général, Intérêts particuliers

Abondance, 45-46

Bien public, bien commun, 22-23,
24

Intérêt général de l'humanité, 76-77

Priorité libertaire, 77

J

Jeunes

– voir *Enfants*

Jineoloji

– voir *Femmes*

Justice

– voir aussi *Prison*

Charte du Rojava, 171-172, 205

Commune du Rojava, 303

Conciliation, consensus, médiation,
206-207, 250, 303

Conflits de lois (loi applicable), 150-
151, 204-205, 209

Conseil judiciaire du Rojava, 171-
172, 208

Déclaration des droits de l'homme
de 1789, 18-19

Indépendance, 172, 208

Insécurité juridique, 204-205

Justice chez Bookchin, 44

Justice du consensus, système judi-
ciaire, 204-210

K

KCK

– voir *Union des communautés du Kur-
distan*

Kurdistan, Kurdes

Kurdistan (géographie politique), 13
Mouvement kurde, 9, 100, 112, 127,
189, 191, 195, 245-249, 251, 255,
269, 272, 278, 304

Peuplement Kurde, 393

Rojava (géographie politique), 148,
280-281

Soutien critique à la révolution, 7,
28, 315-316, 322

L

Laïcité

– voir aussi *Religion*

Charte du Rojava, 163

Critique de la laïcité par Öcalan,
115-119

Mouvement kurde, 195

Rojava, 307

Liberté

- voir aussi *Association, Charte du Rojava, Confédéralisme démocratique, Municipalisme libertaire, Politique, Propriété, Religion, Syndicalisme*
- Culture, 164
- Indépendance et liberté, 108-109
- Liberté chez Bookchin, 44
- Liberté chez Öcalan, 121
- Rojava, 161-165

Logement

- voir *Vie quotidienne*

M

Mandat impératif

- voir *Délégués*

Marxisme

- Avant-garde, 53
- Centralisme du pouvoir, 55
- Critique du confédéralisme démocratique, 186
- Dépassement de l'État : voir *État (Disparition)*
- Écologie, 41
- Marxisme-léninisme, léninistes, 103, 105, 107, 128, 186, 200, 215, 217, 257, 261, 273-274
- Marxistes, 306
- Nationalisation, collectivisation, municipalisation, 67, 232
- Nouveau Parti anticapitaliste (NPA), 94-95, 128, 317
- Rationalité, 42, 51
- Socialisme réel (rejet), 52, 55, 104, 106-109
- Stalinisme, staliniens, 106-107, 184-185, 191, 218, 261
- Travail et besoin, 67

Trotskisme, trotskistes, 52, 94-95, 186, 325

Médiateur, Médiation

- voir *Justice*

Minorités

- voir *Auto-administration démocratique du Rojava, Charte du Rojava, Confédéralisme démocratique, Constitution démocratique en Turquie, Domination, Ethnicité, Religion*

Modernité

- KCK, tutelle de la modernité démocratique, 139
- Modernité capitaliste, 20, 110-111, 143
- Modernité démocratique, 20, 134, 139, 145, 307

Monnaie

- voir *Économie, Vie quotidienne*

Mouvement de la société démocratique (TEV-DEM)

- Bureaucratie, petite bourgeoisie, 305
- Charte, 298-300
- Communes fédérées, 298, 300-305
- Compétence des communes, 302-303
- Concurrence avec l'État, 255, 300-305, 307-308
- Fédération des trois cantons, 299
- Plate-forme d'organisations civiles, 298-305
- PYD (relations avec le...), 288
- Structure démocratique du projet, 299-300

Municipalisme libertaire

- Voir aussi *Anarchie, Assemblée générale, Auto-administration démocratique du Rojava, Autonomie démocratique, Commune, Confédéralisme, Confédéralisme démocratique, Conseil*

municipal, Conseils de quartier, ville, village, Fédéralisme, Société sans État
Administration, 64-66

Autogestion, 69-71

Bakûr, 271

Charte du Rojava, 174

Communalisme, 33-34, 37-38, 100, 120, 218, 326, 330, 351-352

Communisme libertaire, 37-38

Confédéralisme municipal, 57, 61-62, 66

Conseils municipaux (entrée dans les...), 87-91

Coopération, 67-69

Décision (procédure de...), 82

Économie, 66-75

Élections, 26, 33-34

Modèles historiques, 55

Mouvement social (nécessité d'un...), 77-79

Municipalisme de base, confédéral, 38

Municipalisme libertaire de Bookchin, 31-95

Phase révolutionnaire, 91-95

Phase transitoire, 78-79

Représentation, 63-64

Stratégie, 75-93

Syndicats, 71-75

Théorie, 33-38, 54, 56-75

N

Nation, Nationalisme

– voir *État*

O

Objection de conscience

– voir *Armée*

Oppression

– voir *Domination, Égalité, Ethnicité, Femmes, Patriarcat, Religion*

P

Paix

– voir *Armée*

Parlement

– voir *Pouvoir législatif*

Parité homme-femme

– voir aussi *Femmes*

Auto-administration démocratique (DSA) du Rojava, 288

Charte du Rojava, 166-173

Commune, 301

Coopératives, 241

Députés HDP, 266

KCK, Bakûr, 256

Mouvement kurde, 195

Système judiciaire, 207

Parti de l'Union démocratique (PYD)

– voir aussi *Auto-administration démocratique du Rojava, Confédéralisme démocratique*

Assemblée démocratique syrienne (MSD), 283-284

Contradiction des moyens et des objectifs, 277

Diplomatie, 236, 283, 291-292

Évolution, 284

Forces démocratiques syriennes (FDS), 283-284

Hégémonie, 280-285, 289-290, 297, 309

PKK (relations avec le...), 280, 292

Parti démocratique des peuples (HDP)

– voir aussi *Confédéralisme démocratique, Constitution démocratique en Turquie*

- Autonomie démocratique, 264
- Avenir, 274-277
- Compromissions sociales-démocrates, 269-270
- Démocratie directe, 265
- Élections en 2015, 266-268
- Formation du parti, 263-264
- Leadership de Demirtas, 265-266
- Médiateur pour la paix, 270-271
- Parlementarisme, 263, 266-270
- Parlements alternatifs, 265
- Parti comme les autres, 262-271
- PKK (relations avec le...), 262, 270-271
- Programme, 264-265
- Répression, 246-247, 265-266
- Solution politique régionale, 263, 266-267
- Troisième voie, 266-267
- Vocation nationale, 269-270
- Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK)**
 - voir aussi *Constitution démocratique en Turquie, Turquie*
 - Avenir, 274-277
 - DTK (relations avec le...), 257-262
 - Écologie, 194
 - État kurde, 108, 125-129, 276
 - Guerre et paix avec la Turquie, 103-106, 145, 190, 245-248, 271-277
 - HDP (liens avec le...), 262, 270-271
 - Hégémonie politico-militaire, 189, 192-195, 248, 309
 - KCK (relations avec le...), 249-252
 - Objectif libertaire, 276
 - Organisations marxistes-léninistes (accord avec des...), 273-274
 - Organisation militaire, 215-231
- Partis politiques, Politiciens**
 - voir *Politique*
- Patriarcat**
 - Domination des femmes et des jeunes, 42, 111-113, 159-160, 197-201
 - Oppression des Kurdes, 109
- Patrie, Patriotisme**
 - voir *État*
- Pauvreté**
 - voir *Vie quotidienne*
- Peuple**
 - Conscience politique, 93, 287-288, 310
 - Souveraineté, 25
- Police**
 - voir *Sécurité*
- Politique**
 - Commune du Rojava, 302
 - Défiance, 27
 - Dictature (risque), 192
 - Domination politico-militaire, 188-195
 - Gauche au pouvoir, 21
 - Gauchisme et nouvelle gauche chez Bookchin, 40
 - Groupes politiques et confédéralisme démocratique, 120
 - Liberté politique, d'opinion, 120, 162
 - Militants, moteurs d'un Autre futur, 318
 - Social-démocratie, sociaux-démocrates, 181, 264-270, 306, 322-323
 - Social-démocratie en Turquie et Syrie, 181
 - Social-démocratie libertaire, 306
 - Vie quotidienne, 121
- Positivism**
 - Critique du positivisme par Öcalan, 115-119, 137

- Restructurer la société par le savoir, 116
- Sociologie de la liberté, 214
- Pouvoir**
 - voir aussi *Domination, Justice, Politique, Pouvoir exécutif, Pouvoir législatif*
 - Contre-pouvoir de l'assemblée générale, 82-83, 286, 290
 - Concurrence des pouvoirs, 255, 300-305, 307-309
 - Dualité du pouvoir, 305-311
 - Prendre le pouvoir, 15
 - Séparation des pouvoirs, 18, 165
- Pouvoir exécutif**
 - Auto-administration démocratique du Rojava, 153, 287-290, 303
 - Charte du Rojava, 169-171
 - Conseil exécutif, 170-171, 287-290
 - Constitution démocratique en Turquie, 136
 - Exécutif et législatif confondus, 18-19, 59, 64-65, 122
 - Gouvernement fédéral, 297
 - Gouverneur, 169-171, 174, 299
 - Gouvernement selon Proudhon, 287
 - TEV-DEM, 304-305
- Pouvoir judiciaire**
 - voir *Justice*
- Pouvoir législatif,**
 - voir aussi *Élections*
 - Assemblée législative, Assemblée nationale, conseil législatif, 18, 26, 64-65, 153, 163, 165, 167-174, 194, 205, 251, 253, 208-209, 285-288, 297, 300, 304-305
 - Auto-administration démocratique du Rojava, 285-286
 - Charte du Rojava, 167-169
 - Constitution démocratique en Turquie, 136
 - Député, Conseillers législatifs, 25-26, 27, 63, 87, 167-168, 179, 194, 196, 259, 265-267, 269, 285-287
 - DTK, proto-parlement, 252-262
 - Législatif et exécutif confondus, 18-19, 59, 64-65, 122
 - Parlementarisme, 35, 39-40, 88, 91
 - Parlements alternatifs, 265
 - Parlements locaux, 120
 - TEV-DEM, 304-305
- Prison, Prisonniers**
 - voir aussi *Justice*
 - Détenus, 161-162, 209
 - Familles, 250
 - Femmes enceintes, 209
 - Prisonniers politiques, 228-229
 - Réinsertion, 161-162
- Propriété**
 - voir aussi *Capitalisme*
 - Abolition de la propriété privée, 42, 53, 67, 253, 281, 294
 - Illusion juridique, 21
 - Propriété publique, 69, 158
 - Usage et propriété, 69
- Protection sociale**
 - voir *Santé*

R

- Rareté**
 - voir *Autarcie*
- Religion**
 - voir aussi *Domination, Femmes, Laïcité, Patriarcat*
 - Chrétiens, 121
 - Communautés religieuses, sujet politique, 113, 196
 - Contrôle des populations, 114

- État turc, 114
- Femmes, 111, 197
- Ingérence religieuse, 154
- Liberté religieuse, 163, 196, 294
- Morale et religion, 114-115
- Minorités religieuses, 121, 159-160, 196-197
- Point de vue d'Ocala, 113-114, 137, 163-164
- Port du voile (université), 195
- Pouvoir (exercice du...), 164
- Renaissance culturelle, 254
- République**
 - voir *Constitution démocratique en Turquie, Démocratie*
- Révolution**
 - Auto-administration démocratique, 244
 - Commune de Paris, 231
 - Confédéralisme démocratique, 125
 - Émeute, 318
 - Grève générale (préalable à la révolution), 92
 - Municipalisme libertaire, 91-93
 - Phase transitoire, 78-79
 - Révolution espagnole de 1936, 126-127, 201, 216, 218, 226, 242, 257, 288, 309, 325, 332
 - Révolution kurde (soutien critique à la...), 7, 28, 315-316, 322
 - Révolution russe de 1917, 216, 232, 281, 309
 - Révolution spontanée, 318
 - Révolution syrienne, 146-149
 - Révolutionnaires (rôle), 54
 - Syndicat (frein à la révolution), 71-72
 - Technologie (rôle), 47
 - Violence révolutionnaire, 91-93, 187
 - Zapatistes (EZLN), 29, 190-191, 216, 220
- Rotation des tâches**
 - voir *Assemblée générale, Délégués, Démocratie*
- S**
- Salaire, rémunération**
 - Chez Bookchin, 68
 - Femmes, 198
 - Fonctionnaires à la charge de l'État syrien, 234, 243
 - Rojava, 160, 242-243
- Santé, Social, Sécurité sociale**
 - Bakûr, 210
 - Comités d'action autonomes, 250
 - Confédéralisme démocratique, 140
 - Coopératives, 241
 - Rojava, 210-212, 294, 303
- Sécurité publique**
 - voir aussi *Armée, Autodéfense*
 - Asayish, police du Rojava, 152, 192, 222, 227, 284, 322
 - Communes (rôle des...), 303
 - Police libertaire, 61
- Sécurité sociale**
 - voir *Santé*
- Service public**
 - voir *État (Missions de service public)*
- Social**
 - voir *Santé*
- Social-démocratie**
 - voir *Politique*
- Société**
 - Loi de la société, 55
 - Nation démocratique, 103, 128, 130, 158
 - Société civile, 116-118
 - Société décentralisée, 49

Société de marché, 24, 41, 43, 69
Société éthique, 44, 53-55
Société sans classe et sans hiérarchie, 254

Société sans État

– voir aussi *Anarchie, Auto-administration démocratique du Rojava, Auto-gestion, Autonomie démocratique, Communisme, Confédéralisme démocratique, Municipalisme libertaire, État*
Charte du Rojava, 175
DTK, 254
Idée générale, 13-29
Concept chez Bookchin, 56-75
Concept chez Öcalan, 100-108
Impossibilité, 281
Rojava, 305
TEV-DEM, 300

Syndicalisme

Anarcho-syndicalisme, 67, 72, 74, 118, 329-336, 342-345
Bakûr (présence), 250
Bourses du travail, 74, 118, 255, 335-336
Charte d'Amiens, 73-74
Contrôle de la production, 67
Frein à la révolution et à l'émancipation, 71-72
Grève générale, 92, 344
Hégémonie, 72-74, 329-336
Liberté syndicale, 164
Militants, moteurs d'un Autre futur, 318
Syndicalisme révolutionnaire, 70, 72-75, 118, 255, 342-345
Syndicat et commune, 71-75

Système fédéral du Rojava et de la Syrie du Nord

– voir aussi *Auto-administration démocratique du Rojava*
Constitution, 290-293, 296
Diplomatie (reconnaissance), 291-292
Droits, 293-294
État (renforcement), 297
Intégrité territoriale syrienne, 295
Signification politique, 296-298
Structures politiques, 294-298
Vocation proche-orientale, 295

T

Technologie

– voir *Écologie*

TEV-DEM

– voir *Mouvement de la société démocratique*

Travail

– voir aussi *Salaire, Vie quotidienne*
Chez Bookchin, 45-46, 50, 68
Droit du travail, 164, 241-242
Division, 50
Technologie, 68
Travail pénible, 68

Turquie

– voir aussi *Anarchie, Autonomie démocratique, Constitution démocratique en Turquie, Politique*
Armée turque, 218, 272
Autodéfense kurde, 106, 130, 137, 223-224
Constitution démocratique (projet d'Öcalan), 125-143
Élections législatives de 2015, 133, 245-246, 250, 266

État turc, 114, 129, 179, 283

Frontière légitime, 130

Guerre et paix avec le PKK, 103-106, 145, 190, 245-248, 272-277

Impasse, 245-277

Religion, 114

Situation politico-militaire, 245-248, 249

U

Union des communautés du Kurdistan (KCK)

Autoritarisme, 251-252

Constitution démocratique en Turquie, 138-145

État-major militaire, 251

Formation, 249-250

Parlement kurde, 251

PKK (relations avec le...), 249-252

Répression, 251-252

Soutien des Kurdes, 249-250

Vocation transnationale, 251

V

Vie quotidienne

Emploi, 243

Impôts et taxes, 142, 235

Logement, loyer, 243

Monnaie, 68, 242

Pauvreté, 233, 243

Politique, 121

Prix, 243

Revenu, salaire, 234, 242-243

Violence

– voir aussi *Armée, Domination, Sécurité, État, Patriarcat*

Non-violence, 93

Violence et monopole de la violence de l'État, 18, 43, 93, 187

Violence révolutionnaire, 91-93, 187

Z

Zapatistes

– voir *Révolution*

Annexe X

Index des noms de personnes

A

Abdullah, Asya, 282
Abdullah, Nesrin, 297, 298,
Abomo, Pierre, 281
Ahmad (Ehmed), Ilham, 284
Akbalik, Cem, 275
Akse, Jitse, 226
Al-Assad, Bachar, 147, 149, 208, 291,
305
Al-Daham al-Hadi, Hamidi, 198, 200,
288, 289
Al-Salman, Ahmed, 294
Al-Souloum, Mansour, 291
Altun, Riza, 108, 280, 292
Angaut, Jean-Christophe, 20
Apo : *voir Abdullah Öcalan*
Araz, Selda, 212
Archinoff, Piotr, 216
Arnold, Hélène, 37, 326, 355
Aubry, Martine, 270
Ayboga, Ercan, 100, 131, 132, 171,
197-199, 206-209, 245, 249, 255-
257, 261

B

Badiou, Alain, 82, 317
Baher, Zaher, 184, 185, 192, 200, 201,
203, 215, 232-235, 237, 243, 244,
256, 303, 307
Bakounine, Michel, 40, 56, 64, 87, 219,
351

Bance, Pierre, 26, 34, 35, 61, 67, 69,
72, 74, 78, 80, 82, 91, 95, 118, 206,
214, 279, 306, 317, 329, 336
Barakat, Kanan, 205
Baran, Shiva, 233, 237
Barbancey, Pierre, 105, 106, 258-262,
277
Barjoun, Sanharib, 208
Bar-On, Tamir, 126
Barthe, Benjamin, 177
Barzani, Massoud, 135, 146
Baschet, Jérôme, 60, 78, 191, 220
Bayik, Cemil, 186, 189, 247-249, 251,
252, 262, 271-273, 277, 281
Bédar, Saïda, 197, 277
Ben Hallâj, Tarik, 310
Bensaïd, Daniel, 82, 94
Berthier, René, 95
Besancenot, Olivier, 94, 317
Besir al-Yasin, Esat, 294
Biehl, Janet, 36, 46, 48, 55, 59, 60, 63,
65, 68-70, 75, 78, 79, 81, 83-85,
88-90, 92, 93, 95, 99, 100, 107,
123, 127, 132, 187, 196, 199, 200,
206, 213, 214, 232, 238, 242, 245,
249, 255-258, 261, 286, 301-304,
326, 332-334, 336, 356, 360
Bilgen, Ayhan, 247
Blanchard, Daniel, 37, 326, 355
Boggio Éwanjé-Épée, Félix, 255, 262,
264, 266
Boino, Paul, 34, 36, 73, 75, 90
Boltanski, Luc, 305

Bookchin, Murray, 14, 15, 26, 28,
33-95, 99-101, 106, 109, 110, 118,
119, 121-123, 125, 128, 143, 151,
154, 158, 164, 167, 179, 194, 231,
237, 238, 253, 258, 279, 300, 310,
315, 325, 326, 328-336, 340, 350,
352, 355, 356

Bosko, Karel, 336

Botan, Lezgin, 179

Boucobza, Isabelle, 19

Bourdieu, Pierre, 19-21, 136, 308

Braud, Philippe, 16, 17

Brecht, Bertold, 53

Brejnev, Léonid, 289

Burdeau, Georges, 16, 17

C

Caksu, Ersin, 218

Calvet, Catherine, 48

Camus, Albert, 14, 287, 316

Canivet, Guy, 22

Carcassonne, Guy, 18, 25, 161

Carré de Malberg, Raymond, 17

Carter, Ashton, 291

Castro, Fidel, 283

Caunes, Sarah, 214, 221, 261

Cemgil, Can, 147, 237, 239

Chaliand, Gérard, 104, 128, 135, 245,
283, 357

Chassaing, Olivier, 15

Chevron, Nicolas, 246

Chodorkoff, Daniel, 325

Chomsky, Noam, 334

Chopin, Thierry, 62

Çiftyürek, Sinan, 274

Civan, Hüseyin, 188

Civiroglu, Mutlu, 230

Clark, John, 36-38, 42, 48, 56, 57, 333,
334

Clastres, Pierre, 15

Coles, Rebecca, 158, 185, 212, 215, 221,
234, 239, 306

Colloghan, Mathieu, 275

Colombani, Anouk, 214, 221, 261

Colson, Daniel, 34, 56, 74, 330, 335,
355

Corcuff, Philippe, 305, 306, 318

D

Daoud, Sami, 289, 291, 304

Dara, Mateo, 201, 227

Darici, Haydar, 256, 268

Darwin, Charles, 115, 117

Dauvé, Gilles, 201, 202, 306, 308

Davranche, Guillaume, 191, 230, 275,
282

De Jong, Alex, 186, 282, 287, 309

Deleuze, Gilles, 14

Demirtas, Selahattin, 106, 246, 251,
258, 262, 265, 268-270, 275

Den Hond, Chris, 145, 247

Deniel-Laurent, Bruno, 153

Denis (OCL), 33

Denizeau, Aurélien, 263, 266, 268, 274

Denoix de Saint Marc, Renaud, 19, 23

Dicle, Hatip, 105, 257-261, 277

Djagalov, Rosse, 256, 268

Doru, Eyyup, 247, 276

Drott, Carl, 216, 289

Duclert, Vincent, 275

Dugrand, Maud, 865

Durruti, Buenaventura, 184, 216

Dutschke, Rudi, 40

E

Ehmê, Lokman, 287, 294

Enckell, Marianne, 33, 34, 67, 84, 330,
334, 355

Engels, Friedrich, 19, 258

Enzensberger, Hans Magnus, 184
 Enzinna, Wes, 187, 198, 214, 219, 221,
 227, 230, 289
 Erdogan, Recep Tayyip, 128, 129, 133,
 144, 156, 179, 198, 218, 245-248,
 258, 263, 265-267, 272, 273, 283,
 328
 Eyan, Mamie, 113
 Ezidi, Lilith, 201, 227

F

Faure, Sonya, 279
 Favoreu, Louis, 134, 150
 Fernandez, Benjamin, 33, 83
 Filion, Jean-François, 36, 39, 326, 329,
 356
 Finley, Eleanor, 193, 222
 Flach, Anja, 235
 Fleury, Daniel, 269
 Follorou, Jacques, 163, 195
 Foucault, Michel, 100, 350
 Franceschi, Patrice, 112, 127, 128, 183,
 201, 217, 218, 220, 282, 306, 307,
 309, 357
 Fukuyama, Francis, 24

G

Garcia Oliver, Juan, 352
 Garcia, Renaud, 116
 Gaveriaux, Laura-Maï, 247
 Gerber, Vincent, 36, 37, 39, 43, 56, 57,
 62, 72, 73, 326, 329, 331, 336, 355,
 356
 Gevriye, Elizabet, 294
 Glasman, Frantz, 162, 164, 208
 Graeber, David, 191, 199, 211, 212,
 222, 228, 231, 307
 Gramsci, Antonio, 126

Grojean, Olivier, 139, 190, 193, 203,
 252
 Guattari, Félix, 14
 Güler, Ali, 293

H

Habermas, Jürgen, 59, 60, 121
 Haci, Heysem, 242
 Haeckel, Ernst, 347
 Hamdi Akkaye, Ahmet, 105
 Hardt, Michael, 82, 278, 279
 Hegel, Georg W.F., 51, 55
 Helsten, Gunter, 226
 Hemo, Abdurrahman, 232, 234, 236-
 238, 243, 243
 Hemo, Sipan, 229, 230
 Hiltermann, Joost, 117
 Hoffmann, Clemens, 147, 237, 239
 Hollande, François, 155, 270, 291
 Holloway, John, 82, 336
 Hozat, Bese, 189, 251

I

Ibrahim, Ciwan, 192
 Irmak, Selma, 259
 Issa, Qehreman, 205
 Izambard, Antoine, 283

J

Jégo, Marie, 156, 186, 194, 262
 Jindar, Cilo, 192
 Jongerden, Joost, 105, 131, 154, 278
 Jouvenel, Bertrand de, 348

K

Kabar, Mehdi, 179

Kalkan, Duran, 186
 Katalenac, Juraj, 188, 191
 Kaval, Allan, 180, 183, 193, 209, 224,
 228, 262, 272, 277, 281, 288,
 303
 K.B. (Workers' Solidarity Alliance), 188
 Kenan, Nesrin, 213
 Kennouche, Lina, 296
 Khalaf, Rovind, 209
 Kiliç, Nursel, 267
 Knaebel, Rachel, 198, 199
 Knapp, Michael, 198, 199
 Kouchner, Bernard, 128, 269, 292
 Kropotkine, Pierre, 41, 56, 116, 351
 Kurdo, Ibrahim, 225

L

Labica, Georges, 19
 Laclau, Ernesto, 82, 278, 279
 Lara, Philippe de, 19
 Lebrujah, Rapahaël, 110, 221, 292
 Leoni, Tristan, 201, 202, 306, 308
 Leval, Gaston, 242, 332
 Lorenzo, César M., 126, 309
 Löwy, Michael, 94
 Loyd, Anthony, 248, 249
 Lund, Aron, 283
 Luxemburg, Rosa, 110

M

Magliani-Belkacem, Stella, 255, 262,
 264, 266
 Malatesta, Errico, 351
 Mandraud, Isabelle, 156
 Mann, Carole, 236
 Manna, Haytam, 283, 284, 288
 Mao Tsé-Toung, 194
 Marcou, Jean, 196, 273

Marin, Annabelle, 202
 Marx, Karl, 19, 41, 51, 52, 65, 258
 Métayer, André, 113, 251
 Mikoyan, Sergo, 289
 Milusoy, Cesur, 127, 200, 238, 286
 Mintz, Frank, 33, 87, 126, 257
 Montesquieu, Charles de Secondat, 18
 Morin, Edgar, 318
 Mouffe, Chantal, 82, 278, 279
 Mousset, Sophie, 104, 135, 245, 357
 Muslim, Salih (Moslem, Saleh), 154,
 186, 187, 212, 213, 281-284, 289,
 292, 293, 306, 307

N

Naaima, Shérad, 193, 222
 Nabi, Shamdin, 298
 Nayo, Shiar, 296
 Negri, Antonio, 82, 278, 279
 Noureddine, Mohamed, 108

O

Öcalan, Abdullah, 14, 15, 19, 20, 25, 26,
 28, 43, 95, 99-145, 154, 158-160,
 163-165, 167, 179, 184-189, 192-
 197, 199, 214, 215, 218, 219, 223,
 231, 232, 238, 245, 246, 249, 251-
 253, 257-259, 264-266, 268, 269,
 271-273, 275, 297, 304, 310, 315,
 327-329, 353, 356
 Öcalan, Mehmet, 271, 272
 Ögünç, Pinar, 191, 199, 212, 222, 231,
 307
 Omar, Abdulkерim, 301, 303, 304
 Önem, Öner, 272, 275
 Öngün, Emre, 144, 255, 261, 262, 264,
 266

P

Paech, Norman, 253
Paquot, Thierry, 48
Paz, Abel, 184, 216
Pelletier, Philippe, 33, 38, 346
Pelloutier, Fernand, 335, 338
Pérouse, Jean-François, 100, 106, 246, 247
Perry, Tom, 286, 290, 296
Phan-Van, Jean-Louis, 34, 38, 337
Proudhon, Pierre-Joseph, 56, 87, 287, 351

Q

Qamislo, Diyar, 292

R

Ra'ad al Hussein, Zeid, 246
Rancière, Jacques, 82, 214, 317
Reclus, Élisée et Élie, 346, 347, 350, 351
Renkliçay, Cemile, 269
Romero, Floréal, 326
Rosanvallon, Pierre, 17
Rousseau, Dominique, 17, 121
Rousseau, Jean-Jacques, 148
Roussel, Cyril, 149, 296
Roussopoulos, Dimitrios, 146

S

Saillant, Ana, 257
Salih, Çinar, 301, 303, 304
Sambon, Diane, 202
Sanders, Bernie, 83
Sarya, Beritan, 192
Sauloy, Milène, 201, 202

Schmid, Dorothée, 180
Semo, Marc, 180, 202
Séverac, Pierre, 19
Sevger, Xalid, 218
Sévigny, Marcel, 36, 93, 356
Soboul, Édith, 191, 282
Spinoza, Baruch, 18, 23
Staline, Joseph, 289
Stern, Aurélie, 115, 197, 215, 225
Stevens, Annick, 36, 75, 85, 332, 356
Syda, Zara, 225

T

Talabani, Jalal, 135
Tastekin, Fehim, 292
Taylor, Rafael, 189, 194
Tejel Gorgas, Jordi, 135, 146, 149, 192, 193, 224, 282, 357
Tellier, Yvan, 153
Thiéphaine, Charles, 216, 283
Tombs, Robert, 231
Toner, Mark, 280
Toublat, Jacques, 34, 74, 330, 335, 336, 355
Trotsky, Léon, 309
Tuncel, Sebahat, 144, 261

U

Üstündag, Nazan, 207, 222, 250, 308, 310

V

Van Bruinessen, Martin, 196, 197, 276
Van Wilgenburg, Wladimir, 148, 224, 225, 280, 284, 291, 293, 297, 298
Vécrin, Anastasia, 279
Verduzier, Pauline, 262

Vergiat, Marie-Christine, 265
Voline, 309

W

Wallerstein, Immanuel, 20, 100, 104,
125, 356
Warming, Eugen, 347
Weill, Claudie, 110

Y

Yildiz, Enes, 297

Yildiz, Oktay, 187
Yilmazkaya, Mahir, 297
Yksekdag, Figen, 265
Yousef, Hadiya (Yusuf, Hediye), 187,
198, 200, 230, 285, 286, 288, 289-
290, 296, 297
Youssef, Amaad, 146, 211, 231-237,
242-244
Yüksek, Kamuran, 144, 261

Z

Žižek, Slavoj, 82, 317

Annexe XI

Sigles

A

AFP – Agence France-Presse
AKP – Parti de la justice et du développement (Turquie)
ANF News – Firat News Agency (Pays-Bas)
ARA News – Ajansa Rojnamevaniya Azad
ASL (FSA) – Armée syrienne libre (Syrie)

B

BDP – Parti pour la paix et la démocratie (Turquie)

C

CDKF – Conseil démocratique kurde en France
CDS (MSD) – Conseil démocratique syrien
CFDT – Confédération française du travail
CGT – Confédération générale du travail (France)
CHP – Parti républicain du peuple (Turquie)
CNK (ENKS, KNC) – Conseil national kurde (Syrie)
CNS – Conseil national syrien
CNT – Confédération nationale du travail (Espagne)

D

DBP – Parti des régions démocratiques (Turquie)
DEHAP – Parti démocratique du peuple (Turquie)
DEP – Parti de la démocratie (Turquie)
DÖKH – Mouvement démocratique des femmes libres (Turquie)
DSA – Auto-administration démocratique (Syrie)
DTK – Congrès pour une société démocratique (Turquie)
DTP – Parti pour une société démocratique (Turquie)

E

EI (OEI, ISIS, Daesh) – État islamique
ENKS (CNK, KNC) – Conseil national kurde (Syrie)
ETA – Euskadi ta Askatasuna (Pays basque et liberté)
EuroMed Droits – Réseau euro-méditerranéen des droits humains
EZLN – Armée zapatiste de libération nationale (Mexique)

F

FDS – Forces démocratiques de Syrie
FIDH – Fédération internationale des ligues des droits de l'homme

SIGLES 389

FPA – Forces de protection autonomes (Syrie)

G

GABB – Union des municipalités du Sud-Est anatolien (Turquie)
GRK (KRG) – Gouvernement régional du Kurdistan (Irak)

H

HADEP – Parti de la démocratie du peuple (Turquie)
HBDH – Mouvement révolutionnaire uni des peuples (Turquie)
HDEP – Parti de la démocratie du peuple (Turquie)
HDK – Congrès démocratique du peuple (Turquie)
HDP – Parti démocratique des peuples (Turquie)
HPC – Forces d'autodéfense populaire (Syrie)
HPG – Forces de défense du peuple (Turquie)
HRW – Human Rights Watch

I

IFRI - Institut français des relations internationales
IRA – Armée républicaine irlandaise
IRKWM – Représentation internationale du Mouvement des femmes kurdes

K

KCDK-E – Congrès de la société démocratique kurde en Europe
KCK – Union des communautés du Kurdistan (Irak, Iran, Syrie, Turquie)
KDP (PDK) – Parti démocratique du Kurdistan (Irak)
KJA – Congrès des femmes libres (Turquie)
KJK – Communauté des femmes du Kurdistan (Turquie)
KKK – Union des peuples du Kurdistan (Turquie)
KNC (CNK, ENKS) – Conseil national kurde (Syrie)
KNK – Congrès national kurde (Irak, Iran, Syrie, Turquie)
Kongra-Gel – Congrès du peuple du Kurdistan (Turquie)
KRG (GRK) – Gouvernement régional du Kurdistan (Irak)

M

MGRK – Conseil populaire du Kurdistan de l'Ouest (Syrie)
MHP – Parti d'action nationaliste (Turquie)
MIT – Organisation nationale du renseignement (Turquie)
MSD (CDS) – Assemblée démocratique syrienne
MSD – Médecins sans frontières

N

NPA – Nouveau Parti anticapitaliste (France)

O

OCL – Organisation communiste libér-
taire
ONU – Organisation des Nations unies

P

PAJK – Parti de la femme libre au Kur-
distan (Turquie)
PCDK – Parti pour une solution dém-
ocratique au Kurdistan (Irak)
PDK (KDP) – Parti démocratique du
Kurdistan (Irak)
PJAK – Parti pour une vie libre au Kur-
distan (Iran)
PKK – Parti des travailleurs du Kurdis-
tan (Turquie)
PS – Parti socialiste (France)
PSE – Parti socialiste européen
PSU – Parti socialiste unifié (France)
PYD – Parti de l'union démocratique
(Syrie)

S

SDS – Union des étudiants socialistes
(Allemagne)

T

TAK – Faucons de la liberté du Kurdis-
tan (Turquie)
TEV-DEM – Mouvement pour une
société démocratique (Syrie)

U

UPK – Union patriotique du Kurdistan
(Irak)
URSS – Union des républiques socia-
listes soviétiques

Y

YDG-H – Mouvement de la jeunesse
patriotique révolutionnaire (Tur-
quie)
YJA-STAR – Unités de femmes libres
(Turquie)
YPG – Unités de protection du peuple
(Syrie)
YPJ – Unités de protection des femmes
(Syrie)
YPS – Unités de défense civile (Turquie)
YPS-Jin – Unités de défense civile des
femmes (Turquie)

Annexe XII

Carte du peuplement kurde



Extrait de *Merhaba Hevalno, Nouvelles du Kurdistan*, n° 8, 21 octobre 2016
(<http://www.kedistan.net/wp-content/uploads/2016/10/mh8.pdf>)

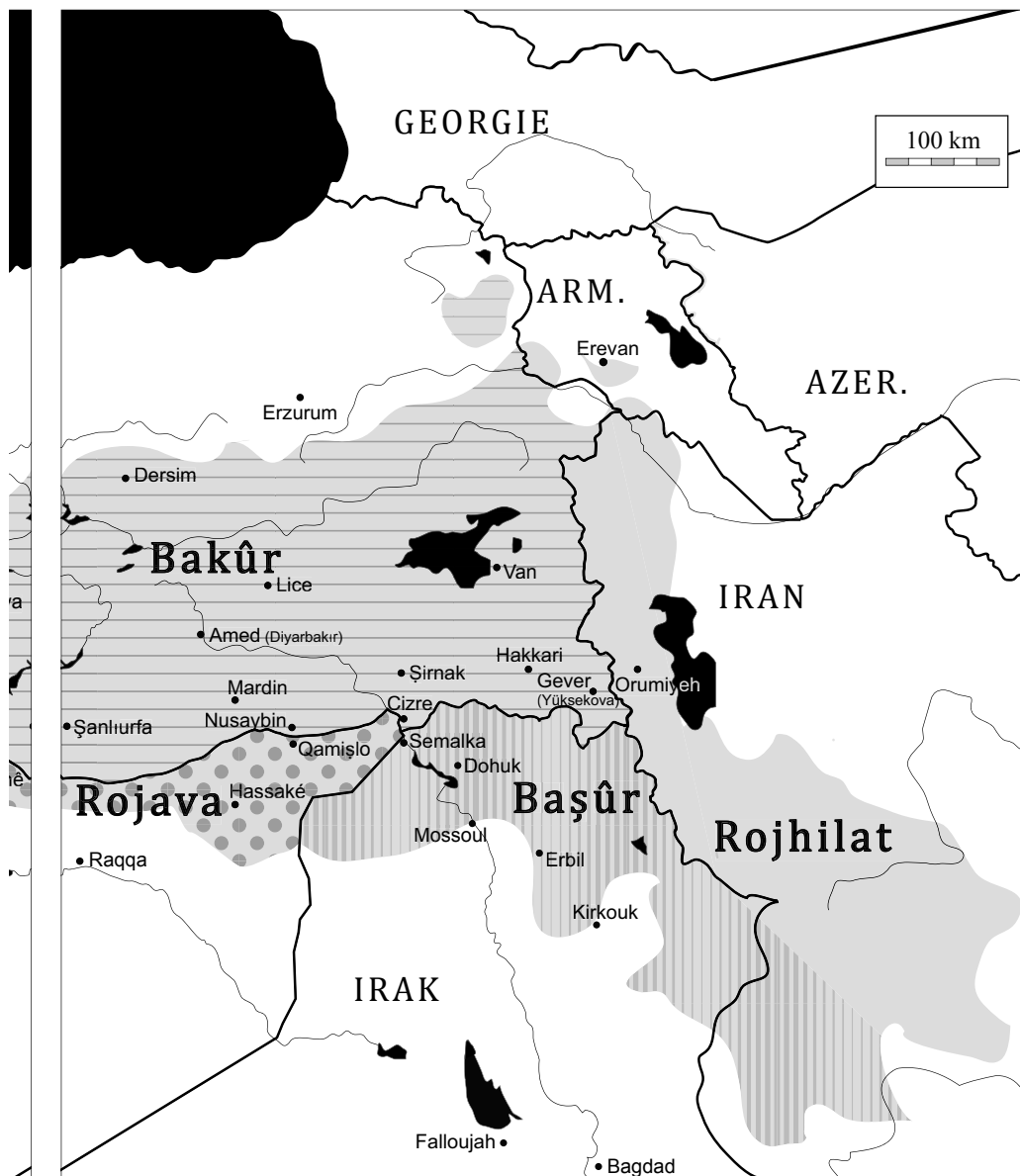


Table des matières

Avis au lecteur	9
Prologue – La société sans État	11
Increvable étatisme	15
Ils le disent utile	21
Ils le disent légitime	24
L'État dans la tête	27

Première partie Le municipalisme libertaire

Chapitre I – L'écologie sociale pour un autre futur	39
L'écologie doit être sociale	40
<i>En finir avec toutes les dominations</i>	41
<i>La technologie au service de l'homme</i>	44
<i>La décentralisation vers la commune</i>	47
Un autre futur est possible	51
<i>Changer la société</i>	51
<i>Changer d'état d'esprit</i>	53
Chapitre II – Le municipalisme libertaire	56
La commune	57
L'assemblée communale	59
Le confédéralisme et la représentation	61
L'assemblée populaire et l'administration	64
L'assemblée populaire et l'économie	66
<i>Le municipalisme et la coopération</i>	67
<i>L'autogestion et ses limites</i>	69
<i>Le syndicat contre la commune</i>	71

TABLE 395

Chapitre III – La stratégie municipaliste libertaire	76
La nécessité d'un mouvement	77
Les assemblées populaires	79
La charte municipale	84
L'entrée dans les conseils municipaux	87
La lutte finale	91

Deuxième partie

Le confédéralisme démocratique

Chapitre IV – Le confédéralisme démocratique selon Öcalan	103
Adieu au socialisme réel et à la lutte de libération nationale	106
Critique de l'État et du capitalisme	109
<i>L'État et la modernité capitaliste</i>	110
<i>La jineologi et la libération de la femme</i>	111
<i>Religion et politique</i>	113
<i>Laïcité et positivisme</i>	115
Le confédéralisme démocratique comme projet	119
<i>La notion de commune au Proche-Orient</i>	119
<i>Une économie alternative</i>	122
<i>L'autodéfense</i>	123
Chapitre V – Une constitution démocratique en Turquie	125
Un État fonctionnel	129
Une constitution d'un genre nouveau	133
L'Union des communautés du Kurdistan (KCK)	138
<i>Une organisation complexe</i>	138
<i>L'impasse</i>	143
Chapitre VI – La Charte du Rojava	146
La Charte du Rojava, une norme originale	150
Le socle idéologique de la Charte	153
Les droits et libertés des citoyens du Rojava	156
<i>Les droits</i>	157
<i>Les libertés</i>	161

La gouvernance des cantons du Rojava	165
<i>Les conseils municipaux</i>	166
<i>L'Assemblée législative</i>	167
<i>Le pouvoir exécutif</i>	169
<i>Le Conseil judiciaire</i>	171
<i>La Haute Commission électorale</i>	172
<i>La Cour suprême constitutionnelle</i>	173

Troisième partie L'autonomie démocratique

Chapitre VII – Regards sur la mise en place du confédéralisme démocratique en Turquie et en Syrie	183
Le culte de la personnalité	184
L'approche politico-militaire	188
L'idée d'égalité	195
<i>La liberté religieuse</i>	196
<i>La libération de la femme</i>	197
La justice du consensus	204
<i>L'insécurité juridique</i>	204
<i>Le système judiciaire</i>	205
La santé, le social et l'éducation	210
<i>Santé, social</i>	210
<i>Éducation</i>	212
Une armée comme les autres?	215
<i>Militarisme et contrôle démocratique</i>	218
<i>Autodéfense et conscription</i>	223
<i>Mesure des crimes et abus</i>	228
Le capitalisme en sursis?	231
<i>L'économie de guerre et les finances publiques</i>	234
<i>L'économie de marché</i>	236
<i>L'économie sociale</i>	238
<i>L'économie et la vie quotidienne</i>	242

Chapitre VIII – Sortir de l’impasse en Turquie	245
Le KCK, une organisation sous contrôle	249
Le DTK, quelle part d’autonomie?	252
<i>Les huit dimensions du DTK</i>	253
<i>Le DTK, un réseau</i>	255
<i>Le DTK, un proto-parlement</i>	259
Le HDP, un parti comme les autres?	262
<i>Une représentation légale évolutive</i>	263
<i>L’illusion parlementaire</i>	266
<i>Le HDP comme médiateur</i>	270
Le PKK, guerre et paix	271
Chapitre IX – Aller vers le confédéralisme démocratique en Syrie	278
Le PYD, un parti dominant	280
L’auto-administration dirigée	285
<i>Une Assemblée législative transparente</i>	285
<i>Un exécutif omniprésent</i>	286
Vers un renforcement de l’État?	290
<i>Contenu du système fédéral démocratique</i>	293
<i>Interprétations</i>	295
TEV-DEM en première ligne contre l’État?	298
<i>Une charte d’interprétation difficile</i>	299
<i>Les communes fédérées</i>	300
La dualité du pouvoir, obstacle au confédéralisme démocratique	305
Proposition pour la convergence – Eux et nous	313
Soutien critique à la révolution kurde	315
Convergence pour un autre futur	316
<i>La confiance</i>	317
<i>L’assemblée populaire</i>	319
<i>Le fédéralisme</i>	320
<i>La démocratie directe</i>	320

ANNEXES

I – Brève biographie de Murray Bookchin	325
II – Brève biographie d’Abdullah Öcalan	327
III – Bookchin et le spectre de l’anarcho-syndicalisme, Pierre Bance (<i>Autre futur.net</i>)	329
IV – Lettre aux anarchistes, Jean-Louis Phan-Van (<i>Le Monde libertaire</i>)	337
V – Écologie et anarchie : sortir de la confusion, Philippe Pelletier (<i>Le Monde libertaire</i>)	346
VI – L’émancipation des femmes, citations d’Abdullah Öcalan	353
VII – Bibliographie sélective de livres et documents disponibles en français	355
VIII – Quelques sites sur la toile	358
IX – Index thématique	361
X – Index des noms de personnes	383
XI – Sigles	389
XII – Carte du peuplement kurde	392

Achevé d'imprimer par
IGC Communigraphie
10 rue Gustave Delory
42 000 Saint-Etienne
en janvier 2017

Numéro d'impression :
201701.0025

Éditions Noir et Rouge
75, avenue de Flandre
75019 Paris
<https://editionsnoiretrouge.com>
courriel : ed.noiretrouge@gmail.com